



**MINISTÈRE
DU BUDGET**

**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2026**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

2026

Doc.n°9

Kinshasa
Septembre 2025

NOTE INTRODUCTIVE

Le présent document constitue l'**Annexe n°9** du Projet de Loi de Finances, exercice 2026, intitulée « **Projets Annuels de Performance** », PAP en sigle.

Il tire son fondement dans les articles 78 et 79 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques telle que modifiée et complétée à ce jour ainsi qu'à l'article 56 alinéa 2 du Décret n°22 /37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.

L'élaboration des Projets Annuels de Performance s'inscrit dans la dynamique de la culture de résultats, du respect de l'exigence démocratique de redevabilité et répond à la volonté du Gouvernement de migrer progressivement vers le budget-programme à l'horizon 2028.

Outils de pilotage et de transparence, les Projets Annuels de Performance mettent à la disposition du Parlement les informations nécessaires pour apprécier la justification des crédits inscrits au Projet de loi de Finances.

Pour l'exercice 2026, le présent document regroupe les PAP de 21 ministères pilotes, à savoir : (1) la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, (2) l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ; (3) le Développement Rural ; (4) les Infrastructures et Travaux Publics, (5) l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, (6) la Pêche et Elevage ; (7) la Défense Nationale et Anciens Combattants ; (8) les Ressources hydrauliques et énergétiques, (9) l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et moyennes Industrie, (10) l'Enseignement Supérieur et Universitaire, (11) le Transport, Voies de Communication et Désenclavement, (12) l'Environnement et Développement Durable, (13) Formation Professionnelle et métiers , (14) Recherche Scientifique et Innovation Technologique, (15) Affaires Foncières, (16) Urbanisme et Habitat, (17) Droits Humains, (18) Tourisme, (19) Genre , Famille et Enfant, (20) Commerce Extérieur ainsi que (21) Finances.

Chaque PAP présente de manière synthétique la stratégie sectorielle, les objectifs prioritaires et les indicateurs de performance de chaque programme, selon une structuration en deux parties :

1. Présentation du Ministère

- La stratégie sectorielle du ministère ;
- Les objectifs et indicateurs représentatifs de sa politique ;
- L'évolution des crédits par nature et par rubrique.

2. Présentation du Programme

- La présentation stratégique du programme ;
- Son périmètre ;

- Les objectifs et indicateurs de performance ;
- L'évolution des crédits du programme ;

Il convient de signaler que ces PAP ont été examinés et validés lors des conférences de performance organisées en juillet 2025 par le Ministère du Budget à travers la Direction Générale Développement et Suivi des Performances, DGDSP en sigle et ce conformément à l'article 50 du Décret Portant Gouvernance Budgétaire précité.

Enfin, le processus de migration vers le budget-programme étant progressif, le Gouvernement entend capitaliser les acquis de l'expérience menée avec les Ministères pilotes, en vue de l'étendre progressivement à l'ensemble des Ministères, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), afin de consolider la réforme de la gouvernance des finances publiques.

SOMMAIRE

N°	Section	Ministère	Page
VOLUME 1			
1.	27 et 28	Défense Nationale et Anciens Combattants	11-96
2.	30	Finances	97-134
3.	37	Santé Publique, Hygiène et Prévoyance sociale	135-182
4.	38	Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté	183-226
5.	40	Enseignement Supérieur et Universitaire	227-258
6.	41	Recherche Scientifique et Innovation Technologique	259-290
7.	42 & 33	Infrastructures et Travaux Publics	291-338
		Reconstruction	
8.	43	Urbanisme et Habitat	339-374
9.	44	Agriculture et Sécurité Nationale	375-402
10.	45	Développement Rural	403-450
11.	46	Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprise et Moyennes Industrie	451-493

N°	Section	Ministère	Page
VOLUME 2			
12.	47	Commerce Extérieur	495-522
13.	50	Ressources Hydrauliques et Energétiques	523-554
14.	51	Transports, Voies de Communication et Désenclavement	555-588
15.	54	Droits Humains	589-624
16.	55	Affaires Foncières	625-658
17.	56	Environnement et Développement Durable	659-726
18.	57	Tourisme	727-750
19.	65	Genre, Famille et Enfant	751-780
20.	78	Formation Professionnelle et Métiers	781-826
21.	82	Pêche et Elevage	827-868

LISTE DES TABLEAUX

N°	LIBELLE
1	Maquette Programmatique du Ministère
2	Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère
3	Présentation des crédits par programme
4	Projections de crédits par Rubrique
5	Projections de crédits par titre
6	Projection des crédits par Rubrique en AE-CP
7	Effectifs et Masse Salariale
8	Cadre de performance des objectifs du programme
9	Ventilation des crédits du programme par Rubrique
10	Ventilation des crédits du programme par Titre
11	Evolution des crédits du Programme
12	Ventilation des crédits du Programme par action et Rubrique
13	Ventilation des crédits du Programme par action et Titre

ACRONYMES

ACGT : Agence Congolaise des Grands Travaux

ACOREP : Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique

AFRIDEX : Africaine d'Explosifs

AGAPS : Académie de Gestion des Approvisionnements des Produits de Santé

ANICNS : Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé

BEAU : Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain

BTC : Bureau Technique de Contrôle

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CI : Cellule Infrastructures

CSU : Couverture Sanitaire Universelle

EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

ESS : Etablissements de services et soins de Santé

ETD : Entité Territoriale Décentralisée

FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FONER : Fonds National d'Entretien Routier

FPS : Fonds de Promotion de la Santé

IGS : Inspection Générale de la Santé

INSP : Institut National de santé publique

ITP : Infrastructures et Travaux Publics

LOFIP : Loi des Finances Publiques

LF : Loi de Finances

ND : Non Déterminé

ODD : Objectif de Développement Durable

OR : Office des Routes

OSO : Officiers et Sous-Officiers

OVD : Office de Voiries et Drainage

OVDA : Office National des Voies de Desserte Agricole

PAG : Programme d'Action du Gouvernement

PAI : Parcs Agro Industriels

PAO : Plans d'Actions Opérationnels

PAP : Projet Annuel de Performances

PDL : Plan de Développement Local

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire :

PLF : Projet de Loi de Finances

PNIA : Plan National d'Investissement Agricole

PNPCS : Programme National de Promotion pour la Communication en Santé

PNSD : Plan National Stratégique de Développement

RDC : République Démocratique du Congo

RN : Route Nationale

SRSS : Stratégie de Renforcement du Système de Santé

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

AZES : agence des zones Economiques Spéciales

BNEPI : Bureau National d'Etudes Et De Planification Industrielle

CATI : centre d'appui aux techniques d'innovation

C.N.N : Comite Nationale De Normalisation

CNML : Comite de Normalisation et Métrologie Légale

D.G.E.I : Direction de Gestion Des Espaces Industrielles

D.D.I : Direction de Développement Industrielle

D.I.T.I : Direction Inspection Technique Industrielle

D.P.I : Direction de Propriété Industrielle

D.N.M.L : Direction de Normalisation et Metrologie Legal

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa (Marche
Commun de l'Afrique Oriental et Australe)

ZO.F.I : Zone Franche d'Inga

D.G.C.D.I : Direction Générale des Coridoires et de Développement
Industrielle

VOLUME I

**I. Défense Nationale et Anciens
Combattants
(Sections 27 et 28)**

Responsable : S.E Guy KABOMBO MUADIAMVITA, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants

1. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

PRESENTATION DU MINISTERE

Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

Depuis la grande réforme de l'armée en 2009, le Gouvernement s'est doté de la Loi n°011/012 du 11 août 2011 portant organisation et le fonctionnement des Forces armées et de la Loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant Statut du militaire des FARDC. Ces deux lois sont appuyées par la Loi n°22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022-2025, elles constituent la base de la réforme visant la création d'une Armée professionnelle, républicaine, moderne, crédible et dissuasive. La vision du Gouvernement est de moderniser l'Armée à travers son vaste programme de la réforme du secteur de la défense nationale avec les objectifs ci-après : (i) Renforcer les capacités institutionnelles, (ii) Renforcer les capacités des forces, (iii) Renforcer les capacités des zones de défense (iv) Renforcer les capacités de corps et (v) Renforcer les capacités de services.

1.1.2 Politiques sectorielles

Le Secteur dispose depuis 2008 d'une stratégie intitulée : Plan de Réforme de l'Armée qui définit dix principes (10) directeurs (Rajeunissement, Formation et Entraînement continus, Equipement adéquat, Prises en charge correct du Militaires, Redéfinition de l'organisation territorial de la Défense, Mises en place d'une chaine de commandement, Redéfinition de la Doctrine d'emploi de Forces, Réhabilitation et Construction des Infrastructures, Réforme en trois Phases, Ressources de la Réforme). La Loi de programmation militaire 2022-2025 sanctionnée par l'Ordonnance-Loi n°22/019 du 28 juillet 2022, constitue un acte d'engagement de toute la Nation, pour appuyer la Réforme qui vise la création d'une armée républicaine, moderne, crédible et dissuasive. C'est aussi un outil de programmation financière des forces armées. Elle est la déclinaison du Plan de la Réforme de l'Armée, articulée autour de six (6) programmes : Rationalisation de la gestion des ressources humaines ; Formation et entraînement ; Equipements et matériels ; Infrastructures ; Opérations militaires ; Production militaire.

Il sied de noter que dans le cadre de financement des activités des programmes de cette loi, il est prévu en son article 25 un Compte d'Affectation Spéciale (CAS), en sus de la dotation de l'Etat et de la coopération militaire avec les pays amis. Le texte d'opérationnalisation de ce CAS est en cours de validation afin d'identifier les actes générateurs qui vont générer ses ressources propres en tant que parafiscalité.

Pour matérialiser l'effectivité de ce compte spécial, avec comme dénomination « Fonds de Soutien et de Développement des FARDC », un 7ème programme a été ajouté à la maquette programmatique et ses actions ont été reformulées.

Domaine d'Intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Le secteur de la Défense est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, entre autres : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République du Congo du 18 février 2006 la loi n°11/012 du 11 Aout 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC, la Loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du Militaire des FARDC, le Plan de la réforme des FARDC et l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères.

Dans le cadre de la réorganisation de nos Forces Armées, il a été élaboré un plan de la réforme définissant la stratégie globale qui repose sur les 10 principes directeurs déclinés ci-dessous :

- Le rajeunissement ;
- La formation et entraînement ;
- L'équipement adéquat ;
- La prise en charge correcte des militaires ;
- La redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense ;
- La séparation de chaîne de mise en condition et chaîne de mise en œuvre ;
- La redéfinition de la doctrine d'emploi des Forces ;
- La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures ;
- Le phasage de la réforme ;
- Les ressources de la réforme.

Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de :

- Défendre l'intégrité du territoire national ;
- Organiser et structurer les FARDC ;
- Concevoir, exécuter et suivre le mécanisme d'intégration et de formation des FARDC ;
- Administrer et approvisionner les FARDC ;
- Surveillance terrestre, fluviale, lacustre, maritime et aérienne du territoire national ;
- Poursuivre et parachever le processus de démobilisation des combattants ;
- Concevoir, préparer et exécuter toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires, des enfants soldats, des ex-combattants et groupes vulnérables non intégrés des Forces Armées en vue de leur réinsertion sociale ;

Entretenir et suivre les militaires invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants ;

Gérer et suivre les anciens combattants ;

Accompagner les démobilisés dans la vie civile afin de leur assurer une réinsertion réussie.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Défense et Anciens Combattants est composé de deux Secrétariats Généraux, à savoir : le Secrétariat Général à la Défense et le Secrétariat Général aux Anciens combattants.

Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants est composé au sens restreint des structures suivantes :

Cabinet du Ministre ;

Secrétariat Général à la Défense ;

Secrétariat Général aux anciens combattants.

Au sens Large le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants est Composé de : L'Etat-Major Général, Les Forces (FT, FNav, FAe), Les Corps et Services, etc.

Dans le Cadre de la Budgétisation, La section 27 est composée de 49 Chapitres:

27100 Cabinet ;

27200 Secrétariat Général ;

27201 Service Généraux ;

27202 DRHU ;

27203 DESPO ;

27204 DAA ;

27205 DBF ;

27206 DCM ;

27207 Bn AdmLog et Sv ;

27208 DInfor ;

27209 Sous-chef Etat-Major OPS ;
27210 Sous-Chef Etat-Major Rens ;
27211 Sous- Chef Etat-Major Log ;
27212 Sous-Chef Etat-Major Adm ;
27213 Etat-Major Général ;
27214 Etat – Major Force Terrestre ;
27215 Etat-Major Force Aérienne ;
27216 Etat-Major Force Navale ;
27217 Inspection Générale ;
27218 Base Logistique Centrale ;
27219 Première Zone de Défense ;
27220 Groupement des Ecoles Supérieures Militaires ;
27221 Deuxième Zone de défense ;
27222 Troisième Zone de Défense ;
27223 Corps Logistiques ;
27224 Corps des Services de Santé Militaire ;
27225 Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
27226 Service d’Education Civique, Patriotique et d’Actions Sociales ;
27227 Service de Communication et d’Information des Forces Armées ;
27228 Direction de l’Administration Pénitentiaire ;
27229 Aumônerie Militaire Catholique ;
27230 Aumônerie Militaire Protestante ;
27231 Aumônerie Militaire Kimbanguiste ;
27232 Corps de Génie ;
27233 Corps de transmission ;
27234 Commandement Général des Ecoles Militaires ;
27235 Garde Républicaine ;
27236 Action de démobilisation pour les Militaires ;
27237 Académie Militaire
27238 Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces ;
27239 Groupement des Ecoles Militaires Spécifiques ;
27240 Groupement des Centres d’Instructions et d’Entrainement ;
27241 Comité International des Sports Militaires ;

27242 Groupement Omnisport Militaire ;
27243 Corps pour la Protection des Parcs Nationaux et Réserves Apparentées ;
27244 Collège des Hautes Etudes de Stratégie de Défense ;
27245 Ecole de Guerre de Kinshasa ;
27246 Ecole Supérieure d'Administration Militaire ;
27247 Réserve Armée de la Défense ;
27248 Africaine des explosifs.

La section 28 est composée de :

Secrétariat Général aux Anciens Combattants ;

Direction des ressources humaines ;
Direction administrative et financière ;
Direction d'archives et nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
Direction de la pension et des rentes ;
Direction des œuvres sociales ;
Direction de l'inspection ;
Direction des études et planification ;

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
27	DEFENSE						
		026	Administration Générale de la Défense			Cabinet du Ministre, SG à la Défense, SG aux anciens Combattants, Etat-Major Général, Etat-major chargé de l'administration, DSG Défense, DSG Anciens Combattants, DRH, DESPO, DBF, Dir. Informatique, CGPMP/Déf, CGPMP/Anciens Combattants, Dir. Coopération Militaire, AFRIDEX, Cellule DDR, Dir Inspection et Contrôle Anciens combattants, DEP Anciens Combattants, Informatique, Sous-Chef d'Etat-Major chargé de l'Administration, Corps de Services de Santé Militaires, CGPMP, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport militaire	La Reserve de l'Armée
				0261	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense	Cabinet du Ministre	

0262	Coordination Administrative de la Défense	SG à la Défense, Direction Administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport militaire, Sous-Chef d'Etat-Major chargé de l'Administration.	
	0263	Coordination des opérations militaires	Etat-major General, Zones de défense, Reserve de l'Armée de la Défense
	0264	Contrôle des ressources financières, matérielles et humaines	Inspektorat Général
	0265	Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines	DRHU, Cellule DDR
	0266	Développement de la Gestion financière	DBF, CGPMP/ SG Déf
	0267	Développement de la Planification et Promotion des NTIC	DESPO, Dir. Informatique
	0268	Santé Militaire	Corps de Services de Santé Militaires
	1772	Coordination Administrative des Anciens Combattants	SG, DEP, CGPMP, Inspection et Contrôle, DRH, DAF, DANTIC
	Formation et entraînement		Collège de Hautes Etudes Stratégies et de Défense
027			Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et

			D'entrainements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force, Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques	
		0271	Instruction	Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et D'entrainements
		0272	Entrainement	Groupement des Centres d'instructions et D'entrainements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force
		0273	Spécialisation des FARDC	Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques
028			Equipements et matériels militaires	Corps Logistique, Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique, Bataillon administratif, Logistique et des services
		0281	Equipements et matériels FARDC	Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique,
		0282	Maintenance des équipements et matériels des FARDC	Corps Logistique, Bataillon administratif, Logistique et des services
029			Infrastructures	Corps du Génie Militaire
		0291	Construction	Corps du Génie Militaire
		0292	Infrastructures des Ecoles de formation, centre d'instruction et	Corps du Génie Militaire

		centre d'entraînement militaires			
0293		Etablissements de santé militaires	Corps du Génie Militaire		
0294		Casernes militaires	Corps du Génie Militaire		
0295		Grands quartiers et quartiers généraux militaires	Corps du Génie Militaire		
0296		Bases militaires	Corps du Génie Militaire		
0297		Foyers sociaux et écoles maternelles	Corps du Génie Militaire		
0298		Routes et pistes des voies d'accès militaires	Corps du Génie Militaire		
030	Opérations militaires		Etat-major Général ; Sous-chef Etat-major chargé des renseignements, Sous-chef d'Etat-major chargé des opérations Corps de transmission, Garde Républicaine, Action de Démobilisation pour les militaires, Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense, Etat-major Force Terrestre, Force Aérienne, Force Navale		
	0301	Mise en œuvre des opérations	Sous-chef Etat-major chargé des opérations, Etat-major Force Terrestre, Force Aérienne, Force Navale,		

	0302	Appui aux renseignements et opérations d'influence	Sous-chef Etat-major chargé des renseignements, Corps de transmission, Garde Républicaine, Action des Démobilisation pour les militaires,	
	0303	Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires	Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense,	
212	Production Militaire		AFRIDEX, Département Agricole/ Etat-Major Général, ETAT MAJOR log, Corps de service de santé Militaire	
	2121	Industrie militaire	AFRIDEX	
	2122	Gestion des parcs agro-pastoraux	Département Agricole/ Etat-Major Général	
	2123	Développement de l'offre des soins de santé militaire	Corps de services de santé militaire	
A codifier	Fonds de soutien et de développement des FARDC (CAS)		Direction du Budget et des Finances	
	A complet	Mobilisation des ressources	Direction du Budget et des Finances	
	A complet	Financement de l'équipement militaire	Direction du Budget et des Finances	

032	Anciens combattants	A complé ter	Financement de la Production militaire	Direction du Budget et des Finances	
				Dir. Œuvres sociales et Dir. Pension et Rente	
		0321	Protection sociale des tributaires (retraités Militaires, reformés militaires, Anciens Combattants et leurs dépendants)	Dir. Œuvres sociales et Dir. Pension et Rente	
		0322	Bâtiments et équipements Anciens Combattants	Dir. Œuvres sociales	

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Pour l'exercice 2024, tous les programmes du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, ont connu une exécution financière à hauteur de 75,15 %, soit 2 085 935 047 725,66 CDF décaissé sur une prévision de 2 775 514 801 647,00 CDF. Cette tendance a été influencée par deux programmes à savoir « Administration Générale » et « Equipements et Matériels ». Le gouvernement a dû fournir les efforts dans l'achat des équipements militaires pour faire face à la situation de guerre.

Au niveau du programme Administration Générale, le gouvernement a mis les moyens au niveau de l'Eta Major Général et du Secrétariat Général à la Défense pour soutenir les Opérations militaires sur les terrains.

Néanmoins, les faibles taux d'exécution ont été constatés au niveau des programmes ci-après ; « Formation et Entrainement » ainsi que les « Anciens Combattants »

1.3.2. Perspectives

Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Les objectifs les plus représentatifs

Les objectifs les plus représentatifs sont :

Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale ;

Objectif 2 : Améliorer les conditions sociales du militaire ;

Objectif 3 : Assurer le financement de la loi de programmation militaire ;

Objectif 4 : Rajeunir les Forces Armées ;

Objectif 5 : Améliorer les conditions sociales des Anciens Combattants, les retraités militaires et leurs dépendants.

Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

Objectif 2 : Améliorer la gestion de ressources humaines

L'amélioration des conditions sociales du militaire passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

Les allocations familiales ;

Le complément familial ;

Le logement ou l'indemnité de logement ;

Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

Objectif 3 : Améliorer les conditions sociales des Anciens Combattants, des retraités militaires, des invalides de guerre et de leurs dépendants

Cet objectif vise à améliorer le bien-être social des Anciens Combattants, des retraités militaires, des invalides de guerre et de leurs dépendants conformément aux articles 195 et 215 prévus dans la Loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC.

Il s'agit de :

Article 195 :

1. une allocation de fin de carrière ;
2. une pension d'incapacité et d'invalidité ;
3. une pension de retraite ;
4. une allocation de décès, une rente de survie et une rente d'orphelin ;
5. des soins médicaux ;
6. une allocation dite de vieillesse ;
7. des frais de rapatriement ;
8. des frais funéraires.

Les pensions, rentes et allocations sont indexées au coût de la vie.

Elles sont exemptées de tout impôt.

Article 215

1. l'exemption de la taxe d'occupation parcellaire ou taxe similaire sur la parcelle à usage résidentiel ;

2. le reclassement en matière d'emploi ;
3. la distribution gratuite de terrain à usage résidentiel et agricole ;
4. la protection des intérêts tant moraux que matériels ;
5. la gratuité des frais de scolarité pour les orphelins ;
6. la rétribution par la caisse de Solidarité
7. l'exemption de la taxe due par le conjoint exerçant le commerce de subsistance ;
8. l'exemption de l'impôt personnel minimum ;
9. la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques ;
10. la reprise de la mention « mort pour la patrie » sur les pièces d'état-civil des ayants droits du de cujus du militaire tombé au champ d'honneur ou en mission commandée.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale											
Indicateur			Année de Reference	Réalizations				Exercice en cours	CIBLES		
N°	Nom	Unité de mesure	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de neutralisation des groupes armés (GpA)	%	0,1	-	0,2	2,9	55	69	85	90	95
Mode de calcul pour l'exercice 2024 : GpA neutralisés / GpA répertoriés x100= 147 GpA neutralisés sur 266 GpA répertoriés X 100= 55%. Pour la projection des cibles, le niveau atteint en 2024 a constitué l'année de base pour les trois années en y ajoutant les anciennes projections du PAP 2025.											
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	60	60	65	52	78	45	33	20	15
Source : EMG/EM Ops											
Mode de calcul : incursions connues/ Incursions probables x100=											
Commentaires : En 2024, la RDC a connu le taux d'incursion avéré venant des pays voisins (RDF/ RWANDA, ADF, MBORORO, RED TABARA, SELEKA, FLEC, l'armée Zambienne) L'idéal est d'atteindre le taux d'incursion à 0%. Pour 2025,											

le taux d'incursion pouvait se situer à 45% suite aux accords de paix avec les USA et les accords de DOHA qui peuvent être inactif :

RDF/RWANDA, RED TABARA/BURUNDI, SELEKA/RCA, FLEC/ANGOLA et armée Zambienne.

3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	-	37	37	51	6	5	4	3	2

Source : EMG/EM Ops

Mode de calcul : incidents connus/ Incidents probables x100 : 8incidents connus/120incidents probables=6% pour l'exercice 2024

Commentaires : Les points sensibles touchés étaient

Objectif 2 : Objectif 2. Améliorer la gestion des ressources humaines

Indicateur		Unité de mesure	Année de Reference	Réalisations				Cibles			
N°	Nom			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de mise en œuvre des dispositions de la loi portant statut du militaire	%	-	2	3	10	30	40	50	75	100

Source : Rapport de la DRHU

Mode de calcul : nombre des dispositions mises en œuvre du statut militaire / Total des dispositions dans le statut du militaire prévues pour la période x100

2	Taux d'amélioration des conditions sociales des militaires	%	-	2	3	10	30	33	50	75	

Source : DRHU

Mode de calcul : nombre d'activités du programme exécutées / Total d'activités du programme prévues x100

Objectif 3 : Améliorer les conditions sociales des Anciens Combattants, des retraités militaires, des invalides de guerre et de leurs dépendants

Indicateur		Unité de mesure	Année de Reference	Réalisations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom			2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Proportion de pensions et Allocation dite de vieillesse améliorées	%		0%	0	0	0	10	30	40	50

Source : Rapport du Secrétaire General aux Anciens Combattants

2	Proportion des Tributaires bénéficiant des avantages	%		0	0	0	10	25	30	45	55
Source : Rapport du SG/ Anciens combattants											
Mode de calcul : somme des tributaires bénéficiaires / total des tributaires à bénéficier x 100											
Commentaires : cet indicateur a retenu les avantages alloués aux tributaires sur le total de 37 841 prévue également dans la Loi de Programmation Militaire, mais seule la ville de Kinshasa (3966) bénéficie partiellement de ces avantages notamment les frais funéraires et les soins médicaux.											
3	Proportion de retraités réinsérés	%		0	0	0	65	85	90	100	100
Source : Rapport du SG/ Anciens combattants											
Mode de calcul : Nombre des retraités réinsérés total des retraités à réinsérer x 100											
Commentaires : En prévision 2025, un échantillon de 90 retraités éligibles à la réinsertion sur 359 verset aux anciens Combattants, avec une estimation de 25% de cet effectif ; rien n'a été réalisé faute de textes de mise en application.											

1.5. Evolution des crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Prog	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	026	Administration générale	2 472 119 907 739	1 924 562 982 377,37	7 670 581 712 436,40	1 900 674 203 386	7.452.205.979.584
2	027	Formation et entraînement	50 436 878 395	5 763 357 288	74 276 803 233,40	4 593 852 479	34.222.609.335
3	028	Equipement et matériels militaires	128 986 084 624	100 170 179 723,29	14 021 884 540,00	3 862 679 677	136.021.147.631
4	029	Infrastructures	5 772 915 175	2 549 395 0000	5 772 915 175,00	1 031 651 000	8.185.774.701
5	030	Opérations militaires	85 785 144 535	33 191 377 870	70 785 144 535,00	39 659 977 223	77.587.035.989
6	212	Production Militaire	31 751 759 731	19 592 542 467			144.419.962.936
7	032	Anciens Combattants	662 111 448	52 606 500	1 088 122 704,00	2 153 664 318	806.928.809
8	177	Administration Générale des Anciens Combattants	8 618 789 335	0	9 871 125 422,50	65 170 500	22.922.857.337
TOTAL			2 775 514 801 647	2 085 935 047 725 ,66	7.846.397.708.046	1 952 041 198 583	7.876.372.296.322

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

1.5.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections des crédits par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	REALISATIONS 2024		LFR 2025		Projections en FC			
		Crédits votés	Réalisations en FC	Crédits votés	Exécution au 30 Juin	2026	2027	2028	
1	Contrepartie des Projets								
2	Fonctionnement des Ministères	572 329 132 199	1 219 402 674 838 ,11	716 076 275 200	594 528 818 476	757.523.566.152	797 635 015 056	851 377 765 346	
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865	9 742 150 509	10 145 569 865		61.363.537.085	106 929 985 578	110 616 425 469	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000	0	584 400 000 000		273.004.731.974	274 173 008 491	290 623 389 001	
5	Investissements sur Ressources Propres	142 000 000 000	103 864 896 558,69	101 819 426 532	115 917 569 756	143.728.569.540	276 537 799 277	331 279 408 644	

6	Rémunérations	705 837 071 668	714 777 699 256	1 543 055 122 649	564 141 014 859	1.749.850.577.771	1 984 257 965 372	2 267 195 001 083
7	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	731 803 027 915	37 095 020 062	4 890 901 313 800	677 453 795 492	4.890.901.313.800	2 057 142 857 1 43	1 870 129 870 130
TOTAL		2 247 090 181 464	2 085 882 441 223 ,91	7 846 397 708 046	1 952 041 198 583	7.876.372.296.322	5 501 674 630 917	5 721 221 859 672

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB2024-2025 et CDMT 2026-202

1.5 .3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024-2026

N °	Titre	REALISATIONS 2024		LFR 2025		PREVISIONS en FC
		Crédits votés	Exécutions en FC	Crédits votés	Exécutions en FC	2026
Dépenses courantes		1 817 311 773 732	1 982 017 544 66 5,23	7 160 178 281 514		
1	Titre III : Dépenses de personnel	720 997 895 084	746 727 993 016	1 559 193 153 890	575 197 166 059	1.768.603.323.3 38
2	Titre IV : Biens et matériels ;	128 353 142 60 6	380 415 364 119	149 123 492 732	252 367 347 973	159.621.686.34 9
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	92 518 839 917	410 434 743 286	4 521 256 338 314	162 072 597 182	4.528.108.197.2 59
4	Titre VI : Transferts et interventions	875 441 896 12 5	444 439 444 245	930 605 296 578	846 486 517 613	1.003.305.787.8 62
	Financement intérieur					
	Financement extérieur					
Dépenses en capital		958 203 027 915		686 219 426 532		
5	Titre VII : Equipements	896 140 676 013	684 337 648 098	625 837 648 098	75 567 596 844	368.701.462.62 6
	Financement intérieur					
	Financement extérieur					
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et	62 062 351 902	723 982 603,63	60 381 778 434	40 349 972 912	48.031.838.888

	édifice, acquisition immobilière					
	Financement intérieur					
	Financement extérieur					
	Total	2 775 514 801 641	2 085 882 441 223	7 846 397 708 046	1 952 041 198 583	7.876.372.296.322

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025

1.5.4. Projection des crédits par rubriques en AE/CP

Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028

N°	Rubrique	AE 2025	CP		
			2026	2027	2028
1	Contrepartie des Projets				
2	Fonctionnement des Ministères	567 984 602 466	751 193 216 553	797 036 147 977	845 501 054 913
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865	61 363 537 085	92 865 492 563	101 537 806 302
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000	273 004 731 974	274 173 008 491	290 623 389 001
5	Investissements sur Ressources Propres	161 045 352 040	131 636 229 305	283 207 854 273	337 994 188 446
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-		
7	Rémunérations	688 628 650 218	1 735 543 481 459	2 009 384 138 007	2 313 991 275 398
8	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000	600 000 000 000		
	TOTAL	2 541 204 174 589	2 560 000 000 000	1 828 571 428 571	1 662 337 662 338

Source : LFR 2024, LFR 2025 et CDMT central par rubrique 2026-2028

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale 2025-2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif SALAIRE (1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): = (2/9) * 12	Nouvelles actions 2026					PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale (9)	
Section : 27 & 28 DEFENSE ET ANCIENS COMBATTANTS	293 001	158 774 375 793	211 699 167 724	-	-	-	-	-	-	
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	11 595	10 439 278 991	13 919 038 655	-	-	-	-	-	-	
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	41 646	27 717 682 398	36 956 909 864	-	-	-	-	-	-	
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	77 541	40 788 265 051	54 384 353 401	-	-	-	-	-	-	

4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	161 069	78 308 302 919	104 411 070 559	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres	1 150	1 520 846 434	2 027 795 245	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	293 001	158 774 375 793	211 699 167 724	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : 026 ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme : Secrétaire Général à la Défense

Fonction :

2.1.1. Périmètre du programme

Cabinet du Ministre, SG à la Défense, SG aux anciens Combattants, Etat-Major Général, Etat-major chargé de l'administration, DSG Défense, DRH Anciens Combattants, DRH Défense, DESPO, DBF, DAF Anciens Combattants , Dir. Informatique, Dir. Coopération Militaire, Cellule DDR, Dir Inspection et Contrôle Anciens combattants, DEP Anciens Combattants, Informatique, DANTIC Anciens Combattants, Sous-Chef d'Etat-Major chargé de l'Administration, Corps de Services de Santé Militaires, CGPMP, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport militaire.

Le programme Administration Générale est constitué du cabinet du Ministre, du Secrétariat Général à la Défense et du Secrétariat Général aux Anciens Combattants. Son périmètre est structuré de la manière suivante :

Cabinet du ministre : il est chargé de la conception, exécution et suivi du mécanisme d'intégration et de formation de l'Armée Nationale.

Secrétariat General à la Défense : Il assure la coordination des activités des différentes directions du Ministère de la Défense Nationale et assiste le Ministre dans la fixation des règles de gestion administrative et financière des Forces Armées. Il est composé des structures ci-après :

Etat-Major Général : Il est chargé de la mise en condition des Forces Armées et assiste le Commandant Suprême dans leur mise en œuvre ;

Etat-Major chargé d'Administration : Il assure la mise en œuvre de la chaine de renfort en rapport avec les demandes des forces, de corps, de zones de défense, du commandement général des écoles militaires et leur acheminement vers les unités requérantes ; s'occupe des mouvements du personnel militaire des forces armées en ce qui concerne les promotions, les affectations et les mutations inter-forces ;

Direction des Services Généraux : Elle assure l'exécution de toutes les directives, instructions et missions reçues du Secrétaire Général à la Défense concernant la gestion du personnel civil mis à la disposition du Ministère de la Défense Nationale par la Fonction Publique ;

Direction des Ressources Humaines : Elle élabore la politique générale de gestion du personnel militaire et civil, ainsi que les règlements d'administration ;

Direction des Etudes Stratégiques Planification et Organisation : Elle élabore le projet des directives et des instructions dans l'organisation de toutes unités des Forces Armées et du Ministère de la Défense ;

Direction du Budget et des Finances : Elabore le projet de budget du Ministère de la Défense Nationale conformément aux directives du Ministère du Budget et en assure le suivi de son exécution ;

Direction de l'Informatique : Elle conçoit et développe les logiciels spécifiques aux Forces Armées et aux Services du Ministère de la Défense Nationale ;

Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics : Elle conduit l'ensemble de la procédure de gestion des projets et de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Défense Nationale ;
 Direction de la coopération militaire : Elle prépare les dossiers de coopération entre la RDC et ses partenaires ;
 Cellule DDR : Elle s'occupe des actions de désarmement, démobilisation et réinsertion des militaires ;
 RAD : elle apporte un renfort temporaire aux FARDC en cas de menace de l'intégrité territoriale.

2.1.2. Stratégie du Programme

Le Programme Administration Générale vise à assurer une gestion stratégique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants à travers cinq axes stratégiques, à savoir :

Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense ;
 Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines et Coordination Administrative de la Défense ;
 Renforcement de la bonne gouvernance par le contrôle, l'inspection et l'audit ;
 Rajeunissement des forces armées ;
 Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale et anciens combattants.

Ce programme constitué de neuf actions, met en exergue l'effectivité de la réforme du secteur de la défense nationale et des anciens combattants.

Il a pour finalité :

Elaboration, mise en place et Pilotage de la stratégie ministérielle ;
 Coordination administrative de la défense ;
 Coordination administrative des anciens combattants ;
 Améliorer la gestion des ressources humaines ;
 Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat ;
 Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale, anciens combattants.

L'amélioration de la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur renvoie à l'élaboration et l'application des textes légaux et réglementaires, et au suivi de l'exécution des résolutions du Conseil Supérieur de la Défense.

L'amélioration de la gestion des ressources humaines passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 et 215 de la Loi portant Statut du Militaire :

Les allocations familiales ;

Le complément familial ;

Le logement ou l'indemnité de logement ;

La gratuité de consommation d'eau et d'électricité dans les casernes ;

Les soins de santé ;
 Indemnités des frais funéraires ;
 Indemnités d'installation ;
 Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

2.1.3. Les Objectifs et indicateurs de performance du programme

Les Objectifs

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1. Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur

Objectif 2. Améliorer la gestion des ressources humaines

Objectif 3 : Rajeunir les Forces Armées

Objectif 4. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat

Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux Unités FARDC et Service de la Défense

Objectif 6. Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants

Cadre de performance des objectifs du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1. Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'élaboration des textes légaux et réglementaires	%	20	35	45	50	70	80	90
Source : DESPO									
Mode de calcul : Nombre des textes produits/ Total des textes prévus x100									
Commentaires : Les avant-projets des différents textes sont disponibles mais en attente de validation.									
Objectif 2. Améliorer la gestion des ressources humaines									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de mise en œuvre des dispositions de la loi portant statut du militaire	%	3	10	30	40	50	75	85
Source : Rapport de la DRHU									
Mode de calcul : nombre des dispositions mises en œuvre du statut militaire / Total des dispositions prévues dans le statut du militaire x100									
Commentaires : les projets des décrets et arrêtés Ministériels portant mesures d'accompagnement du statut du militaire élaborés sont en attente de validation.									

2	Taux d'amélioration des conditions sociales des militaires	%	3	10	30	33	50	75	85
Source : DRHU									
Mode de calcul : nombre d'activités du programme exécutées / Total d'activités du programme prévues x100									
Commentaires : le taux d'amélioration des conditions sociales des militaires est lié à la validation des textes d'accompagnement et au financement									
Objectif 3 : Rajeunir les Forces Armées									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion de Mil retraités dégages	%	0	0	10	41	65	75	85
Source : EMG Adm/ DRHU									
Mode de calcul : Nombre des Mil retraités dégages/ Total Mil retraités x100									
Commentaires : Les militaires retraités sont en attente de dégageement faute de financement									
2	Proportion des Mil Inactifs Intégrés dégages	%	0	0	10	50	70	80	90
Source : EMG Adm/ DRHU									
Mode de calcul : Nombre des Mil Inactifs Intégrés dégages/ Total Mil Inactifs Intégrés x100									
Commentaires : Les militaires inactifs intégrés sont en attente de dégageement faute de financement									
3	Taux des Mil recrutés	%	20	35	65	85	90	100	100
Source : EMG/EM Adm									
Mode de calcul : Nombre des Mil recrutés / Total des recrues prévus x100									
Commentaires : La sensibilisation a été forte suite à la guerre									
Objectif 4. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat	Nombre	8	8	9	12	15	19	25
Source : Cabinet Ministre									
Mode de calcul : Nbre de souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat/Nbre souscription prévue X 100									
Commentaires : Le taux exprime le pourcentage des accords de coopération militaire et de partenariat souscris									
2	Taux d'application des accords de coopération militaire et de partenariat	%	72	75	78	85	90	95	100
Source : SG Défense et EM Opération militaire									
Mode de calcul : Nombre des accords appliqués / Nombre total de souscription X 100									
Commentaires : le taux exprime le nombre d'accords appliqués									
3	Taux d'installation des postes d'attachés de défense	%	6	6	24	44	70	90	100
Source : DCM et DBF									

Mode de calcul : Postes d'attaché de défense installés / postes d'attachés prévus X 100									
Commentaires : le taux exprime le nombre des postes d'attachés de défense installés									
4	Taux de contribution aux accords de coopération militaire	%	26	35	41	60	65	70	80
Source : DCM									
Mode de Calcul : Hauteur de contribution / Volume total d'engagement X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des contributions aux accords de coopération militaire									
Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux Unités FARDC et Service de la Défense									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de missions de contrôle des ressources	%	35	40	50	70	85	95	100
Source : SG/DEF									
Mode de calcul : Nombre des missions effectuées / Total missions de contrôle prévues x100									
Objectif 6. Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux d'élaboration des documents sur la politique des AC	%	0	0	10	40	50	80	100
Source : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
Mode de calcul : documents élaborés/ documents prévusx100									
Commentaire : A compléter									
2	Proportion des mesures prises en faveur des AC	%	0	0	10	40	50	75	100
Source : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
Mode de calcul : Mesures prises en faveur des AC / Total mesures * 100									
Commentaire : Les mesures prises en faveur des AC sont tirées de la loi de programmation militaire dont la priorisation est faite en fonction de la couverture budgétaire.									
A compléter									
3	Taux de mise en œuvre des mesures prises	%	0	0	10	40	50	75	100
Source : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
Mode de calcul : Nombre de mesures mise en œuvre / Nombre de mesures prises * 100									
Commentaire : A Compléter									
4	Taux de validation des outils de gestion élaborés	%	0	0	10	40	50	75	100
Source : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
Mode de calcul : outils de gestion élaborés et validés / outils de gestion prévus x100									
Commentaire : Une équipe de coordination est mise en place.A compléter									
5	Proportion d'outils de gestion mis en place	%	0	0	10	40	50	75	100

Source : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants
Mode de calcul : outils de gestion mis en place / outils prévus x100
Commentaires : Les outils de gestion sont à élaborer conformément à la loi de programmation militaire et aux outils de la programmation et budgétisation dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats. A compléter

Présentation des crédits du programme
2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire
Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections (en CDF)		
		Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026	2027	2028
1	Contrepartie des Projets							
2	Fonctionnement des Ministères	355 731 350 062	1 153 203 494 918,63	716 076 275 199,90	552 399 726 780	501.899.444.473	797 036 147 977	845 501 054 913
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865		10 145 569 865,00			92 865 492 563	101 537 806 302
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000		584 400 000 000,00		273.004.731.974	274 173 008 491	290 623 389 001
5	Investissements sur Ressources Propres	55 202 888 229	18 486 768 140,62	101 819 426 532,40	108 833 330 573	9.472.768.903	283 207 854 273	337 994 188 446
7	Rémunérations	705 837 071 668	715 777 699 256,00	1 543 055 122 649	564 141 014 859	1.749.850.577.771	2 009 384 138 007	2 313 991 275 398
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	0,00						
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	731 803 027 915	37 095 020 062,11	4 890 901 313 800	677 453 795 492	4.890.901.313.800	1 828 571 428 571	1 662 337 662 338
TOTAL		2 472 119 907 739	1 924 562 982 377	7 846 397 708 046	1 902 827 867 704	7.475.128.836.921		

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026 Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 202						
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025			
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Prévisions 2026 en FC	
I. Dépenses Courantes	1 600 713 991 595	1 828 730 863 011,67				
Titre III : Dépenses de personnel	711 555 292 713	688 977 012 730,92	1 559 193 153 890	575.197.166.059	1.756.803.691.435	
Titre IV : Biens et matériels ;	9 428 617 051	350 994 530 295,25	149 123 492 732	250.409.645.584	11.256.255.138	
Titre V : Dépenses de prestations ;	51 533 643 171	378 692 249 378,98	4 521 256 338 314	132.937.218.334	4.481.585.315.397	
Titre VI : Transferts et interventions	828 196 438 660	410 067 070 606,52	930 605 296 578	835.450.507.153	893.006.074.074	
II. Dépenses en capital	871 405 916 144	95 832 119 365,47				
Titre VII : Equipements	848 694 316 117	95 164 128 643,02	625 837 648 098	70.121.695.429	299.431.275.732	
Financement intérieur						
Financement extérieur						
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	22 711 600 027	667 990 722,45	60 381 778 434	38.711.635.144	33.046.225.145	
Financement intérieur						
Financement extérieur						
Total	2 472 119 907 739	1 924 562 982 377	7 846 397 708 046	1.902.827.867.703	7.475.128.836.921	

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 et CDMT Central 2026-20

Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 11 : Evolution des crédits par Action

N°	Code de l'action	Actions du Programme	REALISATION 2024		LFR 2025		PLF 2026 en FC
			Crédits Votés (en CDF)	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
01	0261	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense et Anciens Combattants	70 135 663 856	400 611 804 620	6 889 709 005 463	154.215.741.290	76.722.483.177
002	0262	Coordination Administrative de la Défense	2394 818 927 152	1 508 557 488 234,12	780 872 706 973	1.795.671.792.975	7.361.059.338.474
003	1772	Coordination Administrative des Anciens Combattants	7 165 316 731	13 907 929 023,25	9 871 125 423	2.153.664.318	20.922.857.337
	0264	Contrôle des ressources financières, matérielles et humaines					
	0265	Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines					16.424.157.933
	0266	Développement de la Gestion financière	0	1 485 760 500			
	0267	Développement de la Planification et Promotion des NTIC					
	0268	Santé Militaire					
Total			2 472 119 907 739	1 924 562 982 377,37	7 680 452 837 859	1.952.041.198.583	7.475.128.836.921

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025 et ESB 2024-2025

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 12 : Ventilation des crédits du programme par action et par rubrique

Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0261 Pilotage de la stratégie du ministère de la Défense et Anciens combattants			
Fonctionnement des Ministères	390 756 813 947		76.722.483.177
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 145 569 865		
Investissements sur Ressources Extérieures			
Investissements sur Ressources Propres	58 913 483 610,40		
Rémunérations	1 538 991 824 241		
Dépenses exceptionnelles	4 890 901 313 800		
Sous-total 1	6 889 709 005 463		76.722.483.177
Action 2 : 0262 Coordination administrative de la Défense			
Fonctionnement des Ministères	186 472 706 973		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			411.655.926.331
Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000		273.004.731.974
Investissements sur Ressources Propres	10 000 000 000		40.953.884.910
Rémunérations			1.744.543.481.459
Subventions aux Organismes Auxiliaires			
Dépenses exceptionnelles			4.890.901.313.800
Sous-total 2	780 872 706 973		7.361.059.338.474
Action 3 : 0263 Coordination administrative de la Défense et Anciens combattants			
Fonctionnement des Ministères			9.997.614.175
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
Investissements sur Ressources Extérieures			

Investissements sur Ressources Propres			6.426.543.758
Rémunérations			
Subventions aux Organismes Auxiliaires			
Dépenses exceptionnelles			
Sous-total 3			16.424.157.933
Action 3 : 1772 Coordination administrative de la Défense et Anciens combattants			
Fonctionnement des Ministères	3 988 400 723,50		3.523.420.790
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
Investissements sur Ressources Extérieures			
Investissements sur Ressources Propres	1 819 426 291,00		12.092.340.235
Rémunérations	4 063 298 408,00		5.307.096.312
Subventions aux Organismes Auxiliaires			
Dépenses exceptionnelles			
Sous-total 2	9 871 125 422,50		20.922.857.337
TOTAL GENERAL	7 680 452 837 859		7.475.128.836.921

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 13 : Présentation des crédits par action –par titre 2024-2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0261 Pilotage de la stratégie du ministère de la Défense et des Anciens Combattants			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 539 676 454 241		1.193.870.871
Titre IV : Biens et matériels ;	2 604 211 843		3.044.001.476
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 604 211 843		25.052.442.152
Titre VI : Transferts et interventions	2 604 211 843		47.432.168.678
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	22 437 648 098		

Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	36 475 835 512		
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 1	6 889 709 005 463		76.722.483.177
Action 2 : 0262 Coordination administrative de la Défense			
I. Dépenses Courantes			1.748.787.087.434
Titre III : Dépenses de personnel	5 197 197 625		5.812.302.243
Titre IV : Biens et matériels ;	126 557 588 824		4.454.376.961.566
Titre V : Dépenses de prestations ;	44 441 782 201		838.124.370.347
Titre VI : Transferts et interventions	10 276 138 323		1.748.787.087.434
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	594 400 000 000		293.004.731.974
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			20.953.884.910
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 2	780 872 706 973		7.361.059.338.474
Action 3 : 0263 Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel			409.000.000
Titre IV : Biens et matériels ;			1.258.322.797
Titre V : Dépenses de prestations ;			930.796.014
Titre VI : Transferts et interventions			7.399.495.364
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			6.426.543.758

Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 3			16.424.157.933
Action 4 : 1772 Coordination administrative des Anciens combattants			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	4 973 691 770		6.413.733.130
Titre IV : Biens et matériels ;	884 852 075		1.141.628.622
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 143 115 602		1.225.115.665
Titre VI : Transferts et interventions	50 039 685		50.039.685
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 819 426 291		12.092.340.235
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 3	9 871 125 423		20.922.857.337
Total	7 680 452 837 859		7.475.128.836.921

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026

PROGRAMME 027 : FORMATION ET ENTRAÎNEMENT

Responsable de programme : Commandant Général des Ecoles Militaires

Fonction :

Périmètre du programme

Le programme a pour périmètre, les structures ci-après :

Commandement Général des Ecoles : supervise toutes les activités relevant des missions du Commandement Général des Ecoles, des études et des recherches relatives aux différentes doctrines de l'Armée ;

Groupement des Ecoles Supérieures Militaires : planifie les activités de formation et repartie les moyens en personnel enseignant en matériel didactique et logistique ;

Académie Militaire : exécute les objectifs de première instruction militaire et formation académique pour les différents cycles ;

Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces : répartit les moyens en personnel enseignant et en matériels didactiques et logistiques ;

Groupement Ecoles Militaires Spécifiques : exécute les objectifs de spécialisation pour les militaires de chaque force, chaque corps et service ;

Centres d'Instruction et d'Entraînement : exécute les objectifs de l'entraînement pour les militaires de toutes les catégories.

Stratégie du Programme

La formation dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo est très spécifique.

L'instruction vise pour la recrue, l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ainsi que le renforcement des qualités physiques et morales nécessaires à l'accomplissement d'une mission.

L'entraînement militaire prévoit la remise à niveau et la cohésion des unités ; les exercices et les manœuvres pour un appui efficace au déploiement actuel et futur.

Toutes les structures de formation ont été regroupées sous un même commandement.

Cela a pour effets :

L'harmonisation des procédures et des structures (Centres d'Instruction et Ecoles de Formation pour Sous-Officiers) chaque fois qu'une spécificité ne pourra être justifiée ;

La mutualisation des formations en tronc commun (Académie Militaire) avant la spécialisation en différentes spécialités de la défense (Ecoles d'Armes et Centres d'Entraînement) ;

Le renforcement des qualifications techniques et le maintien des compétences de haut niveau assurées par des formations professionnelles et réalisées par un opérateur unique (Groupement des Ecoles Supérieures Militaires).

L'entraînement des unités revêtira un caractère prioritaire. Facteur de motivation pour les hommes et de cohésion pour les unités, l'entraînement sera maintenu à un haut niveau (60 jours annuels de préparation aux opérations par unité opérationnelle). Les normes de qualification seront fixées pour déterminer, à l'issue de chaque période d'entraînement, le degré d'opérationnalité de chaque unité. Comme dit la maxime militaire : « entraînement difficile, combat facile », l'entraînement est nécessaire pour garantir l'aptitude au combat et l'adaptation de l'armée à ses missions. A cet effet, les militaires entraînés ainsi que les troupes et sous-officiers instruits constituent des indicateurs de renforcement des capacités.

La préparation opérationnelle sera différenciée afin de garantir pour chaque composante un socle adéquat d'entraînement (programme bimestriel d'entraînement en Centre d'Entraînement) complété, par unité, d'une préparation spécifique (programme bimensuel de remise à niveau en unité) en fonction des différentes missions à effectuer.

Ce programme a trois (03) actions, à savoir :

Instruction et entraînement ;

Spécialisation et perfectionnement des FARDC ;

Renforcement des capacités des instructeurs.

La stratégie de ce programme, consiste à assurer une formation militaire de qualité.

Ce programme est composé de trois actions, à savoir :

Instruction militaire de base et entraînement des unités ;

Spécialisation et perfectionnement des officiers et sous-officiers ;

Perfectionnement des instructeurs.

Pour que les FARDC répondent aux impératifs de dissuasion et de professionnalisation, les troupes et les sous-officiers doivent être bien instruits, bien entraînés et que les officiers bénéficient d'une formation continue dans le cadre de la spécialisation et du perfectionnement.

Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Renforcer l'Instruction et l'entraînement des militaires ;

Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les Officiers et Sous-Officiers (OSO) ;

Objectif 3 : Renforcer les Capacités des Instructeurs.

Tableau 14 : Cadre de performance des objectifs du programme formation et entraînement

Objectif 1 : Renforcer l’instruction et l'entrainement des militaires									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux des Mil instruits dans 4 centres d'Instructions	%	35	45	70	76	86	96	100
Source : Commandement Général des écoles militaires									
Mode de calcul : Nombre de militaires Instruits/Total recrutés X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des militaires instruits. UDef Aero 824, UGest Crise 900, UDef Aero 48, Entraînement 22 Regt 39.600, Entraînement BRR 2.763, Manœuvre Inter-Forces, BDP 4.289, SIX Bde RR 5.526, DEUX Bde DP 8.578, Finaliste MURA 2.763, 100 Navigant FAé, 204 Personnels Unités CorSM, 850 Elm Exercices Maritimes Internationaux, 72000 Soldats Instruits, 22 Regt 39.600, 3.600 Soffr, 800 Offr Sub AcaMil									
2	Taux des unités entraînées	%	0	0	15	45	75	85	100
Source : Commandement Général des Ecoles Militaires									
Mode de calcul : Nombre d’unités entraînées / Nombre total d’unités prévues X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des unités entraînées									
Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les officiers, sous-officiers et Troupes (OSO)									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux des OSO et Mil de rang spécialisés	%	30	35	40	50	60	70	85
Source : Commandement Général des écoles militaires/Groupement des Ecoles militaires spécifiques									
Mode de calcul : Nombre des Tp et OSO spécialisés / Effectif total des troupes et OSO X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO spécialisés									

Tp BI 763, Tp Fus Marin 2.600, Tp Cdo 776, Tp Para 824, Tp Aie 154, Spec SOffr Infanterie 1.720, Spec SOffr BI 241, Spec SOffr Marin 360, Spec SOffr Cdo 426, Spec SOffr Para 414, Spec SOffr Aie 183, Spec SOffr Gn 44, Spec SOffr Log 102, Spec SOffr Tr 40, Tp Inf, 484 Offr Sup ECEM/ESAM/EGK, 720 Offr Gen & Sup FARDC/PNC/CEEAC/Cadres Civils CHESD, 90 Offr Marins, Offr Gn, Offr Tr, Offr Adm, Offr Inf, Offr Aie, Offr BI, Offr Log, Offr Rens, 80 Bureautique Applications Métiers DInfor, 2Bn UMIR, 04 CAPS									
2	Taux net des OSO et Mil de rang perfectionnés	%	15	20	25	35	50	75	85
Source : Commandement Général des écoles militaires									
Mode de calcul : Nombre des Tp et OSO / Effectif total des Tp et OSO X 100									
Commentaires : Le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO perfectionnés									
Objectif 3 : Renforcer les capacités des instructeurs & formateurs									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2026	2027	
1	Taux de renforcement des capacités	%	25	30	40	52	72	82	90
Source : Commandement Général des écoles militaires									
Mode de calcul : Nombre d'instructeurs et formateurs perfectionnés / Effectif total d'instructeurs & formateurs X 100									
Commentaires : Pour disposer d'une armée efficace, la professionnalisation des FARDC doit passer aussi par le renforcement des capacités des instructeurs des FARDC. Le taux exprime le pourcentage d'instructeurs & formateurs perfectionnés Remise à niveau Tx Réseau 120, Remise à niveau Infor 75, Remise à niveau Tech Man 105, 100 (CorSM), 4.000 Instructeurs, 30 Fmn continue colloques, 50 Entraîneurs GOSM, 48 Entraîneurs CISM, SCIFA									
2	Taux d'exécution du volume horaire	%	25	30	40	80	90	95	100
Source : Commandement Général des écoles militaires									
Mode de calcul : Nombre de matières dispensées / Total de matières programmées X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage du volume horaire									

2.2.4. Evolution des crédits du Programme
2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 15 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 (en FC)
		Crédits votés (en FC)	Exécution (en FC)	Crédits Votés 2025 (en FC)	Exécution fin juin 2025 (en 2025)	
1	Contrepartie des Projets					
2	Fonctionnement des Ministères	32 391 526 355	5 763 357 288	103 011 958 200,80	2 955 514 711	34.222.609.335
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
4	Investissements sur Ressources Extérieures					
5	Investissements sur Ressources Propres	18 045 352 040	0,00	22 086 516 631,00	1 638 337 768	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
7	Rémunérations					
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires					
TOTAL		50 436 878 395	763 357 288	125 098 474 831,80	4 593 852 479	34.222.609.335

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 et PLF 2026

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 16 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

SOURCE : LFR 2024-2025, ESB 2024-2025 (fin juin) et PLF 2026

Titres	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS		PREVISIONS 2026 (en CDF)
	Crédits votés 2024 (en CDF)	Exécution 2024 (en CDF)	Crédits Votés 2025 (en CDF)	Exécution Fin Juin 2025 (en CDF)	
Dépenses courantes	32 391 526 355	5 763 357 289			
Titre III : Dépenses de personnel	3 435 554 324	0,00	3 665 750 324		3 772.377.959
Titre IV : Biens et matériels ;	5 445 395 266	553 820 275	6 085 439 739	732 349 839	5 964.361.696
Titre V : Dépenses de prestations ;	19 226 012 345	5 209 537 014	21 264 655 920	2 223.164.872	20 263.154.204
Titre VI : Transferts et interventions	4 284 564 420	0,00	21 174 440 619		4 222.715.476
Dépenses en capitale	18 045 352 040	0,00			
Titre VII : Equipements		0,00	13 915 447 038 390		
Financement intérieur		0,00	222 1000 000 000		
Financement extérieur		0,00	109 3000 000 000		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 045 352 040	18 045 352 040	8 753 611 437 389	1 638.337.768	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	50 436 878 395	50 436 878 395	74 276 803 233	4 593.852.479	34 222.609.335

Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 17 : Evolution des crédits par Action

N°	Code de l'action	Actions du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS		PREVISIONS 2026
			Crédits votés en FC	Crédits votés en FC	CREDITS VOTES 2025	Exécution Fin Juin 2025 (en CDF)	
1	0271	Instruction	42 085 750 539,00	5 763 357 288,00	65 925 675 377	4 511 544 479	25.399.402.226
22	0272	Entrainement	6 982 512 852,00		6 982 512 852	82 308 000	7.377.224.302
33	0273	Spécialisation des FARDC	1 368 615 004,00		1 368 615 004		1.445.982.807
Total			50 436 878 395,00	5 763 357 288,00	74 276 803 233	4 511 544 479	34.222.609.335

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 et PTA 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 18 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

PROGRAMME 027 : FORMATION ET ENTRAINEMENT				
N°	Rubriques	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Prévisions 2026 en CDF
Action 1 : 0271 Instruction				
1	Fonctionnement des Ministères	43 839 158 746,40		25.399.402.226
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres	22 086 516 631,00		
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Dépenses exceptionnelles			
Sous-total 3		65 925 675 377,40		25.399.402.226
Action 2 : 0272 Entraînement				
1	Fonctionnement des Ministères	6 982 512 852,00		7.377.224.302
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Dépenses exceptionnelles			
Sous-total 4		6 982 512 852,00		7.377.224.302
Action 3 : 0273 Spécialisation des FARDC				

1	Fonctionnement des Ministères	1 368 615 004		1.445.982.807
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Dépenses exceptionnelles			
Sous-total 4		1 368 615 004		1.445.982.807
TOTAL GENERAL		74 276 803 233		34.222.609.335

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025 et PLF 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par Titres

Tableau 19 : Ventilation des crédits du programme par action et par Titres 2026-2028

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0271 Instruction			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 964 082 363		2.022.070.349
Titre IV : Biens et matériels ;	4 001 233 698		3.614.463.288
Titre V : Dépenses de prestations ;	18 464 538 401		17.443.770.833
Titre VI : Transferts et interventions	19 409 304 284		2.319.097.756
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	22 086 516 631		
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 1	65 925 675 377		25.399.402.226
Action 2 : 0272 Entraînement			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 414 680 430		1.439.672.306
Titre IV : Biens et matériels ;	1 397 577 537		1.630.918.187
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 405 118 550		2.403.016.089
Titre VI : Transferts et interventions	1 765 136 335		1.903.617.720

II. Dépenses en capital	1 414 680 430		
Titre VII : Equipements	1 397 577 537		
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 2	6 982 512 852		7.377.224.302
Action 3 : 0273 Spécialisation des FARDC			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	286 987 531		310.635.304
Titre IV : Biens et matériels ;	686 628 504		718.980.221
Titre V : Dépenses de prestations ;	394 998 969		416.367.282
Titre VI : Transferts et interventions			
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 3	1 368 615 004		1.445.982.807
Total	74 276 803 233		34.222.609.335

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026

PROGRAMME 3 : (028) EQUIPEMENTS ET MATERIELS MILITAIRES

Responsable de programme : Sous-Chef Etat-Major Logistique

Fonction :

2.3.1. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

Direction d'Acquisition des Approvisionnements : prépare les dossiers relatifs aux commandes à passer par le ministre ayant la Défense dans ses attributions et procède aux achats, au dédouanement et à la réception des approvisionnements ;

Etat-major Logistique : élabore le plan de développement de la force du point de vue en dotation en matériel, en équipement et en infrastructures ;

Corps Logistique : met en condition les unités du corps logistique où qu'elles se trouvent, assurer en tout temps et sous tous les aspects l'appui de base et l'appui général aux Forces Armées.

2.3.2. Stratégie du Programme

Ce programme a pour objet de doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures.

La priorité est accordée à la dotation des unités en équipements, surtout aux unités de 1er échelon que sont les Régiments. Les crédits d'équipement couvrent dans l'ordre l'acquisition et l'entretien du charroi, des transmissions et de l'armement collectif, principalement à cause de leur effet de crédibilisation des Forces de défense et de dissuasion vis-à-vis de l'ennemi.

Des normes de qualification seront fixées pour déterminer le degré d'opérationnalité de chaque unité par rapport à son tableau de dotation.

Les crédits accordés à ce domaine représentent plus de 40 % des crédits de la loi de Programmation militaire.

Le programme a pour actions :

Acquisition des équipements et matériels FARDC ;

Maintenance des équipements et matériels des FARDC.

C'est ici le lieu d'affirmer la détermination de garantir la montée en puissance des Forces Armées en termes de renforcement des capacités d'intervention des forces terrestre, aérienne, navale, de service de renseignements militaires et d'influence.

2.3.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Doter les FARDC des équipements et matériels adaptés menaces actuelles et futures ;

Objectif 2 : Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants.

Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures

La montée en puissance des FARDC est tributaire d'une dotation en équipements majeurs, collectifs et individuels adéquats.

Objectif 2 : Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants

Les équipements individuels et majeurs acquis doivent être entretenus pour qu'ils soient à même de répondre au besoin des FARDC.

Tableau 20 : Cadre de performance des Objectifs du programme équipement et matériels militaires

Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures									
Indicateur		Unité de Mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles		
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de couverture en équipements individuels	0	5	48	49	50	60	70	80
Source : Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
Mode de calcul : Nombre d'équipements individuels acquis / Total équipements individuels prévus X 100									
Commentaires : Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels acquis sur le total des équipements individuels prévus Cet indicateur exprime en nombre et en quantité les besoins en acquisition des équipements individuels et collectifs pour la montée en puissance des FARDC.									
2	Taux de couverture des équipements et matériels majeurs	%	0	8	48	48	50	60	70
Source : Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
Mode de calcul : Nombre d'équipements et matériels majeurs acquis / Total Equipements et matériels majeurs prévus X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs acquis sur le total des équipements majeurs prévus									
Objectif 2. Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants									
1	Taux de maintenance des équipements individuels	%	25	25	42	94	96	98	100
Source : EMG/EM Log et CorLog									

Mode de calcul : Nombre d'équipements individuels maintenus / Total équipements individuels prévus pour la maintenance X 100									
Commentaires : Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels maintenus sur le total des équipements individuels prévus pour la maintenance ; la maintenance des équipements collectifs est assurée de manière régulière en nombre et en quantité.									
2	Taux de maintenance des équipements et matériels majeurs	%	25	25	42	94	96	98	100
Source : EMG/EM Log et CorLog									
Mode de calcul : Nombre d'équipements et matériels maintenus / Total équipements et matériels prévus pour la maintenance X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs maintenus sur le total des équipements majeurs prévus pour la maintenance									

2.3.4. Evolution des Crédits du Programme
2.3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 21 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire

N°	Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits Votés 2024 (en CDF)	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	Contrepartie des Projets					
2	Fonctionnement des Ministères	108 986 084 624	18 145 577 515,00	7 021 884 540,00	617 352 500	136.021.147.631
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
4	Investissements sur Ressources Extérieures					
5	Investissements sur Ressources Propres	20 000 000 000	80 870 127 208,00	7 000 000 000,00	3 245 327 177	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
7	Rémunérations					
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Total		128 986 084 624	100 170 179 723,29	14 021 884 540,00	3 862 679 677	136.021.147.631

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et ESB 2024-2025 (Fin juin) et PLF 2026

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 22 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	108 986 084 624	18 145 577 515			
Titre III : Dépenses de personnel	1 560 018 702		981 795 939		1.781.489.031
Titre IV : Biens et matériels ;	103 837 263 540	8 681 110 285	3 174 756 892	196.090.000	130.656.441.620
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 511 353 047	9 266 577 979	2 787 882 374	421.262.500	3.505.767.645
Titre VI : Transferts et interventions	77 449 335		77 449 335		77.449.335
II. Dépenses en capital	20 000 000 000	82 024 602 208			
Titre VII : Equipements	20 000 000 000		7 000 000 000	3.245.327.177	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement Extérieur		82 024 602 208			
Financement Intérieur					
Total	128 986 084 624	100 170 179 723	14 021 884 540	3.862.679.677	136.021.147.631

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 et PLF 2026

Evolution des crédits par action du programme
Présentation des crédits par action
Tableau 23 : Evolution des crédits par programme

N°	Code Action	Actions du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0281	Acquisition des équipements et matériels FARDC	102 825 616 213	18 145 577 515,00	861 416 129		129.512.427.890
2	0282	Maintenance des équipements et matériels des FARDC	26 160 468 411	82 024 602 208,29	13 160 468 411	3.862.679.677	6.508.719.741
Total			128 986 084 624	100 170 179 723.29	14 021 884 540	3.862.679.677	136.021.147.631

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

2.3.5.2 Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 24 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PLF 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0281 Acquisition des équipements et matériels FARDC				
1	Fonctionnement des Ministères	861 416 129,00		129.512.427.890
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres	7 000 000 000,00		
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 1		7 861 416 129,00		129.512.427.890
Action 2 : 0282 Maintenance des équipements et matériels des FARDC				
1	Fonctionnement des Ministères	6 160 468 411,00		6.508.719.741
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 2		6 160 468 411,00		6.508.719.741
TOTAL GEN		14 021 884 540		136.021.147.631

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 25 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0281 Acquisition des équipements et matériels FARDC			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	104 976 000		757.088.319
Titre IV : Biens et matériels ;	368 977 909		127.653.296.195
Titre V : Dépenses de prestations ;	387 462 220		1.102.043.376
Titre VI : Transferts et interventions			
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 1	861 416 129		129.512.427.890
Action 2 : 0282 Maintenance des équipements et matériels des FARDC			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	876 819 939		1.024.400.712
Titre IV : Biens et matériels ;	2 805 778 983		3.003.145.425
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 400 420 154		2.403.724.269
Titre VI : Transferts et interventions	77 449 335		77.449.335
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	7 000 000 000		
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 2	13 160 468 411		6.508.719.741
Total général	14 021 884 540		136.021.147.631

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

PROGRAMME 029 : INFRASTRUCTURES

Responsable de programme : Commandant Corps du Génie

Fonction :

2.4.1. Périmètre du programme

Le programme infrastructures à pour périmètre le Corps du Génie Militaire, qui a pour mission de mettre en condition les unités du Génie l'entretien du patrimoine et des infrastructures des Forces Armées ainsi que l'assurance de la mobilité et la protection des troupes.

2.4.2. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les infrastructures militaires à réhabiliter et/ou à construire ainsi que leur entretien. Il s'agit du casernement pour les militaires et leurs dépendantes et autres infrastructures militaires telles que les quartiers généraux, les centres de formation, les bases militaires, les bases logistiques, les aéroports et les hôpitaux militaires.

Ce programme planifie les dépenses relatives à la construction et à la réhabilitation des infrastructures des Forces Armées afin d'appuyer les opérations de consolidation de la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

2.4.3. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires ;

Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires ;

Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures.

Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires

Pour mettre les recrues dans des bonnes conditions, il importe de réhabiliter des infrastructures existantes. Il s'agit en effet, des écoles, Centres d'instruction (CI) et Centres d'entraînement (CE).

Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires

La construction des états-majors et des bases militaires est importante en ce sens qu'elle résout le problème d'installations de nouvelles structures issues de la réforme des FARDC. Par ailleurs, celle des bases militaires améliore les conditions sociales des militaires.

Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures

Tableau 26 : cadre de performance des objectifs du programme Infrastructures

Objectif 1. Réhabiliter les infrastructures militaires									
Indicateur		Unité de Mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
			2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux de réhabilitation des Ecoles, Centres d’instruction, Centres d’entrainement et Bases militaires	%	0	0	0	25	35	45	55
Source : Corps de Génie Militaire									
Mode de calcul : Nombre d'Ecoles, CI-CE et Base militaires réhabilité / Total des Ecoles, CI-CE et Bases militaires prévus X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage d’écoles, CI, CE et Bases Militaires réhabilités									
2	Taux de réhabilitation des quartiers généraux	%	0	0	0	0	5	10	15
Source : Corps de Génie Militaire									
Mode de calcul : Nombre de quartiers généraux réhabilités / Total quartiers généraux prévus pour la réhabilitation X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux réhabilités									
Objectif 2. Construire les infrastructures militaires									
1	Taux de Construction d'infrastructures spécifiques	%	0	0	0	0	5	10	15
Source : Corps de Génie Militaire									
Mode de calcul : Nombre d'infrastructures spécifiques construites / Total d'infrastructures spécifiques prévues X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage d’infrastructures spécifiques militaires construits									
2	Taux de construction des écoles, centres d'instruction, centres d'entrainement et hôpitaux militaires	%	0	0	0	10	15	20	25
Source : Corps de Génie Militaire									
Mode de calcul : Nombre d'école, CI-CE et hôpital militaire construit / Total des écoles, CI-CE et hôpitaux militaires prévus pour la construction X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage d’écoles, CI, CE et hôpitaux militaires construits									

Objectif 3. Assurer l'entretien des infrastructures									
1	Taux d'entretien des Quartiers généraux et Bases militaires	%	0	0	0	0	10	20	30
Source : Corps de Génie Militaire									
Mode de calcul : Nombre de Quartiers généraux et Bases militaires entretenus / Total des Quartiers généraux et Bases militaires prévues X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux et bases militaires entretenus									
2	Taux d'entretien de nouvelles casernes	%	0	0	0	0	5	10	15
Source : Base logistique centrale									
Mode de calcul : Nombre / Total de nouvelles casernes prévues pour l'entretien X 100									
Commentaires : le taux exprime le pourcentage des casernes entretenues									

Evolution des crédits du programme

Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 27 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire

N°	Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits Votés 2024 (en CDF)	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	Contrepartie des Projets					
2	Fonctionnement des Ministères	5 772 915 175	2 549 395 000	5 772 915 175	1 031 651 000	6.099.258.070
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
4	Investissements sur Ressources Extérieures					
5	Investissements sur Ressources Propres					2.086.516.631
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
7	Rémunérations					
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Total		5 772 915 175	2 549 395 000	5 772 915 175	1.031.651.000	8.185.774.701

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 202-2025 et CDMT Central 2026-2028

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 28 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	5 772 915 175	2 549 395 000			
Titre III : Dépenses de personnel	197 490 000		197 490 000		236.988.000
Titre IV : Biens et matériels ;	3 014 691 487	1 691 050 000	3 014 691 487	705.036.000	3.441.359.180
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 173 741 492		1 173 741 492		1.107.448.953
Titre VI : Transferts et interventions	1 386 992 196	853 345 000	1 386 992 196	326.615.000	1.313.461.937
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					2.086.516.631
Financement Extérieur					
Financement Intérieur					
Total	5 772 915 175	2 549 395 000	5 772 915 175	1.031.651.000	8.185.774.701

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Evolution des crédits par action du programme
Présentation des crédits par action
Tableau 29 : Evolution des crédits du programme

N°	Code Action	Actions du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en CDF
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits Votés 2025 (en CDF)	Exécution en FC	
1	0291	Construction	5 772 915 175	2 549 395 000,00	5 772 915 175	1.031.651.000	8.185.774.701
	0292	Infrastructures des Ecoles de formation, centre d'instruction et centre d'entrainement militaires					
	0293	Etablissements de santé militaires					
	0294	Casernes militaires					
	0295	Grands quartiers et quartiers généraux militaires					
	0296	Bases militaires					
	0297	Foyers sociaux et écoles maternelles					
Total			5 772 915 175	2 549 395 000,00	5 772 915 175	1.031.651.000	8.185.774.701

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 30 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0291 Construction					
Fonctionnement des Ministères	5 772 915 175	2 549 395 000,00	5 772 915 175,00		6.099.258.070
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					2.086.516.631
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	5 772 915 175	2 549 395 000,00	5 772 915 175,00		8.185.774.701

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

2.4.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 31 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0291 Construction					
I. Dépenses Courantes	5 772 915 175	2 549 395 000			
Titre III : Dépenses de personnel	197 490 000		197 490 000		236.988.000
Titre IV : Biens et matériels ;	3 014 691 487	1 691 050 000	3 014 691 487		3.441.359.180
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 173 741 492		1 173 741 492		1.107.448.953
Titre VI : Transferts et interventions	1 386 992 196	853 345 000	1 386 992 196		1.313.461.937
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					2.086.516.631
Financement intérieur					
Financement extérieur					
TOTAL	5 772 915 175	2 549 395 000	5 772 915 175		8.185.774.701

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

PROGRAMME 5 : 030 OPERATIONS MILITAIRES

Responsable de programme : Sous-Chef d'Etat-Major des Opérations

Fonction :

2.5.1. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

Etat-major chargé des opérations : joue le rôle de la centralisation et l'agencement des différentes doctrines d'emploi spécifiques aux forces, corps et services élaborées à leur niveau ; établit et gère le système de commandement et du contrôle des opérations ;

Etat-major chargé des renseignements : établit et gère le système de renseignement stratégique, tactique et opératif nécessaires pour l'élaboration de la politique militaire ; la prise des décisions et l'emploi des forces ;

Les trois (03) Zone de Défense : assument le Commandement Opérationnel de toutes les unités engagées dans les zones de responsabilité respectives.

2.5.2. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les opérations. Il s'agit ici de doter les Forces armées en fonds pour les opérations relatives à :

La restauration de la paix sur toute l'étendue de la RDC ;

La participation aux missions de paix, conformément à nos engagements internationaux ;

La préparation de la relève de la MONUSCO.

Ce programme a pour actions :

Mise en œuvre des opérations ;

Appui aux renseignements et opérations d'influence ;

Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires.

Par ailleurs, la gestion du dispositif de coopération militaire permet à la RDC de mettre en œuvre les accords de coopération militaire et de renforcer les relations multilatérales et bilatérales avec les autres Etats sur le plan militaire.

2.5.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Ce programme a trois objectifs à savoir :

Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des Ops;

Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale ;

Objectif 3 : Dissuader l'ennemi.

Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des opérations

Cet objectif à la mise en place des structures de planification, conduite des opérations militaires et veille stratégique.

Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

Objectif 3 : Dissuader l'ennemi

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens pour la dissuasion des FARDC par l'acquisition des moyens de dissuasion et à remonter le moral des unités des FARDC.

Tableau 32 : Cadre de performance des objectifs du programme opération militaire

Objectif 1. Mise en place des structures de planification et conduite des Ops									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux de réalisation de la Mise en place des structures	%	18	18	24	59	70	80	90
Source : EMG									
Mode de calcul : Structures mises en place/ Structures prévues x100									
Commentaires :									
Objectif 2. Sauvegarder l'intégrité territoriale									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux de neutralisation des GpA	%	-	0,2	2,9	55	69	85	90
Source : EMG/EM Ops									
Mode de calcul : GpA neutralisés / GpA répertoriés x100									
Commentaires :									
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	65	52	78	60	50	40	30
Source : EMG/EM Ops									
Mode de calcul : incursions connues/ Incursions probables x100									
Commentaires :									
3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	37	51	51	6	14	12	10
Source : EMG/EM Ops									
Mode de calcul : incidents connus/ Incidents probables x100									
Objectif 3. Dissuader l'ennemi									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Degré de dissuasion des FARDC	%	ND	ND	ND	70	80	90	100
Source : EMG/EM Ops									
Mode de calcul : Activités réalisées/ Activités prévues x100									
Commentaires :									

2	Proportion d'acquisition des moyens de dissuasion	%	ND	ND	ND	70	80	90	100
Source : EMG/EM Ops									
Mode de calcul : Moyens accordés/ Moyens prévus x100									
Commentaires :									
3	Degré du moral des unités	%	ND	ND	36	40	45	50	55
Source : SECAS									
Mode de calcul : Activités réalisées/ Activités prévues x100									
Commentaires :									

2.5.4. Evolution des crédits du Programme

2.5.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 33 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		REALISATIONS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Crédits votés en FC	Crédits votés en FC	Exécution Fin Juin en FC	
	Contrepartie des Projets					
	Fonctionnement des Ministères	68 785 144 535	25 806 264 958	68 785 144 535	37 459 402 985	73.651.035.496
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
	Investissements sur Ressources Extérieures					
	Investissements sur Ressources Propres	17 000 000 000	0	2 000 000 000	2 200 574 239	3.936.000.493
	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
	Rémunérations					
	Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Total		85 785 144 535	25 806 264 958	70 785 144 535	39.659.977.224	77.587.035.989

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 34 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits Votés (en CDF)	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	68 785 144 535				
Titre III : Dépenses de personnel	4 160 964 398	0	4 160 964 398		5.395.461.304
Titre IV : Biens et matériels ;	6 300 981 496	3 603 692 423	6 300 981 496	289.761.550	6.902.952.456
Titre V : Dépenses de prestations ;	16 973 419 105	22 202 572 535	16 973 419 105	26.471.245.975	18.245.005.784
Titre VI : Transferts et interventions	41 349 779 536		41 349 779 53	10.698.395.460	43.107.615.952
II. Dépenses en capital	17 000 000 000	0			
Titre VII : Equipements	17 000 000 000		2 000 000 000	2.200.574.239	3.936.000.493
Financement intérieur	17 000 000 000				
Financement extérieur	17 000 000 000				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement Extérieur					
Financement Intérieur					
TOTAL	85 785 144 535	25 806 264 958	70 785 144 535	39.659.977.224	77.587.035.989

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, CDMT 2026-2028

Evolution des crédits par action du programme

Présentation des crédits par action

Tableau 35 : Présentation des crédits par Action

N°	Code Action	Actions du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS en FC
			Crédits votés en FC	REALISATIONS LFR 2024	EXERCICE ENCOURS LFR 2025	Exécution à fin Juin en FC	
1	0301	Mise en œuvre des opérations	52 273 657 440	5 249 441 185	52 273 657 440	13 220 870 852	56.914.687.791
2	0302	Appui aux renseignements et opérations d'influence	22 892 681 559	24 741 936 735	7 892 681 559	20 708 069 054	9.453.272.820
3	0303	Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires	10 618 805 536	3 200 000 000	10 618 805 536	5 731 037 317	11.219.075.378
Total			85 785 144 535	33 191 377 870	70 785 144 535	39.659.977.224	77.587.035.989

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 36 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0301Mise en œuvre des opérations				
1	Fonctionnement des Ministères	52 273 657 440,00		55.228.687.298
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			1.686.000.493
5	Rémunérations	2 000 000 000,00		
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 1		54 273 657 440,00		56.914.687.791

Action 2 : 0302 Appui aux renseignements et opérations d'influence				
1	Fonctionnement des Ministères	5 892 681 559,00		7.203.272.820
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			2.250.000.000
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 2		5 892 681 559,00		9.453.272.820
Action 3 : 0303 Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires				
1	Fonctionnement des Ministères	10 618 805 536,00		11.219.075.378
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 3		10 618 805 536,00		11.219.075.378
TOTAL GENERAL		70 785 144 535		77.587.035.989

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 37 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0301 Mise en œuvre des opérations			
I. Dépenses Courantes	52 273 657 440		
Titre III : Dépenses de personnel	785 526 969		872.603.698
Titre IV : Biens et matériels ;	2 636 505 889	130.977.085	2.757.137.142
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 141 163 651	2.391.498.308	8.704.709.206
Titre VI : Transferts et interventions	40 710 460 931	10.698.395.460	42.894.237.252
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements		2.200.574.239	1.686.000.493
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 1	52 273 657 440	15.421.445.091	56.914.687.791
Action 2 : 0302 Appui aux renseignements et opérations d'influence			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 551 300 000		2.624.643.862
Titre IV : Biens et matériels ;	1 324 009 892		1.645.589.053
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 509 061 155	18.507.494.815	2.761.908.565
Titre VI : Transferts et interventions	508 310 512		171.131.340
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	2 000 000 000	2.200.574.239	2.250.000.000
Financement intérieur			
Financement extérieur			

Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 2	7 892 681 559	20.708.069.054	9.453.272.820
Action 3 : 0303 Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 824 137 429		1.898.213.744
Titre IV : Biens et matériels ;	2 340 465 715	158.784.465	2.500.226.261
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 323 194 299	5.172.252.852	6.778.388.013
Titre VI : Transferts et interventions	131 008 093		42.247.360
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 3	10 618 805 536	5.331.037.317	11.219.075.378
TOTAL GENERAL	70 785 144 535	26.039.106.371	77.587.035.989

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

PROGRAMME 212 : PRODUCTION MILITAIRE

Responsable de programme : Directeur Général de l'Afridex

2.6.1. Stratégie du Programme

Ce programme a pour but a pour objet de garantir l'autosuffisance logistique de l'Armée pour sa montée en puissance et générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires.

Suivant l'Ordonnance-loi N° 22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022-2023, ce programme prévoit le développement de la production militaire par la mise en place d'une industrie militaire ; la relance de sept parcs agro-pastoraux ; la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre, d'une unité de production des rations de combat et le renforcement des capacités de productivité du Corps de Génie militaire.

Ce programme a pour actions :

Industrie militaire ;

Gestion des parcs agro-pastoraux ;

Développement de l'offre des soins de santé militaire.

2.6.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

L'Afridex : assure la gestion et la vente des explosifs ;

Le Secrétariat Général à la Défense : intervient dans la recherche des moyens matériels et financiers au profit de l'Armée ;

Le corps de services de santé militaire : assure la gestion des hôpitaux et centres de santé des militaires.

2.6.3. Objectifs et indicateurs de performance

Ce programme a trois objectifs à savoir :

Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée ;

Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires ;

Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires.

Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée

Beaucoup d'échecs enregistrés pendant les récentes guerres étaient dus à l'absence d'une autonomie d'approvisionnement.

De ce fait, il est impérieux de relancer la production militaire qui garantirait une autonomie stratégique à nos Forces Armées.

Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires

L'industrie de la défense est aussi nécessaire pour permettre au Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants de financer par ses propres moyens certains programmes de son secteur. C'est aussi une meilleure façon d'impliquer l'Armée dans les efforts pour une bonne croissance économique du pays.

Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires

Cet objectif concerne la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre et des cliniques militaires spécialisées.

Tableau 38 : cadre de performance des objectifs du programme Production Militaire

Objectif 1. Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.1	Taux de mise en place d'une industrie militaire		%	5	10	1	5	10	15
Source : AFRIDEX									

Mode de calcul : Moyens accordés/ Moyens prévues x100									
Commentaires :									
1.2	Taux de relance des parcs agro-pastoraux	%	2	5	0	5	10	15	20
Source : AFRIDEX									
Mode de calcul : Nombre de parcs agro-pastoraux relancés / Ensemble de parcs agro-pastoraux prévus X 100									
Commentaires :									
1.3	Taux de production des rations de combat	%	0	0	0	10	20	30	40
Source : CorLog									
Mode de calcul : Quantités produites/ Quantités prévues X 100									
Commentaires :									
Objectif 2. Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
2.1	Proportion de produits excédentaires		%	0	0	10	20	35	50
Source : EMG et CorSM									
Mode de calcul : Ecart (production -prévisions) / prévisions X 100									
Commentaires :									
2.2	Taux de ressources générées	%	0	0	10	20	30	40	50
Source : EMG et CorSM									
Mode de calcul : Ressources générées / Total Prévisions X 100									
Commentaires : Aucune ressource n’a été générée au cours de l’année 2024, d’autant plus que aucune industrie n’a été créée									
Objectif 3. Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024		2025	2026	2027
3.1	Taux de mise en œuvre du laboratoire pharmaceutique		%	0	0	5	10	15	20
Source : Corps des services de santé									
Mode de calcul : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
Commentaires : Aucune mise en œuvre du laboratoire pharmaceutique n’a été réalisée au cours de l’année 2024 faute de financement.									
3.2	Taux de mise en œuvre d'une clinique spécialisée	%	0	50	20	30	40	50	60
Source : Corps des services de santé									
Mode de calcul : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
Commentaires : Aucune mise en œuvre d'une clinique spécialisée n’a été réalisée au cours de l’année 2024 faute de financement.									

3.3	Taux de mise en place d'unité de production des matériels orthopédiques	%	0	0	50	20	30	40	50
Source : Corps des services de santé									
Mode de calcul : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
Commentaires : Aucune mise en place d'unité de production des matériels orthopédiques n'a été réalisée au cours de l'année 2024 faute de financement									

2.6.4. Evolution des crédits du Programme

2.6.4.1. Evolution des crédits par rubrique budgétaire

Tableau 39 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	RUBRIQUE	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en CDF
		Crédits Votés 2025 (en CDF)	Exécution Fin Juin 2025 en CDF	
1	Contrepartie des Projets	-		
2	Fonctionnement des Ministères	-		4.823.142.338
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-		61.363.537.085
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-		
5	Investissements sur Ressources Propres	31 751 759 731		78.233.283.513
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-		
7	Rémunérations	-		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-		
Total		31 751 759 731		144.419.962.936

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

2.6.4.2. Présentation des crédits par titres

Tableau 40 : : Ventilation des crédits du programme par Titres 2026-2028

Titre	Crédits Votés 2025 (en CDF)	Exécution fin juin en CDF	Prévisions 2026 en CDF
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	1 560 018 702		379.923.301
Titre IV : Biens et matériels ;	103 837 263 540		1.074.122.493
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 511 353 047		3.300.834.519
Titre VI : Transferts et interventions	77 449 335		61.431.799.110
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	20 000 000 000		65.334.186.401
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			12.899.097.112
Financement Extérieur			
Financement Intérieur			
Total	128 986 084 624		144.419.962.936

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

Evolution des crédits par action du programme

Présentation des crédits par action

Tableau 41 : Evolution des crédits par Action

N°	Code Action	Actions du Programme	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026
			Crédits Votés 2025 (en CDF)	Exécution Fin Juin en CDF	
1	2121	Industrie militaire	25 751 759 731		140.363.953.846
2	2122	Gestion des parcs agro-pastoraux	0		4.056.009.090
3	2123	Développement de l'offre des soins de santé militaire	6 000 000 000		
Total			31 751 759 731		144.419.962.936

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 (Fin Juin) et PLF 2026

PROGRAMME 032 : ANCIENS COMBATTANTS

Pré-responsable de programme : Colonel BAKULA NZAZI

Fonction :

2.7.1. Périmètre du Programme (DOS, DPR, DSVGEN)

Ce programme a pour périmètre Direction des Œuvres sociales, Direction Pension et Rente.

2.7.2. Présentation Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'améliorer la gestion et la prise en charge des anciens combattants suivant la lettre de mission n° CAB/PM/DIRCAB/SGP/2022/0856 du 27 avril 2022.

Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants connaît des problèmes récurrents qui se résument de la manière suivante :

Non application de certaines dispositions du Titre 3 de l'après carrière de la Loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;

Non maîtrise des effectifs des anciens combattants, pensionnés militaires et leur dépendants ;

Lourdeur dans l'exécution et traitement des dossiers ;

Faible taux de la pension et non uniforme sur l'ensemble du Pays ;

Détérioration très avancée et insuffisance des bâtiments ;

Obsolescence et insuffisance des matériels ;

Carence du charroi automobile ;

Faiblesse dans la prise en charge des soins médicaux, d'inhumation et autres interventions sociales ;

Spoliation du patrimoine des Anciens Combattants ;

Manque de motivation et non mise à niveau du personnel.

Ce programme a pour actions :

Protection sociale des tributaires (retraités militaires, reformés militaires, anciens combattants et leurs dépendants) ;

Bâtiments, Equipements et Matériels.

2.7.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme Anciens Combattants

Objectif 1 : Maitriser les effectifs des tributaires ;

Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires) ;

Objectif 3 : Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants

Tableau 42 : cadre de performance des objectifs du programme Anciens Combattants

Objectif 1. Maitriser les effectifs des tributaires (retraités militaires, reformés militaires, anciens combattants et leurs dépendants)									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des tributaires identifiés	%	0	0	10	40	50	60	70
Source : Rapport du SG/ Anciens combattants									
Mode de calcul : Nombre des tributaires identifiés/ le total de tributaires à identifier X 100									
Commentaires : Sur l'effectif total de 37355 tributaires à identifier, l'échantillon de 3996 qui représente le 10% de la prévision en 2024, aucun n'a été identifié bien que le dossier (contrôle biométrique) ait été soumis à la hiérarchie pour compétence.									
Objectif 2. Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires)									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles		
No	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion de pensions et Allocation dite de vieillesse améliorées	%	0	0	0	20	30	40	50
Source : Rapport du secrétaire General aux Anciens Combattants									
Mode de calcul : Montant de pension améliorée / total de pension à améliorer X 100									
Commentaires : La Loi de Programmation Militaire avait prévu un effectif de 37841 avec une augmentation de 100.000 FC pour les tributaires, aucune amélioration n'a été effectuée. Mais aussi, cet indicateur est budgétisé jusqu'à présent à la Fonction Publique. Le SGAC sollicite que la gestion des crédits relatifs à la pension et allocation dites de vieillesse lui revienne.									
2	Proportion des Tributaires bénéficiant des avantages	%	0	0	10	30	45	60	75
Source : Rapport du SG/ Anciens combattants									
Mode de calcul : somme des tributaires bénéficiaires / total des tributaires à bénéficier x 100									
Commentaires : cet indicateur a retenu les avantages alloués aux tributaires sur le total de 37 841 prévue également dans la Loi de Programmation Militaire, mais seule la ville de Kinshasa (3966) bénéficie partiellement de ces avantages notamment les frais funéraires et les soins médicaux.									

Objectif 3. Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants

Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles		
No	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux des Bâtiments réhabilités	%	0%	0%	10%	40	50	60	70

Source : Rapport du SGAC et Corps de Génie

Mode de calcul : Nombre des bâtiments réhabilités / total des bâtiments à réhabiliter x 100

Commentaires : Cet indicateur concerne la réhabilitation des bâtiments des Anciens Combattants.

Sur les 19 bâtiments prévus pour la réhabilitation, seulement 5 ont été réhabilités, notamment un bâtiment administratif qui est cédé à un conseiller de la présidence dont la démarche de restitution est en cours, 2 Divisions Provinciales de Lubumbashi et de Kolwezi, le cimetière de Kolwezi et l'Hôpital des Anciens Combattants. Les non réhabilités (4 bâtiments Administratifs, 4 Divisions Provinciales : (Matadi, Kinshasa/Ndjili, Mbandaka, Kisangani), les bureaux : Mbanzangungu, Boma, Kisantu, Home Matadi et Likasi enfin l'école.

2	Taux des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers	%	0%	0%	100	100	100	100	100

Source : DEP

Mode de calcul : nombre des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers / total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers x 100

Commentaires : total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers 6. : Sur les 19 bâtiments prévus pour obtention de titre fonciers, tous ont été sécurisés

Objectif 4. Réinsérer les militaires en fin carrière

Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles		
N°	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des militaires réinsérés	%	0	0	0	40	45	50	60

Source : Rapport du SG/ Anciens combattants

Mode de calcul : Nombre des militaires réinsérés / Nombre des militaires à réinsérés X 100

Commentaires : l'atteinte de cet objectif dépend des moyens et des actes réglementaires.

2	Taux des Bâtiments réhabilités	%	0	0	10	40	50	60	70

Source : Rapport du SGAC et Corps de Génie

Mode de calcul : Nombre des bâtiments réhabilités / total des bâtiments à réhabiliter x 100

Commentaires : la réhabilitation des bâtiments des Anciens Combattants dépend des crédits accordés.

3	Taux des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers	%	0	0	15	30	35	40	45

Source : DEP

Mode de calcul : nombre des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers / total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers x 100

Commentaires : l'obtention des Titres dépend des crédits accordés.

Evolution des crédits du programme

Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 43 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Crédits votés en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	Contrepartie des Projets					
2	Fonctionnement des Ministères	662 111 448	52 606 500	1 088 122 704,00	65 170 500	806.928.809
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			-		
4	Investissements sur Ressources Extérieures			-		
5	Investissements sur Ressources Propres			-		
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD			-		
7	Rémunérations			-		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires			-		
Total		662 111 448	52 606 500	1 088 122 704,00	65 170 500	806.928.809

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2025 (fin juin) et PLF 2026

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 44 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	662 111 448	52 606 500	1 088 122 704		
Titre III : Dépenses de personnel	88 574 947		339 809 593		233.392.308
Titre IV : Biens et matériels ;	326 193 766	52 606 500	500 970 376	34.465.000	326.193.766
Titre V : Dépenses de prestations ;	100 670 757		100 670 757	19.705.500	100.670.757
Titre VI : Transferts et interventions	146 671 978		146 671 978	11.000.000	146.671.978
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	662 111 448	52 606 500	1 088 122 704	65.170.500	806.928.809

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 (fin juin) et PLF 2026

Evolution des crédits par action du programme

Présentation des crédits par action

Tableau 45 : Evolution des crédits par Action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0321	Protection sociale des invalides de guerres.	270 491 565	0	342 900 098	32.046.500	342.900.098
2	0322	Gestion des infrastructures et équipement des anciens combattants	391 619 883	52 606 500	745 222 606	33.124.000	464.028.711
Total			662 111 448	52 606 500	1 088 122 704	65.170.500	806.928.809

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PTA 2026

Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 46 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 321 Protection sociale des invalides de guerres, retraités militaires et des anciens combattants				
1	Fonctionnement des Ministères	342 900 098,00	32.046.500	342.900.098
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			

Sous-total 1		342 900 098		342 900 098
Action 2 : 1022 Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques				
1	Fonctionnement des Ministères	745 222 606,00	33 124 000	464 028 711
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
3	Investissements sur Ressources Extérieures			
4	Investissements sur Ressources Propres			
5	Rémunérations			
6	Subventions aux Organismes Auxiliaires			
7	Subventions aux Services Ex-BPO			
Sous-total 2		745 222 606,00		464.028.711
TOTAL GENERAL		1 088 122 704,00	65.170.500	806.928.809

Source : Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 (fin juin) et PLF 2026

2.7.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 47 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1021 Normalisation des activités des transports			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	122 408 533		122.408.533
Titre IV : Biens et matériels ;	174 491 565		174.491.565
Titre V : Dépenses de prestations ;	46 000 000		46.000.000
Titre VI : Transferts et interventions			
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 1	342 900 098		342.900.098

Action 2 : 1022 Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques			
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	217 401 060		110.983.775
Titre IV : Biens et matériels ;	326 478 811		151.702.201
Titre V : Dépenses de prestations ;	54 670 757		54.670.757
Titre VI : Transferts et interventions	146 671 978		146.671.978
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Sous-total 2	745 222 606		464.028.711
TOTAL GENERAL	1 088 122 704		806.928.809

Source : LFR 2024, LFR : 2025, ESB 2024-2025 (fin juin) et PLF 2026

II. Finances

(Sections 30)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

En rapport avec l'ambition d'inscrire l'économie congolaise dans son sentier de croissance durable et inclusive, la République Démocratique du Congo poursuit sa vision du développement formulée comme suit : « **D'ici 2050, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté** ».

Cet idéal national est la raison d'être du Plan National Stratégique du Développement, PNSD 2024-2028. Entant qu'un unique outil d'orientations des actions du Gouvernement et de ses partenaires au développement, ce document s'inscrit dans la poursuite du PNSD 2019-2023 et s'appuie sur les Objectifs durables du développement (ODD) ainsi que les agendas de 2030 et 2063 dont l'objectif est d'asseoir le développement durable et inclusif par le renforcement de la paix et l'éradication de la pauvreté.

Pour ce faire, ce nouveau cadre programmatique tient particulièrement à mettre un accent sur les priorités nationales ci-après : (i) **l'amélioration de la gouvernance** en vue de créer les conditions de réalisations de la croissance inclusive dans toutes les trois dimensions, à savoir l'inclusion sectorielle, l'inclusion sociale et l'inclusion spatiale ; (ii) **la diversification de l'économie** en priorisant l'inclusion sectorielle dans l'optique de combiner les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et les secteurs à forte potentialité de création d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie) ; (iii) **le développement du capital humain** qui se traduit par le développement des compétences dans les métiers innovants, ce qui permettrait une meilleure implication des principaux acteurs sociaux dans la réalisation de la croissance inclusive ; (iv) **le développement des infrastructures et aménagement du territoire** en vue de garantir l'inclusivité spatiale et pour réduire le manque de centralité du territoire congolais ; (v) **le développement durable et équilibré des provinces** dans l'objectif d'atteindre l'inclusion sociale d'une part, et d'atténuer les effets des changements climatiques, d'autre part.

Aussi, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028), qui tire sa source du nouveau cadre programmatique, porte l'ambition renouvelée de créer les conditions de prospérité et d'émergence d'un pays dans lequel l'autorité de l'Etat est consolidée, la solidarité renforcée et les villes connectées. De cette manière, il focalise ses efforts sur les engagements ci-dessous : (i) Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat ; (ii) Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens ; (iii) Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale ; (iv) Garantir l'accès aux services sociaux de base ; (v) Renforcer l'efficacité des services publics ; (vi) Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème de la RDC face aux changements climatiques.

Avec un coût estimé à 277 066 milliards de CDF (USD 92,9 milliards), soit un coût annuel moyen de 55 413,2 milliards de CDF équivalant à environ USD 18, 471 milliards, le Programme d'Actions du Gouvernement sert de base pour la programmation des activités des ministères ainsi que pour la mise en œuvre du budget de l'Etat au cours de la période indiquée. L'importance du coût de ce programme place l'objectif de l'accroissement de la mobilisation des recettes au cœur de la stratégie du financement des actions à mettre en œuvre.

Projections macroéconomiques

Indicateurs	2023 (réalisation)	2024 (Réalisation)	2025		2026 (proj)	2027 (proj)	2028 (proj)
			LFI	Estimation			
Taux de croissance	8,9%	8,6%	5,7%	5,3%	5,3%	5,4%	5,4%
Déflateur PIB	8,9%	10,1	11,8	8,2	6,7	6,7	6,4
Taux d'inflation moyen	1,1%	16,0%	10,3%	8,8%	7,1%	7,0%	7,0%
Taux d'inflation fin période	13,1%	23,7%	9,2%	7,8%	7,0%	7,0%	7,0%
Taux de croissance mine	21,90%	18,2%	5,3%	8,2%	5,8%	4,7%	3,8%
Taux de croissance moyen (FC/USD)	2008,4%	2 329,2%	2 954,4	2 859,2	2 900,3	2 938,4	2 973,3
Taux de change fin période (FC/USD)	2016,9%	2 673,5%	2 976,6	2 880,5	2 920,1	2 956,6	2 989,9
PIB réel en milliard FC	14899,7%	163 777,4%	18 036,1	29 206,1	40 136,1	45 033,1	52 894,3
PIB nominal en milliard FC	132063,7%	2,2%	213 544,4	239 489,7	268 911,7	301 722,0	338 523,3

Source : CPCM-RDC, mai 2025.

1.1.2. POLITIQUES SECTORIELLES

Le ministère des Finances entend poursuivre la gestion rigoureuse des finances publiques à travers la mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures et la gestion rationnelle de la dépense publique. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a conclu un nouveau Programme au titre de la FEC et un Programme au titre de la Facilité pour la Résilience et de la durabilité en vue de renforcer la stabilité macroéconomique et la crédibilité du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Le ministère des Finances aspire à l'amélioration de la gestion des Finances Publiques. Pour ce faire, le budget de l'Etat devra exercer la fonction macroéconomique clé de financer les politiques publiques en vue de booster la création d'emplois et de richesses. Le respect strict des principes de responsabilité, de transparence et de redevabilité guidera les actions des acteurs publics en matière budgétaire et assurera que la programmation des actions puisse concourir à l'atteinte des objectifs définis.

En vue de rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable, les priorités du Ministère des Finances seront recentrées sur les actions suivantes¹ :

1. Améliorer la crédibilité budgétaire en mettant en place des budgets réalistes et crédibles ;
2. Mettre en place un dispositif pratique de planification – Programmation – Budgétisation – Suivi et Evaluation (PPBSE) ;
3. Intensifier la mobilisation des recettes publiques par la mise en place des mesures fiscales, douanières et non fiscales adéquates ;
4. Poursuivre la rationalisation de la gestion et l'amélioration de la qualité de la dépense publique, notamment par les actions urgentes telles que :
 - Rétablir le respect strict de la chaîne de la dépense en limitant le recours aux procédures exceptionnelles au strict dépenses éligibles ;
 - Rendre totalement opérationnel le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) ;
 - Mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets avec au centre l'élaboration et la publication du Programme pluriannuel d'investissements Publics ;
 - Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et des agents publics, y compris dans les institutions politiques, l'armée, la police et les établissements publics ;
 - Lancer des réflexions sur l'harmonisation du système de rémunérations des agents publics ;
 - Réduire le train de vie des institutions ;
 - Prendre en charge les arriérés budgétaires des pétroliers distributeurs ;
 - Exécuter régulièrement les budgets des structures de l'Etat en provinces, en particulier pour le compte des administrateurs de territoires et des chefs de secteurs.
5. Organiser les Etats généraux du patrimoine immobilier de l'Etat en vue de mettre en place une plateforme numérique unique de gestion de ses biens immobiliers ;
6. Renforcer le suivi financier des établissements publics et des entreprises du portefeuille de l'Etat.

MOBILISATION DES RECETTES

S'agissant des recettes publiques, les mesures devant permettre la maximisation des recettes à mobiliser par les régies financières sont développées dans les points ci-dessus :

A. Pour la DGDA, il sera question de :

- Poursuivre la numérisation des procédures douanières dans l'effort de mobilisation des recettes (informatisation des bureaux de douane). Pour ce faire, il faudrait informatiser les 29 bureaux douaniers restants pour atteindre un total de 88 bureaux informatisés ;
- Poursuivre la mise en place des mécanismes de bureau à contrôles juxtaposés aux postes de Kasumbalesa, Lufu, Kasindi, Mahagi, Sakania et de Goma-Petite barrière. Outre le déploiement des infrastructures dans les bureaux à contrôles juxtaposés, il sera également question d'adopter le modèle type d'accord avec les pays frontaliers et signer les protocoles d'accord avec les Douanes angolaises, zambiennes et ougandaises ;
- Poursuivre et/ou finaliser les démarches avec les autres administrations douanières des principaux pays d'origine et provenance des marchandises (Chine, Maroc, Emirats Arabes Unis, Turquie, Union Européenne, Soudan du Sud) en vue de signer les Accords d'Assistance Mutuelle Administrative (AAMA) ;
- Création d'une commission ad hoc chargée d'évaluer l'activité contentieuse et évaluer les recouvrements sur l'étendue du territoire douanier national ;

¹ Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028,

- Construire des entrepôts dans certains bureaux de douane importants pour une meilleure prise en charge. Cette construction concerne essentiellement les bureaux de douane dépourvus des entrepôts.

B. Pour la DGI, il s'agira de :

- Mettre en place un système de gestion des risques opérationnels, d'incivisme fiscal et sur le capital humain. Rédaction et validation d'un Plan central provisoire de prévention des risques pour toute l'Administration des Impôts ;
- Etendre la plateforme de télédéclaration aux contribuables gérés par les Centres des Impôts (CDI). Cette extension de la télédéclaration passera par la mise en conformité des 4 CDI à savoir : Lubumbashi, Matadi, Kisangani et Goma ;
- Opérationnaliser le guichet unique de déclaration et de paiement de l'IBP et de la patente pour les micro-entreprises au niveau de la ville de Kinshasa mais de la Province du Kongo-Central ;
- Poursuivre l'extension de la gestion de la taxe sur la valeur ajoutée par 5 nouveaux Centres d'impôts Synthétiques ;
- Mettre en conformité les 20 Centres d'Impôts Synthétiques retenus pour le déploiement du Progiciel Intégré de gestion de l'Impôt (ERP). Dans cette optique, l'aménagement des bâtiments de ces 20 CIS retenus pour le déploiement du Progiciel ainsi que leurs équipements informatiques s'avèrent plus que nécessaire.

C. Pour la DGRAD, il va falloir :

- Inventorier et évaluer les actes générateurs des recettes parafiscales attribués aux organismes auxiliaires afin de rationaliser la parafiscalité congolaise ;
- Créer un cadre permanent de concertation entre la DGRAD et les Services d'assiette. Le but est de procéder mensuellement à la conciliation des chiffres et ce, par la signature des protocoles d'accord de taxation des recettes non fiscales avec tous les Services d'assiette et l'évaluation de mobilisation des recettes et de fonctionnement de LOGIRAD ;
- Finaliser le processus de commandes des imprimés de valeur et imprimés administratifs auprès des Imprimeurs. Pour y arriver, il faudra (i) obtenir l'Avis de Non Objection de la DGCMF sur le projet de contrat à signer avec les imprimeurs, (ii) signer le contrat de commandes des imprimés, et (iii) participer, sous l'égide du Cabinet des Finances (période à déterminer par le Cabinet), aux travaux de la commission chargée de l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la dématérialisation de certains imprimés de valeur et imprimés administratifs ainsi que de la production des imprimés de valeur et administratifs cibles, via LOGIRAD ;
- Poursuivre les travaux de codification des textes sur la perception des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central. Les travaux se poursuivront suivant le calendrier à fixer de commun accord avec le COREF et le consultant du FMI.

D. Pour les actes générateurs des recettes du ministère des Finances, il s'agira notamment de :

- Vulgariser et assurer le suivi de la mise en œuvre de lettre N° Réf : 0338/CAB/MIN.FINANCES/TRES/YME/2025 du 13 février 2025 de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances relative à la nouvelle procédure de comptabilisation des reliquats de 1ère catégorie ;
- Organiser des missions de contrôle.

Toutefois, il est à préciser que l'objectif recherché est qu'à l'issue des réformes et missions organisées, les banques et autres intervenants se conforment aux prescrits de la loi et procédures relatives au reversement et comptabilisation des reliquats.

En outre, il sied de retenir ce qui suit :

- Les projections pour les Droits sur la récupération des sommes indûment payées par le Trésor public seront en hausse de 10% suite à l'implication de tous les acteurs concernés en vue d'améliorer la mobilisation des recettes. Cette hausse découle de la mise en œuvre des instructions contenues dans la lettre N° Réf : 0338/CAB/MIN.FINANCES/TRES/YME/2025 du 13 février 2025 de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances relative à la nouvelle procédure de comptabilisation des reliquats de 1ère catégorie. Ladite procédure permettra aux services d'assiettes de mieux capter les reversements qui devront être opérés par les opérateurs de paie ;
- Les projections pour les amendes pour non-respect de la législation de change seront considérées en baisse de 10%. Cette baisse est la conséquence de la réforme et de la campagne de sensibilisation menées par la CENAREF sur la loi N°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Elles induiront une

réduction des recettes du fait que les opérateurs se conformeront à la loi, tomberont de moins en moins sous le coup d'infractions et paieront de ce fait moins d'amendes.

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

En vue de redynamiser le secteur financier, plusieurs actions sont envisagées dont les principales consistent à :

- **Finaliser la mise en place du Plan Comptable Spécifique du Secteur des Assurances « PCSSA » révisé** : cette priorité passe par la vulgarisation à grande échelle du Décret relatif au Plan Comptable Spécifique du Secteur des Assurances (PCSSA) et la production du guide de remplissage des états financiers conformes au PCSSA révisé ;
- **Poursuivre le processus de modernisation du réseau de vente et des équipements de la SONAL S.A** par l'acquisition des terminaux PLR, ALR et des supports de vente et la finalisation des contrats pour la mise en place d'une plate-forme des jeux en ligne ;
- **Etendre les activités de loterie à travers le territoire national** par l'ouverture de 20 salles PLR et de 4 nouvelles Agences en provinces ainsi que la réhabilitation du circuit de vente ;
- **Poursuivre l'informatisation de la gestion de SONAL SA** en vue d'améliorer la productivité et de sécuriser les archives de la société. Il est prévu à cet effet la matérialisation du projet de décentralisation de la comptabilité dans la nouvelle version GMB COMPTA en ligne et l'acquisition des matériels informatiques ;
- **Répertorier les structures informelles** (Associations villageoises d'épargne et de crédit, Mutuelles de solidarité, ...) **opérant dans le secteur financier** pour les structurer et les formaliser ;
- **Relancer les activités de la CADECO** en vue de redynamiser son rôle d'intermédiation financière. Les activités phares prévues pour atteindre cet objectif sont : le diagnostic organisationnel et opérationnel assorti d'un plan de redressement avec un chronogramme d'activités ; la mise à jour des produits existants ou conception des nouveaux produits innovants répondant aux besoins de la population ; recouvrement des créances sur l'Etat congolais et organismes publics ; remboursement échelonné de dépôts des clients lésés ; parachèvement du déploiement des logiciels Smart-cube et My cadeco ;
- **Recapitaliser la SOFIDE S.A.** afin de se conformer à la réglementation bancaire édictée par la Banque Centrale du Congo, qui fixe le capital social à l'équivalent en CDF de plus ou moins **USD 50 millions**.

REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

Plusieurs réformes ambitieuses ont été initiées au cours des exercices précédents et la poursuite de leurs mises en œuvre s'avère cruciale. Il s'agit notamment de :

- **L'opérationnalisation progressive de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)** dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement. La signature des décrets relatifs à la restauration de la fonction comptable dans la chaîne de la dépense est plus que nécessaire ;
- **Le déploiement des comptables dans les quatre (4) ministères pilotes.** L'accent sera mis sur le recrutement et l'installation de quatre (4) comptables principaux et leurs collaborateurs dans 4 ministères pilotes ainsi que l'ouverture de leurs comptes d'opérations à la BCC ;
- **L'opérationnalisation de la DGTCP** conformément au Décret modifiant et complétant le Décret de 2022 fixant cadre et structures organiques de la DGTCP. Pour les années 2025 et 2026, l'accent sera mis sur le déploiement des agents et cadres à leurs postes d'emplois en vue d'assoir les structures administratives de la DGTCP ;
- **La finalisation et l'activation du logiciel de la chaîne de dépenses dans 4 ministères sectoriels pilotes.** Il s'agira d'opérationnaliser une nouvelle version du logiciel de gestion de la dépense (G2D) et de l'étendre dans les quatre (4) ministères pilotes.

RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

Dans l'optique de renforcer l'administration des Finances et permettre au ministère d'être éligible au basculement du budget des moyens vers le budget-programme, les mesures suivantes sont envisagées :

- **Finaliser et mettre en œuvre la Stratégie sectorielle du ministère des Finances (SSF)** en vue de lui doter d'un document de portée générale pour sa politique sectorielle devant servir de cadre d'orientation et de référence pour le secteur ;
- **Accélérer la déconcentration de l'ordonnancement au ministère des Finances.**

1.2. ORGANISATION ET DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

1.2.1. Domaine d'intervention (Cfr. Ordonnance, et les différents cadres organiques)

1.2.2. Organisation du Ministère

Le ministère des Finances comprend le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Services Spécialisés, ceux de mission et les organismes sous-tutelle.

❖ LE CABINET DU MINISTRE

Le Cabinet du ministre des Finances est mis en place conformément au Décret N°12/024 du 19 juillet 2012, portant organisation et fonctionnement des Cabinets Ministériels.

❖ LE SECRETARIAT GENERAL

• *Services Centraux :*

Mis en place par l'Arrêté N°013/ME/MIN.FP/2017 du 04 août 2017 portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général aux Finances, les services centraux sont constitués des services administratifs du Secrétaire Général, à savoir le Secrétariat administratif, la Cellule Technique d'Appui et la Cellule de Gestion des Marchés Publics ; et d'un ensemble de dix (10) Directions que sont :

- Direction Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- Direction Etudes et Planification (DEP) ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Direction Réglementation Financière (DRF) ;
- Direction Audit et Contrôle de Gestion (DAC) ;
- Direction Préparation de la Loi portant Reddition des Comptes (DPRC) ;
- Direction Systèmes d'Information (DSI) ;
- Direction Générale de l'Ecole Nationale des Finances (DGENF).

Il convient de signaler que la Direction de la Chaine de la Recette et des Imprimés de Valeur (DCRIV) prévue par le nouveau cadre organique, n'est pas encore opérationnelle.

• *Divisions Provinciales*

Elles sont des entités déconcentrées du Ministère des Finances en provinces, qui ont pour missions de (d') : assister l'autorité provinciale dans l'accomplissement de ses prérogatives constitutionnelles dans le domaine des finances ; gérer les ressources humaines, financières, matérielles, logistiques et communicationnelles ; piloter et coordonner la mise en œuvre de la réforme des finances publiques ; veiller à la mise en œuvre du réseau des comptables publics aux niveaux provincial et local.

❖ LES SERVICES SPECIALISES

Ce sont les cinq services ci-après :

- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ;
- Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) ;
- Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) ;
- Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC).
- Direction Générale de Trésor et Comptabilité Publique (DGTCP)

❖ LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES SOUS-TUTELLE

Le Ministère des Finances comprend en son sein quatre (4) Services sous – tutelle, à savoir :

- Caisse Générale d'Epargne du Congo (CADECO) ;
- Fonds National de la Microfinance (FNM) ;
- Autorité de Régulation et Contrôle des Assurances (ARCA) ;
- Société Nationale de Loterie (SONAL).
- Société Nationale des Assurances (SONAS)
- SOFIDE
- COREF

❖ LES SERVICES DE MISSION

Ce sont les différents comités et cellules techniques ad-hoc, créés pour des missions spécifiques et ponctuelles, directement rattachés au Cabinet du Ministre des Finances. Il sied de relever que le COREF est extirpé du périmètre des services de mission en raison de sa transformation en Etablissement Public, et remplacé par l'introduction de COSEFI. Il s'agit de :

- Comité Technique de Suivi des Réformes (CTR) ;
- Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (COFED) ;
- Bureau Central de Coordination (BCeCo) ;
- Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) ;
- Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles (CFEF) ;
- Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP) ;
- Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment (COLUB) ;
- Fonds de Lutte Contre les Crimes Organisés (FOLLUCO) ;
- Cellule Fiscale des Marchés Publics à Financement Extérieur (CFMPFE).
- Comité de Coordination des Réformes du Secteur Financier et de Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'inclusion financière (COSEFI)

1.2.3. Maquette programmatique du ministère des Finances

Tableau 1 : Maquette programmatique du ministère des Finances

CODE SECTION	LIBELE SECTION	CODE PROGR	LIBELE PROGRAMME	CODE ACTION	LIBELE ACTION	PERIMETRE		
						Services Normatifs	Opérateurs	
30	Ministère de Finances							
	035	Administration générale					Cabinet, CENAREF, COFFED, Bceco, Cellule Fiscale, COLUB, FOLLUCO, SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, DSI, CGPMP, ENF, EIFI	
			0351	Pilotage de la stratégie ministérielle des Finances	Cabinet, CENAREF, COFFED, Bceco, Cellule Fiscale, COLUB, FOLLUCO.			
			0352	Coordination administrative des finances	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, DSI, CGPMP			
				Formation	ENF	EIFI		
		036	Appui à la stabilisation du cadre macro-économique					CTR, BCC
					Mise en place d'un programme économique		CTR	
				0361	Coordination des politiques budgétaire et monétaire			
				0362	Suivi de la conjoncture et de la mise en œuvre des réformes			
		037	Mobilisation des ressources publiques					DGI, DGDA, DGRAD, DGDP, COFED, CFEF, CSPP
						Mobilisation des recettes fiscales	DGI	
					Mobilisation des recettes douanières et accises	DGDA		
					Mobilisation des recettes non fiscales	DGRAD		
					Mobilisation des recettes extérieurs	DGDP, COFED, CFEF, CSPP		
	038	Comptabilité publique, trésorerie, dette, contrôle et secteur financier					DGTCP, CPCC, DACG,DPRC, DGTCP,DGDP,DRF,FNM, SONAS, SONAL, ARCA, SOFIDE, CADECO, BCC	
				0381	Production des comptes de qualité (budgétaire et de la comptabilité générale) et audit	DGTCP, CPCC, DACG		
0382				Reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central	DPRC			
0383				Gestion de la Trésorerie	DGTCP			

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

1.3.2. Perspectives

1.4. OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DU MINISTERE

1.4.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Accroître le niveau de mobilisation des ressources publiques
2. Assurer le développement de gestion des finances publiques
3. Appuyer la stabilisation du cadre macro-économique ;
4. Améliorer la gestion des ressources financières et contribuer au renforcement de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques

1.4.2. Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Accroître le niveau de mobilisation des ressources publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1.1	Taux de réalisation des recettes internes	%	84,43	101,33	ND	100	100	100
Explication : cet indicateur mesure le niveau des recettes effectives sur les assignations initialement approuvées Mode de calcul : (Recettes réalisées/assignations) *100 Source : Loi portant reddition des comptes								
1.2	Pression fiscale	%	10,5	12,5	13	14,1	14,7	15
Explication : cet indicateur mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays Mode de calcul : (Impôts prélevés sur une année/PIB) *100 Source : Régies Financières								
Objectif 2 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel de gestion des finances publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
2.1	Taux d'exécution du plan d'actions triennal de la réforme des finances publiques (2023-2025)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Cet indicateur donne le niveau d'exécution des actions et mesures contenues dans le plan opérationnel du Plan Stratégique de la Réforme des finances publiques. Mode de calcul : Nombre d'activités critiques réalisées relativement au cumul des activités prévues à la période considérée multiplié par cent. Commentaires : La stratégie de la réforme des finances publiques est assortie d'un plan d'actions opérationnel qui décrit les activités et les tâches à mettre en œuvre ainsi que les responsables et les échéances de la mise en œuvre desdites activités et tâches. Source : Rapport d'activités du COREF								
Objectif 3 : Appuyer la stabilité du cadre macro-économique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
2.1	Taux d'inflation moyen	%	ND	23,7	23,7	11,3	9,2	7,0
Explication : Est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois t-1 Mode de calcul : $T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1 \right) * 100$; Source : CPCM								
2.2	Taux de change moyen	%	ND	2 673,5	2 535,5	2 976,6	3 018	3 056
Explication : Est la variation de la monnaie locale au mois t par rapport à celle du mois t-1 ; Mode de calcul : $TC = \left(\frac{TC_t}{TC_{t-1}} - 1 \right) * 100$ Source : CPCM								
2.4	Niveau de réserves en couverture d'importations des biens et services	mois		2,2	2,3	2,4	2,4	2,8
Explication : Niveau de réserve en monnaie étrangère permettant de couvrir les importations pendant une période donnée. Mode de calcul : Indicateur 4 : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante								

Source : CPCM								
Objectif 4 : Améliorer la gestion des ressources financières et contribuer au renforcement de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
4.1	Dépenses effectives totales	%						
Explication : Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses effectives totales correspondent au montant initialement approuvé, tel qu'indiqué dans les documents du budget de l'État et les rapports de finances publiques. Mode de calcul : (Dépenses exécutées/total des dépenses prévues) *100 Source : Loi portant reddition des comptes								
4.2	Opérations de l'Administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	%						
Explication : cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses de l'Etat sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'Administration centrale Mode de calcul : (nombre des opérations non comptabilisées/nombre total des opérations) *100 Source : DGTCP (DTMF, DRQC, IST)								

1.5. Evolution des crédits du Ministère
1.5.1. Présentation des crédits par Programme
Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

PROGRAMME	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PROJECTION		
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026 en CDF	2027 en CDF	2028 en CDF
Administration Générale des Finances	1 216 453 312 345	1 377 238 842 871,00	965 957 346 825	1 106 317 626 222,48	1 112 207 515 980,54
Appui à la stabilisation du cadre macroéconomique	27 388 137 339	21 378 903 443,30	996149827174	56 943 393 236,58	57 246 552 384,25
Comptabilité, gestion de la trésorerie, dette publique et secteur financier	2 753 639 711 070	2 088 642 674 722	2 623 799 339 708	2 651 970 848 488,87	2 666 089 593 023,86
Mobilisation des Ressources Publiques	1 252 826 970 515	1 123 636 968 670	2304035570273,8	3 204 778 863 912,01	3 221 840 685 725,21
Réforme et modernisation des finances publiques	36 855 008 981	15 429 231 022	31 106 625 435	49 135 752 261,68	49 397 344 554,11
Total général	5 287 163 140 250,00	4 626 326 620 727,97	6 921 048 709 416	7 069 146 484 121,62	7 106 781 664 667,97

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.5.2. Evolution des Crédits par Rubrique entre 2026-2028

Tableau 4 : Projection des crédits par Rubrique Budgétaire 2026 – 2028

Rubrique	Dotations 2024 (CDF)	Dotations 2025 (CDF)	Crédits sollicités 2026 (CDF)	Projections 2027 (CDF)	Projections 2028 (CDF)
Contrepartie des projets	6 550 550 000	9 550 550 000	7 074 594 000	6 511 806 000	6 546 474 000
Dette publique	1 146 860 486 729	1 509 559 890 000	2 215 856 008 538	2 497 269 721 622	2 510 564 857 674
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Extérieures			145 015 000 000		
Financement des réformes	32 471 829 531	50 549 528 771	37 087 995 785	104 673 501 250	105 230 769 224
Fonctionnement des Ministères	59 671 116 618	101 150 970 044	142 208 518 547	193 099 803 021	194 127 841 014
Frais Financiers	220 164 435 262	1 175 430 359 537	1 220 909 568 626	1 375 965 083 842	1 383 290 541 253
Interventions Economiques	30 702 277 972	436 550 000 000	248 275 000 000	771 283 246 516	775 389 457 234
Investissements sur Ressources Extérieures	448 790 620 435	448 790 620 435	272 936 248 792	236 280 377 055	237 538 302 753
Investissements sur Ressources Propres	44 375 219 644	15 790 459 087	18 159 027 950	170 847 776 220	171 757 347 345
Rémunération	282 415 348 088	391 849 519 780	416 360 490 967	772 567 739 848	776 680 789 040
Rétrocession aux Régions Financières	1 367 124 995 389	1 042 758 216 927	1 947 602 069 854	2 254 704 039 295	2 266 707 787 508
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 789 617 712	1 789 617 710	5 054 890 952	6 672 053 039	6 707 574 173
TVA Remboursable	285 150 955 746	103 393 407 959	244 509 295 405	8 551 507 828 663	8 597 034 933 340
Total général	3 928 067 453 126	5 287 163 140 250	6 921 048 709 416	16 941 382 976 370	17 031 576 674 559

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.5.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 – 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Prévisions 2026 en FC
I. Dépenses Courantes			
Titre I : Dette publique en capital	1 509 559 890 000	760 641 870 055	2 215 856 008 538
Titre II : Frais financiers	1 175 430 359 537	296 260 802 477	1 220 909 568 626
Titre III : Dépenses de personnel	413 049 796 032	202 705 757 466	441 560 767 219
Titre IV : Biens et matériels ;	15 255 942 959	15 630 977 154	18 813 491 462
Titre V : Dépenses de prestations ;	110 341 823 230	1 020 283 503 522	133 380 290 244
Titre VI : Transferts et interventions	1 584 858 000 355	869 086 008 658	2 590 823 013 969
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	466 030 068 989		286 545 752 159
Financement intérieur	0		13 159 817 198
Financement extérieur	0		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	12 637 259 148		
Financement intérieur	0		
Financement extérieur	0		
Total	5 287 163 140 250	3 164 608 919 332	6 921 048 709 416

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.5.4. Présentation des crédits par Rubrique en AE-CP 2026-2028

Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028

N°	Rubrique	AE 2026 en FC	CP en FC	
			2026	2028
1	Contrepartie des Projets	-	-	
2	Fonctionnement des Ministères	115 379 486 073	36 599 361 165,00	40 350 795 685,00
3	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	95 620 000 000	28 000 000 000,00	35 420 000 000,00
4	Investissements sur Ressources Extérieures	182 106 843 281	59 341 087 272,00	63 170 728 820,00
5	Investissements sur Ressources Propres	488 700 466 930	62 604 674 443,00	240 247 460 610,00
6	Investissements sur Transfert aux Provinces EtETD	-	-	-
7	Rémunérations	227 649 166 422	72 212 265 320,00	79 614 022 516,00
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 336 589 564	2 282 058 404,00	2 612 728 667,00
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	-	-	-
TOTAL		1 116 792 552 270	261 039 446 604	461 415 736 298

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale 2025-2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif SALAIRE DE BASE	Total masse T3 2025 (2) :	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	Effectif SALAIRE DE BASE	Masse Salariale (9)
Section : 30 FINANCES									
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	200	981087791	1308117055					200	1 308 117 055
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	2359	5892967782	7857290376	-	-	-		2359	7 857 290 376
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	14556	20274032823	27032043764					14 556	27 032 043 764
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	5028	3293577468	4391436624					5 028	4 391 436 624
5. Autres	51	1588073989	2117431985					51	2117431985
Total	22 194	32 029 739 853	42 706 319 804					22194	42 706 319 804

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1. ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme : Le Secrétaire Général aux Finances²

2.1.1. Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est mis en œuvre, d'un côté, par le Cabinet de son Excellence Monsieur le ministre des Finances et les services de mission y rattachés et de l'autre côté, par le Secrétariat Général ainsi que les Directions qui sont chargés d'assurer la coordination transversale et d'apporter un appui pour la réalisation optimale d'autres programmes.

Ce programme comprend 13 Services ci-après :

A. CABINET DU MINISTRE

Parmi les services de mission rattachés au Cabinet du Ministre des Finances, six (6) sont logés au Programme « Administration Générale », au regard des missions qu'ils sont appelés à remplir au sein du Ministère. Il s'agit de :

1) Bureau Central de Coordination (BCeCo)

Il a pour mission principale de gérer les projets et les programmes sous financement propre ou des bailleurs des fonds bi et multilatéraux.

2) Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux (COLUB) ;

Sa mission est de faciliter l'Etat congolais dans la traque et la répression des personnes et organisations impliquées dans le blanchiment des capitaux.

3) Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) ;

La CENAREF a entre autres pour missions de (d') : recevoir, analyser et traiter les déclarations émanant des assujettis légaux et des autorités judiciaires et émettre des avis sur la politique de l'Etat en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que leur mise en œuvre.

4) Fonds de Lutte contre les Crimes Organisés (FOLLUCO) ;

5) Cellule Fiscale des Marchés publics à Financements Extérieurs (Cell fisc).

B. SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général a pour mission : (i) d'assister le Ministre dans l'accomplissement de ses prérogatives constitutionnelles, légales et réglementaires, (ii) de décider dans toutes les matières de sa compétence et donner des avis pour celles qui ne le sont pas, notamment dans le domaine de recrutement, des situations des agents en cours de carrière et à la fin de celle-ci ; (iii) de planifier, organiser, coordonner, superviser, contrôler et évaluer toutes les activités réalisées par les Services qui lui sont directement rattachés ainsi que les différentes Directions qui le composent :

1) Direction des Ressources Humaines (DRH)

La DRH a pour mission de gérer les ressources humaines de l'administration des Finances conformément à la stratégie de gestion intégrée des ressources humaines telle qu'éditée par le Ministère de la Fonction Publique.

2) Direction Administrative et Financière (DAF)

La DAF est chargée de gérer les ressources financières et matérielles ainsi que la logistique du Ministère ; d'élaborer en collaboration avec les autres services du Ministère, les prévisions budgétaires annuelles ; engager, liquider et ordonnancer les dépenses dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère.

3) Direction des Etudes et Planification (DEP)

La DEP est chargée de (d') : élaborer les diagnostics du secteur ; définir les politiques et les stratégies sectorielles ; élaborer le plan d'actions prioritaires et en assurer le suivi-évaluation ; élaborer en collaboration avec les autres services du Ministère, le CDMT sectoriel et en assurer le suivi-évaluation ; réaliser des études, des analyses sur le développement ; assurer le suivi de la mise en œuvre de la réforme ; élaborer, en collaboration avec les Services, le PAP, RAP ET PIP du Ministère, produire les données statistiques du Ministère et assurer le Secrétariat Technique de la Commission Budgétaire des Finances et d'autres commissions Ministérielles.

4) Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC)

La DANTIC est chargée de (d') assurer la collecte, la centralisation et la gestion des dossiers éligibles à l'archivage provenant de différents Services du secteur ; la constitution et la gestion de la bibliothèque, la photothèque, la filmothèque, ainsi que de la banque des données du Ministère ; la collecte, la centralisation, le traitement, la diffusion et la conservation des informations ; la production des annuaires et des recueils des actes de gestion ; la reprographie de différents rapports ; la création, la conception, le développement et la gestion du site web du Ministère des Finances ; la gestion des actions de communication de l'Administration sur les réseaux informatiques.

5) Direction Systèmes d'Information (DSI)

Elle est chargée de (d') : définir la stratégie d'informatisation et adapter la politique informatique aux orientations et objectifs du Ministère ; élaborer, suivre le schéma directeur et le plan informatique du Ministère des Finances et en assurer la mise en œuvre.

² Voir annexe de la lettre N°CAB/MIN.FINANCES/CSEDP/RWT/2020/1698 des 12 août 2020 du Directeur de Cabinet des Finances.

6) Direction Générale de l'Ecole Nationale de Finances (DGENF)

Elle a pour mission de concevoir et élaborer les programmes de formation professionnelle de base et de formation continue, veiller à leur mise en œuvre et en assurer le suivi ; assurer la formation professionnelle et continue des agents et cadres des Ministères des Finances et du Budget, des administrations financières, de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), des compagnies d'assurances, et d'autres services publics à caractère économique-financier. Elle comprend la Direction de Formation Professionnelle et la Direction des Ressources.

7) Cellule de Gestion des Projets des Marchés Publics (CGPMP)

La CGPMP est responsable de la gestion des procédures de passation des marchés publics, de leur programmation et suivi budgétaire au sein de Ministère des Finances.

• Divisions Provinciales :

Elles sont des entités déconcentrées du Ministère des Finances en provinces et ont pour missions de (d') : assister l'autorité provinciale dans l'accomplissement de ses prérogatives constitutionnelles, légales et réglementaires dans le domaine des finances publiques ; gérer les ressources humaines, financières, matérielles, logistiques et communicationnelles des services déconcentrés du Ministère des Finances du pouvoir central ; piloter et coordonner la mise en œuvre de la réforme des finances publiques ; veiller à la mise en œuvre du réseau des comptables publics au niveau provincial et local.

2.1.2. Stratégie du programme

Les études diagnostiques nationale et internationale menées à la demande du Gouvernement ont révélé que l'Administration Publique congolaise en général et celle des Finances en particulier, souffre d'un problème de gouvernance caractérisé notamment par: (i) des incohérences dans la définition des missions, des structures et des emplois ; (ii) l'inexistence d'un document de politique sectorielle ; (iii) l'absence d'une unité de coordination au sein de l'Administration des Finances ; (iv) l'asymétrie de l'information et de la communication ; (v) la faiblesse de la transparence et de la redevabilité ; (vi) les mauvaises conditions de travail (vétusté de l'outil de travail, faible motivation etc.) qui contribue à sa contre-performance.

Eu égard à ce qui précède, la mise en place de ce programme vise essentiellement à améliorer les performances des services du Ministère, en vue de leur permettre d'assurer de façon coordonnée, efficace et efficiente les missions et attributions qui leur sont assignées.

2.1.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

a. Les objectifs Les objectifs du programme

Trois (3) objectifs principaux concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

- Améliorer la coordination des activités des services et assurer une meilleure mise en œuvre des programmes du Ministère ; Au regard du diagnostic du secteur, poursuivre cet objectif permet une exploitation optimale du potentiel des services du Ministère et une amélioration de la performance globale de l'Administration des Finances.
- Améliorer la gestion des ressources du Ministère et promouvoir son système de gestion de l'information et de la communication ;
- Renforcer le système de planification, de contrôle, d'audit et de production des statistiques du secteur.

b. Cadre de performance des objectifs du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1. Améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes du Ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1.1	Niveau d'exécution de résolutions issues de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : permet d'évaluer le niveau d'exécution de résolutions du cadre de concertation qui devra être mis en place en 2021 ;								
Mode de calcul : (Nombre de résolutions exécutées/nombre de résolutions issues du cadre de concertation) *100								
Source : Cabinet								
1.2	Taux de transmission de PAP par les Services.	%	ND	ND	-	100	100	100
Explication : l'indicateur permet d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le PAP du Ministère								
Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues) *100								
Source : Cabinet (RAP du ministère des finances)								
1.3	Taux d'élaboration des textes légaux et réglementaires	%	ND	ND	ND	1	ND	ND

Explication :								
Mode de calcul : Nbre des textes légaux et réglementaires élaborés/Nbre des textes légaux et réglementaires prévus X 100								
Source : Cabinet/SG								
1.4	Taux de mise en œuvre des textes légaux et réglementaires	%	ND	ND	ND	4	4	4
Explication :								
Mode de calcul : Nbre des textes légaux et régl. Mise en oeuvre/Nbre des textes légaux et régl. élaborés								
Source : Cabinet/SG								
1.5	Taux d'exécution du plan d'actions/feuille de route.	%	ND	ND	ND	100	100	100
Explication : L'indicateur permet d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le plan d'actions du Ministère.								
Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues) *100								
Source : Rapport d'évaluation du plan d'actions du Ministère des Finances, Rapport d'activités, etc.								
Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources, le système de gestion de l'information et la communication du Ministère								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028
2.1	Taux d'exécution du budget alloué au Ministère des Finances	%	98,64	60,3	23,15	100	100	100
Explication : permet d'évaluer le niveau d'exécution des dépenses du Ministère des Finances								
Mode de calcul : (Dépenses effectuées/dépenses prévues) *100								
Source : DAF								
2.2	Taux des services du Ministère logés dans les bâtiments du Ministère des Finances	%	35,07	35,1	35,07	35,55	37,4	37,4
Explication : permet de déterminer le pourcentage de services logés dans les bâtiments du Ministère								
Mode de calcul : (Services du Ministère logés dans un bâtiment propre/total de services du Ministère) *100								
Source : DAF								
2.3	Ratio des effectifs organiques par rapport aux effectifs en place	%	ND	ND	ND	100	100	100
Explication : c'est le pourcentage des postes occupés sur les postes prévues par le cadre organique								
Mode de calcul : (Effectifs en place par rapport aux effectifs organiques) *100								
Source : DRH								
2.4	Taux de dématérialisation des services	%	35	40	50	55	60	70
Explication : l'indicateur sert à vérifier les services de l'administration disposant des bases de données spécifiques et d'équipements informatiques.								
Mode de calcul : Nombre de services informatisés sur l'ensemble des services*100								
Source : DANTIC								
2.5	Nombre de modules dispensés	Nombre	RAS	RAS	10	20	20	20
Explication : Cet indicateur renseigne sur le nombre de module de renforcement des capacités professionnelles organisées.								
Mode de calcul : Comptage des modules dispensés								
Source : DGENF								
2.6	Nombre d'apprenants formés Proportion des agents formés	Nombre	155	170	232	ND	ND	ND
Explication : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'apprenants ayant suivi le cursus de formation initiale (3ans en finances publiques)								
Mode de calcul : (agents formés/agents prévus dans le plan de formation)*100								
Source : DGENF								

2.7	Taux d'augmentation des biens confisqués issus des crimes organisés	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
Mode de calcul :								
Source : FOLUCCO								
2.8	Nombre de séances de dissémination du document de la Politique et de la Stratégie Nationales de LBC/FT de la RDC.	Nombre	-	-	0	87	22	-
Explication : Cet indicateur permet de renseigner sur le nombre de séances des travaux tenues sur l'élaboration du document de la Politique et de la Stratégie Nationales de LCB/FT de la RDC et du Master Plan, et à tenir pour leurs disséminations. D'après le Rapport d'Evaluation Mutuelle du GABAC, la RDC a été reproché de n'ai pas avoir un document de la Politique et de la Stratégie Nationale de LBC/FT. Ayant en charge cette mission, le COLUB s'est lancé dans les travaux d'élaboration de ce document, de son calendrier d'application et de sa dissémination, en prévoyant également la mise en place des plateformes d'échanges d'informations formelles entre les parties prenantes au sein du COLUB, afin de coordonner la lutte. Cent soixante – neuf (169) activités sont prévues à cet effet.								
Mode de calcul : Le nombre								
Source : COLUB								
2.9	Nombre de textes légaux et réglementaires rédigés en matière LBC/FTP	Nombre	1	7	2	11	ND	ND
Explication : permet le renforcement du cadre légal et réglementaire de la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FTP)								
Mode de calcul : Comptage								
Source : CENAREF								
2.9	Taux de sensibilisation du cadre légalement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération	Taux	0	33	10	35	ND	ND
Explication : permet d'évaluer le taux d'exécution de la sensibilisation auprès des acteurs des différents secteurs sur la LBC/FTP dans les provinces ciblées								
Mode de calcul : (Nombre de secteurs sensibilisés x Provinces/Nombre total de secteurs x Provinces ciblées) x100								
Source : CENAREF								
2.10	formations reçues par les cadres et agents	Nombre	13	17	16	20	20	20
Explication : permet d'évaluer le nombre de formations reçues par les cadres et agents de la CENAREF dans le cadre du renforcement des capacités								
Mode de calcul : Comptage								
Source : CENAREF								
Objectif 3 : Renforcer le système de planification, d'audit, de contrôle et de production des statistiques du Ministère des Finances								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028
3.1	Nombre d'outils de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation	Nombre	6	6	6	6	6	6
Explication : Cet indicateur permet de renseigner le nombre d'outils de planification, programmation et suivi-évaluation produits par la DEP au regard de ses attributions.								
Mode de calcul : Comptage								
Source : DEP								
3.2	Nombre d'éditions de condensés statistiques publiés	Nombre	ND	ND	1	5	1	1
Explication : cet indicateur sert à renseigner la fréquence de publication de condensés statistiques								
Mode de calcul : Comptage								

Source : DEP

3.3	Nombre des missions d'audit et de contrôle planifiées et exécutées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Explication : cet indicateur permet d'évaluer l'exécution des outils d'audit et de contrôle internes (manuel des procédures, système de reporting, etc.)

Mode de calcul : (nombre d'outils exécutés/ nombre d'outils prévus) *100

Source : DAC, CTA

2.1.4. Evolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	85 363 803 001	1 069 261 944 867	74554361495
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	420 200 000 000	2 728 731 510	164 841 842 683
Contrepartie des Projets	4 200 550 000		3 200 550 000
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Extérieures			145 015 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	448 790 620 435	190 486 324 534	272 936 248 792
Investissements sur Ressources Propres	8 117 676 624		16 813 431 550
Rémunérations	248 608 170 487	114 761 841 960	285 158 147 264
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 172 491 799		3 437 765 041
Subventions aux Services Ex-BPO			
Total	1 216 453 312 345	1 377 238 842 871	965 957 346 825

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par Titre 2026-2028

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	EXERCICE EN COURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	265 578 519 824	149 722 369 090	295 978 380 211
Titre IV : Biens et matériels ;	12 573 305 510	10 975 732 152	10 651 962 628
Titre V : Dépenses de prestations ;	55 453 390 395	988 624 733 103	52 715 408 161
Titre VI : Transferts et interventions	421 739 249 558	37 429 683 992	313 661 365 483
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	456 359 708 964	190 486 324 534	283 664 457 144
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	4 749 138 095	-	9 285 773 198
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Total	1 216 453 312 345	1 377 238 842 871	965 957 346 825

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, (Fin Juin 2025) PLF 2026

2.1.4.3. Evolution des c

Tableau 12 : Evolution des crédits du programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0351	Pilotage de la strategies ministérielle des Finances	498 206 725 883	1 070 311 445 273	59 205 285 066
2	0352	Coordination administrative des finances	709 932 068 916	306 927 397 598	906 752 061 759
3		Formation	4 651 158 941	1 808 625 058	-
Total			1 216 453 312 345	1 380 759 855 745	965 957 346 825

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025

PROGRAMME 2 : APPUI A LA STABILISATION DU CADRE MACROECONOMIQUE**Responsable du Programme : A désigner****2.2. Présentation stratégique du programme****2.2.1. Périmètre du programme**

Les services intervenant dans le cadre de ce programme sont : le Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) et enfin la Banque Centrale du Congo (BCC). La transversalité de ce programme fait néanmoins intervenir d'autres services tant du ministère des Finances que d'autres Ministère. Au niveau sectoriel, le Cabinet, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) et la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO) ont un rôle à jouer dans l'appui à la stabilisation du cadre macro-économique.

LE COMITE TECHNIQUE DE SUIVI ET EVALUATION DES REFORMES « CTR » ;

Il a pour missions d' : assister la Commission Interministérielle chargée du suivi des Programmes conclus avec les Institutions Financières Internationales (CISPI) dans le suivi des Programmes Economique et Financier du Gouvernement, notamment celui soutenu par la Facilité du FMI au titre de la facilité élargie des crédits ; assurer le suivi et l'évaluation des réformes économiques et structurelles dans les domaines des finances publiques, de l'Administration Publique, de la gouvernance des ressources naturelles, de la politique monétaire, du secteur financier, de l'appareil statistique, de la dette, etc. ; et assurer le suivi des indicateurs de performance des politiques et des institutions.

2.2.2. Stratégie du programme

Dans le cadre de sa mission, le ministère des Finances doit, entre autres, veiller à la stabilité du cadre macroéconomique. Celui-ci est constitué de l'ensemble de comptes qui retracent l'état de l'économie. Il vise à donner une image fidèle de l'économie, qui sert d'analyse et de formulation des politiques publiques. Il constitue également un outil d'évaluation de l'impact des chocs liés à certaines variables sur l'économie nationale.

Ce programme a pour objectif de consolider la stabilité du cadre macroéconomique, monétaire et de change ainsi que toutes les réformes y afférentes. Ses indicateurs sont analysés afin de déboucher sur les propositions de mesures correctives qui visent à préserver la stabilité des prix intérieurs dans un régime de change flottant et de créer un cadre approprié pour le développement économique.

2.2.3. Objectifs et indicateurs de performance

a. Les objectifs Les objectifs du programme sont

Objectif 1 : Corriger les déséquilibres macroéconomiques et renforcer la mobilisation des recettes intérieures

Objectif 2 : Veiller aux comportements des agrégats macroéconomiques et proposer des mesures correctives

Objectif 3. Assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes qui contribuent au renforcement de la transparence

Cet objectif permet d'analyser les principaux indicateurs du cadre macroéconomique et de proposer les mesures correctrices en vue de les préserver.

b. Cadre de performance du programme

Tableau 16 : Cadre de performance des objectifs du programme

Corriger les déséquilibres macroéconomiques et renforcer la mobilisation des recettes intérieures								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de croissance en % du PIB	%		8,6	5,4	5,7	6,2	6,9
Explication : est la mesure de variation du PIB réel entre l'année t et l'année t-1 ; Mode de calcul : $Tc_{econ} = \left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1 \right) * 100 ;$ Source : CTR/CPCM								
2	Taux d'inflation fin période	%		23,7	23,7	11,3	9,2	7,0
Explication : C'est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois t-1 ;								

Mode de calcul : $T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1 \right) * 100 ;$ Source : CTR/CPCM								
3	Taux de change fin période	CDF		2 673,5	2 535,5	2 976,6	3 018	3 056
Explication : C'est la variation de la monnaie locale (CDF) par rapport à la monnaie étrangère (USD) à fin décembre ; Mode de calcul : $TC = \left(\frac{TC_t}{TC_{t-1}} - 1 \right) * 100$ Source : CTR /CPCM								
4	Niveau de réserves en couverture d'importations des biens et services	Semaine d'import		2,2	2,3	2,4	2,4	2,8
Explication : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante, Mode de calcul : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante Source : CPCM								

Objectif 2 : Veiller aux comportements des agrégats macroéconomiques et proposer des mesures correctives

Il s'agit d'assurer la coordination des politiques budgétaire et monétaire et le monitoring de l'évolution des indicateurs macroéconomiques à travers différents cadres de concertation et des réunions, ainsi que la mise en œuvre des recommandations qui en résultent.

Objectif 2 : Veiller aux comportements des agrégats macroéconomiques et proposer des mesures correctives								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'exécution des mesures prises lors des réunions hebdomadaires de suivi de la conjoncture	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : _renseigne sur le niveau de mise en œuvre des mesures prises lors des réunions de suivi de la conjoncture économique Mode de calcul : (Nombre de mesures exécutées/total de mesures prises)*100 Source : CTR								
2	Conclusion de revues avec le FMI	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : Source : CTR								

Objectif 3. Assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes qui contribuent au renforcement de la transparence

Cet objectif permet de suivre la mise en œuvre des politiques publiques et les réformes nécessaires pour les rendre plus efficaces, en vue d'améliorer l'allocation pays au niveau de la banque mondiale

Objectif 3. Assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes qui contribue au renforcement de la transparence								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Niveau de mise en œuvre des reformes de la gouvernance économique	%						
<i>Explication : renseigne sur le niveau d'exécution des mesures prises lors des réunions de mise en œuvre des réformes dans le cadre du groupe thématique gouvernance économique et statistique</i> <i>Mode de calcul : (les mesures exécutées ÷ les mesures prises) × 100</i> <i>Source : CTR</i>								

Commentaires : Certains objectifs et indicateurs du programme 2 ont été reformulés par le CTR et remplacés par ceux-là qui renseignent mieux sur le niveau de mise en œuvre de la stratégie du programme.

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2027

Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections	
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026 en CDF	2027 en CDF
Fonctionnement des Ministères	1 292 502 138,00	2 755 260 287,15	2 207 702 576	1 654 292 540,41
Interventions Economiques			5 000 000 000	1 103 129 999,99
Coordination de la politique monétaire			969 952 747 636	
Financement des Réformes	15 000 000 000,00	13 671 354 456,15		5 072 181 350,81
Rémunération	9 652 535 201,00	4 952 288 700,00	9 924 577 400	
Investissements sur Ressources Propres	1 443 100 000,00			660 501 600
Frais financier (BCC)			968 357 045 598	670 143 627 348,63
Financement des Réformes			10 000 000 000	
Suivi de la conjoncture et de la mise en œuvre des réformes			26 197 079 538	
Total	27 388 137 339,00	21 378 903 443,30	996 149 827 174	677 973 231 239,84

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			
Titre II :			968 357 045 598
Titre III : Dépenses de personnel	10 152 119 132	7 700 198 987	10 898 654 811
Titre IV : Biens et matériels ;	57 739 573	7 350 000	119 769 215
Titre V : Dépenses de prestations ;	15 735 178 634	13 671 354 456	11 113 855 950
Titre VI : Transferts et interventions			5 000 000 000
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements			660 501 600
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 443 100 000	1 443 100 000	
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Total	27 388 137 339	22 822 003 443	996 149 827 174

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1		Mise en place d'un programme économique	27 388 137 339	21 378 903 443	
2	0361	Coordination des politiques budgétaire et monétaire			969 952 747 636
3	0362	Suivi de la conjoncture et de la mise en œuvre des réformes			26 197 079 538
Total			27 388 137 339	21 378 903 443	996 149 827 174

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

PROGRAMME 3. MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Responsable du Programme : A désigner

Présentation stratégique du programme

3.1.1. Périmètre du programme

1) DIRECTION GENERALE DE DOUANE ET ACCISES (DGDA)

Elle est chargée, entre autres, de : percevoir les droits, taxes et redevances à caractère douanier et fiscal, présents et à venir, qui sont dus soit du fait de l'importation ou de l'exportation des marchandises de toute nature ; déterminer la valeur en douane des marchandises à l'importation et à l'exportation ; participer à la politique d'intégration du pays dans les communautés économiques régionales.

2) DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)

Elle exerce toutes les missions et prérogatives en matière fiscale relevant du pouvoir central, en l'occurrence celles relatives à l'assiette, au contrôle, au recouvrement et au contentieux des impôts, taxes, redevances ainsi que des prélèvements à caractère fiscal.

3) DIRECTION GENERALE DES RECETTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES, DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS (DGRAD)

Elle a pour mission, l'encadrement des recettes non fiscales générées par les différentes administrations publiques ou Ministères (services d'assiette) en assurant leur ordonnancement et leur recouvrement après constatation et liquidation exercées par les services d'assiette.

4) CELLULE POUR LE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ETATS FRAGILES (CFEF)

La CFEF est un organe du Ministère des Finances ayant pour mission, la coordination de l'ensemble, le Suivi et de l'Évaluation (S&E), et les aspects administratifs et fiduciaires, notamment la gestion financière des projets mis à sa disposition.

5) CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES (CSPP)

Elle assume les missions ci-après : intervenir dans le cycle des projets à financement extérieur notamment aux phases d'identification, de préparation, d'évaluation, de négociation ainsi que d'évaluation ex-post et animer les relations entre les unités de projets et leurs ministères de tutelle.

6) Cellule d'appui à l'Ordonnateur du Fonds Européen de développement (COFED)

Les missions de la COFED sont entre autres de (d') : assister l'Ordonnateur national du FED dans la gestion des ressources octroyées à la RDC par l'Union Européenne et la Banque Européenne d'Investissement ; coordonner, avec les ministères techniques et les organisations de la société civile, les travaux relatifs à la programmation, au suivi régulier, aux revues annuelles, à mi-parcours et finales, à la mise en œuvre de la coopération UE-RDC et participer à l'instruction et à l'élaboration des projets ou programmes nationaux et régionaux.

3.1.2. Stratégie du programme

La mobilisation des ressources publiques constitue un besoin crucial qui contribue significativement à la conduite et à la réussite de la politique publique. En RDC, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) prévoit en matière des finances publiques, d'élargir considérablement l'espace fiscal en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses publiques et, pour ce qui est particulièrement de la mobilisation des ressources extérieures, de renforcer le portefeuille des projets et programmes. Cette fonction souffre du manque d'exploitation optimale du potentiel disponible, tant au niveau interne qu'externe. Elle est caractérisée par un faible taux de pression fiscale, une fraude multidimensionnelle, une faiblesse dans l'organisation et l'informatisation des services fiscaux, entachant ainsi la capacité de recouvrement des ressources par les services attitrés.

S'appuyant sur les trois administrations financières, les actions des services de mission commis à la mobilisation des ressources extérieures, seront orientées vers l'élargissement de l'assiette fiscale, la promotion du civisme et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales pour les recettes intérieures ; une meilleure coordination avec les partenaires techniques et financiers en vue de l'accroissement de la capacité d'absorption des ressources extérieures.

3.2. Objectifs et indicateurs de performance

Deux objectifs concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

- Accroître le niveau de mobilisation des ressources publiques ;
- Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques.

Objectif 1 : Accroître le niveau de mobilisation des recettes publiques

Au regard du diagnostic du secteur, poursuivre cet objectif permet une exploitation optimale du potentiel de l'économie congolaise et une amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures disponibles.

Pour évaluer l'atteinte de cet objectif, les indicateurs et leurs modes de calcul ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 1 : Accroître le niveau de mobilisation des recettes publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1.1	Taux de réalisation des recettes internes	%	ND	ND	ND	100	100	100
Explication : cet indicateur mesure le rapport des recettes internes réalisées par rapport aux assignations. Mode de calcul : $(\text{Recettes réalisées/assignations}) * 100$ Source : DGI								
1.2	Taux de réalisation des recettes extérieures	%	84,5	101,33	ND	100	100	100
Explication : cet indicateur dégage l'écart entre les recettes extérieures effectives et celles prévues dans le budget Mode de calcul : $(\text{Recettes réalisées/assignations}) * 100$ Source : Loi portant reddition des comptes								
1.3	Pression fiscale	%	10,5	12,5	13,0	14,1	14,7	14,7
Explication : cet indicateur mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays Mode de calcul : $(\text{Impôts prélevés sur une année/PIB}) * 100$ Source : MINISTERE DES FINANCES/Cabinet								

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après

après

Objectif 2. : Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques ³									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025 (1 ^{er} semestre)	2025 (2 ^e semestre)	2026	2027	2028
2.1	Nombre de procédures fiscales simplifiées								
2.1.1	Taux de procédures fiscales simplifiées (DGI)	%	18	10	11	11	15	15	15
2.1.2	Taux de procédures fiscales simplifiées (DGDA)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.1.3	Taux de procédures fiscales simplifiées DGRAD	%	11	26	17	17	13	13	13
Explication : renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures fiscales par les services mobilisateurs Mode de calcul : comptage Source : DGI/DGDA/DGRAD									
2.2.1	Taux de procédures administratives simplifiées DGI	Nombre	11	11	10	10	15	15	15
Explication : renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures administratives par les services mobilisateurs. Mode de calcul : comptage Source : DGI									
2.3	Taux d'informatisation des services mobilisateurs des ressources publiques								
2.3.1	DGI	%	61,5	70	72	75	80	80	85
2.3.2	DGDA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	9ND
2.3.3	DGRAD	%	20	48	51,67	70	78	80	82
Explication : Sert à vérifier les services du Ministère disposant d'équipements informatiques Mode de calcul : (Nombre de services dotés d'un système intégré de gestion des recettes/nombre total des services mobilisateurs des ressources)*100 Source : DGI/DGDA/DGRAD									

³ Indicateurs à renseigner également par les deux autres régies financières (DGDA et DGI)

Présentation des crédits du programme

3.2.1. Présentation des Crédits par Rubrique

Rubrique	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections	
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026 en CDF	2027 en CDF
Contrepartie	5 350 000 000,00		3 874 044 000	8 499 041 087,02
Interventions Economiques	15 050 000 000,00		30 000 000 000	11 031 299 999,92
Investissements sur Ressources Propres	4 122 257 813,00	9 545 737 192,29	685 094 800	46 874 001 601,69
Fonctionnement des Ministères	871 092 575,00	8 378 090 900,38		
Rémunération	101 577 100 616,00	24 399 605 838,00	77 365 066 215	55 205 994 236,14
Frais Financiers	163 000 000 000,30	285 731 960 359,93		
Rétrocession aux Régies Financières	1 042 758 216 927,00	970 914 935 634,85	1 947 602 069 854	2 136 120 882 809,00
TVA Remboursable	103 393 407 959,40	27 634 783 378,02	244 509 295 405	165 199 425 185,00
Dettes Publiques	1 509 559 890 000	762 037 561 418		
Financement des Réformes	4 454 803 693			
Total	1 252 826 970 515	1 123 636 968 670	2 304 035 570 274	2 422 930 644 918,77

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

3.2.2. Prévisions des crédits de paiement par Action et chapitre

2.2.4.3. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			
Titre I :	1 509 559 890 000	762 037 561 418	
Titre II :	163 000 000 000	285 731 960 360	77 365 066 215
Titre III : Dépenses de personnel	102 027 416 336	28 179 605 838	
Titre IV : Biens et matériels ;	240 412 339	4 543 236 000	
Titre V : Dépenses de prestations ;	4 635 168 209	54 854 900	
Titre VI : Transferts et interventions	1 161 201 624 886	1 008 095 456 205	2 222 111 365 259
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	3 027 236 760		685 094 800
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	6 445 021 053		3 874 044 000
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Total	1 252 826 970 515	1 123 636 968 670	2 304 035 570 274

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1		Mobilisation des recettes fiscales	669 319 785 256	521 866 335 117	2 304 035 570 274
2		Mobilisation des recettes douanières et accises	193 965 478 311	218 373 968 959	
3		Mobilisation des recettes non fiscales	389 541 706 948	286 074 417 613	
4		Mobilisation des recettes extérieurs	1 697 309 799 068	1 062 327 953 033	
Total			1 252 826 970 515	1 123 636 968 670	2 304 035 570 274

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

PROGRAMME 4. COMPTABILITE PUBLIQUE, GESTION DE LA TRESORERIE, DETTE PUBLIQUE ET SECTEUR FINANCIER

Responsable : A désigner

4.1. Présentation stratégique du programme

4.1.1. Périmètre du programme

Le programme Comptabilité Publique, Trésorerie, Dette Publique et Secteur Financier est mis en œuvre au travers des activités de 12 services suivants :

1) DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

Elle a entre autres pour missions de/d' : assurer la conception et l'élaboration des projets des politiques, des stratégies, des normes et mécanismes relatifs à la gestion des finances publiques ; gérer le cadre juridique de gestion des finances publiques ; gérer le système informatique de gestion comptable ; gérer la tenue de la comptabilité de l'Etat (entendu comme pouvoir central, provinces et ETD) ; gérer le compte général du trésor du pouvoir central et les comptes uniques des provinces et ETD ouverts à la BCC ; contrôler les opérations comptables du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du pouvoir central, des provinces et ETD.

Il est à noter que la réforme administrative a conduit à la signature d'un nouveau cadre organique qui, au nombre d'innovations, crée la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Celle-ci devra, une fois mise en place, mettre en œuvre les nouvelles attributions de la Direction du Trésor et Moyens de Financement en matière de Gestion de la trésorerie ainsi que celles du réseau des comptables publics.

La DGTCP regorge les services ci-après : la Direction du Trésor et Moyens de Financement (DTMF), la Direction de la Réglementation et Qualité Comptables (DRQC), l'Inspection des Services du Trésor (IST).

2) DIRECTION PREPARATION DE LA LOI PORTANT REDDITION DES COMPTES (DPRC)

Elle a entre autres pour missions : la préparation du projet de loi portant reddition des Comptes du pouvoir central de l'exercice clos ; le rapprochement des mouvements des opérations de trésorerie ; la préparation du projet de loi de consolidation portant reddition des comptes du budget de l'Etat ; la présentation des écarts entre les réalisations et les prévisions de la loi de finances, complétée le cas échéant, par les lois de finances rectificatives ; le règlement définitif du budget de l'exercice clos ; l'élaboration des annexes de projet de loi portant reddition des comptes.

3) Direction Audit et Contrôle de Gestion (DAC)

La DAC a pour mission : de concevoir et élaborer des stratégies et politiques d'audit et de contrôler la gestion des finances publiques et de veiller à leur application ; de concevoir et développer des outils d'audit et de contrôle interne (manuels de procédures, questionnaires, formulaires, systèmes de reporting, etc.) ; auditer les structures du Ministère des Finances et contrôler la gestion annuelle des crédits alloués au Ministère.

4) DIRECTION DE LA REGLEMENTATION FINANCIERE (DRF)

La DRF est chargée entre autres de :

- Concevoir et élaborer les projets de politique nationale et les stratégies en matière de la microfinance, des assurances, de la loterie et jeux de hasard et assurer le suivi de leur application ;
- Concevoir et élaborer les projets de réglementation dans le secteur de la microfinance, des assurances, de la loterie et jeux du hasard et assurer le suivi de leur application ;
- Préparer les dossiers ayant trait à la participation du Ministère des Finances aux assises relatives à la coopération bilatérale, multilatérale et régionale dans le domaine de microfinance, des assurances et de la loterie et jeux du hasard ;
- Assurer le secrétariat technique dans le domaine de microfinance, des assurances et de la loterie et jeux du hasard.

5) DIRECTION GENERALE DE LA DETTE PUBLIQUE (DGDP)

La Direction Générale de la Dette Publique, en sigle DGDP, service public, est l'organe conseil de l'Etat en matière d'endettement public et a pour mission de gérer la dette publique (tant intérieure qu'extérieure, directe et indirecte), les emprunts à moyen et long terme, y compris la dette consolidée et les arriérés budgétaires de plus d'un an.

A ce titre, elle est chargée de (d') : (i) élaborer et de proposer au Gouvernement la politique nationale d'endettement, y compris la prospection des meilleures sources de financement ; (ii) donner préalablement un avis technique sur tout financement interne ou externe générateur de dette publique pour l'Etat, les entreprises publiques, les établissements publics, les entités territoriales décentralisées, y compris les emprunts garantis ; (iii) préparer et participer aux négociations des accords d'emprunt, de prêt et d'aménagement de la dette publique, ainsi que des créances extérieures ; (iv) gérer la dette publique intérieure et extérieure, la dette garantie, ainsi que les créances extérieures et celles nées de la dette rétrocédée ; (v) veiller à ce que les bénéficiaires d'emprunts garantis par l'Etat et de la dette rétrocédée s'acquittent de leurs obligations ; (vi)

mobiliser et de suivre l'utilisation de tout financement interne et externe générateur de dette publique, directe et indirecte, et, à ce titre, viser toute demande de décaissement et d'assurer le suivi des projets réalisés sur emprunts publics; (vii) d'assurer le service des emprunts intérieurs et extérieurs ; et (viii) gérer, de manière autonome, tout fonds qui lui est confié par l'Etat en rapport avec le financement des investissements et d'en assurer éventuellement le placement.

En outre, des missions additionnelles ont été confiées à la DGDP, notamment la gestion des dettes et créances nées des mesures de zaïrianisation, le contentieux y relatif et le recouvrement des créances de l'ex-Fonds de Convention de Développement (ex-FCD).

6) CONSEIL PERMANENT DE LA COMPTABILITE AU CONGO (CPCC)

Le CPCC est l'organe technique d'avis et de conseil du Gouvernement congolais dans le domaine de comptabilité, d'audit et des matières connexes et a pour missions : (i) la gestion du Système Comptable Congolais conformément aux normes OHADA et (ii) l'organisation et le fonctionnement de la Centrale Nationale des Bilans (CNB).

7) SOFIDE

Elle a pour mission de concourir techniquement et financièrement au développement de la RD Congo en favorisant la création, l'extension ou la modernisation des entreprises industrielles, agricoles ou autres établies en RDC, qu'elles relèvent du secteur public, privé ou mixte, qu'elles soient nationales ou étrangères.

8) CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT DU CONGO (CADECO)

Elle est chargée de : collecter l'épargne des personnes physiques ou morales et d'encourager l'épargne libre au sein de la population ; assurer la promotion de l'épargne dans toute l'étendue du territoire national ; et de drainer les fonds collectés dans les financements de développement social.

9) FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE (FNM)

Le Fonds National de la Micro finance a une double mission : (i) contribuer à l'autonomisation des populations économiquement vulnérables, exclues du système bancaire classique ; et (ii) améliorer la qualité opérationnelle et financière des institutions financières de proximité (IFP) sur toute l'étendue du territoire national.

10) AUTORITE DE REGULATION ET CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA)

Elle est chargée de (d') : agréer les entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que leurs dirigeants ; délibérer sur toutes les questions relatives aux assurances, à la réassurance, à la capitalisation et à l'assistance ainsi que celles concernant les opérations qui interviennent dans ces domaines ; contrôler les entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que les professions liées au secteur des assurances et suivre leurs activités.

11) SOCIETE NATIONALE DE LOTERIE (SONAL)

La Société Nationale de Loterie a pour mission l'exploitation des jeux de loterie et de concours de pronostics en vue de contribuer à la promotion des œuvres sociales.

12) LA SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE (SONAS)

La SONAS a pour mission principale d'offrir les assurances et de gérer les sinistres, contribuant ainsi à la sécurité financière des personnes et des entreprises.

Elle a également pour objectif de stimuler l'Economie nationale en favorisant l'épargne et en finançant les projets grâce aux primes d'assurance.

13) BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)

Sans préjudice de l'objectif de stabilité du niveau général des prix énoncé à l'article 3 de loi régissant la Banque Centrale du Congo, celle-ci accomplit toutes les missions de Banque Centrale, notamment : assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale, détenir et gérer les réserves officielles de la République, promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement, élaborer la réglementation et contrôler les Établissements de Crédit, les institutions de Micro Finance et les autres intermédiaires financiers, édicter les nonnes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ainsi que promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

4.1.2. Stratégie du programme

S'appuyant sur les services sus évoqués, les actions sont orientées vers la numérisation (digitalisation) des services financiers et l'optimisation de la gestion de la trésorerie, la production et l'arrêt des comptes de qualité, le renforcement des dispositifs du contrôle des finances publiques et l'encadrement du secteur financier pour le financement de l'économie nationale, en vue d'améliorer la gestion des ressources financières et contribuer à l'évaluation de la redevabilité.

4.2. Objectifs et indicateurs de performance

Six objectifs concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

- Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables, de la reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central et le dispositif de contrôle des opérations ;
- Rationaliser la gestion de la Trésorerie du Pouvoir Central ;
- Assurer la soutenabilité de la dette publique
- Soutenir le développement du secteur financier

Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables et le dispositif de contrôle des opérations

Pour évaluer l'atteinte de cet objectif, les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables et le dispositif de contrôle des opérations								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.1	Taux des Opérations de l'Administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses de l'Etat sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'Administration centrale Mode de calcul : (nombre des opérations non comptabilisées/nombre total des opérations) *100 Source : DGTCP (DTMF, DRQC, IST)								
1.2	Taux d'opérations financières de l'Etat échappant à la comptabilisation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : renseigne sur le pourcentage des comptabilités produites et transmises par les Comptables Publics Mode de calcul : Taux des comptabilités produites et transmises dans le délai par les comptables publics par an : Nombre de comptabilités produites et déposées X100/Total des comptabilités attendues ; Source : DRQC								
1.3	Proportion de feuilles d'observations émises	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : le pourcentage des observations émises Mode de calcul : <i>Indicateur 1.1 : Nombre de comptabilité produites et déposées x 100 /total des comptabilités attendues</i> <i>Indicateur 1.2 : Montant pris en charge par le comptable public des dépenses x 100 / montant total des dépenses exécutées ;</i> <i>Indicateur 1.3 : Proportion de feuilles d'observations émises : Nombre de feuilles d'observations émises x 100/Total des comptabilités déposée ;</i> Source : DRQC								
1.7	Taux des comptabilités transmises à la Cour des Comptes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.8	Proportion des opérations comptables contrôlées ou pourcentage des codes visités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

	périodiquement par une mission de contrôle de gestion							
Explication : renseigne sur le pourcentage des comptabilités transmises à la cour des comptes par rapport aux comptabilités attendues Mode de calcul : $\text{Taux des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des Comptes} = \frac{\text{Nombre des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des comptes}}{\text{Total des comptabilités attendues}}$ Source : DRQC								

Objectif 2 : Améliorer la qualité et l'accès à la formation comptable, base de la sincérité des déclarations et des contrôles fiscaux

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 2 : Améliorer la qualité et l'accès à la formation comptable, base de la sincérité des déclarations et des contrôles fiscaux								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028
2.1	Nombre de cadres technique du CPCC formés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: Mode de calcul : Comptage Source: CPCC								
2.2	Nombre de cadres et agents de la DGI, DGDA, DGRAD, et des Divisions Provinciales des recettes formés tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: Mode de calcul: Comptage Source: CPCC								
2.4	Nombre de formateurs en comptabilité publique et en normes IPSAS formés tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: Mode de calcul: Comptage Source: CPCC								

Objectif 3 : Assurer et améliorer la qualité de la reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 3 : Assurer et améliorer la qualité de la reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028

3.1	Délai de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central	Date	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Nombre d'observations négatives formulées par la cour des comptes	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: <i>renseigne sur le respect de la date de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos:</i> Mode de calcul : <i>Décompte ;</i> Source: <i>DPRC</i>								
3.3	Pourcentage des comptabilités rapprochées sur terrain par rapport aux écarts persistants décelés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: Mode de calcul: $\frac{\text{Nombre de comptabilité rapprochées sur terrain}}{\text{Total Ecart persistants décelés}} \times 100$ Source: <i>DPRC</i>								
3.3	Proportion des montants reversés au Compte du Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication: <i>renseigne sur la part des montants reversés au compte du trésor par rapport au total des écarts persistants non justifiés</i> Mode de calcul : $\frac{\text{Montant total reversé au compte du Trésor}}{\text{Total Ecart persistants non justifiés}} \times 100$ Source : <i>DPRC</i>								

Commentaire : la DPRC a demandé à ce que nous puissions reconduire les mêmes indicateurs que celle de l'année passée.

Objectif 4 : Rationaliser la gestion de la Trésorerie

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 4 : Rationaliser la gestion de la Trésorerie								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2026	2027	2028
4.1	Proportion des arriérés de l'exercice clos	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : <i>Reste à payer X 100/ Volume total des OP donnés à la BCC</i> Source : <i>DGTCP/ACCT/DTMF</i>								
4.2	Valeur des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice	Montant en CDF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : <i>Valeur des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice : Montants en USD ou CDF</i> Source : <i>DGTCP/ACCT/DTMF</i>								
4.3	Taux des comptes bancaires qui échappent au compte général du Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								

Mode de calcul : Nombre des comptes non consolidés au CGT/Nombre Total des comptes identifiés								
Source : DGTCP/ACCT/DTMF								
4.4	Délai de captage d'informations sur les opérations relatives aux recettes publiques	Heure	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : Constat Source : DGTCP/ACCT/DTMF								
4.5	Niveau d'alignement du PPM, PEB au PTR	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : PPM et PEB/PTR Source : DGTCP/ACCT/DTMF								
4.6	Niveau d'arrimage du PTR à la SIMONIT/BCC (Monnaie)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : Source : DGTCP/ACCT/DTMF								

Objectif 5 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques et préserver la viabilité de la dette publique

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après :

Après :

Objectif 5 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques tout en préservant la viabilité de la dette publique								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024		2025	2026	2027
5.1	Valeur actualisée de la dette publique extérieure sur le PIB	%	-	12,4	13,2	12,8	12,5	11,9
Explication :								
Mode de calcul : <i>VAN Dette publiques extérieure/PIB</i>								
Source : <i>DGDPIFMI : Analyse de viabilité de la dette publique, Rapport FMI juin 2023</i>								
5.2	Valeur actualisée de la dette publique extérieure sur les exportations	%	-	28,0	29,9	29,5	29,4	29,0
Explication :								
Mode de calcul : <i>VAN Dette publiques extérieure/Exportations</i>								
Source : <i>DGDPIFMI : Analyse de viabilité de la dette publique, Rapport FMI juin 2023</i>								
5.3	Ratio Service de la dette extérieure sur les exportations	%	2,4	2,4	2,1	2,4	2,5	3,0
Explication :								
Mode de calcul : <i>Service de la dette/Exportations</i>								
Source : <i>DGDPIFMI : Analyse de viabilité de la dette publique, Rapport juin 2023</i>								

5.4	Ratio Service de la dette sur les recettes	%	6.8	7,7	6,4	7,7	7,9	8,8
Explication : Mode de calcul : <i>Service de la dette/Recettes</i> Source : <i>DGDP/FMI : Analyse de viabilité de la dette publique après le choc causé par le COVID-19, Rapport FMI N°20/146, Avril 2020</i>								

Objectif 6 : Renforcer, numériser (digitaliser) et soutenir le développement du secteur financier, de la Microfinance, de la loterie et des jeux du hasard.

Les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles pour cet objectif sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 6 : Renforcer et soutenir le développement du secteur financier, de la Microfinance de la loterie et des jeux du hasard.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
6.1	Nombre de personnes incluses dans le système financier (ayant eu accès à un service financier adapté : épargne, crédit, transfert de fonds, assurance)	Nombre	12500	21300	27250	32500	32500	36960
Explication : <i>L'indicateur permet de saisir le nombre des personnes incluses dans le système financier.</i> Mode de calcul : <i>Comptage</i> Source : <i>FNM</i>								
6.2	Nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain	Nombre	12	12	12	22	24	27
Explication : <i>L'indicateur sert à capter le nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain.</i> Mode de calcul : <i>Comptage</i> Source : <i>FNM</i>								
6.3	Nombre de produits financiers digitalisés	Nombre	0	0	0	2	2	3
Explication : <i>L'indicateur renseigne sur le nombre de produits financiers digitalisés.</i> Mode de calcul : <i>Comptage</i> Source : <i>FNM</i>								
6.6	Taux d'élaboration des dispositifs de politiques et stratégies (DRF)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.7	Niveau de mise en œuvre de politique nationale (DRF)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : Mode de calcul : Source : <i>DRF</i>								

4.3. Présentation des crédits du programme

4.3.1. Présentation des Crédits par Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement

Rubrique	Crédit Voté	Exécution	Projections		
	2025 en CDF	2025 en CDF	2026 CDF	2027 CDF	2028 en CDF
Dettes publiques	1 509 559 890 000	762 037 561 418		2 363 728 059 083,00	2 445 022 859 779,00
Fonctionnement des Ministères	10 118 752 069	20 615 108 067	64 023 499 233	15 074 814 060,26	16 405 132 961,79
Interventions Economiques	15 200 000 000	4 831 705 454	48 433 157 317	9 192 750 000,08	9 376 604 999,94
Frais financier	1 175 430 359 537	326 977 669 554	252 552 523 028	301 512 151 897,10	357 169 274 665,37
Investissements sur Ressources Propres	1 852 944 650			1 279 138 197,71	1 534 965 837,27
Dettes Publiques			2 215 856 008 538		
Rémunération	28 868 007 616	8 738 494 176	33 862 221 988	55 732 886 027,56	60 754 167 218,22
Subventions aux Organismes Auxiliaires	617 125 911		1 617 125 911	680 689 879,78	735 825 760,17
Financement des Réformes	7 454 803 693	436 430 000	7 454 803 693		
Total	2 753 639 711 070	2 088 642 674 722	2 088 642 674 722	2 747 200 489 145	2 890 998 831 222

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

2.1.1.1. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			
Titre I :	1 509 559 890 000	762 037 561 418	2 215 856 008 538
Titre II :	1 175 430 359 537	326 977 669 554	252 552 523 028
Titre III : Dépenses de personnel	31 424 901 984	18 740 466 590	46 784 063 444
Titre IV : Biens et matériels ;	1 681 087 965	4 639 654 000	7 944 833 691
Titre V : Dépenses de prestations ;	13 335 573 429	6 409 911 653	50 611 627 779
Titre VI : Transferts et interventions	15 817 125 911	4 831 705 454	50 050 283 228
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	1 852 944 650	-	
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			
Financement intérieur			
Financement extérieur			
Total	2 753 639 711 070	2 088 642 674 722	2 623 799 339 708

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

2.1.2. Evolution des crédits par action du programme

2.1.2.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	
1		Production des comptes de qualité (budgétaire et de la comptabilité générale) et audit	28 892 253 046	17 740 827 241	16 559 978 459
2		Reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central	5 816 105 060	2 220 201 950	7 262 022 859
3		Gestion de la Trésorerie	1 697 309 799 068	1 062 327 953 033	19 636 553 079
4		Gestion de la Dette Publique	1 595 702 038	55 126 291	2 511 287 169 434
5		Encadrement et dynamisation du secteur financier	1 015 488 024 265	41 292 860 155	69 053 615 877
Total			2 753 639 711 070	2 088 642 674 722	2 623 799 339 708

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

PROGRAMME 5 : REFORME ET MODERNISATION DES FINANCES PUBLIQUES**Responsable : A désigner****5.1. Présentation stratégique du programme****5.1.1. Périmètre du programme**

Le programme « réforme et modernisation des finances publiques » regroupe les activités des réformes concourant à l'amélioration de la gestion des finances publiques en RDC. Il est piloté et mis en œuvre par le Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF) avec l'implication des structures et services concernés, représentés dans les Sous-comités Techniques du travail des différents piliers de la réforme des Finances Publiques.

5.1.2. Stratégie du programme

La stratégie du programme « Réforme et Modernisation des Finances Publiques » s'inspire du Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques adoptée par le Gouvernement en Mars 2010, en cours de révision. Ce plan présente la vision du Gouvernement de disposer d'un système de gouvernance financière qui respecte les fondamentaux de la gouvernance politique, contribue à la croissance et à la réduction de la pauvreté, s'aligne aux normes et bonnes pratiques internationales et favorise l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

La mise en œuvre du programme tient également compte de nouvelles priorités du Gouvernement inscrites dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, document aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) 2030.

Le programme vise à favoriser la mise en œuvre des mesures et actions des réformes nécessaires à l'amélioration du système de gestion des finances publiques en RDC.

Il y a lieu de souligner que le succès des actions de réformes envisagées est forcément lié notamment : (i) au soutien permanent et au plus haut niveau de l'autorité politique ; (ii) à la mobilisation d'importantes ressources financières ; (iii) à l'adhésion des acteurs des réformes, à savoir les services des administrations centrales, des provinces et des ETD, de la société civile ainsi que et des PTF et (iv) au renforcement des capacités des services à introduire et à fonctionner dans ce nouveau cadre assez contraignant.

Par ailleurs, il apparaît de plus en plus évident que la nature désormais endémique de la COVID-19 impliquerait, dans l'avenir, une pérennisation de l'application des mesures barrières édictées par le Gouvernement. En effet, ces mesures affecteraient la réalisation des activités de réformes en raison notamment de la distanciation physique et de la faible capacité des administrations publiques de s'adapter au mode du télétravail.

5.1.3. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Conduire les actions et mesures de la stratégie de la réforme par les acteurs	
Indicateur 1.1	Taux d'exécution du plan opérationnel
Indicateur 1.2	Nombre des textes légaux et réglementaires validés par le Gouvernement
Objectif 2. Mobiliser les financements de la stratégie des réformes des Finances Publiques	
Indicateur 2.1	Nombre de réunions du Cadre permanent de concertation et de suivi des réformes des finances publiques
Indicateur 2.2	Taux d'exécution des engagements financiers des PTFs
Indicateur 2.3	Taux d'exécution des crédits budgétaires afférents aux réformes des finances publiques
Objectif 3. Consolider la gouvernance financière à l'échelle infranationale	
Indicateur 3.1	Niveau de mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière
Indicateur 3.2	Proportion des Provinces disposant d'une feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière

1.1. Description des actions du programme

Action 1 : Renforcement de la coordination stratégique et technique des réformes des finances publiques au niveau du pouvoir central

En 2010, le Gouvernement a adopté un Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques (**PSRFP**) qui constitue le document de référence des Réformes des Finances publiques en RDC. Ce plan stratégique présente la vision et les objectifs du Gouvernement en matière de gestion des finances publiques, ainsi que les principales réformes qu'il entend mettre en œuvre dans ce domaine. Il constitue également le référentiel commun aux acteurs nationaux et aux partenaires au développement afin que leurs contributions respectives s'inscrivent dans un cadre cohérent et porteur de synergie.

Le Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (**COREF**) assure une fonction générale d'appui et d'encadrement technique pour la préparation et la mise en œuvre de cette stratégie et du Plan d'Actions y afférent. A ce titre, ses activités consistent notamment à : (i) encadrer les unités opérationnelles dans la mise en application des orientations du Gouvernement en matière économique et financière ; (ii) examiner et, le cas échéant, endosser les dossiers techniques des réformes des finances publiques préparés notamment par les services compétents de l'administration publique ; (iii) assurer la diffusion des réformes des finances publiques notamment auprès de l'administration publique, des partenaires au développement, de la société civile et du public et (iv) assurer la coordination technique des travaux de révision des textes légaux et réglementaires en matière des finances publiques à soumettre à l'adoption du Gouvernement.

Objectif 1 : Conduire les actions et mesures de la stratégie de la réforme par les acteurs								
Indicateur		Unité de mesure	2022	2023	2024	2025	2026	2027
No	Libellé		Réalisations	Prév.	Cibles			
1.1	Taux d'exécution du plan opérationnel	%	40	50	65	78	85	92
Définition : Cet indicateur donne le niveau d'exécution des actions et mesures contenues dans le plan opérationnel du Plan Stratégique de la Réforme des finances publiques. Méthode de calcul : Nombre d'activités critiques réalisées relativement au cumul des activités prévues à la période considérée multiplié par cent. Commentaires : La stratégie de la réforme des finances publiques est assortie d'un plan d'actions opérationnel qui décrit les activités et les tâches à mettre en œuvre ainsi que les responsables et les échéances de la mise en œuvre des dites activités et tâches. Source : Rapport d'activités du COREF								

Action 2 : Renforcement de la coordination de financement des réformes des Finances Publiques

Le plan stratégique de la réforme des finances publiques comporte des réformes ambitieuses. Sa mise en œuvre emporte la mobilisation d'importantes ressources financières. Le risque majeur de la réforme des finances publiques est lié au niveau de mobilisation de ces ressources. A cet effet, le Comité d'orientation de la Réforme des finances publiques exerce la responsabilité de mettre à jour la cartographie d'appuis des partenaires qui interviennent dans le domaine des finances publiques. Aussi, il est chargé de veiller au financement de la stratégie en s'assurant notamment de l'effectivité de la contribution des partenaires techniques et financiers qui ont toujours manifesté leur intérêt pour les réformes des finances publiques.

La responsabilité du financement du PSRFP incombant d'abord à l'État, le Gouvernement devra s'assurer de la disponibilité des ressources internes et des financements extérieurs et adopter les mécanismes adaptés garantissant leur rationalisation et leur pérennité.

Objectif 2 : Mobiliser des financements de la stratégie des réformes Publiques								
Indicateur		Unité de mesure	2022	2023	2024	2025	2026	2027
No	Libellé		Réalisations	Prév.	Cibles			
2.1.	Taux d'exécution des engagements financiers des PTFs	%	41	70	80	82	83	84
Définition : Cet indicateur donne le niveau de réalisation des engagements financiers des PTFs. Méthode de calcul : Montant total des engagements des PTFs libérés sur le montant total des engagements des PTFs souscrits. Commentaires : Au-delà des ressources internes, le financement de la stratégie de la réforme des finances publiques bénéficiera des contributions des Partenaires Techniques et Financiers. A cet effet, les membres du groupe inter-bailleurs/Finances Publiques seront régulièrement informés de l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques ainsi que des contraintes liées à sa bonne exécution. Le cadre permanent de concertation et de suivi des réformes des finances publiques, au sein duquel se retrouvent le Gouvernement et les partenaires au développement appuyant les réformes des finances publiques (groupe inter-bailleurs finances publiques), constitue l'instance de suivi de la stratégie de la réforme des finances publiques. Le Gouvernement veillera ainsi à l'effectivité de la contribution des partenaires techniques et financiers. Source : Rapport d'activités du COREF								

Action 3 : Coordination des réformes des finances publiques au niveau des Provinces et ETD

Dans l'objectif d'améliorer la gouvernance financière à l'échelle infranationale, le Gouvernement s'est doté de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière. Ainsi, la vision du Gouvernement est de renforcer l'autonomie financière des provinces et des ETD en les dotant des organes et des mécanismes à même de les aider à mobiliser et à gérer les ressources tirées de leur fiscalité, des transferts de l'Etat et des financements alternatifs, dans le cadre d'une gestion administrative viable.

En vue d'en assurer le pilotage politique et stratégique requis, le Comité d'Orientation de la Réforme des finances publiques accompagne les instances provinciales et locales dans le suivi et la coordination des actions et mesures des réformes à mettre en œuvre.

A ce titre, outre l'assistance technique qu'il devra apporter dans la mise en œuvre des actions de réforme, le COREF est chargé, en collaboration avec les comités provinciaux de pilotage politique et stratégique et les comités opérationnels, de l'élaboration des indicateurs financiers et de performance, des supports de collecte des informations et du canevas type des rapports.

La supervision générale de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière fait partie des responsabilités du COREF qui l'exercera sur base du suivi des rapports produits par les Comités provinciaux de pilotage politique et stratégique et, éventuellement, des audits et rapports d'évaluation des auditeurs indépendants. Il capitalisera les différents rapports élaborés afin de produire les rapports de suivi-évaluation devant permettre une orientation conséquente des actions de réformes.

Objectif 3 : Consolider la gouvernance financière à l'échelle infranationale								
Indicateur		Unité de mesure	2022	2023	2024	2025	2026	2027
No	Libellé		Réalizations		Prév.	Cibles		
3.1	Niveau de mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière	%	35	40	50	55	65	79
Définition : Cet indicateur donne le pourcentage des actions et mesures de réformes inscrites dans le plan de renforcement de la décentralisation financière mises en œuvre.								
Méthode de calcul : Nombre d'activités critiques réalisées relativement au cumul des activités prévues à la période considérée multiplié par cent.								
Commentaires : Le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques a érigé en pilier la décentralisation financière. Compte tenu de la complexité et de la délicatesse des réformes à mettre en œuvre sur l'axe décentralisation, une démarche et une stratégie particulières ont été définies afin d'assurer leur cohérence avec celles entreprises au niveau du pouvoir central. Les actions et mesures de réformes à entreprendre, dans ce cadre, sont portées dans une stratégie ad hoc de renforcement de la décentralisation financière.								
Source : COREF/ rapport relatif à la mise en œuvre de la Feuille de route du budget programme								

5.1.4. Présentation des crédits du programme

5.1.4.1. Présentation des Crédits par Rubrique

Rubrique	Loi Rectificative 2025 en FC	Exécution 2025 fin juin en FC	Projections 2026 (CDF)	Projections 2027 (CDF)
Financement des réformes	28 094 725 078	11 571 545 560	19 633 192 092	27 253 635 425,23
Fonctionnement des Ministères	1 422 955 243	14 886 102	1 422 955 243	1 690 470 945,69
Interventions Economiques	-	-	-	971 041 503,83
Rémunération	7 337 328 660	3 842 799 360	10 050 478 100	5 797 818 445,93
Total	36 855 008 981	15 429 231 022	31 106 625 435	35 712 966 320,68

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026 et CDMT 2026-2028

2.1.1.1. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			
Titre III : Dépenses de personnel	7 821 453 098	3853154110	10 534 602 538
Titre IV : Biens et matériels ;	96 925 928	4 531 352	96 925 928
Titre V : Dépenses de prestations ;	24 400 931 340	11 571 545 560	18 939 398 354
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-
II. Dépenses en capital			
Titre VII : Equipements	4 535 698 615	-	1 535 698 615
Financement intérieur	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-
Total	36 855 008 981	15429231022	31 106 625 435

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

2.1.2. Evolution des crédits par action du programme

2.1.2.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1		Conduite de la réforme budgétaire	36 855 008 981	15 429 231 022	31 106 625 435
2		Appui au renforcement du système fiscal			
3		Rationalisation de la Gestion de la dépense publique			
4		Modernisation de la comptabilité publique, de la gestion de la trésorerie et du système des statistiques des finances publiques			
5		Renforcement du Contrôle des finances			
6		Appui technique au processus de la décentralisation financière			
7		Appui à la numérisation du Système de gestion des finances publiques.			
Total			36 855 008 981	15 429 231 022	31 106 625 435

Source : Lois de Finances Rectificatives 2025, ESB 2025 (Fin Juin 2025) PLF 2026

**III. Santé Publique, Hygiène et
Prévoyance sociale
(Sections 37)**

Responsable : S.E. Monsieur Roger Samuel KAMBA MULAMBA, Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale.

(Ord. N°24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres délégués et des Vice-Ministres)

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (MSPHPS) a pour missions notamment : (i) de garantir le bien-être de la population ; (ii) de prévenir des incapacités des maladies et des mortalités précoces ; (iii) de promouvoir un meilleur état de santé de la population ; et (iv) d'assurer la couverture, la qualité, l'efficacité des services et la satisfaction des besoins de santé.

A cet effet, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a pris un engagement ferme de reformer le système de santé pour qu'il réponde aux besoins de tous, sans distinction de revenu ou de statut social. Cela signifie, investir dans nos infrastructures ; former et déployer efficacement nos professionnels de santé et garantir un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire.

La stratégie du ministère pour l'exercice 2026 se structure autour de trois programmes budgétaires suivants dont les priorités nationales sont réparties comme suit :

i) Administration générale

- Améliorer la gouvernance du secteur ;
- Réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure dans les domaines critiques du MSPHPS ;
- Assurer la continuité des interventions précédentes appuyées par l'USAID (Soutien aux programmes affectés par le retrait de l'USAID).

ii) Prestations de services de santé et continuité des soins

- Étendre la gratuité de l'accouchement et les soins du nouveau-né dans toutes les provinces ;
- Construire, réhabiliter et équiper les hôpitaux secondaires et tertiaires dans les 26 provinces ;
- Intégrer complètement toutes les interventions contre les maladies tueuses des enfants de moins de 5 ans dans tous les ESS ;
- Réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile ;
- Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 15 % ;
- Ramener la prévalence de la malnutrition aiguë globale en-dessous de 5 % dans toutes les provinces ;
- Réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer à moins de 10 % ;
- Aider à appréhender tous les facteurs sous-jacents contributifs aux décès maternels et de guider des actions destinées à prévenir des potentiels décès maternels, périnataux et riposte (SDMPR) ;
- Distribuer les équipements médicaux pour les grands hôpitaux, dans plus de 2000 CS en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T ;
- Renforcer la lutte contre toutes formes de malnutrition y compris le Konzo.

iii) **Lutte contre la maladie**

- Maintenir la prévalence du VIH/Sida en-dessous de 1% ;
- Réduire le taux de mortalité lié au paludisme ;
- Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition à moins de 5 % ;
- Réduire l'incidence de la TB ;
- Améliorer la complétude et promptitude de notification de cas ainsi que les réponses en situation d'épidémie, urgences et catastrophes ;
- Améliorer la gestion de déchets biomédicaux, de contrôle de la qualité de l'eau et la sécurité sanitaire des aliments ;
- Poursuivre l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes au-delà du taux de 94,2% atteint en 2023.

1.1.2. Politiques Sectorielles

La Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023 définit le système national de santé comme un ensemble coordonné de structures, de personnes et d'activités qui assurent la prévention des maladies, le maintien, la restauration et la promotion de la santé au bénéfice de la population. Le système national de santé est structuré à trois niveaux : le niveau central, le niveau provincial et opérationnel.

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé adoptée en 2001 par le Gouvernement, mettant l'accent sur les soins de santé primaires et définissant la zone de santé (516 Zones de Santé) comme unité opérationnelle de mise en œuvre de celle-ci.

En outre, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention et ses partenaires ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie de Renforcement du Système de Santé » (SRSS). Cette stratégie révisée et adoptée en 2010 qui a eu pour but d'améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé de qualité par l'ensemble de la population congolaise, cette stratégie sectorielle est opérationnalisée par un plan de mise en œuvre dénommée Plan National de Développement Sanitaire dont la durée moyenne est de 5 ans. Son opérationnalisation se fait à travers les plans stratégiques sous sectoriels, les plans provinciaux de développement sanitaires, les plans de développement des ZS et plans d'actions opérationnels (PAO) sur lesquels les différents financements disponibles et mobilisables dans le secteur s'y alignent.

Le PNDS 2024-2033 s'inscrit dans le cadre de la continuité des progrès pour l'atteinte des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD3) liés à la santé dont la CSU et ce, en lien avec les réformes en cours dans le pays notamment la mise en place du budget programme à travers l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement, le PNSD et le plan stratégique nationale de la CSU.

En sa section 37/Santé, il présente les politiques sectorielles au Ministère du Budget couvrant une période de trois ans. Pour la programmation 2026-2028, les politiques sectorielles inscrites dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT 2026-2028) sont :

- Poursuite des projets spécifiques des provinces et ETD dans le cadre du PDL-145 T ;
- Poursuite de la réfection et l'équipement des hôpitaux généraux de référence des chefs-lieux des provinces ;
- Approvisionnement du CHUR de Renaissance (HGP ex-maman Yemo), Hôpital Sendwe, Hôpital de la Muya et le Centre de chirurgie du Camp Kokolo, nouvellement effective ; construits/réhabilités, en kit de médicaments essentiels et intrants spécifiques pour leur mise en service ;
- Appui aux Hôpitaux généraux de référence, au Centre national de Lutte contre le cancer, à la Croix rouge du Congo et aux autres structures pour la prise en charge des maladies chroniques ;
- Equipement des centres de santé ;
- Renforcement de l'opérationnalisation du centre des opérations d'urgences de santé publique en vue de la gestion des urgences de santé publique, catastrophes naturelles et effets de changement climatique dans le délai ;
- Construction et équipement d'un laboratoire pour la lutte contre la Drépanocytose ;
- Construction des hôpitaux publics (de référence secondaire et tertiaire).
- Extension de la gratuité des accouchements et les soins aux nouveau-nés dans toutes les provinces ;
- Renforcement de la lutte contre toute forme de malnutrition ; y compris le Konzo ;
- Renforcement de la prévention des maladies évitables par la vaccination (inscription des fonds GAVI au titre d'appui budgétaire).

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Au regard de l'ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale à la section 37 « Santé Publique & Hygiène » est chargé de :

- 1) L'organisation, création et contrôle des Services publics médicaux et pharmaceutiques ;
- 2) L'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ;
- 3) L'agrément et le contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, laboratoires et d'enseignement médical technique ;
- 4) L'hygiène et santé publique ;
- 5) L'Inspection la prévention sanitaires et médicales, et actions médicales humanitaires ;
- 6) La Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ;
- 7) L'organisation, la réglementation et la promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine des plantes médicinales ;
- 8) L'organisation du système de santé ;
- 9) La Gestion du personnel mis à sa disposition ;
- 10) L'Elaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ;
- 11) L'Elaboration de normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions : Elaboration des normes relatives à la santé ;
- 12) L'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ;

- 13) *La Collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et les autres Associations des professionnels de santé pour l'assainissement du milieu médical ;*
- 14) *Le Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.*

1.2.2. Organisation du Ministère

Dans sa mission régalienne en lien avec la Santé Publique et Hygiène, le MSPHPS assure la mise en œuvre de l'offre de soins et de services de santé à travers son plan sectoriel. Il s'appuie sur les services administratifs, structures standards et structures d'appui à la CSU.

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, en sa section 37/Santé Publique et Hygiène est composé de :

- 1. Cabinet du Ministre*
- 2. Secrétariat Général à la Santé Publique et Hygiène*
- 3. L'Inspection de la Santé*
- 4. Etablissements publics de facilitation de la CSU*

Le Secrétariat Général à la santé, l'Inspection General de la Santé et les Etablissements publics de facilitation de la CSU sont sous le lead du Ministre de la SPHPS.

1. Cabinet du Ministre :

Est l'organe de supervision des toutes les activités du ministère

2. Secrétariat Général à la Santé Publique et Hygiène

Est constitué des structures standards, structures métiers et des programmes spécialisés :

A. Structures standards :

(Décret N°15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales des ministères et services publics)

- Direction des Ressources Humaines ;*
- Direction d'Etudes et Planification ;*
- Direction Administrative et Financière ;*
- Direction Archives et nouvelles technologies de l'information et de la communication ;*
- Cellule de gestion des projets et des marchés publics ;*
- Cellule Technique d'Appui*

B. Structures Métiers :

Sont les services normatifs de l'administration santé qui mettent en œuvre le PNDS au niveau central :

- Direction des établissements des soins et partenariat ;*
- Direction des Soins de Santé Primaire ;*
- Direction de santé de la Famille et des Groupes spécifiques ;*
- Direction de Formation continue*
- Direction de Laboratoire de santé publique ;*

- *Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique ;*

C. Programmes Spécialisés (liste en annexe)

Sont des services spécialisés venant en appui aux structures métiers

3. Inspection Générale de la Santé

Est une structure chargée de contrôler et d'évaluer le fonctionnement du système de santé. Son rôle principal est de garantir la qualité des soins, de lutter contre la corruption et la fraude, et de veiller à l'application de la législation et des directives ministérielles.

L'IGS exerce plusieurs fonctions essentielles :

- D. **Contrôle administratif, financier, sanitaire et pharmaceutique** : L'IGS effectue des inspections dans les établissements et services relevant du Ministère de la Santé pour vérifier leur conformité aux règles et procédures.*
- E. **Audit des établissements publics nationaux et autres établissements sanitaires publics** : L'IGS évalue la gestion et les performances des établissements de santé pour s'assurer de leur efficacité et de leur bonne gouvernance.*
- F. **Veille à l'application de la législation et de la réglementation** : L'IGS s'assure que les lois et règlements relatifs à la santé sont respectés par tous les acteurs du secteur.*
- G. **Traitement des plaintes et investigations** : L'IGS reçoit les plaintes des citoyens concernant des dysfonctionnements ou des manquements dans le système de santé, et mène des enquêtes pour déterminer les responsabilités et proposer des solutions.*
- H. **Formation et renforcement des capacités** : L'IGS organise des formations pour les inspecteurs et les professionnels de santé afin d'améliorer leurs compétences et leur expertise en matière d'inspection et de contrôle.*

4. Etablissements Publics de Facilitation de la CSU

Le MSPHPS dispose en outre des établissements publics de facilitation de la CSU

➤ Institut National de santé publique (INSP)

Il a pour objet de mettre à la disposition des programmes, de la société civile et des décideurs, l'information, les compétences et un cadre de riposte performant dans le but d'assurer efficacement la prévention, la détection et la riposte aux épidémies et autres urgences sanitaires.

La mise en œuvre de ses actions s'effectue à travers les structures suivantes de lutte contre la maladie :

➤ Fonds de promotion de la santé (FPS)

Il a pour mission :

- *Financer les projets d'infrastructures sanitaires, d'équipements médicaux de santé ainsi que de la production locale des médicaments, des technologies d'assistances et autres intrants spécifiques ;*
- *Financer la promotion de la médecine traditionnelle ;*
- *Financer l'approvisionnement en médicaments essentiels, en ce compris les contraceptifs, les vaccins et autres intrants de santé publique ;*

- Financer la gouvernance du secteur de la santé, la normalisation et la recherche sur le système de santé ainsi que le développement des Ressources Humaines du secteur ;
- Collecter et gérer les ressources financières générées par tous les mécanismes de financement innovant fiscal et para fiscal dédié spécialement à la promotion pour la santé, dans le cadre de la couverture santé universelle,
- Subventionner les établissements des soins de santé (ESS) et pharmaceutiques en vue de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins ;
- Effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son Object social.

➤ **Agence nationale d'ingénierie clinique et du numérique de la santé (ANICNS)**

Il a pour mission d'assurer la gouvernance numérique de la couverture santé universelle et d'appuyer le développement numérique de la santé ainsi que l'ingénierie clinique en RDC.

➤ **Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP)**

L'ACOREP a pour missions de : Contribuer à l'accès universel de la population congolaise à l'offre des services de santé en veillant à la mise sur le marché des produits médicaux de qualité et efficaces ; Protéger la santé publique par la mise en place d'une réglementation adéquate et d'un système de contrôle des produits pharmaceutiques et médicaux

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale
Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de la santé

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
37	SANTE						
		058	Administration Générale de la Santé			Cabinet du Ministre, IGS, SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, PNCNS, Cellule technique (CTA), CGPMP, DESS, DFC, ANICNS, CT-AS, PNPMs, CSE	
				0581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	Cabinet du Ministre	
				0582	Coordination Administrative de la Santé	SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS) et CTA	
				0583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-Contrôle	IGS et IPS	
				0584	Développement des ressources Humaines pour la Santé	DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC)	
				0585	Renforcement du Système d'information Sanitaire	DANTIC, PNCNS	ANICNS
				0586	Planification Stratégique, Evaluation et suivi	DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuels de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE)	Centre de connaissance en santé, Comité d'éthique
				0587	Gouvernance Financière	DAF, CGPMP et CTA	
		059	Prestations de services de santé et continuité des soins			Direction des établissements de soins et partenariat, , Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de	

					Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales			
					Direction des établissements de soins et partenariat, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, centres et services de réadaptation	Direction des établissements de soins et partenariat, Programme National de réadaptation	Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales	Direction de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre
					Offre des soins	Infrastructures sanitaires	Médicaments et intrants spécifiques	Renforcement de la SRMNEA-NUT
					0591	0592	0593	0594
								RSOP/Nutrition

				les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique	
060	Lutte contre la maladie			Direction de surveillance Epidémiologique, Direction de Laboratoire, Programme National des Urgences et Catastrophe, INRB, PEV, PNLP, PNLT, PNLS, PNIRA, PNSOV, PNSBD, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS...	
		0601	Epidémies, Endémies	Direction de surveillance Epidémiologique, Direction de Laboratoire, PEV, PNLD-CH, PNSOV, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Dracculose,	Institut National de Santé Publique (INSP), INRB
		0602	Urgences Sanitaires et catastrophes	Direction de surveillance Epidémiologique, Programme National des Urgences et Catastrophe	INSP, INRB, Croix-Rouge
		0603	Maladies transmissibles et non transmissibles	PNLP, PNLT, PNLS, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées, PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre (Diabète, Cardiovasculaire,)	INSP, INRB
		0604	Appui à l'action sanitaire communautaire	Direction de l'Hygiène et salubrité	INSP
		0605	Hygiène aux frontières	Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique	INSP

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Indicateurs	Unité	2024	
		Prévision	Réalisation
Taux des organes de coordination fonctionnels à tous les niveaux	%	100	100
Taux de mise en œuvre des résolutions du CNP-SS	%	85	100
Taux de structure disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les Délais	%	100	59
Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à la santé	%	ND	71,7
Proportion de la population dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activité conforme aux normes nationale	%	70	71
Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	ND	21
Ratio médecins pour 10 000 habitants	%	ND	6,5
Taux d'infrastructures sanitaires répondant aux normes	%	ND	23,96
Taux de promptitude des rapports SNIS	%	ND	88,95
Taux de complétude des rapports SNIS	%	100	96
Proportion des épidémies confirmées/ripostées dans le délai	%	100	100
Proportion des laboratoires de sante publique ciblés fonctionnels	%	40	30,7
Proportion des résolution et recommandation mise en œuvre	%	100	51
Taux Couverture vaccinale pour les différents antigènes	%	95	21
Pourcentage des enfants de 11 à 23 mois complètement vaccinés	%	95	21
Proportion de cas de paludisme notifié et diagnostiqué selon le protocole national	%	100	96,8
Proportion de cas de VIH dépisté	%	95	92,4
Taux des détections de tuberculose	%	90	77

<i>Proportion de cas de paludisme traité selon le protocole national</i>	%	100	93,3
<i>Pourcentage de PVVIH sous traitement ARV dont la charge virale est supprimée</i>	%	95	34
<i>Taux de guérison tuberculose</i>	%	95	95
<i>Proportion des missions d'appui technique/accompagnement des DPS effectuées</i>	%	100	40
<i>Proportion des urgences sanitaires et catastrophes dont la réponse a été organisée dans le délai</i>	%	100	33,3
<i>Proportion des ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer la prise en charge de l'HTA, Diabète, Drépanocytose, Cardiopathie, Agression rénale, Obésité, Goutte, ...</i>	%	20	100
<i>Proportion des ESS de référence ayant les capacités de PEC des traumatismes.</i>	%	20	100
<i>Proportion des ESS évalués conformes aux normes d'hygiène et de gestion des déchets biomédicaux</i>	%	30	21
<i>Proportion des ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnelle</i>	%	50	23
<i>Taux d'épidémies investiguées dans les 48 heures après la notification</i>	%	ND	100
<i>Taux de complétude des rapports hebdomadaires des MAPEPI (maladies à potentiel épidémique)</i>	%	98	88,96
<i>Taux des épidémies ripostées dans les 48 heures</i>	%	80	40%

L'évaluation de performances antérieures couvre l'exercice 2024 et le premier semestre 2025. En référence à son PNDS 2019-2022, dans lequel les activités prioritaires ont été retenues dans le souci d'améliorer la situation sanitaire de la population congolaise afin de bénéficier de tous les aspects de couverture santé universelle.

A titre de rappel, les principaux objectifs retenus étaient les suivants : (i) étendre dans toutes les provinces la gratuité de l'accouchement et les soins du nouveau-né, (ii) Construire, réhabiliter et équiper les hôpitaux généraux de référence des chefs-lieux des provinces et hôpitaux publics de référence secondaire dans les 26 provinces, (iii) intégrer complètement toutes les interventions contre les maladies tueuses des enfants de moins de 5 ans dans tous les ESS (iv) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (v) maintenir la prévalence du VIH/Sida en-dessous de 1% ; (vi) améliorer la gouvernance du secteur ; (vii) réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 15 % ; (viii) ramener la prévalence de la malnutrition aiguë globale en-dessous de 5 % dans toutes les provinces ; (ix) réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition à moins de 5 % ; (ix) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer à moins de 10 % ; (x) réduire le taux de mortalité lié au paludisme ; (xi) aider à appréhender tous les facteurs sous-jacents contributifs aux décès maternels et de guider des actions destinées à prévenir des potentiels décès maternels, périnatals et riposte (SDMPR), (xii) réduire l'incidence de la TB, (xiii)

améliorer la complétude et promptitude de notification de cas ainsi que les réponses en situation d'épidémie, urgences et catastrophes ; (xiv) améliorer la gestion de déchets biomédicaux, de contrôle de la qualité de l'eau et la sécurité sanitaire des aliments, (xv) poursuivre l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes au-delà du taux de 94,2% atteint en 2023, (xvi) distribuer les équipements médicaux pour les grands hôpitaux, dans plus de 2000 CS en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T, (xvii) renforcer la lutte contre toutes formes de malnutrition y compris le Konzo, (xviii) appuyer les réformes sectorielles entre autres la Réforme Hospitalière en vue d'une bonne gouvernance des Établissement de soins de santé.

Des analyses, il ressort de la loi rectificative de finances exercices 2024 et 2025 ont subi des modifications dans les rubriques suivantes repris dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	LFI 2024 (en CDF)	LFR 2024	LFI 2025	LFR 2025
SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVOYANCE SOCIALE	5 279 469 481 841	5 348 423 614 557	5 959 137 821 569	5 467 597 664 132
Contrepartie des Projets	41 433 360 000	41 433 360 000	42 002 703 610	53 002 703 610
Fonctionnement des Ministères	90 869 748 079	92 733 369 550	262 956 722 883	297 956 722 883
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	92 061 690 811	162 131 690 811	221 672 146 709	100 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	3 541 716 650 915	3 541 716 650 915	3 765 648 723 586	3 765 648 723 586
Investissements sur Ressources Propres	47 370 136 591	47 370 136 591	90 937 705 991	47 937 705 991
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	543 195 962 646	497 823 592 177	511 061 712 386	144 193 701 658
Rémunérations	909 395 120 268	951 788 001 981	1 049 412 696 819	1 049 412 696 819
Subventions aux Organismes Auxiliaires	11 735 326 086	11 735 326 086	13 753 923 140	7 753 923 140
Subventions aux Services Ex-BPO	1 691 486 445	1 691 486 446	1 691 486 445	1 691 486 445

Commentaire : Le tableau ci-haut nous présente la rectification du budget au cours de ces deux années. Le constat est qu'au cours de l'exercice 2024, les rubriques fonctionnement des Ministères, Interventions économiques et Rémunération ont été revue à la hausse d'une part. Et d'autre part, la

rubrique Investissements sur transferts aux provinces et ETD a été revue à la baisse. En 2025, seul la rubrique Fonctionnement des Ministères est revue à la hausse. Les rubriques Interventions économiques et Investissements sur transferts aux provinces et ETD ont été drastiquement revues à la baisse. Ceci fait à la suite du reclassement des structures inscrites aux budgets annexes (interventions économiques). Pour les investissements sur transferts aux provinces, le MSPHPS constate cette réduction qui ne reflète pas la réalité des actions menées sur terrain.

Partant de cette révision, l'exécution du budget en 2024 était de 70,02%. Elle se répartie comme suit : la rubrique investissement sur ressources extérieures est à 71%, rémunération à hauteur de 26%, et 3% pour les restes des rubriques. Pour l'exercice 2025, l'exécution du budget au premier semestre n'est pas encore à notre disposition, par absence des ESB.

Depuis quelques années, le pays connaît des crises sanitaires qui produisent des impacts majeurs dans les différents champs de la santé publique. Ceux-ci restent difficiles à qualifier et à quantifier, mais certains d'entre eux sont déjà visibles : les épidémies, pandémies, la recrudescence des maladies dont la prise en charge atteints de pathologies chroniques invalidantes, etc. En tout état de cause, ils modifieront profondément dans les prochaines années notre système de santé, notamment sur les sujets de veille et de sécurité sanitaire.

A cet égard, pour préserver et faire évoluer à moyen et long termes notre système de santé, le Gouvernement est déterminé, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS-PS 2024-2033, à porter un engagement collectif, à mobiliser tous les acteurs pour améliorer la santé de la population en atteignant les cibles et les objectifs fixés.

Pour ce, la budgétisation de l'exercice 2026 se veut objectif pour résoudre les problèmes ci-dessous qui contribueront à améliorer la performance du secteur.

L'évaluation de performances antérieures s'effectue sur les efforts enregistrés ou le niveau de performance atteint selon les problèmes prioritaires identifiés par pilier. Ils se présentent comme suit :

a. En rapport avec l'Administration Générale qui statue sur la gouvernance et le leadership dans le secteur de la santé publique et hygiène.

Les problèmes liés à ce pilier sont résumés comme suit :

1. Insuffisance dans l'élaboration et l'application des textes réglementaires ;
2. Faible collaboration intersectorielle
3. Faible redevabilité et gouvernance citoyenne
4. Faible utilisation des évidences stratégiques pour orienter les politiques
5. Faible visibilité des contributions des partenaires

De 2024 à ce jour, des textes réglementaires devant contribuer à améliorer la gouvernance et leadership dans le secteur de la santé ont été pris dans différents domaines à savoir : gestion administrative et financière, à la mise en œuvre de la CSU, à la SRMNEA-Nutrition et à la réduction de la maladie au sein de la population. Nous pouvons citer : le PNDS-PS 2024-2033, la stratégie de gestion logistique et patrimoine pour assurer la gestion saine du patrimoine et de la logistique du secteur, les plans stratégiques (RH, SRMNEA-Nutrition). Ainsi, un logiciel a été mis en place pour retracer les matériels en bon et en mauvais état susceptible d'être maintenu. Le MSPHPS envisage d'élaborer la Stratégie de maintenance des infrastructures sanitaires, Equipements et Dispositifs

médicaux et d'un Plan d'investissement qui prend en compte tous les problèmes L'atteinte de ces résultats est dû à l'appui des partenaires intervenants dans le secteur de la santé.

Le constat est que les structures intervenantes dans ce programme hormis le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général n'ont bénéficié d'aucun appui financier du gouvernement suite à certaines mesures imposés par le Gouvernement sur l'exécution du budget.

b. En rapport avec les prestations des soins

- 1) Faible couverture en soins de premier échelon (PMA), deuxième échelon (PCA) et troisièmes échelon (Paquet Complémentaire spécialisé), y compris les interventions SRMNEA-NUT, l'Insuffisance en brigades d'hygiène fonctionnelles selon les normes, la faible capacité de contrôle de la qualité de l'eau, inadéquation de la carte sanitaire par rapport au contexte actuel du pays ...).
- 2) Faible qualité des soins des services et soins offerts (hygiène en milieux des soins)
- 3) Faible utilisation des services de santé disponibles à cause de la faible accessibilité financière, géographique et culturelle de la population.
- 4) Insuffisance de la participation communautaire dans les interventions sanitaires liée au faible développement des mécanismes d'appropriation de l'action sanitaire et du marketing social.

L'élargissement non contrôlé du paquet d'activités des CS lié à la présence de plus à plus croissante des médecins, créant ainsi la compétition avec l'HGR, a été identifié comme une des causes du faible taux de référence et contre-référence (Bosongo S. et coll.4 ; Chenge et coll. 5).

Des efforts ont été consenti au sein du MSPHPS pour atteindre les objectifs fixés en 2024 et se poursuive en 2025. Certaines activités de prestation des soins du CS sont prolongées au niveau communautaire et ont démontré leur efficacité. Il s'agit entre autres de (i) l'approche PCIMNE communautaire, (ii) la distribution communautaire des méthodes contraceptives, (iii) la récupération des enfants zéro-dose et insuffisamment vaccinés, (vii) les approches communautaires de prise en charge du VIH et de la TB, (IV) la surveillance épidémiologique à assise communautaire, (v) la prise en charge de la diarrhée, du paludisme et des infections respiratoires aiguës dans les sites des soins communautaires, le traitement des masses des MTN; dépistage , prise en charge précoce et inclusion sociale des enfants avec malformations congénitales et autres personnes avec des infirmités, etc.

Le MSPHPS fait aussi la promotion des pratiques communautaires qui ont également démontrées leur efficacité sur la morbidité et la mortalité. Il s'agit de (i) la nutrition à assise communautaire (NAC, en sigle), (ii) l'allaitement maternel exclusif (AME, en sigle), (iii) le lavage des mains, (iv) les latrines hygiéniques, (v) la communauté championne sur la promotion des pratiques clés ; (vi) la distribution des MILDA ; ...

Dans le cadre de la lutte contre les épidémies, les urgences et les catastrophes, il est enregistré une faible résilience des communautés et des structures de santé (ESS, Structures d'accompagnements) face aux éventuelles épidémies, urgences y compris les crises humanitaires et catastrophes (naturelles et provoquées) : elle est principalement liée à la faiblesse des capacités

⁴ L'influence des prestations des médecins à la première ligne de soins sur le système intégré de district sanitaire à Kisangani, République Démocratique du Congo : une étude qualitative

dans les 19 domaines du règlement sanitaire international à différents niveaux. (Prog Lutte contre la maladie)

Face aux multiples épidémies au niveaux des ZS, le pays organise un système de notification immédiate et hebdomadaire sur base des définitions des cas, des réunions hebdomadaires d'analyse des données, des investigations des cas et la riposte le cas échéant. Quelques provinces disposent des kits de prise en charge prépositionnés. Ce système intégré a prouvé son efficacité pour la détection et la réponse aux épidémies.

Néanmoins, l'évacuation médicalisée des victimes des situations d'urgence des lieux de sinistres (ATR, accidents domestiques, incendies, inondations, ...) est faible.

c. En rapport avec les Médicaments et autres produits de santé

Les problèmes liés au pilier médicaments et autres produits de santé sont les suivants :

- 1. Faible production locale (soit seulement une couverture 20% des besoins du pays selon HHFA 2023).*
- 2. Faible disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé dans les ESS (34 % des ESS disposent d'au moins 1 médicament sur les 22 médicaments traceurs selon HHFA 2023).*
- 3. Circulation des médicaments de mauvaise qualité, contrefaits et l'insuffisance de système de contrôle de qualité*
- 4. La législation et la réglementation lacunaires ;*
- 5. Manque d'un système d'homologation ;*
- 6. Le système d'approvisionnement complètement dominé par le secteur privé.*

Aux termes de l'Ordonnance-loi N°23/006 du 3 Mars 2023 modifiant et complétant la Loi N°18/35 du 13 décembre 2018, le Système National d'Approvisionnement en Médicaments comprend les établissements pharmaceutiques publics et privés. Cependant, les mesures d'application de cette loi ne sont pas encore prises.

L'Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP), qui fonctionne depuis novembre 2022, a démontré cette limite lors l'auto-évaluation. Elle est effectuée sur base de l'outils Global Benchmarking de l'OMS, a montré que l'ACOREP est encore au niveau de maturité 1 sur une échelle de 1 à 5.

Le MSPHPS prévoit développer avec ses partenaires la production locale afin de réguler le secteur pharmaceutique.

d. En rapport avec les infrastructures et équipements au niveau des ESS

Les problèmes liés aux infrastructures et équipements se présentent de la manière suivante :

- 1. Faible disponibilité des infrastructures de qualité des ESS en général et des centres de santé en particulier ;*
- 2. Faible disponibilité des Bureaux administratifs (Secrétariat Général, Inspection, Directions Centrales, Programme centraux, Divisions Provinciales, Zones de Santé).*

Pour contribuer au bon fonctionnement des hôpitaux, le pays les dote régulièrement en ambulance pour le transport des patients mais rares sont les hôpitaux qui respectent les règles d'usage rationnelle. En effet, au cours des dernières épidémies de la MVE et de la Covid-19, le transport des

malades non bien organisé a constitué un des facteurs de propagation de ces maladies. En plus du problème de transport des malades, la survenue des épidémies susmentionnées a mis en nu l'insuffisance en plateau technique des hôpitaux en termes d'équipements de diagnostique (imagerie, laboratoire) et des soins (oxygène, moniteur, respirateur...). Et malgré quelques efforts d'investissement consentis, les besoins restent largement non satisfaits.

Pour l'approvisionnement en eau et courant, de disponibilité d'énergie électrique, d'assainissement du milieu, de gestion des déchets solides et liquides, de gestion des latrines sont autant de problèmes auxquels font face la plupart des hôpitaux d'où les services de support tels que la buanderie, les cuisines, les ateliers de couture, les ateliers de maintenance et autres ont presque disparu ou n'existent que sous forme de tas de ruines et de mitrilles. La planification des besoins réels est limitée suite à l'insuffisance des textes réglementaires et juridiques.

e. En rapport avec les ressources humaines

L'analyse faite sur le pilier ressources humaines porte sur la formation de base des professionnels de santé du niveau secondaire et la gestion des ressources humaines au MSPHPS.

Les problèmes prioritaires identifiés sont :

En rapport avec la formation de base professionnels de santé :

1. Qualité insuffisante de l'enseignement des professionnels de santé ;
2. Déséquilibre dans l'organisation des filières.

Cette situation conduit au constat suivant : l'inadéquation entre la formation des professionnels de santé et les compétences attendues sur terrain. A cet effet, le Ministère de la Santé, par l'entremise de la Direction de l'Enseignement des Sciences de Santé, fait de la qualité de l'enseignement son cheval de bataille pour contribuer à la restauration de cette qualité.

Malgré les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'on observe sur terrain le déséquilibre dans l'organisation des filières dans les écoles et au niveau de la répartition géographique des provinces.

En rapport avec la gestion des ressources humaines :

1. Recrutement et les affectations du Personnel de santé ont été effectués aux niveaux national et provincial, sans tenir compte des besoins des services utilisateurs et des postes organiques budgétairement prévus, violant ainsi les prescrits en la matière ;
2. Absence ou la modicité de la rémunération des agents de santé.

Le rapport de l'évaluation du Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé 2019-2022 a démontré que le recrutement et les affectations du Personnel de santé ont été effectués au niveau national et au niveau provincial, sans tenir compte des besoins des services utilisateurs et des postes organiques budgétairement prévus, violant ainsi les prescrits en la matière.

Pour rémunérer ce personnel, l'Etat paie le salaire de base et la prime de risque. Le salaire est payé aux agents du MSPHPS admis sous statut (avec numéro matricule) et repris dans le Fichier de Référence des Agents de l'Administration Publique (FRAP). Tandis que la prime de risque est payée aussi bien aux agents admis sous statut qu'aux agents dits Nouvelles Unités. En plus de la rémunération de l'Etat, les ESS payent une prime locale, qui parfois constitue l'unique source pour le personnel non pris en charge par le Trésor Public.

En 2023, selon les données collectées sur les listings de paie, le salaire le plus bas d'un Professionnel de Santé (Hospitalier 2ème classe) est de 287 644 CDF, soit 99,8\$US (contre 208\$

prévus au barème de Mbudi). En revanche, le salaire le plus élevé, de l'agent revêtu du grade de « En chef de 5ème échelon » est de 377 528 CDF, soit 131\$US (contre 2080\$ prévus au barème de Mbudi).

Par suite de l'absence ou la modicité de la rémunération des agents de santé, le MSPHPS connaît de sérieux problèmes pour fidéliser son personnel. Ceci a pour conséquence : (1) Absentéisme des agents au service ; (2) Arrivée tardive et départ précoce du lieu de service ; (3) Baisse de motivation et (4) Baisse de la performance des agents.

f. En rapport avec le Financement

1. Faible allocation des ressources ;
2. Faible exécution du budget ;
3. Disfonctionnement du circuit d'information relative aux ressources extérieur ;

En référence à la loi de finances rectificative 2025, de sa dotation et de son exécution, les problèmes présentés ci-haut persiste.⁶ Il sied de rappeler dans le cadre de la couverture santé universelle, la dotation à la section 37 vise à renforcer les capacités de l'offre des soins. Ceci permettra d'alléger la prise en charge médicale des ménages qui représente 42% du financement de la santé. Sur financement extérieur, le MSPHPS, au cours de l'année 2025, a vu ces partenaires se retirer parmi lequel l'USAID. Ce retrait a entraîné que les autres partenaires puissent revoir à la baisse les ressources extérieures entraînant le blocage dans la mise en œuvre des activités retenues dans plus de 10 provinces y compris le niveau national.

Quant à la mise en place de la déconcentration de l'ordonnancement, processus enclenché au MSPHPS depuis 2024 rencontre des difficultés au niveau de la structure de l'organe budgétaire du secteur qui selon l'article 104 du décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant Gouvernance Budgétaire stipule que la Direction Administrative et Financière doit mettre en œuvre les modalités et les règles transversales de gestion financière des programmes du Ministère conformément à la charte de gestion. Cette charte de gestion permettra de contextualiser le mode budget programme en vue de garantir la cohérence de programme dans le cadre de la stratégie commune.

Grâce à ce mode de gestion, le MSPHPS devra renforcer sa gestion managériale et améliorer les performances du secteur tel que repris dans les trois programmes ci-dessous qui vont contribuer à améliorer le bien-être de la population.

g. En rapport avec le système d'information sanitaire

1. Faible fonctionnalité du cadre normatif du SNIS ;
2. Faible complétude et promptitude des données.

Le cadre normatif du SNIS en vigueur institue 12 composantes du SNIS. Seule la composante SNIS/ soins de santé primaires a un arrêté Ministériel signé de même qu'un règlement d'ordre intérieure et les fascicules qui regorgent les normes de la gestion des informations sanitaires que sont : les données minimums en SNIS, la codification des entités géographiques et des structures, le circuit de l'information et les spécifications techniques et informatiques. Les autres composantes intégrées partiellement dans le DIHS2 sont notamment : (i) SNIS enseignement des sciences de santé

⁶ Ministère du Budget, Loi de Finances rectificative 2025 : Section 37/SANTE

universitaire, supérieure, secondaire et primaire, (ii) SNIS/établissements de santé de formation et recherches supérieures, universitaires et évacuation sanitaire à l'étranger, (iii) SNIS/ hygiène et surveillance des déterminants de la santé, (iv) la composante Etat civil et Démographie, (v) SNIS/gestion administrative, ressources humaines, équipement et documentation, (vi) SNIS/ médecine traditionnelle et plantes médicinales

En dépit de l'absence d'arrêtés signés pour les autres composantes, document nécessaire pour le statut fonctionnel d'une composante, les composantes SNIS/Soins de santé primaire (SSP), SNIS/surveillance épidémiologique et SNIS/médicament, SNIS/ interventions sanitaires de la communauté et SNIS/flux financier dans les comptes nationaux de santé sont totalement intégrées dans toutes les 26 DPS et les 519 ZS de la pyramide sanitaire du pays.

Pour la plupart des toutes les composantes, les données de base en rapport avec le paquet minimum d'activités des soins et le paquet complémentaire d'activités des soins ont été enrichis au cours de 10 dernières années et sont collectées dans tous les établissements de soins de santé depuis 2017. Pour toutes les composantes, Certains indicateurs et supports de gestion des données font actuellement l'objet d'harmonisation ou actualisation de même que le circuit de transmission dans la base du SNIS.

1.3.2. Perspectives

En termes de perspectives, la mise en œuvre du PNDS-PS 2024-2033 va contribuer au bien-être de la population congolaise pour gagner 20 ans d'espérance de vie en 10 ans. Des efforts seront focalisés sur les objectifs et indicateurs les plus représentatifs ci-dessous permettant d'améliorer les performances de la santé.

A titre de rappel, ce plan s'aligne au deuxième plan décennal de Mise en œuvre 2024-2033 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; et, contribue à l'opérationnalisation du Plan National Stratégique de Développement 2024-2028 (PNSD 2024-2028) et du Plan Stratégique National de Couverture Santé Universelle 2021-2030 (PSN-CSU 2021-2030).

Ce plan a pour but de contribuer au bien-être de la population congolaise pour gagner 20 ans d'espérance de vie en 10 ans. Sur ce, le secteur de la santé est l'un des vecteurs de développement socio-économique de la RDC. Il est articulé sur 6 axes stratégiques dont cinq concernent le secteur de la santé (1,2,3, 5 & 6) et le reste (4) concerne la prévoyance sociale. Il s'agit de :

- 1) L'amélioration des prestations des services de santé de qualité et continuité des soins dans une approche de soins de santé primaires avec un focus sur la santé communautaire ;
- 2) L'amélioration de la résilience du système de santé aux urgences et risques sanitaires ;
- 3) L'accroissement des financements et d'autres investissements pour une meilleure performance du système de santé ;
- 4) L'extension de la protection sociale et la mitigation du risque financier ;
- 5) Le renforcement de la gouvernance du système de santé et de la prévoyance sociale ;
- 6) L'amélioration de la fonctionnalité des industries de santé et création d'emplois en

collaboration avec d'autres secteurs (Public-privé).

Les indicateurs de performance visent les cibles définies dans l'Objectif de Développement Durable 3 (ODD 3) : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge », et d'autres cibles en lien avec la santé.

L'inexistence des plans architecturaux types des différents niveaux de référence des Hôpitaux (HGR, Hôpital de référence secondaire et hôpital de référence tertiaire.).

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatif du ministère

- Objectif 1. Améliorer la prestation des services et des soins de santé de qualité ;
- Objectif 2. Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences sanitaires ;
- Objectif 3. Promouvoir la production locale des industries de santé.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Améliorer la prestation des services et des soins de santé de qualité							
Indicateur (Nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'utilisation des services curatifs	%	52	58	65	72	79	86
Proportion d'accouchement assistés par un personnel de santé qualifié	%	63	70	75	80	85	90
Pourcentage d'enfants complètement vaccinés	%	45	21		50	55	60
Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut sérologique mis sous Traitement ARV	%	87	88	90	91	93	94
Objectif 2. Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences sanitaires.							
Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028

<i>Proportion d'épidémie et catastrophe dont la riposte a été initiée dans les 24 heures.</i>	%	ND	100	100	100	100	100
<i>Proportion des fonds décaissés pour la sécurité sanitaire (RSI)</i>	%				100	100	100
<i>Proportion des provinces disposant de plan de préparation et de riposte multirisque</i>	%	ND	26	26	26	26	26
<i>Proportion des centres d'intelligence épidémiologique fonctionnels</i>	%	1		3	5	7	9
Objectif 3. Promouvoir la production locale des industries de santé							
Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Taux de couverture en unité de production locale des médicaments et des produits de santé de qualité</i>	%						

1.5. Evolution des Crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des Crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Co de Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	058	Administration Générale du Ministère de la Santé	5 105 517 881 843	1 263 778 353 111	5 274 990 044 966	798 276 270 340	4 992 323 358 031
2	059	Prestations de services de santé et continuité des soins	177 193 281 843	38 943 101 397	109 864 941 540	1 038 219 762	3077409566 95
3	060	Lutte contre la maladie	65 923 724 262	16 454 446 799	82 742 456 584	973 750 338	1883598912 31
TOTAL			5 348 634 887 948	1 319 175 901 307	5 467 597 443 090	800 288 240 440	5 488 424 205 957

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.2. Evolution des crédits par Rubriques Budgétaires 2024-2026
Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
<i>Contrepartie des Projets</i>	41 433 360 000	43 358 316 749	53 002 703 610	26 501 351 805	163 235 243 610
<i>Fonctionnement des Ministères</i>	92 869 748 077	15 096 356 137	297 956 722 886	148 978 361 443	336 014 317 503
<i>Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques</i>	162 206 585 676	3 771 572 169	100 000 000 000	50 000 000 000	168 735 085 282
<i>Investissements sur Ressources Extérieures</i>	3 541 716 650 915	2 674 895 992 148	3 765 648 702 541	1 882 824 351 271	1 759 137 431 115
<i>Investissements sur Ressources Propres</i>	47 370 136 591	3 628 434 454	47 937 505 991	23 968 752 996	93 430 378 658
<i>Investissement sur Transfert aux Provinces et ETD</i>	497 823 592 177	3 556 803 011	144 193 701 658	72 096 850 829	217 136 113 092
<i>Rémunérations</i>	951 788 001 981	1 000 725 294 297	1 049 412 696 819	524 706 348 410	31 243 286 016
<i>Subventions aux Organismes Auxiliaires</i>	11 735 326 086	-	7 753 923 141	3 876 961 571	2 178 380 495 207
<i>Subventions aux Services Ex- BPO</i>	1 691 486 445	-	1 691 486 445	845 743 222	541 111 855 474
Total	5 279 544 376 706	3 745 032 768 965	5 467 597 443 090	2 733 798 721 545	5 488 424 205 957

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin juin, PLF 2026

1.5.3. Evolution des Crédits par Titre 2026-2028

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	1 177 430 744 807	1 002 269 565 431	1 456 814 829 291	574 815 505 624	1 713 991 000 133
Titre III : Dépenses de personnel	961 196 611 164	1 000 796 424 117	1 068 854 502 190	525 596 839 791	1 245 781 675 910
Titre IV : Biens et matériels ;	53 115 915 924	12 376 957 200	185 720 238 316	347 300 000	200 362 074 980
Titre V : Dépenses de prestations ;	22 866 030 058	4 752 735 564	92 794 679 200	19 284 875 851	98 985 423 771
Titre VI : Transferts et interventions de l'état	140 252 187 661	38 251 159 096	109 445 409 585	29 586 489 982	168 861 825 472
II. Dépenses en capital	4 171 204 143 142	2 688 855 492 988	4 010 782 613 800	254 456 651 010	3 774 433 205 824
Titre VII : Equipements	3 681 397 180 383	2 685 227 058 534	3 813 517 198 079	253 551 651 010	3 585 095 232 484
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	489 668 246 759	3 628 434 454	197 265 415 721	905 000 000	189 337 973 340
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	5 348 634 887 948	3 745 032 768 965	5 467 597 443 091	829 272 156 634	5 488 424 205 957

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin juin, PLF 2026

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

ETAT DES PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS REMINERES POUR L'EXERCICE 2026								
SECTION / GRADE	Salaire Effectif (1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): $=(2/9)*12$	Nouvelles actions 2026			PROJECTIONS 2026	
				salaire de base		primes permanentes	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale (9)
				Effectifs (7)	Masse salariale (8)			
Section : 37 SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION	67 031	84 258 767 632	112 345 023 509				67 031	112 345 023 509
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, Directeur)	1 623	4 999 553 978	6 666 071 970				1 623	6 666 071 970
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	11 880	11 167 135 748	14 889 514 331				11 880	14 889 514 331
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	38 121	57 127 218 371	76 169 624 495				38 121	76 169 624 495
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	15 399	10 480 510 457	13 974 013 942				15 399	13 974 013 942
5. Hors Cadres & Autres	8	484 349 078	645 798 771				8	645 798 771
TOTAL	67 031	84 258 767 632	112 345 023 509				67 031	112 345 023 509

Source : DIRPAIE/BUDGET, DRH SANTE

2. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : (058) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme : YUMA RAMAZANI Sylvain

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

Liste des services entrant dans le champ d'action de la mise en œuvre de la stratégie du programme.

3.

Services normatifs : Cabinet du Ministre, SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS), IGS et IPS, DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC), DANTIC, DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuelles de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE), DAF et CGPMP, Centre de Connaissance au Congo, Commission Chargée de l'Harmonisation de l'Enveloppe Salariale et Alignement de la Prime de Risque

Opérateurs : ANICNS, INEPS, ITM/NAV, Comité d'éthique de la santé

2.1.2. Stratégie du Programme

Le programme 058 « Administration Générale » a pour but d'assurer le pilotage, la coordination administrative de l'ensemble du Ministère et le renforcement du système de santé. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère repris dans le périmètre de ce programme.

La gouvernance du secteur de la santé couvre les domaines suivants : la législation et la réglementation ; l'élaboration des politiques de santé ; le pilotage, la régulation et la coordination ; les réformes sectorielles et la décentralisation ; l'inspection et le contrôle ; la production et la gestion de l'information stratégique, le suivi et évaluation ; la collaboration intersectorielle ; la gouvernance digitale / digitalisation, la redevabilité et la gouvernance financière.

Se référant à la programmation 2026-2028, l'administration santé va mettre en œuvre les actions suivantes dont les indicateurs de performance sont repris ci-dessous.

Sept actions sont retenues pour mettre en œuvre ce programme, il s'agit : (i) Pilotage du secteur la régulation et la coordination , (ii) Coordination administrative ('élaboration des textes réglementaires, politiques, stratégiques et normatifs du secteur); (iii) Renforcement des mécanismes d'inspection-contrôle ; (iv) Développement des ressources humaines pour la santé ; (v) Renforcement du système nationale de l'information sanitaire : la production et la gestion de l'information stratégique , (vi) Planification stratégique, équité, suivi et évaluation et la redevabilité (vii) Gouvernance financière et (viii) Collaboration intersectorielle.

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits dédiés à la rémunération, aux investissements sur ressources extérieures, aux investissements sur ressources propres du Chapitre 37200 et 37xx, des ressources pour assurer le fonctionnement des services du Ministère figurant dans ce programme (Cabinet du Ministre, Secrétaire Général, structures standards, directions et programmes

spécifiques) répondant à l'amélioration de la gouvernance du secteur. Toutes ces structures bénéficient d'une dotation et figurent dans la loi de finances 2025.

2.1.3. Objectifs du Programme et indicateurs de performance

- a. **Objectif 1** : Renforcer la gouvernance du système de santé.
- b. **Objectif 2** : Optimiser l'effectif du personnel de santé équitablement réparti ;

Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance du système de santé								
N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des réunions des organes du CNP tenues dans le secteur	%	100	100		100	100	100
Source : DEP								
Mode de calcul : Nombre des réunions tenues/Nombre total des réunions prévues								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur la fonctionnalité des organes de pilotage à tous les niveaux du secteur								
2	Proportion des missions d'inspections et contrôle réalisées	%	ND	0	0	100	100	100
Source : IGS								
Mode de calcul : Nombre de des missions d'inspections et contrôles réalisées (encadrement, contrôle, enquête, audit et sanction) /Nombre total des missions prévues x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer les mécanismes d'inspection-contrôle								
3	Proportion du budget de l'Etat alloué pour étendre le programme de la gratuité des accouchements et Soins de nouveaux nés	%	ND			100	100	100
Source :								
Mode de calcul : Montant total de financement exécuté/Montant total alloué x 100								

Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer le volume de financement domestique mis à la disposition du programme de la gratuité des accouchements et soins du nouveaux nés

Objectif 2 : Optimiser l'effectif du personnel de santé équitablement réparti

N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des provinces couvertes par la base des données opérationnelle des RHS	%	15,3	15,3	15,3	38,4	57,6	100

Source : Rapport annuel Direction des Ressources Humaines (DRH)

Mode de calcul : (Nombre des provinces couvertes par la base des données opérationnelle / Nombre total des provinces) x 100

Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer la disponibilité des données fiables et de qualité des ressources humaines de la santé susceptibles d'orienter la prise des décisions sur des bases factuelles (cette couverture concernera 10 provinces sur les 26, soit 38,4%).

2	Proportion des ITM/IEM ayant intégrés au moins l'une des filières spécifiques	%	ND	20,66	20,66.	50	70	100

Source : DRHS/SNIS-RH

Mode de calcul : (Nombre des ITM/IEM ayant intégrés au moins une des filières spécifiques/Nombre total des ITM/IEM) x 100

Commentaires : Cet indicateur permet d'apprécier l'équité dans l'organisation des filières de formation au sein des ITM/IEM.

2.1.4. Evolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 8 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie	40 000 000 000	43 358 316 749	43 358 316 749	18 633 958 621	151 232 540 000
Fonctionnement des Ministères	18 464 195 717	1 984 742 617	1 984 742 617	19 503 908 851	55 675 383 511

<i>Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques</i>	26 637 673 734	2 830 453 600	2 830 453 600	-	22 260 000 000
<i>Investissements sur Ressources Extérieures</i>	3 541 716 650 915	2 674 895 992 148	2 674 895 992 148	233 242 348 637	1 759 137 431 115
<i>Investissements sur Ressources Propres</i>	31 420 737 741	3 628 434 454	3 628 434 454	-	58 711 603 775
<i>Rémunérations</i>	949 212 139 186	998 323 579 587	998 323 579 587	524 309 243 529	211 097 351 189
<i>Subventions aux Organismes Auxiliaires</i>	42 892 373	-	-	-	14 716 697 760
<i>Subventions aux Services Ex-BPO</i>	-	-	-	-	1 809 890 496
<i>Transferts aux Provinces et ETD</i>	497 823 592 177	3 556 803 011	3 556 803 011	905 000 000	541 111 855 474
Total	5 105 517 881 843	3 728 578 322 166	5 467 597 443 090	796 594 459 638	3 809 605 026 231

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin juin, PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits de Programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	941 087 542 855	1 062 591 259 792	237 257 159 897	544 300 561 462	1 421 311 568 884
Titre III : Dépenses de personnel	905 137 123 998	1 000 838 230 089	17 305 268 406	524309243529,00	1 211 097 351 189
Titre IV : Biens et matériels ;	2 323 948 946	17 879 924 670	149 914 371 286	534033000,00	147 202 394 558
Titre V : Dépenses de prestations ;	573 818 050 734	5 621 945 937	38 888 287 538	18969875851,00	30 372 961 971
Titre VI : Transferts et interventions	25 950 000 000	38 251 159 096	31 149 232 667	487409082,00	32 638 861 166
II. Dépenses en capital	3 598 288 758 165	2 665 987 062 374	5 036 890 677 149	254 456 651 010	2 388 293 457 347
Titre VII : Equipements	3 590 438 824 165	2 602 906 143 933	3 786 463 685 470	253551651010	1 805 260 122 999
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	7 849 934 000	63 080 918 441	1250426991679	905000000	583 033 334 348
Financement intérieur					-
Financement extérieur					-
Total	5 105 517 881 843	3 728 578 322 166	5 274 147 837 044	798 757 212 472	3 809 605 026 231

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin , PLF 2026

2.1.5. Evolutions des crédits par action du Programme**2.1.5.1. Présentation des crédits par action du programme****Tableau 10 : Evolution des crédits du programme par Action**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	502 038 509 610	4 505 651 083	149 727 603 401	143 922 973 477	546 720 813 326
2	582	Coordination Administrative de la Santé	4 566 908 748 109	1 258 807 379 594	4 902 617 008 466	4 821 682 921 577	3 210 766 669 783
3	583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-Contrôle	2 337 461 459	0	4 936 143 879	4 164 700 940	4 985 505 318
4	584	Développement des ressources Humaines pour la Santé	10 783 958 598	0	4 837 542 749	776 283 054	12 940 914 119
5	585	Renforcement du Système d'information Sanitaire	20 802 373 602	0	883 331 571	816 999 488	22 896 745 128
6	586	Planification Stratégique, Equité, Evaluation et suivi	2 001 799 590	465 322 434	3 789 388 016	4 037 912 761	8 071 668 372
7	587	Gouvernance Financière	645 030 895	0	2 896 314 614	15 086 267 674	3 222 710 185
Total			5 105 517 881 863	1 263 779 353 111	5 105 517 881 863	1 263 779 353 111	3 809 605 026 231

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 202

2.2. PROGRAMME 2: (059) PRESTATIONS DE SERVICES DE SANTE ET CONTINUITE DES SOINS

Responsable de programme :

Fonction :

2.2.1. Périmètre du programme (liste des services entrant dans le champ d'action de la mise en œuvre de la stratégie du programme)

Services normatifs : Direction des établissements de soins et partenariat, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Direction de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales.

Opérateurs : Fonds de Promotion pour la Santé, ACOREP, FOMECO, Centre de rééducation des Handicapés Physiques de Kinshasa

2.2.2. Stratégie du Programme

Pour réaliser sa mission le ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale doit accomplir, entre autres, la fonction de fournir les prestations des soins de santé tant préventifs, curatifs que promotionnels à l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

A cette fin les prestations suivantes sont attendues : offre des soins préventifs et curatifs dans les formations sanitaires ; offre des soins promotionnels ; organisation des soins curatifs au niveau des familles et de la communauté ; régulation des soins traditionnels ; assurance qualité des soins ; gestion de l'information de routine/suivi performances des services ; hygiène dans le milieu des soins ; renforcement de la SRMNEA-Nut, approvisionnement en médicaments, la régulation et contrôle qualité du médicament, amélioration de la qualité des soins à travers la construction, réhabilitation et équipements des ESS.

Les crédits alloués à ce programme permettent de mettre en œuvre les investissements (construction, réhabilitation & équipements) devant renforcer le plateau technique des structures des soins dans le cadre de mise en œuvre de la gratuité des soins, d'accouchement et du nouveau-né ; la mise en œuvre des activités de la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'adolescent et la nutrition (SRMNEA-Nutrition) ; l'acquisition des médicaments de la gratuité des soins et autres maladies.

Pour 2026, des nouveaux investissements sont planifiés pour relever le plateau technique de CHUR, des Centres de Santé (CS) PDL 145-T, de doter des équipements au CHUR, aux CS PDL 145-T, aux hôpitaux secondaires. Ces efforts sont consentis par le Gouvernement Congolais pour renforcer l'offre de soins dans le cadre de la gratuité des soins d'accouchement et du nouveau-né. En plus de

ces investissements, des grandes actions sont inscrites pour améliorer la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et de la nutrition (SRMNEA-Nutrition), l'élaboration des directives devant guider la prise en charge de malade et orienter/sensibiliser la population sur certains faits et gestes qui sauve la vie.

2.2.3. Objectifs du et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Objectif 1 : Etendre la couverture sanitaire (PMA, PCA, Santé communautaire);
- b) Objectif 2 : Construire les infrastructures (sanitaire, administratif)
- c) Objectif 3 : Développer la production locale des médicaments et des produits de santé de qualité.

Tableau 11 : Cadre de performance des Objectifs du Programme des Prestations de services de Santé et Continuité des soins.

Objectif 1: Etendre la couverture sanitaire (PMA, PCA, Santé communautaire)								
N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des prestataires par DPS formés en ordinogrammes, en référence et contre référence, guide thérapeutique (DQI), supervision intégrée et DHIS2 SNIS	%	ND	0	5%	34%	73%	100%
Source : Rapport de formation et Rapport annuel d'activités de la Direction								
Mode de calcul : Nombre de DPS dont les prestataires des CS, des HGR, des hôpitaux de niveau secondaire et des hôpitaux de niveau tertiaire sont formés sur le total de DPS multiplié par 100								
Commentaires : Cette formation des prestataires permettra à assurer les soins et services de qualité, répondre ainsi au 2ème aspect de la CSU qui est d'offrir les soins et services de qualité à la population congolaise (9 DPS /26 = 34%)								
2	Proportion des DPS ayant reçu les contraceptives via PNSR	%				100%	100%	100%
Source : Rapport PNSR, ESB (DAF)								
Mode de calcul : Nombre des DPS ayant reçu les contraceptives via PNSR /Nombre total des DPS x100								
Commentaires : Cet indicateur permet d'apprécier l'utilisation de contraceptives dans les DPS								
3	Proportion des ESS nouveaux intégrés dans la	Proportion	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	pyramide sanitaire							
Source : Rapport d'activité et Rapport annuel d'activité de la Direction, arrêté cadre normatif								
Mode de calcul : Nombre d'ESS nouvellement intégrés dans la pyramide sanitaire sur Nombre total d'ESS créés au cours de l'année x 100								
Commentaires : La pyramide sanitaire et la carte sanitaire s'actualisent une fois l'an, vers la fin de l'année en octobre, novembre ou décembre. La pyramide sanitaire sert à structurer les services de santé en fonction de leur niveau pour une meilleure prise en charge des patients et optimisation des ressources. Et la carte sanitaire est un outil de planification, de gestion et de suivi du système de santé, qui représente de manière géographique et structurée la distribution des infrastructures de santé, des ressources humaines, des équipements et matériels, ainsi que la répartition de la population cible								
4	Proportion des DPS ayant reçu les vitamines A et les micro, multi nutriments via PRONANUT	%	6,60%			100	100	100
Source : PRONANUT								
Mode de calcul : Nombre des DPS ayant reçu les vitamines A et les micro, multi nutriments /Nb total de DPS x100								
Commentaires : Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'acquisition et de distribution des vitamines A et les micro, multi nutriments dans les DPS								
Objectif 2 : Construire les infrastructures (sanitaires, administratives)								
N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des hôpitaux (ESS) construits sur financement propres du gouvernement ;	%						
Source : Rapport d'activités de la DESP								
Mode de calcul : Nombre d'hôpitaux construits sur financement propre du gouvernement sur Nombre total d'hôpitaux construits au cours de l'année x 100								
Commentaires : Cet indicateur reflète le niveau d'engagement et de priorité accordé par le gouvernement à l'investissement dans les infrastructures et équipements hospitaliers à partir de ses propres ressources pour garantir une espérance de vie prospère								
2	Proportion d'hôpitaux (ESS) équipés sur financement propres du gouvernement ;							
Source : DESP								
Mode de calcul : Nombre d'hôpitaux (ESS) équipés sur financement propres du gouvernement sur Nombre total d'hôpitaux (ESS) construits sur financement propres du gouvernement x 100								

Commentaires : Cet indicateur permet d'apprécier la part de l'investissement en infrastructures et dotation en équipements des établissements hospitaliers assuré par les partenaires extérieurs.

3	Proportion des hôpitaux (ESS) construits sur le financement PDL 145-T ;							

Source : DESP

Mode de calcul : Nombre d'hôpitaux (ESS) construits sur le financement PDL sur Nombre total d'hôpitaux (ESS) construits au cours de l'année X 100

Commentaires : Cet indicateur mesure l'apport du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL 145-T) dans l'expansion de l'infrastructure et de l'équipement hospitalière de niveau secondaire à travers le pays

4	Proportion des hôpitaux (ESS) équipés sur le financement PDL 145-T ;							

Source : DESP

Mode de calcul : Nombre d'hôpitaux (ESS) équipés sur le financement PDL sur Nombre total d'hôpitaux (ESS) construits au cours de l'année X 100

Commentaires : Cet indicateur mesure l'apport du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL 145-T) dans l'expansion de l'infrastructure et de l'équipement hospitalière de niveau secondaire à travers le pays

Objectif 3 : Développer la production locale des médicaments et des produits de santé de qualité

N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion d'industries de santé créées par DPS	%			ND	100	100	100

Source : SG/DEP

Mode de calcul : Nombre des industries créées/Nombre des industries prévues x 100

Commentaires : Cet indicateur permet de suivre les efforts en matière de développement industriel local, souveraineté sanitaire et promotion de l'investissement dans la santé (construire et équipés 4 usines de productions locales)

2	Proportion des industries locales de fabrication des médicaments et produits de santé appuyées	%				100		

Source : ACOREP

Mode de calcul : Nombre des industries locales appuyées/Nombre total des industries fonctionnelles x 100

Commentaires : Indique l'appui financier apportés aux industries locales de fabrication des médicaments, consommables et nutriments

3	Pourcentage des structurés ayant un taux de disponibilité des médicaments à 90%	%				46		

Source : PNAM

Mode de calcul : Nombre des structures ayant un taux de disponibilité des médicaments à 90% sur Nombre total des structures évalués au cours de l'année x 100

Commentaires : cet indicateur permet d'évaluer la capacité des formations sanitaires à garantir un accès régulier aux médicaments vitaux, critère indispensable pour la qualité des soins et la confiance des usagers. Cette couverture est attendue à 46% parmi les structures qui doivent avoir un taux de disponibilité des médicaments à 90%

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 12: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie	933 360 000		3 933 360 000	18 633 958 621	11 069 343 610
Fonctionnement des Ministères	37 775 359 237	8 405 514 470	42 720 838 959	35 739 608 215	182 207 800 273
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	116 826 166 916	34 479 586 927	45 597 294 714	29 586 489 982	78 874 017 163
Investissements sur Ressources Extérieures			-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	10 967 060 600		8 459 430 000	3 177 568 909 544	28 417 152 635
Rémunérations	265 709 238	222 349 596	2 794 615 118	525 596 839 791	5 799 717 199
Subventions aux Organismes Auxiliaires	10 425 625 852		6 359 402 659	-	1 372 925 815
Subventions aux Services Ex-BPO			-	-	-
Transfert aux Provinces et ETD				905 000 000	-

<i>Total</i>	177 193 281 843	43 107 450 993	109 864 941 450	3 788 030 806 153	307 740 956 695

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF 2026

**2.2.4.2. Présentation des crédits du Programme par Titre
Evolution par titre**

Tableau 13 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.5. Evolution des effectifs et Masse salariale du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action du programme

Tableau 14 : Evolution des crédits par programme

N°	Cod e acti on	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	591	Offre des soins	11 008 637 408	29 594 812 464	11 519 151 970	1 640 614 364	11 008 637 408
2	592	Infrastructures sanitaires	47 946 555 028	942 774 463	36 092 324 714	546 495 142	47 946 555 028
3	593	Médicaments et intrants spécifiques	184 136 250 557	9 444 967 470	18 151 635 264	89 560 213	184 136 250 557
4	594	Renforcement de la SRMNEA-NUT	64 649 513 702	3 124 896 596	44 101 829 502	549 025 834	64 649 513 702
Total			697 469 431 521	43 107 450 993	109 864 941 450	2 825 695 553	307 740 956 695

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	164 017 861 243	43 107 450 993	109 864 941 450	1 062 591 259 792	268 254 460 450
Titre III : Dépenses de personnel	2 029 490 180	222 349 596	16 015 453 751	1 000 838 230 089	11 993 097 339
Titre IV : Biens et matériels ;	27 287 374 548	5 502 967 470	895 522 904	17 879 924 670	152 630 378 761
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 724 203 747	2 902 547 000	40 997 267 422	5 621 945 937	23 384 041 372
Titre VI : Transferts et interventions	125 976 792 768	34 479 586 927	51 956 697 373	38 251 159 096	80 246 942 978
II. Dépenses en capital	13 175 420 600		-	2 725 439 546 361	39 486 496 245
Titre VII : Equipements	9 886 770 600		-	2 721 811 111 907	25 402 525 9 59
Financement intérieur			-		
Financement extérieur			-		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	3 288 650 000		-	3 628 434 454	14 083 970 286
Financement intérieur			-		
Financement extérieur			-		-
Total	177 193 281 843	43 107 450 993	109 864 941 4 50	3 788 030 806 153	307 740 956 695

2.3. Programme 3 : (060) LUTTE CONTRE LA MALADIE

Responsable du programme : YUMA RAMAZANI Sylvain

Fonction : Secrétaire Général

2.3.1. Périmètre du programme

(liste des services entrant dans le champ d'action de la mise en œuvre de la stratégie du programme

Direction de surveillance Epidémiologique, Direction de Laboratoire, PEV, PNLD-CH, PNSOV, PNSBD, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Drancculose, Programme National des Urgences et Catastrophe, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées, PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre (Diabète, Cardiovasculaire, ...), Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique Stratégie du Programme.

2.3.2. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les interventions à mener dans la lutte contre la maladie. Ces interventions ciblent les résultats suivants :

- *Le niveau de préparation, de prévention et des ripostes contre les épidémies, urgences et catastrophe ;*
- *Le contrôle ou l'élimination des maladies endémiques et transmissibles ;*
- *L'amélioration de la lutte contre les maladies non transmissibles, les traumatismes et maladies mentales.*

Les crédits octroyés à ce programme vont contribuer à prendre en charge toutes sortes d'urgences de santé publique qui surviennent sur l'étendue nationale. Cette prise en charge exige des investissements importants afin de prépositionner les kits d'urgence.

En plus des urgences de santé publique, le MSPHPS mène des actions d'envergure pour lutter contre les maladies dites transmissibles (VIH et TB) dont la prévalence croît ces trois dernières années. Il sied de signaler que le financement USAID qui permettait de prendre en charge ces deux maladies y compris le paludisme ont été suspendu. Cette situation a entraîné un frein dans la prise en charge des malades qui bénéficiaient de la gratuité des soins car la prise en charge et l'acquisition des médicaments ainsi que d'autres interventions liées à ces maladies ne sont plus couvertes.

A titre d'exemple, nous avons la province de TSHOPO qui a vu le taux de VIH augmenté en milieu de jeunes.

En plus de ces trois maladies, nous avons le cancer, le diabète, la drépanocytose, les maladies tropicales négligées, les hépatites, ... dont le taux est croissant et exige des interventions de santé publique qui doivent être subventionné parce que la prise en charge des malades coute cher.

2.3.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Objectif 1 :** *Renforcer les capacités du domaine règlementaire international à différents niveaux (surveillance, disposition des médicaments, etc.) ;*
- b) Objectif 2 :** *Renforcer le contrôle et/ou l'élimination des maladies endémiques, transmissibles et non transmissibles.*
- c) Objectif 3 :** *Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans les milieux*

hospitaliers et dans les communautés

Tableau 15 : Cadre de Performance des objectifs du Programme lutte contre la maladie**Objectif 1 : Renforcer les capacités du domaine réglementaire international à différents niveaux (surveillance, disposition des médicaments, etc)**

N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Nombre des DPS ciblées, couvertes en surveillance électronique avec l'utilisation de la plateforme EWARS	%	5	5	9	16	21	26
Source : Rapport d'activités, DES								
Mode de calcul : Nombre des provinces couvertes/Nombre total des provinces prévues x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet de mesurer l'étendue de l'implémentation du système de surveillance électronique des maladies à potentiel épidémique à travers la plateforme EWARS (Early Warning, Alert and Response System) dans les différentes provinces du pays (L'immensité du pays et un grand nombre de pays frontalier rendant la surveillance épidémiologique laborieux)								
2	Proportion d'épidémies investigués dans les 7 jours	%	ND	0	0	100	100	100
Source : Rapport d'activités, DES								
Mode de calcul : Nombre des ECP et prestataires formés/Nombre de total des prestataires ciblés x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet de suivre les progrès réalisés dans le renforcement des capacités des Établissements de soins de santé de Première ligne (ECP) et des prestataires en matière de prise en charge intégrée des maladies non transmissibles (MNT) graves et chroniques dans le cadre de la stratégie PEN-PLUS.								
3	Proportion d'Epidémies dont la riposte a été initiée	%	ND	0	0	100	100	100

	dans le délai de 7 jours après notification							
Source : DSE/INSP-COUSP								
Mode de calcul : Nombre des épidémies confirmées dans le 7 jours sur le nombre des épidémies notifiées x100								
Commentaires :								
4	Nombre des urgences sanitaires et catastrophes dont la riposte a été organisée dans le 24h	%	0	33,3	0	100	100	100
Source : DLM, DSE/INSP-COUSP								
Mode de calcul : Nombre d'Epidémie/catastrophe dont la riposte a été initiée dans les 24 heures/Nombre total d'Epidémie, catastrophe notifiée x 100								
Commentaires :								
Cet indicateur mesure la capacité du système de santé à réagir rapidement aux alertes sanitaires ou catastrophes déclarées, en engageant une réponse dans les 24 heures suivant la notification officielle.								
5	Pourcentage des enfants de 11-23 mois ECV	%	45	21		90	90	90
Source : PEV								
Mode de calcul : Nombre des enfants de 11-23 mois complètement vaccinés /Nombre total d'enfants de 11-23 mois x100								
Commentaires : Cet indicateur permet de suivre la couverture vaccinale des enfants de 11-23 mois								
Objectif 2 : Renforcer le contrôle et/ou l'élimination des maladies endémiques, transmissibles et non transmissibles.)								
N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Nombre des provinces n'ayant pas connu une	%				100	100	100

	rupture de stock en tests de dépistage et autres intrants VIH							
Source : Rapport d'activités PNLs								
Mode de calcul : Nombre des provinces ayant reçu tests de dépistage et autres intrants VIH/Nombre total des provinces x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet de suivre la disponibilité des tests de dépistage et autres intrants VIH dans les Provinces								
	Taux de succès thérapeutique liée à la lutte contre la tuberculose	%	95	95	95	95	95	95
Source : PNLt								
Mode de calcul : Nombre des cas de tuberculose guéris (succès thérapeutique) /Nombre total des cas de tuberculose mis sous traitement x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité thérapeutique								
3	Proportion des cas de paludisme traité selon le protocole national	%	98	93,3	100	100	100	100
Source : PNLP								
Mode de calcul : Nombre de cas de paludisme traité selon le protocole national/Nombre total de cas de paludisme x 100								
Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer la mise en application des protocoles en vigueur								
4	Proportion des ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer la prise	%	20	100		100	100	100

en charge de l'HTA, Diabète, Drépanocytose, Cardiopathie, Agression rénale, Obésité, Goutte, ...								

Source : Direction Surveillance Epidémiologique, Arrêté ministériel sur le reclassement des hôpitaux

Mode de calcul : Nombre ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer la prise en charge de l'HTA, Diabète, Drépanocytose, Cardiopathie, Agression rénale, Obésité, Goutte sur Nombre total des ESS de référence ciblés x 100

Commentaires : Ce sont des HGR fonctionnels que dispose les Zone de santé et les ESS dont l'évolution des plateaux techniques a été constatée et classés parmi les hôpitaux publics de référence secondaire et les hôpitaux publics de référence tertiaire.

Objectif 3: Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans le milieu hospitalier et dans les communautés

N°	Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion d'ESS évalué conforme aux normes d'hygiène et gestion de déchets biomédicaux	%	15	21		30	35	42

Source : Rapport d'activités, DHSP

Mode de calcul : Nombre des ESS évalués conformes aux normes de gestion des déchets biomédicaux/Nombre de total des ESS x 100

Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer la mise en œuvre de mesures de prévention et contrôle des infections dans le milieu hospitalier

2	Proportion des ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnel	%	ND	23		50	70	100

Source : DHSV

Mode de calcul : Nombre des ZS disposant d'une brigade fonctionnel/Nombre total des ZS x 100

Commentaires : Cet indicateur permet d'évaluer la mise en œuvre de mesures de prévention et contrôle des infections dans la communauté

2.3.4. Evolution des crédits du programme**2.3.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire****Tableau 16 Ventilation des crédits du programme par rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
<i>Contrepartie</i>	500 000 000		1 069 343 610	534 671 805	933 360 000
<i>Fonctionnement des Ministères</i>	36 630 193 123	13 111 613 520	49 127 956 693	20 306 577 413	98 131 133 719
<i>Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques</i>	18 742 745 026	941 118 569	23 744 859 002	-	67 601 068 119
<i>Investissements sur Ressources Extérieures</i>				-	-
<i>Investissements sur Ressources Propres</i>	4 982 338 250		4 507 338 250	2 712 772 605 583	6 301 622 248
<i>Rémunérations</i>	2 310 153 557	2 401 714 710	1 898 338 481	48 595 020	239 044 704
<i>Subventions aux Organismes Auxiliaires</i>	1 066 807 861	1 066 807 861	703 134 099	136 271 726	15 153 662 441
<i>Subventions aux Services Ex-BPO</i>	1 691 486 445	1 691 486 445	1 691 486 445	-	
<i>Transferts aux Provinces et ETD</i>		3 556 803 011		-	-
Total	5 279 544 376 706	3 788 030 806 153	82 742 456 584	2 733 798 721 547	188 359 891 231

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF 2026

2.3.4.2. *Présentation des crédits du programme par titre***Tableau 17 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026**2.3.5. *Evolution des crédits par action du programme***Tableau 18: Evolution des crédits par programme**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0601	Epidémie et Endémies	1 520 631 322	-	899 182 467	27 526 248	43 394 035 921
2	0602	Urgences Sanitaires et catastrophes	4 507 631 568		8 888 487 413	1 025 374 709	194 900 562
3	0603	Maladies transmissibles et non transmissibles	32 554 876 928		42 617 201 620	-	13 083 076 776
4	0604	Appui à l'action sanitaire communautaire	22 194 730 123		30 137 585 084	19 515 570	129 567 370 575
5	0605	Hygiènes aux frontières	1 730 517 585		-	19 515 570	2 120 507 397
Total			62 508 387 526		82 742 456 584	1 091 932 097	188 359 891 231

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 Fin Juin 2025, PLF202

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026 Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	60 441 386 012	16 454 446 799	77 165 774 724	728 407 414 646	181 124 908 983
Titre III : Dépenses de personnel	4 108 376 572	2 401 714 710	3 206 826 813	534 427 251 095	2 284 575 038
Titre IV : Biens et matériels ;	24 066 820 724	11 307 957 200	34 910 344 126	92 860 119 158	37 713 673 506
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 391 353 605	1 803 656 320	12 909 124 240	46 397 339 600	58 371 929 879
Titre VI : Transferts et interventions	21 874 835 111	-	26 139 479 545	54 722 704 793	82 754 730 560
II. Dépenses en capital	5 482 338 250	-	5 576 681 860	2 005 391 306 901	7 234 982 248
Titre VII : Equipements	2 832 404 250		1 857 404 250	1 928 508 599 040	7 234 982 248
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice,	2 649 934 000		3 719 277 610	76 882 707 861	-

<i>acquisition immobilière</i>					
<i>Financement intérieur</i>					
<i>Financement extérieur</i>					
<i>Total</i>	56 060 050 500	79 16 454 446	82 742 456 584	2 733 798 721 547	188 359 891 231

**IV. Education Nationale et Nouvelle
Citoyenneté
(Sections 38)**

Responsable : Son Excellence Madame Raïssa MALU DINANGA Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1 Priorités nationales

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

L'objectif général assigné au Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (EDU-NC) est d'atteindre le développement de l'accès à un enseignement de qualité et équitable, lequel s'aligne à l'ODD4.

1.1.2 Politiques sectorielles

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (EDU-NC) a pour mission d'organiser l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et technique sur toute l'étendue du territoire national et dans les pays où notre système éducatif est organisé (écoles consulaires).

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatives et désireuses de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société. La qualité et l'efficacité du sous-secteur de l'EDU-NC sont analysées sous trois angles principaux :

1. La qualité des intrants éducatifs;
2. La qualité des méthodes d'enseignement et les résultats éducatifs;
3. L'efficacité interne et externe du système.

Elle a été matérialisée par la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2016-2025), adoptée en décembre 2015 et endossée par les Partenaires Techniques et Financiers en janvier 2016 en vue de reformer en profondeur notre système éducatif en faisant de celui-ci un véritable outil pour le développement national et ainsi du plan Quinquennal 2024-2029 du ministère. La stratégie préconise des réformes visant à la fois le développement de l'accès et l'équité, l'amélioration de la qualité des apprentissages, de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'éducation.

Quatre programmes ont été définis, à savoir:

- 1.1.3 Administration Générale;
- 1.1.4 Enseignement Secondaire et Technique
- 1.1.5 Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- 1.1.6 Evaluation pédagogique et formation des enseignants.

1.2 Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et Technique;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement;
- Agrément et supervision des établissements privés d'enseignement;
- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;

- Conception, émission et diffusion du calendrier scolaire dans tous les établissements d'enseignement
- Contrôle de la qualité de l'enseignement;
- Organisation et supervision des épreuves et publication des résultats des examens certificatifs et tests ;
- Conception, émission et contrôle des titres et pièces scolaires;
- Etablissement de l'équivalence des titres et pièces scolaires;
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études;
- Etude et agrément des manuels scolaires;
- Conception, création et mise en circulation des matériels pédagogiques et supports didactiques;
- Promotion des activités parascolaires (culturelles, sportives, loisirs et jeux) au sein des établissements d'enseignement ;
- Gestion du personnel administratif enseignant actif et retraité des établissements publics d'enseignement ;
- Négociation et gestion du partenariat;
- Etude, diffusion et mise en application des programmes spéciaux d'enseignement;
- Conception des normes et des Directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les travaux publics et infrastructures dans ses attributions ;
- Publication des statistiques scolaires.

1.2.2. **Organisation du Ministère**

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est structuré comme suit :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général ;
3. Inspection Générale
4. Direction des Ressources humaines (DRH) ;
5. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
6. Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
7. Direction des Archives des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
8. Direction de l'Administration scolaire (DAS) ;
9. Direction des Programmes, des Manuels scolaires et Matériels didactique (DIPROMAD) ;
10. Direction de Réformes et innovations éducatives (DRIE) ;
11. Direction de la Coopération Internationale (DCI) ;
12. Direction d'Education à la vie courante (DEVIC) ;
13. Direction de l'Enseignement Spécial (DES) ;
14. Service de Contrôle et de Paie des Enseignants (SECOPE) ;
15. Direction des Infrastructures Scolaires (DIS) ;
16. Direction des activités physiques, sportives et parascolaires (DASP) ;
17. Direction de la Formation des Enseignants (DIFORE) ;
18. Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education (DIGE) ;
19. Direction de l'enseignement Technique et Formation professionnelle (DAETP) ;
20. Direction de l'Administration de l'Enseignement Privé (DAEP) ;
21. Direction de l'Imprimerie Pilote (DIP) ;
22. Direction de l'Éducation pour Tous (DEPT) ;
23. Direction de la Pension et Rentes (DEPRS) ;
24. Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) ;
25. Direction de l'Organisation et Informatique ;
26. Direction du Partenariat en matière d'éducation (DEPE) ;
27. Direction de la Francophonie (DIFRAN) ;
28. Service de Gestion de la Communication (SGC) ;
29. Direction d'OrientatIon Scolaire et Professionnelle (DNCOSP) ;
30. Télévision Educative (EDUC TV)
31. Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
32. Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
33. Cellule Indépendante des Evaluations des Acquis Scolaires (CIEAS) ;
34. Cellule Nationale d'Education de Base (CNEB) ;
35. Bureau Observatoire du Partenariat Educatif (BOPE).

NB : l'Arrêté ministériel N°CABMIN/FP/PIM/SGA/SCPOM/GMK/015/2016 du 07 avril 2016 du Ministre de la Fonction Publique portant fixation de manière provisoire le cadre et structures organiques du Ministère de l'EDU-NC, prévoit 16 Directions à l'EDU-NC.

1.2.3 Maquette Programmatique du Ministère
Tableau 1 : Maquette programmatique du ministère

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
38	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE						
		62	Administration Générale			Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction Organisation Informatique, Direction Coopération Internationale, Direction Francophonie, Direction Pension et Rentes, Direction Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Direction Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Direction Reformes et Innovations Educatives, Direction Administration Scolaire, Direction Administration de l'Enseignement Privé, Direction de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif, Commission Nationale d'Education de Base, Direction de l'Education Pour Tous, UNESCO, SPACE et Cabinet Ministre Provincial.	
				621	Pilotage de la stratégie ministérielle	Cabinet du Ministre	

				Coordination Administrative	SG, DEP, DRH, DAF, DANITC, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction Organisation Informatique, Direction Coopération Internationale, Direction Francophonie, Direction Pension et Rentes, Direction Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Direction Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Direction Reformes et Innovations Educatives, Direction Administration Scolaire, Direction Administration de l'Enseignement Privé, Direction de l'Information et de Gestion de l'Educatif, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Educatif de Base, Direction de l'Educatif Pour Tous, UNESCO, SPACE et Cabinet Ministre Provincial.	
	622				Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Direction de l'Enseignement Spécial, Direction des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires, Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique	
63				Enseignement Secondaire et Technique		
	631			Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique,	
	632			Administration scolaire	Direction Enseignement Spécial, Direction Education Pour Tous, Direction des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires	
	633			Enseignement et Vie de l'élève	Direction Education à la Vie Courante, Direction Programme, Matériel Didactique, Direction de l'Administration de l'Enseignement et Technique	

		634	Infrastructures et Equipements	Direction Infrastructures Scolaires	
64		Enseignement Préscolaire et Primaire		Service d'Identification des Elèves, Service de formation des Enseignants de Maternel, Direction Programme, Matériel Didactique, Direction des Infrastructures Scolaires, Direction de l'Education à la Vie Courante	
		641	Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	Service national de formation des enseignants ; Commission nationale de l'éducation de base	
		642	Administration scolaire	Service d'Identification des Elèves,	
		643	Enseignement et vie de l'élève	Direction Education à la Vie Courante, Direction Programme, Matériel Didactique	
		644	Infrastructures et équipements	Direction Infrastructures Scolaires	
65		Evaluation pédagogique et Formation des enseignants		Inspection Générale de l'Enseignement, Direction des Formation des Enseignants, Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle	
		651	Enseignement préscolaire et primaire	Inspection Générale de l'Enseignement,	
		652	Enseignement secondaire	Inspection Générale de l'Enseignement,	
		653	Enseignement technique	Inspection Générale de l'Enseignement,	

[illegible]

1.3 Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

N°	Indicateurs	Réalisation		En cours	Cible		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	113%	108,6%	120%	115%	110%	108%
2	TNS au primaire	ND	82%	84%	86,6%	89,50%	92,6%
3	Indice de parité au primaire	0,9	0,9	0,9	1	1	1
4	Taux brut de préscolarisation (3-5ans)	8,6%	9,7%	10%	12%	15%	17%
5	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	113,4 %	119,2%	118%	119,5%	122%	110%
6	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	89,70%	75,7%	95,30%	96%	98%	99%
7	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	58,1%	55,20%	60%	61,50%	63%	65%
8	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	63,6%	100%	100%	100%	100%	100%
9	Ratio manuel/élève	0.33	0.33	0.5	1	1	1
10	Taux d'achèvement des filles au primaire	60,1	70,1	80,1	90	100	100
11	Taux d'achèvement des filles au secondaire	33,60%	42,7	51,8	60,9	0,7	76,7%
12	Taux de réussite à l'examen d'Etat	78%	62%	80%	83%	85%	88%
13	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	23,20%	ND	25,3%	58,30%	70%	82%
14	Pourcentage des enseignants du primaire formés	44%	58%	72%	86%	100%	100%
15	Nombre d'écoles primaires construites	1046	784	1500	1500	1500	1500
16	Pourcentage des filles inscrites dans les filières techniques	19%	27%	34%	42%	50%	60%

17	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurisé et commode	40%	55%	70%	85%	100%	100%
18	Pourcentage d'enseignants retraités	15,90%	27,90%	39,90%	52%	64%	70%
19	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor Public	42425	43054	43061	47396	51731	56066
20	Taux d'exécution budgétaire	80,26%	72,9%	ND	100%	100%	100%
21	Taux de rétention des filles à l'éducation de base	30,9	39,4%	48%	56,5%	65%	70%

1.3.2. Perspectives

- Accroître la création des écoles maternelles publiques ;
- Multiplier le nombre de formation des éducateurs de la maternelle ;
- Opérationnaliser les classes Pré-primaire dans toutes les provinces ;
- Accroître le nombre d'inspecteurs de la maternelle ;
- Renforcer les capacités du Service National de Formation ;
- Exécuter les budgets alloués au programme ;
- Construire les écoles spéciales ;
- Intensifier les formations des enseignants ;
- Valider les programmes des branches spécifiques ;
- Doter les écoles en équipements informatiques et didactiques ;
- Former les enseignants à l'utilisation des programmes rénovés.

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1 Objectifs les plus représentatifs du Ministère

- Garantir l'accès, l'équité et la rétention à l'éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux des cycles (préscolaire, primaire et secondaire 1 et 2).

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont:

1.4.2 Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif: Garantir l'accès, l'équité et la rétention à l'éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cible		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux brut de préscolarisation(3-5ans)	Taux	8,6%	9,7%	10%	12%	15%	17%
Source : Annuaire statistique								
Modalité de calcul : Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture de l'enseignement maternel. Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une des faiblesses de ce niveau d'étude si important.								
2	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	Taux	113,4 %	119,2%	118%	119,5%	122%	110%
Source : Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
Modalité de calcul est le rapport entre le total des élèves inscrits sans distinction d'âge et la population scolarisable d'âge légal (6 – 11 ans), exprimé en pourcentage.								

Commentaires : Le taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante).

3	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	Taux	58,1%	55,20%	60%	61,50%	63%	65%

Source : Annuaire statistique

Modalité de calcul : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 -17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100

Commentaires : Le taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante).

Objectif 2: Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	63,6%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DEP

Modalité de calcul : Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.

Commentaires : La culture de la bonne gouvernance et de redevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son évaluation.

2	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor	Nombre	42425	43054	43061	47396	51731	56066

Source : SECOPE

Modalité de calcul : Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.

Commentaires :

3	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurité et commode	%	40%	55%	70%	85%	100%	100%

Source : Annuaire statistique

Modalité : Nombre d'écoles disposant certaines commodités favorables pour les apprentissages divisé par le nombre total des écoles multiplié par 100

Commentaire : pour favoriser la rétention et lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire. Il est impérieux que l'environnement scolaire soit propice aux apprentissages en éliminant toutes les formes de violences, mettre le point d'eau potable, construire le sanitaire séparé, planter les arbres, clôturer la cour des écoles, placer le dispositif de gestion des déchets ainsi que l'électricité.

Objectif 3: Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux des cycles (préscolaire, primaire et secondaire 1 et 2).

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Ratio manuel/élève au primaire	Rapport	3	2	2	1	1	1
Source : Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
Modalité de calcul : Nombre de manuels disponibles divisé par le nombre total d'élèves								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur la disponibilité de manuels pour les élèves. Il est impérieux les années qui suivent que chaque élève ait un manuel par branche contrairement à la situation actuelle dont plusieurs élèves partagent un manuel.								
2	Pourcentage d'enseignants formés	%	44%	58%	72%	86%	100%	100%
Source : Inspection générale								
Modalité de calcul : Nombre total d'enseignants moins nombre d'enseignants formés								
Commentaires : la plupart des enseignants formés l'ont été avec l'appui du projet PAQUE								
3	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	78%	62%	80%	83%	85%	88%
Source : IGE								
Modalité de calcul : Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100								
Commentaires : Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.								

1.5. EVOLUTION DES CREDITS DU MINISTERE

1.5.1 Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	62	Administration Générale	1 638 056 169 907		91 901 602 991		1 606 877 217 889
2	63	Enseignement Secondaire et Technique	2 653 586 929 481		2 880 963 045 174		9 984 372 405
3	64	Enseignement Préscolaire et Primaire	655 089 224 131		2 320 225 637 588		3 082 312 670 189
4	65	Evaluation pédagogique et Formation des enseignants	206 765 004 425		420 870 849 855		571 618 283 564
TOTAL			5 131 422 336 396		5 713 961 135 608		5 272 625 445 964

1.5.2. Evolution des Crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024-2026

N°	RUBRIQUE	Réalisation LFR 2024		Exercice en cours LFR 2025		Prévisions 2026 en Fc
		Crédit Voté (LFR)	Exécution	Crédit Voté	Exécution fin juin	
1.	Contrepartie des projets	5 266 720 000,00	0,00	5 266 720 000		
2.	Financement des Réformes	13 095 196 308,00	0,00	16 200 000 000	7 507 094 116	
3.	Fonctionnement du Ministère	714 478 607 507	1 124 327 815 405,17	749 271 634 112	612 506 678 915	
4.	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	71 707 798 606	37 128 257 821,38	37 725 070 998	37 725 070 998	
5.	Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00	423 865 538 551,00	1 754 456 590 964		
6.	Investissements sur Ressources Propres	82 255 333 644,00	774 114 480,00	84 209 299 804	2 051 642 959	
7.	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	563 252 015 346	2 845 427 873,00	345 139 326 902	686 800 000	
8.	Rémunérations	2 222 059 414 986,00	2 136 884 844 092,00	2 701 199 179 335	1 178 715 752 321	
9.	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	-	-	-	-	
10.	Mise à la Retraite	0,00	-	20 493 313 494	21 494 240 304	
Total Général		5 131 422 336 396,5	3 725 825 998 222,55	5 713 961 135 609	1 860 687 279 613	

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-

1.5.3. Evolution des Crédits par Titre 2025 – 2027

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024-2026

Titres	Réalisation LFR 2024		Exercice en cours LFR 2025		Prévisions 2026 en Fc
	Crédit Votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution en fin Juin en Fc	
I. Dépenses courantes	3 041 341 017 406,00	3 298 340 917 318,32	3 524 889 197 940		
Titre III : Dépenses de personnel	2 520 029 833 213,50	2 143 096 482 411,78	2 898 064 965 024	1 178 715 752 321	3 138 964 567 575
Titre IV : Biens et matériels ;	38 775 847 605,00	9 235 219 813,00	24 134 302 254	447 300 000	42 198 783 081
Titre V : Dépenses de prestations ;	234 351 623 532,50	542 497 660 514,42	309 778 251 354	331 402 473 812	330 401 487 830
Titre VI : Transferts et interventions de l'Etat	248 183 713 055,00	603 511 554 579,12	292 911 679 307	318 856 515 958	429 157 422 215
II. Dépenses en capital	2 127 227 026 958,40	427 485 080 904,00	2 189 071 937 669		
Titre VII : Equipements	1 616 178 193 707,40	426 582 331 752,00	1 532 337 702 767	130 791 835 924	705 953 567 637
<i>Financement intérieur</i>					
<i>Financement extérieur</i>					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	511 048 833 251,00	902 749 152,00	656 734 234 902		625 949 617 626
<i>Financement intérieur</i>					
<i>Financement extérieur</i>					
Total	5 131 422 336 396,5	3 725 825 998 222,32	5 713 961 135 607	1 860 687 279 613	4 843 223 958 134

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024, CDMT 2026-2028

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2026

Tableau 8 : Ventilation des effectifs et la masse salariale du ministère

SECTION/GRADE	Effectif Salaire (1)	Total masse T3 2025(2)	Projection à fin decembre 2025 à politique inchangée (3) = (2/9)*12	Nouvelle actions 2026			
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectif (6)	Masse salariale (7)
Section : 38 EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE	752 970	3418 519 763 258	464 693 017 677				
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, DIRECTEUR)	1865	4 563 787 422	6 085 049 896				
2. CADRES SUPERIEURS (CD, CB)	88 768	42 528 389 528	56 704 519 371				
3. AGENTS DE COLLABORATION (ATA1, ATA2, AGA1)	566 941	228 790 548 023	305 054 064 031				
4. AGENTS D'EXECUTION (AGA2, AA1, AA2, HUISSIER)	95 396	72 637 038 285	96 849 384 380				
Total	752 970	3418 519 763 258	464 693 017 677				

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1: (062) ADMINISTRATION GENERALE

Pre-responsable du Programme : ALEXIS YOKA LA PULINANGU

Fonction : Secrétaire Général a.i

2.1.1. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions /Services suivants : Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction Organisation Informatique, Direction Coopération Internationale, Direction Francophonie, Direction Pension et Rentes, Direction Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Direction Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Direction Reformes et Innovations Educatives, Direction Administration Scolaire, Direction Administration de l'Enseignement Privé, Direction de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Education de Base, Direction de l'Education Pour Tous, UNESCO, SPACE et Cabinet Ministre Provincial.

2.1.2. Stratégie du programme

Le renforcement des capacités de planification visé par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion que les diagnostics ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : (i) le renforcement du système d'informations et de gestion de l'éducation, (ii) le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, (iii) le renforcement de la communication, et (iv) le développement de mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

Outre ces mesures particulières, le Ministère de l'EDN-NC va continuer à décliner les activités de lutte contre la corruption qui seront prescrites à tous les Directions /Services (développement d'outils de gestion : manuels et guides, instauration des chaînes de contrôle des dépenses, Directives préparées et transmises à tous les acteurs, enquête régulière et instauration de sanction).

2.1.3. L'objectif du programme et les indicateurs de performance

Objectif 1: Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cible		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	48%	61%	100%	100%	100%	100%
Source :DEP								
Modalité de calcul : Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.								
Commentaires : La culture de la bonne gouvernance et de redevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son évaluation.								
2	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor	Nombre	42425	43054	43061	47396	51731	56066
Source :SECOPE								
Modalité de calcul : Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.								
Commentaires : L'objectif du gouvernement est de prendre en charge tous les établissements scolaires publics								
3	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurité et commode	%	40%	55%	70%	85%	100%	100%

Source : Annuaire statistique								
Modalité : Nombre d'écoles disposant certaines commodités favorables pour les apprentissages divisé par le nombre total des écoles multiplié par 100								
Commentaire : pour favoriser la rétention et lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire. Il est impérieux que l'environnement scolaire soit propice aux apprentissages en éliminant toutes les formes de violences, mettre le point d'eau potable, construire le sanitaire séparé, planter les arbres, clôturer la cours des écoles, placer le dispositif de gestion des déchets ainsi que l'électricité.								
4	Pourcentage d'enseignants retraités	%	15,9%	27,9%	39,9%	52%	64%	70%
Source : DPRS								
Modalitédecacul : Nombre d'enseignants retraités sur le nombre total d'enseignants multiplier par 100								
Commentaire : Cet indicateur s'inscrit dans la politique de la mise en retraites de personnel enseignant ayant atteint ou dépassé 65 ans d'âge et 35 ans de service.								
5	Taux d'exécution budgétaire	%	80,26%	72,9%	ND	100%	100%	100%
Source : DAF								
Modalitédecacul : budget exécuté divisé par la dotation multipliée par 100								
Commentaire : la rémunération représente 90% dans le budget de l'Education nationale. Pour 2024, l'exécution est de 10%.								

2.1.4 Evolution des crédits du programme

2.1..1 EVOLUTION par rubrique budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	5 266 720 000	-	5 266 720 000		6 056 727 999
Financement des réformes	13 095 196 308	-	-		
Fonctionnement des Ministères	492 960 853 544	560 374 906 802	357 985 995 193	278 142 137 796	70 996 660 599
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	52 461 145 371	7 728 248 588	2 700 000 000	-	35 351 865 843
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000	423 865 538 551	1 754 456 590 964	128 053 392 965	96 115 717 538
Investissements sur Ressources Propres	68 048 133 644	774 114 480	73 861 546 120	-	831 730 476 129
Mise à la retraite		-	20 493 313 494	21 494 240 304	64 650 915 122
Investissement sur transfert aux provinces		2 845 427 873			
Rémunérations	2 205 828 224 486	2 117 589 729 002	2 642 430 400 005	1 151 145 081 702	154 608 255 380

Transfert aux provinces et EtD	580 397 723 314,4	2 845 427 873	345 139 326 902	686 800 000	347 366 599 279
Total	4 877 365 246 667	3 116 023 393 169	5 202 333 892 678	1 579 521 652 767	1 606 877 217 889

Source : LFR 2024 et 2025

2.1.5.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	179 881 084 245		179 881 084 245		166 224 703 719
Titre IV : Biens et matériels ;	14 276 548 750		14 276 548 750		13 639 733 976
Titre V : Dépenses de prestations ;	72 666 782 038		72 666 782 038		45 740 478 284
Titre VI : Transferts et interventions	91 193 391 763		91 193 391 763		100 002 780 965
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	1 483 86 9 344 108		1 483 86 9 344 108		655 319 903 319
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	3 360 446 741 774		3 360 446 741 774		625 949 617 626
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	4 877 365 246 667		5 022 333 892 678		1 606 877 217 889

2.1.5.4. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.4.1 Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 12 : Evolution des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	612	Pilotage	10 050 576 099	4 409 437 040	26 311 673 216	449 760 000	367 880 568 255
2	622	Coordination Administrative de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	4 289 842 139 915,5	3 632 918 456 125	5 150 090 726 692	1 900 504 306 769,21	1 238 996 649 634
Total			4 299 892 716 014	3 637 327 893 165	5 176 402 399 908	1 900 954 066 769	1 606 877 217 889

Source : LFR 2024, 2025 et ESB

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 621 Pilotage de la stratégie ministérielle					
Contrepartie des projets	5 266 720 000,00	0,00	5 266 720 000		6 056 727 999
Financement des Réformes			-		
Fonctionnement du Ministère	74 938 720 123,00	1 084 524 834 670,85	357 985 995 193	278 142 137 796	70 996 660 599
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	36 521 651 004,00	7 728 248 588,40	2 700 000 000	-	35 351 865 843
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00	423 865 538 551,14	1 754 456 590 964	128 053 392 965	96 115 717 538
Investissements sur Ressources Propres	77 043 551 835,00	774 114 480,02	73 861 546 120	-	831 730 476 129
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD			20 493 313 494	21 494 240 304	64 650 915 122
Mise à la Retraite					
Rémunérations	81 161 564 323,00	2 117 589 729 001,78	2 642 430 400 005	1 151 145 081 702	154 608 255 380
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)			345 139 326 902	686 800 000	347 366 599 279

Action 2 : 622 Coordination administrative						
Contrepartie des projets	5 266 720 000,00	0,00	5 266 720 000			6 056 727 999
Financement des Réformes			-			
Fonctionnement du Ministère	74 938 720 123,00	1 084 524 834 670,85	357 985 995 193		278 142 137 796	70 996 660 599
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	36 521 651 004,00	7 728 248 588,40	2 700 000 000		-	35 351 865 843
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00	423 865 538 551,14	1 754 456 590 964		128 053 392 965	96 115 717 538
Investissements sur Ressources Propres	77 043 551 835,00	774 114 480,02	73 861 546 120		-	831 730 476 129
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD			20 493 313 494		21 494 240 304	64 650 915 122
Mise à la Retraite						
Rémunérations	81 161 564 323,00	2 117 589 729 001,78	2 642 430 400 005		1 151 145 081 702	154 608 255 380
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)			345 139 326 902		686 800 000	347 366 599 279

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025

2.2 Programme 063 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Responsable du Programme : MARIE IDI BYOTE

Fonction : Directeur-Chef de Service

2.2.1 Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Direction de l'Enseignement Spécial, Direction des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires, Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique.

2.2.2 Stratégie du Programme

L'objectif visé par le Gouvernement est de faire la distinction entre les formations générales et techniques qui devront préparer les élèves à des études supérieures et les formations professionnelles qui comprennent, notamment, les humanités pédagogiques et qui, elles ont pour finalités de préparer les formés aux métiers.

Certains établissements d'enseignement secondaire général et normal seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle, selon les besoins du milieu pour permettre d'améliorer l'équité de l'offre de formation. Les autres aspects de cette réorganisation seront traités dans la partie qualité et pertinence.

Les mécanismes de régulation et d'orientation précités ainsi que les activités de sensibilisation qui seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs permettront d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la fin de l'école primaire. Des mesures d'encouragement seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

Cette stratégie vise à améliorer et rendre plus équitable et plus pertinent l'offre d'EST pour:

- Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée;
- Rendre plus équitable la répartition des établissements;
- Améliorer progressivement la qualité de l'offre;
- Etendre l'offre d'EST.

2.2.3 Objectifs et Indicateurs de performance du programme

a) Cadre de performance du programme

Tableau 8 : cadre de performance

Objectif 1: Accroître l'offre et améliorer la qualité dans le secteur de l'enseignement secondaire							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles	
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	%	54,90%	58,20%	60%	61,50%	63%

Source : Annuaire statistique et rapport revue conjointe							
Modalité de calcul : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 -17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100							
Commentaires : Un taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante. Le TBS peut parfois dépasser 100% car les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus.L'atteinte de ce taux dans les années cibles (2025,2026 et 2027) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.							
2	Taux d'achèvement des filles au secondaire	%	60,1	70,1	80,1	90	100
Source : Annuaire statistique							
Mode de calcul : Nombre de nouvelles filles inscrites en dernière année du 1 ^{er} cycle secondaire divisé par la population (filles) d'âge légal de la dernière année du 1 ^{er} cycle secondaire multiplié par 100.							
Commentaire :							
3	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	78%	62%	80%	83%	85%
Source : IGE							
Modalité de calcul :Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100							
Commentaires : Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.							
4	Pourcentage des filles inscrites dans les filières techniques	%	19%	27%	34%	42%	50%
Source : DAETP							
Modalité de calcul :Nombre des filles inscrites dans les filières techniques sur le nombre total des filles multiplier par 100							
Commentaires : Au regard de taux des filles qui choisissent les filières techniques on constate une faible représentativité et cela démontre l'importance d'inciter les filles à faire les filières techniques et les encourager par l'octroi des bourses.							

2.2.4 Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	5 998 281 689	-	5 504 417 454	-	3 223 573 938
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 293 231 100	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-

Investissements sur Ressources Propres	13 000 000 000	-	3 879 553 684	-	6 760 798 467
Rémunérations	-		-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires			-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO			-	-	-
Total	22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 372 405

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	1 122 615 000	-	927 204 038	-	585 320 655
Titre IV : Biens et matériels ;	248 114 400	-	295 615 030	-	187 736 714
Titre V : Dépenses de prestations ;	4 627 552 289	-	4 281 598 386	-	2 450 516 569
Titre VI : Transferts et interventions	3 293 231 100	-	3 879 553 684	-	-
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	13 000 000 000			-	6 760 798 467
Financement intérieur				-	-
Financement extérieur		-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-		-	-
Financement intérieur		-		-	-
Financement extérieur		-		-	-
Total	22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 372 405

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025

2.2.4. Evolution des crédits par action du programme

2.2.4.1 Présentation des crédits par action

Tableau12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	631	Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 372 405
Total			22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 372 405

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025

2.2.4.2.Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13 : ventilation des crédits au programme par action et rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures					
Fonctionnement des Ministères	5 998 281 689	-	5 504 417 454	-	3 223 573 938
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 293 231 100	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	13 000 000 000	-	3 879 553 684	-	6 760 798 467
Rémunérations	-		-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires			-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO			-	-	-
Total	22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 372 405

Source : LFR 2024, 2025 (fin juin), ESB

2.2.5.1. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 : ventilation des crédits au programme par action et titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisio ns 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	1 122 615 000	-	927 204 038	-	585 320 655
Titre IV : Biens et matériels ;	248 114 400	-	295 615 030	-	187 736 714
Titre V : Dépenses de prestations ;	4 627 552 289	-	4 281 598 386	-	2 450 51 6 569
Titre VI : Transferts et interventions	3 293 231 100	-	3 879 553 684	-	-
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	13 000 000 000			-	6 760 79 8 467
Financement intérieur				-	-
Financement extérieur		-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-		-	-
Financement intérieur		-		-	-
Financement extérieur		-		-	-
Total	22 291 512 789	-	9 383 971 138	-	9 984 37 2 405

2.3. PROGRAMME 064: ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

Responsable :

Fonction :

2.3.1. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants :

- Service d'Identification des Elèves ;
- Direction programme matériel didactique ;
- Direction des infrastructures scolaires ;
- Direction de l'éducation à la vie courante.

2.3.2. Stratégie du programme

A l'enseignement préscolaire, les enfants commencent leurs intégrations dans la société. En effet, ils apprennent à tisser les relations et vivre avec les personnes autres que les membres de leurs familles. Ils enrichissent leur langage et découvrent l'univers de l'écrit.

Tandis que, l'éducation de base pour tous est l'ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au secondaire général. Elle s'articule en l'enseignement primaire et les deux premières années du secondaire. Elle assure à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale. L'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-faire faire, le savoir-devenir et le sens civique. Pour atteindre l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie, l'Etat devra :

- Garantir la scolarisation primaire obligatoire et gratuite pour tous dans les établissements publics d'enseignement national, en y consacrant des ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières appropriées ;
- Assurer la démocratisation de l'éducation par la garantie du droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicaps ;
- Promouvoir l'éducation physique et sportive, l'éducation non-formelle, la lutte contre les violences sexuelles et les maladies endémiques et épidémiques notamment le VIH/SIDA, la COVID-19, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'utilisation des langues nationales et/ou des langues du milieu. Le programme national de l'éducation de base pour tous est applicable sur toute l'étendue de la république. Il est enrichi par des apports spécifiques à chaque milieu.

La proportion des enfants au préscolaire reste faible dans le milieu rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes Pré-primaire dans les écoles primaires.

2.3.3. Objectifs du programme et indicateurs de performances

a.) Objectif du programme

❖ Volet: préscolaire

Objectif1 : Accroître les possibilités de préscolarisation								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°	Nom de l'Indicateur							
1	Taux brut de préscolarisation	%	7,70%	9,7%	10%	12%	15%	17%
Source : Annuaire statistique								
Modalité de calcul : Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture de l'enseignement maternel. Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une des faiblesses de ce niveau d'étude si important. Il est nécessaire de développer la préscolarisation en milieu rural et sensibiliser les parents sur l'importance de préscolarisation de leurs enfants.								

Objectif2.Améliorer la qualité de l'enseignement								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°	Nom de l'Indicateur							
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	23,2%	34,9%	46,6%	58,3%	70%	82%
Source :IGE								
Modalité de calcul : Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices multipliée par 100.								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'éducateurs (trices) qui ont suivi une formation professionnelle au cours de l'année. Il permet d'améliorer les compétences des éducateurs et éducatrices afin d'encadrer les enfants.								

Volet : Primaire

Objectif5:Accroître la capacité d'accueil								
Indicateurs		Unités	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux Brut de scolarisation au primaire (TBS)	%	114,8%	119,2%	118%	119,5%	122%	110%
Source : Annuaire statistique								
Modalité de calcul : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 6 et 11 ans / la population scolarisable de cet âge x100								
Commentaires : Un taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante. Le TBS peut parfois dépasser 100% car les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. L'atteinte de ce taux dans les années cibles (2025,2026 et 2027) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.								
2	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	%	113%	108,6%	120%	115%	110%	108%
Source : Annuaire statistique								
Modalité de calcul : Nombre total des nouveaux inscrits en 1 ^{ère} année au cycle primaire sans distinction d'âges divisé par le nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'admission à ce cycle, multiplié par 100.								
Commentaires : Suite à la gratuité de l'enseignement primaire, le ministère de l'éducation déploie un effort pour stabiliser l'admission des enfants à l'âge légal dans le cycle.								
2	Indice de parité au primaire	Ratio	0,9	0,9	0,9	1	1	1
Source: Annuaire statistique, Rapport de la revue conjointe								
Mode de calcul: Nombre total des filles divisé par le nombre total des garçons								
Commentaires : Faire de sorte qu'il ait l'équité garçon- fille à tous les niveaux d'études en créant un environnement scolaire sécurisé, inclusif et propice des apprentissages.								
3	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	%	89,70%	94,70%	95,30%	96%	98%	99%
Source : Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
Modalité de calcul : Nombre des élèves inscrits en 6 ^{ème} année primaire divisé par la population scolarisable de 11 ans multiplié par 100.								
Commentaires : Cet indicateur renseigne sur le niveau d'achèvement ou de rétention dans le système éducatif.								
4	Nombre d'écoles primaires construites	Nombre	1046	784	1500	1500	1500	1500
Source: DIS								
Mode de calcul : Nombre d'écoles construites divisé par le nombre total d'écoles à construire multiplié par 100.								
Commentaires : avec la politique de la gratuité et pour améliorer la qualité des apprenants le sous-secteur de l'éducation nationale a besoin plus des nouvelles écoles construites								
5	Pourcentage des enseignants formés au primaire	%	44%	58%	72%	86%	100%	100%
Source : SENAFOR PRIMAIRE								
Modalité de calcul : C'est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation continue sur le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.								

Commentaires : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont suivi au cours de l'année une formation en vue de renforcer leurs compétences professionnelles. Il permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves

6	Taux d'achèvement des filles au primaire	%	60,1	70,1	80,1	90	100	100

Source :

Modalité de calcul : Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100

Commentaires : Permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves

2.3.4. Evolution des crédits du programme

2.3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Projections 2026en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Financement des reformes	-		12 200 000 000	-	
Fonctionnement des Ministères	52 069 913 691	4 734 717 225	32 201 625 215	-	297 411 839 486
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	29 314 533 707
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	4 018 500 000
Rémunérations	-	-	-	-	2 738 077 684 422
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Total	52 069 913 691	4 734 717 225	44 401 625 215	-	3 082 312 670 198

Source : LFR 2024-2025, ESB

2.3.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Source : LFR 2024-2025, ESB

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	1 662 040 000	-	798 844 293	-	2 861 714 456 537
Titre IV : Biens et matériels ;	18 662 826 857	4 734 717 225	2 034 323 292	-	6 492 120 978
Titre V : Dépenses de prestations ;	31 745 046 834	-	29 368 457 630	-	65 197 239 870
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	12 200 000 000	-	144 890 352 804
II. Dépenses en capital				-	
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	4 018 500 000
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur		-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Total	52 069 913 691	4 734 717 225	44 401 625 215	-	3 082 312 670 198

Tableau 11 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	641	Administration scolaire	7 896 638 000	-	1 516 848 639	-	3 023 121 267
2	642	Enseignement et vie de l'élève	41 690 531 551	4 734 717 225	41 890 168 224	-	18 111 962 523
3	643	Infrastructure scolaire	2 482 744 140	-	994 608 352	-	41 079 440 366
Total			52 069 913 691	4 734 717 225	44 401 625 215	-	3 082 312 670 189

Source : LFR 2024-2025, ESB

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 12 : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 641 Administration scolaire					
Fonctionnement des Ministères	7 896 638 000	-	1 516 848 639	-	251 710 549 171
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	29 314 533 707
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	4 018 500 000
Rémunérations	-	-	--	-	2 738 077 684 422
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	7 896 638 000	-	1 516 848 639	-	3 023 121 267 300
Action 2 : 642 Enseignement et vie de l'élève					
Financement des reformes	-	-	12 200 000 000	-	13 334 000 000
Fonctionnement des Ministères	41 690 531 551	4 734 531 551	29 690 168 224	-	4 621 849 949
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		-	-	-	156 112 574
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-

Sous-total 2	41 690 531 551	4 734 531 551	41 890 168 224	-	18 111 962 523
Action 3 : 643 Infrastructure scolaire					
Fonctionnement des Ministères	2 482 744 140	-	994 608 352	-	41 079 440 366
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	2 482 744 140	-	994 608 352	-	41 079 440 366
Total Général	52 069 913 691	4 734 717 225	44 401 625 215	-	3 082 312 670 189

Source : LFR 2024,2025 et ESB

2.3.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 13 : ventilation des crédits par action et titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 641 Administration scolaire					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	685 800 000	-	141 183 603	-	2 860 688 630 908
Titre IV : Biens et matériels ;	1 172 240 000	-	283 158 321	-	1 479 552 744
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 038 598 000	-	1 092 506 715	-	30 981 658 178
Titre VI : Transferts et interventions		-		-	125 952 925 470
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements		-		-	4 018 500 000
Financement intérieur		-		-	
Financement extérieur		-		-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-		-	
Financement intérieur		-		-	
Financement extérieur		-		-	
Sous-total 1	7 896 638 000	-	1 516 848 639	-	3 023 121 267 300
Action 2 : 642 Enseignement et vie de l'élève					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	660 740 000	-	493 732 350		752 833 099
Titre IV : Biens et matériels ;	17 340 089 267	4 734 717 225	1 560 614 581		375 912 838

Titre V : Dépenses de prestations ;	23 689 702 284	-	27 635 821 113		3 493 1 04 012
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	12 200 000 000	-	13 490 112 574
II. Dépenses en capital	-	-		-	
Titre VII : Equipements	-	-		-	--
Financement intérieur	-	-		-	-
Financement extérieur	-	-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-		-	-
Financement intérieur	-	-		-	-
Financement extérieur	-	-		-	-
Sous-total 2	41 690 531 551	4 734 717 225	41 890 168 044	-	18 111 962 523
Action 3 : 643 Infrastructure scolaire					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	315 500 000	-	163 928 160	-	272 992 530
Titre IV : Biens et matériels ;	150 497 590	-	190 550 390	-	4 636 65 5 396
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 016 746 550	-	640 129 802	-	30 722 4 77 680
Titre VI : Transferts et interventions		-		-	5 447 31 4 760
II. Dépenses en capital				-	
Titre VII : Equipements		-		-	
Financement intérieur		-		-	
Financement extérieur		-		-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-		-	
Financement intérieur		-		-	

Financement extérieur		-		-	
Sous-total 3	2 482 744 140	-	994 608 352	-	41 079 440 366
Total	52 069 913 691	4 734 717 225	44 401 625 215	-	3 082 3 12 670 198

2.4. PROGRAMME 065: EVALUATION PEDAGOGIQUE ET FORMATION DES ENSEIGNANTS**Responsable : HUBERT KIMBONZA SEFU****Fonction : Inspecteur Général****4.4.1 Périmètre du Programme**

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Inspection Générale de l'Enseignement, Direction des Formation des Enseignants, Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle, Direction des Formation des Enseignants.

4.4.2 Stratégie du programme

Les résultats des études menées sur les connaissances et compétences des enseignants et des élèves du primaire relèvent des faiblesses dans les disciplines fondamentales qui sont la lecture/écriture et les mathématiques. Ces faiblesses constituent un obstacle majeur pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissage des élèves au primaire.

La scolarisation primaire universelle et la première des priorités de la stratégie. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de mécanisation et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaire et aux écoles permettront un nouveau progrès en Direction de la gratuité de l'enseignement primaire et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

Des mesures de discrimination positives seront prises dans l'allocation des ressources pour combler le retard des certaines territoires, population ou écoles, par la mise en place des mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 15,2% en taux brut contre 4,4% aujourd'hui. La cible prioritaire est le monde rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur le partenariat avec les communautés et la création des classes Pré-primaire dans les écoles primaires.

La mise en place de l'éducation de base mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. L'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 70% d'enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire qui fera à terme partie de l'éducation de base. Le TENAFEP sera donc maintenu, mais il sera réformé pour en faire un véritable instrument de certification et de régulation. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la mise en place de l'éducation de base.

4.4.3 Objectifs du programme et indicateurs de performances**a. Objectif du programme****I.1** Les objectifs sont :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ;
- Renforcer la gouvernance.

I.2 La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société.

I.3**b. Cadre de performance du programme**

Tableau 8 : Cadre de performance

❖ Volet : préscolaire

Objectif1. Améliorer la qualité de l'enseignement								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	23,20%	34,90%	46,60%	58,30%	70%	82%
Source : IGE								
Modalité de calcul : Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100.								
Commentaires : Permet d'améliorer les compétences des éducateurs et éducatrices afin d'encadrer les enfants								

❖ Volet primaire

Objectif2. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
3	Pourcentage des enseignants formés	%	44%	58%	72%	86%	100%	100%
Source: DIPROMAD								
Modalité de calcul : Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100								
Commentaires : Permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves								

❖ Volet secondaire

Objectif1.Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement							
Indicateur	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en Cours	Cibles		
Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	78%	62%	80%	83%	85%	88%
Source : IGE							
Modalité de calcul : Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100							
Commentaires : Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.							

2.4. Evolution des crédits du programme

2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Financement des reformes	-	-	4 000 000 000	7 507 094 116	4 000 000 000
Fonctionnement des Ministères	162 600 574 460	35 068 263 509	351 349 731 574	28 868 121 897	422 557 194 262
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	35 953 422 135	29 400 009 233	35 025 070 998	9 198 276 436	23 409 385 394
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000		6 468 200 000	-	
Rémunérations	16 231 190 500	19 295 115 090	28 821 261 868	13 686 318 798	81 797 338 057
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-			-	
Subventions aux Services Ex-BPO	-			-	
Total	215 992 387 095	83 763 387 832	420 870 849 855	59 259 811 247	531 763 917 713

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 fin Juin

2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	17 009 877 863	7 111 355 868	26 554 641 185	4 579 069 070	
Titre IV : Biens et matériels ;	4 547 840 911	-	4 547 840 911	-	
Titre V : Dépenses de prestations ;	80 801 831 338	2 939 644 077	84 801 831 3378	73 639 710	
Titre VI : Transferts et interventions	116 600 056 024	40 633 939 309	98 880 873 661	7 919 894 136	
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	1 207 000 000	-	1 207 000 000	-	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	215 992 387 095	83 763 387 832	420 870 849 855	59 259 811 247	531 763 917 713

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.4.5. Evolution des crédits par action du programme

2.4.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	651	Enseignement préscolaire et primaire	206 382 696 839	83 763 387 832	420 408 129 425	59 259 811 247	
4	654	Evaluation certificative	214 782 014 589	83 763 387 832	424 009 190 970	59 259 811 247	
5	655	Formation des enseignants	207 593 069 345	83 763 387 832	422 063 202 895	59 259 811 247	
Total			215 992 387 095	83 763 387 832	420 870 849 855	59 259 811 247	531 763 917 713

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 fin Juin

2.4.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 651 Enseignement préscolaire et primaire					
Fonctionnement des Ministères	156 990 884 204	35 068 263 509	346 093 596 559	28 868 121 897	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 953 422 135	29 400 009 233	35 025 070 998	9 198 276 436	
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000	-	6 468 200 000		
Rémunérations	16 231 190 500	19 295 115 090	28 821 261 868	13 686 318 798	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1					
Fonctionnement des Ministères	156 990 884 204	35 068 263 509	346 093 596 559	28 868 121 897	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 953 422 135	29 400 009 233	35 025 070 998	9 198 276 436	
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000	-	6 468 200 000		
Rémunérations	16 231 190 500	19 295 115 090	28 821 261 868	13 686 318 798	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					
Action 2 : 652 Evaluation certificative					

Fonctionnement des Ministères	161 390 201 954		346 093 596 559		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	35 953 422 135		35 025 070 998		
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000		6 468 200 000		
Rémunérations	16 231 190 500		28 821 261 868		
Finance des reformes			4 000 000 000		
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					
Action 3 : 653 Formation des enseignements					
Fonctionnement des Ministères	158 201 256 710	35 068 263 509	346 093 596 559	28 868 121 897	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 953 422 204	29 400 009 233	35 025 070 998	9 198 276 436	
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000				
Rémunérations	16 231 190 500	19 295 115 090	28 821 261 868	13 686 318 798	
Finance des reformes			4 000 000 000	7 507 094 116	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					
Total général	215 992 387 095	83 763 387 832	420 870 849 855	59 259 811 247	531 763 917 713

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 fin Juin

2.4.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14: Présentation des crédits et par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Enseignement préscolaire et primaire					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	24 692 096 900	3 047 197 915	42 738 766 640	13 686 318 798	35 536 958 862
Titre IV : Biens et matériels ;	4 202 637 662		6 634 344 565		1 376 100 697
Titre V : Dépenses de prestations ;	81 399 888 616	6 781 362 741	196 686 844 170	8 775 711 230,43	10 203 156 275
Titre VI : Transferts et interventions	94 880 873 661	54 636 712 087	35 025 070 998	19 669 897 858, 28	10 851 300 317
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	1 207 200 000		6 468 200 000		
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	206 382 696 839				
Action 2 : Enseignement Evaluation certificative					
I.Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	26 253 409 400	3 047 197 915			74 471 239 984
Titre IV : Biens et matériels ;	4 455 237 162				20 202 269 275
Titre V : Dépenses de prestations ;	83 700 013 180				203 951 562 984
Titre VI : Transferts et interventions	94 880 873 661	54 639 712 087			173 412 988 129
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	1 207 200 000				39 854 365 851

Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	210 496 733 403				511 892 426 223
Action 3 : Formation des enseignements					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	24 993 328 685	22 342 313 005	42 981 361 443	13 686 318 798	
Titre IV : Biens et matériels ;	4 295 241 411		6 726 948 314		
Titre V : Dépenses de prestations ;	82 216 425 588	6 781 362 741	198 006 719 088		
Titre VI : Transferts et interventions	94 880 873 661	54 639 712 087	163 879 974 050	12 162 803 743	
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	1 207 200 000		6 468 200 000		
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2					
Total Général	215 992 387 095	83 763 387 832	420 870 849 855	59 259 811 247	531 763 917 713

Source : LFR 2024, 2025 (fin juin), ESB

**V.Enseignement Supérieur et
Universitaire
(Sections 40)**

1. PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : S.E. Madame Pr. Dr. SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie- Thérèse

Fonction : Ministre

1.1. Présentation stratégique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

1.1.1. Priorités Nationales

La vision du Gouvernement en matière de l'éducation est de construire un **système éducatif inclusif de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active**. Cette vision tire sa substance de l'Agenda post 2015, de l'Objectif de Développement Durable (ODD4), du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et de la CESA. Dès lors, la nécessité de mettre en place un **système éducatif du Supérieur performant, inclusif et équitable**.

1.1.2. Politiques Sectorielles

En 2021, le Gouvernement de la République a réalisé une étude sur l'état du système éducatif dans son ensemble, de l'enseignement maternel à l'enseignement supérieur et universitaire. Le rapport de cette étude, dénommé « Rapport d'État du Système Éducatif National », RESEN en sigle, a établi un diagnostic exhaustif du système éducatif et formulé de pistes d'orientations pour les politiques éducatives.

En résumé, du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le diagnostic a décrit un tableau moins reluisant au plan de l'offre éducative, de la qualité des enseignements et des apprentissages ainsi que de sa gouvernance et de son pilotage.

En effet, l'ESU s'est caractérisé par la prolifération des EESU, l'inadéquation formation-emploi et par le laxisme dans la gouvernance et le pilotage du système. Ceci a contribué à la détérioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur en RDC.

Depuis 2015-2016, le nombre d'étudiants inscrits dans les EESU augmente de 5,1% en moyenne chaque année faisant passer les effectifs de 462.604 étudiants en 2015-2016 à 653.388 en 2022-2023 et à 688.647 en 2023-2024 pour un total de 1.211 établissements dont 582 du secteur public et 629 du secteur privé comprenant des Universités (288), des Instituts Supérieurs Pédagogiques (286) et des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques (637).

Au regard de l'accès, l'Enseignement Supérieur et Universitaire est dominé par les filières de formation liées aux sciences humaines et sociales. En effet moins de 15% d'étudiants sont inscrits dans les filières des sciences de l'ingénieur et sciences exactes.

Par ailleurs, le diagnostic a établi, que près de 29% d'EESU **ne répond pas aux minima des critères de qualité exigés pour un établissement d'enseignement supérieur et universitaire (EESU) tels que** fixés par le décret n° 14/004 du 11 février 2014 portant critères de viabilité des EESU.

En outre, **les EESU ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés (128 étudiants pour un professeur, année académique 2023-2024) et cette situation est plus alarmante dans les domaines des sciences et technologie.**

Les coûts des études d'enseignement supérieur sont importants et plus supportés par les ménages, surtout pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Mesuré en pourcentage du PIB, l'investissement public de 0,5% reste très inférieur à celui observé dans la plupart des pays voisins.

S'agissant de la recherche scientifique universitaire, le diagnostic relève une faible production de la recherche scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, et dont les activités réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays.

Fort de ces constats négatifs, le Ministère de l'ESU dont la mission essentielle est d'accompagner les EESU à réaliser au mieux leur triple mission d'enseigner, de faire la recherche et d'offrir de services de qualité à la communauté, a résolu de traduire cet accompagnement dans une politique idoine d'amélioration de l'offre éducative répondant à la demande sociale, d'assurer la qualité des enseignements et des apprentissages fondée sur les produits de la recherche bénéficiant à la communauté ainsi qu'au développement socio-économique du pays.

Cette politique encourage également l'ESU à être compétitif au plan international et à s'ouvrir au monde et tient compte des défis liés à la mondialisation confrontée à la 4^{ème} révolution industrielle et à l'économie numérique.

En 2015, le secteur de l'éducation s'est doté d'une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (2016-2025) dans laquelle l'ESU a pour objectif de former des cadres qualifiés et ouverts aux Technologies qui porteront le développement socio-économique du pays. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques suivants : (i) Développer l'accès et assurer l'équité, (ii) Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, et (iii) Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur.

1.2. Organisation et domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a pour responsabilité, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et universitaire, conformément aux conventions internationales et aux différents textes légaux et réglementaires en vigueur en RDC. Son domaine de compétence couvre l'ensemble des activités d'éducation, de formation et de recherche dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU) tant publics que privés à travers la RDC.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les attributions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fixées par l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 sont les suivantes :

- Organisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Création et tutelle des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Reconnaissance et validation des diplômes étrangers ;
- Agrément des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire et Homologation de leurs diplômes ;
- Création, tutelle et gestion des services de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fonctionnant à l'étranger ;
- Suivi de la scolarité des étudiants et de la carrière des enseignants ;
- Négociation, suivi et gestion des dossiers des bourses d'études et de stage à l'étranger en collaboration avec les ministères ayant la Coopération Internationale dans ses attributions ;
- Contrôle de la scolarité et entérinement des diplômes nationaux ;
- Promotion de la recherche fondamentale et appliquée ;
- Organisation, promotion et supervision des activités culturelles, sportives et des loisirs au sein des établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire publics ou privés agréés, en collaboration avec le ministère ayant dans ses attributions les sports et loisirs ;
- Inventaire, suivi et gestion du patrimoine mobilier et immobilier des établissements du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Mobilisation de fonds extrabudgétaires.

Au plan de son organisation, la loi Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National reconnaît à l'Enseignement Supérieur et Universitaire les organes ci-après :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Le Conseil Académique Supérieur ;
- Le Conseil d'Administration des Universités ;
- Le Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques ;
- Le Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques ;
- Le Conseil d'Administration des Ecoles Supérieures ;
- Le Conseil de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé Agréé ;
- Le Conseil de l'Etablissement ;
- Le Comité de Gestion ;
- Le Recteur ou le Directeur Général selon le cas ;
- Le Conseil de Faculté ou de Section ;
- Le Conseil de département.

L'article 96 de ladite Loi-Cadre détermine les Services spécialisés du Ministère que sont :

- La Commission Permanente des Etudes (CPE) ;
- Le Centre Interdisciplinaire pour le Développement et l'Education Permanente (CIDEP) ;
- Le Collège des Commissaires aux Comptes ;
- Les Presses Universitaires du Congo (PUC) ;
- Le Centre de Linguistique Théorique et Appliquée.

Par ailleurs, dans le souci d'implémenter la culture de la qualité dans le système de l'ESU et en adéquation aux standards internationaux, le Ministère bénéficie des services de l'Agence Nationale de l'Assurance-Qualité créée par Décret n°18/003 du 28 février 2018.

En sus de ces services, le Ministère de l'ESU fonctionne avec un Secrétariat Général constitué de 14 Directions dont 4 standards et 10 métiers ; il s'agit de :

Directions standards :

- Ressources Humaines ;
- Administrative et Financière ;
- Etude et Planification ;
- Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication.

Directions métiers :

Services Académiques ;
Enseignement Supérieur et Universitaire Privé ;
Enseignement Ouvert et à Distance ;
Suivi Carrière du Personnel des Organes de l'ESU ;
Patrimoine Enseignement Supérieur et Universitaire ;
Coopération Universitaire ;
Recherche Scientifique Universitaire ;
Activités Culturelles, Artistiques et Artisanales ;
Activités Physiques et Sports Universitaires ;
Police Universitaire.

Outre les directions susmentionnées, sont rattachés au Secrétaire Général, les services ci-après :

- Le Service Inspection ;
- La Cellule Technique d'Appui et,
- La Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics.

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

TABLEAU 1

SECTION 40 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE							
N°	CODE SECTION	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètres
							Services normatifs
31	40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE					
		067	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire			Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Cabinet du Ministre, Secrétariat Général/ESU, Ressources Humaines, Administrative et Financière, Etude et Planification, Coopération Universitaire, Activités Culturelles, Artistiques et Artisanales, Activités Physiques et Sports Universitaires, Police Universitaire.
							Cabinet du Ministre
							Agence Nationale d'Assurance-Qualité
0672		Coordination Administrative l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Secrétariat Général/ESU, Ressources Humaines, Administrative et Financière, Etudes et Planification, Coopération Universitaire, Activités Culturelles, Artistiques et Artisanales, Activités Physiques et Sports Universitaires, Police Universitaire.				
068	Enseignement Supérieur et Universitaire					Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance, Direction de Suivi Carrière du Personnel des Organes de l'ESU, Direction du Patrimoine de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.	

353

			0681	Consolidation du système LMD	Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance, Direction de Suivi Carrière du Personnel des Organes de l'ESU	
			0682	Promotion de l'Assurance-Qualité	Commission Permanente des Etudes	Agence Nationale d'Assurance-Qualité
			0683	Développement des infrastructures des EESU et des plateaux techniques des laboratoires et ateliers	Direction du Patrimoine de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	
			0684	Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance	
			069	Recherche scientifique universitaire		
			0691	Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement	Direction de la Recherche Scientifique	
			0692	Renouvellement des ressources professorales		
			0693	Inclusion et visibilité scientifique universitaire (Bourses)		

1.3. Performances antérieures et Perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a réalisé plusieurs actions concourant à l'accroissement de la capacité d'accueil, à l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, à la promotion scientifique universitaire, à l'inclusion ainsi qu'à l'implémentation de la culture de la bonne gouvernance dans les EESU.

S'agissant de la capacité d'accueil, plusieurs initiatives de construction et de réhabilitation prises, ces trois dernières années, sur financement du Gouvernement et/ou sur fonds propres des établissements et par le biais du Partenariat Public Privé ont participé à améliorer considérablement les conditions d'études des étudiants et leur capacité d'accueil. En effet, les nouvelles infrastructures académiques ont vu jour à Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kisangani, Lualaba, Kananga, Goma, Bukavu, Kikwit, Kindu...

Concernant l'amélioration de la qualité des enseignements, l'arrimage des EESU au système LMD dont la finalité est d'harmoniser les cursus dans l'enseignement supérieur et universitaire et de favoriser la mobilité du personnel enseignant et de l'étudiant à l'échelle mondiale s'est matérialisé par la révision curriculaire selon les principes d'ingénierie de formation avec comme produits les nouveaux programmes répondant aux besoins du monde professionnel. De même les plateaux techniques de laboratoires et ateliers de quelques établissements ont été améliorés avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers.

Et, pour permettre aux étudiants l'accès aux ressources éducatives numériques et aux enseignements des professeurs attirés, il a été mis en place la Bibliothèque Numérique Nationale avec un fonds de plus de 139 000 ressources électroniques non encore complètement cataloguées et la plateforme numérique de l'enseignement ouvert et à distance à HEC Kinshasa et à l'ISC Lubumbashi.

Pour ce qui est de la promotion scientifique et de l'inclusion, deux structures savantes ont vu jour à savoir : l'Académie congolaise des Sciences et l'Académie des sciences pour les jeunes ; par ailleurs, le Gouvernement a pris l'option de prendre en charge des frais d'études des étudiants pygmées.

Quant à l'implémentation de la culture de la bonne gouvernance, le Ministère développe actuellement une application numérique de gestion qui sera de mise dans tous les établissements publics dès l'année académique 2025-2026 en lieu et place de « OptSolution » dont les applications ne couvrent pas totalement tous les aspects de la gestion académique. Toutefois, pour marquer cette politique de bonne gestion, le Ministère a diligenté, en 2025, une série de missions de contrôle de gestion académique, administrative, financière et patrimoniale dans les établissements publics du pays.

1.3.2. Perspectives

Les perspectives du Ministère de l'ESU sur la période 2026-2028 visent la performance, l'équité et l'inclusivité avec comme supports **la digitalisation de l'ESU, la consolidation du système LMD et la revitalisation de la recherche scientifique universitaire**.

L'ESU est appelé à remplir son rôle de promoteur d'un pool d'intelligence et de levier incontestable du développement durable de la RDC sachant que la technologie et l'innovation constituent le moteur du développement durable de tout pays.

Pour ce faire, l'ESU Rd Congolais s'oriente vers une formation de qualité liée à une recherche scientifique significative engagée face aux enjeux du pays, du changement climatique, de la biodiversité, et du rôle stratégique de la République Démocratique du Congo comme « **Pays solution** ».

Notons que l'un des axes stratégiques de l'ESU est la digitalisation de l'ESU. Actuellement, il existe une application numérique dénommée « OPTsolution » mais dont l'utilisation a fait ressortir les limites car n'englobant pas les aspects académiques relatifs à la pédagogie, à l'interaction enseignant/professeur, aux évaluations...Et, à ce jour son utilisation par les EESU publics est très limitée. L'option levée par le Ministère est de la remplacer par une autre solution numérique plus globalisante. Et, les mesures ont été arrêtées pour la rendre obligatoire dans tous les établissements publics. Compte tenu du contexte congolais, le Ministère estime à 84 %, les EESU publics qui pourront, d'ici 2028, utiliser cette solution.

Par ailleurs, les perspectives économiques, industrielles et technologiques qui s'annoncent avec le retour de la paix sur l'ensemble du pays pourrait s'accompagner des retombées en termes d'investissements américains et autres dans les secteurs de mines, d'infrastructures ...ne pourront réellement porter leur fruit que si le Pays s'engage véritablement à **renforcer ses capacités locales en ressources humaines en ingénierie de haut niveau, innovation et entrepreneuriat technologique**.

C'est dans cadre que les efforts devront être engagés et soutenus pour **la réorientation des étudiants vers les filières de Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM), la mise à jour des programmes de formation et des plateaux techniques des STEM, la création de 5 centres d'Excellence dans les domaines clés du pays (mines, agriculture, santé publique, infrastructures, environnement) ainsi que de 3 grandes écoles polytechniques et d'ingénierie** dans lesquels tant la recherche que les enseignements de haut niveau seront organisés utilisant des parcs scientifiques et technologiques intégrant les incubateurs stratégiques avec l'accompagnement des chercheurs et industriels de la High-Tech pour des innovations technologiques idoines en ayant comme finalité de développer, d'ici quinze ans, une « Silicon Valley made in DRC ».

1.4. Objectifs les plus Représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire sont :

1. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
2. Améliorer l'offre éducative du Supérieur et promouvoir l'équité ;
3. Améliorer la qualité de la formation et de la compétitivité des EESU au niveau international

1.4.2. Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du ministère TABLEAU 2

Objectif 1. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'établissements publics et privés agréés répondant aux normes nationales de viabilité	%	2022	29	29	33	37	54	59	62
2	Pourcentage d'établissements publics utilisant la plateforme numérique de l'ESU	%	2022	1	1,7	1,7	1,7	2	2,4	9,9
3	Taux de conformité des structures organiques des EESU publics aux normes nationales	Indice	2022	1	1	1	1	6	12	15
Objectif 2. Améliorer l'offre éducative du Supérieur et promouvoir l'équité										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de fonctionnalité et de maintenance du patrimoine immobilier de l'ESU	%	2022	29	29	33	37	54	59	62
2	Indice de parité de genre	Indice	2022	0,60	0,61	0,62	0,65	0,67	0,69	0,77
Objectif 3. Améliorer la qualité de la formation et la compétitivité des EESU au niveau international										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de réussite académique	%	2022	42	53	55	67	72	77	85
2	Ratio Etudiants/Professeurs	Nombre	2022	156	148	131	128	112	109	103
3	Pourcentage d'affectation en interne de crédits à la recherche fondamentale et appliquée	%	2022	1	1	1	1	12	25	28

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, CDMT 2026-2028

1.1. Evolution des Crédits du Ministère

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	067	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	109 362 351 053 Fc	66 700 906 898 Fc	125 971 117 177 Fc	21 414 732 911	143 213 637 537
2	068	Enseignement Supérieur et Universitaire	571 513 322 468 Fc	565 710 897 703 fc	663 455 994 012 Fc	277 505 776 918	504 967 906 969
3	069	Recherche scientifique universitaire	292 008 582 FC	0	342 008 582 FC	11 928 915 438	199 626 908 811
TOTAL			681 167 682 103 Fc	632 411 804 601 Fc	789 769 119 771 FC	310 401 425 267 Fc	847 808 453 317

1.4.1. Présentation des crédits par Programme
TABLEAU 3

1.4.2. Evolution des Crédits par Rubrique Budgétaire

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	33 989 316 830	1 862 984 295	37 050 491 210	1 038 902 090	38 903 015 771
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	11 065 705 063	7 026 619 795	1 763 512 005	4 267 352 410	2 028 038 806
Bourses d'étude	10 000 000 000	140 959 214	29 500 000 000	0	31 565 000 000
Contrepartie des projets	833 360 000	0	1 000 000 000	0	3 030 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures		0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000	0	5 183 276 820	0	5 960 768 343
Rémunérations	537 808 403 135	623 301 241 297	708 923 811 973	305 029 266 585	758 459 240 691
Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 348 027 763	80 000 000	6 348 027 763	65 904 182	7 862 389 706
Subventions aux Services Ex-BPO		0	0	0	0
Total	606 044 812 792	632 411 804 601	789 769 119 771	310 401 425 267	847 808 453 317

Source : LFR 2025 & PLF 2026, ESB 2024-2025, CDMT Central 2026-2028

1.5.2. Evolution des Crédits par Titre 2026 – 2028

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	561 269 434 306	623 301 241 297	747 911 356 423	305 029 266 585	781 880 754 303
Titre IV : Biens et matériels ;	2 394 953 809	769 000 000	3 001 122 655	857 854 924	4 612 208 016
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 633 331 851	1 093 984 295	20 533 997 114	12 976 452	9 318 214 616
Titre VI : Transferts et interventions	29 913 732 826	7 247 579 009	7 897 691 198	4 501 327 306	43 006 508 039
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	833 360 000	0	947 722 944	0	6 160 422 343
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	5 000 000 000	0	9 477 229 437	0	2 830 346 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	606 044 812 792	632 411 804 601	789 769 119 771	310 401 425 267	847 808 453 317

Source : LFR 2025 & PLF 2026, ESB 2024-2025et CDMT Central 2026-2028

TABLEAU 6 : Ventilation des effectifs globaux de l'ESU/données paie

SECTION / GRADE	Effectif Salaire de Base	Total masse T3 2025	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs	Masse salariale	Effectifs	Masse salariale	Effectif Salaire de Base	Masse Salariale
Section : 40 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE	39 613	60 913 569 254	81 218 092 339	-	-	-	-	39 613	81 218 092 339
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	2 472	6 623 601 016	8 831 468 021	-	-	-	-	2 472	8 831 468 021
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	12 021	28 568 370 480	38 091 160 640	-	-	-	-	12 021	38 091 160 640
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	22 523	22 348 320 183	29 797 760 244	-	-	-	-	22 523	29 797 760 244
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	2 584	2 132 451 521	2 843 268 695	-	-	-	-	2 584	2 843 268 695
5. Autres (+hors cadres)	13	1 240 826 054	1 654 434 739	-	-	-	-	13	1 654 434 739
Total	39 613	60 913 569 254	81 218 092 339	-	-	-	-	39 613	81 218 092 339

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. PROGRAMME 067 : Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Nom du Responsable du programme : LOSYO IMONANO Pacifique

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

PROGRAMME 1	PERIMETRES	
	Services normatifs	Opérateur
	Cabinet du Ministre, Secrétariat Général/ESU, Ressources Humaines, Administrative et Financière, Etude et Planification, Suivi Carrière du Personnel des Organes de l'ESU, Patrimoine Enseignement Supérieur et Universitaire, Coopération Universitaire, Recherche Scientifique Universitaire, Activités Culturelles, Artistiques et Artisanales, Activités Physiques et Sports Universitaires, Police Universitaire.	Agence Nationale d'Assurance-Qualité

2.1.2. La stratégie du programme

- Ce programme vise le **renforcement des capacités de gestion et du pilotage du Ministère de l'ESU**. La SSEF 2016-2025 souligne, particulièrement pour l'Enseignement Supérieur et Universitaire, une crise de gouvernance qui constitue l'un des goulots d'étranglement du développement de ce sous-secteur du système éducatif congolais, et cela tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des EESU. Cette crise est la conséquence d'une gestion inefficace qui a notamment occasionné la prolifération des EESU parmi lesquels certains sont non viables, c'est-à-dire ne répondant pas aux conditions minimales exigées d'un EESU. La réussite des réformes envisagées dans ce sous-secteur, notamment l'arrimage au système LMD est tributaire de la gestion et du pilotage efficace, flexible et transparent de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. En effet, le système LMD préconise non seulement d'enseigner et d'évaluer autrement, mais aussi de gérer et piloter autrement. C'est ainsi que le Gouvernement, dans la SSEF a consacré tout un axe stratégique qui consiste à améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur éducatif en général et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en particulier. Cette orientation vient d'être renforcée par la nouvelle structure organique du Ministère de l'ESU.

2.1.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

a) objectifs du programme

- Renforcer le pilotage et la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

TABLEAU 7

Tableau n°8 : Cadre des performances													
PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
			programmes et actions		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
P1	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Renforcer le pilotage et la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Taux d'établissements publics et privés agréés répondant aux normes nationales de viabilité	%	2022	29	29	33	37	54	59	62	Secrétariat Général
			Taux de conformité des structures organiques des EESU aux normes nationales	%	2022	1	1	1	1	6	12	15	Direction des Ressources Humaines
A1.1	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Doter l'Enseignement Supérieur et Universitaire des dispositifs réglementaires adéquats	Pourcentage des dispositifs réglementaires élaborés et appliqués	%	2022	33	33	33	44	85	100	100	Direction Administrative et Financière

A1.2	Coordination Administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Pourcentage d'EESU ayant subi le contrôle de gestion	%	2022	3	3	5	9	25	42	100	Secrétariat général
			Pourcentage d'Etablissements appliquant la solution numérique de l'ESU	%	2022	1	1.7	1.7	12	45	69	84	Archives et NTIC

2.1.4. Evolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution du programme par Rubrique Budgétaire (2026-2028)

TABLEAU 8

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	32 877 435 570	1 862 984 295	35 820 618 532	1 038 902 090	37 149 779 230
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1565705063	1 565 705 063	0	0	300 000 000
Bourses d'études	11 500 000 000	140 959 214	32 000 000 000	168 070 714	31 565 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000	0	5 183 276 820	0	5 960 768 343
Rémunérations	32 254 432 984	64 391 301 639	56 461 202 644	20 375 830 821	65 208 089 964
Contrepartie des projets	833 360 000	0	1 000 000 000	0	3 030 000 000
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Total	84 030 933 617	67 960 950 211	130 465 097 996	21 582 803 625	143 213 637 537

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par Titre

TABLEAU 9

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026
	Crédits votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution fin juin en FC	
I. Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	23 263 493 796	64 391 301 639	79 859 430 266	20 375 830 821	88 437 366 818
Titre IV : Biens et matériels	2 038 285 993	769 000 000	2 483 232 125	857 854 924	3 883 650 025
Titre V : Dépenses de prestations	5 182 134 997	1 093 984 295	7 214 930 597	12 976 452	8 485 772 824
Titre VI : Transferts et interventions	13 065 705 063	140 959 214	32 000 000 000	168 070 714	33 416 079 527
II. Dépenses en capital					

Titre VII : Equipements	833 360 000	0	1 000 000 000	0	6 160 422 343
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	5 000 000 000	0	5 183 276 820	0	2 830 346 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	49 382 979 849	66 395 245 148	127 740 869 808	21 414 732 911	143 213 637 537

Source : LFR 2024, LFR 2025, PLF 2026, ESB 2024-2025

Source : LFR 2024, LFR : 2025, Maquette AE/CP 2026, PPM Prévisionnel 2026

2.1.5 Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1 Présentation des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0671	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	3 222 521 486	1 843 984 295	3 121 433 707	225 000 000	3 277 505 383
2	0672	Coordination Administrative l'Enseignement Supérieur et Universitaire	79 308 412 131	64 856 922 603	124 501 655 707	21 189 732 911	139 936 132 154
Total			82 530 933 617	66 700 906 898	127 623 089 414	21 414 732 911	143 213 637 537

Source : ESB 2024-2025, LFR 2025, PLF 2026 et CBMT CENTRAL 2026-2028

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique (2026-2028)

TABLEAU 13

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 0671 : Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire					
Fonctionnement des Ministères	3 222 521 486	1 843 984 295	3 121 433 707	225 000 000	3 277 505 383
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0		0	0	0

Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres		0	0	0	
Rémunérations	0	0	0	0	0
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0		0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Sous-total 1	3 222 521 486	1 843 984 295	3 121 433 707	225 000 000	3 277 505 383
Action 0672 : Coordination Administrative l'Enseignement Supérieur et Universitaire					
Fonctionnement du ministère	29 654 914 084	19 000 000	32 357 176 243	813 902 090	33 872 273 847
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 565 705 063	305 661 750	0	0	300 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	
Contrepartie des projets	833 360 000	0	1 000 000 000		3 030 000 000
Bourse d'études	10 000 000 000	140 959 214	32 000 000 000	168 070 714	31 565 000 000
Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000	0	5 183 276 820	0	5 960 768 343
Rémunérations	32 254 432 984	64 391 301 639	56 461 202 644	18 319 624 821	65 208 089 964
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	0
Sous-total 4	79 308 412 131	64 856 922 603	127 001 655 707	19 301 597 625	139 936 132 154
Total général	82 530 933 617	66 700 906 898	130 123 089 414	19 526 597 625	143 213 637 537

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.1.5.3 Présentation des crédits par action et par titre (2026-2028)

TABLEAU 14

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
	Action 0671 : Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire				
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	477 810 372	0	477 810 372	0	501 700 893
Titre IV : Biens et matériels ;	506 835 252	750 000 000	556 835 252	225 000 000	1 293 265 217
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 237 875 862	1 093 984 295	2 086 788 083	0	1 482 539 273
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0	0	0
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0		0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0		0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	3 222 521 486	1 843 984 295	3 121 433 707	225 000 000	3 277 505 383
	Action 0672 : Coordination Administrative l'Enseignement Supérieur et Universitaire				
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	55 517 926 780	64 391 301 639	70 892 736 890	20 375 830 821	87 935 665 925
Titre IV : Biens et matériels ;	1 771 763 825	19 000 000	2 225 856 398	632 854 924	2 590 384 808
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 788 618 196	0	8 594 980 307	0	7 003 233 551
Titre VI : Transferts et interventions	13 065 705 063	305 661 750	0	0	33 416 079 527
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	833 360 000	0			6 160 422 343
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction,	5 000 000 000	0			

réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					000 2 830 346
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	79977073864	64715963389	8171357359 5	2100685745	139 936 132 154
Total général	83 199 595 350	66 559 947 684	84 835 007 302	21 233 685 745	143 213 637 537

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2. PROGRAMME 068 : Enseignement Supérieur et Universitaire

Nom du Responsable du programme : BOKOMBE BOALA Freddy

Fonction : Directeur-chef de services académiques

2.2.1. Périmètre du programme

PROGRAMME 2	PERIMETRES	
	Services normatifs	Opérateur
	Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance, Direction d'Archives et de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	Agence Nationale d'Assurance-Qualité

2.2.2. La stratégie du programme

Au regard du diagnostic du sous-secteur de l'ESU présenté ci-haut, il se dégage les principaux défis suivants pour le Ministère : (i) la rationalisation de l'offre de l'enseignement ; (ii) la couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques ; (iii) la consolidation de l'arrimage au système Licence-Maitrise-Doctorat (LMD) (iv) le renouvellement des ressources professorales pouvant assurer la relève académique ; (v) l'amélioration du profil de professionnalité des diplômés ; (vi) la revitalisation de la recherche scientifique universitaire ; (vii) le renforcement de la résilience du système en cas des situations d'urgence et des crises et (viii) la numérisation de l'enseignement supérieur et universitaire.

Face à ces défis, le programme compte engager des actions multiformes visant à améliorer le système de l'ESU congolais afin de proposer une nouvelle organisation du système. Dans cette optique, quatre objectifs stratégiques suivants ont été fixés : (i) Consolider le système LMD, (ii) Promouvoir l'Assurance-Qualité, (iii) Développer les infrastructures des EESU et (IV) Numériser l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

2.2.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

Mettre en place un système éducatif du supérieur performant et inclusif

DEUXIEME PROGRAMME : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET													
UNIVERSITAIRE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation		Cibles prévues		Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
P2	Enseignement Supérieur et Universitaire	Mettre en place un système éducatif du supérieur performant et inclusif	Pourcentage des EESU arrimés horizontalement et verticalement au système LMD	%	2022	27	42	42	85	100	100	100	Direction d'Etudes et Planification
			Indice de parité de genre	Ratio	2022	0,6	0,62	0,65	0,66	0,67	0,69	0,77	Direction d'Etudes et Planification
A2.1	Consolidation du système LMD	Consolider le système LMD dans les EESU	Pourcentage des descripteurs d'Unités d'Enseignement des niveaux Licence et Maîtrise élaborés dans les 8 domaines de formation	Nombre	2022	102	1345	1345	4231	7945	15890		Services Académiques et Enseignement Supérieur et Universitaire Privé
			Pourcentage d'enseignants formés aux approches pédagogiques innovantes et à l'évaluation	%	2022	7	8	10	35	35	42	65	Services Académiques et Enseignement Supérieur et Universitaire Privé

			selon le système LMD										
			Pourcentage des gestionnaires des EESU publics formés aux techniques modernes de gouvernance	%	2022	9	9	17	25	25	33	45	Ressources Humaines, Administratives et Financières
A2.2	Promotion de l'Assurance-Qualité	Promouvoir l'Assurance - Qualité dans les EESU	Pourcentage d'Établissements ayant réalisé une auto-évaluation institutionnelle au moyen du référentiel de l'ANAQ	%	2022	0	1	5	28	28	37	42	Services Académiques et Enseignement Supérieur et Universitaire Privé
			Pourcentage d'universités publiques évaluées par une Agence d'Assurance-Qualité externe	%	2022	0	0	7	12	12	21	29	Services Académiques et Enseignement Supérieur et Universitaire Privé
A2.3	Développement des infrastructures des EESU et Amélioration des plateaux techniques de laboratoires et ateliers	Doter les EESU les infrastructures et Améliorer leurs plateaux techniques de laboratoires et ateliers	Pourcentage d'EESU disposant des infrastructures viables	%	2022	29	29	33	37	54	59	62	Direction du Patrimoine et Infrastructures
			Pourcentage d'EESU disposant des plateaux techniques de laboratoires et ateliers mis aux normes	%	2022	29	29	33	37	54	59	62	Direction du Patrimoine et Infrastructures
A2.4	Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Numériser l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Pourcentage d'Etablissements publics connectés à la fibre optique nationale	%	2022	0,9	0,9	0,9	0,9	2,4	3,2	4,2	Direction Enseignement Ouvert et à Distance
			Pourcentage d'Etablissements publics disposant d'un écosystème numérique	%	2022	4,2	4,2	4,2	4,2	6	6,8	7,7	Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication

2.2.4. Présentation des actions du programme

Action 0681 : Consolidation du système LMD

Action 0682 : Promotion de l'Assurance-Qualité

Action 0683 : Amélioration des infrastructures des EESU et des plateaux techniques des laboratoires et ateliers

Action 0684 : Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

2.2.5. L'évolution des crédits du programme

2.2.5.1. Evolution des crédits du programme par Rubrique Budgétaire

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution fin juin en FC
Fonctionnement des Ministères	2 611 881 260	0	1 229 872 678	0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9 500 000 000	6 720 958 045	1 763 512 005	4 267 352 410
Investissements sur Ressources Extérieures				0
Investissements sur Ressources Propres				0
Rémunérations	505 553 970 152	558 909 939 658	661 139 295 881	284 653 435 764
Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 348 027 763	80 000 000	6 348 027 763	65 904 182
Subventions aux Services Ex-BPO				
Total	525 013 879 175	565 710 897 703	670 480 708 327	288 986 692 356

2.2.5.2. Présentation des crédits du programme par Titre

TABLEAU 20 :Présentation des crédits du programme par Titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026
	Crédits votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution fin juin en FC	
I. Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	505 691 773 700	558 909 939 658	652 650 412 877	284 653 435 764	497 646 576 971
Titre IV : Biens et matériels	280 418 893	0	299 459 525	0	577 874 596
Titre V : Dépenses de prestations	432 609 605	0	742 609 605	0	468 181 016
Titre VI : Transferts et interventions	16 848 027 763	6 800 958 045	8 111 539 768	4 333 256 592	6 275 274 386
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection,	0	0	0	0	0

réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	523 252 829 961	565 710 897 703	661 804 021 775	288 986 692 356	504 967 896 969

2.2.6. Présentation des crédits par action du programme

TABEAU 22 : Présentation des crédits par action du programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0681	Consolidation du système LMD	516 494 085 251	540 673 049 077	633 472 544 292	275 513 917 946	314 279 048 586
2	0682	Promotion de l'Assurance- Qualité	6 500 000 000	889 188 474	763 512 005	1 543 858 972	190 255 393 298
3	0683	Développement des infrastructures des EESU et Amélioration des plateaux techniques de laboratoires et ateliers	227 785 342	0	277 785 342	0	0
4	0684	Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	20 996 821 296	24 148 660 152	27 290 180 136	11 928 915 438	433 465 085
Total			544 218 691 889	565 710 897 703	661 804 021 775	288 986 692 356	504 967 896 969

2.2.6.1. Présentation des crédits par action et par rubrique

TABEAU 23 : Présentation des crédits par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
0681 Consolidation du système LMD					
Fonctionnement des Ministères	592 087 336	0	952 087 336	0	369 109 010
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 000 000 000	5 831 769 571	1 500 000 000	2 723 493 438	475 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	
Rémunérations	484 557 148 856	534 761 279 506	625 172 429 193	272 724 520 326	310 632 418 567

Subventions aux Organismes Auxiliaires	5 325 274 386	80 000 000	6 348 027 763	182 65 904	2 802 521 009
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0		
Sous-total 1	493 474 510 578	540 673 049 077	633 972 544 292	275 513 917 946	314 279 048 586
ACTION 0682 : Promotion de l'Assurance-Qualité					
Fonctionnement des Ministères	0	0	0	0	384 435 829
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 500 000 000	889 188 474	763 512 005	1 543 858 972	475 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	0
Rémunérations	0	0	0	0	186 873 204 092
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	2 522 753 377
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Sous-total 2	6 500 000 000	889 188 474	763 512 005	1 543 858 972	190 255 393 298
ACTION 0683 : Développement des infrastructures des EESU et Amélioration des plateaux techniques de laboratoires et ateliers					
Fonctionnement des Ministères	227 785 342	0	277 785 342	0	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	
Rémunérations	0	0	0	0	0
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Sous-total 3	227 785 342	0	277 785 342	0	0
ACTION 0684 : Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire					
Fonctionnement des Ministères	0	0	0	0	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	0	0	433 465 085
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	0
Rémunérations	20 996 821 296	24 148 660 152	27 290 180 136	11 928 915 438	0

Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Sous-total 4	20 996 821 296	24 148 660 152	27 290 180 136	11 928 915 438	433 465 085
Total général	521 199 117 261	565 710 897 703	662 304 021 775	288 986 692 356	504 967 896 969

2.2.6.2. Présentation des crédits par action et par titre

TABLEAU 24 : Présentation des crédits par action et par titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026
	Crédits votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution fin juin en FC	
0681 Consolidation du système LMD					
I. Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	484 644 584 501	534 761 279 506	625 259 864 838	272 724 520 326	310 695 139 084
Titre IV : Biens et matériels	163 707 272	0	213 707 272	0	60 948 896
Titre V : Dépenses de prestations	340 944 419	0	650 944 419	0	245 439 597
Titre VI : Transferts et interventions	10 348 027 763	5 911 769 571	2 789 397 620	2 789 397 620	3 277 521 009
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total	495 497 263 955	540 673 049 077	628 913 914 149	27300917946	314 279 048 586
ACTION 0682 : Promotion de l'Assurance-Qualité					
I. Dépenses courantes					
Titre III: Dépenses de personnel	0	0	0	0	186 910 912 906
Titre IV : Biens et matériels	0	0	0	0	346 727 015
Titre V : Dépenses de prestations	0	0	0	0	0
Titre VI : Transferts et interventions	6 500 000 000	889 188 474	763 512 005	1 543 858 972	2 997 753 377
II. Dépenses en					

capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Sous-total	6 500 000 000	889 188 474	763 512 005	1 543 858 972	190 255 393 298
ACTION 0683 : Développement des infrastructures des EESU et Amélioration des plateaux techniques de laboratoires et ateliers					
I. Dépenses courantes					
Titre III: Dépenses de personnel	50 367 903	0	100 367 903	0	0
Titre IV : Biens et matériels	85 752 253	0	85 752 253	0	0
Titre V : Dépenses de prestations	91 665 186	0	91 665 186	0	0
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0	0	0
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Sous-total	227 785 342	0	277 785 341	0	0
ACTION 0684 : Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire					
I. Dépenses courantes					
Titre III: Dépenses de personnel	20 996 821 296	24 148 660 152	27 290 180 136	11 928 915 438	40 524 981
Titre IV : Biens et matériels	0	0	0	0	170 198 685
Titre V : Dépenses de prestations	0	0	0	0	222 741 419
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0	0	0
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Sous-total	20 996 821 296	24 148 660 152	27 290 180 136	11 928 915 438	433 465 085
Total	521 199 117 261	565 710 897 703	662 304 021 775	288 986 692 356	504 967 896 969

2.3. PROGRAMME 3 : Recherche scientifique universitaire

Nom du Responsable du programme : MUPUALA YAMBA Marie-véronique

Fonction : Directeur-chef de service de l'Enseignement Supérieur Privé

2.3.1. Périmètre du programme

PROGRAMME 069	PERIMETRES	
	Services normatifs	Opérateur
	Direction de la Recherche Scientifique Universitaire, Commission Permanente des Etudes	Agence Nationale d'Assurance-Qualité

2.3.2. La stratégie du programme

Le diagnostic fait dans le cadre de la SSEF relève une faible production de la recherche scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire et pourtant elle constitue l'un des facteurs importants qui influent sur la qualité de la formation et sur la croissance de développement durable du pays. Il existe une étroite relation entre l'enseignement, la recherche et la croissance économique. En effet, si l'enseignement sert pour former le chercheur, la recherche sert pour nourrir les enseignements mais aussi pour apporter de solutions aux problèmes qui se posent dans la société.

L'approche stratégique de la recherche scientifique universitaire sera basée sur deux axes, l'un répondant aux besoins de la relève académique et l'autre pour soutenir le développement socio-économique du pays. S'agissant de la relève académique, le programme vise à promouvoir les activités de recherche afin d'inciter les Assistants et les Chefs de travaux à poursuivre les études doctorales en mettant en place des dispositifs de soutien financier surtout pour les filières des sciences et technologies. Et concernant le volet de développement socio-économique, il vise le développement de la recherche scientifique technologique sachant qu'il existe une forte corrélation entre la croissance économique et le développement de la recherche scientifique et technologique. Il est à noter que dans la plupart de pays en développement à l'exemple de la RDC, les activités de recherche réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays.

D'où l'obligation de changer le paradigme, de la recherche fondamentale, avec moins de visée d'applications immédiates, à la recherche appliquée portée par une multidisciplinarité et basée sur des besoins de la société et des secteurs porteurs de croissance du pays.

2.3.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

- Renforcer la position des EESU en tant que moteurs du progrès scientifique, tout en contribuant à la résolution des grands enjeux sociétaux et économiques

TROISIEME PROGRAMME : RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITAIRE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
			Programmes et actions		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
P3	Recherche scientifique universitaire	Renforcer la position des EESU en tant que moteurs du progrès scientifique, tout en contribuant à la résolution des grands enjeux sociétaux et économiques	Pourcentage de solutions ou recherches appliquées produites par les EESU ayant conduit à des politiques publiques ou à des améliorations concrètes dans les secteurs clés du pays	%	2022	25	25	30	30	32	32	37	Direction de la recherche / Direction d'Etudes et Planification
			Pourcentage des recommandations issues des recherches universitaires mises en œuvre par des acteurs	%	2022	20	20	20	22	22	25	25	Direction de la recherche / Direction d'Etudes et Planification

			publics ou communautaires										
A3.1	Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement	Améliorer la compétitivité des EESU au niveau international	Pourcentage de publications scientifiques dans les revues nationales et/ou internationales indexées	%	2022	5	5	7	3	8	12	15	Direction de la recherche / Direction d'Etudes et Planification
			Pourcentage du montant total des ressources financières allouées au Fonds pour l'inclusion et la visibilité scientifique universitaire par rapport au budget de l'ESU	%	2022	2,5	2,5	1,65	3,67	3,6	3,6	3,6	Direction de la recherche / Direction d'Etudes et Planification
A3.2	Renouvellement des ressources professorales	Assurer un renouvellement dynamique et continu des ressources professorales pour renforcer l'excellence de l'enseignement et de la recherche	Pourcentage des enseignants promus au grade de Professeur chaque année.	%	2022	1,2	1,6	1,9	2,4	3,5	4,6	5	Services Généraux
			Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation continue	%	2022	7	8	10	35	35	42	65	Direction de la recherche / Direction d'Etudes et Planification

2.3.4. Présentation des actions du programme

Action 0691 : Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement

Action 0692 : Renouvellement des ressources professorales

2.3.5. L'évolution des crédits du programme

2.3.5.1. Evolution des crédits du programme par Rubrique Budgétaire

TABEAU 30 : Evolution des crédits du programme par Rubrique Budgétaire

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	292 008 582	0	342 008 582	0	566 226 617
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	0	0	778 038 806
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0

Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	0
Rémunérations	0	0	0	0	195 745 528 068
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	2 537 115 320
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0			
Total	292 008 582	0	342 008 582	0	199 626 908 811

2.3.5.2. Evolution des crédits du programme par Titre

TABLEAU 31 : Evolution des crédits du programme par Titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026
	Crédits votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution fin juin en FC	
I. Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	59 733 826		59 733 826	0	195 796 810 514
Titre IV : Biens et matériels	58 046 568	0	58 046 568	0	150 683 395
Titre V : Dépenses de prestations	174 228 188	0	224 228 188	0	364 260 776
Titre VI : Transferts et interventions	0		0		3 315 154 126
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	292 008 582	0	342 008 582	0	199 626 908 811

2.3.5.3 Présentation de crédits par action du programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0691	Revitalisation de la Recherche : Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement	292 008 582	0	342 008 582	0	173 513 926 395
2	0692	Renouvellement des ressources professorales	0		0	0	26 112 982 416
3	0693	Création d'un fonds compétitif pour la recherche	0	0	0	0	0
Total			292 008 582	0	342 008 582	0	199 626 908 811

2.3.7.1. Présentation des crédits par action et par rubrique

TABLEAU 33 :Présentation des crédits par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 0691 : Revitalisation de la Recherche : Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement					
Fonctionnement des Ministères	292 008 582	0	342 008 582	0	566 226 617
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	0	0	778 038 806
Bourses d'études	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	0
Rémunérations	0	0	0	0	169 632 545 652
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	2 537 115 320
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	0
Sous-total 1	292 008 582	0	342 008 582	0	173 513 926 395
Action 0692 : Renouvellement des ressources professorales					
Fonctionnement des Ministères	0	0	0	0	0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	0	0	0
Bourses d'études	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	0	0	0
Investissements sur Ressources Propres	0	0	0	0	0
Rémunérations	0	0		0	26 112 982 416
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	0	0
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	0
Sous-total 2	0	0	0	0	26 112 982 416
0693 Création d'un fonds compétitif pour la recherche					
Fonctionnement des Ministères	0				
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0				
Investissements sur Ressources Extérieures	0				
Investissements sur Ressources Propres	0				
Rémunérations	0				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0				

Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	0
Sous-total 3	0	0	0	0	0
Total général	292 008 582	0	342 008 582	0	199 626 908 811

2.3.7.2. Présentation des crédits par action et par titre

TABLEAU 34 : Présentation des crédits par action et par titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026
	Crédits votés en Fc	Exécution en Fc	Crédits votés en Fc	Exécution fin juin en FC	
Action 0691 : Revitalisation de la Recherche : Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement					
I. Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	59 733 826	0	59 733 826		169 683 828 098
Titre IV : Biens et matériels	58 046 568	0	58 046 568	0	150 683 395
Titre V : Dépenses de prestations	174 228 188	0	224 228 188	0	364 260 776
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0		3 315 154 126
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total	292 008 582	0	342 008 582	0	173 513 926 395
Action 0692 : Renouvellement des ressources professorales					
I. Dépenses courantes					
Titre III: Dépenses de personnel	0	0	0	0	26 112 982 416
Titre IV : Biens et matériels	0	0	0	0	
Titre V : Dépenses de prestations	0	0	0	0	0
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0	0	
II. Dépenses en					

capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	26 112 982 416
0693 Création d'un fonds compétitif pour la recherche					
I. Dépenses courantes					
Titre III: Dépenses de personnel	0	0	0	0	0
Titre IV : Biens et matériels	0	0	0	0	0
Titre V : Dépenses de prestations	0	0	0	0	0
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	0	0	0
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	0	0	0	0	0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
Total	292 008 582	0	342 008 582	0	199 626 908 811

VI. Recherche Scientifique et innovation technologique (Sections 41)

PRESENTATION DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Responsable : S.E. Marie-Thérèse SOMBO, Ministre

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

Le diagnostic de la Recherche Scientifique et l'Innovation révèle une nécessité d'accroître des investissements dans le Système de recherche actuel afin de permettre à ce dernier, dans un contexte de mobilisation internationale de plus en plus orientée vers le transfert d'une croissance économique basée sur les ressources à celle basée sur le savoir, de mieux répondre à sa principale mission de coordination intersectorielle des activités de recherche sur toute l'étendue du territoire national.

C'est dans cette optique, que les priorités nationales du secteur s'inscrivent au niveau international en droite ligne avec les objectifs de développement durables (ODD) spécialement l'objectif 9, cible 5, objectif 12a. Au niveau continental, il y a lieu de mentionner la prise en compte des recommandations pertinentes de la stratégie de la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique à l'horizon 2034 (STISA 2024-2034), un des outils de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).

Sur le plan National, les priorités de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique découlent du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028 dans le domaine de concentration du développement du capital humain et sont en cohérence avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028). Dans ce contexte, le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique cible les domaines prioritaires majeurs ci-après pour le développement de la RDC :

- Sécurité alimentaire, nutritionnelle et défi démographique ;
- Santé et bien-être ;
- Intensification du secteur industriel et défi technologique ;
- Gestion durable des ressources naturelles, changements climatiques et catastrophes naturelles ;
- Aménagement du territoire, reconstruction d'infrastructures ;
- Construction d'une société de savoir et défi du capital humain.

Pour contribuer à la réalisation de la vision 2050 du pays et à celle du secteur, les domaines d'intervention de la politique de la recherche scientifique et du développement technologique, s'articule autour de trois axes stratégiques tels que contenus dans le PNSD, à savoir :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles ;
- Axe 2 : Renforcement des capacités d'offre de la Recherche ;
- Axe 3 : Renforcement de l'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovation.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Afin d'assurer une meilleure harmonisation et une mise en cohérence avec les cadres des engagements internationaux et de développement national cités ci-haut, la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Innovation s'appuie sur

la nouvelle vision énoncée par l'Autorité actuelle consistant à faire de la RDC un pôle d'intelligence, une puissance scientifique et technologique et partant économique au cœur de l'Afrique et dans le monde.

Cette vision est de faire de la science, la technologie et l'innovation un outil de développement durable pour l'émergence de la République Démocratique du Congo d'ici 2030 conformément au PNSD.

Le but est d'atteindre un développement socio-économique durable à travers la mise en œuvre de la politique scientifique et de l'innovation en vue de résoudre les besoins actuels et à venir de la population, au travers des avantages que procurent les résultats de la recherche et des innovations tout en lui garantissant une meilleure qualité de vie.

Et ce, conformément à l'Ordonnance N° 22/003/ du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le secteur de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique s'active sans relâche à :

- Concevoir, élaborer et promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- Négocier et suivre les accords de coopération scientifique et technique, en collaboration avec le Ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Orienter la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planifier, budgétiser, contrôler et évaluer les activités liées à la recherche scientifique et technologique nationale ;
- Stimuler et promouvoir une éthique et une culture de recherche scientifique et technologique ;
- Superviser la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Enregistrer les procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négocier les modalités de leur exploitation ;
- Publier et diffuser les résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gérer un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

1.2. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère ()

1.2.1 Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention actuels du Ministère sont régis par l'Ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982 portant organisation de la Recherche Scientifique et Technique. Sa mission est double :

- A. La planification, la budgétisation, la coordination interministérielle, le contrôle et l'évaluation des activités scientifiques et technologiques nationales ;
- B. La coordination scientifique, la promotion et le financement des activités scientifiques et technologiques nationales.

Cette double mission s'applique dans les quatre secteurs suivants : le Secteur public, le secteur de l'Enseignement Supérieur et universitaire, le secteur privé sans but lucratif et les entreprises. Comme Organe de tutelle, le Ministère est chargé de la conception et de l'application de la recherche scientifique et technique du pays.

Toutefois, au regard de l'Ordonnance N°22/003 du 07 Janvier 2022, la configuration actuelle du Ministère a un nouveau volet portant sur l'innovation technologique. Il y a également le fait que 43 ans après la promulgation de l'Ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982 portant organisation de la Recherche Scientifique et Technique, l'évolution de la situation et des enjeux de la recherche scientifique et innovation technologique tant au niveau international que national ont milité en faveur de la réforme en cours qui a entraîné l'élaboration d'un projet de Loi sur les principes fondamentaux de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique.

1.2.2 Organisation du Ministère

Conformément à l'ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982, les organes de la Politique Scientifique sont :

- Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique ;
- Conseil Scientifique National ;
- Centres et Instituts de Recherche Scientifique.

A. Le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique

Il est composé du Cabinet du Ministre et du Secrétariat Général qui, selon son cadre et structures organiques (arrêté N°CAB.MIN/FP/JMK/PPJ/304/2002), regorges-en son sein 06 Directions et une Cellule, à savoir :

- La Direction des Services Généraux ;
- La Direction de la Coordination de la Recherche ;
- La Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche ;
- La Direction de la Coopération Scientifique ;
- La Direction des Etudes et Planification ;
- La Direction du Corps des Inspecteurs ; et
- La Cellule de Gestion des Projets des Marchés Publics

B. Le Conseil Scientifique National

C'est un Organe unique de décision et de contrôle de l'ensemble de centres et instituts de recherche scientifique conformément à l'article 12 de l'ordonnance-Loi précitée.

Conformément au projet de loi sur les principes fondamentaux, le Conseil scientifique jouera le rôle de Conseil d'administration des Centres et Instituts de recherche.

C. Centres et Instituts de Recherche Scientifique

Ils sont des établissements publics dotés chacun de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, conformément à l'article 28 de l'ordonnance-Loi précitée (Annexe 3).

Ils ont pour mission d'effectuer des études, les recherches scientifiques et technologiques, les expérimentations et, en général tous travaux qui sont avec leurs objectifs respectifs.

1.2.2 Maquette programmatique du ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique

SECTION 41: RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE							Périmètre		Opérateurs	
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Services normatifs			
32	41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE								
		071		Administration Générale			Cabinet du Ministre, Secrétariat Général, Direction des Etudes et Planification (DEP), Direction des Services Généraux (DSG), Direction du Corps des Inspecteurs (DCI) et Cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics(CGPMP).			
					0711	Pilotage de la stratégie ministérielle	Cabinet du Ministre, Conseil Scientifique National			
					0712	Coordination Administrative	Secrétariat Général, Direction des Services Généraux (DSG), Direction des Etudes et Planification (DEP), Direction du Corps des Inspecteurs (DCI) et Cellule des Gestions de projets et des Marchés Publics(CGPMP).			
			072	Recherche- Développement de Résultats de recherche			Direction de la Coordination de la Recherche (DCR), Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche (DVRR) et la Direction de la Coopération Scientifique (DCS)			Toutes les institutions de recherche et les services
					0721	Exécution de la Recherche- Développement Expérimental (R-D) et Innovation	Direction de Coordination de la Recherche		Centres et instituts de Recherche	
					0722	Publication, Promotion et protection des résultats de recherche	Direction de Valorisation des Résultats de Recherche (DVRR) et Direction de la Coopération Scientifique		Incubateur du génie Scientifique Congolais, Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Le Ministère a réalisé plusieurs actions au cours de la période allant de 2022 à 2025 dont les principales sont reprises dans le tableau ci-dessous.

N°	Actions Réalisées			Année en cours
	2022	2023	2024	2025
1	Création du Fonds National de la Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique (FNRSIT)	Organisation du Conclave du Génie Scientifique Congolais (1 ^{ère} édition)	Organisation du Forum du Génie Scientifique Congolais (2 ^{ème} édition)	Organisation Du Forum du Génie Scientifique Congolais (3 ^{ème} édition)
2	--	--	Construction de l'infrastructure immobilière du Centre de Médecine Mixte d'Anémie SS (CM.MASS) de l'IRSS à Kinshasa	Construction de l'immeuble du Centre National de Télédétection (CNT) en cours
3	--	Organisation du Forum du Génie Scientifique Congolais	Création de l'incubateur du génie scientifique congolais	Acquisition des véhicules terrestres pour les centres et instituts de recherche et les services centraux.
4	--	Institutionnalisation du Forum de Génie Scientifique	--	--
5	--	Construction de l'immeuble du Comité National de Protection contre les Rayonnements Ionisants (CNPRI)	--	--

1.3.2.Perspectives

En perspective, le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique entrevoit :

- ❖ Engager des réformes pour la rénovation de son cadre légal et réglementaire ;
- ❖ Elaborer une nouvelle Politique de la Recherche et de l'Innovation avec pour vision, « de par son potentiel démographique et grâce à l'immensité et à la diversité de ses ressources naturelles du sol et du sous- sol, de faire de la RDC une grande puissance scientifique et technologique et, partant, économique et politique » ;
- ❖ Poursuivre le renforcement du financement des activités de recherche et de l'innovation par la poursuite des plaidoyers auprès des décideurs politiques et autres partenaires pour atteindre la cible ou l'objectif de l'Union Africaine pour les Etats membres de consacrer 1% du PIB aux dépenses de la Recherche et Développement ;
- ❖ Acquérir des équipements scientifiques et techniques des Centres et Instituts de recherche ;
- ❖ Construire et réhabiliter les infrastructures immobilières des centres et instituts de recherche ;
- ❖ Exploiter les nouveaux domaines de recherche et innovation à savoir : les technologies émergentes (l'intelligence artificielle, la recherche spatiale, la nanotechnologie, le numérique, le savoir et savoir- faire autochtones etc...) conformément au cadre de la quatrième révolution industrielle (4.0) ;
- ❖ Trouver et apporter aux problèmes socio-économiques et aux questions géostratégiques d'intérêt national des solutions scientifiques et technologiques spécifiquement nationales en recourant aux transferts de technologies devant être préalablement soumis aux tests scientifiques et technologiques de la République ;
- ❖ Constituer et tenir une banque de données et un répertoire évolutif du génie scientifique et technologique congolais ;
- ❖ Promouvoir la pérennisation de la culture de recherche, d'innovation/invention à tous les âges au sein de la population, des institutions et de tous les secteurs socio-économiques de la nation ;
- ❖ Instaurer un dispositif légal de sécurisation des chercheurs, inventeurs et innovateurs ainsi que de leurs résultats et de leurs inventions/ innovation ;
- ❖ Améliorer la qualité du personnel scientifique et technique par l'organisation de la formation diplômante et continue en vue de la réalisation de la masse critique nécessaire ;

1.4. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1.Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Améliorer le pilotage et la coordination administrative de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique ;
2. Objectif 2 : Exécuter la Recherche-Développement (R-D) et valoriser les résultats de recherche.

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Améliorer le pilotage et la coordination administrative de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique									
Indicateurs	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
		Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028
1 Taux de réalisation des projets de la lettre de mission 2024-2028 (Feuille de route)	%	2022	50	28	37	44	58	75	100
2 Proportion de rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la lettre de mission 2024-2028 (feuille de route) produit et diffusé dans le délai prévu	%	2022	ND	ND	8	18	35	50	75
Objectif 2 : Promouvoir la Recherche-Développement (R-D) et valoriser les résultats de recherche									
Indicateurs	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
		Année	Valeur	2022	2024		2026	2027	2028

1	Pourcentage de projets de recherche financés en lien avec les priorités nationales	%	2022	2	4	6	6,5	6,8	7	9
2	Proportion de chercheurs dont les travaux sont alignés aux priorités nationales de développement	%	2022	8,3	8,3	8,3	16,6	33,20	64	78
3	Pourcentage de résultats de recherche certifiés	%	2022	23	13	13	26	39	52	62

1.5. Evolution des crédits du Ministère

1.3.1. Présentation des crédits par Programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	071	Administration Générale du Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	389 468 464 748	46 073 849 849	93 278 775 211	24 886 009 805	79 595 276 470
2	072	Recherche-Développement (R-D), Innovation et Valorisation de Résultats de recherche	484 481 969 833	58 712 614 091	146 320 468 831	56 160 207 187	372 190 852 244
TOTAL			873 950 434 581	104 786 463 940	239 599 244 042	81 046 216 992	451 786 128 714

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

1.3.2. Evolution des crédits par rubriques

Tableau 4 : Présentation des crédits par rubriques 2026 - 2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	1 842 110 250	0	1 842 110 250	0	1 897 373 558
Fonctionnement des Ministères	36 392 606 284	30 311 720 207	37 371 110 904	14 255 804 584	39 239 666 449
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	237 031 344 655	83 333 332	46 411 287 468	18 435 836 611	80 000 000 000
Investissements sur Ressources Propres	336 754 096 144	3 223 887 630	9 209 554 406	0	16 000 000 000
Rémunérations	64 628 652 923	69 119 075 081	119 763 556 690	44419697897	129 949 370 091
Subventions aux Organismes Auxiliaires	197 301 624 325	2 048 447 690	25 001 624 324	3 934 877 900	184 699 718 616
Total	873 950 434 581	104 786 463 940	239 599 244 042	81 046 216 992	451 786 128 714

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

1.5.2. Evolution des crédits par titre 2026-2028

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	537 196 338 437	103 562 576 310	230 389 689 636	81 046 216 992	433 888 755 156
Titre III : Dépenses de personnel	77 753 591 964	96 189 534 963	124 759 842 833	57943095645	135 090 885 938
Titre IV : Biens et matériels ;	13 364 576 145	719 000 000	11 301 739 832	430 693 401	14 990 386 758
Titre V : Dépenses de prestations ;	11 745 201 348	374 328 325	22 915 195 179	216 964 000	19 107 763 844
Titre VI : Transferts et interventions	434 332 968 980	6279713022	71 412 911 792	22 455 463 946	264 699 718 616
II. Dépenses en capital	336 754 096 144	1 223 887 630	9 209 554 406		17 897 373 558
Titre VII : Equipements	190 471 393 440	0	5 422 797 300	0	13 968 559 128
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	146 282 702 704	1 223 887 630	3 786 757 106	0	3 928 814 430
Total	873 950 434 581	104 786 463 940	239 599 244 042	81 046 216 992	451 786 128 714

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux par masse salariale
Tableau 6 : Ventilation des effectifs globaux par masse salariale

SECTION / GRADE	Effectif Salaire de base(1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIF FS (8):	Masse Salariale (9)
Section : 41 RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	7 528	16 621 893 561	22 162 524 748					7 528	22 162 524 748
110. Secrétaire Général	1	15 472 193	20 629 591					1	20 629 591
120. Directeur	236	1 038 807 619	1 385 076 825					236	1 385 076 825
130. Chef de division	257	1 123 050 291	1 497 400 388					257	1 497 400 388
140. Chef de Bureau	687	1 608 722 540	2 144 963 387					687	2 144 963 387
210. Attaché d'administration 1 Cl.	1 363	3 881 742 332	5 175 656 443					1 363	5 175 656 443
220. Attaché d'administration 2 Cl.	1 271	4 827 187 316	6 436 249 755					1 271	6 436 249 755
310. Agent d'administration 1 Cl.	953	1 654 969 389	2 206 625 852					953	2 206 625 852
320. Agent d'administration 2 Cl.	1 225	844 039 214	1 125 385 619					1 225	1 125 385 619
330. Agent Auxiliaire de 1 Cl.	897	318 205 110	424 273 480					897	424 273 480
340. Agent Auxiliaire de 2 Cl.	392	245 478 833	327 305 111					392	327 305 111

350. Huissier	205	24 839 856	33 119 808							205	33 119 808
Autre	41	1 035 634 876	1 380 846 501							41	1 380 846 501
Hors cadres		3 743 992	4 991 989								4 991 989

Source : Direction de Suivi et Exploitation des Opérations de rémunération/Dirpaie

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. PROGRAMME 071 : PROGRAMME 1: ADMINISTRATION GENERALE

Responsable : NDAMBU MWALANGA Odon

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

Le périmètre du programme comprend ce qui suit :

- a
 - Cabinet du Ministre
 - Secrétariat Général
 - Conseil Scientifique National
 - Direction des Services Généraux
 - Direction des Etudes et Planification (DRH)
 - Direction du Corps des Inspecteurs
 - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics

2.1.2 Stratégies du programme

La faible gouvernance du secteur due à l'inadaptation du cadre institutionnel nécessite la rénovation et la révision de l'ordonnance 82 -040 de 1982 suite à sa caducité et au chevauchement des attributions entre quelques organes en l'occurrence entre le Ministère et le Conseil Scientifique National (Articles 4 et 12) et la nécessité de prendre en compte le nouveau mandat du ministère à savoir l'Innovation consacrée par les ordonnances n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vices Premiers ministres, des Ministres d'Etats, des Ministres, des Ministres délégués et n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des ministères.

Dans ce contexte, il y a des orientations dans le cadre de la réforme portant les principes fondamentaux de la Recherche Scientifique qui conduira à la révision du cadre organique, afin de doter le Ministère d'une nouvelle structure organisationnelle cohérente et efficace.

Pour faire face aux défis actuels, le programme vise le renforcement des capacités institutionnelles et le pilotage efficace et efficient du secteur.

2.1.3. Les objectifs et Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle**
- **Objectif 2. Assurer la coordination administrative de la Recherche et de l'Innovation**

b. Cadre de performance

Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale 2021-2027

Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique (Code 41)													
Tableau n°1 : Cadre de performance du ministère													
PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence	Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable	
						Année 2022	Valeur		2023	2024	2025		2026
71	Administration Générale	Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle	Taux de réalisation des projets de la lettre de mission 2024-2028 (Feuille de route)	%	2022	50	28	37	44	58	75	100	Cab Min
			Proportion de rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la lettre de mission 2024-2028 (feuille de route) produit et diffusé dans le délai prévu	%	2022	ND	ND	8	18	35	50	75	
A1.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	Garantir la mise en œuvre de la politique de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Pourcentage de textes légaux et réglementaires élaborés, validés et diffusés	%	2022	*	*	*	29%	86%	100%		Cab Min
			Taux de documents de planification sectorielle élaborés et validés	%	2022	50%	50%	50%	50%	100%	100%		
71	Administration Générale	Assurer la coordination administrative	Taux d'amélioration du délai moyen de traitement des dossiers administratifs inter-directions	%	2022	8	8	27	38	40	67		SGRSIT
			Taux de diminution du nombre de requêtes internes liées à des problèmes de coordination administrative	%	2022								
A1.2	Coordination Administrative		Pourcentage des agents promus selon les critères d'éligibilité	%	2022			68%	74	100			

Optimiser la gestion administrative	Taux du personnel administratif formé	%	2022				5,7%													
	Taux de réalisation de missions d'audit et contrôle planifiées		2022																	
	Taux de structures de recherche bénéficiaires des infrastructures modernisées	%	2022	6	6	9	13	13	16	13	50	100%	100%	2	2				SG	
	Taux de structures de recherche bénéficiaires d'équipements modernisés	%	2022	13	13	17	33	33	67	50	100	100%	100%	2	2				SG	
	Fréquence d'enquêtes pour la mise à jour des données	%	2022	50	50	50	100	100	100%	100%	100	100%	100%							
	Nombre de supports de conservation des données STI (banque des données et annuaire statistique STI)	Nbre	2022	*	*	*	1	1	2	2									DEP	

2.1.4. Présentation des crédits du programme**2.1.4.1. Présentation par rubrique budgétaire****Tableau 8: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	1 542 110 250	0	1 542 110 250	0	1 597 373 558
Fonctionnement des Ministères	31 738 156 865	29 264 365 207	24 193 212 421	14 065 878 584	26 839 824 415
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	8 359 623 578	288 311 932	0	0	6 707 162 016
Investissements sur Ressources Propres	328 731 292 844	1 223 887 630	6 286 757 106	0	6 834 576 863
Rémunérations	17 097 281 211	15 297 285 081	59 256 695 434	10 820 131 221	37 616 339 618
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 000 000 000	0	2 000 000 000	0	0
Total	389 468 464 748	46 073 849 849	93 278 775 211	24 886 009 805	79 595 276 470

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

0	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	60 737 171 904	46 073 849 849	86 992 018 105	24 886 009 805	71 163 326 049
Titre III : Dépenses de personnel	29 695 136 766	44 997 166 525	62 287 672 277	21 996 115 404	40 694 280 700
Titre IV : Biens et matériels ;	12 519 401 041	719 000 000	7 196 724 899	430 693 401	11 787 094 207
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 163 010 519	357 683 325	15 507 620 929	2 459 201 000	11 974 789 126
Titre VI : Transferts et interventions	10 359 623 578	0	2 000 000 000	0	6 707 162 016
II. Dépenses en capital	328 731 292 844	0	6 286 757 106	0	8 431 950 421
Titre VII : Equipements	182 448 590 140	0	2 500 000 000	0	4 503 135 991
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	146 282 702 704	0	3 786 757 106	0	3 928 814 430
Total	389 468 464 748	46 073 849 849	93 278 775 211	24 886 009 805	79 595 276 470

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.1.1. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par programme

N°	Co de action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	071 1	Pilotage de la stratégie du Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	9 901 818 805	1 247 306 925	4 914 239 314	391 639 436	38 839 824 415
2	071 2	Coordination administrative de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	379 566 645 943	44 826 542 924	88 364 535 897	24 494 370 369	40 755 452 055
Total			389 468 464 748	46 073 849 849	93 278 775 211	24 886 009 805	79 595 276 470

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2024-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0711 Pilotage de la stratégie du ministère					
Contrepartie des Projets	0		0		0
Fonctionnement des Ministères	7 357 981 501		2 708 430 686		26 839 824 415
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	100 000 000		0		0
Investissements sur Ressources Propres	0		0		0
Rémunérations	443 837 304		205 808 628		12000000000
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 000 000 000		2 000 000 000		0
Sous-total 1	9 901 818 805		4 914 239 314		38 839 824 415
Action 2 : 0712 Coordination Administrative					
Contrepartie des Projets	1 542 110 250		1 542 110 250		1 597 373 558

Fonctionnement des Ministères	24 380 175 364		21 484 781 735		0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	8 259 623 578		0		6 707 162 016
Investissements sur Ressources Propres	328 731 292 844		6 286 757 106		6 834 576 863
Rémunérations	16 653 443 907		59 050 886 806		25 616 339 618
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0		0		0
Sous-total 2	379 566 645 943		88364535897		40 755 452 055
Total général	389 468 464 748		93278775211		79 595 276 470

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 202

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécutio n en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0711 Pilotage de la stratégie du ministère					
I. Dépenses Courantes	9 901 818 805		4 914 239 314		38 839 824 415
Titre III : Dépenses de personnel	723 428 610		591 127 297		26 865 035 289
Titre IV : Biens et matériels ;	5 459 130 574		402 232 939		0
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 619 259 621		1 920 879 078		11 974 789 126
Titre VI : Transferts et interventions	2 100 000 000		2 000 000 000		
II. Dépenses en capital	0		0		0
Titre VII : Equipements	0		0		0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0		0		0
Sous-total 1	9 901 818 805		4 914 239 314		38 839 824 415
Action 2 : 0712 Coordination administrative					
I. Dépenses Courantes	50 835 353 099		82 077 778 791		32 323 501 634
Titre III : Dépenses de personnel	28 971 708 156		61 696 544 980		13829245411
Titre IV : Biens et matériels ;	7 060 270 467		6 794 491 960		11 787 094 207
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 543 750 898		13 586 741 851		0
Titre VI : Transferts et interventions	8 259 623 578		0		6 707 162 016
II. Dépenses en capital	328 731 292 844		6 286 757 106		8 431 950 421
Titre VII : Equipements	182 448 590 140		2 500 000 000		4 503 135 991
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	146 282 702 704		3 786 757 106		3 928 814 430
Sous-total 2	379 566 645 943		88364535897		40 755 452 055
Total	389 468 464 748		93 278 775 211		79 595 276 470

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.2. PROGRAMME 2 : (072) RECHERCHE- DEVELOPPEMENT (R-D), INNOVATION ET VALORISATION DE RESULTAT DE RECHERCHE

Responsable : NGOLOMINGI NZOLE Félix

Fonction : Directeur de la Coordination de la Recherche

2.2.1. Périmètre du Programme

Ce périmètre est composé des structures ci-après :

Direction de Coordination de Recherche (DCR) ;

- Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche ;
- Direction de la Coopération Scientifique ;
- Institutions de recherche (30).

2.2.2. Stratégie du programme

L'importance de la science, technologie et l'innovation n'est pas bien appréhendée par la population en général plus particulièrement par les chercheurs congolais. Les chercheurs congolais éprouvent des difficultés pour la publication des résultats de recherche par manque de revue scientifique au niveau national et de moyen d'accès à des revues de renommées internationales. Les résultats de recherche qui sont produits restent peu connus de leurs utilisateurs potentiels.

En plus, en RDC les activités de recherche se font d'une façon disparate entraînant la dilution d'effort suite à une faible coordination. Pour remédier à cette situation, il est important d'encourager la collaboration scientifique et de promouvoir la science, la technologie et l'innovation, de programmer la recherche dans les domaines prioritaires de la vie et d'en assurer une coordination efficace.

Ce programme consiste à relever le niveau, à promouvoir l'avancement de la science, la technologie et l'innovation pour en faire un outil de développement socio-économique durable de la RDC.

Il consiste également à organiser des études et des activités de Recherche-Développement (R-D) et de l'Innovation au sein des institutions de Recherche Publiques, des Universités Publiques, des Privés sans but lucratif et des entreprises dans les différents domaines scientifiques en vue de produire des résultats.

Néanmoins, il est impérieux d'instaurer un dispositif légal de sécurisation des chercheurs, inventeurs et innovateurs ainsi que de leurs résultats. A cet effet, ce programme prend en compte l'enregistrement, la certification, la publication des résultats de recherche et la promotion de ces derniers en vue de l'exploitation par les utilisateurs potentiels.

Enfin, ce programme prend en compte la coordination de tous les acteurs, les parties prenantes du système national de la science, la technologie et l'innovation (STI).

2.2.3. Les objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1. Promouvoir la Recherche et Développement Expérimental (R-D) ;**
- **Objectif 2. Valoriser, Protéger et Publier les résultats de recherche**

		72

A2 2

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2.4. L'évolution des crédits du Programme

2.2.4.1. Présentation des crédits par rubriques budgétaire

Tableau 14 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	300000000	0	300 000 000	0	300 000 000
Fonctionnement des Ministères	4654449419	4728948945	13 177 898 483	189 926 000	12 399 842 034
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	228671721077	1 147 932 000	46 411 287 468	18 435 836 611	73 292 837 984
Investissements sur Ressources Propres	8022803300	0	2 922 797 300	0	9 165 423 137
Rémunérations	47531371712	50 787 285 456	60 506 861 256	33 723 631 676	92 333 030 473
Subventions aux Organismes Auxiliaires	195301624325	2 048 447 690	23 001 624 324	3 810 812 900	184 699 718 616
Total	484481969833	58 712 614 091	146 320 468 831	56 160 207 187	372 190 852 244

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et ESB 224-2025

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 15 : Ventilation des crédits par Titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	476 459 166 533	58 712 614 091	143 397 671 531	56 160 207 187	362 725 429 107
Titre III : Dépenses de personnel	47 649 841 188	53 867 327 091	62 472 170 556	33 836 646 141	94 396 605 238
Titre IV : Biens et matériels ;	845 175 104	0	4 105 014 933	0	3 203 292 551
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 582 190 829	47 355 000	7 407 574 250	0	7 132 974 718
Titre VI : Transferts et interventions	424 381 959 412	4 797 932 000	69 412 911 792	22 323 561 046	257 992 556 600
II. Dépenses en capital	8 022 803 300	0	2 922 797 300	0	9 465 423 137
Titre VII : Equipements	8 022 803 300	0	2 922 797 300	0	9 465 423 137
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	0	0	0
Total	484 481 969 833	58 712 614 091	146 320 468 831	56 160 207 187	372 190 852 244

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et ESB 2024-2025

2.2.4.3. Présentation des crédits par Action

Tableau 16 : Ventilation des crédits par Action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	072 1	Exécution de la Recherche et Développement Expérimental(R-D)	475 046 943 771	58 665 259 091	136 686 783 079	50 846 216 187	15 368 574 900
2	072 2	Publication, Promotion et protection des résultats de recherche	9 435 026 062	47 355 000	9 633 685 752	5 313 991 000	356 822 277 344
Total			484 481 969 833	58 712 614 091	146 320 468 831	56 160 207 187	372 190 852 244

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0721 Exécution de la Recherche et Développement Expérimental(R-D)					
Contrepartie des Projets	300000000		300 000 000		0
Fonctionnement des Ministères	2068378454		4 544 212 731		12 399 842 034
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	227322765980		46 411 287 468		1 459 791 019
Investissements sur Ressources Propres	8022803300		2 922 797 300		0
Rémunérations	47531371712		60 506 861 256		757 544 873
Subventions aux Organismes Auxiliaires	189801624325		22 001 624 324		751 396 974
Sous-total 1	475046943771		136 686 783 079		15 368 574 900
Action 2 : 0722 Publication, Promotion et protection des résultats de recherche					
Contrepartie des Projets	0		0		300 000 000

Fonctionnement des Ministères	2586070965		8 633 685 752		0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1348955097		0		71 833 046 965
Investissements sur Ressources Propres	0		0		9 165 423 137
Rémunérations	0		0		91 575 485 600
Subventions aux Organismes Auxiliaires	5500000000		1 000 000 000		183 948 321 642
Sous-total 2	9435026062		9 633 685 752		356 822 277 344
Total Général	484481969833		146 320 468 831		372 190 852 244

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0721 Exécution de la Recherche et Développement Expérimental(R-D)					
I. Dépenses Courantes	467 024 140 471		133 763 985 779		15 368 574 900
Titre III : Dépenses de personnel	48 120 081 272		61 235 113 541		2 821 119 638
Titre IV : Biens et matériels ;	228 235 454		1 514 327 654		3 203 292 551
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 875 915 000		2 601 632 792		7 132 974 718
Titre VI : Transferts et interventions	416 799 908 745		68 412 911 792		2 211 187 993
II. Dépenses en capital	8 022 803 300		2 922 797 300		
Titre VII : Equipements	8 022 803 300		2 922 797 300		0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0		0		0

Sous-total 1	475 046 943 771		136 686 783 079		15 368 574 900
Action 2 : 0722 Publication, Promotion et protection des résultats de recherche					
I. Dépenses Courantes	9 435 026 062		9 633 685 752		347 356 854 207
Titre III : Dépenses de personnel	262 855 486		1 237 057 015		91 575 485 600
Titre IV : Biens et matériels ;	616 939 650		2 590 687 279		0
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 706 275 829		4 805 941 458		0
Titre VI : Transferts et interventions	6 848 955 097		1 000 000 000		255 781 368 607
II. Dépenses en capital	0		0		9 465 423 137
Titre VII : Equipements	0		0		9 465 423 137
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0		0		0
Sous-total 2	9 435 026 062		9 633 685 752		356 822 277 344
Total général	484481969833		146 320 468 831		372 190 852 244

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025

**VII. Infrastructures et Travaux
Publics
(Sections 42 et Section 33)**

Responsable du Ministère : Son Excellence Monsieur John Banza Lunda, Ministre Infrastructures et Travaux Publics.

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le système de transport en République Démocratique du Congo comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée. Ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

La RDC présente l'une des densités spatiales de route structurantes les plus faibles en Afrique. Elle compte actuellement **153 000 km** de routes réparties en routes d'intérêt national (**58.129 km** représentant 37, 22% du réseau global), routes d'intérêt local (**86.871 km**, soit 55,6% du total) et voiries urbaines (**11.183 km**, représentant 7,16%). Ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 4,5%, soit 7.011,67 Km. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 mètres.

Les stratégies sectorielles de développement tirent ses origines dans les six (6) engagements majeurs du Chef de l'Etat qui constituent le contrat social pour son second mandat ainsi que dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG _2024-2028) à son pilier 3 ayant comme objectifs :

- Favoriser la mobilité et développer les modes de déplacement multimodaux ;
- Assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'inter connectivité des territoires.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Cette vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour le secteur des infrastructures est rappelée dans plusieurs cadres programmatiques, à savoir :

- Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;
- Le Plan Directeur National Intégré des Transports (PDNIT), document stratégique du secteur, élaboré en 2017 par le Groupement Louis Berger/SYSTRA, dans le but de guider les grands investissements et les politiques sectorielles pour les horizons immédiat, court, moyen et long terme (2025, 2030 et 2040).

Désigné comme seul Maître d'ouvrage du Gouvernement dans le domaine de Génie civil par la législation en vigueur, le Ministère entend mettre en place, en droite ligne avec les engagements internationaux du Gouvernement, des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes y compris des infrastructures régionales et transfrontalières pour favoriser le développement de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

Pour ce qui est du parc immobilier et automobile de l'Etat, le Ministère ambitionne de mettre en œuvre une gestion moderne, efficace et efficiente des immeubles et des véhicules du domaine public de l'Etat, qui améliorent l'environnement physique de travail ainsi que les conditions matérielles et fonctionnelles, que nécessite une Administration publique réformée.

• Orientations stratégiques

Quatre orientations stratégiques permettront, si elles sont bien ciblées, d'atteindre cette vision. Il s'agit de :

- Renforcement de capacités institutionnelles ;
- Gestion de réseau routier d'intérêt général ;
- Gestion des voiries urbaines ;
- Gestion des parcs immobiliers et automobile publics.

Concernant le renforcement des capacités institutionnelles, l'objectif poursuivi consiste à améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur pour la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère.

Pour la gestion du réseau routier d'intérêt général et les voiries urbaines, le Ministère attend :

- Réaliser les études avant le début des travaux ;
- Moderniser les routes d'intérêts nationales ;
- Impacter les voiries urbaines.

Concernant les études, elles seront un préalable avant toute exécution des travaux. Elles permettront de mieux définir l'ouvrage à construire, à maîtriser le coût, le délai et la qualité pour en garantir la durabilité.

Pour ce faire, le Ministère compte recruter les bureaux d'études œuvrant dans le secteur aux fins de réaliser les différentes études, à savoir : (i) *les études techniques* ; (ii) *les études environnementales* ; (iii) *les études économiques, etc.* dans tous les axes routiers retenus dans le programme quinquennal du Ministère allant de 2024 à 2028.

S'agissant de la modernisation des routes d'Intérêts nationales, le Ministère compte construire les routes revêtues reliant les Chefs-Lieux des provinces entre-eux et à la capital Kinshasa ainsi que celles assurant la connectivité de notre pays aux principaux

corridors sous régionaux et africains en vue d'atteindre le 25% de ratio moyen des pays subsahariens du réseau des routes revêtues dont la RDC ne compte que 5, 24% à ce jour.

S'agissant des voiries urbaines qui, à ce jour compte 11.183 Km dont 2.868 km du réseau revêtus, représentant un taux de 26%. Le Ministère attend, pour la période 2024-2028 :

- Construire les périphériques de 2x2, 3 ou 4 voies pour les grandes Villes permettant une circulation fluide sans risque des conflits auxquels seront connectés des routes pénétrantes et des voies transversales d'au moins 2x2 de manière à réaliser un maillage du réseau ;
- Aménager les voiries primaires, secondaires en vue de permettre une circulation fluide avec une signalisation adéquate des aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs et passerelles ;
- Développer un système de drainage global compte tenu de la forte pression démographique et des constructions anarchiques au niveau des villes.

A cette fin il sera procédé au renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routière. L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur. Le recours au partenariat public-privé sera recherché pour certains axes à haute rentabilité relative.

Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics, la stratégie du secteur vise notamment à inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, de se doter d'une planification en investissement pour l'entretien, la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux, de réduire et fusionner certains services de par leur nature de prestations plutôt que de recourir à la location qui engendre des frais énormes.

S'agissant de la gestion du parc immobilier et automobile de l'Etat, la stratégie du Gouvernement s'articule autour des grandes actions suivantes :

- Priorisation de besoins de réhabilitation des immeubles existants tant pour les Ministères, les Ambassades que pour les autres Services de l'Etat ;
- Construction et acquisition de nouveaux bâtiments ;
- Centralisation des données relatives aux acquisitions, des immatriculations et des désaffectations des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculation de tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitalisation de la gestion du parc automobile par la restructuration du service des transports administratifs ;

Pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique, les programmes ci-après sont élaborés :

- (1) Administration Générale des ITP ;
- (2) Routes et Voiries ;
- (3) Parcs Immobilier et Automobile de l'Etat ;
- (4) Reconstruction.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics a pour missions :

- Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ;
- Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive ;
- Préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs, en collaboration avec les ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise ;
- Expertise et contre-expertise des études, des travaux et des biens mobiliers ;
- Promotion des matériaux et des techniques de construction ;
- Enregistrement et agrément des entreprises, bureaux d'études et des indépendants du secteur de la construction ;
- Inventaire, analyse et interprétation des données sur les infrastructures et les équipements ;
- Elaboration des normes en matière de construction ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de reconstruction en collaboration avec les Ministères concernés ;
- Gestion du parc automobile de l'Etat ;
- Gestion des stocks et suivi de la consommation des hydrocarbures de l'Etat ;
- Gestion du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat ainsi que de tous les équipements y relatifs.

1.2.2. Organisation du Ministère

L'architecture institutionnelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics se présente de la manière ci-après :

- ❖ le Cabinet du Ministre ;

- ❖ l'Administration du Ministère composée de deux Secrétariats Généraux dont le Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics et celui à la Reconstruction ;
- ❖ les Services et Etablissements Publics à caractère Administratif et Technique concourant à la réalisation des missions du Ministère.

Il s'agit de :

- l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ;
- du Bureau Technique de Contrôle (BTC) ;
- du Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain (BEAU) ;
- de la Cellule Infrastructures (CI) ;
- de l'Office des Routes (OR) ;
- de l'Office de Voiries et Drainage (OVD) ;
- du Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

➤ **DU MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

Aux termes de l'article 92 de la Constitution de la RDC telle que révisée à ce jour et aux dispositions pertinentes de l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, le Ministre ayant dans ses attributions les Infrastructures et Travaux Publics est le responsable du Département.

En cette qualité, le Ministre conçoit, conduit et applique la Politique du Gouvernement en matière des Infrastructures conformément à l'Ordonnance fixant les attributions des Ministères. Il assure la tutelle ou le contrôle hiérarchique des Etablissements et Services Publics du secteur ; assure l'engagement des crédits budgétaires alloués au Ministère ; et est le Maître d'Ouvrage du Gouvernement dans la réalisation des ouvrages de Génie Civil.

A ce titre, il passe commande de tous les marchés publics relevant de la compétence du Ministère et approuve ceux initiés par les Etablissements Publics sous-tutelle du Ministère. Il y désigne le Fonctionnaire Dirigeant et le Délégué à Pieds d'Œuvre. Il assure la réception provisoire et définitive des travaux.

➤ **DE L'ADMINISTRATION DU MINISTERE**

Pour remplir correctement la mission lui confiée par le Gouvernement, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics s'appuie sur deux Administrations dirigées par deux Secrétaires Généraux. Il s'agit du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics (ITP) et du Secrétariat Général à la Reconstruction.

Le Gouvernement de la République a assigné à ces deux Administrations à travers les différents textes légaux (Ordonnances, Décrets, Cadre et structures organiques) des missions qui sont accomplies, au quotidien, par leurs différents Services tant Centraux que Provinciaux.

■ **DU SECRETARIAT GENERAL AUX INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

1) **Missions du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics**

C'est l'organe technique du Ministère dans le domaine des Infrastructures et Travaux Publics.

Il a pour mission globale de contribuer à la conception et à l'application de la législation, des politiques du Gouvernement en matière des Infrastructures et Travaux Publics ainsi que de la gestion du patrimoine du Domaine Public de l'Etat.

A ce titre, le Secrétariat Général aux ITP est chargé spécifiquement de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat ; de la gestion du parc automobile de l'Etat, des hydrocarbures et lubrifiants de l'Etat ; de la gestion du réseau national et d'ouvrages d'art ; de l'enregistrement et l'agrément des bureaux d'études, des entreprises de construction, des indépendants et des ONG du secteur de Génie Civil et des travaux publics ; de la passation des marchés des travaux et de prestation en collaboration avec le Ministère du Budget ; du suivi et du contrôle de l'exécution des études et de tous les travaux de génie civil commandés par l'Etat et des Entreprises publiques ; du suivi des travaux financés par le Trésor Public et exécutés en régie par les offices ou les organismes publics du secteur routier et aéroportuaire ; et enfin, de l'expertise mobilière et immobilière pour le compte de l'Etat ainsi que sur demande des privés.

2) **Organisation du Secrétariat Général aux ITP**

Pour réaliser ses missions, le Secrétariat Général aux ITP fonctionne avec 3 types de services à savoir : Services et Directions d'Appui, Services Métiers et Services Annexes.

Sont réputés Directions et Services d'Appui :

- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- la Direction de l'Inspection (DI) ;
- la Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- la Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- la Direction d'Archives, Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;

- la Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
- la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP).

Les Services Métiers sont :

- la Direction de la Réglementation et Normes (DRN) ;
- la Direction des Ponts et Chaussées (PC) ;
- la Direction de Bâtiments Civils (BC) ;
- le Service des Transports Administratifs (STA).

Les Services Annexes sont :

- le Centre de Formation des Agents Voyers (CAV) ;
- le Palais du Peuple du Congo (PPC) ;
- le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA).

■ **DU SECRETARIAT GENERAL A LA RECONSTRUCTION**

1) Missions du Secrétariat Général à la Reconstruction

Le Secrétariat Général à la reconstruction a pour mission de contribuer à la conception de la politique de la reconstruction en concertation avec les Ministères sectoriels concernés et d'en évaluer les résultats.

Spécifiquement, il est chargé de définir avec les Ministères Sectoriels concernés les besoins, les objectifs et les stratégies de la reconstruction ; d'identifier les mesures à prendre et les actions à mener par les différents acteurs en vue d'atteindre les objectifs fixés ; de diffuser les informations pour sensibiliser la population et obtenir son adhésion aux objectifs de la reconstruction ; d'encadrer les actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de la reconstruction ; d'assurer le suivi et l'évaluation des projets et l'exploitation des données statistiques par les indicateurs de performance ; d'assurer l'éducation à la citoyenneté et la reconversion des mentalités, et enfin, de formuler les politiques et les stratégies sectorielles de la reconstruction.

➤ **DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES AU MINISTERE**

Ils constituent les services opérationnels du Ministère jouissant d'une autonomie de gestion et ont, par ailleurs, une vocation d'agence d'exécution et de prestataires des services.

a) Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT)

Service public créé par Décret n° 08/017 du 26 août 2008 et placé sous l'autorité du Ministre, l'ACGT a pour objet la coordination, la supervision et le contrôle de l'exécution des Projets d'infrastructures spécifiés dans les Conventions et Accords de Collaboration signés entre la République Démocratique du Congo et les partenaires chinois.

Elle joue le rôle de Maître d'ouvrage délégué et celui de guichet unique dans la mise en œuvre des projets.

b) Bureau Technique de Contrôle (BTC)

Le Bureau Technique de Contrôle est un Service Public à caractère technique créé par l'Ordonnance n° 87-134 du 29 avril 1987. Il a pour missions :

- Le contrôle technique et financier, en cours d'exécution ainsi que la contre-expertise obligatoire des études et des travaux de Génie civil réalisés pour le compte des Ministères du Gouvernement et des Entreprises Publiques ;
 - la révision, en commission, de la formule de variation de prix.
- Le Bureau Technique de Contrôle, agit à la demande et sur instructions du Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions.

c) Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU)

Le BEAU est un Service technique Public, placé sous la tutelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et jouissant d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission de mener des études nécessaires à l'aménagement adéquat du territoire national et à l'urbanisme.

d) Cellule Infrastructures (CI)

C'est un Organe technique créé en 2004 par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN /FK03/2004 du 07/10/2004, jouissant d'une autonomie administrative et financière. La Cellule Infrastructures assure la coordination sectorielle des projets financés par certains partenaires financiers et techniques (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, JICA, Koweït, Royaume Uni, BADEA et OFID).

Elle assure également l'appui institutionnel au Ministère des Infrastructures et Travaux Publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

e) Office des Routes (OR)

Jadis une Entreprise Publique, l'Office des Routes a été transformé à un Etablissement Public à caractère technique par le Décret n° 09/47 du 3/12/2009. Il a pour objet la gestion du réseau des routes d'intérêt général et l'exécution des études et des travaux qui

s'y rapportent. Il a également dans ses missions, la gestion du Laboratoire National des Travaux Publics et la préparation, dans le cadre de la planification nationale, des programmes à court, moyen et long termes, visant la réalisation de son objet.

f) Office de Voiries et Drainage (OVD)

Auparavant une Entreprise Publique, l'Office des Voiries et Drainage a été également transformé en Etablissement Public à caractère technique le par Décret n°09/48 du 03 décembre 2009. Il a pour objet d'entretenir, de moderniser et de développer les infrastructures urbaines de voiries et drainage ; d'exécuter ou de faire exécuter toutes les études nécessaires à la définition, la programmation et la réalisation des travaux de voirie des agglomérations urbaines, compatibles avec ses ressources ; d'exécuter ou de faire exécuter les travaux neufs d'entretien relatifs aux réseaux de voirie et drainage des agglomérations urbaines suivant les programmes établis ou proposés par la commission routière concernée ; de participer, en tant que conseil technique, à l'élaboration des plans d'urbanisme des agglomérations urbaines ; et enfin, de desservir les agglomérations urbaines qui demandent son intervention.

g) Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

Le FONER est un Etablissement Public à caractère administratif et financier créé par la Loi n° 08/006-A du 7 juillet 2008. Son organisation et ses statuts sont fixés par le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 modifiés et complétés par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013.

Sa création a été justifiée par l'insuffisance chronique des budgets nationaux alloués au secteur routier qui constituent la cause majeure de la dégradation généralisée des routes.

Le FONER a pour objet de collecter les ressources financières et de financer l'entretien et la protection des routes et des voiries urbaines.

1.2.3. Maquette programmatique du Ministère Infrastructures et Travaux Publics

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère

CODE SECT	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
					Services normatifs	Opérateurs
42		Infrastructures et Travaux Publics				
	74		Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics	Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics	Cabinet du Ministre, SG ITP, Dir Formation/ Recons, CTA, CGPMP, Dir Réglementation et Normes, ,DEP/ITP, DEP/R, DAF/ITP, DSG/ Recons, DRH, Dir Inpection, DANTIC, CFAV	
					Cabinet du Ministre	
					SG, CGPMP, DAF, DEP, DANTIC, CFAV, Dir Inspection, CTA, Dir de la Réglementation et Normes.	
					Secrétariat Général, DEP, DSG, Dir Formation/ Recons	
	75		Routes et Voiries		Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures,	
					Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
					Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
					Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
			751	Entretien et réhabilitation des voiries	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
			752	Protection des patrimoines et sites érosifs	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
			753	Construction des routes et voiries	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
			754	Entretien et réhabilitation des routes revêtues	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	
					FONER, OFFICE DES ROUTES, BTC	

				Entretien et réhabilitation des routes en terre	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	FONER, OFFICE DES ROUTES
			755	Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	FONER, OVD, OFFICE DES ROUTES
			756	Validation des études	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	BTC, BEAU, OVD, OR, ACGT
			757	Contrôle et Surveillance des Travaux	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	BTC
			758	Aménagement des intersections	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	ACGT, BTC, OVD, BEAU
76			Parc immobilier et automobiles de l'Etat		Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Direction des Services des Transports Administratifs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC
			761	Gestion des édifices publics	Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC
			762	Gestion de parc automobile de l'Etat	Direct des Services des Transports Administratifs	
			763	Gestion des hydrocarbures de l'Etat	Direction des Services des Transports Administratifs	
47			Reconstruction		Direction des infrastructures, Dir Production Industrielles, Dir Mobilisation Ressources	
			471	Schéma directeur de la reconstruction	Direction Développement et Analyses Statistiques, Direction des infrastructures, Dir production Industrielle, Dir Mobilisation des Ressources, DEP	
			472	Reconstruction et Développement des Centres de Production	Direction des infrastructures, Direction Développement et Analyses Statistique, Direction Suivi évaluation, DEP	
			473	Développement des valeurs de base	DSG, Direction Formation	

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Le rapport Annuel des Performances de l'exercice budgétaire 2024 renseigne qu'au 31 décembre 2024, le Ministère compte à son actif les réalisations suivantes :

- **Performances antérieures en Km (2024-2025)**

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Cumul en 2024 (Km)	2025 au 30 juin (Km)	
				Réalisés	Cumul
1	Voiries (11 183 Km)	Bitumage des voiries	2 868	ND	ND
2	Routes (58 129 Km)	Bitumage du réseau routier	5 152	ND	ND
Total (69 312 Km)			8 020	ND	ND

Source : Rapport Annuel des Performances 2024_Min ITP

1.3.2. Perspectives

Actuellement, avec un ratio de routes revêtues de près de 5%, par rapport à la moyenne des pays subsahariens qui est de 25%, la RD Congo présente un quotient extrêmement faible. L'ambition du Ministère des ITP est d'atteindre 10%, dans le meilleur délai, et en restant réaliste, endéans cinq ans, avant d'envisager d'aller plus haut. Ce qui demandera de pouvoir atteindre au moins **15.000 km** de routes revêtues sur l'ensemble du réseau ; soit un rajout de près de **6 980 km**. Cet objectif est un réel défi, aussi bien technique, logistique, financier que managérial.

Pour le reste du réseau en terre, le Ministère compte à réhabiliter un linéaire de **18.500 Km** pour la période et en entretenir annuellement.

Le tableau ci-après illustre la projection du réseau à bitumer à l'horizon 2028.

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Valeur de 2024	2025		2026		2027		2028	
				Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul
1	Voiries (11 183 Km)	Bitumage des voiries	2 868	166	3 033	166	3 199	166	3 365	166	3 530
2	Routes (58 129 Km)	Bitumage du réseau routier	5 152	1 600	6 752	1 600	8 352	1 600	9 952	1 600	11 552
Total (69 312 Km)			8 020		9 786		11 552		13 317		15 083

Source : DEP/Min ITP

Il ressort de ce tableau que sur un linéaire de **69 312 km** du réseau routier sous la gestion du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, au 31 décembre 2024, **8 020 Km** sont bitumés, représentant **5,24%** du réseau routier global. Il est projeté à l'horizon 2028, d'accroître ce linéaire à **15 083 km**, soit une proportion de **10%** du réseau routier global.

De façon spécifique, au cours de la période 2024-2028, les projets suivants devront être menés :

1. Réseaux routiers :

- **Pour la RN1** : (i) Compléter le bitumage du tronçon entre Kamuesha et Kananga, sur **141 km**, sur financement de l'Union Européenne (ii) régler le contentieux avec la société Samcrete, pour permettre le bitumage du tronçon d'environ **45 km**, entre la rivière Kakangayi et Mbuji-Mayi, (iii) combler le linéaire d'environ **770 km**, séparant Mwene-Ditu de Nguba ;
- **Pour la RN2** : Le projet PACT, par ses trois phases (1-2-3), vise à connecter Mbuji-Mayi à Bukavu, à travers l'aménagement successif de 280 km du tronçon Mbuji-Mayi – Kabinda – Mbanga, et 160 km, de Kanyabayonga à Butembo (PACT-1) ; Ensuite, en phase 2, 400 km, entre Mbanga et Pene-Mwenga, et dans sa troisième phase, 400 km supplémentaires, de Pene-Mwenga à Bukavu. Par ailleurs, la BAD prenant déjà en charge le financement du trajet Bukavu – Nyamukubi (**85 km**), il importe de trouver, entretemps, des ressources pour couvrir le bitumage de la section Nyamukubi – Goma (**110 km**), afin de joindre Goma à Bukavu, par voie routière. En plus de l'importance économique de cet axe routier, **ces travaux sont plus que prioritaires**, en raison de la situation sécuritaire du moment ;
- **S'agissant de la RN3** : avec un linéaire de **624 km**, cette route permet de relier Bukavu à Kisangani, par Walikale. Ici également, au-delà de l'importance économique de cette route, les urgences sécuritaires doivent conduire à ce que Kisangani soit relié, au plus tôt à Walikale, soit une distance de **424 km**, sur laquelle 220 km, de Walikale à Lubutu, devraient être encore praticables. Cependant, il existe, depuis 2018, un contrat de concession entre l'Office des Routes et une société privée, nommée NGE, à qui il a été concédé plus de 1000 km (dont le linéaire de cet axe routier), sans que le travail n'ait jamais débuté. Le gouvernement est en voie de prendre **une décision, pour pouvoir aligner des travaux en urgence, sur cet axe routier** ;
- **S'agissant de la RN4** : bitumer l'axe Kisangani – Banalia – Buta, soit environ **315 km** pour relier les deux Chefs-lieux de provinces. Les travaux de bitumage doivent se poursuivre jusqu'à Ndu, à la frontière avec la République Centrafricaine (RCA). Ce qui donne l'opportunité de connecter à la RN4, à partir de Monga, la bretelle de **49 km** de la RN24 pour joindre Yakoma. En plus, à partir de Dulia, Connecter la RN6 qui va aller à Bundunki, Bumba, Lisala jusqu'au port d'Akula ;
- **S'agissant, ensuite de la RN5** : terminer la liaison Bukavu – Nyangezi – Kamanyola (**55 km**), réhabiliter le tronçon Kamanyola – Uvira (**85 km**), puis relier Uvira à Baraka (**100 km**) et à atteindre Kalemie, le Chef-lieu de la province du Tanganyika, soit une distance de **386 km** de Uvira à Kalemie. Ceci est nécessaire pour permettre à nos populations de se déplacer dans la province du Sud-Kivu, sans devoir passer par un pays voisin, ce qui constitue un véritable problème sécuritaire. En plus, il est envisagé de connecter Kalemie – Nyunzu – Kongolo – Lubao pour assurer une connexion à la RN2 ;
- **Pour les RN6, RN23 & RN24** : Dans un premier temps, connecter Zongo, Libenge, Gemena et le port d'Akula (soit **383 km**). Dans les phases suivantes, en impliquant la RP336, relier les 3 chefs-lieux (Lisala, Gemena et Gbadolite) et aller par la RN24, d'une part, et assurer la liaison Lisala – Buta en passant par Bumba, Bunduki et Dulia, d'autre part ;
- **Par rapport à la RN7** : Relier la RN1, à partir de Mwamba-Mbuyi, au Kasai central, à la RN4 à Kisangani, dans la Tshopo (**1.183 km**), en passant par Lodja, Yayama, Ikela et Opala ; Partir de Yayama, sur la RN8, vers Mbandaka (soit **882 km**), en passant par Boende. Du croisement entre la RN8 et la RN9, à Bokatola, la RN9 permet d'aller jusqu'au lac Mai-Ndombe pour atteindre Inongo, chef-lieu de la province du mai-Ndombe, sur un linéaire de **155 km** ;
- **Concernant la RN17** : établir la liaison Mongata – Bandundu, sur **240 km**.
- **Concernant la RN27** : Moderniser la route allant de Komanda, Bunia, Mahagi et Goli, **sur 235 km** ; Route dont les travaux pourraient être envisagés dans le cadre d'un PPP ;
- **Des routes en terre** à réhabiliter et à entretenir pour un linéaire de **18.500 km** et l'affectation des équipements de génie civil dans chaque Territoire dans le cadre du programme de livraison de matériels de travaux routiers avec l'appui du groupe GUMA.

2. les Voiries :

➤ Construction de la voie de contournement :

- **Rocade Nord-Est** (Autoroute Centre-Ville-Aéroport de N'djili) : Rond-point Safricas – Assanef – Rond-point huileries – Eglise St Eloi – Entrée BAT – Cité du fleuve - Croisement av. Ndjoku – Bld Lumumba (21,23 km) ;
- **Rocade Sud-Est** : Croisement av. Ndjoku – Bld Lumumba – Avenue Buma (dite « Antoine Gizenga ») - N'djili Brasserie - De la paix - Kimwenza Gare – Mitendi (RN1) (41,54 km) ;
- **Rocade Sud-Ouest** : Mitendi (RN1) - Arrêt Mbudi (21,38 km)
- **Rocade Nord-Ouest** : Arrêt Mbudi – Tourisme - Kintambo magasin – Rond-point Safricas (12 km)
- **Modernisation des pénétrantes et des transversales** :
 - P1 : Boulevard Lumumba (entrée Mokali) – Pont Mokali – Station SNEL – jonction périphérique (11,4 km) ;
 - P2 : Boulevard Lumumba (entrée Kimbuta) - Ste Thérèse (Av 2ème République) – Cimetière Kimbanseke - jonction périphérique (11,850 km) ;
 - P3 : Boulevard Lumumba (entrée Route de Sanda Cecomaf) - jonction périphérique (8,17 km)
 - P4 : Pont – Matete (Av de la Paix) : - jonction périphérique (9,2 km) ;
 - P5 : Boulevard Sendwe (entrée Av Université) – RP Ngaba – Unikin – Av Mandela – Av de la paix - jonction périphérique (17,5 km) ;
 - P6 : By-Pass (Triangle Unikin) - Route de Kindele - Kimwenza Mission – Kimwenza gare - jonction périphérique (10,3 km) ;
 - P7 : RN1 (Triangle Cité Verte) – Kimwenza Gare
 - P8 : RN1 (Arrêt Matadi Mayo) - Matadi Kibala – Kimwenza Gare (jonction périphérique (5,45 km) ;
 - P9 : RN1 (entrée Mama Koko) - Terminus Zamba Télécom - jonction périphérique (10,2 km).

➤ Construction des Bretelles :

- B1 : Carrefour Pompage (entrée Don Bosco) – Paroisse Don Bosco - Av Jeunesse – jonction P8 (10,03 km)
- B2 : Camp Badiadingi (Champ des tirs) – Av Kimbangu – Av Nzita – Av Télécom – jonction P8 (7,50 km)
- B3 : Sortie Nzolana – Kinshasa - Kizonzi – Allée Samba – Route de Buadi – jonction B1 (3,5 km)
- B4 : Fin Avenue Me Croquet – jonction P2 (1,2 km) ;

➤ Construction de la voie de contournement à :

- Mbanza-Ngungu, Matadi et Boma dans le Kongo Central ;
- Likasi dans le Haut-Katanga ;

- Bukavu dans le Sud Kivu.

➤ **Aménagement des voiries dans les villes des provinces suivantes :**

- **Bas Uélé** : 10 km dans la ville de Buta ;
- **Equateur** : 10 km dans la ville de Mbandaka
- **Haut Lomami** : 10 km dans la ville de Kamina ;
- **Haut Uélé** : 10 km dans la ville d'Isiro ;
- **Ituri** : 10 km dans la ville de Bunia ;
- **Kwango** : 10 km dans la ville de Kenge ;
- **Kwilu** : 10 km dans la ville de Bandundu ;
- **Lomami** : 10 km dans la ville de Kabinda, 10 km dans la ville de Muene-ditu et 10 km dans la ville de Ngandajika ;
- **Maï-Ndombe** : 10 km dans la ville d'Inongo ;
- **Mongala** : 10 km dans la ville de Lisala et 10 km dans la ville de Bumba ;
- **Nord-Kivu** : 10 km dans la ville de Beni et 10 km dans la ville de Butembo ;
- **Nord-Ubangi** : 10 km dans la cité de Yakoma ;
- **Sankuru** : 10 km dans la ville de Lusambo, 10 km dans la ville de Lodja et 10 km dans la ville de Lumumba ville ;
- **Sud-Kivu** : 10 km dans la ville d'Uvira et 10 km dans la ville de Baraka ;
- **Sud-Ubangi** : 10 km dans la ville de Gemena et 10 km dans la ville de Zongo ;
- **Tanganyika** : 10 km dans la cité de Moba ;
- **Tshopo** : 10 km dans la ville de Kisangani ;
- **Tshuapa** : 10 km dans la ville de Boende.

3. Les Parcs immobilier et Automobile publics.

Etant donné que tous les Territoires de la RD Congo disposent d'un programme particulier de développement local, à la base, sous le label **PDL-145 T**, qui vise la construction des bâtiments publics des Territoires et Secteurs, des centres de santé, des écoles ainsi que la réhabilitation des voies de desserte agricole, il est envisagé ce qui suit :

- Des **Universités** sont à construire et à équiper dans certaines villes en vue de renforcer l'éducation de la jeunesse ;
- Des **Hôpitaux** de 100 lits dans certains grands centres du pays ;
- Des stades omnisports à construire à Kananga, Boma, etc

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Le Ministère, pour réaliser sa mission, poursuit les objectifs les plus représentatifs ci-après :

- ✓ Construire/bitumer les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire/bitumer les voiries urbaines et stabiliser les sites érosifs.

1.4.2. Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Construire/Bitumer les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	ND	6,37	8,86	11,61	14,36	17,12	19,87
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : (Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus pour la période 2025-2028) x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2024, un total de 827,95 Km de routes d'intérêt général a été bitumé, représentant un taux de réalisation de 8,86% par rapport aux objectifs fixés. Ce chiffre porte le linéaire cumulé de routes d'intérêt général à 5 152 Km sur l'ensemble du réseau d'intérêt général. Il est projeté de porter ce linéaire à 11 552 Km à l'horizon 2028. Cela implique la réalisation supplémentaire de 6 400 Km de routes bitumées au cours des quatre prochaines années.									
Objectif 2. Construire/Bitumer les voiries et stabiliser les sites érosifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion de voiries bitumées	%	ND	24,03	25,65	27,12	25	25	25
Source : Offices des Voiries et Drainage.									
Mode de calcul : (Nombre de km de voiries bitumées / Linéaire total du réseau de la voirie à bitumer prévus pour la période 2025-2028) x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2024, un linéaire de 180,75 Km de voiries urbaines a été bitumé, correspondant à un taux de réalisation de 25,65% par rapport aux objectifs fixés. Ce chiffre porte le linéaire cumulé de voiries bitumées à 2 867,92 Km sur un réseau total estimé à 11 182,86 Km à l'échelle nationale. Il est projeté de porter ce linéaire à 3 530 Km à l'horizon 2028. Cela implique la réalisation supplémentaire de 662 Km de voiries bitumées au cours des quatre prochaines années.									

1.5. Évolution des crédits du Ministère

1.5.1. Évolution des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	074	Administration générale	976 633 015 817,00	544 236 347 28 5,94	3.318.560.120.589 ,80		3.562.752.396.013
2	075	Routes et voiries urbaines	2 303 714 381 620,40	373 646 151 636	284.904.170.117,4 0		970.030.557.688
3	076	Parc immobilier et automobiles de l'Etat	10 314 422 181	4 175 941 645,6 7	3.245.504.744,00		11.966.698.030
4	047	Reconstruction	1 101 498 960,00	0,00	10.323.001.960,00		446.277.646
TOTAL			3 291 763 318 578,40	922 058 440 56 7	4.564.383.616.228 ,50		4.545.195.929.377

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

1.5.2. Évolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026 - 2028

Tableau 4 : Projections des crédits par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	6 333 360 000	5 801 978 000	5.333.360.000,40		6.650.028.000
Fonctionnement des Ministères	31 215 552 149	201 694 154 209	41.259.153.319,40	831.726.209	46.322.110.985
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	18 979 747 679	131 022 052 307	1.500.000.000,00	841.141.221	1.725.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures	2.569.035.605.110,40	364.692.348.084,00	4.043.752.653.815,90		3.937.322.464.442
Investissements sur Ressources Propres	81 818 137 853	35 535 798 161	84.076.328.601,00	351.761.202.587	145.596.464.972
Rémunérations	13 743 848 519	103 644 706 404	122.092.945.543,40	58.031.386.470	129.418.522.276
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 767 489 514	1 767 489 514	1.767.489.514,00		1.891.213.780
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	478 869 577 754	99 667 403 404	264.601.685.434,40	204.870.284.876	276.270.124.921
Total	3 291 763 318 578,40	922 058 440 567	4.564.383.616.228,50	616.335.741.362	4.545.195.929.377

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

1.5.3 Evolution des crédits par Titre 2025 – 2027

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	155 706 637 861	436 360 912 919,55	166.619.588.376,80		179.356.847.041
Titre III : Dépenses de personnel	107 580 022 852,00	103 644 706 404,00	132.219.361.979		140.612.445.985
Titre IV : Biens et matériels ;	7 764 814 647,00	1 263 000 00 0,00	8.905.317.287		9.928.305.999
Titre V : Dépenses de prestations ;	19 315 815 000,00	200 431 154 208,55	19.022.295.457		21.994.757.137
Titre VI : Transferts et interventions	21 045 985 362,00	131 022 052 307,00	6.472.613.654		6.821.337.920
II. Dépenses en capital	3 136 056 680 717	485 697 527 647	2.483.333.513.441,10		4.365.839.082.336
Titre VII : Equipements	567 937 867 857,40	67 345 599 2 62,67	403.426.187.505		2.216.653.635.263
Financement intérieur					
Financement extérieur					

Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 568 118 812 860,00	418 351 928 385	2.079.907.325.936,10		2.149.185.447.073
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	3 291 763 318 578,40	922 058 440 567	2.649.953.101.817,90		4.545.195.929.377

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2024

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et Masse salariale 2025 - 2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif salaire de Base	Total masse T3 2025	Projection à fin decembre 2025	Nouvelles actions 2026			PROJECTIONS 2026	
				Effectifs	Masse salariale	Effectifs	Masse salariale	EFFECTIFS
Section : 33 RECONSTRUCTION	1.918	1.014.050.630	1.352.067.507	-	-	-	-	1.918
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	10	18.050.319	24.067.092	-	-	-	-	10
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	47	40.807.349	54.409.799	-	-	-	-	47
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	941	497.549.932	663.399.909	-	-	-	-	941
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	919	457.237.591	609.650.121	-	-	-	-	919
5. Autres	1	405.439	540.585	-	-	-	-	1
Section : 42 INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	12.712	9.798.343.672	13.064.458.229	-	-	-	-	12.712
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	632	957.922.007	1.277.229.343	-	-	-	-	632
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	1.635	1.533.272.551	2.044.363.401	-	-	-	-	1.635
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	4.639	3.248.267.429	4.331.023.239	-	-	-	-	4.639
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	3.711	1.508.770.351	2.011.693.801	-	-	-	-	3.711
5. Autres	2.095	2.550.111.334	3.400.148.445	-	-	-	-	2.095
Total	14.630	10.812.394.302	14.416.525.736	-	-	-	-	14.630

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1 PROGRAMME 074 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable de programme : Georges KOSHI GIMEYA

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

Le cabinet du Ministre, le Secrétariat général, la Direction de la Formation /reconstruction, CTA, CGPMP/ITP, Direction Réglementation et Normes, DEP/ITP, DEP/Reconstruction, DAF/ITP, DSG/reconstruction, DRH, CFAV, DANIC et Direction de l'Inspection.

2.1.2. Stratégie du Programme

Dans ce programme, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics compte réaffirmer son leadership en matière de conception, de construction, de modernisation, de développement, d'aménagement, de réalisation et d'entretien des ouvrages de Génie civil pour le compte du Gouvernement.

Au cours de cinq dernières années, le Ministère a initié une étude, menée par des consultants indépendants pour identifier les problèmes majeurs qui plombent le fonctionnement du secteur des Infrastructures en RDC et proposer des solutions pour renforcer ses capacités organisationnelles et managériales. Il s'agit de l'étude du Plan National Intégré des Transports en RDC.

Il résulte de cette dernière, qu'il se pose encore, au sein du Ministère, des problèmes liés aux faiblesses dans la gestion de ses Ressources humaines ; dans les fonctions de planification, suivi et évaluation ; l'insuffisance des ressources matérielles et financières ; l'inadaptation de son cadre légal et réglementaire et les conflits d'attributions persistants tant au niveau interne de ses services qu'externe avec les Ministères sectoriels.

A cette fin, le programme vise à **améliorer la gouvernance et le pilotage sectoriel**. Il compte ainsi renforcer les capacités de ses Services Tutélaires en planification, suivi et évaluation technique des projets et des politiques publiques ; recentrer ses Régies sur leur rôle d'exécution des travaux, enfin, moderniser les textes légaux, réglementaires et les Normes techniques du Secteur. Il sera procédé au renforcement des capacités techniques, opérationnelles et managériales des Services et organismes rattachés au Ministère.

L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée, en usant des structures étatiques comme régulateurs et contrôleurs.

2.1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

a.. Les objectifs du programme

Le Programme Administration Générale a pour objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité institutionnelle (Moderniser le cadre institutionnel : taux d'élaboration des textes réglementaires ; le taux de mise en œuvre des textes réglementaires et légaux) ;
- Moderniser la gestion des ressources financière et humaines (Taux de mise en place/d'opérationnalisation des outils de planification et de budgétisation, taux d'exécution du budget du ministère)
- Promouvoir les NTIC.

b. Cadre de performance du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1. Renforcer la capacité institutionnelle									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%							
			25,0	30,2	31	25	25	25	25
Source des données : DRH/ ITP									
Mode de calcul : Nombre de formation réalisées / Total de formations prévues pour la période x100									
Commentaire : Au titre de l'exercice budgétaire 2024, le taux d'exécution du plan annuel de formation s'est établi à 31% par rapport à la cible initialement fixée, en raison de contrainte budgétaires ayant limité la mise en œuvre des actions prévues. Malgré ce contexte, la formation du personnel demeure une priorité stratégique pour le renforcement des capacités institutionnelles. Ainsi, pour la période 2025-2028, il est projeté la mise en œuvre de 100 modules de formation, avec une planification annuelle progressive à hauteur de 25% par an.									
2.	Taux de transformation des crédits prévus en équipements fonctionnels livrés et opérationnels	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : DAF et CGPMP									
Mode de calcul : (Montant des crédits exécutés pour les équipements effectivement livrés et opérationnels/Montant total des crédits budgétaires prévus pour la période) x 100									
Commentaire :									
3.	Taux de réalisation ou d'actualisation des outils de planification et de gestion financière	%	60,6	60,6	42,86	100	100	100	
Source des données : DEP/ITP									
Mode de calcul : (Nombre d'outils de planification et de gestion financière élaborés ou actualisés par an /Nombre total d'outils prévus) x 100									
Commentaire : Au 31 Décembre 2024, 6 outils de planification et de Gestion financière ont été élaborés et actualisés soit un taux de réalisation de 42,86%. Cette contre-performance par rapport à la cible fixée est due à l'insuffisance de moyens financiers. Pour la période 2025 – 2028, le Ministère compte actualiser et élaborer annuellement neuf (9) outils à savoir : le CDMT sectoriel, le PIP sectoriel, le PAP, le RAP, le PAP, le PTA, le PPM prévisionnel, le CBMT sectoriel, le Plan de trésorerie sectoriel.									
Objectif 2. Renforcer le cadre légal, règlementaire et les normes techniques du secteur									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux de production des textes légaux du secteur	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : CTA									
Mode de calcul : (Nombre de textes légaux produits/Nombre de légaux prévus) x 100									
Commentaire : Quelques protocoles d'accord et Avenant restent en souffrance dans le secteur des ITP, SCPT, Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé...									
2	Proportion des textes légaux revisités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : CTA									
Mode de calcul : (Nombre de textes légaux revisités/Nombre de légaux revisités pour la période) x 100									
Commentaires : la législation dans le secteur des ITP en République Démocratique du Congo ne s'adapte plus aux exigences de l'ère et ne concorde pas avec les missions assignées aux nouvelles structures. Cependant, la cellule Technique d'Appui a proposé d'une part, la révision des textes légaux et règlementaires du secteur des ITP par la constitution d'une commission de réforme ; et d'autres part, l'élaboration de nouveaux textes pour répondre aux besoins pressants de la création de la Direction sportive et de l'inspection générale des ITP.									

Objectif 3. Promouvoir les NTIC									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Taux de couverture des bureaux en équipements informatiques et logiciels	%	20,2	22,7	25,8	ND	49,7	68,7	91,8
Source des données : DANTIC									
Mode de calcul : Moyenne des besoins pour chaque service X100/Taux équipement existant par service									
Commentaire : les Taux de couverture en équipements informatiques est très faible au secrétariat général aux ITP car les moyens ne sont disponibilisés et il y a aussi le manque totale de la volonté. la projection pour 2026 est d'atteindre la moyenne de 49,7% soit 12 à 16 équipements par service et cela pourrait nous amener à près de 70% en 2027 et à 92% en 2028.									
2.	Taux de couverture des sites du Ministère connecté en réseau internet	%	ND	7,4	22,7	ND	65,7	100	100
Source des données : DANTIC/ WEBMASTER									
Mode de calcul : 24heuresX100 /Nombre de visiteurs de site par jours (internautes) équivalent au mois									
Commentaire : Pour l'exercice en cours le site est visité à plus de 1870 internautes par jours et avec les mises à jours fréquents nous comptons atteindre 40000 internautes par jours et pour 2026 et 2028 la projection est de 100% donc des visites instantanées.									

2.1.4 Evolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	6 333 360 000	5 801 978 000	5.333.360.000,40		6.650.028.000
Fonctionnement des Ministères	24 965 305 125	198 857 057 909	38.405.860.296,40		40.045.394.519
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 259 915 893	129 555 336 230	500.000.000,00		215.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures	820 089 390 176	93 909 083 292	3.086.537.396.610,60		3.119.526.269.357
Investissements sur Ressources Propres	81 818 137 853	12 468 185 452	84.076.328.601,00		73.832.189.761
Rémunérations	96 587 839 851	103 644 706 404	103.606.855.522,40		46.113.069.896
Subventions aux Organismes Auxiliaires	710 683 074	0,00	100.319.559,00		100.319.559
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					276.270.124.921
Total	976 633 015 817	544 236 347 285	3.318.560.120.589,80		3.562.752.396.013

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	125 523 743 943	432 057 100 542	142.613.035.377,80		86.473.783.974
Titre III : Dépenses de personnel	99 459 339 106	103 644 706 404	113.288.152.742,80		56.221.523.179
Titre IV : Biens et matériels ;	6 435 023 667	1 263 000 000	8.519.165.359,00		8.583.305.676
Titre V : Dépenses de prestations ;	15 360 034 034	197 594 057 908,55	17.000.273.577,00		18.148.511.420
Titre VI : Transferts et interventions	4 269 347 136	129 555 336 230	3.805.443.699,00		3.520.443.699
II. Dépenses en capital	851 109 271 874	112 179 246 743	2.218.731.828.006,70		3.476.278.612.039
Titre VII : Equipements	554 223 694 971	63 169 657 617	397.904.232.219,00		2.198.673.978.205
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	296 885 776 903	49 009 589 1 26,50	1.820.827.595.787,70		1.277.604.633.834
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	976 633 015 817	544 236 347 285	2.361.344.863.384,50		3.562.752.396.013

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	741	Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement	5 509 861 493	198 773 425 232,55	12.066.892.772		291.504.757.817
2	742	Coordination administrative des Infrastructures et Travaux Publics	959 712 248 001	337 899 395 264,40	2.338.954.968.652		3.260.266.471.615
3	743	Coordination Administrative de la reconstruction	11 410 906 323	7 563 526 789	10.781.565.532		10.981.166.581
Total			976 633 015 817	544 236 347 285,9	2.361.344.863.384,50		3.562.752.396.013

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

I.3.1

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 741 Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics					
Fonctionnement des Ministères			12.066.892.772,40		15.234.632.896
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					276.270.124.921
Sous-total 1			12.066.892.772,40		291.504.757.817

Action 2 : 742 Coordination Administrative des Infrastructures et Travaux publics					
Contrepartie des projets			5.333.360.000,40		6.650.028.000
Fonctionnement des Ministères			25.796.007.469,00		24.205.439.461
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			400.000.000,00		100.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures			2.129.322.139.405,30		3.119.526.269.357
Investissements sur Ressources Propres			84.076.328.601,00		73.832.189.761
Rémunérations			93.926.813.617,40		35.852.225.477
Subventions aux Organismes Auxiliaires			100.319.559,00		100.319.559
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
Sous-total 2			2.338.954.968.652,10		3.260.266.471.615
Action 3 : 743 Coordination Administrative de la reconstruction					
Fonctionnement des Ministères			542.960.055,00		605.322.162
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			100.000.000,00		115.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations			9.680.041.905,00		10.260.844.419
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD					
Sous-total 3					10.981.166.581
Total général			10.323.001.960,00		3.562.752.396.013

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 741 Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics					
I. Dépenses Courantes			12.066.892.772,40		15.234.632.896
Titre III : Dépenses de personnel			4.717.235.702,40		4.801.105.764
Titre IV : Biens et matériels ;			2.453.381.212,00		2.537.251.274
Titre V : Dépenses de prestations ;			1.738.035.056,00		4.738.035.056
Titre VI : Transferts et interventions			3.158.240.802,00		3.158.240.802
II. Dépenses en capital					276.270.124.921
Titre VII : Equipements					5.732.537.864
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					270.537.587.057
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1			12.066.892.772,40		291.504.757.817
Action 2 : 742 Coordination Administrative des Infrastructures et Travaux publics					
I. Dépenses Courantes			120.223.140.645,40		60.257.984.497
Titre III : Dépenses de personnel			98.811.871.292,40		41.031.549.157
Titre IV : Biens et matériels ;			5.928.903.816,00		5.918.701.847
Titre V : Dépenses de prestations ;			14.982.045.978,00		13.107.413.934
Titre VI : Transferts et interventions			500.319.559,00		200.319.559
II. Dépenses en capital			2.218.731.828.006,70		3.200.008.487.118
Titre VII : Equipements			397.904.232.219,00		2.192.941.440.341
Financement intérieur					

Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			1.820.827.595.787,70		1.007.067.046.777
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2			2.338.954.968.652,10		3.260.266.471.615
Action 3 : 462 Coordination Administrative de la reconstruction					
I. Dépenses Courantes			10.323.001.960,00		10.981.166.581
Titre III : Dépenses de personnel			9.759.045.748,00		10.388.868.258
Titre IV : Biens et matériels ;			136.880.331,00		127.352.555
Titre V : Dépenses de prestations ;			280.192.543,00		303.062.430
Titre VI : Transferts et interventions			146.883.338,00		161.883.338
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3			10.323.001.960,00		10.981.166.581
Total			2.361.344.863.384,50		3.562.752.396.013

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2 PROGRAMME 075 : ROUTES ET VOIRIES URBAINES

Responsable de programme : Donat MUSENGA MADIMBA

Fonction : Directeur des Ponts et Chaussées

2.2.1. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

La Direction des Ponts et Chaussées, le Bureau Technique de Contrôle, l'Agence Congolaise des Grands Travaux, l'Office des Routes, l'Office des Voiries et Drainage, le Fonds National d'Entretien Routier et Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme et la Cellule Infrastructures (Cellule spécialisée rattachée au Cabinet du Ministre).

2.2.2. Stratégie du Programme

Le programme a pour but la prise en charge du réseau routier et de la voirie urbaine. Toutefois, les compétences en la matière sont partagées entre l'Administration centrale et les provinces, tandis que les routes de dessertes agricoles sont sous la responsabilité du Ministère en charge du Développement Rural.

Il a comme défi principal le désenclavement du territoire national. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de réhabilitation, de construction et d'entretien régulier du réseau routier existant en s'appuyant sur les 6 Pôles de développement industriel, à savoir : Pôle ouest ; Pôle Nord-ouest ; Pôle Centre ; Pôle Sud ; Pôle Nord Est ; et Pôle Est afin de faciliter l'inter-connectivité des provinces. S'agissant de la voirie, le défi à relever est le bitumage du réseau (modernisation des voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique) et d'assurer leur maintenance. Cette stratégie vise à :

- **Construire des périphériques de 2 x 2, 3 ou 4 voies**, permettant une circulation à grande vitesse, sans points de conflit, auxquelles seront connectées des routes pénétrantes et des voies transversales, d'au moins 2 x 2 voies de manière à réaliser un maillage Nord-Sud et Est-Ouest. Les pénétrantes et les transversales seront pourvues des échangeurs appropriés au niveau des principales intersections, d'une signalisation adéquate, d'aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs, des passerelles pour piétons, etc., pour les grandes villes ;
- **Aménager les voiries primaires, secondaires et tertiaires**, en voies de circulation fluides, avec une signalisation adéquate, des aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs et passerelles pour piétons si nécessaire, etc.
- **Développer un système de drainage global** tenant compte de la pression démographique, des constructions anarchiques et des effets du changement climatique ;
- **Assurer un système d'entretien courant permanent ;**
- **Privilégier le bétonnage et d'autres techniques adaptées** pour créer une plus grande **résilience des voiries urbaines**, afin de tenir compte des effets du **changement climatique** ;
- **Prévoir un contrôle de la charge à l'essieu** à la sortie des aires de chargement (aéroports, ports, usines, entrepôts, ...) ;
- **Réhabiliter les voiries dont la durée de vie est dépassée**, après auscultation de la chaussée de plus de 15 ans de vie, en recourant au recyclage le cas échéant ;
- **Mener des études** et constituer une banque de données pour des projets bancables ;
- **Poursuivre, rationaliser et achever les projets des voiries** amorcés au courant du quinquennat précédant ;
- **Curer régulièrement les voies de drainage dans les villes** pendant la saison sèche

2.2.3. Objectifs et indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme

Les objectifs liés au programme sont :

- ✓ Construire/bitumer les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire/bitumer les voiries urbaines et stabiliser les sites érosifs ;
- ✓ Réhabiliter et entretenir les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire, réhabiliter, entretenir les ouvrages de franchissement du réseau routier d'intérêt général ;
- ✓ Réhabiliter, entretenir les voiries et stabiliser les sites érosifs.

b. Cadre de performance du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1 : Construire/Bitumer les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	%	ND	6,37	8,86	25	25	25

Source : Office des Routes									
Mode de calcul : (Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus pour la période 2025-2028) x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2024, un total de 827,95 Km de routes d'intérêt général a été bitumé, représentant un taux de réalisation de 8,86% par rapport aux objectifs fixés. Ce chiffre porte le linéaire cumulé de routes d'intérêt général à 5 152 Km sur l'ensemble du réseau d'intérêt général. Il est projeté de porter ce linéaire à 11 552 Km à l'horizon 2028. Cela implique la réalisation supplémentaire de 6 400 Km de routes bitumées au cours des quatre prochaines années.									
Objectif 2. Construire/Bitumer les voiries et stabiliser les sites érosifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion de voiries bitumées	%	ND	24,03	25,65	25	25	25	25
Source : Offices des Voiries et Drainage.									
Mode de calcul : (Nombre de km de voiries bitumées / Linéaire total du réseau de la voirie à bitumer prévus pour la période 2025-2028) x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2024, un linéaire de 180,75 Km de voiries urbaines a été bitumé, correspondant à un taux de réalisation de 25,65% par rapport aux objectifs fixés. Ce chiffre porte le linéaire cumulé de voiries bitumées à 2 867,92 Km sur un réseau total estimé à 11 182,86 Km à l'échelle nationale. Il est projeté de porter ce linéaire à 3 530 Km à l'horizon 2028. Cela implique la réalisation supplémentaire de 662 Km de voiries bitumées au cours des quatre prochaines années.									
Objectif 3. Réhabiliter et entretenir les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion du réseau routier d'intérêt national en terre réhabilité	%	ND	3,70	17,38	25	25	25	25
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national en terre réhabilitées ou ré ouvertes / Total nombre de Km des routes d'intérêt national en terre à réhabiliter prévus pour la période x 100									
Commentaires : au 31 Décembre au terme de l'exercice budgétaire 2024, 892Km ont été réhabilité soit un taux d'exécution de 17,38%. A l'horizon 2028, le Ministère projette réhabiliter et entretenir 18 500 Km du réseau routier d'intérêt général, en raison de 25% annuellement.									

Objectif 4. Construire, réhabiliter, entretenir les ouvrages de franchissement du réseau routier d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion de ponts construits	%	ND	ND	20	25	25	25	25
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Nombre de ponts construits/Nombre de ponts à construire prévus pour la période x 100									
Commentaires : au 31 Décembre 2024, 69 ponts ont été construits sur 345 prévus, soit un taux de réalisation de 20 %. A l'horizon 2028, il est projeté de réaliser 276 restants, en raison de 25% annuellement									
2	Proportion de ponts réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									

Mode de calcul : Nombre de ponts réhabilités/Nombre de ponts à réhabiliter prévus pour la période x 100										
Commentaires :										
3	Proportion des bacs déployés	%	ND	ND	5	25	25	25	25	
Source : Office des Routes										
Mode de calcul : Nombre de bacs déployés/Nombre de bacs à déployer prévus par période x 100										
Commentaires : au terme de l'exercice 2024, un seul site a connu le déploiement de bac, soit un taux de réalisation de 5%. A l'horizon 2028, il est projeté d'achever la mise en œuvre du programme de déploiement des bacs dans 19 sites restants, en raison de 25% annuellement.										
4	Proportion des bacs réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Office des Routes										
Mode de calcul : Nombre de bacs réhabilités/Nombre de bacs à réhabiliter prévus par période x 100										
Commentaires :										
Objectif 2. Réhabiliter, entretenir les voiries et stabiliser les sites érosifs										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025		2026	2027	2028
1	Proportion de voiries entretenues		145,27	152,74	61,71	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Linéaire des voiries entretenues/ Linéaire des voiries à entretenir prévu pour la période x100										
Commentaires : Au 31 Décembre 2024, 117 Km prévus pour l'entretien, 72 Km ont été entretenus soit un taux de réalisation de 61,71%										
2	Proportion des sites érosifs stabilisés	100	100	66,67	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Nombre de sites érosifs stabilisés/ Nombre des sites érosifs prévus pour la période x100										
Commentaires : au 31 Décembre 2024, 10 sites érosifs ont été stabilisés sur 15 prévus, soit un taux de réalisation de 66,67%.										

2.2.4 Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 304 605 291	2 837 096 300	2.394.729.451,00		1.464.130.593
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 359 915 893	1 466 716 077	900.000.000,00		1.310.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures	1 748 946 214 934	250 783 264 792			817.796.195.085
Investissements sur Ressources Propres	57 078 059 080	18 891 671 063			69.213.636.774
Rémunérations	7 156 008 668	0,00	16.450.948.792,00		79.689.788.796
Subventions aux Organismes Auxiliaires	556 806 440	0,00	556.806.440,00		556.806.440
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	478 869 577 754	99 667 403 403,55	264.601.685.434,40		

Total	2 303 714 381 620	373 646 151 636,05	284.904.170.117,40		970.030.557.688

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	19 377 336 292	4 303 812 377	20.302.484.683,00		83.020.725.829
Titre III : Dépenses de personnel	7 384 962 783	0,00	16.838.886.331,00		79.928.658.858
Titre IV : Biens et matériels ;	150 634 216	0,00	241.838.746,00		230.870.062
Titre V : Dépenses de prestations ;	925 016 960	2 837 096 300	1.764.953.166,00		994.390.469
Titre VI : Transferts et interventions	10 916 722 333	1 466 716 077	1.456.806.440,00		1.866.806.440
II. Dépenses en capital	2 284 337 045 328	369 342 339 259,05	264.601.685.434,40		887.009.831.859
Titre VII : Equipements	13 714 172 886	0,0	5.521.955.286,00		17.979.657.058
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 270 622 872 442	369 342 339 259,05	259.079.730.148,40		869.030.174.801
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	2 303 714 381 620	373 646 151 636,05	284.904.170.117,40		970.030.557.688

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	751	Entretien et réhabilitation des voiries	162 153 911	8 817 785 177	162.153.911,00		970.030.557.688
2	752	Protection des patrimoines et sites érosifs					
3	753	Construction des routes et voiries	1 790 660 649 656,40	250 783 264 792,5	2.495.049.010,0		
4	754	Entretien et réhabilitation des routes revêtues	478 869 577 754	99 667 403 403,55			
5	755	Entretien et réhabilitation des routes en terre	221 578 032	14 377 698 263	264.601.685.434,40		
6	756	Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement	33 800 422 267	0,0			
7	757	Validation des études			9.577.586.700,00		
8	758	Contrôle et Surveillance des Travaux			8.067.695.062,00		
9	759	Aménagement des intersections					
Total			2 303 714 381 620,40	373 646 151 636,05	284.904.170.117,40		970.030.557.688

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 751 Entretien et réhabilitation des voiries					
Fonctionnement des Ministères					1.464.130.593
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					1.310.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures					817.796.195.085

Investissements sur Ressources Propres					69.213.636.774
Rémunérations					79.689.788.796
Subventions aux Organismes Auxiliaires			162.153.911,00		556.806.440
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1			162.153.911,00		970.030.557.688
Action 2 : 752 Protection des patrimoines et sites érosifs					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					
Action 3 : 753 Construction des routes et voiries					
Fonctionnement des Ministères			2.394.729.451,00		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires			100.319.559,00		
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3			2.495.049.010,00		
Action 4 : 754 Entretien et réhabilitation des routes revêtues					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					

Sous-total 4					
Action 5 : 755 Entretien et réhabilitation des routes en terre					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD			264.601.685.434,40		
Sous-total 5			264.601.685.434,40		
Action 6 : 756 Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 6					
Action 7 : 757 Validation des études					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			800.000.000,00		
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations			8.556.008.668,00		
Subventions aux Organismes Auxiliaires			221.578.032,00		
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 7			9.577.586.700,00		
Action 8 : 758 Contrôle et Surveillance des Travaux					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			100.000.000,00		

Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations			7.894.940.124,00		
Subventions aux Organismes Auxiliaires			72.754.938,00		
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 8			8.067.695.062,00		
Action 9 : 759 Aménagement des intersections					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 9					970.030.557.688
Total général					970.030.557.688

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 751 Entretien et réhabilitation des voiries					
I. Dépenses Courantes			162.153.911,00		83.020.725.829
Titre III : Dépenses de personnel					79.928.658.858
Titre IV : Biens et matériels ;					230.870.062
Titre V : Dépenses de prestations ;					994.390.469
Titre VI : Transferts et interventions			162.153.911,00		1.866.806.440
II. Dépenses en capital					887.009.831.859
Titre VII : Equipements					17.979.657.058
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					869.030.174.801

Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1			162.153.911,0 0		970.030.557.688
Action 2 : 752 Protection des patrimoines et sites érosifs					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2					
Action 3 : 753 Construction des routes et voiries					
I. Dépenses Courantes			2.495.049.010 ,00		
Titre III : Dépenses de personnel			387.937.539,0 0		
Titre IV : Biens et matériels ;			241.838.746,0 0		
Titre V : Dépenses de prestations ;			1.764.953.166 ,00		
Titre VI : Transferts et interventions			100.319.559,0 0		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3			2.495.049.010 ,00		
Action 4 : 754 Entretien et réhabilitation des routes revêtues					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					

Sous-total 4					
Action 5 : 755 Entretien et réhabilitation des routes en terre					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital			264.601.685.4		
			34,40		
Titre VII : Equipements			5.521.955.286		
			,00		
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			259.079.730.1		
			48,40		
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 5			264.601.685.4		
			34,40		
Action 6 : 756 Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 6					
Action 7 : 757 Validation des études					
I. Dépenses Courantes			9.577.586.700		
			,00		
Titre III : Dépenses de personnel			8.556.008.668		
			,00		
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions			1.021.578.032		
			,00		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 7			9.577.586.700		
			,00		
Action 8 : 758 Contrôle et Surveillance des Travaux					
I. Dépenses Courantes			8.067.695.062		
			,00		

Titre III : Dépenses de personnel			7.894.940.124 ,00		
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions			172.754.938,0 0		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 8			8.067.695.062 ,00		
Action 9 : 759 Aménagement des intersections					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 9					
Total					970.030.557.688

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.3 PROGRAMME 076 : PARCS IMMOBILIERS ET AUTOMOBILE DE L'ETAT**Responsable de programme : FAY MUTIPAY****Fonction : Directeur des Bâtiments Civils.****2.3.1 Périmètre du programme**

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

La Direction des Bâtiments Civils, le Service des Transports Administratifs (STA), le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA) et le Palais du Peuple du Congo (PPC).

2.3.2. Stratégie du Programme

Ce programme vise à mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état. En matière de construction, il vise la vérification des normes de construction. En matière de gestion du parc automobile, il a pour but la gestion du charroi automobile de l'Etat comprenant l'achat, l'immatriculation, l'entretien, la réparation et les déclassements des véhicules et autres engins de l'Etat sur proposition des entités administratives.

2.3.3 Objectifs et indicateurs de performance du programme**a. Les objectifs du programme**

Objectif 1. Mettre à disposition des bâtiments publics et fonctionnels

Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat

Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat

b. Cadre de performance du programme**Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

Objectif 1. Mettre à disposition des bâtiments publics et fonctionnels									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Taux de construction des bâtiments publics	%	0	66,6	11	ND			
Source : Direction des bâtiments civils									
Mode de calcul : Nombre de bâtiments construits/nombre de bâtiments prévus pour la période x100									
Commentaires: Au terme de l'exercice budgétaire 2024, un seul bâtiment a été réceptionné sur un total de 9 projetés, soit un taux de réalisation de 11%. A l'horizon 2028 il est projeté de réaliser les 10 bâtiments restants, en raison de 25% annuellement.									
2.	Taux de réhabilitation des bâtiments publics	%	65,5	72,7	33,3	25	25	25	25
Source : Direction des bâtiments civils									
Mode de calcul : Nombre de bâtiments réhabilités / Nombre de bâtiments prévus pour la période x100									
Commentaires : Pour l'exercice 2024, sur 6 bâtiments prévus, 2 ont été réhabilités soit un taux d'exécution de 33,3%. A l'horizon 2028, il est prévu d'achever avec le 4 restants en raison de 25% annuellement.									
3.	Taux d'entretien des bâtiments publics	%	0	0	100	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des bâtiments civils									
Mode de calcul : Nombre de bâtiments entretenus / Nombre de bâtiments prévus pour la période x100									
Commentaires :									
Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de maintenance des véhicules sous régime STA	%	ND	ND	100	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des services de transport administratifs									

Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de distribution de carburant par le STA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des services de transport administratifs									
Mode de calcul : Quantité de carburant distribuée par le STA / Quantité de carburant prévue x100									
Commentaires :									
2	Proportion des stations-services de l'Etat réhabilitées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des services de transport administratifs									
Mode de calcul : Nbre de stations réhabilitées/Nbre total des stations-service de l'Etat prévues pour la période x100									
Commentaires :									
Mode de calcul : Nbre des véhicules entretenus / Nbre des véhicules identifiés annuellement x 100									
Commentaires : Pour l'exercice Budgétaire 2024, sur 33 véhicules prévus pour la maintenance, 33 ont été maintenus, soit un taux de réalisation de 100%.									
2	Proportion des véhicules de l'Etat immatriculés annuellement	%	ND	ND	100	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services de Transport Administratifs									
Mode de calcul : Nbre des véhicules immatriculés annuellement / Nbre des véhicules de l'Etat par Ministère annuellement x 100									
Commentaires : pour l'année 2024, sur 530 véhicules de l'état prévus et achetés, 530 ont été immatriculés soit un taux de réalisation de 100%.									

2.3.4 Evolution des crédits du programme

2.3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 844 142 773				4.366.308.227
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 359 915 893		100.000.000,00		200.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres		4 175 941 645,67			2.550.638.438
Rémunérations			2.035.141.229,00		3.615.663.584
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 110 363 515		1.110.363.515,00		1.234.087.781
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	10 314 422 181	4 175 941 645,67	3.245.504.744,00		11.966.698.030

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	10 314 422 181	0,00	3.245.504.744,00		9.416.059.592
Titre III : Dépenses de personnel	564 349 918	0,00	2.035.141.229,00		4.348.035.738
Titre IV : Biens et matériels ;	883 054 574	0,00			943.741.344
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 396 738 283	0,00			2.690.194.729
Titre VI : Transferts et interventions	6 470 279 408	0,00	1.210.363.515,00		1.434.087.781
II. Dépenses en capital		4 175 941 64 5,67			2.550.638.438
Titre VII : Equipements	0,0	4 175 941 64 5,67			
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					2.550.638.438
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	10 314 422 181	4 175 941 64 5,67	3.245.504.744,00		11.966.698.030

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.3.4.3.Présentation des crédits du programme par Rubrique en AE-CP 2026-2028

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	761	Gestion des édifices publics	8 943 021 302	0,00	3.245.504.744,00		7.912.636.475
2	762	Gestion de parc automobile de l'Etat	1 371 400 879	4 175 941 645,67			4.054.061.555
3	763	Gestion des hydrocarbures de l'Etat	0,00	0,00			
Total			10 314 412 181	4 175 941 645,67	3.245.504.744,00		11.966.698.030

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 761 Gestion des édifices publics					
Fonctionnement des Ministères					2.862.885.110
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			100.000.000,00		200.000.000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations			2.035.141.229,00		3.615.663.584
Subventions aux Organismes Auxiliaires			1.110.363.515,00		1.234.087.781
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1			3.245.504.744,00		7.912.636.475
Action 2 : 762 Gestion de parc automobile de l'Etat					
Fonctionnement des Ministères					1.503.423.117
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					2.550.638.438
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					4.054.061.555
Action 3 : 763 Gestion des hydrocarbures de l'Etat					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3					
Total général			3.245.504.744,00		11.966.698.030

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.3.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 761 Gestion des édifices publics					
I. Dépenses Courantes			3.245.504.744,00		7.912.636.475
Titre III : Dépenses de personnel			2.035.141.229,00		4.034.322.422
Titre IV : Biens et matériels ;					447.042.454
Titre V : Dépenses de prestations ;					1.997.183.818
Titre VI : Transferts et interventions			1.210.363.515,00		1.434.087.781
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1			3.245.504.744,00		7.912.636.475
Action 2 : 762 Gestion de parc automobile de l'Etat					
I. Dépenses Courantes					1.503.423.117
Titre III : Dépenses de personnel					313.713.316
Titre IV : Biens et matériels ;					496.698.890
Titre V : Dépenses de prestations ;					693.010.911
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					2.550.638.438
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2					4.054.061.555
Action 3 : 763 Gestion des hydrocarbures de l'Etat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					

Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3					
Total					11.966.698.030

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.4 PROGRAMME 047 : RECONSTRUCTION

Pré-Responsable de programme : François KANGELA KANKU

Fonction : Directeur Chef de Service des Infrastructures

2.4.1. Périmètre du programme

Les directions suivantes mettent en œuvre ce programme :

- Direction des infrastructures ;
- Direction des productions industrielles ;
- Direction de la mobilisation des ressources et financements innovants ;
- Direction de la Formation ;
- Direction Administration des Projets ;
- Direction Etudes et Planification.

2.4.2 Présentation stratégique du programme

La Reconstruction suppose la réalisation des activités dans les secteurs essentiels de la vie nationale en vue d'assurer le développement et la modernisation du pays d'une part, et d'autre part, la reconversion des mentalités, la réhabilitation et la construction des infrastructures, la production des richesses et la mobilisation des ressources.

Elle vise la réduction de la pauvreté, l'amélioration du cadre de vie des populations et l'élaboration d'un programme général de la reconstruction, de développement et de modernisation du pays qui doit être respecté et évalué périodiquement. Tout cela suppose la collecte, le traitement et l'analyse des données des secteurs clés de la reconstruction en vue de dégager des déficits à combler, des réalisations à capitaliser et des actions à améliorer pour assurer le fonctionnement efficace de l'ensemble des secteurs essentiels à impacts significatifs.

Dans cette perspective, la réalisation des états de lieux et le dispositif de suivi-évaluation constituent des outils nécessaires à prendre en compte pour analyser les axes stratégiques de la reconstruction et à mesurer par les indicateurs de performances.

Ainsi, l'administration de la reconstruction est appelée à travailler en collaboration avec les autres ministères sectoriels.

2.4.3 Objectifs et indicateurs de performance**a. Les objectifs du programme**

Objectif 1 : Améliorer la gestion du Schéma Directeur de la Reconstruction

Objectif 2: Restaurer les tissus économiques jadis porteurs de croissance détruits et développer les centres de production

Objectif 3 : Développer les valeurs de base

b. Cadre de performance du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Reconstruction

Objectif 1 : Améliorer la gestion du Schéma Directeur de la Reconstruction									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Taux de couverture du Plan Provincial Directeur	%	ND	ND	ND	2%	8%	40%	100 %
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Mode calcul : (Nombre de provinces dotées de Plans Directeurs / Total de 26 provinces) x100									
Commentaire :									
3.	Taux de couverture du Schéma Directeur National	%	0%	0%	0%	2%	8%	40%	100 %
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Mode calcul : (Nombre d'étapes réalisées / Total d'étapes prévues) x100									
Commentaire :									
Objectif 2: Restaurer les tissus économiques jadis porteurs de croissance détruits et développer les centres de production									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		

N°	Libellé		2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Taux de réhabilitation des structures économiques détruites	%	0%	0%	0%	1%	5%	10%	15%
Source: Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode de calcul : * (Nombre de structures économiques détruites réhabilitées / Total de structures économiques détruites) x100									
Commentaire :									
2.	Taux d'implantation des Centres de production et de développement	%	0%	0%	0%	0%	2%	5%	7%
Source: Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode de calcul : * (Nombre de Centres de production créés/Nombre total des Centres de production à créer) x100									
Commentaire :									
3.	Taux d'industrialisation des centres de production créés	%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	5%
Source : Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode de calcul : * (Nombre de Centres de production industrialisés/Nombre total des Centres de production implantés) x 100									
Commentaire :									
Objectif 3 : Développer les valeurs de base									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.	Taux de sensibilisation de la population Cible	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
Source : DEP et Direction Formation									
Mode de calcul : * (Nombre de personnes sensibilisées / Nombre total de personnes de la population cible) x100									
Commentaire :									
2.	Taux de vulgarisation des textes légaux et réglementaires	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
Source : DEP et Direction Formation									
Mode de calcul : * (Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées / Nombre total de campagnes prévues) x100									
Commentaire :									
3.	Taux de valorisation des bonnes pratiques et des modèles	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Mode de calcul : * (Nombre de personnes décorées / Nombre de personnes plébiscitées) x100									
Commentaire :									

2.4.4 Evolution des crédits du programme

2.4.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 101 498 960		458.563.572,00		446.277.646
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	10 985 143 542		458.563.572,00		446.277.646

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.4.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	1 101 498 960	0,0	458.563.572,00		446.277.646
Titre III : Dépenses de personnel	171 371 047	0,0	57.181.676,00		114.228.210
Titre IV : Biens et matériels ;	296 102 190	0,0	144.313.182,00		170.388.917
Titre V : Dépenses de prestations ;	634 025 723	0,0	257.068.714,00		161.660.519
Titre VI : Transferts et interventions		0,0			
II. Dépenses en capital		0,0			
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	1 101 498 960	00	458.563.572,00		446.277.646

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.4.5. Evolution des crédits par action du programme

2.4.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	471	Schéma directeur de la reconstruction	507 874 184	0,00	214.975.512,00		151.145.898
2	472	Reconstruction et Développement des Centres de Production	234 462 582	0,00	100.989.662,00		96.493.963
3	473	Développement des valeurs de base	359 162 194	0,00	142.598.398,00		198.637.785
Total			1 101 498 960	0,00	458.563.572,00		446.277.646

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.4.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 471 Schéma directeur de la reconstruction					
Fonctionnement des Ministères			214.975.512,00		151.145.898
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1			214.975.512,00		151.145.898
Action 2 : 472 Reconstruction et Développement des Centres de Production					
Fonctionnement des Ministères			100.989.662,00		96.493.963
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					

Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2			100.989.662,00		96.493.963
Action 3 : 473 Développement des valeurs de base					
Fonctionnement des Ministères			142.598.398,00		198.637.785
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3			142.598.398,00		198.637.785
Total général			458.563.572,00		11.427.444.227

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.4.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 471 Schéma directeur de la reconstruction					
I. Dépenses Courantes			214.975.512,00		151.145.898
Titre III : Dépenses de personnel			28.117.435,00		23.610.325
Titre IV : Biens et matériels ;			69.327.362,00		83.405.769
Titre V : Dépenses de prestations ;			117.530.715,00		44.129.804
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1			214.975.512,00		151.145.898
Action 2 : 472 Reconstruction et Développement des Centres de Production					
I. Dépenses Courantes			100.989.662,00		96.493.963
Titre III : Dépenses de personnel			12.610.325,00		11.746.299
Titre IV : Biens et matériels ;			44.249.533,00		13.798.413
Titre V : Dépenses de prestations ;			44.129.804,00		70.949.251
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					

Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2			100.989.662,00		96.493.963
Action 3 : 473 Développement des valeurs de base					
I. Dépenses Courantes			142.598.398,00		198.637.785
Titre III : Dépenses de personnel			16.453.916,00		78.871.586
Titre IV : Biens et matériels ;			30.736.287,00		73.184.735
Titre V : Dépenses de prestations ;			95.408.195,00		46.581.464
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3			142.598.398,00		198.637.785
Total			458.563.572,00		446.277.646

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

VIII. Urbanisme et Habitat (Sections 43)

Responsable du Ministère : S.E. MBADU Crispin, Ministre.

1. PRESENTATION DU MINISTERE DE L'URBANISME ET HABITAT

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus d'habitat, à l'absence des infrastructures de desserte, au manque des terrains assainis. Les villes sont caractérisées par l'auto-construction dans des terrains souvent à risque, sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. On identifie par là un problème d'aménagement qui se pose avec acuité, au moment où le pays envisage à devenir émergent à l'horizon 2030.

Face à cette vision, le secteur doit faire face à des défis majeurs pour ramener la population congolaise au standing de vie des pays émergents. En matière d'urbanisme, nous constatons la caducité des plans existants et l'absence quasi-totale des plans pour la plupart des villes, la faiblesse de l'Administration dans le secteur de la gestion et de l'aménagement urbain, la construction anarchique, l'obsolescence et déficience des textes organisant l'occupation des sites.

C'est ainsi que le secteur aura pour tâches d'élaborer les plans d'urbanisme de toutes les villes congolaises, en commençant par la ville de Kinshasa et les Chefs-lieux des provinces, de centraliser la gestion des immeubles du domaine privé de l'Etat, y compris ceux versés dans les quotas de différentes institutions de la République; de certifier les inventaires des immeubles du domaine privé en vue de leur sécurisation; de réhabiliter progressivement les immeubles du domaine privé de l'Etat sur base d'un planning qui tient compte des critères précis des priorités et des études ; de créer des conditions pour encourager les promoteurs immobiliers privés à investir dans le secteur immobilier, y inclus le partenariat Public-Privé ; à défaut des projets immobiliers financés par l'Etat, encadrer l'auto-construction par la promotion des matériaux locaux et la viabilisation des sites ; de mener une étude en vue de la restructuration des quartiers existants pour en déterminer les coûts et les stratégies de mise en œuvre ; d'Informatiser le processus d'octroi du permis de construire; de renforcer les capacités (humaines, financières, et matérielles) des structures œuvrant dans le secteur de l'urbanisme et habitat.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Par Ordonnance n° 88-023 bis du 07 mars 1988, il a été décidé la création d'un Département (Ministère) chargé spécialement d'organiser le secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

A ce jour, l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, confie au Ministère les attributions suivantes :

- Aménagement de l'espace urbain en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- Etablissement des programmes et des stratégies de mobilisation des recettes tant humaines, institutionnelles que financières pour codifier, implanter, et administrer le développement ;
- *Gestion et administration du patrimoine immobilier relevant du domaine privé de l'Etat ;*
- Etude et promotion des matériaux de construction locaux ;
- Mise en œuvre du Plan national d'habitat ;
- Police de règles de l'urbanisme et habitat ;
- Apport d'une assistance technique permanente à l'auto construction ;
- Développement et promotion de la construction des établissements humains tant par le secteur public que privé ;
- Etude et promotion des organismes financiers et banques d'habitat en collaboration avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions;
- Elaboration des normes en matière de construction des établissements humains ;
- Agrément d'agences et courtiers immobiliers ;
- Promotion des logements sociaux intégrés ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires et techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de construction en collaboration avec les Ministères sectoriels ;
- Réglementation et contrôle des beaux à loyer à caractère résidentiel' et socioculturel ;
- Réglementation et contrôle de procédure de délocalisation des populations ainsi que de leur habitat.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Le Ministère intervient dans les différents domaines notamment :

- Les baux à loyer dans les patrimoines immobiliers de l'état ; cfr loi n°15/025 du 31 décembre 2015 relative aux baux à loyer ;
- Le loyer ; cfr loi n°15/025 du 31 décembre 2015 relative aux baux à loyer ;
- La délivrance des autorisations de bâtir ; cfr arrêté ministériel n°CAB/MIN-UH/023/2018 modifiant et complétant l'arrêté CAB/MIN.ATUH/MBI/GHK/012/2016 du 23 août 2016 ;
- Les avis urbanistiques ; décret du 20 juin sur l'urbanisme
- Les avis pour la transformation et la démolition des immeubles ; cfr arrêté ministériel n°CAB/MIN-UH/023/2018 modifiant et complétant l'arrêté CAB/MIN.ATUH/MBI/GHK/012/2016 du 23 août 2016 ;
- La dotation des certificats de conformité ; cfr arrêté ministériel n°CAB/MIN-UH/023/2018 modifiant et complétant l'arrêté CAB/MIN.ATUH/MBI/GHK/012/2016 du 23 août 2016 ;
- L'élaboration des plans d'aménagement des villes, les particuliers d'aménagements de cités intégrés ;... l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères

1.2.2. Organisation du Ministère

Hormis le cabinet du Ministère, le cadre organique prévoit :

a. Structures et Directions normatives du Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat

- Services rattachés au SG (Cellule Gestion de Passation des Marchés Publics) ;
- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction de l'Urbanisme ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction de l'Inspection ;
- Direction de la Gestion Immobilière ;
- Direction des Données Urbaines ;
- Direction Juridique (Pool Juridique) ;

b. Les établissements publics à caractère administratif et les entreprises publiques concourant à la politique du Ministère :

- Fonds National de l'Habitat (FONHAB) : cfr le décret n° 18/033 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds National de l'Habitat en sigle « Fonhab » (J.O.RDC., 15 décembre 2018, n° 24, col. 19) ;
- Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM) : cfr DÉCRET n° 18/034 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Agence congolaise de promotion immobilière en sigle « Acoprime » en République démocratique du Congo (J.O.RDC., 15 décembre 2018, n° 24, col. 32) ;
- Guichet Unique des Permis de Construire (GUPEC) : cfr décret N°22/21 du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Guichet Unique des Permis de Construire « GUPEC »

Le Ministère a retenu trois objectifs stratégiques avec leurs indicateurs associés dans les secteurs de l'Urbanisme et Habitat. Ils se présentent comme suit :

- Renforcer les capacités managériales du Ministère ;
- Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC ;
- Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales.

1.2.3. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 1: Maquette programmatique du Ministère

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
43	URBANISME ET HABITAT						
		077	Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat			Cabinet du Ministre, Secrétariat général et service rattaché, Direction des Services Généraux ; Direction d'Etudes et Planification ; Direction de l'Inspection ; Direction des Données Urbaines ; Direction Juridique;	
				0771	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Urbanisme et Habitat	Cabinet du Ministre	
				0772	Coordination Administrative de l'Urbanisme et Habitat	Secrétariat Général et service rattaché, Services Généraux ; Direction d'Etudes et Planification ; Direction de l'Inspection ; Direction des Données Urbaines ; Direction Juridique	
		079	Amélioration de l'Habitat			Direction de l'Habitat, Direction de Gestion Immobilière,	
				0791	Sécurisation du tissu de l'habitat	Direction de l'habitat	ACOPRIM
				0792	Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents	Direction de l'habitat	FONHAB, GUPEC
				0793	Sécurisation des Immeubles du domaine privé de l'Etat	Direction de la Gestion Immobilière	ACOPRIM et FONHAB
				0794	Financement de l'habitat	Direction de Gestion Immobilière	FONHAB
		185	Modernisation de zones urbaines, péri-urbaines et rurales			Direction de l'urbanisme,	
				1851	Protection des propriétés privées et tenure foncière	Direction de l'urbanisme	ACOPRIM, et FONHAB
				1852	Restructuration de la Gouvernance Locale	Direction de l'Urbanisme	
				1853	Promotion des Infrastructures de base	Direction de l'Urbanisme	ACOPRIM, et FONHAB
				1853	Promotion des Infrastructures de base	Direction de l'Urbanisme	ACOPRIM et FONHAB

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performance antérieures e

- Mise en place des nouveaux services publics : l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière, le Fond National de l'Habitat, le Guichet Unique pour la délivrance de Permis de construire ;
- Le projet de développement Urbain « PDU » (don de la Banque Mondiale) : c'est pour améliorer la fourniture des services de base en renforçant les capacités des institutions locales des villes ciblées par le projet ;
- L'élaboration de quatre Plan Urbain de Référence de certaines villes de la république et le schéma d'orientation stratégique des agglomérations de Kinshasa (SOSAK);
- PDMRUK- Kin Elenda : Projet de développement multisectoriel et de résilience urbain de la ville (en cours d'exécution) ;
- PURUK : Projet d'Urgence et de Résilience Urbain de Kananga (en cours d'exécution) ;
- Elaboration du code de l'urbanisme (en cour d'élaboration) ;
- Construction de la cité de 1000 maisons à Mukilango pour la relocalisation des sinistrés à Mont Ngafula ;
- Acquisition des 16 véhicules dont 12 pour les cadres, 02 pour le personnel et 02 pour les es agents du Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Acquisition de deux bus pour le personnel du ministère de l'Urbanisme et Habitat ;

Perspectives

- L'élaboration de la Politique sectorielle (draft) ;
- L'élaboration des Plans Urbains de Référence de 22 chefs-lieux de province de la république ;
- Réduction du déficit en logement par la construction de cités intégrées sur toute l'étendue du pays ;
- Elaboration d'un plan directeur de développement des logements pour toutes les villes du pays ;
- Mise en action du Plan National de l'Habitat et de l'Aménagement Urbain pour les villes et les grandes agglomérations ;
- Projet de construction d'un Centre National de Documentation et d'Archivage Digital de l'Urbanisme et Habitat ;
- Acquisition 24 véhicules pour l'année 2025 ;
- Mise en place du Programme de constitution d'une plateforme numérique pour le suivi des Propriétés, des transactions et mécanisme de recouvrement ;
- Inventaire des immeubles et terrains constituant le patrimoine privé de l'Etat, récupérer et réhabiliter les biens spoliés, actualiser les tarifs de location

1.4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Objectif 1 : Renforcer les capacités managériales du Ministère ;
- Objectif 2 : Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC ;
- Objectif 3 : Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Renforcer les capacités managériales du Ministère									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Taux du personnel formé	%	1	2	4	10	15	20	30
Source : Direction des Services Généraux									
Mode de calcul : Nombre du Personnel Formé / Nombre total du Personnel X 100									
Commentaires : il y a cela plusieurs années, le programme de formation n'a pas été exécuté c'est suite au non decaissement de budget alloué à la formation. Le secteur compte, dans les trois prochaines années, former ses personnels en raison de 10% par an selon le besoin									

2.	Taux des bureaux équipés	%	0	0	0	0	30	40	50
Source : Direction des Services Généraux									
Mode de calcul : Nombre des bureaux équipés / Total Bureaux X 100									
Commentaires : depuis plusieurs années, nos bureaux ne sont pas équipés faute des allocations budgétaires et nous comptons-les équipés progressivement en raison de 30, 40 et 50 % dans les trois prochaines années									
Objectif 2 : Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Taux de logements sociaux construits	%	0	0	0	0	30	35	40
Source : Direction de l'habitat									
Mode de calcul : Nombre de logements sociaux construits / Nombre de logements sociaux à construire x100									
Commentaires : La construction de 12 000 logements créera de nombreux emplois dans le secteur du bâtiment, des matériaux de construction, et des services connexes. Ceci pourrait contribuer à réduire le chômage dans les villes ciblées. Aussi, des logements bien conçus et construits amélioreront l'esthétique urbaine et contribueront à un développement urbain plus ordonné.									
2.	Taux de couverture de logements sociaux	%	0	0	0	0	4	5	6
Source : Direction de l'habitat									
Mode de calcul : Nombre des ménages logés / Total ménages recensés X 100									
Commentaires : le taux de couverture des logements sociaux en RDC n'est pas connu et on estime que ce dernier est en dessous de la moyenne raison pour laquelle le secteur compte élaborer le plan directeur des logements qui permettra de faire le suivi évaluation et de calculer le pourcentage de logements déjà construits et qui restent à construire ;									
Objectif 3 : Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Proportion d'outils de planification urbains produits	Nombre	0	0	19.2	19.2%	30%	50%	80%
Source : Direction Données Urbaines et DEP									
Mode de calcul : Nombre d'outils de planification urbains produits/ Nombre d'outils de planification urbains prévus x 100									
Commentaires : le secteur de l'urbanisme et habitat doit élaborer 22 autres d'outils de planification urbains (plans urbains de référence) pour les chefs-lieux de province restant.									
2.	Taux de trames assainis produit	%	0	0	0	10	20	25	30
Source : Direction Données Urbaines et DEP									
Mode de calcul : Nombre de trames assainis/Nombre de trames assainis prévus x100									
Commentaires : La construction de 13 trames assainies en raison de 01 par province pilote de la RDC produira des logements et créera de nombreux emplois dans le secteur de la construction, et des services connexes. Aussi, des trames bien élaborés amélioreront l'esthétique urbaine et contribueront au développement urbain plus ordonné.									

1.5. Evolution des crédits du Ministère

1.5.1 Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	077	Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat	7 481 888 399	450 317 412 969	11 836 574 187	335 816 355 054	55 693 227 543
2	079	Amélioration de l'Habitat	1 469 089 527	1 469 089 527	1 672 668 157	160 730 720	12 966 255 932
3	185	Modernisation de zones urbaines, péri-urbaines et rurales	433 148 371	433 148 371	484 109 528	49 351 500	1 637 646 468
TOTAL			9 384 126 297	452 219 650 867	13 993 351 872	336 026 437 274	70 297 129 943

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

1.5.2 Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	9 384 126 297	13 993 351 872	13 993 351 872	1521557124	9 695 125 475
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 500 000 000	4 150 000 000	4150 000 000	869 320 000	8 772 500 000
Investissements sur Ressources Extérieures	410 000 000 000	41 000 000 000	41 000 000 000	324 769 689 794	19 153 309 396
Investissements sur Ressources Propres	19 707 899 707	4907 899 707	4 907 899 707		5 644 084 663
Rémunérations	16 316 193 333	20 786 996 621	20 786 996 621	900 000 012	22 034 216 418
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	469 908 219 337	70 858 889 679	84 838 248 200	328 060 566 930	6 5299 235 952

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

1.5.3 Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	16 710 512 293	15 920 620 480,00	2 751 339 239	17 284 311 351	27 123 778 335
Titre IV : Biens et matériels ;	1 534 649 381	3 702 193 1 06,00	2 384 054 426	1 029 000 000	4 774 898 494
Titre V : Dépenses de prestations ;	4258831159	8 544 819 7 79,00	3 294 439 040	302 086 749	4 828 559 055
Titre VI : Transferts et interventions	14 500 000 000	14 500 000 000,00	14 500 000 000	19 201 682 460	8 772 500 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	2 325 000 000			5 668 851 343	9 373 298 000
Financement intérieur		5 043 017 8 44,00	2 322 000 000		
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	427 382 899 707				15 424 096 059
Financement intérieur		59 539 577 929,00	17 382 899 707		
Financement extérieur		410 000 000 000,00	410 000 000 000		
Total	466711892540	517 250 229 138,00	101 823 670 843	612 047 170 199	70 297 129 943

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 202

1.5.4 Présentation des crédits par Rubrique en AE-CP 2026-2028

Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028

N°	Rubrique	AE 2026 en FC	CP en FC		
			2026	2027	2028
1	Contrepartie des Projets		-		
2	Fonctionnement des Ministères	14 693 019 466	14 693 019 466	15 427 670 439	16 199 053 961
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 810 000 000	5 810 000 000	6 681 500 000	7 349 650 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	19 153 309 396	19 153 309 396	19 235 272 670	20 389 389 030
5	Investissements sur Ressources Propres	5 644 084 663	5 644 084 663	11 288 169 326	12 981 394 725
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD				
7	Rémunérations	22 034 216 418	22 034 216 418	23 135 927 239	24 292 723 601
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires				
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres				
	TOTAL	67 334 629 943	67 334 629 943	75 768 539 674	81 212 211 317

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

1.5.5 Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale 2025-2026
Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif Salaire de base	Total masse T3 2025 (2) : 2+4	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(5/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
	Effectif (1)			Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (11): 1+7	Masse Salariale (12): 6+8+10
Section : 43 URBANISME ET HABITAT	5,294	2,334,057,397	3,112,076,529	-	-	-	-	-5,294	3,112,076,529-
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	34	962 ,464,458	128,328,610	-	-	-	-	34-	128,328,610-
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	207	132,853,181	177,137,574	-	-	-	-	207	177,137,574-
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	3202	1,488,965,738	1,985,287,650	-	-	-	-	-3202	1,985,287,650-
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	1848	609,455,951	812,607,934	-	-	-	-	1848-	812,607,934-
5. Autres	3	6,536,069	8,714,759	-	-	-	-	-3	8,714,759-
Total	5,294	2,334,057,397	3,112,076,529	-	-	-	-	5,294-	3,112,076,529-

Source : DIRPAIE/BUDGET

2.1. PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

a. Code et intitulé du programme : 077- ADMINISTRATION GENERALE

b. Responsable du programme: TCHELU MWENYIMALI Laurent (Fonction : Secrétaire Général)

2.1.1. Périmètre du programme

Le Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat est composé d'un Service rattaché (Cellule de Gestion de Passation des Marchés Publics et la Juridique) et des 05 Directions ci-après : La Direction des Services Généraux ; la Direction d'Etudes et Planification ; la Direction de l'Inspection ; la Direction des Données Urbaines.

2.1.2. Stratégie du Programme

Le secteur de l'Urbanisme et Habitat a connu ces dernières années des sérieuses difficultés de fonctionnement des différentes directions qui constituent son Secrétariat Général. Pour y remédier, il a mis en place une série des stratégies qui consiste à mettre à jours les textes réglementaires et juridiques, à faire la mise à niveau de son personnel et à équiper ses locaux.

2.1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1.** Améliorer les cadres et conditions du travail
- **Objectif 2.** Actualiser le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et administratif
- **Objectif 3.** Participer à l'effort international pour la standardisation de pratiques urbaines

2.2.1. Evolution des crédits du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Code	Programmes et actions	Objectifs du programme / action	Indicateur de performance programmes et actions	Unité de mesure	Réalisation			Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
					2022	2023	2024		2026	2027	2028	
077	ADMINISTRATION GENERALE	Améliorer les cadres et conditions du travail	Taux des bureaux équipés	%	0	0	0	0	30	40	50	SG
			Taux du personnel formé	%	1	2	4	10	15	20	30	
			Taux du personnel féminin formé	%	0	0	0	0	10	15	20	
		Actualiser le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et administratif	Taux de textes légaux réglementaires et administratifs actualisés	%	0	0	0	30	60	75	100	
			Proportion de procédures respectées	%	0	0	0	0	10	20	30	
077	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'urbanisme et habitat	Améliorer les Conditions du Secteur de l'Urbanisme et Habitat	Taux de participation aux forums internationaux	%	0	0	0	0	100	100	100	SG
			Taux d'accroissement des apports extérieurs	%	0	0	0	0	30	40	50	
077	Coordination administrative de l'urbanisme et habitat	Améliorer l'efficacité administrative et la rapidité des traitements	Taux des projets réalisés	%	0	0	0	0	10	20	25	SG
077	Coordination administrative de l'urbanisme et habitat	Améliorer l'efficacité administrative et la rapidité des traitements	Taux de formation du Personnel	%	0	0	0	10	15	20	30	

2.1.4. L'évolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	CREDITS VOTES 2 025 LFR	Prévision 2 026	Prévision 2 027
1	Contrepartie des Projets	-		-
-2	Fonctionnement des Ministères	4.529.604.011	4.769.673.023 ,583	5.027.235.366,856
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14.500.000.000	15.268.500.000	16.092.999.000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	410.000.000.000	431.730.000.000	455.043.420.000
5	Investissements sur Ressources Propres	19.707.899.707	20.752.418.391,47	21.873.048.984,60
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-
7	Rémunérations	16.316.193.333	17.180.951.579,64	18.108.722.964,94
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-
9	Fonds de Péréquation	-	-	-
10	Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-
Total		465.053.697.051	489.701.542.994,6	516.145.426.316,3

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.1.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	430 450 432 279	16 710 512 293	2 751 339 239	17 284 311 351	23 998 410 471
Titre IV : Biens et matériels ;	2 373 955 899	1 534 649 381	2 384 054 426	1 029 000 000	4 092 280 009
Titre V : Dépenses de prestations ;	4 742 916 683	4 258 831 159	3 294 439 040	302 086 749	2 805 143 004
Titre VI : Transferts et interventions	14 500 000 000	14 500 000 000	14 500 000 000	19 201 682 460	
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements		2 325 000 000		5 668 851 343	9 373 298 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		427 382 899 707			15 424 096 059
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	21 616 872 582	466 711 892 540	17 794 439 040	612 047 170 199	5 569 322 7543

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.2. Evolution des crédits par action du programme

2.2.2.1. Présentation des crédits par action

Tableau 11 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0771	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Urbanisme et Habitat	1 472 915 016	4 597 216 397	2 947 216 397	851 434 081	4 997 893 991
2	0772	Coordination Administrative de l'Urbanisme et Habitat	7 481 888 399	684 092 967 680	11 836 574 187	334964920973	50 695 333 552
Total			8954803415		147837905849	335 816 355 054	55 693 227 543

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 12: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action1 : 0771 Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Urbanisme et Habitat					
Fonctionnement des Ministères	9 384 126 297	1283 608 498	13 993 351 872	851434 081	4.769.673.023 ,583
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 500 000 000	17 810 032 590	4 150 000 000	729 320 000	15.268.500.000
Investissements sur Ressources Extérieures	410 000 000 000	568 561 238 296	41 000 000 000	-	431.730.000.000
Investissements sur Ressources Propres	19 707 899 707	5 668 851 343	4 907 899 707	-	20.752.418.391,47
Rémunérations	16 316 193 333	17 026 892 667	20 786 996 621	10 635 190 368	17.180.951.579,64
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	469908219337	605 248 623 394	84 838 248 200	12 215 944 449	9 010 008 520 694
Action 2 : 0772 Coordination Administrative de l'Urbanisme et Habitat					
Fonctionnement des Ministères	7 261 211 281	5266732710	16 316 193 333	438 803 700	14 693 019 466
Interventions Économiques,	3 600 000 000	17 810 032 59	14.500.000.000	-	5 810 000 000

Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures	410 000 000 000	568 561 238 296	410.000.000.000	324 769 689 794	19 153 309 396
Investissements sur Ressources Propres	19 707 899 707	5 668 851 343	19.707.899.707	-	5 644 084 663
Rémunérations	16 316 193 333	15 747 163 905	16.316.193.333	9 735 190 356	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2					
Total général	456 885 304 321	597024989513	462 155 712 373	334943683850	67 334 629 943

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 13 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0771 Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Urbanisme et Habitat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	430 450 432 279	-	1.382.101.341	21 237 123	1 930 677 594
Titre IV : Biens et matériels ;	2 373 955 899	1 010 000 000	1.311.027.271	350 728 000	2 472 951 062
Titre V : Dépenses de prestations ;	4 742 916 683	302 086 749	2.712.673.723	500 706 081	594 265 335
Titre VI : Transferts et interventions	14 500 000 000				
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur			1.053.000.000		
Financement extérieur			1.382.101.341		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	4 520 673 04 861	1 312 086 749	7840930676	872 671 204	4 997 893 991
Action 2 :0772 Coordination Administrative de l'Urbanisme et Habitat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	18387532572	16 004 582 589	1.382.101.341	260 775 700	22 067 732 877
Titre IV : Biens et matériels ;	2 373 955 899	19 000 000	1.311.027.271	64 755 000	1 619 328 947
Titre V : Dépenses de prestations ;	3736588199	-	2.712.673.723	44 226 000	2 210 877 669
Titre VI : Transferts et interventions	14 500 000 000	-	1.382.101.341	-	

II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					9 373 298 000
Financement intérieur			1.382.101.341		
Financement extérieur			410.000.000.00 0		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					15 424 096 059
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2					
Total	45 2067 304 861	16 023 582 589	416.405.802.33 5	369 756 700	36 813 333 552
Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026					

2.1 PROGRAMME AMELIORATION DE L'HABITAT

a. Code et intitulé du programme : 079 AMELIORATION DE L'HABITAT

b. Pré-Responsable du programme: Madame MBAKATA WA MPUTU Michel (**Fonction** : Directeur)

2.2.1 Périmètre du Programme :

Les Directions ci-après participent à la mise en œuvre de la politique de ce programme : la Direction de la Gestion Immobilière et la Direction de l'habitat.

Les établissements publics à caractère administratif et technique concourent aussi à la mise en œuvre de la Politique du programme, il s'agit : du Fonds national de l'habitat (FONHAB) ; de l'Agence Congolaise de la Promotion Immobilière (ACOPRIM) ainsi que le Guichet Unique de délivrance des Permis de Construire(GUPEC).

2.2.2 Stratégie du Programme

Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat est confronté aux problèmes du déficit en logement décent. Pour résoudre tant soit peu ce problème, le Ministère met en place une politique visant, entre autres, à rénover les anciens quartiers, à construire suffisamment des logements décents en utilisant des nouvelles technologies, et en octroyant des crédits logements aux ménages et en appuyant l'auto-construction.

Ainsi, le Ministère avait créé deux structures dont l'une chargée de collecter le fonds susceptible de répondre aux diverses sollicitations des financements de l'Habitat, l'autre ayant pour objet la construction des logements décents et équipements sociocommunautaires de base.

2.2.3 Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1. Protéger les propriétés privées et la tenure foncière**
- **Objectif 2. Sécuriser les tissus de l'habitat**
- **Objectif 3. Construire des logements décents pour la population**

Tableau 14 : Cadre de performance des objectifs du programme amélioration d'habitat

Code	Programmes et actions	Objectifs du programme / action	Indicateur de performance programmes et actions	Unité de mesure	Réalisation			Estimation	Cibles prévues			Structure responsable	
					2022	2023	2024		2025	2026	2027		2028
079	Amélioration de l'habitat	Protéger les propriétés privées et la tenure foncière	Taux des titres fonciers sécurisés	%	0	0	0	0	0	30	30	30	Direction de l'Habitat, Direction de Gestion Immobilière, le Fond National de l'Habitat et l'Agence Congolaise de promotion Immobilière
			Taux opérations immobilières facilitées suivant les normes	%	0	0	0	0	10	10	10		
		Sécuriser les tissus de l'habitat	Taux des sites inondables et érosifs étudiés	%	0	0	0	0	10	10	10		
			Taux de quartiers construits et modernisés	%	0	0	0	0	10	10	10		
0791	Sécurisation du tissu de l'habitat	Construire des logements décents pour la population	Taux des logements décent Taux de couverture des logements décent	%	0	0	0	0	0	25	50	75	Direction de l'Habitat, Direction de Gestion Immobilière, le Fond National de l'Habitat et l'Agence Congolaise de promotion Immobilière
0792	Promotion de l'habitat et accès au logement décents	Protéger les zones à risque	Taux de PPA mise à jour	%	0	0	0	0	10	10	10		
0793	Sécurisation d'immeubles du domaine privé de l'Etat	Faciliter aux logements	Taux de logements construits	%	0	0	0	10	20	25	30		
0794	Financement de l'habitat	Assurer la conformité des immeubles	Taux de délivrance de certificat de conformité	%	0	0	0	10	20	30	40		
		Mettre en place des mécanismes des financements des logements	Taux de subvention accordés	%	0	0	0	0	10	20	30		

2.2.4 L'évolution des crédits du programme

2.2.4.1 Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 15 : Ventilation des crédits par Rubrique 2026-2028

N°	Rubrique	Réalisations 2024	Exercice en cours 2025	Prévision 2 026
1	Contrepartie des Projets			
2	Fonctionnement des Ministères	1.469.089.527	1.546.951.271,931	1.630.486.640,615
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14.500.000.000	15.268.500.000	16.092.999.000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	410.000.000.000	431.730.000.000	455.043.420.000
5	Investissements sur Ressources Propres	19.707.899.707	20.752.418.391,47	21.873.048.984,60
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD			
7	Rémunérations	16.316.193.333	17.180.951.579,64	18.108.722.964,94
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires			-
9	Fonds de Péréquation			-
10	Transfert aux Provinces Et ETD			.-
Total		461.993.182.567	486.478.821.243,0	512.748.677.590,1

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 16 : Ventilation des crédits par titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	714.089.527	-	751.936.271,931	153 945 720	2 770 219 493
Titre IV : Biens et matériels ;	85.000.000	-	89.505.000	-	289 287 956
Titre V : Dépenses de prestations ;	463.000.000	-	487.539.000	6 785 000	1 134 248 483
Titre VI : Transferts et interventions	14.500.000.000	-	15.268.500.000	-	8 772 500 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur	410.000.000.000		431.730.000.000	-	
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur	19 707 899 707	-	20.752.418.391 ,47	-	
Financement extérieur					
Total	445469989234	-	3274753655078	160 730 720	12 966 255 932

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.3. Evolution des crédits par action du programme

2.2.3.1. Présentation des crédits par action

Tableau 17 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0791	Sécurisation du tissu de l'habitat	1 115 857 844	-	1 250 187 991	155 945 720	
2	0792	Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents	8441 115 857	-	1 250 187 991	-	3 931 275 742
3	0793	Sécurisation des Immeubles du domaine privé de l'Etat	353 231 683	-	4 222 480 166	4 785 000	6 184 980 166
4	0794	Financement de l'habitat	353 231 683	-	4 222 480 166	-	2 850 000 024
6							
Total			9 910 558 615		10945336 314	160 730 720	12 966 255 932

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 18: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 Sécurisation du tissu de l'habitat					
Fonctionnement des Ministères	1 115 857 844	1 115 857 844	1 250 187 991	155 945 720	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 500 000 000	-	-		-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	900 000 000			-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	5515857844			3850188015	

Action2 ;					
791 Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents					
Fonctionnement des Ministères	1 115 857 844	1 115 857 844	1 250 187 991	155 945 720	1 881 275 742
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 500 000 000				2 050 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	900 000 000				
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	5515857844	1115 857 844	1 250 187 991	155 945 720	3 931 275 742
Action 3 : Sécurisation des Immeubles du domaine privé de l'Etat					
Fonctionnement des Ministères	353 231 683	-	422 480 166	422 480 166	480 166 512
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9 000 000 000	-	-	-	5 672 500 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3	9353231683		422 480 166	4 785 000	618 480 166
Action 4 : Financement de l'habitat					
Fonctionnement des Ministères	353 231 683		422 480 166	422 480 166	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9 000 000 000	-	-	-	1 050 000 000

Investissements sur Ressources Extérieures		-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres		-	-	-	
Rémunérations					1 800 000 024
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 4	9353231683		422 480 166	422 480 166	2 850 000 024

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

Présentation des crédits par action et par titre					
Tableau 19 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1 Sécurisation du tissu de l'habitat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	714 089 527	-	637 187 991	153 945 720	
Titre IV : Biens et matériels ;	50 000 000	-	50 000 000		
Titre V : Dépenses de prestations ;	463 000 000	-	513 000 000	2 000 000	
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	1227089527		1 200 187 991	155 945 720	
Action 2 : Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	714 089 527		637 187 991	153 945 720	818 987 786
Titre IV : Biens et matériels ;	50 000 000		50 000 000		164 287 956
Titre V : Dépenses de prestations ;	463 000 000		513 000 000	2 000 000	898 000 000
Titre VI : Transferts et interventions					2 050 000 000
II. Dépenses en capital					

Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	1227089527		1 200 187 991	155 945 720	3 931 275 742
Action 3 : Sécurisation des Immeubles du domaine privé de l'Etat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	111 231 683	-	111231683	-	151 231 683
Titre IV : Biens et matériels ;	35 000 000		75 000 000		125 000 000
Titre V : Dépenses de prestations ;	207 000 000		236248483	4 785 000	236 248 483
Titre VI : Transferts et interventions					5 672 500 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3	353231683		422480166	4 785 000	6 184 980 166

Action 4 : Financement de l'habitat					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	111 231 683	-	111231683	-	1 800 000 024
Titre IV : Biens et matériels ;	35 000 000	-	75 000 000	-	
Titre V : Dépenses de prestations ;	207 000 000	-	236248483	4 785 000	
Titre VI : Transferts et interventions					1 050 000 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 4	353231683		422480166	4 785 000	2 850 000 024

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

PROGRAMME : 185 MODERNISATION DES ZONES URBAINES, PERI- URBAINES ET RURALES

Pré-Responsable du programme: NKEY KAPUL DONAT (Fonction : Directeur)

4.1.1. Périmètre du Programme

Pour ce périmètre, seule la Direction de l'urbanisme est chargée de la mise en œuvre de la politique de ce programme

L'établissement public à caractère administratif concourant à la mise en œuvre de la Politique du programme, il s'agit ; de l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM);

4.1.2. Stratégie du Programme

Pour remédier à l'occupation anarchique et les constructions désordonnées dans les zones d'extension des villes ainsi qu'à la dispersion rurale qui rend très onéreux le coût de la promotion des infrastructures, le ministère vise la promotion des zones d'extension des villes par l'élaboration des plans urbains de référence des plans locaux d'aménagement ainsi que les plans particuliers d'aménagement référence, la restructuration des voiries et des logements, la facilitation d'accès aux matériaux de construction, la facilitation de l'accès aux sources de financement et enfin, la résolution des problèmes de gouvernance foncière liée aux chefs coutumiers.

4.1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1. Participer à l'aménagement de l'espace urbain
- Objectif 2. Veiller à l'amélioration de l'accès de ménages aux services de base
- Objectif 3. Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction.

4.1.4. Présentation des actions du programme

Tableau 20 : Cadre de performance des objectifs du programme Modernisation des zones urbaines, péri- urbaines et rurales

Code	Programmes et actions	Objectifs du programme / action	Indicateur de performance	Unité de mesure	Réalisation			Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
			programmes et actions		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
185	Modernisation de zones urbaines et péri-urbaines et rurales	Participer à l'aménagement de l'espace urbain	Taux d'outils de planification urbains produits	%	0	19.2	19.2	30	50	80	90	Direction de l'Urbanisme, Direction d'Etudes et Planification, Acoprim
			Taux de trames assainies construits	%	0	0	0	38	76	100	0	
		Veiller à l'amélioration de l'accès de ménages aux services de base	Taux d'infrastructure de services de base construits	%	0	0	0	10	50	60	70	
			Taux de plan particulier d'aménagement élaboré	%	0	0	0	30	40	50	60	
		Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction.	Nombre d'infrastructure construit	%	0	0	0	10	50	60	70	
			Taux d'étude d'impact environnemental et social réalisées	%	0	0	0	30	50	80	90	
1851	Protection des propriétés privées et tenure foncière	Renforcer la sécurité foncière	Taux de titre fonciers sécurisés	%	0	0	0	0	10	20	30	Direction de l'Urbanisme, Direction d'Etudes et Planification, Acoprim
1852	Restructuration de la Gouvernance Locale	Renforcer la capacité des communes	Taux de plans locaux élaborés	%	0	0	0	30	40	50	60	
1853	Promotion des Infrastructures de base	Développer l'accès réseaux divers	Taux d'infrastructures construits	%	0	0	0	10	50	60	70	
1854	Modernisation de logements	Encourager les logements modernes	Taux de cités construites	%	0	0	0	0	100	0	0	

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 21: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	9 384 126 297	-	1 399 335 1 872	49 351 500	1 637 646 468
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 500 000 000	-	4 150 000 000	-	
Investissements sur Ressources Extérieures	410 000 000 000	-	41 000 000 000		
Investissements sur Ressources Propres	19 707 899 707		4 907 899 707		
Rémunérations	16 316 193 333		20 786 996 621		
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	469908219337		84838248200	49 351 500	1 637 646 468

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, 2026, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 22 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	155 148 371	-	155 148 371	38 608 000	355148371
Titre IV : Biens et matériels ;	25 000 000		75 961 157		393330529
Titre V : Dépenses de prestations ;	253 000 000		253 000 000		889167568
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	433 148 371		484 109 528	38 608 000	1 637 646 468

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, 2026, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 23 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1851	Plan de développement urbain (PDU)	433 148 371	-	484 109 528	49 351 500	534 109 528
2	1852	Civisme urbain		-			1 103 536 940
3	1853	Promotion des Infrastructures de base		-			
4							
Total			433 148 371		484 109 528	49 351 500	1 637 646 468

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 24: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1851 Plan de développement urbain (PDU)					
Fonctionnement des ministères	433 148 371		-	-	34 109 528
Interventions conomiques, Sociales, ulturelles et cientifiques		-	-	-	
Investissements sur essources Extérieures		-	-	-	
Investissements sur essources Propres		-	-	-	
Rémunérations		-	-	-	
Subventions aux rganismes Auxiliaires		-	-	-	
Subventions aux ervices Ex-BPO					
Sous-total 1	433 148 371				534 109 528

Action 2 : 0792 Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents					
Fonctionnement des ministères	433 148 371				
Interventions économiques, Sociales, culturelles et scientifiques					
Investissements sur ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur ressources Propres		-	-	-	
Rémunérations		-	-	-	
Subventions aux organismes Auxiliaires		-	-	-	
Subventions aux services Ex-BPO		-	-	-	
Sous-total 2					534 109 528
Action 3 : 1852 Civisme urbain					
Fonctionnement des ministères	433 148 371				1 103 536 940
Interventions économiques, Sociales, culturelles et scientifiques					
Investissements sur ressources Extérieures					
Investissements sur ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux organismes Auxiliaires					
Subventions aux services Ex-BPO					
Sous-total 3	433 148 371				1 103 536 940

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre					
Tableau 25: Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1851 Plan de développement urbain (PDU)					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	155 148 371	-	155 148 371	38 608 000	155 148 371
Titre IV : Biens et matériels ;	25 000 000		75 961 157		125 961 157
Titre V : Dépenses de prestations ;	253 000 000		253 000 000		253 000 000
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	433 148 371		484 109 528	38 608 000	1068219056
Action 2 : 1852 Civisme urbain					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	155 148 371	-	155 148 371	-	200 000 000
Titre IV : Biens et matériels ;	25 000 000	-	75 961 157	-	267 369 372
Titre V : Dépenses de prestations ;	253 000 000	-	253 000 000	-	636 167 568
Titre VI : Transferts et interventions		-		-	

II. Dépenses en capital		-		-	
Titre VII : Equipements		-		-	
Financement intérieur		-		-	
Financement extérieur		-		-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-		-	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	433 148 371		484 109 528		1 103 536 940
Action 3 1853 Promotion des Infrastructures de base					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	155 148 371		155 148 371		-
Titre IV : Biens et matériels ;	25 000 000		75 961 157		-
Titre V : Dépenses de prestations ;	253 000 000		253 000 000		-
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3	433 148 371		484 109 528		-
Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025 CDMT 2026-2028 PLF 202					

**IX. Agriculture et Sécurité
Alimentaire
(Sections 44)**

.I.3.1.1.1 I DE L'AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Responsable : Le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire est dirigé par Son Excellence Monsieur Grégoire MUSTHAIL MUTOMB conformément à l'ordonnance n°24/039 du 28 mai 2024. Il a succédé à Monsieur José PANDA KABANGU.

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 Priorités Nationales

La vision du Gouvernement dans le secteur de l'Agriculture est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population tout en approfondissant les chaînes de valeur pour plus d'emplois. Cette démarche de développement est inscrite dans le PNSD 2024-2028 définissant la RDC comme une société d'espoir, capable de se hisser au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire, à économie émergente et à converger vers les ODD (Objectifs de Développement Durable). L'Agriculture faisant parti du deuxième domaine de concentration du PNSD dénommée « Diversification économique »; sa transformation est actuellement le principal levier sur lequel le Gouvernement mise pour opérer cet important assaut compte tenu de sa place dans la structure du PIB du pays et du nombre de personnes qui dépendent d'elle pour leur survie (plus ou moins 70 % de la population).

Pour rattraper son retard et atteindre l'équilibre alimentaire en 2030, la production agricole devra plus que doublée, soit atteindre un taux de croissance annuelle de 6% contre un taux historique de 2%. Avec une telle performance, l'agriculture contribuera ainsi à la diversification de l'économie nationale, portera le pays au niveau des États à revenu intermédiaire de la Tranche Inférieure (PRITI) et assurera une croissance inclusive à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts.

Un engagement politique a été pris pour soutenir cette démarche à travers le Pacte pour l'Alimentation et l'Agriculture présenté par la RDC au sommet africain de l'alimentation Dakar 2. Ce Pacte a pour objectif d'assurer une transformation structurelle rapide du secteur agricole d'ici 2030 concrétisant ainsi la vision du Chef de l'Etat qui consacre la « revanche du sol sur le sous-sol ». Un Organe consultatif de haut niveau appelé Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation, le CCP-PNAA créé par ordonnance n°23/131 du 11 août 2023 et a reçu mandat de donner une forme concrète à tous les plans, programmes et projets de Transformation Agricole visant à repositionner l'agriculture pour qu'elle devienne le moteur de croissance de l'économie congolaise.

1.1.2 Politiques Sectorielles

Le Ministère s'est doté en Novembre 2022 d'un document de Politique Agricole Durable qui s'inscrit dans les nouvelles réalités du contexte national, régional et international en vue de répondre aux aspirations du Gouvernement et de la population Congolaise. C'est un instrument de référence et d'orientation du secteur agricole au sens large du terme.

Cette Politique est alignée sur les stratégies du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), du Plan National

Stratégique de Développement (PNSD) et du Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145).

Différentes initiatives stratégiques visant à revitaliser et moderniser le secteur ont été adoptées notamment l'Agenda de Transformation Agricole (ATA-RDC) et le Programme de Transformation de l'Agriculture en République Démocratique du Congo (PTA-RDC) qui est un plan d'investissement issu du Forum organisé en 2023 à travers lequel un Pacte National pour l'Alimentation et l'Agriculture en RDC a été conclu avec certains partenaires dont la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Américaine pour le Développement (USAID) et l'Institut International pour l'Agriculture Tropical (IITA)

1.2 Organisation et Domaines d'intervention du ministère

1.3.1.1.1.1

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Le Ministère de l'Agriculture a pour vocation de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de l'Agriculture telle que déclinée dans le Programme d'Action du Gouvernement 2024-2028.

Le périmètre de ses missions sont dictées par l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des ministères dont celles de l'Agriculture de manière suivantes :

- Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, et de l'agroforesterie ;
- Promotion et encadrement des Associations et Coopératives agricoles ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- Promotion des produits de l'agriculture destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance phytosanitaire et gestion de la quarantaine végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture sous forme d'annuaire.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère est doté d'un Secrétariat Général institué par l'Ordonnance n° 82/027 du 19 mars 1982, un organe technique qui coordonne les activités du Ministère.

Au-delà de ce domaine d'intervention, les orientations stratégiques du Ministère sont pilotées par le Cabinet du Ministre et mises en œuvre par différentes structures dont les Directions, Programmes et Services spécialisés selon l'arrêté n°12/ME/MIN.FP/2018 portant agrément provisoire du cadre organique du Secrétariat Général à l'agriculture, qui définit les responsabilités de chaque structure concourant à la réalisation de la vision du Gouvernement dans l'Agriculture.

Le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire est organisé de la manière suivante :

Cabinet du Ministre ;**Administration du Secrétariat Général ;**

- Cellule Technique d'Appui (CTA);
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP);
- Direction des Ressources Humaines (DRH);
- Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- Direction d'Etudes et Planification (DEP);
- Direction d'Archive et Nouvelles Technologies d'Information et des Communications (DANTIC);
- Direction de Production des Végétaux (DPRODEV);
- Direction de Protection des Végétaux (DPROTEV);
- Direction d'Agro-industrie (DAI);
- Direction d'Aménagement des Terres Agricoles et Maîtrise de l'Eau (DATAME);
- Direction des Centres Agricoles (DICA);
- Direction d'Encadrement des Professionnels de l'Agriculture (DEPA);
- Direction de Développement et Entrepreneurat Agricole (DDEA) ;
- Direction Marché des Produits Agricoles et Crédit des Campagnes (DMPACC) ;
- Direction de l'inspection (DI).

Services spécialisés du Ministère :

- Service National de Statistiques Agricoles (SNSA);
- Service National de Vulgarisation Agricole (SNVA) ;
- Service de Quarantaine Végétale (SQV);
- Service National des Semences (SENASA) ;
- Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- Service National de Mécanisation Agricole (SENAMA) ;
- Programme National de Riz (PNR);
- Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA);
- Système d'Analyse Stratégique et d'Appui à la Gestion des Connaissances (SKSS) ;
- Programme National Bambous en RDC ;
- Cacaoyère de BENGAMISA (CABEN) ;
- Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ;

Entreprises/Opérateurs concourent à la réalisation des missions du Ministère notamment :**Établissement Publics**

- ✓ Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) ;
- ✓ Centre de Recherche sur le Maïs (CRM);

Opérateurs Publics

- ✓ Cacaoyère de Bengamisa (CABEN);
- ✓ New Bukangalonzo;
- ✓ Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA)
- ✓ Bio Agro Business BAB;

1.2.3 Maquette programmatique du Ministère

SECTION 44: AGRICULTURE						
MAQUETTE NOMENCLATURE PROGRAMMATIQUE ACTUALISEE						
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION
44		AGRICULTURE				
			080	Administration Générale de l'Agriculture		Cabine, SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP, Corps des inspecteurs
					0801	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Agriculture
					0802	Cabinet du Ministre
			081	Développement des Filières végétales		SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP, Corps des inspecteurs
						Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Direction Agro-industrie ; Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; Direction de Centre Agricole ; Service National des Semences ; SQV, Programme National de Riz; Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) ; Service National de Statistiques Agricoles ; Direction Développement et Entrepreneuriat Agricole, Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes; Représentation Permanente FAO ; Direction d'Encadrement des Professionnels de l'Agriculture ; SAKSS
					0811	Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Programme National de Riz ; Direction des centres agricoles, Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA) ;
					0812	Direction Agro industrielles, SQV, Programme National Bambous
					0814	Service National des Semences, Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) ; Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ; Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes, Service National de Statistique Agricole (SNSA), Direction Développement et Entrepreneuriat Agricole
					0815	Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau des filières végétales

1.3 Performances antérieures et perspectives

1.3.1 Performances antérieures

En dépit de ses énormes potentialités agricoles, la RDC est confrontée à une pauvreté et une insécurité alimentaire endémique; l'Agriculture congolaise fait preuve de plusieurs contre-performance notamment la baisse importante et continue de sa productivité et de son rendement depuis les années 1960, avec comme conséquence le nombre élevé de la population en situation d'insécurité alimentaire soit 25,6 millions de personnes (soit près d'un quart de la population) et la forte dépendance aux importations de produits alimentaires, notamment de céréales.

En termes de volume, près de 79,34 % de la production vivrière congolaise est constituée de tubercules de manioc. Ces dix dernières années, la production moyenne de manioc a été évaluée à 34.940.000 de tonnes par an. Elle a connu une évolution légèrement croissante, avec un taux de croissance moyen de 2,17 % par an contre une expansion démographique de 3,1 %.

En général, les principales cultures vivrières pratiquées ont connu une légère tendance à la hausse ; les cultures de rente (café arabica, cacao, thé, huile de palme et caoutchouc) ont aussi connu des taux de croissance positifs ce dix dernières années grâce à de nouveaux investissements dans le secteur et à une bonne mercuriale des prix.

A ce jour, des nombreux programmes de développement agricole mis en œuvre par les Partenaires n'ont eu que peu d'effets pertinents et durables, il en est de même pour des projets gouvernementaux de développement des parcs agro-industriels et du Programme Volontariste Agricole.

1.3.2 Perspectives

En vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population et résorber le déficit de 6,9 Millions de tonnes de produits agricole dont le pays a besoins, la production totale des principales cultures devra plus que doublée d'ici 2030. Une telle progression devra s'appuyer sur des politiques très audacieuses en vue d'induire une croissance agricole moyenne annuelle d'au moins 6% l'an.

C'est dans ce cadre que le Pacte pour l'alimentation et l'Agriculture a été initié en vue d'assurer une transformation structurelle rapide du secteur agricole du pays d'ici 10 ans. Ce Pacte vise à impliquer directement 30% des ménages agricoles dans la production et le développement des chaînes de valeur du manioc, du maïs, de l'arachide, du riz, de l'huile de palme, du soja et du haricot en vue d'inverser la tendance actuelle du tableau sombre des indicateurs de la sécurité alimentaire.

Une volonté politique du Gouvernement et un engagement ferme des partenaires est affiché en vue de mobiliser plus d'investissement au vu des opportunités d'affaire que ce Pacte pourra générer.

Les domaines prioritaires pour exercice 2026 sont ;

- Relance de la production locale par l'appui à l'agriculture familiale à travers la campagne agricole ;
- Développement de la chaîne de valeur des cultures de bases;
- Développement de la filière semencière,
- Développement de l'Agriculture vivrière mécanisée à travers l'installation des brigades de mécanisation agricole ;
- Installation des Agropoles dans les provinces pilotes;(Kongo Central, Kikwit,...)
- Finalisation du processus de privatisation des bases agricoles de Programme Volontariste agricole et de la Plateforme Agro industrielle de Lukula;
- Amélioration de la gouvernance agricole ;

- Mise en œuvre des interventions des PTFs à travers différents programmes et projets alignés aux priorités nationales. (PADRIR, PRODAN, PNDA, PADCA-6P, AVENIR, RENUCEL, PURPA, PSFD...)

1.4 Objectifs et indicateurs les plus représentatifs

1.4.1 Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1: Améliorer la gouvernance agricole ;

Objectif 2: Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1: Améliorer la gouvernance agricole								
Indicateur	Unité	Réalisation			En cours	Cibles		
		2022	2023	2024		2026	2027	2028
<i>Part des crédits alloués à l' Agriculture</i>	%	2,11	3,52	5,12	5	4.9	5.5	6.2
Source : Exploitation des différentes lois de finances DEP, CDMT 2026-2028								
Mode de calcul : (Crédit alloué à l' année N-crédit alloué N-1)/N-1 x100								
Commentaire : Des efforts devront être fourni pour atteindre le 10% des accords de MAPUTO afin de réaliser un accroissement de 6% de taux de croissance agricole annuel tel que renseigné dans le plan national d' investissement agricole.								
Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Missions de suivi réalisées</i>	Nbre	0	1	0	1	2	0	0
Source: Rapport des missions de suivi produit par le Secrétariat Général								
Mode de calcul: Comptage des rapports de missions								
Commentaire: le Ministère compte réaliser une mission par semestre en 2026 au niveau du parlement pour obtenir le traitement dans la célérité de ces deux projets de lois (loi portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture et la loi semencière).								

Objectif 2: Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population								
indicateur	Unités	Réalisations			En cours	Cibles		
		2022	2023	2024		2026	2027	2028
<i>Prévalence d'insécurité alimentaire aiguë</i>	%	26	26	26	24	23	21	20
Source: Rapport Analyse IPC entre Janvier et Juin 2025								
Mode de calcul: Portion de la population en Phase 3 et 4 de la classification IPC sur l' ensemble de la population analysée par an x100								
Commentaire : Nous envisageons réduire ce taux d' insécurité alimentaire aiguë de 4% d' ici 2028 par l' accroissement de la productivité et production agricole.								
Indicateur	Unités	Réalisation			En cours	Cibles		
		2022	2023	2024		2026	2027	2028
<i>Croissance de la production des cultures vivrières de base</i>	%	3.1	3	3.1	3.1	3,5	4	5
Source : Rapport annuel BCC								
Mode de calcul : (Production de l' année N – Production de l' année N-1)/Production de l' année N-1 x100								
Commentaires : Nous envisageons accroître de 5% la production globale des principales cultures de bases afin de parvenir d' ici 2028 à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.								
Indicateur	Unités	Réalisation			En cours	Cibles		
		2022	2023	2024		2026	2027	2028
<i>Réduction du déficit alimentaire national</i>	%	22	22	22	22	20	15	10
Source : Rapport d'évaluation d'impact PTA-RDC								
Mode de calcul : (Production de l' année N – Production de l' année N-1)/Production de l' année N-1 x100								
Commentaires : Nous envisageons réduire de 10% le besoin alimentaire national en produit de bases afin de parvenir d' ici 2028 à réduire sensiblement les importations de ce produit et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.								

1.5. Évolution des Crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

1.5.2. Évolution des crédits par rubriques budgétaires

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	080	Administration Générale du Ministère	1 936 670 269 012	294 716 581 775	2 043 290 661 662	95 428 144 401	1 442 281 553 953
2	081	Développement des Filières végétales	562 374 542 887	31 371 225 641	244 341 117 901	1 408 341 406	80 676 020 355
TOTAL			2 499 045 171 899	326 087 807 416	2 287 631 779 563	96 836 485 807	1 522 957 574 308

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	943 975 800		2 000 000 000		2 100 000 000
Fonctionnement des Ministères	46 902 883 748	31 409 644 715	57 788 684 085	1 221 709 174	60 678 118 289
Fonds de Péréquation	247 268 227 947				269 100 747 693
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	61 000 000 000	23 670 335 927	41 050 000 000		57 207 500 000
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	179 320 616 305	1 516 407 917 539		857 512 285 285
Investissements sur Ressources Propres	83 046 298 383		27 799 295 093	5 737 911 630	48 605 418 384
Rémunérations	64 138 239 723	63 514 750 806	67 914 251 883	30 924 655 725	71 989 106 996
Investissement sur transfert aux provines et ETD	525 312 733 656	27 966 902 515	181 460 625 284	58 075 692 926	152 636 092 419
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	205 557 148	2 923 649 759	40 994 000	3 128 305 242
Total			804 456 469 404	96 836 485 807	1 522 957 574 308

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

1.5.3. Évolution des crédits par titres de 2024 – 2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	174 964 773 230	118 800 288 595	169 676 585 727		193 003 030 527
Titre III : Dépenses de personnel	73 519 389 040	65 166 234 666	77 484 474 966	31 094 288 557	84 162 219 964
Titre IV : Biens et matériels ;	16 729 578 844	6 497 369 803	16 630 960 101	743 961 715	15 272 341 457
Titre V : Dépenses de prestations ;	20 792 158 587	23 260 791 051	31 587 500 901	267 120 628	33 232 663 864
Titre VI : Transferts et interventions	63 923 649 759	23 875 893 075	43 973 649 759	40 994 000	60 335 805 242
II. Dépenses en capital	2 324 080 398 668. 80	207 287 518 819	2 117 955 193 836		1 329 954 543 781
Titre VII : Equipements	1 686 652 463 592	206 048 785 220	1 418 751 864 600	63 389 656 937	937 957 700 234
Financement intérieur	-	-			
Financement extérieur	-	-			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	637 427 935 076	1 238 733 599	699 203 329 236	1 300 463 971	391 996 843 547
Total	2 499 045 171 899	326 087 807 416	2 287 631 779 563	96 836 485 808	1 522 957 574 308

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

1.5.4. Projection des crédits par rubriques en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédits de paiement (CP) entre 2026-2028

Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028

Rubriques	Crédits voté en 2025		Projections			
			2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AGRICULTURE						
Contrepartie des projets	2000000000	2000000000	2100000000	2100000000	2205000000	2205000000
Fonctionnement des Ministères	57788684085	57788684085	60678118289	60678118289	63712024204	63712024204
Fonds de Péréquation	390287355 920	390287355 920	635116205698	635116205698	739588493411	739588493411
Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques	41050000000	41050000000	57470000000	57470000000	66090500000	66090500000
Interventions sur Ressources extérieures	1516407917539	1516407917539	708395854022	708395854022	711427311519	711427311519
Interventions sur Ressources Propres	27799295093	27799295093	37986002735	37986002735	106291496966	106291496966
Interventions sur Transfert aux ETD	181460625284	181460625284	673143818514	673143818514	751457838440	751457838440
Rémunération	67914251883	67914251883	71989106996	71989106996	75588562346	75588562346
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2923649759	2923649759	3128305242	3128305242	3347286609	3347286609
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)						

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale du Ministère pour l'exercice 2025-2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Salaire Effectif (1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(5/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8): 1+7	Masse Salariale (9): 3+5+7
Section : 44 AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE	12 384	5 676 634 811	7 568 846 415	-	-	-	-	-	7 568 846 415
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	138		596 092 253	-	-	-	-	-	596 092 253
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	863	1 482 460 548	1 976 614 064	-	-	-	-	-	1 976 614 064
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	6 888	2 460 410 012	3 280 546 683	-	-	-	-	-	3 280 546 683
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	4 491	1 251 635 791	1 668 847 721	-	-	-	-	-	1 668 847 721
5. Autres	4	35 059 270	46 745 693	-	-	-	-	-	46 745 693
Total	12 384	5 676 634 811	7 568 846 415	-	-	-	-	-	7 568 846 415

Source : DIRPAIE /BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : (080) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme : Ir. Damas MAMBA MAMBA

2.1.1. Périmètre du Programme

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce Programme se présentent de manière suivante :

Cabinet du Ministre ;

Administration du Secrétaire Général :

- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction d'Archive et Nouvelles Technologies d'Information et des Communications ;
- Direction de l'Inspection

.I.3.1.1.1.2

2.1.2. Stratégie du Programme

Le diagnostic actuel de l'agriculture fait un état d'un cadre législatif défavorable aux investissements et d'un besoin en renforcement des capacités institutionnelles et humaines prononcé.

Bien que le document de la Politique de l'Agriculture Durable soit adopté en 2022, l'absence de la stratégie y afférente ainsi que l'actualisation du PNIA 2013-2020 en PNIASAN 2024-2030 demeure un défi pour ce programme.

La stratégie visée ici est d'améliorer la gouvernance agricole à travers l'environnement juridique et réglementaire adapté ; le renforcement des capacités institutionnelles ; l'amélioration d'efficacité des services publics ; le renforcement des capacités des ressources humaines à tout le niveau et la bonne coordination de la mise en œuvre des différentes interventions des PTFs.

Le Programme a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère. Il comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui aux programmes des politiques publiques.

.I.3.1.1.1.3

2.1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectifs 1: Renforcer le cadre institutionnel du secteur ;

Objectif 2: Renforcer les capacités des services publics du Ministère et des acteurs à tout le niveau ;

2.1.4. Présentation des actions du Programme

Le Programme Administration Générale comprend deux principales actions à savoir :

- ✓ Pilotage des stratégies ministérielles et
- ✓ Coordination administrative du ministère

b. Cadre de performance du Programme

Code	Programme Actions	Objectifs de programme Objectifs spécifiques des Actions	Indicateurs de performance Programme et actions	Unités de mesure	Références		Réalizations		Estimation	Cibles 2026			Structures responsables
					Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028	
P1	Administration générale	Renforcer le cadre institutionnel de l'Agriculture	Mesures d'application de la loi agricole produits	Nbre	2022	16	16	16	16	10	10	10	Cabinet
A.1	Pilotage de la stratégie Ministérielle	Renforcer les capacités des services publics du Ministère et des acteurs	Services équipés en matériels et équipements divers	Nbre	2025	ND	ND	ND	3	6	10	12	DAF
		Elaborer les mesures d'application des lois du secteur	Ateliers de validation des avant-projets de texte élaborés	Nbre	2025	0	0	0	0	1	2	2	CTA
A.2	Coordination administrative	Actualiser le Plan national d'Investissement Agricole	Ateliers de consultations des parties prenantes	Nbre	2025	0	0	1	1	2	1	2	DEP
		Renforcer les capacités des ressources humaines du Ministère	Proportion des cadres et agents formés en Budget programme	%	2025	ND	ND	ND	3	30	70		DRH
		Assurer le suivi-évaluation des actions du Ministère	Projets stratégiques suivis et évalués	Nbre	2023	ND	15	14	10	10	9		DEP

2.1.4. Évolution des crédits du Programme

2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	21 368 149 760	29 601 722 890	42 426 701 553	636 384 615	25 697 307 166
contrepartie	943 975 800		2 000 000 000		2 100 000 000
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	60 500 000 000	23 602 986 927			13 100 000 000
Fonds de péréquation			390 287 355 920		269 100 747 693
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	179 320 616 305	1 516 407 917 539	876 516 352	857 512 285 285
Investissements sur Ressources Propres	74 022 461 668		25 799 295 093	5 737 911 630	48 605 418 384
Rémunérations	62 709 870 471	62 191 255 653	66 306 466 947	30 101 638 878	70 401 397 764
Subventions aux Organismes Auxiliaires					3 128 305 242
Investissement sur transfert aux prov. Et etd			62 924 610	58 075 692 926	152 636 092 419
Total	1 936 670 629 011	294 716 581 775	2 043 290 661 662	94 791 759 786	1 442 281 553 953

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

2.1.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	144 578 020 231	107 371 700 832	108 733 168 500		112 327 010 172
Titre III : Dépenses de personnel	66 402 614 316	58 897 242 891	74 266 872 323	30 103 670 358	75 374 146 497
Titre IV : Biens et matériels ;	7 059 983 400	5 872 322 828	13 895 900 084	407 295 000	4 742 222 950
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 615 422 515	21 023 102 952	20 570 396 093	227 058 135	15 982 335 483
Titre VI : Transferts et interventions	60 500 000 000	21 579 032 161			16 228 305 242
II. Dépenses en capital	1 792 092 608 781	187 344 880 941	1 934 557 493 162		1 329 954 543 781
Titre VII : Equipements	1 166 132 416 848	186 225 313 514	1 242 094 108 256	63 389 656 937	937 957 700 234
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	625 960 191 933	1 119 567 427	692 463 384 906	700 463 971	391 996 843 547
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	1 936 670 629 012	294 716 581 775	2 043 290 661 662	94 828 144 401	1 442 281 553 953

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

2.1.5. Évolution des crédits par action du Programme

2.1.5.1 Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0801	Pilotage de la stratégie ministérielle	9 759 600 637	269 109 520 375	184 908 172 765	58 463 932 657	3 510 472 091
2	0802	Coordination Administrative	1 926 911 028 375	25 607 061 399	2 018 576 274 027	36 964 211 744	19 552 744 056
Total			1 936 670 629 012	294 716 581 774	2 203 484 446 792	95 428 144 401	23 238 739 752

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par actions et par rubriques

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action n° 0801 - Pilotage de la stratégie ministérielle					
Fonctionnement des Ministères	4 466 568 276		3 510 472 091	388 239 730	3 685 995 696
Contrepartie des projets					
Fonds de péréquation					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					

Investissement sur transfert aux prov et etd	557 081 581 206		181 397 700 674	58 075 692 926	152 636 092 419
Sous-total 1	561 548 149 482		184 908 172 765	58 463 932 656	156 322 088 115
Action n° 0802 - Coordination Administrative					
Fonctionnement des Ministères	12 286 703 319		17 322 154 862	248 144 885	22 011 311 470
Contrepartie des projets	943 975 800		2 000 000 000		2 100 000 000
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					13 100 000 000
Fonds de péréquation	243 631 639 251		390 287 355 920		269 100 747 693
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882		1 516 407 917 539	876 516 352	857 512 285 285
Investissements sur Ressources Propres	26 263 481 729		25 799 295 093	5 737 911 630	48 605 418 384
Rémunérations	61 331 454 104		66 196 626 003	30 101 638 878	70 401 397 764
Subventions aux Organismes Auxiliaires					3 128 305 242
Investissement sur transfert aux prov et etd	59 229 818		62 924 610		
Sous-total 2	1 812 025 646 903		2 018 076 274 027	36 964 211 745	1 285 959 465 838
Total général	2 373 573 796 385		2 228 198 834 427	95 428 144 401	1 442 281 553 953

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

2.1.5.3 Présentation des crédits par actions et par titre**Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action n° 0801 - Pilotage de la stratégie ministérielle					
I. Dépenses Courantes	4 466 568 276				3 685 995 696
Titre III : Dépenses de personnel	865 677 609		371 962 909		645 440 440
Titre IV : Biens et matériels ;	1 091 306 797		625 294 172	325 000 000	524 358 108
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 509 583 870		2 513 215 010	24 602 729	2 516 197 148
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital	557 081 581 206				152 636 092 419
Titre VII : Equipements	549 586 013 879		174 657 756 344	57 475 692 926	145 566 612 422
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	7 495 567 327		6 739 944 330	600 000 000	7 069 479 997
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	561 548 149 482		184 908 172 765	58 425 295 655	156 322 088 115
Action n° 0802 - Coordination Administrative					
I. Dépenses Courantes	75 233 035 589				108 641 014 476
Titre III : Dépenses de personnel	64 158 520 340		74 266 872 323	30 103 670 358	74 728 706 057
Titre IV : Biens et matériels ;	2 968 676 604		13 895 900 084	82 295 000	4 217 864 842
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 105 838 645		20 570 396 093	163 818 405	13 466 138 335
Titre VI : Transferts et interventions					16 228 305 242
II. Dépenses en capital	1 738 407 489 480				1 177 318 451 362
Titre VII : Equipements	1 110 113 107 047		1 242 094 108 256	5 913 964 010	792 391 087 812
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction,	628 294 382 433		692 463 384 906	700 463 971	384 927 363 550

réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	1 813 640 525 069		2 043 290 661 662	36 964 211 745	1 285 959 465 838
Total	2 373 573 796 385		2 228 198 834 427	95 428 144 401	1 442 281 553 953
Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)					

2.2.PROGRAMME 2 : (081) DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES

Responsable du Programme: Pré-Responsable : Ir. Justin CISHUGI MURHULA

Fonction :

2.2.1 Périmètre du Programme

Le Développement des filières végétales est un Programme qui est exécuté par les services suivants :

La Direction de Production des Végétaux; la Direction de Protection des Végétaux, la Direction de l'Agro-industrie, la Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; la Direction des Centres Agricoles ; la Direction Développement et Entreprenariat Agricole ; la Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes et les différents services spécialisés du ministère : le Service National de Vulgarisation agricole (SNV) ; le Service de quarantaine végétale (SQV); le Service National des Semences (SENASA) ; le Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ; le Service National de motorisation Agricole (SENASA) ; le Programme National Riz ; le Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire PUAA.

A côté de ces directions et services il y a des opérateurs qui concourent à la réalisation de la mission du Ministère dont :

- Programme Volontariste agricole (BAB, IITA) ;
- Centre de Recherche sur le Maïs (CRM);
- Cacaoyères de Bengamisa;
- New Bukangalongo;
- Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) ;

2.2.2. Stratégie du Programme

La stratégie de ce programme est basée sur la relance des cultures vivrières de base et cultures industrielles porteuses de croissance. Ce choix stratégique se justifie par une faible productivité et production agricole observée; une forte dépendance des importations des produits alimentaires notamment les céréales et à un déficit de 22% du bilan alimentaire national estimé à 6,9 millions de tonnes .

Pour inverser cette tendance, 30% de ménages agricoles seront directement impliqués dans l'amélioration de la productivité des cultures vivrières de base et le développement des chaînes de valeurs des cultures de Maïs, Manioc, Riz, Arachide, Soja et Haricot à travers la mise en œuvre du Pacte National pour l'Alimentation et l'Agriculture.

L'accent sera mis en amont sur le renforcement de l'efficacité des services agricoles au niveau des ETDs et le développement de la filière semencière.

2.2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

a. Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Accroître la productivité des exploitants agricoles ;
- Objectif 2: Développer les chaînes de valeurs agricoles ;
- Objectif 3: Réduire la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques

Le Programme Développement des filières végétales comprend les actions suivantes :

- ✓ Filières des cultures vivrières et maraîchères;
- ✓ Filières des cultures industrielles ou pérennes (fruitières);
- ✓ Accompagnement des producteurs et
- ✓ Adaptation au changement climatique

b.Cadre de performance du Programme «Développement des filières végétales»

Code	Programme Actions	Objectifs de programme Objectifs spécifiques des actions	Indicateurs de performance	Unités de mesure	Références		Réalizations		Estimation	Cibles 2026			Structures responsables
					Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028	
P2	Développement des filières végétales	Accroître la productivité des exploitants agricoles	Ménages formés et accompagner dans la productivité et production agricole	Nbre	2022	16 M	16 M	16 M	16 M	491000	49100	49100	Cabinet
		Développer les chaînes de valeurs agricoles	OPA formés et accompagnés dans la professionnalisation des filières agricoles	Nbre	2022	500	500	500	500	54	114	172	SNVA
		Réduire la vulnérabilité du secteur au changement climatique	Adoption des pratiques agricoles durables	%	2022	-10	-10	-10	-10	10	30	50	SNVA
A.2.1	Filières des cultures vivrières et maraichères		Manioc	T/ha	2022	10,3	10,3	10,3	10,3	10,5	15	15	DPROD/V
			Maïs	T/ha	2022	0,8	0,8	0,8	0,8	0,85	1,5	1,5	DPROD/V
		Faciliter l'accès aux semences de qualité	Rendements moyen des cultures de base	T/ha	2022	0,81	0,81	0,81	0,81	0,85	1,5	1,5	PNR
			Haricot	T/ha	2022	0,9	0,9	0,9	0,9	1	1	1,5	DPROD/V
A.2.2	Filières des cultures industrielles	Promouvoir la mécanisation agricole	Accès à la mécanisation agricole	%	2022	-20	-20	-20	-20	20	20	30	SENAMA
		Promouvoir les cultures industrielles de base	Rendement moyen du Palmier à huile	T/ha	2022	3	3	3	3	3	3	3	
		Accompagner les producteurs privés dans les filières Café, Cacao...	Nombre de coopératives encadrer/ accompagner par ONAPAC	Nbre	2022	ND	ND	ND	ND	10	10	10	ONAPAC
		Appuyer la transformation locale des produits agricoles	Part de la production locale transformé	%	2022	-20	-20	-20	-20	30	30	30	DAI
A.2.3	Accompagnement des producteurs	Promouvoir entrepreneuriat agricole des jeunes	Insertion professionnelle des jeunes dans la chaîne de valeur agricole	%	2025	ND	ND	ND	-10	10	10	20	DEP
		Assurer la durabilité de la production agricole	Superficies couvertes par des essences agroforestières	ha	2025	ND	ND	ND	13000	24550	24550	24550	DEP
A.2.4	Adaptation aux changements climatiques	Renforcer la résilience des systèmes de production	Superficies aménagées en périmètres rizières	ha	2025	ND	ND	ND	4000	40700	40700	40700	DAMME

2.2.4.Évolution des crédits du Programme

2.2.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	25 534 733 988	1 807 921 825	15 361 982 532	585 324 559	34 980 811 123
contrepartie					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	500 000 000	67 349 000	41 050 000 000		44 107 500 000
Fonds de péréquation					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres	9 023 836 715		2 000 000 000		
Rémunérations	1 428 369 252	1 323 495 153	1 607 784 936	819 315 627	1 587 709 232
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	205 557 148	2 923 649 759	40 994 000	
Investissement sur transfert aux prov. Et etd	522 963 953 173	27 966 902 515	181 397 700 674		
Total	562 374 542 887	31 371 225 641	244 341 117 901	1 445 634 186	80 676 020 355

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.2.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	30 386 752 999	11 428 587 763	60 943 417 227	1 368 278 914	80 676 020 355
Titre III : Dépenses de personnel	7 116 771 724	6 268 991 775	3 217 602 643	990 618 199	8 788 073 467
Titre IV : Biens et matériels ;	9 669 595 444	625 046 975	2 735 060 017	336 666 715	10 530 118 507
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 176 736 072	2 237 688 099	11 017 104 808		17 250 328 381
Titre VI : Transferts et interventions	3 423 649 759	2 296 860 914	43 973 649 759	40 994 000	44 107 500 000
II. Dépenses en capital	531 987 789 888	19 942 637 878	183 397 700 674		0
Titre VII : Equipements	520 520 046 745	19 823 471 706	176 657 756 344		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	11 467 743 143	119 166 172	67 399 44 330		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	562 374 542 887	31 371 225 641	244 341 117 901	1 368 278 914	80 676 020 355

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2.6. Evolution des crédits par action du programme

2.2.6.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0811	Filières des cultures vivrières et maraîchères	516 854 028	496 545 705	9 561 724 185		13 120 733 090
2	0812	Filières de cultures industrielles ou pérennes	7 252 029 850	648 124 387	45 900 684 933		47 085 398 091
3	0813	Filières des cultures Fruitières	1 648 121 328	124 671 284			
4	0814	Accompagnement des producteurs	548 632 255 642	29 926 706 783	10 875 576 072		11 607 183 583
5	0815	Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales	4 325 282 039	175 177 483	2 734 806 231		8 862 705 591
Total			562 374 542 887	31 371 225 641	59 511 067 23 6		80 676 020 355

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 21: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0811 Filières des cultures vivrières et maraîchères					
Fonctionnement des Ministères	8 195 399 852	566 435 281	9 257 510 193		9 547 531 158
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					3 230 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					

Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	865 093 536	830 599 587			343 201 932
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	9 060 493 388	1 397 034 868			13 120 733 090
Action 0812 Filières de cultures industrielles ou pérennes					
Fonctionnement des Ministères	8 641 724 410	884 838 924	9 330 601 998		14 809 224 691
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	40 020 000 000	23 602 986 927	30 600 000 000		31 820 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres			2 000 000 000		
Rémunérations	298 879 116	280 899 606	25 717 332		456 173 400
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	205 557 148			
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	51 884 253 285	24 974 282 605	41 956 319 330		47 085 398 091
Action 0814 - Accompagnement des producteurs					
Fonctionnement des Ministères	6 261 857 806	750 794 420	6 031 380 534		6 761 349 683
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 000 000 000	67 349 000	10 450 000 000		4 057 500 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	1 189 376 388	1 058 570 814	1 582 067 604		788 333 900
Subventions aux Organismes Auxiliaires			2 923 649 759		
Investissement sur transfert aux prov et etd			181 397 700 674		
Sous-total 4	8 451 234 194	1 876 714 234	202 384 798 571		11 607 183 583

Action 0815 - Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales					
Fonctionnement des Ministères	2 435 751 920		2 734 806 231		3 862 705 591
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					5 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 5	2 435 751 920		2 734 806 231		8 862 705 591
5Total général					80 676 020 355

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 22 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Source : LFR 2024 «et 2025, CDMT 2026-2028 , ESB 2024-2025(fin juin)

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 0811 - Filières des cultures vivrières et maraîchères					
I. Dépenses Courantes	9 060 493 388				13 120 733 090
Titre III : Dépenses de personnel	2 603 599 574		2 043 762 336		2 666 271 968
Titre IV : Biens et matériels ;	3 502 226 749		2 432 730 825		3 857 973 168
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 954 667 065		2 343 935 873		3 366 487 954
Titre VI : Transferts et interventions					3 230 000 000
II. Dépenses en capital			0		
Titre VII : Equipements			-		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			-		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	9 060 493 388		6 820 429 034		13 120 733 090
Action 0812 Filières de cultures industrielles ou pérennes					
I. Dépenses Courantes	51 879 013 285				47 085 398 091
Titre III : Dépenses de personnel	2 121 883 350		572 432 535		2 486 991 139
Titre IV : Biens et matériels ;	3 605 743 591		1 517 798 985		3 911 472 695
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 227 736 585		7 266 087 810		8 866 934 257
Titre VI : Transferts et interventions	42 923 649 759		30 600 000 000		31 820 000 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements			2 000 000 000		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					

Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	51 879 013 285		41 956 319 330		47 085 398 091
Action 0814 - Accompagnement des producteurs					
I. Dépenses Courantes	8 451 234 194				11 607 183 583
Titre III : Dépenses de personnel	2 655 982 100		2 645 170 108		2 549 179 899
Titre IV : Biens et matériels ;	1 845 335 377		1 217 261 032		1 703 759 833
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 949 916 717		3 751 016 998		3 296 743 851
Titre VI : Transferts et interventions	1 000 000 000		13 373 649 759		4 057 500 000
II. Dépenses en capital					0
Titre VII : Equipements			174 657 756 344		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			6 739 944 330		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 4	8 451 234 194		202 384 798 571		11 607 183 583
Action 0815 - Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales					
I. Dépenses Courantes	2 435 751 920		2 435 751 920		8 862 705 591
Titre III : Dépenses de personnel	675 046 488		675 046 488		1 085 630 461
Titre IV : Biens et matériels ;	716 289 727		716 289 727		1 056 912 811
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 044 415 705		1 044 415 705		1 720 162 319
Titre VI : Transferts et interventions					5 000 000 000

II. Dépenses en capital			0		0
Titre VII : Equipements			-		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			-		-
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 5	2 435 751 920		2 435 751 920		8 862 705 591
Total général					80 676 020 355

X. Développement Rural

(Sections 45

Responsable : S.E. Monsieur GREGOIRE MUTOND, Ministre d'Etat, ministre du développement rural

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Dans le cadre des orientations actuelles de la politique gouvernementale, le Ministère du Développement rural concentre son action sur la mise en œuvre de la vision du Chef de l'État, qui place l'Homme au centre de l'action publique. Cette vision s'articule autour de la lutte contre les inégalités et les disparités sous toutes leurs formes qu'elle soit économiques, sociales, géographiques ou spatiales aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Conformément aux lignes directrices du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028, le Ministère est rattaché au domaine de concentration « Développement durable et équilibré » des entités territoriales décentralisées. À ce titre, il porte des interventions majeures liées à la résilience climatique, à l'atténuation des effets du changement climatique et à la promotion d'un développement harmonieux à la base.

Cette orientation est en parfaite cohérence avec le Programme d'Action du Gouvernement, en particulier ses piliers III et IV :

Pilier III : Aménagement du territoire national pour une connectivité maximale ;

Pilier IV : Garantie d'un accès équitable aux services sociaux de base (eau, électricité, habitat, éducation et santé en milieu rural et périurbain...)

Au niveau national, la vision stratégique du Gouvernement fait du secteur agricole et du développement rural le moteur de la croissance économique pour les trois prochaines décennies. Dans cette perspective, la mission centrale du Ministère est de contribuer à faire franchir à la RDC les étapes successives vers le statut de pays à revenu intermédiaire, puis de pays émergent, et enfin de pays développé. Pour ce faire, le Ministère devra augmenter de manière soutenue sa contribution à la formation du PIB et à la croissance économique du pays, notamment par le biais d'investissements ciblés, de la productivité accrue et d'une montée en puissance de la production en milieu rural.

1.1.2. Politiques sectorielles

Créé par l'Ordonnance présidentielle n°77/342 du 2 décembre 1977, le Ministère du Développement Rural avait à l'origine trois directions techniques : Génie rural, Économie rurale et Promotion rurale. Depuis sa création, il a connu plusieurs restructurations, notamment des fusions et des scissions successives, avant d'établir de manière définitive son autonomie institutionnelle à partir de 2014.

À ce jour, en attente de l'application du nouveau cadre organique, Le Secrétariat Général comprend 19 directions et services, selon un nouveau cadre organique révisé en mars 2023 à la demande du Vice-Premier Ministre chargé de la Fonction Publique. Ce cadre est en attente d'un arrêté d'autorisation provisoire, suivi d'un décret de validation à intervenir par le Premier Ministre.

Le Ministère de développement rural détient actuellement un document de politiques sectorielles qui fixe les grandes orientations stratégiques du Ministère et intègre les dimensions d'inter sectorialité et de transversalité avec les Ministères sectoriels intervenant

dans le milieu rural. Cette stratégie est centrée sur la revalorisation de l'homme, en particulier du paysan, comme acteur principal du développement. Elle vise à renforcer le lien entre zones de production et zones de consommation urbaines, notamment par :

- La réhabilitation des voies de desserte agricole pour désenclaver les milieux ruraux
- L'organisation des producteurs en coopératives paysannes ;
- L'amélioration des infrastructures (marchés, de conservation et de distribution des produits agricoles...) ;
- La desserte en eau potable.

Dans un contexte où l'investissement en milieu rural est crucial pour une décentralisation réussie, la mise en œuvre de cette stratégie sectorielle contribue pleinement à l'instauration d'une gouvernance territorialisée et d'une gestion axée sur les résultats, conformément aux réformes des finances publiques et aux engagements contenus dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024–2028

1.2. Organisation et domaines d'intervention du Ministère.

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ; les attributions du Ministère du Développement Rural sont les suivantes :

- *Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et péri urbains ;*
- *Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions* ;
- *Elaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;*
- *Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production agricole, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;*
- *Aménagement et équipement de l'espace rural ;*
- *Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;*
- *Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales ;*
- *Promotion et soutien de la pêche en milieu rural ; Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio - économiques de base en milieu rural et péri urbain dont :*
 - *Voies de desserte agricole et cours d'eau ;*
 - *Sources d'eau, adduction gravitaire et forage des puits d'eau ;* ○ *Electrification rurale, en collaboration avec les ministères ayant les Travaux Publics et Infrastructures ainsi que l'Electricité dans leurs attributions.*
 - *Habitat rural*

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère du Développement Rural est organisé comme suit :

- Le Cabinet du Ministre du Développement Rural ; - L'Administration du Développement Rural au niveau central :
 - Le Secrétariat Général : la Cellule Technique d'Appui, la Cellule de Gestion

des Projets et Marchés Publics) ;

- **Les Directions normatives :**

- *Des Structures Standards* : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) ;
- *Directions Métiers* : Direction du Corps des Inspecteurs (DCI), Direction de l'Économie rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO), Direction d'Animation et Vulgarisation Rurales (DAVRU), Direction du Génie Rural (DGR.).

- **Les Services spécialisés** :, Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU), Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rural (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisation Paysanne (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en milieu Rural (PEMIRU) ;

- **Les Opérateurs** : Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA), Office National d'Hydraulique Rurale (ONHR) et Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (An-CDI).

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau n°1 . Maquette Programmatique du Ministère du Développement Rural

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre		
45	DEVELOPPEME NT RURAL					Services normatifs	Opérateurs	
		084	Administration Générale du Développement Rural				Cabinet du Ministre, SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP et DCI	
				0841	Pilotage de la stratégie ministérielle du Développement Rural	Cabinet du Ministre		
				0842	Coordination Administrative du Développement Rural	SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP et DCI		
		085	Développement des Infra structures rurales			DIAR, Service National des énergies nouvelles (SENEN) et Service National de Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)	Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) Office National d'Hydraulique Rurale (ONHR),	
				0851	Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	Direction des Voies de Desserte Agricole (OVDA),		
			0852	Desserte en eau potable en milieu rural	Service National d'Hydraulique Rurale (ONHR)			
			0853	Couverture en énergie électrique en milieu rural				
			0854	Habitat rural		Service National de l'Habitat Rural,		
		180	Accompagnement des populations paysannes				Direction De l'Economie Rurale, Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP) ;Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP) ;Service National Des Technologies Appropriées (SENATEC) Service National d'Encadrement Des Jeunes (SENEJER) ; Service National De Développement Intégré (SENDRI) ; Service National De Pêche En Milieu Rural (PEMERU) ;	

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
						Programme National d'Appui A La Modernisation Des Villages (PAMOVI) ; Service National De Traction Animale (SENATRA) ; Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU), Service National de Développement Rural Intégré (SNDRI); Direction de Développement Communautaire (DECO).	
				1801	Organisation et Accompagnement du Monde Rural	Direction De l'Economie Rurale ; Direction de Développement Communautaire (DECO) ; Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP) ; Service National d'Encadrement des Jeunes ; en Milieu Rural et Péri Urbain (SENEJER); Service National des Technologies Appropriées (SENATEC)	
				1802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire, subventions)	Service National des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP)	
				1803	Appui aux activités transversales développement rural et de l'emploi des jeunes en milieu rural	Service National d'Information Rurale (SNIR), Service National de Développement Intégré (SNDRI) Service National d'Encadrement des Jeunes (SENEJER), Direction de l'économie rurale (DER)	
				1804	Promotion de la Productivité dans l'espace Rural et Périurbain	Direction de l'économie rurale (DER), Service National des Technologies appropriées (SENATEC)); Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP), Service National de pêche en milieu Rural (PEMIRU) Programme), Service National De Traction Animale (SENATRA)	

			1805	Promotion des Technologies Alternatives / Innovations ; information-Animation et diversification des chaines des valeurs en milieu rural	Service National des Technologies Appropriées (SENATEC); Service National De Traction Animale (SENATRA), Direction de l'économie rurale (DER), Service National d'Information Rurale (SNIR), Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU)	

1.3. Performances antérieures et Perspectives

1.3.1. Performances antérieures

La performance du Ministère du Développement rural entre 2022 et 2024 s'est révélée préoccupante, avec des taux d'exécution très faibles, 13,2 % en 2022, contre 4,9 % en 2023 et 8,3% en 2024, soit une moyenne triennale de seulement 8,8 %. Cette faible performance s'explique principalement par le non aboutissement des paiements dans la chaîne de dépenses où des années budgétaires clôturent avec plus de deux cents DTO et au-delà de cents OPI (Ordres de paiement Informatisés) non payés d'où une exécution budgétaire dérisoire ; ce qui témoigne d'une léthargie dans le fonctionnement des services publics de l'Etat. Par ailleurs, faut-il le souligner, il demeure un paradoxe que la rubrique rémunération a connu une exécution exceptionnelle, atteignant 111,8 % en 2024, ce qui traduit un déséquilibre dans les priorités budgétaires.

1.3.2. Perspectives

Dans le but de se conformer aux prescrits du Plan Stratégique National de Développement ainsi que le Programme d'Action du Gouvernement, le Ministère du Développement rural compte de poursuivre ses activités de développement à la base. Pour ce faire, il ambitionne d'atteindre dans les dix prochaines années *une meilleure connectivité entre les milieux urbains Chefs-Lieux des provinces* avec les différents espaces périurbains à travers la réhabilitation successivement 12 300Km, pour l'année prochaine et 35.000 Kilomètres de routes de desserte agricole sur les 87.000 Kilomètres dans les cinq prochaines années. Il s'agit de raccourcir la durée du déplacement des marchandises, des biens et des personnes et de fluidifier les échanges entre les villes et les villages. Cette connectivité rapide aura pour effets l'augmentation de la quantité des produits sur le marché avec un impact direct sur la production qui ne peut qu'augmenter suite à l'incitation des producteurs locaux à produire davantage étant assurés d'écouler leurs produits.

Le MINIDER ambitionne de faire passer le taux moyen de desserte en eau potable de 14 % en milieu rural vers un taux de 20 % d'ici cinq ans. Ce taux actuellement bas, implique la prolifération des maladies de mains sales y compris la mortalité et la morbidité croissantes en milieu rural.

En outre, en matière *d'électrification en milieu rural*, le MINIDER ambitionne de contribuer à l'augmentation du taux de desserte en électricité de 1,5% à 7 % en milieu rural ; ce qui explique les efforts croissants à déployer dans les cinq années à venir dans le but d'accroître la diversification de l'économie et la transformation des biens en quittant le mode de production des produits bruts et ne respectant pas les normes d'hygiène, pour un mode de production encourageant le développement des chaînes des valeurs productives enrichissant et multiplicateurs de revenu.

En *matière de l'Habitat*, le MINIDER compte poursuivre ses efforts de modernisation de l'habitat rural en accompagnant les populations dans l'élaboration **de 145 études de faisabilité** permettant de définir un **modèle type** d'habitat rural propre à chaque contexte biosocio écologique spécifique à chaque territoire en respect des normes et règlements en vigueur mais aussi pour répondre aux défis liés au changement climatique.

En définitive conformément à la vision du Chef de l'Etat qui vise de mettre l'Homme au centre de l'Action de développement, le Ministère du développement ambitionne de poursuivre avec la réforme de la Gouvernance à travers le renforcement des capacités des Cadres et Agents du MINIDER à hauteur de la formation de 3000 agents dans les dix prochaines années et cadres à l'échelle nationale et provinciale. En outre, il vise d'atteindre le maximum possible des populations rurales par l'animation et la sensibilisation pour l'accroissement de la production agricole et la croissance économique gage de tout Développement harmonieux.

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus Représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

OBJECTIF 1 : Poursuivre la réforme de la gouvernance

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions, le cadre de vie et la production en milieu rural et périurbain.

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'accessibilité des milieux ruraux

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau n°2 : cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Poursuivre la Réforme de la Gouvernance									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Nombre de Document de Gouvernance produits	Nombre	0	0	0	8	15	20	25
Source : SG/DEP/DRH/DCI/DAF/DANTIC/CTA									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : le nombre des documents produits sera comparé au nombre des documents prévus									
2	Nombre des Cadres et Agents renforcés en capacité	Nombre	0	0	20	12	100	150	200
Source : DRH et Autres services bénéficiaires									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : on procédera au dénombrement des cadres formés au niveau central et en provinces tenant compte du genre									
3	Nombre de Système SIG SGBD de Suivi – Évaluation du MINIDER disponible et fonctionnel	Nombre	0	0	0	0	6	16	26
Source : DANTIC/DEP/DAF									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : dans le cadre de la digitalisation de son administration, le MINIDER se propose de mettre en place un SIG SGB D de suivi évaluation du MINIDER, a raison d'un système au niveau central et dans le 26 Provinces de manière progressive.									
Objectif 2 : Améliorer les conditions, le cadre de vie et la production en milieu rural et périurbain ;									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.	Nombre d'infrastructures socioéconomiques de base construits en milieu rural et péri-urbain	Nombre	0	0	5	0	60	120	180
Source : SENHARU/GENIE RURAL									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : il s'agit de procéder au dénombrement des infrastructures socio-économique de base (centre de santé, écoles, centre multifonctionnel genre (Ex foyers sociaux) en milieu rural et péri-urbain par rapport à ce qui était prévu.									

2	Nombre d'infrastructures socio-économiques de base électrifiées en milieu rural et péri-urbain	Nombre	0	0	1	0	60	120	180
Source: SENEN/GENIE RURAL									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : il s'agit de procéder au dénombrement des infrastructures électrifiées.									
3	Taux de dessertes en eau potable augmenté en milieu rural et péri-urbain	Taux	0	0	0	0	0.2%	0.3%	0.5%
Source : ONHR									
Mode de calcul : (effectif de population desservies en eau potable / effectif de population à desservir en eau potable) x 100									
commentaire : le Ministère se propose d'augmenter la desserte en eau potable en milieu rural et péri-urbain de l'ordre de 0.2% en 2026, 0.3% en 2027 et 0.5% en 2028 (Noté que 14% de taux représente la moyenne de la population nationale d'où 1% représente 1.000.000 d'habitants)									
Objectif 3 : Contribuer à l'accessibilité des milieux ruraux									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Kilomètres de routes de dessertes agricoles réhabilités	Km	0	95	54	100	1203	1450	1800
Source : OVDA									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : le montant alloué par le CDMT est légèrement inférieur aux besoins légèrement exprimés soit 200 Km sur un réseau de 87.000 Km. Le coût d'un kilomètre à réhabiliter s'élève à 2 5.000\$ USD .									
2.	Kilomètres des routes de desserte agricole entretenus	Km	13 326,27	8 024,81	0	0	12 393	12 393	12393
Source : OVDA									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : Le gouvernement de la République se propose d'entretenir au moins 12.393 Kilomètre. : Le coût d'un km à entretenir est de 2 500 \$ USD .									
3.	Kilomètres de voies navigables dragués	Km	0	0	0	0	2 000	3 000	4 000
Source : OVDA									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire : le coût d'un kilomètre à assainir est de 30.000\$. Les activités d'assainissement dépendent des obstacles entravant la navigabilité des eaux (Sable, pierres, tronc d'arbre, débris charriés en alluvions...) d'où le concept « assainissement ».									

. Evolution des Crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	084	Administration Générale du Développement Rural	846286570 711	1277041759 81	280 837 113 421	145753396737	402 031 829 772
2	085	Développement des infrastructures rurales	768936979 752	3495115314	528 061 154 372	646059048	755 944 930 273
	180	Accompagnement des populations paysannes	601010422 233	1982716274	250 639 994 826	746800950	473 991 128 864
TOTAL			162120797 2696	1331820075 69	1 059 538 262 619	147146256735	1 516 779 962 749

Source : LFR 2024 et 2025, CBMT 2026-2028

1.5.2. Evolution des Crédits par Rubrique Budgétaire 2024 – 2026

Tableau 4 : Projection de crédits par rubrique 2024 - 2026

Rubrique		REALISATION CREDIT 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Prévision plafond indicatif
N°	Rubriques budgétaires des dépenses	Crédits votés en fc	Exécution en fc	Crédits votés en fc	Exécution a fin juin en Fc	2026
1	Contrepartie des Projets	2360027500	0	2 360 027 500	0	2 478 028 875
2	Rémunérations	27917261397	28120571871	31 021 281 31	123364472221	32 882 558 191
3	Fonds de Péréquation	243631639251	0	197 694 743 539	88468330529	317 558 102 847
4	Fonctionnement des Ministères	29071511802	4284485690	40 403 151 921	1228078691	42 423 309 517
5	Investissements sur Ressources Extérieures	503645393163	96359766397	534 207 114 824	12274250874	249 556 930 529
6	Investissements sur Ressources Propres	78076664622	0	17 378 349 874	0	26 001 915 733
7	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	684283255653	4221352129	204 338 401 790	0	801 766 955 848
8	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	48679143412	0	28 800 000 000		40 320 000 000
9	Subvention de Fonctionnement pour les Services Spécialisés	3544075896	195831482	3 335 191 859		3 792 161 209
Total		1621207972696	133188200569	1 059 538 262 619	225335132315	1 516 779 962 749

Source : LFR 2025, CBMT 2026-2028

1.5.3. Evolution des Crédits par Titre 2026 – 2028**Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 – 2026**

Titre	REALISATION LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Prévision 2026
	Crédits votés en fc	Exécution en fc	Crédits votés en fc	Exécution fin juin en fc	
I. Dépenses courantes	109211992507	32600889043		19472602132	151 677 996 275
Titre III : Dépenses de personnel	30683744820	33452165373	37173777420	15119756191	57 637 638 584
Titre IV : Biens et matériels ;	7312524418	2908065830	11227906220	1043060780	24 268 479 404
Titre V : Dépenses de prestations ;	15951465758	952931441	22750131943	3205727791	21 234 919 478
Titre VI : Transferts et interventions	52495836958	195831482	32407809509	104057370	48 536 958 808
II. Dépenses en capital	1511995980189	100581118256		100798141402	1 365 101 966 474
Titre VII : Equipements	80171941969	65778063163	610957114651	51914916609	436 832 629 272
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	710824038220	34803055363	343015771703	48883224793	928 269 337 202
Total	2518647524839	271272119951	1 057 532 511 447	120270743534	1 516 779 962 749

Source : LFR 2024-2025, CBMT 2026-2028

Administration Générale du Développement Rural	564 882 096 839	597 520 886 609	448 140 664 957	113 876 271 511	65 778 063 164	-	-	-	-	-	-	-
Développement des infrastructures rurales	234 472 243 294	289 696 137 851	217 272 103 388	2 221 141 728			-	-	-	-	-	-
Accompagnement des populations paysannes	1 817 601 836	1 817 601 836	1 363 201 377	1 817 601 836			-	-	-	-	-	-
CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION	705 224 827 707	786 582 072 102	589 936 554 077	51 848 099 794	29 325 223 775	-	-	-	-	-	-	-
Administration Générale du Développement Rural	188 096 516 291	261 697 361 387	196 273 021 040	45 184 674 608	29 325 223 775	-						
Développement des infrastructures rurales	517 128 311 416	524 884 710 715	393 663 533 036	6 663 425 186		-						
Accompagnement des populations paysannes			-			-						
Total des programmes par nature	1 612 840 341 630	1 797 303 821 868	1 347 977 866 401	410 521 828 767	133 182 007 569	95 926 015 116	8 410 158 304	-	-	-	-	-

Source : LFI-BP 2025 et CBMT 202 LFR2024 ; 2025

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2025-2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif salaire de Base Salaire	Total masse T3 2025 (5)	Projection à fin décembre 2025	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				salaire de base		primes permanentes		EFFECTIFS	Masse Salariale
				Effectifs	Masse salariale	Effectifs	Masse salariale		
Section : 45 DÉVELOPPEMENT RURAL	8.547	3.014.255.917	4.019.007.889					8.547	11.396
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	40	129.321.980	172.429.307					40	172.429.307
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	420	452.449.153	603.265.537					420	603.265.537
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	5.140	1.599.477.322	2.132.636.429					5.140	2.132.636.429
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	2.946	830.402.106	1.107.202.808					2.946	1.107.202.808
5. Autres	1	2.605.356	3.473.808					1	3.473.808

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. Programme : 084 ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme : PEKEYABO NZIBUKIRA Elvis

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

Le Programme Comprend :

- **Le Secrétariat Général**
- **Les Directions** : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) et la Direction du Corps des Inspecteurs (DCI),
- La cellule technique d'appui (CTA) et la cellule de gestion des passations des marchés publics (CGPMP)

2.1.2. La stratégie du programme

Pour parvenir à la réalisation des attributions et missions du ministère du développement rural, ce programme préconise les stratégies suivantes :

- Amélioration du pilotage et de la bonne gouvernance (gestion des procédures ; administratives, financières et techniques ainsi que la gestion des ressources humaines du secteur) ;
- Amélioration de la coordination entre les acteurs du développement rural ;
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- Optimisation de la gestion administrative et financière ;
- Développement d'un système de gestion et de pilotage efficace ;
- Mise en place de mécanismes de concertation intersectorielle ;
- Poursuite de la réforme dans le secteur de Développement Rural ;
- Collecte et Diffusion des données relatives à toutes interventions en milieu rural ;
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de coordination, du pilotage, de suivi et de planification stratégique.

2.1.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme

- **Objectif 1** : Poursuivre les réformes du Développement rural ;
- **Objectif 2** : Mettre en œuvre un Mécanisme de pilotage et de Coordination interne et intersectorielle.

b. cadre de performance du programme

Tableau 8 : cadre de performance des objectifs du programme Administration générale

PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DU DEVELOPPEMENT RURAL													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Référence			Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
			Programmes et actions	Unité de mesure	Année	Valeur	2023	2024		2025	2026	2027	2028
084	Administration Générale du Développement rural	Poursuivre les réformes du Développement rural	Nombre de Document de Gouvernance produits	Nombre			0	1	2	10	20	30	Secrétariat Général
			Nombre de Système SIG SGBD de Suivi – Évaluation du MINIDER disponible fonctionnel	Nombre	0	0	0	0	6	16	26		
			Nombre des cadres et agents renforcés en capacité	Nombre	0	0	20	12	100	150	200		
		Mettre en œuvre un Mécanisme de pilotage et de Coordination interne et intersectorielle	Nombre de Procès-Verbaux des réunions et Missions de Pilotages/Coordination et Pilotages/Rapports/ réunions intersectorielles réalisées/tenues	Nombre			0	2	2	12	12	12	
0841	Pilotage de la stratégie ministérielle du Développement Rural	Assurer la supervision des politiques du Ministère	Nombre de document de réformes mise en œuvre	Nombre			0	10	10	25	30	40	Cab Min
0842	Coordination Administrative du Développement Rural	Assurer la gestion administrative et financière efficace et harmoniser dans le secteur du Développement rural	Nombre d'activité/mesures découlant de la coordination interne	Nombre			0	10	10	25	50	75	Secrétariat Général

2.1.4. L'évolution des crédits du programme**2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire****Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par rubrique 2026 - 2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contreparties des projets			2 360 027 500	0	
Fonctionnement des Ministères	29071511802	4284485690	345 455 084 89	4 547 813 271	34 526 686 100
Fonds de péréquation			195 688 992 366	88 468 330 529	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4867914312	0	0	0	3 386 000 964
Investissements sur Ressources Extérieures	503645393163	96359766397	534 207 114 824	0	
Investissements sur Ressources Propres	78076664653	0	11 647 473 307	0	2 346 877 017
Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	0	0	204 338 401 790	0	
Rémunérations	27917261397	28120571871	252 281 009 72	12 336 472 221	32 882 558 191
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3544075896	195831482	0	0	
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Total	16221207972696	133182007569	1 008 015 619 249	105 408 176 021	73 142 122 272

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	92605254131	32600889043			
Titre III : Dépenses de personnel	26006392627	28544039291	3 017 651 9978	12635496921	36348928216
Titre IV : Biens et matériels ;	4445006353	290865830	8521414847	1043060780	13004599897
Titre V : Dépenses de prestations ;	12426438746	952952441	20803056986	3205727791	14340090775
Titre VI : Transferts et interventions	52495836958	195831482	272617650	0	31899231615
II. Dépenses en capital	750886896027	100581118526			
Titre VII : Equipements	56308919465	65778063163	609558390612	51914916609	922041379253
Financement intérieur	563089196465	65778063163			0
Financement extérieur	0	0	0		0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18779769952	2932555223775	338683619175	48883224793	372777216132
Financement intérieur	0	0	0	0	0
Financement extérieur	0	0	0	0	0
Total	846260560711	127704175981	1008015619249	108705281809	1354062517672

Source : LFR 2025 et CBMT 2026-2028

2.1.5. Evolution des crédits par action

Tableau n°12 Evolution des crédits par action du programme

N°	Code Programme	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	841	Pilotage de la stratégie du ministère du développement rural	524 597 9337	3 365 471 170	209 914 067 920	3200186452,00	190255557513,00
2	842	Coordination administrative du développement rural	8 410 145 91374	124338704811,00	798101551328,00	102207989568,00	1200155888375,00
			846260570771,00	127704175981,00	1008015619249,00	105408176021,00	1390411445888,00

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0841 Pilotage de la stratégie du ministère du développement rural					
Fonctionnement des Ministères			6 009 525 820	3144626452	11310022113
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			0	0	
Investissements sur Ressources Extérieures			0	0	
Investissements sur Ressources Propres			0	0	
Investissements sur transfert aux provinces et ETD			203 904 542 100	55 560 000	178945535400
Rémunérations			0	0	
Subventions aux Organismes Auxiliaires			0	0	
Subventions aux Services Ex-BPO			0	0	
Sous-total 1			209 914 067 920	3 200 186 452	19025557513
Action 2 : 0842 Coordination administrative du développement rural					
Fonctionnement des Ministères	20885330575	4284485690	28535982669	1403186818	22962781800
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31179143412	0			27620821874
Investissements sur Ressources Extérieures	503645393163	96359766397	0		931306550894
Contrepartie des projets	2360027500	0	2360027500	0	2472028875
Investissements sur Ressources Propres	869450187	0	11647473307	0	22538106370
Fonds de péréquation	243631639251	0	195688992366	88468330529	159550373846
investissement sur transfert aux	17880385926	4221352129	433859690	0	0

provinces et ETD					
Rémunérations			25228100972	12336472221	29907063507
Subventions aux Organismes Auxiliaires					3792161209
Subventions aux Services spécial			-		
Sous-total 2			798101551328	102207989568	1200155888375
Total général	846260570711	127704175981	1008015619248	105408176020	1390411445888

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0841 Pilotage de la stratégie du ministère du développement rural					
I. Dépenses Courantes			7714499019		
Titre III : Dépenses de personnel			782174296	782 174 296	1159984936
Titre IV : Biens et matériels ;			4351909378	4 351 909 378	5594786862
Titre V : Dépenses de prestations ;			2387033139	2 387 033 139	4129285799
Titre VI : Transferts et interventions			193382206	193 382 206	425964516
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					37767246209
Financement intérieur					141178289191
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	524 597 9337	33365471170	7714499019	209 914 067 920	190255557513
Action 2 : 0841 Coordination administrative du développement rural					
I. Dépenses Courantes	95373674684	32600889043	15270559849		
Titre III : Dépenses de personnel	26006392627	28544039291	8907386259	35188943280	35188943280
Titre IV : Biens et matériels ;	4445006353	2908065830	2635978403	7409813035	7409813035
Titre V : Dépenses de prestations ;	12426438746	952952441	2946848022	10210804976	10210804976

Titre VI : Transferts et interventions	563089196465	195831482	780 347165	31473267099	
II. Dépenses en capital		100581118526	175209005895		
Titre VII : Equipements		563089196465	174444978267		884274133044
Financement intérieur		563089196465			
Investissement sur transferts aux Provinces et ETDD					31473267099
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	187797699562		76402076286		231598926941
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous total					120015588375
TOTAL PR	846260570711	127704175981	190479565744	1390411445888	202257116350

2.2. Programme 2 : (085) DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES**Pré-Responsable du programme : DEO NSUNZU KABWAKATANDA****Fonction : Directeur****2.2.1. Périmètre du programme**

Les Services spécialisés : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU), Direction de Génie Rural (DGR) ; Les Opérateurs et Établissements Publics rattachés au Ministère :

- Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) opérateur du Programme infrastructures rurales ;
- Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), opérateur du Programme Infrastructure rurales ;

Les programmes et projets :

- PAMOVI : Programme d'Action pour la Modernisation des Villages ; - PRISE
Projet de Reconstruction des Infrastructures Socio-Économique ;
- PROADER : Projet d'Action pour l'Economie Rural Intégré.

2.2.2. La stratégie du programme

Ce programme a comme stratégies :

- Planification et priorisation des axes agricoles stratégiques ;
- Réhabilitation et construction de nouvelles infrastructures routières ; - Renforcement de la gestion et de l'entretien des infrastructures routières ;
- Développement et modernisation des infrastructures hydrauliques ;
- Gestion durable des ressources en eau ;
- Implication des collectivités locales et des partenaires dans la gestion de l'eau ;
- Expansion du réseau électrique rural ;
- Promotion des énergies renouvelables et alternatives ; - Facilitation de l'accès des ménages ruraux à l'électricité.

2.2.3. Les objectifs et indicateurs de performance du programme

a. Les objectifs du programme sont:

- **Objectif 1** : Améliorer les voies des dessertes agricoles en milieu rural et péri-urbain ;
- **Objectif 2** : Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et périurbain ;
- **Objectif 3** : Améliorer la desserte en Electricité en milieu rural et péri-urbain.

b. Cadre de performance des objectifs du programme

Tableau n°16 Cadre de Performance

DEUXIEME PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES														
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Référence			Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable	
				Unité de mesure	Année	Valeur	2023	2024		2025	2026	2027		2028
085	Développement des infrastructures rurales	Améliorer l'accessibilité des voies des dessertes agricoles en milieu rural et péri-urbain	Nombre d'infrastructures socio-économiques de base construits en milieu rural et péri-urbain	Nombre	0	0	5	0	60	120	180		R-ProG	
		Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et péri-urbain	Taux de dessertes en eau potable augmenté en milieu rural et péri-urbain	Taux	0	0	1	0	60	120	180			
		Améliorer la desserte en Electricité en milieu rural et périurbain	Nombre d'infrastructures socio-économiques de base électrifiés en milieu rural et péri-urbain	Nombre		0	0	0	0	500	725	725		
		Améliorer l'Habitat rural	Nombre des maisons types construites en matériaux durables locaux	Nombre										
0851	Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	Améliorer les voies des dessertes agricoles en milieu rural et périurbain ;	Kilomètres de routes de dessertes agricoles réhabilitées	Km		0	0	54	0	12203	12203	12203	Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA)	
			Kilomètres des routes de desserte agricole entretenus	Km		0	0	0	0	0	24786	24786	24786	Idem
			Kilomètres de voies navigables dragués	Km		0	0	0	0	0	3000	4000	4000	Idem
0852	Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et péri-urbain	Améliorer la couverture en Eau potable en milieu rural et périurbain	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et péri-urbain	%		0	0	0	0	20	25	30	Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA)	
			Nombre des ouvrages hydrauliques réalisés	Nombre		0	0	0	0	0	1250	1559	2000	Idem
			Superficie irriguée et drainée	Hectare		0	0	0	0	0	15000	20000	30000	Idem

0853	Couverture en énergie électrique	Améliorer la desserte en Electricité en milieu rural et périurbain	Nombre de sites électrifiés	Nombre		0	0	0	0	0	50	50	100	Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)
0854			Nombre de territoires couverts en électricité	Nombre		0	0	0	0	0	5	10	20	Idem
			Nombre de microcentrale hydro-électrique construite	Nombre		0	0	0	0	0	1	2	2	Idem
						0	0	0	0	0	500	725	725	Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)

Source : DEP/MINIDER

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 17 : ventilation des crédits du programme par rubrique 2026 – 2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	5395156538	0	0	0	2961011082
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	6 936 595 720	0	2994159696
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0	174 326 615 001	0	
Investissements sur Ressources Propres	13023126765	0	10 756 017 399	-	12146695153
Rémunérations	4250340888	3495115314	15 255 430 326	458 922 342	1067527872
Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	0	0	91 389 690	
Construction, aménagement et suivi des routes agricole et voies navigables					6226669198
Subventions aux Services Ex-BPO	0	0	0	0	
Total	22 668 624 191	3495115314	207274658446	550 312 032	20671911605

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	9645497426	3495115314	343 085 114 654		
Titre III : Dépenses de personnel	5393412485	3495115314	5 226 841 236	458 922 342	1138208168
Titre IV : Biens et matériels ;	1964080810	0	-		885714849
Titre V : Dépenses de prestations ;	2288004131	0	6 938 751 512		1905222937
Titre VI : Transferts et interventions	0	0	330 919 521 906	91 389 690	4007703118
II. Dépenses en capital	0		13821553309		
Titre VII : Equipements	236265143668	0	10595246567		5776858034
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	523026338658	0	3226306742		
Financement intérieur	523026338658	0			
Financement extérieur					
Total	768936979752	3495115314	356906667963	550 312 032	20671911605

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

Tableau 21:

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0851	Construction , Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	7561882244 23	7561882242 3	336 146 363 1 42	622666919 8	622666919 8
2	0852	Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et péri-urbain	5616692797	473886696	181 319 544 6 62	136727345 47	136727345 47
3	0853	Couverture en énergie électrique	139914547	1399148547	10 595 246 56 7	662071248	662071248
4	0854	Habitat rural	133703472	5732913885	-	110436612	110436612
Total			7633377692 39	7689369797 52	528 061 154 3 72	206719116 05	206719116 05

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 22 : ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques,			-		1 023 772 009

Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures			-		249 556 930 539
Investissements sur Ressources Propres			-		6 837 578 126
Investissements sur transfert aux Provinces et ETD			336 156 363 142		120 265 043 360
Rémunérations				309 466 782	
Subventions aux Organismes Auxiliaires				91 389 690	
Subventions aux Services Spécialisés					
Sous-total 1	768936979752	3495115314	336 156 363 142	400 856 472	377 683 324 034
Action 2 : Desserte en eau potable en milieu rural					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					2983931109
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur transfert aux Provinces et ETD					120 265 043 360
Investissements sur Ressources Propres			174 380 793 151		3 956 565 971
Rémunérations					

Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	5616692797	473886696	174 380 793 151	0	127 205 540 440
Action 3 : Couverture en énergie électrique en milieu rural					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur transferts aux Provinces et ETD					120 265 043 360
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres			10 595 246 567		3 956 565 971
Rémunérations				89 375 634	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions de fonctionnement pour les Services Spécialisés					379 216 121
Sous-total 3	1399148547	178751268	10 595 246 567	89 375 634	516 300 825 452
Action 4 : Habitat rural					
Fonctionnement des Ministères					2 402 518 160
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					3 531 315 908
Investissements sur Transferts aux Provinces et ETD					120 265 043 360
Investissements sur Ressources Extérieures					

Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations				60 079 926	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Spécialisés					455 059 345
Sous-total 4	5732913885	2500961493	528 061 154 372	60 079 926	126653936773

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre					
Tableau 23: présentation des crédits par action et par titres 2024-2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Prévisions 2026 en FC
Action 1 : Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables					
I. Dépenses Courantes					4 990 427 555
Titre III : Dépenses de personnel				309 466 782	1179973802
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions				91 389 690	381 045 3753
II. Dépenses en capital			336 146 363 142		372 692 896 480
Titre VII : Equipements					137 421 640 504
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			336 146 363 142		235 271 255 976
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	756188224423	341515857	336 146 363 142	400 856 472	377 683 324 035
Action 2 : Desserte en Eau potable en milieu rural					
I. Dépenses Courantes			177376264647		2845411108
Titre III : Dépenses de personnel			2995471496	89 375 634	6555868918
Titre IV : Biens et matériels ;					

Titre V : Dépenses de prestations ;						
Titre VI : Transferts et interventions			174380793151			21898242190
II. Dépenses en capital						
Titre VII : Equipements			17533998079			98751429332
Financement intérieur			6938751512			2584996168
Financement extérieur						
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			10595246567			96166433164
Financement intérieur						
Financement extérieur						
Sous-total 2			35271622726		89 375 634	127 205 540 440
Action 3 : couverture en énergie électrification en milieu rural						
I. Dépenses Courantes						
Titre III : Dépenses de personnel					89 375 634	460215660
TITRE VI Transferts et interventions						29839931109
Titre IV : Biens et matériels						
Titre V : Dépenses de prestations ;						
II. Dépenses en capital						
Titre VII : Equipements						5027186399
Financement intérieur						5201401379
Financement extérieur						
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			10 595 246 567			
Financement intérieur						
Financement extérieur						
Sous-total 2			10 595 246 567		89 375 634	

Action 4: HABITAT									
I. Dépenses Courantes									
Titre III : Dépenses de personnel							60 079 926		110436612
Titre IV : Biens et matériels									
Titre V : Dépenses de prestations ;									
II. Dépenses en capital									
Titre VII : Equipements									
Financement intérieur									
Financement extérieur									
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière									
Financement intérieur									
Financement extérieur									
Sous-total 2	5732913885	2500961493					60 079 926		
TOTAL	768936979752	3495115314	528 061 154 372				550 312 032		20671911605

2.2.6. Les opérateurs de l'Etat (les entités publiques concourant à la réalisation du programme)

2.2.6.1. ONHR

a. Emplois-ressources de l'opérateur ONHR

Tableau 24 : Emplois ressources

Opérateur ONHR	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réalisation		Budget		Prévision	
DEPENSES	3 557 973 200	-	-	568 582 393 108	1 264 415 388 823	1 252 338 850 486
Dépenses de personnel	-	-	-	82 174 381 190	83 817 868 814	36 323 404 878
Dépenses fonctionnement	-	-	-	74 560 059 678	760 512 608 723	783 327 986 984
Dépenses d'investissement	3 557 973 200	-	-	411 847 952 241	420 084 911 286	432 687 458 624
RECETTES	3 557 973 200	-	-	590 357 189 092	601 728 836 954	611 780 702 063
Subvention de l'Etat	-	-	-	568 582 393 108	579 954 040 970	579 352 662 199
Autres ressources	3 557 973 200	-	-	21 774 795 984	21 774 795 984	32 428 039 864
EXCEDENT/DEFICIT						

Source : ONHR/Office/Opérateur du Minider

b. Recettes propres et dépenses sur recettes propres opérateur ONHR

Jusqu'à présent cet opérateur n'a jamais perçu la dotation initiale, ce qui ne lui permet pas de réaliser les recettes. Et ce depuis sa transformation de Service National d'hydraulique Rural en Office National d'hydraulique Rural.

2.2.6.2. OVDA

a. Emplois-ressources de l'opérateur OVDA

Tableau 25 :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réalisation	Budget	Prévision			
DEPENSES	6 959 152 086	10 838 239 583	3 439 927 606 102	3 947 696 503 008	4 455 465 399 915	4 963 234 296 822
Dépenses de personnel	309 921 734	853 537 884	23 064 420 000	26 468 966 968	29 873 513 936	33 278 060 904
Dépenses fonctionnement	1 815 934 654	1 908 390 292	309 598 225 541	355 298 126 082	400 998 026 623	446 697 927 164
Dépenses d'investissement	4 833 295 698	8 076 311 407	3 107 264 960 561	3 565 929 409 959	4 024 593 859 356	4 483 258 308 754
RECETTES	6 959 152 086	10 838 239 583	3 439 927 606 102	3 947 696 503 008	4 455 465 399 915	4 963 234 296 822
Subvention de l'Etat	4 527 101 000	-	3 439 927 606 102	3 947 696 503 008	4 455 465 399 915	4 963 234 296 822
Autres ressources	2 432 051 086	10 838 239 583	-	-	-	-
EXCEDENT/DEFICIT						

Source : OVDA /Office/Opérateur du Minider

Recettes propres et dépenses sur recettes propres opérateur OVDA

- Depuis la mutation de la Direction des Voies de Desserte Agricole à l'Office des Voies de Desserte Agricole jusqu'à nos jour, l'Office n'a guère reçu sa dotation initiale, la rémunération de son personnel et moins encore le frais relatif au Budget d'Investissement.
- L'enveloppe figurant dans le tableau ci-haut, pendant les années de réalisations constituent les anciennes dotations de l'ex. DVDA avant sa transformation à l'OVDA.
- De ce qui précède, nous suggérons à l'Etat Congolais le financement nécessaire, consistant et régulier capable de répondre à la mission de l'OVDA à fin d'atteindre son objectif global, celui d'enclaver l'arrière-pays.

2.3. Programme 3 : (180) ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS PAYSANNES

Pré-Responsable du programme : **KIBUKUSA MUKUNDA Gaspard**

Fonction : Directeur chef de services

2.3.1. Périmètre du programme :

- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rural (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en Milieu Rural (PEMIRU), Direction d'Animation et Vulgarisations Rurales (DAVRU), Direction d'Economie Rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO).

2.3.2. Stratégie du programme

- a. Développement et structuration des chaînes de valeur agricoles ;
- b. Gestion durable des ressources naturelles et agricoles ;
- c. Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements modernes ;
- d. Mise en place de programmes de formation professionnelle en milieu rural ;
- e. Soutien à l'auto-entrepreneuriat rural ;
- f. Développement de réseaux d'information et de sensibilisation ;
- g. Renforcement des capacités des organisations paysannes dans la gestion financière ;
- h. Facilitation de l'accès aux financements pour les organisations paysannes ;
- i. Création d'un cadre de dialogue entre les organisations paysannes et les institutions financières.

2.3.3. Objectifs et indicateurs de performance

- j. **Objectif 1** : Promouvoir les chaînes de valeurs, la gestion durable des ressources et facteurs de productions en milieu rural ;
- k. **Objectif 2** : Assurer la formation, l'emploi, l'auto-entrepreneuriat de la jeunesse et de la femme en milieu rural et Assurer la circulation de l'information et des connaissances techniques en vue de l'accroissement de la production en milieu rural.
- l. **Objectif 3** : Promouvoir les organisations paysannes dans la recherche des financements en milieu rural et péri urbain.

TABLEAU 26: cadre de performance des objectifs du programme

TROISIEME PROGRAMME : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS PAYSANNES													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Référence			Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable
				Unité de mesure	Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
180	Accompagnement des populations paysannes	Promouvoir les organisations paysannes, les chaînes de valeur, la gestion durable des ressources et les facteurs de production en milieu rural et péri urbain	Nombre d'organisations paysannes accompagnées	Nombre	2022		0	0	0				R-pro
1801	Organisation et Accompagnement du Monde Rural	Structurer les organisations paysannes en sociétés coopératives	Nombre de sociétés paysannes accompagnées et transformées en sociétés coopératives	Nombre			0	0	0	500	650	700	DECO
1802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire, subventions)	Identifier des institutions de microfinances spécialisées dans l'accompagnement des activités du monde rural	Nombre des organisations paysannes ayant eu accès au financement	Nombre			0	0	0	75	100	100	SNCOOP
1803	Appui aux activités transversales développement rural et de l'emploi des jeunes	Structurer et former les organisations des jeunes et de femme en milieu rural et péri urbain	Nombre d'organisations des jeunes et femmes rurales renforcées en capacité dans l'auto-entreprenariat	Nombre			0	0	0	180	260	260	SNIR, DAVRU, SENEJER, SENATEC
1804	Promotion de la Productivité dans l'espace Rural et Périurbain	Identifier les chaînes de valeur/culture/spéculation spécifiques	Nombre des chaînes de valeur/cultures identifiées	Nombre			0	0	0	5	10	16	SENAHUP, DER, PEMIRU
1805	Promotion des Technologies Alternatives / Innovations ; information-Animation et diversification des chaînes des valeurs en milieu rural	Identifier des nouvelles techniques et technologies appropriées	Nombre de techniques et technologies mise au point identifiées	Nombre			0	0	0	5	5	10	SENATAC

Source : DEP/MINIDER

2.3.4. L'évolution des crédits du programme

2.3.5.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 27 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	0	0	358 540 2284	0	4189494522
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0	205 337 00947	1 2667680	6491475008
Investissements sur Ressources Extérieures	0	0		0	
Investissements sur Ressources Propres	0	0	4 267 260 15	0	1447555479
Rémunérations	246 634 6337	178 688 4790		2 193 914 988	4682731948
Subventions aux Organismes Auxiliaires	354 407 5896	195 831 482		0	
Subventions aux Services Ex-BPO			2066 214746	0	
Total	6010422233	1982716274	250 639 994 826	2 206 582 668	170364918

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-202

2.3.5.2. Présentation des crédits du programme par titre

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	6 104 22233	198 271 6275	250 213 268 811		
Titre III : Dépenses de personnel	246 634 6337	178688479 0	662 541 856 4	2 193 914 988	6002175472
Titre IV : Biens et matériels ;	3544075896	195831482	-		1243793262
Titre V : Dépenses de prestations ;			565161 7030		
Titre VI : Transferts et interventions	240 936 233 217	14 352 12 8 108	240 936 233 217	12 667 680	
II. Dépenses en capital	0	0	426 726 015		
Titre VII : Equipements			426 726 015		
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière			-		
Financement intérieur					-
Financement extérieur					
Total	6010422233	198271627 4	250 639 994826	2 206 582 668	17036491821

2.3.5.4. L'évolution des crédits par action du programme

2.3.5.4.1. Présentation des crédits par action

Tableau 29: évolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1801	Organisation et Accompagnement du Monde Rural	1538607004	893442396	426 726 015	230 571 966	13689563342
2	1802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire, subventions)	207 516 7976	595628264	248 147 054 065		1672790343
3	1803	Appui aux activités transversales développement rural et de l'emploi des jeunes	2396647253	499645614	2 066 214 746	89 375 634	
4	1804	Promotion de la Productivité dans l'espace Rural et Périurbain	0		-	60 079 926	
5	1805	Promotion des Technologies Alternatives / Innovations ; information-Animation et diversification des chaines des valeurs en milieu rural	-	-	-		1674138136
Total			6010422233	1982716274	250 639 994 826	380 027 526	17036491821

2.3.5.5. Présentation des crédits par action et par rubriques

Tableau 30 : Ventilation des crédits par action et par rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1801 organisation et accompagnement du monde rural					
Fonctionnement des Ministères					2812209522
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques				12 667 680	
Investissements sur Ressources Extérieures					

Investissements sur Ressources Propres			426726015		
Rémunérations				2 193 914 988	4682731948
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services spécialisés					
Sous-total 1			426 726 015	2 206 582 668	
Action 2 :1802 financement du secteur rural (coopératives et crédits bancaires, subvention)					
Fonctionnement des Ministères			3585402284		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			20533700947	12 667 680	
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations				1 459 578 186	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2			248 147 054 065	1 472 245 866	
Action3:1803 Appui aux activités transversales, développement durable et emploi de la jeune en milieu rural					
Fonctionnement des Ministères					1874836585
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations				75 083 862	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					

Subventions aux Services spécialisés			2066214746		720510630
Sous-total 3			2 066 214 746	75 083 862	
Action4:1804 Promotion de la productivité dans l'espace rural et péri-urbain					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					1503747520
Rémunérations				302 932 242	
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services spécialisés					303372897
Sous-total 4			250639994826	302 932 242	303372389
Action5:1805 Promotion des technologies alternances alternatives/innovations, information-Animation et des diversifications des chaines des valeurs					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 5	0	0			
Total général	6010422233	1982716274	250 639 994 826	2 206 582 668	17036491821

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.3.8 .Les opérateurs de l'Etat (les entités publiques concourant à la réalisation du programme)

2.3.8.1. AN-CDI

a. Emploi-ressource

B .Recettes propres et dépenses sur recettes propres opérateur AN-CDI

En dépit des nombreuses sollicitations adressées aux autorités nationales et partenaires techniques et financiers, l'Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) n'a jamais obtenu les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre ses missions conformément à son mandat. Ce déficit structurel de financement a fortement limité ses capacités opérationnelles, compromettant ainsi la planification, le déploiement et la coordination effective des Centres de Développement Intégré à travers le territoire national. En l'absence de moyens adéquats, l'AN-CDI peine à initier des actions visibles sur le terrain, ce qui affecte sa crédibilité institutionnelle et freine l'ancrage de son rôle stratégique dans la dynamique de développement intégré au niveau local. Il devient dès lors urgent de doter l'Agence d'un appui financier stable et suffisant, afin de permettre le lancement effectif de ses interventions et la valorisation de son rôle dans la territorialisation des politiques publiques de développement

**XI. Industrie et développement
des petites et moyennes
entreprises, et moyennes
Industries
(Sections 46)**

1. PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : S.E Louis KABAMBA WATUM, Ministre de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrite dans le Programme National Sectoriel de Développement (PNSD) est de le porter comme pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

La vision du Ministère de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondé sur l'élargissement de la chaîne des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

De cette vision, les objectifs principaux suivants ont été retenus :

- Faire du Congo un pool économique et industriel ;
- Développer un potentiel attractif des investissements.

De façon spécifique de 2026 à 2028, le Ministère compte à travers cette politique :

- Accroître le nombre d'entreprises industrielles de 575 à plus de 2.000 unités ;
- Atteindre au moins 1.000.000 d'emplois décents plus particulièrement ceux des jeunes et des femmes ;
- Former 80% d'Agents et Cadres du Ministère et les doter des moyens susceptibles d'améliorer leur rendement ;
- Accroître la contribution de l'industrie manufacturière au PIB à 28% contre 19,7% en 2017 ;
- Conquérir au moins 60% de la part du marché local et atteindre au moins 15% du marché régional pour les exportations.

1.1.2. Politiques sectorielles

La mission du ministère est de contribuer à la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle dynamique et inclusive pour le développement des capacités de production et du taux d'utilisation des capacités installées à partir des matières premières locales.

En vue de bien mener cette mission, le Ministère de l'Industrie s'est doté d'un Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, « DPSI ».

Le Ministère compte à travers sa politique soutenir les industries d'exportation (EI) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) par des produits générés localement. Dans la quasi-totalité des segments d'activités de l'économie, le Ministère favorisera à travers cette politique l'élargissement de la chaîne de création des valeurs. Cet élargissement débouchera sur une plus grande création d'emplois compte tenu des effets qu'il aura sur les interactions horizontales et verticales entre les secteurs et les unités de production.

1.2. Organisation et Domaines d'intervention du ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère de l'Industrie telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 03/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des ministères en République Démocratique du Congo peuvent se résumer en ces termes :

- Industrialisation du pays et intégration industrielle ;
- Encadrement de l'installation et de l'implantation des Etablissements industriels ;
- Promotion, encadrement technique et protection de l'industrie nationale ;
- Gestion de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon ;
- Elaboration et surveillance des normes pour les biens présents ou consommés sur le territoire national ;
- Gestion de la métrologie légale et de la normalisation ;
- Inspection technique des établissements industriels ;
- Mise en valeur de l'espace national et promotion d'un environnement favorable aux affaires ;
- Elaboration des normes tant pour les biens consommés localement que ceux destinés à l'exportation ;
- Promotion des nouvelles technologies appliquées à l'industrie en collaboration avec le Ministère ayant la recherche scientifique dans ses attributions ;
- Réalisation des études industrielles et production de statistiques industrielles ;

- Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'industrialisation en collaboration avec les ministères concernés ;
- Protection des marques, inventions et brevets tant nationaux qu'étrangers ;
- Promotion des zones industrielles, des zones économiques spéciales et des corridors de développement industriel ;
- Coopération en matière industrielle, de transfert de technologie et des procédés industriels.

Les principaux textes légaux et réglementaires qui régissent le secteur sont :

- Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;
- Loi n° 082-001 du 7 janvier 1982 régissant la propriété industrielle ;
- Loi n° 14/023 du 7 juillet 2014 fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle du Congo ;
- Décret n° 12/021 du 18 juillet 2012 portant création d'une Zone Economique Spéciale sur le site de Maluku ;
- Décret n° 15/007 du 14 avril 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES) ;
- Ordonnance n° 75-271 du 22 août 1975 portant création d'un Comité National de Normalisation (CNN) ;
- Décret n° 17/018 du 30 septembre 2017 portant interdiction de production, d'importation, de consommation et d'utilisation des sacs, sachets, films et autres emballages en plastiques ;
- Arrêté ministériel n° 19/12/CAB/MIND/2015 du 23 décembre 2015 portant adoption des normes nationales et application de six (6) normes internationales sur les emballages en plastiques ainsi que quarante-huit (48) normes harmonisées COMESA relatives aux secteurs de l'agro-alimentaire, de l'électronique et de l'évaluation de la conformité et management qualité ;
- Arrêté interministériel n° 001/CAB/MIN/PME/2012 et n° 003/CAB/MIN/ECO & COM/2012 du 21 août 2012 portant interdiction de fabrication, d'importation et de commercialisation des emballages non biodégradables ;
- Arrêté ministériel n° 029/10/CAB/MIN/IND/2018 du 28 octobre 2018 portant adoption et application en normes nationales d'une (1) norme sur les allumettes ainsi que quatre-vingt-dix-sept (97) normes harmonisées COMESA relative au secteur de l'agro-alimentaire, de l'électronique de la construction, du textile et cuir ;
- Arrêté ministériel n° 037/01/CAB/MIND/2019 du 21 janvier 2019 portant réglementation de l'encadrement, de l'installation, de l'implantation et de la délocalisation des Etablissements industriels en République Démocratique du Congo ;
- Arrêté interministériel n° 022/MIN/IND/2010 et n° 014/CAB/MIN/COMPME/2010 du 20 août 2010 portant réglementation du marché de la mitraille ;
- Arrêté interministériel n° 001/CAB/MIN/ECO/2007 et n° 001/CAB/MIN/IND/2007 du 12 avril 2007 portant interdiction du commerce d'alcools, eaux de vie et liqueurs conditionnés dans le sachet ;
- Arrêté interministériel n° 012/CAB/MIND/LMM/2015 et n° 099/09/MIND/2015 du 29 juin 2015 portant création du Comité d'opérationnalisation de la Cimenterie de MAIKO « CIMAICO » ex Cimenterie de la Province Orientale (CIPOR) ;
- Autres arrêtés portant adoption des normes.

I.4 Organisation du Ministère

Le Ministère de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries est organisé comme suit :

- Cabinet du Ministre ;
 - Secrétariat Général à l'Industrie ;
 - Organismes sous - tutelle ;
 - Projets ;
 - Divisions provinciales.
- ❖ Le Cabinet du Ministre de l'Industrie est composé du :
 - Ministre de l'Industrie ;
 - Directeur de Cabinet et son Adjoint ;
 - Collège des conseillers ;
 - Personnel d'appoint.
 - ❖ Le Secrétariat Général à l'Industrie est composé de :
 - Direction des Services Généraux, des Ressources Humaines et des Finances (DSGRHF) ;
 - Direction des Etudes et Planification (DEP) ;
 - Direction de l'Inspection Technique Industrielle (DITI) ;
 - Direction du Développement Industriel (DDI) ;
 - Direction de la Normalisation et Métrologie Légale (DNML) ;
 - Direction de la Propriété Industrielle (DPI) ;
 - Direction Documentation, Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DDANTIC) ;
 - Direction de Gestion des Espaces Industriels (DGEI) ;
 - Cellule de Contrôle et de Passation des Marchés ;
 - COMESA

- Cellule de Communication et Vulgarisation.
- ❖ Les organismes sous tutelle du Ministère de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries / Section 46 sont :
 - Bureau National d'Etudes et Planification Industrielle « BNEPI », Etablissement public ;
 - Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », Etablissement public.
 - Agence des Zones Economique Spéciales « AZES », Etablissement public.
 - Direction Générale des Corridors de Développement Industriel
 - Le Guichet de mise à Niveau (GMN) ;
 - Comité National de Normalisation (CNN) ;
 - Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI) ;
 - Conseil Congolais de Batterie (CCB).
- ❖ Projet
 - Opérationnalisation de la Cimenterie de MAIKO.
- ❖ Divisions provinciales.

1.2.2. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries / Section 46

SECTION 46: INDUSTRIE							
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	
38	46	INDUSTRIE	Administration Générale de l'Industrie				
			086	Administration Générale de l'Industrie			
					0861	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'Industrie	
					0862	Coordination Administrative de l'Industrie	
			087	Développement du secteur de l'industrie			
					0871	Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries	
					0872	Production des normes et audit de qualité dans les industries locales	
					0873	Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)	
					0874	Amélioration de la gestion de la propriété industrielle	
			088	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises			
					0881	Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l 'Industrie	
		0882	Appui à la création et la relance d'entreprises				
					Périmètre Services normatifs	Opérateurs	
					Cabinet du Ministre, Secrétariat Général ; DSGRHF ; DEP ; DANTIC ; CGCMP	BNEPI	
					Cabinet du Ministre		
					Secrétariat Général ; DSGRHF ; DEP ; DDA-NTIC, DITI	BNEPI	
					DDI, DNML, DGEI, DPI, CNN, COMESA	AZES,DGCDI	
					DDI	DGCDI	
					DNML,CNN		
					DGEI	AZES,DGCDI, CCB	
					DPI, CATI		
					DDI		
					DDI		
					DDI		

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Le Ministère de l'Industrie a réalisé les performances ci-après :

- L'opérationnalisation de la Zone Economique spécial Pilote de Maluku dont 03 entreprises y sont déjà installées : Sté SAPHIRE CERAMICS pour la production des carreaux ; Sté VARUN BAVERAGE Ltd pour la production de boissons sucrées pepsi, UNIQUE PHARMA pour la production des produits pharmaceutiques.
- La ZES Kin-malebo pour la transformation des bois.
- La ZES de Miluna déjà identifiée.
- La ZES Musompo dans la Province du Lualaba dont les travaux d'aménagement ont été lancés par le Ministre de tutelle pour la production des batteries électriques.
- Identification des sites, Kalambambuyi, Songololo, Manono, Musienene et Banana.
- Le Ministère de l'Industrie a élaboré plusieurs normes dont le portefeuille est à 1255. Nous pouvons noter :
 - L'adoption de 1255 normes nationales congolaises sur l'agro-alimentaire et leur mise en application,
 - L'adoption des normes nationales congolaises pour la panification et la pâtisserie, farine panifiable de manioc.
 - L'adoption des normes nationale congolaise pour les produits cosmétiques et détergents, les lubrifiants et les produits pétroliers, les ciments, les peintures et vernis, l'électrotechnique, la technologie de l'information et la sécurité, l'assainissement, l'environnement, eaux usée et des forages, sur les fruits, légumes et produit dérivé, forages de mines et leur mise en application.
 - L'adoption de 3 normes bio-fortifiées en 2025.

1.3.2. Perspectives

Le Ministère compte réaliser :

- L'aménagement des ZES à travers les zones industrielles ;
- La relance de parc agro-industriel de Bukangalanzo et d'autres entreprises en difficultés conformément à la Loi sur le sauvetage des industries ;
- La création des parcs agro-industriels, notamment le parc de Mbanza-Ngungu ;
- Le développement des corridors du développement industriel notamment le processus d'opérationnalisation du projet de développement intégré Muanda - manono -kipushi ;
- L'installation d'un laboratoire de contrôle qualité et de métrologie.

Le Ministère projette :

- De ramener de 575 unités industrielles à plus de 1000 unités
- De conquérir le marché intérieur à plus 65 % et accroître à 15% l'exportation des produits manufacturés congolais
- À créer plus de 1.000.000 d'emplois

1.4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs

- Objectif 1 :
 - Renforcer les capacités institutionnelles du secteur.
- Objectif 2 :
 - Créer et gérer les espaces industriels productifs.
- Objectif 3 :
 - Appuyer les entreprises industrielles en difficultés

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur.									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion des équipements acquis.	%	N.D	N.D	N.D	30	60	80	100
Source : Etats des lieux des Directions et divisions provinciales 2025									
Mode de calcul : nombres des équipements acquis sur nombre des besoins requis x 100									
Commentaires : l'acquisition de ses équipements permettra la célérité dans le traitement des dossiers et moderniser la gestion de la propriété industrielle et autres directions. Il sied de noter que les années antérieures n'ont pas de données réelles du fait d'absence des états de lieux pour ladite période.									
2	Proportion des agents et cadres formés.	%	N.D	N.D	N.D	10	50	70	100
Source : Secrétariat Général à l'Industrie/DSGRHF									
Mode de calcul : nombres des agents et cadres formés sur nombres des agents et cadres prévus X 100									
Commentaires : cette formation permettra d'assurer l'efficacité, efficience et un rendement optimal.									
3	Proportion des textes légaux et réglementaires du Ministère revisités.	%	N/D	N.D	N.D	30	50	70	100
Source : DEP									
Mode de calcul : nombres des textes revisités sur nombres des textes à revisiter X 100									
Commentaires : la révision des textes légaux et réglementaires du Ministère de l'Industrie et Développement PME/PMI permettra à ce dernier d'être efficace à l'accomplissement de ses missions.									
Objectif 2 : Créer et gérer les espaces industriels productifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Nombre des espaces industriels productifs créés	Nombre	2	2	2	3	5	6	7
Source : Agence des Zones Economiques Spéciales « AZES »									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaires : création des espaces industriels productifs permettra la création d'emplois, croissance économique,...									
- Objectif 3 : Appuyer les entreprises industrielles en difficultés									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Proportion d'entreprises diagnostiquées	%	N.D	N.D	N.D	60	70	80	100
Source : Direction Développement Industriel									
Mode de calcul : Nombre des industries diagnostiquées / nombre des industries en difficultés identifiées x 100									
Commentaires : l'appui aux entreprises industrielles permettra de relancer la production									
2	Proportion d'industries relancées	%	N.D	N.D	N.D	10	65	75	100
Source : Direction développement Industriel									
Mode de calcul : Nombre des industries relancées sur nombre des industries prévues x 100									
Commentaires : l'appui des entreprises industrielles permettra de relancer la production du secteur									

1.5. Evolution des Crédits du Ministère

1.5.1 Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	086	Administration Générale de l'industrie	78 477 052 841	17 183 649 147	49 881 058 052	8 059 502 570	72 862 555 820
	087	Développement du secteur de l'industrie	30 296 222 706	12 531 183 117	14 458 696 863	6 182 299 472	25 077 412 799
2	088	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises	301 834 520	0	301 834 520	0	
TOTAL			109 075 110 067	29 714 832 264	64 641 589 435	14 241 802 042	97 939 968 619

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

1.5.2 Evolution des Crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2026

Tableau 4 : Projection des crédits par rubrique budgétaire 2026-2028

Rubrique	Crédits votés(LFR)	prévision	Projection	
	2025	2026	2027	2028
Industrie				
Contrepartie des Projets	200 010 000	212 010 600	224.731.236	238.215.110
Fonctionnement des Ministères	6 072 039 641	6 375 641 623	6.694.423.704	7.029.144.889
Fonds de Péréquation	0	0	0	0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 000 000 000	575 000 000	661 250 000	694 312 500
Investissements sur Ressources Extérieures	17 624 218 034	8 233 221 972	8 268 454 621	8 764 561 899
Investissements sur Ressources Propres	6 938 298 557	24 615 272 368	69 165 940 399	91 845 987 490
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0	0	0	0
Rémunérations	28 397 869 849	30 101 742 040	31 606 829 142	33 187 170 599
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 409 153 354	3 647 794 089	3 903 139 675	4 176 359 452
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)				
total	64 641 589 435	73 760 682 692	120 524 768 778	145 935 751 940

Source : LF 2025

1.5.3 Evolution de Crédits par Titre 2025 - 2027

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024-2026

Titre	2025 (crédits votés LFR)	2026	2027	2028
	Prévision			
I. Dépenses Courantes	39 879 062 844	6 233 366 396	6 538 801 349	6 859 202 615
Titre III : Dépenses de personnel	29 284 710 849	930 296 209	975 880 723	1 023 698 878
Titre IV : Biens et matériels	1 867 109 099	1 992 259 855	2 089 880 588	2 192 284 737
Titre V : Dépenses de prestations	3 205 289 542	3 310 810 332	3 473 040 038	3 643 219 000
Titre VI : Transferts et interventions	5 521 953 354	0		
II. Dépenses en capital	24 762 526 591	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Titre VII : Equipements	20 762 526 591	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Financement intérieur	4 938 298 557	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Financement extérieur	17 624 218 034	0	0	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	4 000 000 000			
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Total	64 641 589 435	20 229 223 115	21 220 455 047	22 260 257 344

1.5.4 Présentation des Crédits par rubrique en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédit de paiement (CP) entre 2025 - 2027

Tableau 6 : projection des crédits par rubrique en Autorisation d'engagement (AE) et Crédit de paiement (CP)

Code	Intitulé du programme	Objectifs généraux/ stratégiques	2023	2024	2025		2026		2027		Total (en milliers de CDF)	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1	Administration Générale de l'Industrie	Renforcer les capacités institutionnelles du secteur en matière de formation, d'équipements informatiques, des matériels roulants, construction d'un bâtiment administratif pour le Secrétariat Général à l'Industrie et l'arsenal juridique du ministère.		0	43,2	13,2		15	0	15	43,2	43,2
P2	Développement du secteur de l'industrie	Créer et gérer les espaces industriels productifs	0	0	84,3	24,3	0	28	0	32	84,3	84,3
P3	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises	Appui à la création et la relance d'entreprises. Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l'Industrie	0	0	70	20		30	0	20	70	70
Total des programmes			0	0	198	57,5	0	73	0	67	198	198

1.5.5 Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2025-2026

Tableau 7 : Effectif et masse salariale 2026

	GRADE	BAREME EXISTANT	EFFECTIF	MONTANT ANNUEL
1	SG	397 439	1	4769268
2	DIR	377 528	14	63424704
3	CD	361 232	106	459487104
4	CB	346 763	453	1 885 003 668
5	ATA1	328 863	1632	6 440 452 992
6	ATA2	315 022	1365	5 160 060 360
7	AGA1	300 538	1402	5 056 251 312
8	AGA2	287 544	984	3395319552
9	AA1	283 965	613	2088846540
10	AA2	273 968	330	1084913280
11	HUISSIER	242 000	39	113256000
TOTAL			6939	7 210 016 448

SECTION / GRADE	Effectif (1)	Total masse T3 2025 (5) : 2+4	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (6): =(5/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				salaire de base		primes permanentes		EFFECTIFS (11): 1+7	Masse Salariale (12): 6+8+10
				Effectifs (7)	Masse salariale (8)	Effectifs (9)	Masse salariale (10)		
Section : 46 INDUSTRIE	3 322	2 226 221 252	2 968 295 003					3 322	2 968 295 003
110. Secrétaire Général	1	1 450 689	1 934 252					1	1 934 252
120. Directeur	39	138 085 975	184 114 633					39	184 114 633
130. Chef de division	98	265 049 704	353 399 605					98	353 399 605
140. Chef de Bureau	138	174 184 443	232 245 924					138	232 245 924
210. Attaché d'administration 1 Cl.	291	232 062 623	309 416 831					291	309 416 831
220. Attaché d'administration 2 Cl.	699	437 836 719	583 782 292					699	583 782 292
310. Agent d'administration 1 Cl.	938	497 223 063	662 964 084					938	662 964 084
320. Agent d'administration 2 Cl.	933	378 823 914	505 098 552					933	505 098 552
330. Agent Auxiliaire de 1 Cl.	146	50 502 292	67 336 389					146	67 336 389
340. Agent Auxiliaire de 2 Cl.	30	10 280 115	13 706 820					30	13 706 820
350. Huissier	2	481 440	641 920					2	641 920
Autre	7	40 240 275	53 653 700					7	53 653 700

PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. PROGRAMME

- a. Code et intitulé du programme : **086 - ADMINISTRATION GENERALE A L'INDUSTRIE**
- b. Responsable du programme : Jean Parfait NTABALA MURHANDIKIRE (Fonction : Secrétaire Général)

2.1.1. Périmètre du programme

Le programme de l'Administration Générale à l'Industrie est constitué de :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- DSGRHF ;
- DEP ;
- DANTIC ;
- CPMP.
- BNEPI.

2.1.2. La Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

Les actions du programme « Administration Générale » passe par des reformes idoines du secteur :

- La stratégie du programme consiste à assurer une planification efficace des actions du ministère qui concourent à la réalisation du programme.

2.1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur.

Pour assurer le bon fonctionnement du Ministère il y a une nécessité de penser à la formation des agents et cadres en vue de s'acquitter avec efficacité dans les traitements des dossiers, mais aussi acquérir des différents équipements informatiques et matériels roulants, bâtiment administratif qui concourent à l'atteinte de l'objectif.

Objectif 2 : suivre la mise en œuvre du Plan Directeur de l'Industrialisation

Dans cet objectif, il sera question de suivre les différentes étapes du processus d'industrialisation à savoir : (i) la redynamisation des entreprises existantes et l'émergence des nouvelles unités des productions, (ii) l'attraction des nouveaux capitaux et amélioration de la productivité industrielle ; (iii) appropriation de la technologie et production de nouvelles connaissances ainsi que la création des parcs scientifiques et technologiques.

b. Cadre de performance
Tableau 8 : Cadre de performance

Ministère de l'industrie													
Tableau n°1 : Cadre de performance du ministère													
PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance programmes et actions	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Année en cours	Cibles prévues			Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028	
086	Administration Générale	Renforcer les capacités institutionnelles du secteur	Proportion des équipements acquis.	%	2022	ND	ND	20	30	40	55	100	SG
			Proportion du personnel féminin formé.	%	2022	ND	ND	20	40	70	80	100	
			Proportion des textes légaux et réglementaires du Ministère révisités.	%	2022	ND	ND	20	30	60	80	100	
			Taux de réunion du comité de pilotage	%	2022	ND	ND	5	10	60	80	100	
		suivre la mise en œuvre du Plan Directeur de l'Industrialisation	Taux de réunion du conseil provincial de l'industrie	%	2022	ND	ND	10	20	40	60	100	
0861	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'Industrie	Orienter la politique du secteur	Taux de mise en œuvre de recommandation au niveau ministériel	%	2022	ND	ND	15	25	50	70	100	
			Taux de réalisation de priorité du ministère	%	2022	ND	ND	12	35	40	65	100	
0862	Coordination Administrative de l'Industrie	Exécuter la politique du secteur	Proportion d'actes administratifs traités dans le délais	%	2022	ND	ND	25	40	60	75	100	
			Taux d'exécution de budget par programme ou par action	%	2022	ND	ND	24	35	45	65	100	

2.1.4. L'évolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2026-2028

Rubrique	Crédits votés(LFR)	prévision	Projection	
	2025	2026	2027	2028
Industrie				
Contrepartie des Projets	200 010 000			
Fonctionnement des Ministères	4 952 923 117	4 903 371 621	5 143 636 831	5 395 675 035
Fonds de Péréquation	0			
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	100 000 000	1 049 000 000	1 100 401 000	1 154 320 649
Investissements sur Ressources Extérieures	17 624 218 034			
Investissements sur Ressources Propres	6 938 298 557	3 895 572 178	4 086 455 215	4 286 691 520
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0			
Rémunérations	19 989 736 573	2 258 470 834	2 369 135 905	2 485 223 564
Subventions aux Organismes Auxiliaires	75 871 771	79 589 488	83 489 373	87 580 352
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	0			
TOTAL	49 881 058 052	12 186 004 121	12 783 118 323	13 409 491 121

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 10 : présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	2025 (crédits votés LFR)	prévision	projection	
		2026	2027	2028
	Prévision			
I. Dépenses Courantes	2 971 099 331	3 116 683 198	3 269 400 675	3 429 601 308
Titre III : Dépenses de personnel	20 734 392 573	465 148 105	487 940 362	511 849 439
Titre IV : Biens et matériels	1 667 098 059	996 129 928	1 044 940 294	1 096 142 368
Titre V : Dépenses de prestations	2 428 369 058	1 655 405 166	1 736 520 019	1 821 609 500
Titre VI : Transferts et interventions	288 671 771	0		
II. Dépenses en capital	24 562 516 591	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Titre VII : Equipements	20 762 526 591	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Financement intérieur		13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729

Financement extérieur		0	0	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	4 000 000 000			
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Total	49 881 058 052	17 112 539 917	17 951 054 373	18 830 656 037

.1.4.3. Présentation des crédits du programme par rubrique AE et CP

Tableau 11 : projection des projets

Code	Intitulé du programme	Objectifs généraux/ stratégiques	2023	2024	2025		2026		2027		Total (en milliers de CDF)	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1	Administration Générale de l'Industrie	Renforcer les capacités institutionnelles du secteur en matière de formation, d'équipements informatiques, des matériels roulants, construction d'un bâtiment administratif pour le Secrétariat Général à l'Industrie et l'arsenal juridique du ministère.	0	0	43,2	13,2		15	0	15	43,2	43,2
Total des programmes			0	0	43,2	13,2		15	0	15	43,2	43,2

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1 présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0861	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'industrie	1 321 052 486	675 000 000	1 763 974 943	305 987 587	2 852 173 693
2	0862	Coordination administrative	77 236 600 550	16 508 649 147	48 117 083 109	7 753 514 983	70 010 382 127
Total			78 557 653 036	17 183 649 147	49 881 058 052	8 059 502 570	72 862 555 820

2.1.5.2 présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13 : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0861 Pilotage de la stratégie Ministérielle de l’industrie					
Contrepartie des Projets	-	-	-	-	
Fonctionnement du Ministères	1 321 052 486	675 000 000	1 763 974 943	305 987 587	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	

Rémunérations	-	-	-	-	
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Sous-total 1	1 321 052 486	675 000 000	1 763 974 943	305 987 587	
Action 2 : 0862 Coordination administrative					
Contrepartie des Projets	200 010 000	150 000 000	200 010 000		
Fonctionnement des Ministères	2 903 454 884	23 800 000	3 188 948 174	1 448 524 570	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 243 545 823	3 858 495 737	100 000 000	0	
Investissements sur Ressources Extérieures	17 624 218 034	0	17 624 218 034	-	
Investissements sur Ressources Propres	41 424 036 723	0	6 938 298 557	-	
Rémunérations	13 765 463 315	12 476 353 410	19 989 736 573	6 304 990 413	
Subventions aux Organismes Auxiliaires	75 871 771	0	75 871 771		
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Sous-total 2	77 236 600 550	16 508 649 147	48 117 083 109		
Total général	78 557 653 036	17 183 649 147	49 881 058 052	7 753 514 983	

Source : Loi de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.5.1.3 Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 14 présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0861 Pilotage de la Stratégie Ministérielle de l'industrie					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	133 600 000		383 600 000		856 184 374
Titre IV : Biens et matériels ;	328 144 966		293 467 423		539 786 423
Titre V : Dépenses de prestations ;	859 307 520		1 086 907 520		1 456 202 896
Titre VI : Transferts et interventions	-		-		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	-		-		
Financement intérieur	-		-		
Financement extérieur	-		-		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-		-		
Financement intérieur	-		-		
Financement extérieur	-		-		
Sous-total 1	1 321 052 486		1 763 974 943		2 852 173 693
Action 2 : 0862 Coordination administrative					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	13 900 425 830		20 350 792 573		17 813 589 046
Titre IV : Biens et matériels ;	045 103 043		1 373 630 636		1 357 439 094
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 610 589 326		1 341 461 538		1 377 256 349
Titre VI : Transferts et interventions	1 432 217 594		288 671 771		8 222 311 771
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	46 748 264 757		20 762 526 591		29 038 233 828
Financement intérieur					

Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	12 500 000 000		4 000 000 000		12 201 557 039
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	77 236 600 550		48 117 083 109		70 010 382 127
Total	78 557 653 036		49 881 058 052		72 862 555 820

2.1.8. Les opérateurs de l'Etat (les entités publiques concourant à la réalisation du programme)

2.1.8.1. Etablissement publics

2.1.8.1. Etablissement publics

a. Emplois-ressources de l'opérateur n°1 : BUREAU NATIONAL D'ETUDES ET DE PLANIFICATION INDUSTRIELLE (B.N.E.P.I.)

	N° 2	N° 1	N	N° 1	N° 2	N° 3
	Réalisation		Budget	Prévision		
DEPENSES						
Dépenses de personnel	458.638.716	458.638.716	458.638.716	18.582.969.132	19.582.969.132	20.582.969.132
Dépenses fonctionnement						
Dépenses d'investissement						
RECETTES						
Subventions de l'Etat	75.871.771	75.871.771	75.871.771	80.871.771	85.871.771	90.871.771
Interventions économiques	243.545.823	243.545.823	243.545.823	1.674.409.880	1.774.409.880	1.874.409.880
EXCEDENT/DEFICIT						

3. PRESENTATION DU PROGRAMME

a. code et intitulé du programme : **087 DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE**

b. Responsable : Michel KONANDG AKASSAMB

Fonction : Directeur de Normalisation et Métrologie Légale

3.1.1 Périmètres du Programme

- DDI, DGEI, DPI, DNML, DGCDI, CATI, AZES et CNN.

3.1.2 Stratégie du Programme

La stratégie consiste à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Implantation des zones économiques spéciales (ZES) sur le territoire national ;
- Appui à l'implantation des parcs agro-industriels ;
- Développement des corridors ;
- Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (brevet, marque, licence, ...) ;
- Appui aux industries innovantes ;
- Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation « CATI » ;
- Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales ;
- Dotation en équipement de métrologie légale et assurance qualité ;
- Sensibilisation et vulgarisation à la culture normative.

3.1.3 Objectifs et Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Créer et gérer les espaces industriels productifs
- Objectif 2 : Renforcer le Plan RDC - OMPI sur le développement de la propriété industrielle.

b. Cadre de performance des objectifs du programme développement du secteur de l'industrie 2022-2028

Ministère de l'industrie													
Tableau n° 1 : Cadre de performance du programme													
DEUXIEME PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Année en cours	Cibles prévues			Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028	
087	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE	Créer et gérer les espaces industriels productifs	Nombre des espaces industriels créés	Nbre	2022	ND	ND	1	3	4	5	6	DNML
			Nombre d'entreprises innovantes respectant la responsabilité sociale et environnementale	Nbre	2022	ND	ND	5	35	40	50	60	
		Renforcer le Plan RDC - OMPI sur le développement de la propriété industrielle.	Taux de participation aux activités de OMPI	%	2022	ND	ND	0	10	40	60	100	
			Taux de participation au salon des inventeurs	%	2022	ND	ND	10	30	60	75	100	
0871	Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries	Améliorer le climat des affaires	Nombre des Textes légaux et réglementaires élaborés	Nbre	2022	1	3	5	7	10	15	20	DPI, DNML, DDI
		Redynamiser les tissus industriels	Taux d'accroissement de la production	%	2022	ND	ND	20	30	60	70	100	
			Taux d'utilisation des équipements industriels	%	2022	ND	ND	10	20	30	50	100	
0872	Production des normes et audit de qualité dans les industries locales	Améliorer la qualité des produits industriels locaux	Taux de conformité aux normes	%	2022	ND	ND	40	50	60	80	100	DNML
		Assurer la compétitivité des produits industriels locaux tant sur le territoire national qu'à l'étranger	Taux de satisfaction des clients	%	2022	ND	ND	20	40	50	70	100	DNML
0873	Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)	Contribuer à la diversification de l'économie	Nombres des filières industrielles opérationnelles	Nbre	2022	3	4	5	6	8	10	12	DDI
0874	Amélioration de la gestion de la propriété industrielle	Assurer la protection des titres des propriétés industrielles (Marque, Invention)	Nombre des conflits constatés	Nombre	2022	ND	15	10	8	5	4	0	DPI

3.1.4. L'évolution des crédits du programme

3.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau ventilation des crédits du programme par rubrique 2026-2028

Rubrique	Projection			
	2025	2026	2027	2028
Industrie				
Contrepartie des Projets	0			
Fonctionnement des Ministères	817 282 004	642 899 638	674 401 720	707 447 404
Fonds de Péréquation	0			
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 900 000 000	16 389 804 717	17 192 905 148	18 035 357 500
Investissements sur Ressources Extérieures	0	1 127 353 008	1 162 593 305	1 219 560 377
Investissements sur Ressources Propres	0			
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0	2 319 178 629	2 432 818 382	2 552 026 483
Rémunérations	8 396 246 304			
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 333 281 583	20 479 235 994	21 482 718 557	22 535 371 767
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	0			
Total	14 446 809 891	20 479 235 994	21 482 718 557	22 535 371 767

3.1.4.2 présentation des crédits du programme par titre

Tableau présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	2025 (crédits votés LFR)	2026	2027	2028
	Prévision			
I. Dépenses Courantes	9 400 247 522	779 170 800	817 350 169	857 400 327
Titre III : Dépenses de personnel	8 507 973 304	116 287 026	121 985 096	127 962 365
Titre IV : Biens et matériels	150 183 650	249 032 482	261 235 074	274 035 593
Titre V : Dépenses de prestations	555 371 354	413 851 292	434 130 005	455 402 375
Titre VI : Transferts et interventions	5 233 281 583	0	0	
II. Dépenses en capital		13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Titre VII : Equipements		13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Financement intérieur	0	13 995 856 719	14 681 653 698	15 401 054 729
Financement extérieur	0	0	0	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Total	14 446 809 891	14 775 027 519	15 499 003 867	15 499 003 872

3.1.4.3 présentation des crédits du programme par rubrique en AE et CP 2026-2028

Tableau projection des projets

Code	Intitulé du programme	Objectifs généraux/ stratégiques	2023	2024	2025		2026		2027		Total (en milliards de CDF)	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P2	Développement du secteur de l'industrie	Créer et gérer les espaces industriels productifs	0	0	84,3	24,3	0	28	0	32	84,3	84,3
Total des programmes					84,3	24,3	0	28	0	32	84,3	84,3

3.1.5 Evolution des crédits par action du programme

3.1.5.1 présentation des crédits par action

Tableau évolution des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0871	Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries	26 598 198 168	6 212 170 152	11 811 886 972	3 599 340 324	1 344 926 246
2	0872	Production des normes et audit de qualité dans les industries locales	343 852 851		343 852 851		2 386 758 586
3	0873	Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)	1 817 301 475		1 884 061 596		21 079 440 063
4	0874	Amélioration de la gestion de la propriété industrielle	1471582296		353607528		266 287 904
Total			30 230 934 790	6 212 170 152	14 393 408 947	3 599 340 324	25 077 412 799

3.1.5.2 présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau ventilation des crédits du programme par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0871 Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries					
Fonctionnement des Ministères	-	-			316 926 246
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	21 786 311 196	4 412 499 990	1 600 000 000	-	1 028 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	1 811 886 972	1 811 886 972	7 211 886 972	3 605 283 810	
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 000 000 000	-	3 000 000 000	-	
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	26 598 198 168		11 811 886 972		1 344 926 246
Action 2 : 0872 Production des normes et audit de qualité dans les industries locales					
Fonctionnement des Ministères	283 114 720	-	283 114 720	-	297 270 455
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					28 750 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					2 000 000 000

Subventions aux Organismes Auxiliaires					60 738 131
Subventions aux Services Ex-BPO	60 738 131	-	60 738 131	-	
Sous-total 2	343 852 851		343 852 851		2 386 758 586
Action 3 : 0873 Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)					
Fonctionnement des Ministères	215 271 840	-	215 271 840	-	226 035 432
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	239 663 571	5 105 972 139	200 000 000	1 978 892 510	6 490 250 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	1 089 822 612	1 196 293 854	1 196 246 304	598 123 152	10 851 970 444
Subventions aux Organismes Auxiliaires	272 543 452	-	272 543 452	-	3 511 184 187
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3	1 817 301 475		1 884 061 596		21 079 440 063
Action 4 : 0874 Amélioration de la gestion de la propriété industrielle					
Fonctionnement des Ministères	253 607 528	-	253 607 528	-	266 287 904
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 217 974 768	-	100 000 000	-	
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					

Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 4	1471582296		353607528		266 287 904
Total général	30 230 934 790	6 212 170 152	14 393 408 947	3 599 340 324	25 077 412 799

3.1.5.3 présentation des crédits par action et par titre

Tableau : Présentation des crédits par action et par rubrique 2024-2026

N°	TITRE	REALISATIONS LFR 2024		2025(crédits votés LFR)		PREVISION
		Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026
	Action 1 : 0871 Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries					
I	Dépenses courantes					
1	Titre III : Dépenses de personnel (	1 811 886 972	1 811 886 972	7 211 886 972	3 605 283 810	31 980 900
2	Titre IV : Biens et matériels ;					52 318 759
3	Titre V : Dépenses de prestations ;					232626587
4	Titre VI : Transferts et interventions	24 586 311 196	4 412 499 990	4 600 000 000	-	1028000000
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
II	Dépenses en capital					
1	Titre VII : Equipements					
2	Financement intérieur					
3	Financement extérieur					
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
	Total					
	Action 2 : 0872 Production des normes et audit de qualité dans les industries locales					
I	Dépenses courantes					
1	Titre III : Dépenses de personnel (	35744000	-	35744000	-	2037531200

2	Titre IV : Biens et matériels ;	73782640	-	73782640	-	77471772
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	173 588 080	-	173 588 080	-	182267483
4	Titre VI : Transferts et interventions	60738131	-	60738131	-	89488131
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
II	Dépenses en capital					
1	Titre VII : Equipements					
2	Financement intérieur					
3	Financement extérieur					
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
Total						
Action 3 : 0873 Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)						
I	Dépenses courantes					
1	Titre III : Dépenses de personnel (	1 135 026 612	1196293854	1 241 450 304	598 123 152	10899434644
2	Titre IV : Biens et matériels ;	28337040	-	28 337 040	-	29753892
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	141 730 800	-	141 730 800	-	148817340
4	Titre VI : Transferts et interventions	512 207 023	5 105 972 139	472 543 452	1978892510	10001434187
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
II	Dépenses en capital					
1	Titre VII : Equipements					
2	Financement intérieur					
3	Financement extérieur					
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
Total						
Action 4 : 0874 Amélioration de la gestion de la propriété industrielle						
I	Dépenses courantes					
1	Titre III : Dépenses de personnel (	20074000	-	20074000	-	21077700
2	Titre IV : Biens et matériels ;	36060230	-	36060230	-	37863241
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	197 473 298	-	197 473 298	-	207346963

4	Titre VI : Transferts et interventions	1217974768	-	100 000 000	-	
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
II	Dépenses en capital					
1	Titre VII : Equipements					
2	Financement intérieur					
3	Financement extérieur					
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
5	Financement intérieur					
6	Financement extérieur					
Total		1 471 582 296		353 607 528		266 287 904

2.2.7 L'évolution des crédits par action du programme

2.2.7.1 présentations des crédits par action et par rubrique

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	2025(crédits votés LFR)	Prévision		2028
		2 026	2027	
Contrepartie des Projets				
Fonctionnement des Ministères	310 904 526	326 138 848	342 119 651	358 383 514
Fonds de Péréquation				
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	7 812 109 017	8 194 902 359	8 596 452 574	9 017 678 751
Investissements sur Ressources Extérieures				
Investissements sur Ressources Propres	536 846 525	563 152 005	590 746 453	619 693 029
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD				
Rémunérations	2 210 847 120	2 319 178 629	2 432 818 382	2 552 026 482
Subventions aux Organismes Auxiliaires	9 761 313 629	10 239 617 997	10 741 359 279	11 267 685 883
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)				
Total	20 632 020 817	21 642 989 837	22 703 496 339	23 815 967 660

Source : PLF 2024

3.1.6 Evolution des effectifs et Masse salariale du programme

SECTION / GRADE	Salaire		Primes permanentes		Total masse T3 2025 (5) : 2+4	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (6): =(5/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026		
	Effectif (1)	Masse salariale (2)	Effectif (3)	Masse salarial e (4)			salaire de base		primes permanentes		EFFECTIFS (11): 1+7	Masse Salarial e (12): 6+8+10	
							Effectifs (7)	Masse salarial e (8)	Effectifs (9)	Masse salarial e (10)			
Section : 46 INDUSTRIE													
DIR	5	377728				1 888 640							
CD	11	361232				3 973 552							
CB	26	346763				9 015 838							
ATA1	130	328863				42 752 190							
ATA2	91	315022				28 667 002							
AGA1	191	300538				57 402 758							
AGA2	80	287544				23 003 520							
TOTAL	534					166 703 500							

2.1.7.3. Evolution par AE et CP de l'action

2.1.7.3. Evolution par AE et CP de l'Action

2.1.7.3. Evolution par AE et CP de l'action

Code	Intitulé du programme	Objectifs généraux/ stratégiques	2023	2024	2025		2026		2027		Total (en milliards de CDF)	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P2	Développement du secteur de l'industrie	Créer et gérer les espaces industriels productifs	0	0	148,8	40	0	48,8	0	60	148,8	148,8
Total des programmes					148,8	40	0	48,8	0	60	148,8	148,8

3.1.7 Les opérateurs de l'Etat (les entités publiques concourant à la réalisation du programme)

2.1.7.1 Etablissement publiques

a. Emploi-ressources de l'opérateur :DGCDI

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réalisation		Budget	Prévision		
DEPENSES						
Dépenses de personnel	4 069 906 390,00	4 830 935 981,00	7 200 000 000,00	7 200 000 000,00	7 200 000 000,00	7 200 000 000,00
Dépenses fonctionnement	785 078 617,00	448 601 063,00	13 782 317 196,00	10 626 000 000,00	12 670 000 000,00	16 600 000 000,00
Dépenses d'investissement	228 348 325,00	188 010 512,00	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00
	5 083 333 332,00	5 467 547 556,00	23 982 317 196,00	20 826 000 000,00	22 870 000 000,00	26 800 000 000,00
RECETTES						
Subventions de l'Etat	5 083 333 332,00	5 467 547 556,00				
Interventions économiques	0	0				
EXCEDENT/DEFICIT	0	0				

4. PRESENTATION DU PROGRAMME

4.1 PROGRAMME

a. code et intitulé du programme : **088 Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises**

b. Responsable : NZINGA NGOMA Eugénie

Fonction : Directeur de Développement Industriels

4.2 Périmètre du Programme

DDI

4.1.2 Stratégie du Programme

La stratégie du programme repose sur le renforcement des liens de coopération avec les partenaires au développement.

4.1.3 Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Créer des nouvelles unités de production
- Object 2 : Identifier et Appuyer les entreprises industrielles en difficultés

a. Cadre de performance du programme

Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises 2025-2028

Ministère de l'industrie													
Tableau n° 1 : Cadre de performance du programme													
TROISIEME PROGRAMME : APPUI A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'ENTREPRISES													
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Année en cours	Cibles prévues			Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024		2026	2027	2028	
088	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises	Créer des nouvelles unités de production	Nombre des unités industrielles créées	nbre	2022	ND	ND	ND	17	40	60	100	DDI
		Identifier et Appuyer les entreprises industrielles en difficultés	Proportion d'entreprises diagnostiquées	%	2022	ND	ND	10	20	60	80	100	
		Financer les projets structurants et industrialisants	Nombre d'industries relancées	Nbre	2022	ND	ND	5	20	30	35	60	
			proportion de séances de vulgarisation des textes du secteur	%	2022		5	10	20	40	60	100	
0881	Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l'Industrie	Financer les projets structurants et industrialisants	Proportion des projets financés	%	2022			30	40	60	80	100	DDI
0882	Appui à la création et la relance d'entreprises	Accroître la production du secteur	Taux de croissance de la production industrielle	%	2022	ND	ND	ND	15	40	60	100	DDI
		Conquérir le marché intérieur	Taux de couverture du marché local	%	2022	ND	ND	ND	30	40	50	65	

3.1.4 l'évolution des crédits du programme

3.1.4.1 évolution par rubrique

Tableau : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	2025	prévision	projection	
		2026	2027	2028
Contrepartie des Projets				
Fonctionnement des Ministères	301 834 520			
Fonds de Péréquation				
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques				
Investissements sur Ressources Extérieures				
Investissements sur Ressources Propres				
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD				
Rémunérations				
Subventions aux Organismes Auxiliaires				
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)				
Total	301 834 520			

Source : PLF 2025

3.1.4.2 présentation des crédits du programme par titre

Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	PREVISION 2025	2026	2027	2028
I	Dépenses courantes				
1	Titre III : Dépenses de personnel (36625)	30 458 000			
2	Titre IV : Biens et matériels ; (46011)	49 827 390			
3	Titre V : Dépenses de prestations ; (56185)	221 549 130			
4	Titre VI : Transferts et interventions				
5	Financement intérieur				
6	Financement extérieur				
II	Dépenses en capital				
1	Titre VII : Equipements				
2	Financement intérieur				
3	Financement extérieur				
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
5	Financement intérieur				
6	Financement extérieur				
Total		301 834 520			

Source : PLF 2025

3.1.4.3 présentation des crédits du programme par rubrique en AE et CP 2026-2028

Tableau : projection des projets

Code	Intitulé du programme	Objectifs généraux/ stratégiques	2023	2024	2025		2026		2027		Total (en milliards de CDF)	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P3	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises	Appui à la création et la relance d'entreprises. Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l'Industrie	0	0	70	20		30	0	20	70	70
Total des programmes					70	20		30	0	20	70	70

3.1.5 évolution des crédits par action du programme

3.1.5.1 présentation des crédits par programme

Tableau : ventilation des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0881	Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l'Industrie	301 834 520	-	301 834 520	-	
2	0882	Appui à la création et la relance d'entreprises					
Total			301 834 520		301 834 520		

3.1.5.2 présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0881 Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l 'Industrie					
Fonctionnement des Ministères	301 834 520	-	301 834 520	-	2852153693
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-		
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-		
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-		
Rémunérations	-	-	-		
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-		
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-		
Sous-total 1	301 834 520		301 834 520		2852153693
Action 2 : 0882 Coordination Administrative					
Fonctionnement des Ministères					3416947893
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					8028000000
Investissements sur Ressources Extérieures					16412507899
Investissements sur Ressources Propres					24615272368
Rémunérations					17249771596
Subventions aux Organismes Auxiliaires					75851771
Contrepartie des projets					212010600
Sous-total 2					70010382127

3.5.1.3 présentation des crédits par action et par titre

Tableau : présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0881 Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l 'Industrie					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	30 458 000	-	30 458 000	-	
Titre IV : Biens et matériels ;	49 827 390	-	49 827 390	-	
Titre V : Dépenses de prestations ;	221 549 130	-	221 549 130	-	
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Sous-total 1	301 834 520		301 834 520		
Action 2 : Action 2 : 0882 Appui à la création et la relance d’entreprises					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel					
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction,					

réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2					
Total					

VOLUME II

XII. Commerce extérieur

(Sections 47)

1. PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : SE. Julien PALUKU KAHONGYA, Ministre

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La vision du Gouvernement dans le secteur du Commerce Extérieur ambitionne de rendre l'économie nationale plus compétitive aux niveaux régionaux, continental et international. L'objectif est d'améliorer l'intégration de la RDC au commerce mondial, de contribuer au bien-être de la population via les Objectifs de Développement Durable (ODD), et d'atteindre l'émergence du pays à l'horizon 2030.

En d'autres termes, le Gouvernement s'engage à développer un environnement économique favorable à l'essor des échanges intérieurs et extérieurs. Cette démarche vise à désenclaver le territoire national, à intégrer le marché intérieur et à renforcer les connexions avec les circuits commerciaux régionaux et internationaux. L'enjeu majeur est de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive.

Au moment où le Gouvernement se préoccupe de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), la position géographique complexe de la RDC, avec ses neuf pays voisins et des frontières s'étendant sur des milliers de kilomètres, la conduit à faire partie de plusieurs regroupements régionaux et sous-régionaux, notamment : la CPGL, la CEEAC, l'EAC, le COMESA et la SADC. **Cependant, cette position stratégique, bien que porteuse d'opportunités en théorie, expose également le pays à des défis spécifiques.** Malgré cette adhésion, la RDC ne bénéficie pas des avantages escomptés pour son économie et sa population. Au contraire, elle est souvent désavantagée dans ses échanges commerciaux et subit une exploitation non équitable, voire un pillage à grande échelle de ses ressources naturelles par certains de ses voisins. Face à ces défis, la RDC s'inscrit davantage dans l'objectif de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté, à travers la poursuite de la libéralisation du régime commercial, la diversification des exportations, l'accélération du programme de privatisation et des réformes sectorielles, ainsi que la facilitation des échanges commerciaux.

1.1.2. Politiques sectorielles

Le Ministère du Commerce Extérieur a pour missions la promotion du commerce extérieur, l'étude des propositions sur l'orientation générale et sectorielle de la politique du commerce extérieur, la négociation, le contrôle et le suivi des Accords commerciaux, la mobilisation des recettes ainsi que la réglementation du commerce.

Cependant, la réalisation de ces missions est confrontée à des défis significatifs, incluant des entraves structurelles, des lacunes réglementaires, des capacités institutionnelles à renforcer, et des inefficacités opérationnelles qui limitent l'impact positif du commerce extérieur sur l'économie nationale. C'est dans ce contexte que le Gouvernement congolais a initié une série de réformes visant à surmonter ces obstacles et à optimiser le potentiel commercial du pays."

Pour y parvenir, le Gouvernement congolais a engagé un certain nombre de réformes en plus de l'alignement de son Cadre Réglementaire et Juridique du Commerce au droit OHADA. Il s'agit notamment :

- Du renforcement des capacités d'analyse et de négociation commerciale du Ministère en charge du commerce extérieur ;
- De l'amélioration de l'information sur le commerce extérieur notamment par l'informatisation des opérations d'importations et d'exportations.
- De la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Echanges de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- De la meilleure participation dans les Communautés Economiques Régionales (CERs) à travers les instruments des politiques commerciales ;
- De l'accélération du processus d'intégration régionale ;
- De la promotion de l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers ;
- De la diversification des exportations afin de réduire la dépendance économique vis-à-vis d'un seul secteur ou d'un seul partenaire ;
- De la révisitation du cadre réglementaire en rapport avec les perceptions aux postes frontaliers ;
- De la Facilitation de la prise en charge des marchandises à l'importation et à l'exportation ;
- De l'assainissement du cadre légal du secteur du commerce extérieur ;
- De la digitalisation en rapport avec le commerce extérieur de la concurrence ;
- De la promotion du commerce, diversification des exportations des produits manufacturiers et des services et consolidation des marchés de la RDC ;
- Du renforcement du suivi de la réglementation commerciale.

Conformément aux missions dévolues au Ministère du commerce extérieur par l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, la stratégie du Ministère se réalise autour de deux programmes, à savoir :

- Administration Générale et
- Commerce extérieur.

1.2. Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Le secteur du Commerce Extérieur est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, notamment : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, la Loi n° 073-009 du 5 Janvier 1973 dite particulière sur le commerce telle que modifiée par l'Ordonnance-loi n°74-014 du 10 juillet 1974 et par l'Ordonnance-loi n°80-010 du 30 Juillet 1980 et le Code des douanes.

Conformément à l'ordonnance sus évoquée, le Ministère du Commerce Extérieur a pour missions :

- La promotion du commerce extérieur et études des propositions sur les orientations générales et sectorielles de la politique du commerce extérieur ;
- De prendre des mesures susceptibles de contribuer à la restauration de compétitivité extérieure des produits congolais exportables, notamment en identifiant toutes les entraves structurelles, administratives, financières, tarifaires ou humaines ;
- La recherche des voies et moyens susceptibles de procurer à l'industrie nationale des nouveaux débouchés à travers la rationalisation de la participation du pays aux foires et autres manifestations extérieures, l'exploitation des informations économiques relatives au commerce avec les pays étrangers, aux conventions et pratiques régissant les relations commerciales internationales ;
- La négociation, le contrôle et le suivi des Accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux ;
- Le contrôle de la qualité, de la quantité et de la conformité aux normes des marchandises produites localement, ainsi que des marchandises à l'import, à l'export et au transit ;
- La politique générale des importations, des exportations et de réexportation, en collaboration avec le Ministère ayant l'Economie dans ses attributions ;
- La régulation des procédures à l'importation, à l'exportation et au transit.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère du Commerce Extérieur est constitué de trois composantes à savoir : le Cabinet du Ministre, l'Administration du Commerce ainsi que de trois Etablissements publics sous-tutelle dont : l'Office Congolais de Contrôle (OCC), la Foire Internationale du Congo-Kinshasa (FICKIN) et l'Agence Nationale pour la Promotion des Exportations (ANAPEX). Aussi, le Ministère travaille en collaboration avec certaines Agences publiques et privées dont les objectifs concourent à la promotion du commerce extérieur mais dépendant d'autres ministères ou indépendantes.

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère du Commerce Extérieur

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
47	COMMERCE EXTÉRIEUR						
		089			Administration Générale du Commerce Extérieur	Cabinet du Ministre, Secrétariat général, Direction des Ressources Humaines, Direction d'Etudes et Planification, Direction Administrative et Financière, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Centre de référence de l'OMC	
				0891	Pilotage de la stratégie ministérielle	Cabinet du Ministre	
				0892	Coordination Administrative	Secrétariat Général, Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière, Cellule Technique d'Appui, Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Direction d'Etudes et Planification, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Centre de Référence de l'OMC.	

090	Commerce Extérieur	- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur ; - Direction Accords Commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ; - Service de l'Inspection ; - Direction de l'Import-Export et Transit ; - Direction des Accords Commerciaux Régionaux et Multilatéraux, - Direction des Contentieux Commerciaux ; - Direction de Commerce des Services - Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé ; - Commission Nationale de Mercuriale des prix des produits à marchés exportés par la RDC ; - CSPGUICE (Comité de Suivi du Projet de Guichet Unique du Commerce Extérieur)	- ANAPEX - FICKIN - OCC
0901	Facilitation des échanges Commerciaux	- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur ; - Direction des Accords Commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ; - Direction des Accords Commerciaux Régionaux et Multilatéraux ; - Direction de Commerce des Services - CSPGUICE (Comité de Suivi du Projet de Guichet Unique du Commerce Extérieur) ; - Direction de l'Import-Export et Transit ; - Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) ; - Comité National de Facilitation des Echanges ; - Comité National ZLECAF	- ANAPEX - FICKIN - OCC
0902	Contrôle de qualité	Service de l'inspection	OCC

			0903	Mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations	- Direction de la Promotion du Commerce extérieur, - Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé - Commission Nationale de Mercuriale des prix des produits à marchés exportés par la RDC ; - Direction de l'Import-Export et Transit	- ANAPEX
			0904	Mise en œuvre et Suivi des politiques commerciales nationales sectorielles	- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur - Direction des Accords Commerciaux Bilatéraux et Frontaliers, - Direction des Contentieux Commerciaux ; - Direction des Accords Commerciaux Régionaux et Multilatéraux ; - Direction du Commerce des Services.	

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Indicateurs :

1. Taux annuel des ressources humaines formées :

En 2022, une formation sur le renforcement des capacités des femmes congolaises, financée par des partenaires chinois, a permis de former 3 femmes sur 4 retenues (taux de participation de 75 %).

En 2023, la Direction des Ressources Humaines a organisé une formation de renforcement des capacités pour les officiers des polices judiciaires du Service de l'Inspection au nombre de 54 agents et cadres, dont 10 femmes soit 19 % et 44 hommes soit 81%. Elle a également organisé une formation pour 94 officiers de police judiciaire dont 54 formés (10 femmes, soit 19 %, et 44 hommes, soit 81 %) au cours de la même année. La performance a atteint 58 % des formés des OPJ en matière de commerce extérieur.

C'est ainsi qu'en 2024 par rapport au plan de formation pluriannuel, sur l'effectif de 1763 agents et cadres de l'Administration du Commerce Extérieur 1160 ont été formés sur les fondamentaux de l'OMC, soit 677 hommes et 483 femmes.

2. Taux de textes de lois revus ou réalisés :

Dans le cadre de l'assainissement du cadre réglementaire du commerce extérieur six lois ont été retenues dont la loi particulière sur le commerce et cinq arrêtés interministériels.

En 2022, sur six textes de lois prévus, quatre ont été révisés, atteignant un taux de réalisation de 66 %.

En 2023, Aucun texte n'a été révisé (0 % de réalisation).

En 2024, Deux textes sur trois prévus ont été révisés, soit un taux de réalisation de 66 %.

Premier trimestre 2025 : Deux textes sont en cours de traitement.

3. Nombre de notification de textes de lois à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) :

La notification est un processus par lequel, le pays informe les autres membres et le secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) les mesures qu'ils prennent et qui affectent le Commerce International.

En 2022 : Zéro notification.

En 2023 : Deux notifications réalisées.

En 2024 : Quatre notifications réalisées.

En 2025 : fin juin zéro notification.

4. Nombre de Directions équipées

En 2022 : Aucune direction équipée (0 % de réalisation).

En 2023 : Dix directions sur douze ont été équipées (80 % de réalisation).

En 2024 : Aucune direction équipée (0 % de réalisation).

5. Taux d'évaluation des recommandations sur les politiques commerciales :

Lors de l'examen des politiques commerciales des pays membres de l'OMC, ces derniers formulent certaines recommandations aux pays hôtes sous forme des questionnaires dans les différents secteurs de l'économie du pays.

Ainsi :

En 2023 : Cinq recommandations sur 85 ont été appliquées (6 % de réalisation).

En 2024 : Cinq recommandations ont été appliquées (7 % de réalisation).

En 2025 : fin juin, deux recommandations ont été appliquées (3%)

6. Taux de réalisation des mesures de régulation du commerce extérieur :

De 2022-2023 : Zéro réalisation.

1.3.2. Perspectives

- Atteindre la cible de 100% des cadres et agents de l'administration du Ministère du Commerce Extérieur formés avec comme répartition : 65% en 2026 ; 75% en 2027 et 100% en 2028 et cela par rapport au plan des formations pluriannuelles.
- Dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur, une projection des textes revisités 50 % en 2026, 50 % en 2027 et 100 % en 2028 est à atteindre.
- Dans le cadre de respect des principes de l'OMC (transparence et prévisibilité) en 2026 quatre, 2027 six et 2028 dix seront faites.
- Dans le cadre de projet d'interconnexion des services centraux et provinciaux en réseau informatique, l'administration sera équipée en 2026 à 100%, 2027 à 100% et 2028 à 100% des matériels et équipements informatiques.
- Dans le cadre du troisième examen des politiques commerciales il est prévu d'atteindre 15 % en 2026 et 20 % en 2027 et 28 % en 2028 des recommandations appliquées.
- Dans le cadre de régulation du commerce extérieur, 50 % en 2026, 70 % en 2027 et 100 % en 2028 des mesures de régulation seront prises.

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- Promouvoir le commerce extérieur et diversifier les exportations des biens et services ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la politique commerciale de la RDC ;

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Promouvoir le commerce extérieur et diversifier les exportations des biens et services									
1	Indicateurs	Unité de	Réalisation			2025 (fin juin)	Cibles		
			2022	2023	2024		2026	2027	2028
	Taux de couverture du commerce extérieur	%	109,3	111,1	264,1	0	100	100	100
Source : DEP									
Mode de calcul : (Valeur totale des biens et services exportés/valeur totale des biens et services importés) X100									
Commentaires : il permet de mesurer le volume total des biens et services exportés par rapport à celui des biens et services importés. Cet indice indique la capacité de nos exportations à supporter nos importations. Ce taux renseigne l'extraversion de l'économie congolaise tournée vers les produits primaires à faible valeur ajoutée.									
2	Taux annuel des filières identifiées	%	22	33	47	0	100	100	100
Source : Direction de la Promotion du Commerce Extérieur et le Service Cadre Intégré Renforcé.									
Mode de calcul : (Nombre de filières identifiées / le Total des filières existantes) X 100									
Commentaires : Ce taux mesure la proportion des filières des produits et services identifiés par rapport aux filières existantes pour exportation (62 filières ont été identifiées qui feront objet de la									

diversification). Ces taux sont tirés des documents d'Etudes de Diagnostic sur l'Intégration du Commerce et Stratégie Nationale de Promotion des Exportations et de Diversification des Marchés.

Objectif 2 : Assurer le suivi et évaluation de la politique commerciale de la RDC.

1.	Taux d'exécution des recommandations de l'OMC sur la politique commerciale	%	-	6	7	0	15	20	28
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Mode de calcul : (Nombre des recommandations exécutées / nombre total des recommandations formulées) x100.									
Commentaires : Lors de l'examen des politiques commerciales des pays membres de l'OMC, ces derniers formulent certaines recommandations aux pays hôtes sous forme des questionnaires dans les différents secteurs de l'économie du pays. Ce taux permet de mesurer la mise en œuvre des recommandations formulées par les autres membres de l'OMC lors de l'examen de la politique commerciale									

1.5. Evolution des crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	89	Administration Générale du Commerce Extérieur	37021475044	28.860.254.044	35 415 393 140	21.750.429.361	40.212.157.386
2	90	Commerce Extérieur	18347894738	6.617.677.279	26 905 474 413	3.349.468.446	17.622.492.311
TOTAL			553 693 697 82		62 320 867 553		57.834.649.697

1.5.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contreparties des Projets	1 320 144 624	0	1 320 144 624	0	1.359.719.044
Fonctionnement des Ministères	4 604 751 670	2.918.891.317	6 434 956 398	2.441.174.171	9.756.704.218
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 8598 915 892	531.577.993	1 450 000 000	0	4.667.500.000

Investissements sur Ressources Extérieures	16 674 192 395	13.686.790.842	1 200 000 000	11.385.757.390	15.527.798.957
Investissements sur Ressources Propres	7 450 000 000	0	16 674 192 395	0	2.000.000.000
Rémunérations	18 460 365 201	18.340.671.171	23 134 837 243	9.595.148.097	24.522.927.478
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	55 369 369 782	35.477.931.323	50 214 130 660	23.422.079.658	57.834.649.697

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026 et ESB 2024-2025

1.5.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026 et ESB 2024-2025

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	19 659 478 122	18.340.671.171	24716509869	9.595.148.097	27.122.648.755
Titre IV : Biens et matériels ;	722 360 146	643.599.049	884076554	279.096.000	3.318.235.313
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 674 598 533	2.275.292.268	3969207218	1.657.322.477	3.115.768.369
Titre VI : Transferts et interventions	6 859 915 892	531.577.993	1450000000	1.677.818.150	4.667.500.000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	17 124 192 395	13.686.790.842	99082569	11.385.757.390	16.612.518.001
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	7 000 000 000	0	19095254450	0	2.275.000.000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	54 040 545 088	35.477.931.323	50 214 130 660	23.422.079.658	57.834.649.697

Commentaires : ces montants sont la sommation des crédits accordés dans la Loi de Finances Rectificative pour les dépenses en capital et les dépenses courantes du Ministère du Commerce Extérieur projetés sur les trois prochaines années.

Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028

N°	Rubrique	AE 2026 en FC	CP en FC		
			2026	2027	2028
1	Contrepartie des Projets	1 359 719 044	1 359 719 044	1 400 479 799	1.359.719.044
2	Fonctionnement des Ministères	6 756 704 218	6 756 704 218	7 094 539 429	9.756.704.218
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 030 000 000	2 030 000 000	2 334 500 000	4.667.500.000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	7 789 413 802	7 789 413 802	7 822 747 250	15.527.798.957
5	Investissements sur Ressources Propres	1 380 000 000	1 380 000 000	2 760 000 000	2.000.000.000
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD				24.522.927.478
7	Rémunérations	24 522 927 478	24 522 927 478	25 749 073 851	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires				
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres				57.834.649.697
	TOTAL	43 838 764 542	43 838 764 542	47 161 340 329	1.359.719.044

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT PLF 2026 et ESB 2024-2025

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2025-2026**Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026**

SECTION / GRADE	Effectif SALAIRE (1) Total masse T3 2025 (2) :		Projection à fin decembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale (9): 3+5+7
Section : 47 COMMERCE EXTERIEUR	7 495	2 579 545 077	3 439 393 436						3 439 393 436

1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	30	136 053 455	181 404 607						181 404 607
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	439	433 776 138	578 368 184						578 368 184
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	1 923	860 743 925	1 147 658 567						1 147 658 567
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	1 063	372 715 258	496 953 677						496 953 677
5. Autres	4	9592728	12790304						12 790 304
Total	3 459	1 812 881 504	2 417 175 339						2 417 175 339

Source : DIRPAIE / BUDGET

2. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : (089) Administration Générale du Commerce Extérieur.

Responsable du programme : Jules MUILU MBO

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du programme

Les entités couvertes par le programme Administration Générale du Commerce Extérieur sont les suivantes :

Le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction Administrative et Financière (DAF), la Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC), la Direction d'Etudes et Planification (DEP), la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP), la Cellule Technique d'Appui (CTA) et le Centre de référence de l'OMC.

2.1.2. La stratégie du programme

Le Programme a pour but d'assurer la coordination administrative de l'ensemble du Secrétariat Général au Commerce Extérieur.

L'action du programme passe par le renforcement du cadre institutionnel de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques commerciales ainsi que le développement des capacités en ressources humaines. Des multiples faiblesses limitent l'efficacité de l'action du Programme : faible suivi des progrès de la stratégie sectorielle, lenteur dans la mise en œuvre des réformes et la faible qualité de la formation des ressources humaines.

En effet, la bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficace de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié pour exercer le leadership requis et efficient, inspirer la confiance des acteurs et concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels. Aussi, ce cadre devra permettre l'adaptation aux évolutions et mutations de l'environnement tant national, régional qu'international.

Ce Programme a pour objectifs : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de la coordination administrative, (2) Promouvoir une gestion performante des ressources humaines et financières, (3) Développer le système de communication et d'information sur le commerce extérieur.

2.1.3. Objectifs du Programme et indicateurs de performance

Ce programme a pour objectifs :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination administrative																
1	Indicateurs	Unité	Réalisation								Cibles					
			2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	H
	Taux annuel des ressources humaines formées	%	81		77		96		87 Juin		61		76		100	
		%	62	19	32	45	53	43	51	36	40	21	50	26	40	60
Source : Secrétariat Général au commerce Extérieur, DRH Mode de calcul : (Nombre des ressources humaines formées / Total des ressources humaines à former) x 100 Commentaires : ce taux permet d'évaluer les compétences et les connaissances des ressources humaines utilisées. La cible est des trois Directions des métiers par rapport au plan d' action pluriannuelle qui a prévu 100 cadres et agents de l'Administration centrale , ainsi 81 % étaient formées dont 62 % hommes et 19% femmes, ainsi de suite pour atteindre en 2028 le 100%dont 60 % des hommes et 40 % des femmes																
2	Taux d'acquisition d'équipements et matériels	%	50		0		40		0		100		100		100	
Source : DAF et CGPMP Mode de calcul : Nombre d'équipements et matériels livrés / nombre d'équipements et matériels prévus x 100. Commentaires : Ce taux renseigne le nombre d'équipements en mobiliers des bureaux, en matériels informatiques et divers prévus dans la Loi de Finances et réceptionnés pour efficacité des services et aussi, s'adapter aux changements afin d'améliorer la performance et la résilience.																
3	Taux des textes révisés régissant le commerce extérieur	%	0		66		0		0		50		75		100	
Source : Secrétariat Général Mode de calcul : nombre textes revisités / total des textes prévus X 100 Commentaires : ce taux représente le nombre des textes légaux et réglementaires révisés par rapport aux textes prévus (Lois, Décrets, Arrêtés ministériels et interministériels).																
Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines et financières																
1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	0		66		70		62.5		70		80		100	
Source : Secrétariat Général, DRH Mode de calcul : Nombre de formations réalisées / Nombre de formations prévues dans le plan de formation x100.																

	Commentaires : Ce taux permet d'indiquer le niveau de connaissance ainsi que les compétences des agents et cadres du Ministère du Commerce Extérieur pour améliorer leurs performances et le bien-être au travail par rapport au plan de formation pluriannuel.								
2	Taux annuel d'exécution des dépenses budgétaires	%	16	23	61,8	0	100	100	100
Source : Direction Administrative et Financière									
Mode de calcul : Total crédits consommés/Total crédits alloués X 100									
Commentaires : Ce taux mesure le niveau d'exécution du budget du Ministère du Commerce Extérieur									
3	Taux annuel de mobilisation des recettes	%	118	160	104	0	100	100	100
Source : Secrétariat Général, DAF									
Mode de calcul : Recettes totales réalisées/Recettes assignées X 100									
Commentaires : Ce taux mesure le niveau de mobilisation des recettes assignées au Ministère du Commerce Extérieur.									
Objectif 3 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce extérieur									
1	Taux de publication semestrielle de magazines	%	0	0	75	25 (fin juin)	100	100	100
Source : Cellule Technique d'Appui									
Mode de calcul : (Nombre de magazine produit / Nombre de magazine prévues) X 100									
Commentaires : Cet indicateur permet de porter à la connaissance du public, les activités internes de l'administration du Commerce Extérieur.									
2	Taux de couverture du portail Ministériel en informations commerciales	%	17	40	64	25 (fin juin)	85	90	100
Source : Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication									
Mode de calcul : (Nombre d'informations logées/ nombre d'informations prévues) X100									
Commentaires : Ce taux permet de mettre à la disposition des usagers externes et internes des informations commerciales dans le secteur du Commerce en République Démocratique du Congo.									

2.1.4. Evolution des Crédits du Programme

2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	1 320 144 624	0	1 320 144 624	0	1 359 719 044
Fonctionnement des Ministères	2650917808	2.918.891.317	3 736 595 018	2.433.371.171	3 923 424 769
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 000 000 000	0	138 003 791	1.677.818.150	193 205 307
Investissements sur Ressources Extérieures	16 674 192 395	13.686.790.842	16 674 192 395	11.385.757.390	7 789 413 802
Investissements sur Ressources Propres	2 450 000 000	0	99 082 569	0	113 944 954
Rémunérations	5 828 716 317	12.254.571.885	13 447 374 743	6.253.482.651	14 254 217 228
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	29 923 971 144	28.860.254.044	35 415 393 140	21.750.429.361	27 633 925 105

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

Commentaire : les données de ce tableau proviennent sont la sommation des montants des rubriques de tous les services et directions qui interviennent dans la réalisation du premier programme.

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par Titre
Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	11.255.936.497	12.254.571.885	14404350369	6.253.482.651	18.498.203.084
Titre IV : Biens et matériels ;	311.359.196	643.599.049	448161387	271.293.000	2.562.535.717
Titre V : Dépenses de prestations ;	1.506.277.473	2.275.292.268	2331458005	2.162.078.171	1.963.900.584
Titre VI : Transferts et interventions	1.000.000.000	0	138003791	0	100.000.000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	17.124.192.395	13.686.790.842	99082569	11.385.757.390	16.612.518.001
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0	17994337019	0	475.000.000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total		28.860.254.044	35415393140	21.750.429.361	40.212.157.386

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026

Commentaire : les données de ce tableau sont la sommation de tous les crédits attribués à chaque ligne budgétaire selon qu'il appartient à un titre dans chaque sous-chapitre du premier programme. Les projections suivent la logique de la clé de répartition ou le pourcentage d'accroissement issu du CD

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1		Pilotage de la stratégie ministérielle	792.923.740	2.875.292.268	1 305 501 093	729.755.694	2.405.172.057
2		Coordination administrative du Commerce Extérieur	34.515.348.302	25.984.961.776	34 109 892 047	19.342.855.518	37.806.985.329
Total			35.308.272.042	28.860.254.044	35 415 393 140	21.750.429.361	40.212.157.386

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PLF 2026 et ESB 2024-2025

2.2. PROGRAMME 2 (090) : COMMERCE EXTERIEUR

Responsable du programme : Directeur Chef de Service Eugène MANGA MANGA.

2.2.1. Périmètre du programme

Les entités couvertes par le programme Commerce Extérieur sont les suivantes :

- Direction de la Promotion du Commerce extérieur ;
- Direction des Accords commerciaux bilatéraux et Frontaliers ;
- Direction des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;
- Direction de Commerce des services
- Direction Import- Export et Transit ;
- Direction des Contentieux commerciaux ;
- Service de l'inspection ;
- Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé ;
- Commission Nationale de Mercuriale des prix ;
- Comité des suivis des projets de guichet unique intégral du commerce extérieur (CSPGUICE) ;
- Guichet unique Intégrale ;
- Agence Nationale pour la Promotion des Exportations (ANAPEX) ;
- Foire Internationale du Congo-Kinshasa (FICKIN) ;
- Office Congolais de Contrôle ;
- Comité National ZLECAF ;
- Comité National de Facilitation des Echanges (CNFE).

2.2.2. La stratégie du programme

La position géographique de la RDC est complexe, avec neuf pays voisins et des frontières s'étendant sur des milliers de kilomètres, ce qui la conduit à faire partie de plusieurs regroupements régionaux et sous -régionaux, notamment la CPGL, la CEEAC, l'EAC, le COMESA et la SADC. Cependant, malgré cette adhésion, le pays ne bénéficie pas des avantages escomptés pour son économie et sa population. Au contraire, il est souvent désavantagé dans ses échanges commerciaux et dans l'exploitation de ses ressources naturelles, soit par une exploitation non équitable soit par un pillage à grande échelle par certains de ses voisins. Aussi, les tracasseries administratives, la difficulté d'accès aux marchés extérieurs, les problèmes de normalisation et la métrologie, les contraintes liées à l'environnement favorable à la diversification, faiblesse de l'offre et la non ratification de certains accords commerciaux, le délabrement des infrastructures liées au commerce.

Dans la perspective de rendre l'économie du pays plus compétitive sur le plan régional, continental et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'assurer son émergence à l'horizon 2030, à moyen terme, le Gouvernement entend promouvoir le commerce extérieur à travers les axes stratégiques ci-après :

- Amélioration du climat des affaires et mise en place d'un cadre favorable à l'expansion du commerce ;
- Renforcement des capacités de l'offre et de la compétitivité ;
- Réduction de la dépendance et amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux ;
- Développement des infrastructures liées au commerce.

2.2.3. Objectifs et indicateurs de performance

Ce programme a pour objectifs :

Objectif 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux									
Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles			
		2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028
1 Taux de participation des structures prévues dans le fonctionnement du guichet unique du Commerce Extérieur	%	0	0	0	0 fin juin	50	75	100	
Source : Direction Import-Export et Transit									
Mode de calcul : (nombre de services connectés / nombre de services prévus) X 100									
Commentaires : Ce taux mesure le nombre des structures connectées à la plateforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur.									
2 Nombre annuel d'ateliers de vulgarisation de l'Accord sur la Facilitation des Echanges	Nombre	0	0	0	10	15	20	30	
Source : Direction des Accords Commerciaux Multilatéraux et Régionaux, Comité National des facilitations des échanges commerciaux (CNFE)									
Mode de calcul : Nombre d'ateliers réalisés / Nombre d'ateliers prévus X 100									
Commentaires : cet indice mesure le nombre d'ateliers de sensibilisations organisées avec les parties prenantes en rapport avec l'Accord sur la Facilitation des Echanges Commerciaux.									
3 Nombre annuel d'ateliers de vulgarisation de l'accord	Nombre	4	5	7	10 fin juin	15	20	25	

de la ZLECAF									
Source : Direction des Accords Commerciaux Multilatéraux et Régionaux, Direction de Commerce des Services et comité National des zones de libre-échange (CNZlecAf).									
Mode de calcul : (Nombre d'ateliers réalisés / Nombre d'ateliers prévus) X 100									
Commentaires : cet indice mesure le nombre d'ateliers de sensibilisations organisées avec les parties prenantes en rapport avec l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZlecAf).									
Objectif 2 : Diversifier l'offre nationale des biens et services et protéger la production nationale contre l'importation des produits similaires et identiques.									
	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles		
			2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux annuel d'études des marchés des biens et services à l'exportation.	%	25	35	55	60 fin juin	70	80	100
Source : Direction de Promotion du Commerce Extérieur et le Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé									
Mode de calcul : nombre d'études des marchés réalisées / nombre d'études des marchés prévues x100.									
Commentaires : Ce taux mesure le nombre d'études des marchés des biens et services à la recherche des débouchés à l'exportation.									
2	Taux annuel des filières identifiées pour la diversification	%	7	7	8	0	25	50	100
Source : Direction de la Promotion du Commerce et le Service cadre Intégré Renforcé									
Mode de calcul : (Nombre de filières identifiées pour la diversification / le Total des filières existantes) X 100									
Commentaires : ces chiffres sont issus des 62 filières identifiées dans les documents d'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et Stratégie Nationale de Promotion des Exportations et Diversification des Marchés. (SPED-RDC) proportion des filières des produits et services identifiés par rapport aux filières existantes pour exportation.									
3	Le taux annuel des mesures prises pour la protection de l'industrie locale	%	70	85	88	89 fin juin	90	95	100
Source : Service de l'Inspection et Direction des Contentieux Commerciaux									
Mode de calcul : (Total des mesures appliquées / Total des mesures prises) X 100									
Commentaires : Ce taux fait l'objet de l'évaluation des mesures prises en faveur de l'industrie locale face aux importations des produits similaires.									
Objectif 3 : Redynamiser les relations commerciales et promouvoir les exportations des biens et services.									

1	Taux annuel d'actualisation des Accords commerciaux	%	0	0	0	33,3 fin juin	100	100	100

Source :

- Direction des Accords Commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;
- Direction des Accords Commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ;
- Direction de Commerce des Services ;
- Direction des Contentieux Commerciaux.

Mode de calcul : (nombre des accords actualisés/ le nombre des accords existants) X 100

Commentaires : Ce taux mesure la mise à jour des accords commerciaux en vue de redynamiser les relations commerciales. Les Accords commerciaux ne sont pas figés du point de vue de la dynamique commerciale. Il y a toujours des mutations.

2	Taux annuel de participation aux rounds de négociations	%	0	0	0	50	100	100	100

Source :

- Directions des Accords Commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;
- Directions des Accords Commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ;
- Direction de Commerce des Services

Mode de calcul : nombre de participation aux rounds/ le nombre des rounds prévus X 100

Commentaires : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de participation aux cycles de négociations commerciales.

3	Taux annuel de participation aux expositions et manifestations foraines	%	25	50	75	Fin juin	100	100	100

Source : Direction de la Promotion du Commerce extérieur

Mode de calcul : nombre de participation aux expositions et manifestations foraines/nombre total des manifestations foraines et expositions prévues X100

Commentaires : Ce taux mesure le nombre de participation aux manifestations foraines et expositions organisées dans le cadre de la promotion des biens et services exportables.

2.2.4. Evolution des Crédits du Programme

2.2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 996 753 144	0	2 711 054 664	2 778 234 863	3 267 849 113
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 859 915 892	531 577 993	9 506 957 249	1 677 818 150	4 567 500 000
Investissements sur Ressources Extérieures					15 527 798 957
Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000	0	5 000 000 000	0	2 000 000 000
Rémunérations	5 516 144 984	6 086 099 286	9 687 462 500	3 341 665 446	24 522 927 478
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	18 372 814 020	6 617 677 279	26 905 474 413	7 797 718 459	49 886 075 548

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et PLF 2026 et ESB 2024-2025

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	10 364 156 617	6 086 099 286	10 315 098 118	3 341 665 446	8 778 837 315
Titre IV : Biens et matériels ;	675 699 596	0	437 965 743	21 796 000	755 699 596
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 703 095 260	0	1 645 453 303		1 720 455 400
Titre VI : Transferts et interventions	5 859 915 892	531 577 993	9 506 957 249	1 677 818 150	4 567 500 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	5 000 000 000		5 000 000 000	0	1 800 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	23 602 867 365	6 617 677 279	26 905 474 413	5 041 279 596	17 622 492 311

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, LF 2026 et ESB 2024-2025

2.2.5 Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	901	Promotion et facilitation des échanges	1 989 680 715	0	22 839 166 750	2 401 543 571	1 087 056 085
2	902	Contrôle de qualité	261 360 523	0	361 360 523	0	411 360 523
3	903	Mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations	16 061 039 462	6 617 677 279	3 101 796 570	3 349 468 446	509 813 112
4	904	Mise en œuvre de la matrice d'actions de l'EDIC	-	-	-	-	161 794 449
5	905	Mise en œuvre et suivi des politiques commerciales nationales sectorielles	60 733 320	0	603 150 570	0	14 543 242 809
			18 372 814 020	6 617 677 279	26 905 474 413	5 751 012 017	17 622 492 311

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026

2.2.7. Les opérateurs de l'Etat (les entités publiques concourant à la réalisation du programme)

2.2.7.1. Etablissements publics (FICKIN et ANAPEX)

2.2.7.1.1 Recettes propres et dépenses sur recettes propres de la FICKIN

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réalisation		Budget	Prévision		
DEPENSES	9 218 055 174	9 639 552 779	19 607 478 345	21 034 515 805	21 998 122 227	23 851 558 552
Dépenses de personnel	1 659 450 420	2 279 410 029	6 647 041 357	8 750 041 350	10 470 660 510	12 750 600 710
Dépenses fonctionnement	7 648 604 754	7 360 142 550	7 960 436 988	8 438 063 207	8 944 347 000	9 481 007 820
Dépenses d'investissement	0	0	5 000 000 000	5 750 000 000	5 865 000 000	7 038 000 000
RECETTES						
Subvention de l'Etat	597 177 302	531 577 993	19 607 478 345	21 034 515 805	21 998 122 227	23 851 558 552
Autres ressources	4 404 672 572	4 202 534 079				
EXCEDENT/DEFICIT	-4 215 405 300	-4 419 142 279	0	0	0	0

2.2.7.2 Recettes propres et dépenses sur recettes propres de l'ANAPEX

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réalisation		Budget	Prévision		
DEPENSES	3 497 500 032	2 222 025 512	2 222 025 512	4 230 000 932	4 255 750 932	4 266 565 932
Dépenses de personnel	1 697 500 032	1 722 025 512	1 722 025 512	3 715 000 932	3 715 000 932	3 715 000 932
Dépenses fonctionnement	1 800 000 000	500 000 000	500 000 000	515 000 000	540 750 000	551 565 000
Dépenses d'investissement						
RECETTES						
Subvention de l'Etat						
Autres ressources						
EXCEDENT/DEFICIT						

XIII. Ressources Hydrauliques et Energétiques (Sections 50)

Responsable : S E. Monsieur Aimé SAKOMBI MOLENDU, Ministre des Ressources hydrauliques et de l'Electricité

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 Priorités Nationales

Le Plan National Stratégique du Développement (PNSD 2024-2028) est le document qui traduit la vision pour le développement de la RDC à l'horizon 2050.

Pour relever le défi du développement, le Gouvernement fixe cinq principales orientations à l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD dont les deux suivantes concernent le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, à savoir :

- Orientation 4 : le Gouvernement vise l'aménagement du territoire national, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ;
- Orientation 5 : le Gouvernement vise à mettre un accent particulier sur la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, et le développement durable et équilibré.

De l'analyse combinée des documents de stratégies ci-dessus (PNSD) et des attributions du Ministère, il se dégage trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement des infrastructures électriques, promotion et Gestion des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que les hydrocarbures.
- Axe 3 : Développement des infrastructures d'eau potable.

1.1.2. Politiques Sectorielles

i. Secteur Energie. (Ressources Energétiques, Energies renouvelables et des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que ceux des hydrocarbures)

Dans le sous-secteur de l'Energie, il est question d'assurer une plus grande accessibilité et la couverture de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique propre et fiable. Il devra augmenter 1000 MW à la puissance disponible de 2100 MW sur celle de 2980 MW ⁷installée afin de relever le taux de desserte électrique estimé actuellement à 18% à plus ou moins 30% en 2028.

Sur le plan spécifique, il devra assurer :

- La garantie d'un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux par :
 - (i) La rénovation et expansion du réseau de distribution ;
 - (ii) L'amélioration de la productivité d'Inga I et II (le portant à 1 777 MW);
 - (iii) La construction de nouvelles centrales Electriques (toutes ressources énergétiques renouvelables confondues)
- La transformation du secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise par :

⁷ Rapport Annuel ARE 2022

- (i) la promotion du partenariat Public-Privé dans le financement du secteur ;
- (ii) le renforcement de la réforme institutionnelle dans le secteur, la redynamisation de l'organe de régulation du secteur et de la promotion de l'électrification dans les milieux rural et péri-urbains.
- Le développement de l'interconnexion des réseaux nationaux pour faciliter :
 - (i) Les marchés d'électricité pour la consommation locale ;
 - (ii) La construction des nouvelles lignes de transport ; etc.
- La promotion des combustibles, matières énergétiques et toutes les sources d'énergies renouvelables par :
 - (i) rendre attractif le secteur des énergies renouvelables ;
 - (ii) l'application des réformes institutionnelles nécessaires pour le développement du secteur et l'implication de nouveaux producteurs au niveau décentralisé, etc.

ii. Secteur Eau potable

Dans ce secteur, le Gouvernement entend améliorer le cadre de vie de la population Congolaise tant urbaine que rurale, en lui garantissant un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Le renforcement de la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés par : (i) La poursuite de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau ; (ii) La normalisation du secteur ; (iii) l'appui et le suivi des opérateurs publics et privés, etc.

- Le développement des centres de production, les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales par :
 - (i) La création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux des provinces et autres villes secondaires ; etc.
 - (ii) La réhabilitation des centres de production et réseaux associés.

La poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages.

1.2 Organisation et Domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à la Constitution de la RDC de 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC du 18 février 2008 et suivant la loi N° 014/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, à la loi 015/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, à l'ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des ministères et en rapport avec les différents textes réglementaires et le cadre organique, le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité gère deux principaux sous-secteurs, à savoir : Energie (Electricité, Energies renouvelables, des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que ceux des hydrocarbures) et l'eau potable.

Ses principales missions sont :

2. Politique de l'énergie sous toutes ses formes notamment l'élaboration de la stratégie de l'énergie électrique, la mise en place d'un plan directeur d'électricité et des mécanismes de régulation ;
3. Développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'électricité et de l'eau ;
4. Développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques ;

5. Réformes et restructurations afférentes nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur, en collaboration avec le Ministère ayant le Portefeuille dans ses attributions ;
6. Application de la législation en vigueur et, au besoin, son adaptation ;
7. Octroi d'agrément pour la fourniture des biens et services en matière d'énergie électrique ;
8. Octroi des droits, par convention, en matière de construction des barrages hydroélectriques et des lignes de transport ;
9. Suivi et contrôle technique des activités de production, transport et distribution de l'électricité et de l'eau ;
10. Politique de distribution de l'électricité et de l'eau ;
11. Contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation de l'électricité et de l'eau ;
12. Gestion des ressources énergétiques.

1.2.2 Organisation du Ministère

Le ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité est composé du Cabinet ministériel et du Secrétariat général.

a. Structures et Directions normatives du Secrétariat Général :

- Cellule Technique d'Appui ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Archives et des Nouvelles Technologies de Communication ;
- Direction Inspection ;
- Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics ;
- Le Programme de Développement et de Gestion de l'Information Energétique de la RDC (PDGIE)

b. Directions techniques

- Direction des Grandes et Moyennes Unités de Production d'eau Potable ;
- Direction des Petites Unités de Production d'Eau Potable ;
- Direction Electricité ;
- Direction des Energies Renouvelables ;
- Direction des Combustibles et Matières énergétiques.

C. Les commissions et les établissements publics à caractère administratif et technique concourant à la politique du Ministère.

Il s'agit de :

- La Commission Nationale de l'Energie (CNE) ;
- L'Agence Nationale de Service d'Electrification en milieux rural et péri-urbain (ANSER) ;
- L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARE),
- La Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE),
- La Gestion des centrales de Katende et Kakobola (GCK),
- L'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM),
- La Cellule d'Exécution des Projets Eau (CEP-O) ;
- Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau (ARSPE).

1.2.3 Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1: Maquette programmatique du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité						
CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Services normatifs
50	RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE					
		097	Administration Générale des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité			
				0971	Pilotage de la stratégie Ministérielle	Cabinet, Sec.Gen, DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA, Inspection, PDGIE
				0972	Coordination Administrative	Cabinet du ministre, Unité de gestion budgétaire (UGB), CATE.
						Secrétariat Général, DRH, DAF, DEP, DANTIC, Inspection, Cellule de Passation des marchés publics, PDGIE.
		098	Energie			Direction de l'Electricité, Direction des énergies renouvelables, Direction des combustibles et matières énergétiques
				0981	Développement des infrastructures électriques et électrification nationale.	
				0982	Suivi et contrôle du service public de l'électricité.	Direction de l'Electricité Direction de l'Electricité
				0983	Promotion de sources des énergies renouvelables pour la production de l'électricité	Direction des Energies Renouvelables
				0984	Gestion des combustibles ainsi que le autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz)	Direction des combustibles SOCIR
		099	Eau potable			Direction des grandes et moyennes unités de production d'eau potable, • Direction des petites unités de production d'eau potable.
				0991	Développement des grandes et moyennes infrastructures d'eau Potable	Direction des grandes et moyennes unités de production d'eau potable, • REGIDESO
				0992	Développement des petites infrastructures d'eau Potable	Direction des petites unités de production d'eau potable.
				0993	Suivi et Contrôle des Services Publics de l'eau .	
						Direction des grandes et moyennes unités de production et de distribution de l'eau ARSPE

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1 Performances antérieures

Le secteur des Hydrauliques et Electricité a connu une situation inconfortable sur le plan de réalisation liée à la performance, cela suite au manque de financement du secteur dans le domaine d'électricité et de l'eau potable par le trésor public. Nous espérons qu'avec l'avènement du basculement en budget –programme, il aura amélioration dans le financement de nos projets en ressource propre.

1.3.2 Perspectives

Le secteur des ressources hydrauliques et électricité vise haut pour l'atteinte des cibles projetées pour afin faciliter la population congolaise d'avoir accès facile à ces deux denrées importantes dans la vie du congolais. Il est à noter que l'énergie électrique constitue un atout majeur pour l'éclosion du développement industriel du pays. L'économie congolaise est basée sur les mines, or pour son exploitation, ces minerais dépendent de la présence de l'énergie. C'est pourquoi, le Congo doit produire beaucoup d'énergie électrique.

1.4 Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1 Objectifs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Renforcer les capacités institutionnelles
2. Accroître l'accès à l'électricité
3. Accroître l'accès à l'eau potable

1.4.2 Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

1.5 Evolution des crédits du ministère

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Nombre des textes légaux et réglementaires liés à la réforme élaborés	Nombre	1	3	5	5	6	5	8
Source : Ressources Hydrauliques et Electricité/Secretariat Général									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaires : Dans les 6 textes élaborés, l'ARSPE, n'a pas encore ses Animateurs.Ici nous n'avons pris en compte que les lois et les décrets									
2	Taux de participatin de personnel feminin à la formation	%	-	38	36	40	45	50	60
Source : MRHE/Secretariat Général									
Mode de calcul : Nombre des femmes formées / le total des agents formés x100									
Commentaires : Les elements renseignés sont basés sur deux formations									
3	Taux d'informatisation des services	%	-	12	15	25	35	45	60
Source : MRHE/DRH									
Mode de calcul : Nombre de service informatisé/Total de service x100									

Commentaire : l'absence des frais de fonctionnement entrave l'informatisation des services.									
Objectif 2 : Accroître l'accès à l'électricité									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Année en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux d'accès à l'électricité	%	16	17	18	22	25	30	35
Source : Ressources hydrauliques et électricité									
Mode de calcul : Nombre de Ménages électrifiés / nombre total de Ménages x100									
Commentaires : Par manque du fonctionnement de la Structure responsable des données énergétiques(PDGIE), nous nous sommes fiés aux données renseignées par de l'UNICEF									
Objectif 3 : Accroître l'accès à l'eau potable									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux d'accès en Eau potable	%	35	35,5	40	50	60	70	75
Source : Min/Ressources Hydrauliques									
Mode de calcul : Nombre de ménages alimentés / nombre total de ménages x100									
Commentaires : Le taux présenté ici est un cumul des données, venues de la REGIDESO et des opérateurs privés, car le secteur a été libéralisé depuis 2015.									

1.5.1 Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	097	ADMINISTRATION GENERALE DU MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE L'ELECTRICITE	722 604 100 499	392 600 068 878	1 020 740 065 188	3 927 623 123	1 831 951 114 927
2	098	ENERGIE	159 145 350 086	12 873 255 117	53 005 878 141	3 583 871 917,24	189 842 181 967
3	099	EAU POTABLE	7 447 018 471	-	1 980 685 657	-	2 130 685 657
TOTAL			889196469056	405473323994,264	1 075 726 628 986	7511495040,24	2 023 923 982 551

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

1.5.2 Evolution des crédits par rubrique budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections des crédits par rubrique 2024 - 2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection		
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026	2027	2028
Contrepartie des Projets	7 320 851 622	1826647221,56	6 914 218 568	-	9 101 351 353	10 011 486 489	10 912 520 272
Fonctionnement des Ministères	4 061 464 374	690763246,25	10 777 471 537	306 334 553	11 316 345 114	11 882 162 370	12 476 270 488
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	34898049892	6264095453	236 602 715	97 764 000	6 272 093 122	380 930 371	419 023 408
Investissements sur Ressources Extérieures	555 104 750 298	384128249290,454	841 024 750 298	-	1 692 072 336 014	260 429 054 444	276 054 797 711
Investissements sur Ressources Propres	126 408 466 852		146 269 110 220	-	202 481 934 807	421 125 190 011	510 815 847 464
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	132190733861		52 363 086 151	-	50 217 549 074	310 198 542 377	368 075 935 171
Rémunérations	11962132183	11488283528	11 891 369 523	6 881 540 721	12 604 851 694	13 235 094 279	13 896 848 993
Subventions aux Organismes Auxiliaires	36 346 596 909	1000000000	5 346 596 909	-	39 857 521 373	41 613 218 801	44 526 144 117
Subventions aux Services Ex-BPO	903 423 065	75285255	903 423 065	225 855 766	-	1 045 290 299	1 118 460 620
Total	889196469056	405473323994,264	1 075 726 628 986	7 511 495 040	2 023 923 982 551	1 069 920 969 440	1 238 295 848 244

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

1.5.3 Evolution des crédits par titre 2024 -2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 -2026

TITRE		REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
		Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. DEPENSES COURANTES						
Titre III (*) : Dépenses de personnel		13 123 069 557	11 488 283 528	15 917 716 914	6 881 540 721	17 119 272 662
Titre IV : Biens et matériels ;		673 550 941	619 000 000	4 216 282 588	299 684 553	4 216 282 588
Titre V : Dépenses de prestations ;		2 226 976 059	71 763 246	2 534 841 558	6 650 000	2 585 641 558
Titre VI : Transferts et interventions		72 148 069 866	7 339 380 708	6 486 622 689	323 619 766	46 129 614 495
II. DEPENSES EN CAPITAL						
Titre VII : Equipements;	Fin. intérieur	529 468 420 787	16 019 156 241,275	485 232 164 449	32 014 678 155	920 182 938 914
	Fin. extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, ... d'ouvrage et édifice	Fin. intérieur	271 556 381 846	369 935 740 270,739	561 339 000 788	-	1 033 690 232 334
	Fin. extérieur					
TOTAL		889 196 469 056	40 609 232 3994,014	1 075 726 628 986	39 526 173 195	2 023 923 982 551

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

1.5.4. Présentation des crédits par rubrique en AE-CP 2026-2028

Tableau 6 Projection des Crédits par rubrique en AE/CP 2026 – 2028

N°	Rubrique	AE 2026 en FC	CP en FC		
			2 026	2 027	2028
1	Contrepartie des Projets	9 101 351 353	9 101 351 353	10 011 486 489	10 912 520 272
2	Fonctionnement des Ministères	11 316 345 114	11 316 345 114	11 882 162 370	12 476 270 488
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 272 093 122	6 272 093 122	380 930 371	419 023 408
4	Investissements sur Ressources Extérieures	1 692 072 336 014	1 692 072 336 014	260 429 054 444	276 054 797 711
5	Investissements sur Ressources Propres	202 481 934 807	202 481 934 807	421 125 190 011	510 815 847 464
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	50 217 549 074	50 217 549 074	310 198 542 377	368 075 935 171
7	Rémunérations	12 604 851 694	12 604 851 694	13 235 094 279	13 896 848 993
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	39 857 521 373	39 857 521 373	41 613 218 801	44 526 144 117
9	Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	1 045 290 299	1 118 460 620
	TOTAL	2 023 923 982 551	2 023 923 982 551	1 069 920 969 440	1 238 295 848 244

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

1.5.5. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2025-2026

Tableau 7. Effectifs et par Masse salariale 2026

SECTION/GRADE	Effectif salaire (1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3)=(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				Projections 2026	
				Effectif (4)	Masse salariale (5)	Effectif (6)	Masse salariale (7)	Effectif salaire (8)	Masse salariale (9)
SECTION : 50 Ressources Hydrauliques et de l'Electricité	2106	1 060 322 697	1 413 763 596	-	-	-	-	2106	1 413 763 596
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	28	72009413	96012551	-	-	-	--	28	96012551
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	210	227448776	303265034	-	-	-	-	210	303265034
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	1114	498680920	664907893	-	-	-	-	1114	664907893
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	754	262183588	349578117	-	-	-	-	754	349578117

Source : DIRPAIE/Budget

II. PRESENTATION DU PROGRAMME

2. 1. PROGRAMME 1 :(097) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme : **LIBOKO BIN GELE Alfred**

Fonction : **Secrétaire Général**

2.1. 1. Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est composé des Directions et structures suivantes :

- Cabinet du Ministre
- Administration du Secrétaire Général ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financières ;
- Direction Etudes et Planification ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Programme de Développement et Gestion de l'Information Energétiques en RDC ;
- Direction Inspection ;
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics ;

2.1.2 Stratégie du programme

L'état des lieux fait sur l'ensemble de l'Administration du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité a permis de déceler les faiblesses suivantes :

- Insuffisance de mise à niveau du personnel dans l'Administration du Ministère ;
- Insuffisance de matériels, mobiliers et infrastructures capables d'abriter les différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'informatisation des différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'exécution du budget du Ministère ;
- Faible motivation de personnel (Salaire et prime permanente insignifiants)
- Obsolescence de certains textes légaux car n'étant plus en mesure de répondre aux besoins de l'heure, etc.

Partant de ces constats, la stratégie du programme Administration Générale consiste à mettre en place des réformes suivantes :

Sur le plan Institutionnel

- Le renforcement de la planification stratégique et la programmation des actions du Ministère ;
- Le renforcement de la gestion du dispositif de coopération et de partenariat ;
- La mise en place des nouvelles politiques de gestion du secteur de l'Energie, le déploiement au niveau provincial de l'Autorité de Régulation du secteur d'Electricité, la mise en œuvre de l'organe de régulation de l'eau potable (ARSPE) qui du reste, est déjà prévu dans la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

Sur le plan des ressources humaines

- Une gestion efficace et efficiente du personnel, notamment par le renforcement des capacités permanent, régulier et étendu aux divisions provinciales.
- Une dotation financière adéquate aux Agents ;(Augmentation de la prime permanente).

Sur le plan matériel

- Dotation aux différents services en matériels informatiques afin de relier tous les services du Ministère en réseaux intranet pour un échange rapide et efficace des informations ;
- Dotation aux différents services en matériels et équipements de bureau ;
- Dotation à tous les services du Ministère des locaux adéquats pour le travail.

Sur le plan financier :

- Assurer la bonne gouvernance ;
- Assurer les crédits alloués au Ministère.

2.1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

a. L'objectif du programme est :

Objectif : Renforcer les capacités institutionnelle

b. Cadre de performance du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale 2022-2028

Code	Programmes et actions	Objectif des programmes / actions	Indicateurs de performance Programmes et actions		Unité de mesure	Référence Année	Référence Valeur		Réalisation		Estimat 2025	Cibles prévues			Structure responsable
									2023	2024		2026	2027	2028	
097	Administration Générale Ressources Hydrauliques et Electricité	Renforcer les capacités institutionnelles	Nombre des textes légaux et réglementaires liés à la réforme élaborés	Nombre		2022	1		3	5	5	6	5	7	SG
			Taux de participation de personnel féminin à la formation	%		2022	-		38	36	40	45	50	60	
			Taux d'informatisation des services	%		2022	-		12	15	25	35	45	50	
097 1	Pilotage de la stratégie Ministérielle RHE	Garantir les mesures et stratégies institutionnelles pour la coordination des politiques sectorielles	Nombre des décrets relative à la réforme signé par le Ministre	Nombre		2022	ND		ND	ND	2	4	4	5	Cabinet du Ministre
097 2	Coordination Administrative des activités	Assurer la gestion administrative efficace et harmoniser par les formations du personnel féminin du Ministère	Nombre des sessions de formation organisées à l'intention du personnel féminin.	Nombre		2022	2		1	2	3	2	4	5	DRH
		Optimiser le fonctionnement et la performance globale du ministère en modernisant ses services et son rendement	Taux de mobilisation des recettes non fiscales réalisé par le Ministère	%		2022	15,65		28,6	79,3	110	100	100	100	DAF, Inspection

2.1.4. Evolution des Crédits du Programme

2.1.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

Tableau 9 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin en FC	
Contrepartie des Projets	5520851622		4520144624	-	6707277409
Fonctionnement des Ministères	2 800 851 511	690763246,25	8863785452	257 300 000	9318522225
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-			-	4122093122
Investissements sur Ressources Extérieures	555 104 750 29 8	384 128 249 290,454	841 024 750 29 8	-	1592271998314
Investissements sur Ressources Propres	20 000 000 000	-	106 000 000 00 0	-	162212824587
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	132 190 733 861	-	52363086151	-	50217549074
Rémunérations	6 986 913 207	7 781 056 341	7968298663	3 670 323 123	7100850196
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-		-+	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-		-	-	-
TOTAL	722604100499	392600068877,7 04	102074006518 8	3 927 623 123	1831951114927

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	7 682 825 287	7 781 056 341	11358577773	3670323123	10732228031
Titre IV : Biens et matériels ;	469 680 89 6	619 000 000	3783721469	25 7300 000	3834820194
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 635 258 535	71763246	1689784873	-	1852324196
Titre VI : Transferts et interventions	-	-		-	4122093122
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	529 468 42 0 787	16 019 156 241	485232164449	32 014 678 155	920182938914
Financement intérieur		-		-	-
Financement extérieur		-		-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	183 347 914 994	36 810 909 049	518675816624	-	891226710470
Financement intérieur		-		-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	
Total	722 604 10 0 499	61 301 884 877	1 020 740 065 188	35 942 301 278	1831951114927

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.5 Evolution des crédits par action du Programme Administration générale

2.1.5.1 Présentation des crédits par action

Tableau 11 : Evolution des crédits par action et par rubrique

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0971	Pilotage de l'Administration Générale	133 394 156 376	671 763 246,25	55 648 154 340	225 000 000	53 502 617 263
2	0972	Coordination Administrative	589 209 944 123	391 928 305 631,454	965 091 910 848	3 702 623 123	1 778 448 497 664
Total			722 604 100 499	392 600 068 877,704	1 020 740 065 188	3 927 623 123	1 831 951 114 927

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.5.2 Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 12 : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0971 Pilotage de l'Administration Générale					
Contrepartie des Projets	-		-		-
Fonctionnement des Ministères	1 203 422 515	671763246,25	3 285 068 189	225 000 000	3285068189
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	132190733861	-	52363086151	-	50217549074
Rémunérations	-	-	-		-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-		-
Subventions aux Services Ex-BPO	-		-		-
Sous total 1	133 394 156 376	671763246,25	55648154340	225 000 000	53502617263
Action 2 : 0972 Coordination Administrative					
Contrepartie des Projets	5 520 851 622		4 520 144 624	-	6707277409
Fonctionnement des Ministères	1 597 428 996	19 000 000	5 578 717 263	32 300 000	6033454036
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-		4122093122
Investissements sur Ressources Extérieures	555104750298	384 128 249 290,454	841 024 750 298		1592271998314
Investissements sur Ressources Propres	20 000 000 000	-	106 000 000 000		162212824587
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-			
Rémunérations	6 986 913 207	7 781 056 341	7968298663	3 670 323 123	7100850196
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-		0		-
Subventions aux Services Ex-BPO	-		0		-
Sous total 2	589 209 944 123	391 928 306 231,454	965091910848	3 702 623 123	1778448497664
Total général	722 604 100 499	392 600 069 477,704	1020740065188	3 927 623 123	1831951114927

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.5.3 Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 13 : Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0971 Pilotage de l'Administration Générale					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	105 122 780	-	1 105 122 780	-	1 105 122 780
Titre IV : Biens et matériels ;	134 281 475	600 000 000	1 615 927 149	225 000 000	1 615 927 149

Titre V : Dépenses de prestations ;	964 018 260	71 763 246	564 018 260	-	564 018 260
Titre VI : Transferts et interventions	-	-		-	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	21 497 466 650	-	7 261 210 312	-	6 963 687 819
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	110 693 26 7 211	-	45 101 875 839	-	43 253 861 255
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total 1	133 394 156 376	671 763 246	556481543 40	225 000 0 00	53 502 617 263
Action 2 : 0972 Coordination Administrative					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	7 577 702 507	7 781 056 341	10 253 454 993	3 670 323 123	9 627 105 251
Titre IV : Biens et matériels ;	335 399 421	19 000 000	2 167 794 320	32 300 000	2 218 893 045
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 712 440 275	-	1 125 766 613	-	1 288 305 936
Titre VI : Transferts et interventions	-	-		-	4 122 093 122
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	507 970 95 4 137	16 019 15 6 241	477 970 954 137	32 014 67 8 155	913 219 251 095
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	72 654 647 783	368 109 0 93 049	473 573 940 785	-	847 972 849 215
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total 2	595 251 144 123	391 928 305 631	965 091 910 848	35 717 301 278	1 778 448 497 664
Total général	728 645 300 499	392 600 068 877	1 020 740 065 188	35 942 30 1 278	1 831 951 114 927

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.2. PROGRAMME 2 : (098) ENERGIE

Responsable de Programme : Monsieur YEMBO NZIANI Théophile

Fonction : Directeur de la Direction de l'électricité

2.2.1. Périmètre du Programme.

Le programme Gestion des Ressources Energétiques et Gestion des Combustibles englobe en son sein, les structures suivantes :

- Direction de l'Electricité ;
- Direction des Energies Renouvelables ;
- Direction des Combustibles autres que les Hydrocarbures et matières énergétiques ;
- Projet Gestion de la Construction des centrales de Katende et de Kakobola (GCK)

2.2.2 Stratégie du Programme

Quoique disposant de la plus grande potentialité africaine en termes des Ressources énergétiques, la RDC reste cependant classée parmi les pays ayant un faible taux d'accès à l'électricité, évalué à 18%. Dans le souci de développer ce sous- secteur clé, source de développement, la stratégie du programme préconise :

- La mise en place d'une politique basée sur la création des nouvelles infrastructures de production énergétique. Sur ce point, l'Atlas des énergies renouvelables de la RDC renseigne sur les différents sites dont dispose le pays pour l'érection de différentes centrales hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes etc... ;
- La réhabilitation des infrastructures existantes au niveau de la production, transport, distribution et commercialisation ;
- Le Développement des réseaux de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- Le développement des énergies renouvelables (Centrales hydroélectriques, Eoliennes, Solaires (Photovoltaïque), thermodynamiques, géothermiques, marémotrices etc...) protectrices et respectueuses de l'environnement selon l'esprit de la conférence de Paris de 2021 sur le changement climatique.

Ce programme a comme objectif global d'accroître la desserte en énergie électrique au profit de la population Congolaise à hauteur de 30% d'ici 2028, et promouvoir l'utilisation des services énergétiques.

2.2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Accroître l'accès à l'électricité
- Objectif 2 : Assurer l'accès aux services publics de l'électricité aux usagers

Tableau 14: Cadre de performance des objectifs du programme Energie

Code	Programmes et actions	Objectif des programmes / actions	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimati	Cibles prevues				Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024		2025	2026	2027	2028	
098	Energie	Accroître l'accès à l'électricité	Programmes et actions	%	2022	0,088	0	0	5	10	15	20	Valeur	
			Taux de croissance de la puissance Installée	%	2022	2	2	1,9	5	10	20	30	Direction de l'Electricité	
			Taux de variation de la puissance Disponible	%	2022	16	17	18	22	25	30	35	PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE	
			Taux d'accès à l'électricité	%	2022	1	ND	ND	3	4	4	6	Direction Electricité SNEL	
0981	Développement des infrastructures électriques et électrification nationale.	Construire et réhabiliter les infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité à travers toute la RDC	Nombre de centrale contruite ou rehailité	%	2022	20	30	40	35	-	-	-	Direction de l'Electricité et ARE	
0982	Suivi et contrôle du service public de l'électricité.	Vérifier la conformité des obligations, les missions d'intérêt général confiées aux opérateurs du secteur électrique et assurer la régulation du secteur de l'électricité en RDC	Taux des structures qui se conforment aux lois et reglements du secteur de l'électricité	%	2022								Direction des ENR	
0983	Promotion de sources des energies renouvelables pour la production de l'electricité	Accroître la desserte en énergie électrique au profit de la population Congolaise et promouvoir l'utilisation des énergétiques renouvelables	taux de réduction de la production de l'électricité d'origine thermique et fossile	%	2022		-	-	27,9	55.8	83.7	90	Direction des ENR	
0984	Gestion des combustibles et les gaz autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz)	assurer la production et la promotion des combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz) contribuant dans la production de l'électricité.	Taux de desserte à l'électricité en RDC. Grace au combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz)	%	2022	-	-	ND	ND	10	15	20	Direction Combustible	

2.2.4. Evolution des Crédits du Programme

2.2.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

Tableau 15 : Ventilation par rubrique budgétaire

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026
Contrepartie des Projets	300 000 000	182 664 721,56	894 073 944	-	894 073 944
Fonctionnement des Ministères	966 519 555	-	1 433 000 428	49 034 553	1 367 137 232
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	29 245 124 729	6 264 095 453	236 602 715	97 764 000	2 150 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	99 800 337 700
Investissements sur Ressources Propres	86 408 466 852	-	40 269 110 220	-	40 269 110 220
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	4 975 218 976	3 707 227 187	3 923 070 860	3 211 217 598	5 504 001 498
Subventions aux Organismes Auxiliaires	36 346 596 909	1 000 000 000	5 346 596 909	-	39 857 521 373
Subventions aux Services Ex-BPO	903 423 065	75 285 255	903 423 065	225 855 766	-
TOTAL	159 145 350 086	12 873 255 116,56	53 005 878 141	3 583 871 917	189 842 181 967

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.2.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 16 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		PREVISIONS 2026 EN FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	5 370 069 462	3 707 227 187	4 411 217 521	3 211 217 598	5 905 645 415
Titre IV : Biens et matériels ;	173 000 000	-	367 592 349	42 384 553	188 746 812
Titre V : Dépenses de prestations ;	398 669 069		577 261 418	6 650 000	377 775 283
Titre VI : Transferts et interventions	66 495 144 703	7 339 380 708	6 486 622 689	323 619 766	42 007 521 373
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-

Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	86 708 466 852	1 826 647 222	41 163 184 164	-	140 963 521 864
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	159 145 350 086	12 873 255 117	53 005 878 141	3 583 871 917	189 842 181 967

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 17 : Evolution des crédits par programme

N°	Cod action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0981	Développement des infrastructures électriques et électrification nationale	1476932885 15	8676902986, 56	421325981 76	13787235 51,4	1 210 460 502
2	0982	Suivi et contrôle du service public de l'électricité	5346596909	1000000000	539659690 9	-	46 461 522 871
3	0983	Promotion de sources des énergies renouvelables pour la production de électricité	6014464662	3196352130	529238688 2	22051483 66	141 771 227 374
4	0984	Gestion des combustibles ainsi que le autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides,acides, charbons, tourbe, carbure de calcium et gaz)	91000000		184296174	-	398 971 220
Total			1591453500 86	1287325511 6,56	530058781 41	35838719 17	189 842 181 967

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.5.2 Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 18 : ventilation des crédits au programme par action et par rubrique

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
0981 Développement des infrastructures électriques et électrification nationale					
Contrepartie des Projets	300 000 000	1826647221,56	894 073 944	-	894073944
Fonctionnement des Ministères	581573663	-	768166012	49034553,4	316386558
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	27500000000	5862964433	50000000	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	86 408 466 852	-	40 269 110 220	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	0	-	--
Rémunérations	1903248000	987291332	151248000	1329688998	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	31000000000	-	-	-	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous total 1	147693288515	8676902986,56	42132598176	1378723551,4	1210460502
0982 Suivi et contrôle du service public de l'électricité.					
Contrepartie des Projets	-		-	-	
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	50 000 000	-	1100000000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	5504001498
Subventions aux Organismes Auxiliaires	5 346 596 909	1000000000	5346596909	-	39857521373
Subventions aux Services Ex-BPO	-		-	-	-
Sous total 2	5346596909	1000000000	5396596909	-	46461522871
0983 Promotion de sources des energies renouvelables pour la production de l'électricité					
Contrepartie des Projets			-	-	-
Fonctionnement des Ministères	293945892	-	480538242	-	651779454
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1745124729	401131020	136602715	97 764 000	1050000000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	99800337700

Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	40269110220
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	3071970976	2 719 935 855	3 771 822 860	1 881 528 600	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	903423065	75 285 255	903 423 065	225 855 766	-
Sous total 3	6 014 464 66 2	3 196 352 130	9 735 560 726	220514836 5,84	141 771 227 374
0984 Gestion des combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz)					
Contrepartie des Projets	-	-	-	-	-
Fonctionnement des Ministères	91 000 000	-	184 296 174	-	398 971 220
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 4	91 000 000	-	184 296 174	-	398 971 220
Total général	159 145 350 086	12 873 255 117	53 005 878 141	3 583 871 917,24	189 842 181 967

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

2.1.7.2 Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 19 : Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
0981 Développement des infrastructures électriques et électrification nationale					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	2 073 793 192	987 291 332	352 891 917	1 329 688 998	160 545 192
Titre IV : Biens et matériels ;	103 000 000	987 291 332	188 746 812	94 373 407	59 648 087
Titre V : Dépenses de prestations ;	308 028 471	-	377 775 283	188 887 642	96 193 279
Titre VI : Transferts et interventions	58 500 000 000	5 862 964 433	50 000 000	-	-
Financement intérieur			-		-
Financement extérieur			-		
Dépenses en capital					

Titre VII : Equipements	-		-	-	
Financement intérieur	-		-	-	
Financement extérieur	-		-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	86 708 466 852	1 826 647 222	41 163 184 164	-	894 073 944
Financement intérieur				-	
Financement extérieur				-	
Total 1	147 693 288 515	9 664 194 319	42 132 598 176	1 612 950 047	1 210 460 502
0982 Suivi et contrôle du service public de l'électricité.					
Dépenses courantes		-		-	
Titre III : Dépenses de personnel	-	-		-	5 504 001 498
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-		-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-		-	-
Titre VI : Transferts et interventions	5 346 596 909	1 000 000 000	5 396 596 909	-	40 957 521 373
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-		-	
Dépenses en capital		-		-	-
Titre VII : Equipements	-	-		-	-
Financement intérieur	-	-			-
Financement extérieur	-	-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-		-	
Financement intérieur	-	-		-	
Financement extérieur	-	-		-	
Total 2	5 346 596 909	1 000 000 000	5 396 596 909	-	46 461 522 871
0983 Promotion de sources des énergies renouvelables pour la production de l'électricité					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	3 235 276 270	2 719 935 855	3 997 325 604	1 881 528 600	241 098 725
Titre IV : Biens et matériels ;	50 000 000	-	112 197 450	-	129 098 725
Titre V : Dépenses de prestations ;	80 640 598	-	142 838 048	-	281 582 004
Titre VI : Transferts et interventions	2 648 547 794	476 416 275	104001 5780	323 619 766	1 050 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	140 069 447 920
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total 3	5 933 824 064	3 196 352 130	5 292 386 882	2 205 148 366	141 771 227 374

0984 Gestion des combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques (solides, acides, charbons, tourbe, carbure de Calcium et gaz)					
Dépenses courantes					-
Titre III : Dépenses de personnel	61 000 000	-	61 000 000	-	183 477 596
Titre IV : Biens et matériels ;	20 000 000	-	66 648 087	-	127 746 812
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 000 000	-	56 648 087	-	87 746 812
Titre VI : Transferts et interventions	-	-			-
Financement intérieur					-
Financement extérieur					-
Dépenses en capital					-
Titre VII : Equipements	-	-			-
Financement intérieur					-
Financement extérieur					--
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-			-
Financement intérieur					-
Financement extérieur					-
Total 4	91 000 000	-			398 971 220
Total général	159 064 709 488	13 860 546 449	184 296 174	-	189 842 181 967

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

3.3. PROGRAMME 3 : (099) EAU POTABLE

Responsable de programme : Mr LALA SHAMANGA Gaston

Fonction : Directeur de la Direction de la grande et moyenne production d'eau potable

3.3.1. Périmètre du Programme

Le programme Eau potable englobe en son sein les Directions suivantes :

- Direction des grandes et moyennes unités de production et Distribution d'eau potable ;
- Direction des petites unités de production et Distribution d'eau potable.

3.3.2. Stratégie du Programme

Une grande partie de la population congolaise tant dans les milieux urbains que ruraux a encore un taux d'accès faible à l'eau potable. Cela se remarque même dans certains grands centres urbains bien qu'il y ait l'existence de grandes usines de traitement d'eau.

Le programme « Eau potable » a comme objectif principal d'accroître le taux d'accès de la population congolaise tant rurale qu'urbaine en eau potable, en mettant en place une politique qui s'articule autour des points suivants :

- Etablissement d'un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et protéger les droits de tous : Mise en place de l'ARSPE (Agence de Régulation de Service Public de l'Eau ;
- Mise en place d'une coordination et une planification sous sectoriel pour l'élaboration des normes pour le secteur de l'eau potable ;
- Assurance d'un service public de qualité par : Encadrement des opérateurs œuvrant dans le secteur de l'eau potable : Maitrise d'ouvrage, délégation de gestion de service public de l'eau, rôle des Associations d'usagers ainsi que la mise en place de l'OCE (Office Congolaise de l'Eau).
- Création de coordination favorable à l'engagement des Opérateurs de qualité : Maitrise d'ouvrage, délégation de gestion de service public de l'eau, etc
- Mise en place des mécanismes durables de financement du service public de l'eau ;
- Développement des centres de production et des installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales ;
- Réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ;

3.3.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Améliorer l'accès à Eau potable
- Objectif 2 : Assurer l'accès aux services publics à l'Eau potable aux usagers

Tableau 20 : Cadre de performance des objectifs du programme Eau Potable 2022-2028

Code	Programmes et actions	Objectif des programmes / actions	Indicateurs de performance Programmes et actions		Référence		Réalisation		Estimat	Cibles prevues			Structure responsable Valeur
					Année	Valeur	2023	2024		2025	2026	2027	2028
099	EAU POTABLE	Accroître l'accès à l'eau potable	Taux d'accès à l'eau potable en RDC	%	2022	35	35,5	40	50	60	70	80	Dir GMUP, Dir PUP, REGIDESO
			Taux de desserte en eau potable en RDC		2022	30	40	52	58	65	70	75	Dir GMUP, Dir PUP, REGIDESO
0991	Développer des grandes et moyennes infrastructures d'eau potable RDC	Construire et réhabiliter les grandes et les moyennes unités de production d'eau potable à travers toute la RDC	Nombre des infrastructures développées	%	2022	-	-	-	5	5	6	8	Dir GMUP, REGIDESO
0992	Développer des petites infrastructures d'eau Potable en RDC	Construire et promouvoir les petites unités de production d'eau potable à travers toute la RDC	Nombre des petites infrastructures développées	%	2022	35	35,5	40	50	60	70	75	Dir des Petites Unités de Production d'eau
0993	Suivi et Contrôle des Services Publics de l'eau de grandes unités.	Verifier la conformité des obligations, les missions d'intérêt général confiées aux opérateurs du secteur d'eau potable et assurer la régulation du secteur en RDC	Taux des structures qui se conforment aux lois et règlements du secteur d'eau potable en RDC	%	2022	ND	ND	40	-	70	80	90	ARSP

3.3.4 Evolution des Crédits du Programme Eau Potable

3.3.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

Tableau 21 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection 2026
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	-	-	-	-	1500000000
Fonctionnement des Ministères	91000000	-	1184 296 174	-	630685657
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	--
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	--
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
TOTAL	91000000	-	1184 296 174	-	2130685657

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

3.3.4.2 Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 22 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	61 000 000	-	61 000 000	-	297921620
Titre IV : Biens et matériels ;	20 000 000	-	66 648 087	-	64968770
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 000 000	-	56 648 087	-	267795267
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dépenses en capital			-		
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	1500000000
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	91 000 000	-	184296174	-	2130685657

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

3.3.4.3 Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 23 : Ventilation des crédits du programme par action et par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	2026
0991 Développement des grandes et moyennes infrastructures d'eau potable					
Contrepartie des Projets	1 500 000 000	-	1 500 000 000	-	1200000000
Fonctionnement des Ministères	53 878 508	-	147174683	-	247174683
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-		-	
Rémunérations		-	-	-	
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Sous total 1	1553878508	-	1647174683	-	1447174683
0992 Développement des petites infrastructures d'eau potable					
Contrepartie des Projets	-	-		-	300000000
Fonctionnement des Ministères	240214800	-	333510974	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-		-	-
Rémunérations		-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous total 2	240214800	-	333510974	-	300000000
0993 Suivi et contrôle des Services Publics de l'Eau					
Contrepartie des Projets	-	-	-	-	-
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	383510974
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5652925163	-	-	-	-

Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres		-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-		-	-
Rémunérations		-		-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-		-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-		-	-
Sous total 3	5652925163	-	-	-	383510974
TOTAL GENERAL	7447018471	-	1980685657	-	2130685657

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

3.3.4.4 Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 24 : Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

TITRE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC 2027
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
0991Développement des grandes et moyennes infrastructures d’eau potable					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	40 878 508	-	71 977 233	-	171977233
Titre IV : Biens et matériels ;	10 000 000	-	44 098 725	-	44098725
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 000 000	-	31 098 725	-	31098725
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 200 000 000	-	1 200 000 000	-	1200000000
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	1 253 878 508	-	1 347 174 683	-	1447174683
0992 Développement des petites infrastructures d’eau potable					
Dépenses courantes				-	
Titre III : Dépenses de personnel	29 296 300	-	75 944 387	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	20 870 045	-	20 870 045	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	190 048 455	-	236 696 542	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dépenses en capital			-	-	-

Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	--
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	300000000
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Total	240 214 800	-	333510974		300000000
0993 Suivi et contrôle des Services Publics de l'Eau					
Dépenses courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	125944387
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	20870045
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	236696542
Titre VI : Transferts et interventions	5 652 925 163	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	5 652 925 163	-	-	-	383510974
TOTAL GENERAL	7147018471	-	1 680 685 657	-	2130685657

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin) PLF 2026et CDMT Central 2026-2028

**XIV. Transports, voies de
Communication et
Désenclavement
(Sections 51)**

Responsable : S.E. Monsieur Jean Pierre BEMBA GOMBO, Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le système de transport en RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales et lacustres caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse des différents réseaux. Il l'a été conçu, à l'origine, pour assurer l'exportation des matières premières vers la métropole. Il connaît actuellement plusieurs points de ruptures des charges dues à l'hétérogénéité de standards dans un même mode, et/ou de l'inexistence des chaînons d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui cause les délais d'acheminement trop longs des personnes et des biens.

Selon le Plan National de Développement en sigle PNSD, le délabrement des infrastructures et la vétusté des équipements des transports ont entraîné la réduction de la mobilité des personnes et des biens, la baisse d'accès aux services de base, la recrudescence d'accidents de circulation et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, le Gouvernement continue à poser certaines actions pour l'amélioration du secteur, notamment l'acquisition des locomotives pour la SNCC, d'une drague pour la CVM, des bus pour TRANSCO, Trans-Academia, la réhabilitation de certains aéroports et aérodromes, de deux quais du port maritime de l'ONATRA-MATADI et du port d'UVIRA de la SNCC, le lancement des travaux de construction du port en eaux profondes de Banana ainsi que le projet de construction du nouvel aéroport international de N'DJILI.

L'action du Gouvernement au niveau de ce secteur est de moderniser les infrastructures et équipements portuaires et aéroportuaires ainsi que de doter la RDC d'un système de transport intégré, multimodal, durable, performant, accessible et sécurisé, au service de l'intégration nationale et régionale, du développement économique et social, et de la réduction de la pauvreté.

Le réseau routier national totalise 152.320 km dont 7400 km de voies urbaines, 58.129 km de routes d'intérêt général et 86.615 km des routes d'intérêt local.

La RDC dispose de trois réseaux ferroviaires indépendants, pour un total de 5.000 km, chacun géré par un opérateur public. Une voie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports maritimes du pays à la capitale et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3.641 km couvre la partie Sud-Est du pays et l'autre de 1.026 km dans le Nord du pays.

Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16.238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Du fait du mauvais état de l'essentiel du réseau routier congolais (à peine 15%), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont seulement 5 sont des aéroports internationaux.

Il y a lieu de noter que les défis majeurs du secteur sont : (i) maintenance des infrastructures existantes

; (ii) réparation, réhabilitation, reconstruction et construction des infrastructures de transports pour désenclaver le pays.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Aux termes de l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère des Transports est chargé de : (i) l'Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre et maritime, Aéronautique civile, Météorologie, Marine marchande) ; (ii) l'Exploitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales et lacustres, aéroportuaires et de météorologie ; (iii) l'Equipement des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ; (iv) la Qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre et de l'aviation civile ; (v) l'Elaboration de la politique nationale des transports ; (vi) le Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics ; (vii) la Promotion de l'inter modalité des transports et ses plateformes; (viii) l'Etude pour l'organisation et le développement des activités du sous-secteur des auxiliaires des transports (commissionnaires en douane, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires, etc.); (ix) l'Octroi des titres d'exploitation et de sécurité de transport et auxiliaires ; (x) l'Etude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage.

1.2. Organisation et domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Pour assurer les transports des personnes et de biens en toute sécurité, confort et fluidité, l'ordonnance précitée confère au secteur des transports les domaines ci-après :

- Transports terrestres (routes-rails) ;
- Transports Maritimes, fluvial et lacustres ;
- Transports Aériens ;
- Météorologie ;
- Emballage

1.2.2. Organisation du Ministère

Les actions du Ministère sont mises en œuvre par les structures suivantes :

1. Le Cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre ;
2. Le Secrétariat Général avec 6 Directions et 2 Cellules, à savoir :
 - La Direction des Services Généraux et du Personnel
 - La Direction d'Etudes et Planification
 - La Direction de l'Inspection des Transports
 - La Direction des Transports Terrestres
 - La Direction de la Marine et des Voies Navigables
 - La Direction de la Normalisation d'Emballage
 - La Cellule Technique d'Appui (CTA)
 - La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP)
3. Les Sociétés Commerciales : ONATRA ; SNCC ; RVA ; CVM ; LMC, Congo Airways, Air Congo et SCFUF
4. Les Etablissements Publics : OGEFREM, RVF, TRANSCO ; AAC ; METTELSAT, TRANSACADEMIA ; OEBK
5. Les Services Spécialisés : GET ; CNPR ; BPEA ; CEP COR ; CMA ; COSA ; CNS-AC ;

1.2.3. Maquette programmatique du Ministère
Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désencclavement

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre			
						Services normatifs	Opérateurs		
51	Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement								
	101	Administration Générale du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement			Cabinet et SG	BPEA			
				1011			Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement	Cabinet du Ministre, GET	
				1012			Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement	Secrétariat Général, Direction des Services Généraux et du Personnel, Direction d'Etudes et Planification, Dir Inspection des Transports, Cellule Technique d'Appui (CTA), Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP).	BPEA
	102	Réglementation et développement des plateformes de transport multimodal			Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN), Dir Inspection de Transport, Dir de Transport terrestre, Dir de la normalisation et d'emballage	ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM, METTELSAT, AAC CNPR, CONADEP			
				1021			Normalisation des activités des transports	Direction des Transports Terrestres, Direction de la Normalisation d'emballage. Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	METTELSAT et AAC
				1022			Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques	Direction des Transports Terrestres, Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM
	1023			Surveillance météorologique (stations d'observations climatiques)		METTELSAT			
				1024	Surveillance exploitation de transports	Direction des Transports Terrestres, Direction de la marine et Voies Navigable (DMVN)	RVA, RVF, CVM, CNPR, AAC		
				1025	Délivrance des titres d'exploitation, de sécurité, de qualification professionnelle	Direction des Transports Terrestres, Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	CONADEP et AAC		
			1026	Emballages et étiquetage	Direction de la Normalisation d'emballages				

1.4. Performances antérieures et perspectives

1.4.1. Performances antérieures

- Création de La société Commerciale Air- Congo ;
- Production de Permis de conduire, biométrique sécurisé avec puce ;
- Acquisition des bus pour Trans-Academia, TRANSCO et Esprit de vie
- Acquisition des canots rapides pour l'Onatra ;
- Acquisition des locomotives et wagons pour SNCC ;
- Elaboration du plan de sécurité routière dans la ville de Kinshasa (SG TVCD et CNPR);
- Digitalisation de la taxe maritime.

1.4.2. Perspectives

Pour couvrir la politique sectorielle aux transports pendant cette période 2026-2028, voici les priorités pour chaque sous-secteur :

1. Transport routier

- Accroissement du Parc automobile de Transco, de Trans academia et de -Programme Gouvernemental Esprit de Vie par acquisition des nouveaux Bus ;
- Déploiement continue de Transco et de Trans academia dans toutes les provinces du pays ;
- Et installation des Ateliers de rénovation

2. Transport Ferroviaire

- Construction et/ou Réhabilitation des chemins de fer et acquisitions de trains pour la SNCC et L'ONATRA ;
- La Relance des activités de la Société Chemin de fer des Uélé- Fleuve.

3. Transport Aérien

- Acquisition des avions pour Congo AIRWAYS ;
- Construction et Réhabilitation des Aéroports et Aérodromes dans l'ensemble du territoire national.

4. Transport Maritime, Fluvial et Lacustre

- Dragage, balisage et le curage des cours d'eau ;
- Réhabilitation des Ports et acquisitions des bateaux et des navires.

5. Gouvernance

- Validation du cadre et structures organiques du Secrétariat Général aux Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Elaboration du Plan National de Sécurité Routière ;
- Activation des Postes et Brigades de contrôle des Transports ;
- Elaboration et Actualisation des lois et actes réglementaires du secteur des Transports.
- Formation ou remise à niveau du Personnel de l'Administration et Amélioration de cadre de travail du Secrétariat Général des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Acquisition de 70 Canots rapides, matériels et équipements spécifiques de surveillance en faveur de l'inspection de la navigation ; Secrétariat Général (SG)

1.5. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.5.1. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

2. Construire et moderniser les corridors de transport à l'échelle du pays et de la région ;
3. Développer et moderniser les infrastructures et services de transport ;

1.5.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Construire et moderniser les corridors de transport à l'échelle du pays et de la région									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux d'aménagement de corridors	%	20	20	20	20	30	45	50
Source : <i>CEPCOR et OGEFREM</i>									
Mode de Calcul : Nombre des corridors aménagés /Nombre des corridors identifiés X100									
Commentaires : La situation des corridors en vue de renforcer l'unité tant national que regional est empiété d'un sérieux problème de financement									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
2	Proportion des infrastructures de la RDC relié aux autres Etats de la sous-région	%	20	20	25	30	40	45	50
Source : CEPCOR, OGEFREM, LMC et SNCC									
Mode de Calcul : nombre des états de la sous-région reliés / Nombre des états de la sous-région X 100									
Commentaires : L'évolution des infrastructures au niveau interne présage que d'ici 2028 une amélioration légère en termes de 50%									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
3	Taux d'Augmentation de trafics	%	25	35	50	60	65	75	80
Source : SNCC, ONATRA, OGEFREM et CEPCOR									
Mode de Calcul : le taux d'augmentation de trafic et le volume des marchandises transportés									
Commentaires : Après la pandémie de COVID 19 nous assistons progressivement à l'accroissement de trafic									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
Objectif 2 : Développer et moderniser les infrastructures et services de transport durables fonctionnels en toute saison, et compétitifs pour les besoins du développement socioéconomique national									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux d'infrastructures construites, réhabilitées et entretenues	%	50	30	30	35	50	55	60
Source : <i>SNCC, ONATRA, RVA, OGEFREM, RVF et CVM</i>									
Mode de calcul : nombre d'infrastructure construite, réhabilitée et entretenue / le nombre d'infrastructure existante X100									
Commentaires : Actuellement l'état de lieu de nos infrastructures reste à désirer néanmoins avec la mise en place des différents programmes de reconstruction et réhabilitation le défis peut être relevé									
Indicateurs		Unité de	Réalisations			Exercice en	Cibles		

		mesure				cours			
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2	Taux d'équipements acquis et entretenus	%	50	40	35	40	50	60	65
Source : SNCC, RVA, ONATRA, CVM et METROKIN									
Mode de Calcul : nombre d'équipements acquis et entretenus / nombre d'équipements prévu X100									
Commentaires : La majorité d'équipements du secteur des transports est défectueuse et insuffisante mais avec la création des nouvelles structures comme Air- Congo, METROKIN... le Ministère va se doter des nouveaux équipements									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
3	Taux d'accroissement de personnes transportées	%	50	55	60	65	70	80	85
Source : ONATRA, SNCC, Air-Congo, METROKIN, Congo Airways, TRANSCO, TRANS-ACADEMIA, Esprit de vie									
Mode de Calcul : nombre de personnes réellement transportés / Nombre prévu X100									
Commentaires : Apres la fin de la pandémie de COVID 19 nous assistons à un accroissement des passagers dans chaque mode des transports									

1.6. Evolution des crédits du Ministère

1.6.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	101	Administration Générale du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement	194 519 120 287	207 026 677 307	102 981 313 047	260 329 075 208	506176497630
2	102	Réglementation et développement des plateformes de transport multimodal	116403573869	131 815 549 049	196 134 439 907	54 508 534 573	182364167069
TOTAL			309321633273	338 842 226 356	299 115 752 954	314 837 609 781	688540664699

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

1.6.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 542 853 807	2 539 414 813	34 856 534 443	14 785 803 797	37 192 498 547
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	34 363 419 854	76 532 279 169	20 000 000 000	43 127 369 851	25 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	127 026 850 968	135 281 154 613	127 026 850 968	209 739 922 207	464 393 474 070
Investissements sur Ressources Propres	93 094 018 768	36 595 241 952	43 974 824 075	1 993 027 457	84 843 505 740
Rémunérations	46 161 725 012	46 383 709 281	68 124 778 604	44 441 486 469	72 212 265 320
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 132 764 864		2 132 764 864		5 387 544 952
Subventions aux Services Ex-BPO	3 000 000 000	41 510 426 529	3 000 000 000	750 000 000	
Total	309 321 633 273	338842226356,16	299 115 752 954	314837609780,576	688540664699

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

1.6.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	46920335229	46 383 709 281	84153388561	44 441 486 469	89 112 288 637
Titre IV : Biens et matériels ;	588052013	2 154 814 051	16130037115	5 371 313 858	17 001 147 475
Titre V : Dépenses de prestations ;	2158767879	384 600 762	2707584265	9 414 489 939	2 688 161 653
Titre VI : Transferts et interventions	39506213438	118 042 705 698	25142793584	43 877 369 851	30 502 087 124
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	108479046960	135 281 154 613	107862054149	211 580 372 630	128 671 694 592
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	111641822776	36 595 241 952	63139620894	152 577 034	420 565 285 218
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	309 321 633 273	338 842 226 356	299 115 752 954	314 837 609 781	688 540 664 699

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

1.6.4. Présentation des crédits par Rubrique en AE-CP 2026-2028**Tableau 6 : Projection des crédits par rubriques en AE/CP 2026-2028**

N°	Rubrique	CP en FC		
		2026	2027	2028
1	Contrepartie des Projets	-		
2	Fonctionnement des Ministères	36 599 361 165	38 429 329 223	40 350 795 685
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	28 000 000 000	32 200 000 000	35 420 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	59 341 087 272	59 595 027 189	63 170 728 820
5	Investissements sur Ressources Propres	62 604 674 443	185 848 331 877	240 247 460 610
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD			
7	Rémunérations	72 212 265 320	75 822 878 586	79 614 022 516
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 282 058 404	2 441 802 493	2 612 728 667
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	3 210 000 000	3 471 099 000	3 714 075 930
	TOTAL	264 249 446 605	397 808 468 368	465 129 812 227

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028

1.6.5. Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale 2025-2026

Tableau 7 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Salaire Effectif (1)	Total masse T3 2025 (5) : 2+4	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (6): =(5/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Salaire de base		Primes permanentes		EFFECTIFS SALAIRES (11): 1+7	Masse Salariale en FC (12) : 6+8+10
				Effectifs (7)	Masse salariale (8)	Effectifs (9)	Masse salariale (10)		
Section : 51 TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION	13 360								
A. Régime Général	7 426	5 421 832 196	7 229 109 595					7 426	7 229 109 595
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	136	414 214 384	552 285 845					136	552 285 845
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	763	1 488 390 248	1 984 520 331					763	1 984 520 331
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	4 291	2 647 720 972	3 530 294 629					4 291	3 530 294 629
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	2 236	871 506 592	1 162 008 789					2 236	1 162 008 789
Sous-total 1	7 426	5 421 832 196	7 229 109 595					7 426	7 229 109 594
B. Hors cadre	5934								
1. TRANSCO	3116							3116	97897469335
2. TRANSACADEMIA	1209							1209	16523765737
3. METTELSAT	725							725	18981000000
4. AAC	382							382	14388952000
5. RVF	502							502	8196418464
Sous-total 2	5 934							5934	155987605536
TOTAL GENERAL	13 360							13 360	163 216 715 130

Sources : DIR. Paie et DEP Transport

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. Programme 1: (101) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme : Jean Marie ABOLIA TABA MOPOLLO

Fonction : Secrétaire Général

2.2.7. Périmètre du programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après : Cabinet du Ministre, GET, Secrétariat Général, Direction des Services Généraux et du Personnel, Direction d'Etudes et Planification, Direction Inspection des Transports, Cellule Technique d'Appui (CTA), Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) et Bureau Permanent d'Enquêtes, d'Accidents et incidents d'aviation (BPEA).

2.2.8. Stratégie du programme

Le programme « **Administration Générale** » a pour but de concevoir, planifier, coordonner et contrôler les activités de l'Administration du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement conformément aux attributions globales et directives du Ministère.

La mise en œuvre de ce programme vise :

- L'amélioration et le renforcement des capacités du personnel technique et administratif ;
- L'amélioration des performances ;
- La vulgarisation et l'actualisation des textes organiques, légaux et réglementaires ;
- L'adhésion et la ratification des traités des organismes internationaux des secteurs de transports dont la RDC est membre.

Dans le cadre du suivi et évaluation de la stratégie sectorielle des transports, le programme vise à contribuer au renforcement du secteur par les éléments suivants :

- Mise en place d'un comité de suivi des projets et programmes d'investissements, composé des experts de la DEP, de la DSGP et représentants des structures spécialisées du Ministère, des Etablissements et des Entreprises publiques participant à la mise en œuvre des politiques publiques du Ministère ;
- Création d'un centre de documentation des données statistiques et site web du Ministère.

2.2.9. Objectifs du programme et indicateurs de performance

a. Les objectifs Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Cet objectif vise à améliorer les compétences et à doter l'Administration des outils et équipements nécessaires pour exécuter les fonctions, résoudre des problèmes, définir et atteindre les missions assignées au secteur.

Objectif 2 : Collecter et actualiser les données statistiques

Il est d'une importance capitale de collecter et actualiser les données statistiques dans le secteur en vue de s'assurer de la viabilité des informations pour être analysées et permettre une bonne prise de décisions.

Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire

Cet objectif est important pour mieux planifier, contrôler et optimiser

b. Cadre de performance du programme

Tableau 8 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Niveau de mise en œuvre de la réforme du secteur	%	-	-	-	25	30	35	45
Source : Secrétariat Général									
Mode de Calcul : Nombre de textes mise en œuvre / Nombre de textes votés ou signés X 100									
Commentaires: Le plan National de Sécurité Routière et le Cadre et Structures Organiques ont été déjà élaborés.									
2	Niveau d'exécution du planning de formation	%	-	-	-	5	30	35	40
Source : Secrétariat Général/DSGP									
Mode de calcul : Nombre de personnes recyclées /nombre de personnes ciblées ou identifiées X 100									
Commentaires: Le secrétariat général a déjà sélectionné le personnel et les modules de formations en attente de fonds.									
3	Taux de mobilisation des recettes	%	-	16.9	10.4	50	70	80	90
Source : Division Finances et Budget et DSGP/Bureau Formation, DEP									
Mode de calcul: Recettes mobilisées / Assignations X 100									
Commentaires: Avec l'avènement de l'acte générateur permis de conduire et l'impression de certains imprimés de valeur, hier inexistant délivrés aujourd'hui ont influencé significativement la mobilisation des recettes.									
Objectif 2 : Collecter et actualiser les données statistiques									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Mission de service de collecte des données statistiques effectuées	Nbre	0	0	0	0	2	4	4
Source : DEP,DIT, GET, CNPR, INS									
Mode de Calcul : Somme des missions effectuées									
Commentaires : Faute des moyens, les missions de collecte des données statistiques n'ont pas été réalisées et projetons son exécution les années avenir									
Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Taux de consommation des crédits par rubrique budgétaire (PEB)	%	0	0	0	14.3	100	100	100
Source : Secrétariat général/DSGP									
Mode de Calcul : Crédits consommés/ Crédits alloués x100									
Commentaires : La seule rubrique consommée totalement est la rémunération mais aussi, la faible allocation des crédits alloués dans le secteur									

2.2.10. Evolution des crédits du programme

2.2.10.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 9: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 278 889 163	2 539 414 813	33282157608	14 785 803 797	33 734 716 260
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 190 367 972	2 106 671 308			5 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	127 026 850 968	135 281 154 613	127026850968		397 686 574 070
Investissements sur Ressources Propres	32 581 094 646	36 595 241 952	25757966496	209 739 922 207	10 850 000 000
Rémunérations	30 448 315 339	30 504 194 622	42673451908	33 810 321 747	57 462 006 212
Subventions aux Organismes Auxiliaires	116 639 158		116639158		1 443 201 088
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	194 642 157 246	207 026 677 307	228 857 066 138	258 336 047 751	506 176 497 630

Source : LFR 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2.10.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 10 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	4 959 230 384	30 504 194 622	58369081404	4 804 461 576	73 530 102 441
Titre IV : Biens et matériels ;	418058214	2 154 814 051	15760043316	5 371 313 858	16 109 124 844
Titre V : Dépenses de prestations ;	1524760282	384 600 762	1816456076	9 414 489 939	1 547 466 467
Titre VI : Transferts et interventions	1 975 839 802	2 106 671 308	126667878		6 453 229 808
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements	87037005334	135 281 154 613	100294971830	211 580 372 630	95 499 966 617
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	72570940280	36 595 241 952	52489845634	152 577 034	313 036 607 453
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	168 485 834 296	207 026 677 307	228857066138	231 323 215 037	506 176 497 630

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.2.11. Evolution des crédits par action du programme

2.2.11.1. Présentation des crédits par action

Tableau 12 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	1011	Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement	6044043706	5 928 040 995	26798332808	10 053 638 161	21 055 249 634
2	1012	Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement	188 475 076 581	201 098 636 313	202058733330	250 275 437 046	485 121 247 996
Total			194 519 120 287	207 026 677 307	228857066138	260 329 075 208	506176497630

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 13 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1011 Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
Fonctionnement des Ministères	730534289	2 520 414 813	20880966962	7 443 315 421	21 055 249 634
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	781840911				
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	4415029348	3 407 626 182	5800726688	2 610 322 740	
Subventions aux Organismes Auxiliaires	116639158		116639158		
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	6 044 043 706	5 928 040 995	26 798 332 808	10 053 638 161	21 055 249 634

Action 2 : 1012 Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
Fonctionnement des Ministères	1766513963	19 000 000	12401190646	7 342 488 376	12 679 466 626
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 067 331 013	2 106 671 308			5 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	127026850968,00	135 281 154 613	127026850968,00	209 739 922 207	397 686 574 070
Investissements sur Ressources Propres	32581094646	36 595 241 952	25757966496	1 993 027 457	10 850 000 000
Rémunérations	26 033 285 991	27 096 568 440	36872725220	31 199 999 007	57 462 006 212
Subventions aux Organismes Auxiliaires	116 639 158				1 443 201 088
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	188 475076581	201 098 636 313	202 058 733 330	250 275 437 046	485 121 247 996
Total général	194519120287	207 026 677 308	228857066138	260 329 075 207	506 176 497 630

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 14 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1011 Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	4611277996,00	3407626182	15996975336,00	2610322740	10283389984
Titre IV : Biens et matériels ;	84752651,00	2135814051	10197594933,00	1895795720	10 284 736 269
Titre V : Dépenses de prestations ;	449532990,00	384600762	487123381,00	5547519701	487123381
Titre VI : Transferts et interventions	898480069,00		116639158,00		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	6044043706,00	5928040995	26798332808,00	10053638161	21055249634
Action 2 : 1012 Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	26381238379	27096568440	42372106068,00	31199999007	63246712457
Titre IV : Biens et matériels ;	333305563	19000000	5562448383,00	3475518138	5 824 388 575
Titre V : Dépenses de prestations ;	1075227292		1329332695,00	3866970238	1060343086
Titre VI : Transferts et interventions	1077359733	2106671308	10028720,00		6 453 229 808
II. Dépenses en capital					

Titre VII : Equipements	87037005334	135281154 613,00	100294971830,00	211580372630	95 499 966 617
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	72570940280	365952419 52	52489845634,00	152577034	313 036 607 453
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	188475076581	201098636 313,00	202058733330,00	25027543704 7,00	485121247996
Total	194519120287	207026677 308,00	228857066138	260 329 075 2 07	506176497630

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.3. Programme 2 : (102) REGLEMENTATION ET DEVELOPPEMENT DES PLATEFORMES DE TRANSPORT MULTIMODAL

Responsable de programme : Anatole MAYEMBE NGONGO

Fonction : Directeur de Transports Terrestres

2.3.1. Périmètre du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après : Direction des Transports Terrestres (DTT), Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN), Direction de l'Inspection des Transports (DIT), Direction de la normalisation et d'emballage (DNE)

Aussi, les opérateurs de l'Etat qui interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie du programme sont : ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM, METTELSAT, TRANSCO, TRANS ACADEMIA, ESPRIT DE VIE, CNPR, OEBK, SCFUF, CONGO AIR WAYS, AIR CONGO.

2.3.2. Stratégie du programme

Ce programme a pour but :

- D'assurer la mobilité, la sécurité et la modernisation des transports : routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial et lacustre des personnes et des biens ;
- De désenclaver le territoire national et développer les axes de transports prioritaires ; A cet effet, il importe que les problèmes majeurs suivants soient surmontés dans les différents modes des transports ci-dessous :
 - **Transport routier** : (i) la dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant ; (ii) le non-respect de la charge à l'essieu par les transporteurs entraînant une dégradation précoce des routes ; (iii) la vétusté et l'obsolescence de l'ensemble des équipements et de l'outil de production qui entraînent des graves problèmes de pollution ; (iv) le déficit en ouvrages de franchissement nécessaires pour un réseau routier traversé par des multiples cours d'eau ; et (v) la multiplicité des ruptures de charge entraînant de longs délais d'acheminement consécutif à l'état délabré des ponts et à l'immobilisation des bacs.
 - **Transport ferroviaire** : (i) la vétusté et l'obsolescence des équipements et des infrastructures ferroviaires (les voitures et locomotives du Chemin de fer Urbain) datent pour la plupart d'avant l'indépendance ; (ii) l'insuffisance de locomotives, des wagons et des voitures voyageurs par rapport à la demande ; (iii) l'instabilité de la plate-forme à la suite de mauvais drainage des eaux ; (iv) l'occupation anarchique de l'emprise des voies ferrées surtout dans les milieux urbains ; (v) la faiblesse de la vitesse commerciale ; (vi) l'ensablement fréquent de la voie ferrée pendant la saison des pluies ; (vii) la menace des érosions sur certains tracés et (viii) l'obsolescence des équipements de signalisation et télécommunication.
 - **Transport aérien** : (i) l'état de délabrement très avancé des infrastructures et obsolescence des équipements aéroportuaires ; (ii) la vétusté et l'obsolescence des équipements d'aides à la navigation aérienne ; (iii) le recours au personnel sans qualification conformément aux normes de l'OACI ; (iv) le non-respect des normes aéronautiques face aux exigences de sûreté et de sécurité de l'OACI ; (v) l'insuffisance de stations synoptiques opérationnelles et l'absence de station radiosondage et de sondage pilote en altitude pour la météorologie ; (vi) la menace des érosions sur certains aéroports ; et (vii) la non adaptation des installations terminales aux caractéristiques des avions modernes.
 - **Transport maritime, fluvial et lacustre**, la mise en œuvre de ce programme permet de résoudre les problèmes suivants: (i) la vétusté des installations portuaires et l'obsolescence des matériels et équipements des chantiers navals (exemple : le ravitailleur KIRUNGU de la CVM mis en service en 1918 est toujours opérationnel) ; (ii) la vétusté des engins de dragage handicapant le maintien d'une calaison minimale

; (iii) la vétusté et l'obsolescence des équipements et matériels d'exploitation (tous les remorqueurs de la RVF sont en mauvais état) ; (iv) le délai de manutention et de traitement des navires très long ; (v) Manque des navires pour l'armement national (LMC) ; (vi) le vieillissement du dock flottant de la CVM (mise en service en 1925), occasionnant des difficultés pour la mise à sec des unités flottantes ; (vii) l'insuffisance de baliseurs (la CVM ne dispose que quatre (04) baliseurs dont trois (03) sont opérationnels : baliseurs KONGO, NGOLE ELIKI et FATSHI), de dragues et équipements d'aide à la navigation (la configuration actuelle du chenal nécessite un besoin supplémentaire de 4 aides fixes et 20 aides flottantes). Au niveau de la RVF, 60% des baliseurs sont non opérationnels ; (viii) l'insuffisance des pousseurs et autres matériels d'exploitation sur les cours d'eau de desserte agricole ; (ix) l'inexistence des magasins Équipements de manutention dans plusieurs ports fluviaux et lacustres ; (x) la spoliation des bateaux et des plateformes de transport appartenant à l'ONATRA et (xi) le non-respect des normes de construction des équipements et matériels de navigation.

2.3.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Moderniser les services de transports routiers et les réseaux ferroviaires
- ✓ Objectif 2 : Moderniser les réseaux maritimes, fluvial et lacustre
- ✓ Objectif 3 : Moderniser les réseaux aériens
- ✓ Objectif 4 : Moderniser le système d'observation Météorologique

Tableau 16 : Cadre de performance des objectifs du programme réglementation et développement des plateformes de transport multimodal

Objectif 1 : Moderniser les services de transports routiers et les réseaux ferroviaires									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1	Réduction du taux d'accident dans les réseaux routiers	%	ND	ND	ND	ND	20	30	50
Source : PCR, DMVN, BPEA, CNPR, AAC, DIT etc.									
Mode de Calcul : Nombre d'accidents enregistrés à l'époque n / nombre d'accidents enregistrés à l'époque n-1 X 100									
Commentaires: Suite à la non disponibilité des données, il n'y a pas lieu de quantifier le nombre d'accidents.									
2	Réduction du taux d'accident dans les réseaux ferroviaires	%	ND	ND	ND	ND	15	40	60
Source : sPCR, DMVN, BPEA, CNPR, AAC, DIT etc.									
Mode de Calcul : Nombre d'accidents enregistrés à l'époque n / nombre d'accidents enregistrés à l'époque n-1 X 100									
Commentaires :									
3	Niveau d'exécution du plan de relance des sociétés ferroviaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :									
Mode de Calcul : Le nombre des sociétés réellement relancées/ Nombre des sociétés prévues X100									
Commentaires :									
4	Equipements de transports acquis	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Etablissements et sociétés commerciales du Ministère									
Mode de Calcul: La somme d'Equipements acquis.									

Commentaires :									
Objectif 2 : Moderniser les réseaux maritime, fluvial et lacustre									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Tonnages transportés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Administration des Transports, Structures sous tutelles									
Mode de calcul : (Tonnages transportés année n) / Tonnages transportés (n-1) x 100									
Commentaires :									
2	Niveau d'exécution du plan de relance des sociétés maritime, fluvial et lacustre	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :									
Mode de calcul :									
Commentaires :									
3	Calaison et enseignes offertes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CVM, RVF									
Mode de Calcul : Profondeur de calaison et les enseignes									
Commentaires :									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
4	Nombre de personnes transportées	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ONATRA, LMC, SNCC,									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaires :									
Objectif 3 : Moderniser les réseaux aériens									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Niveau d'exécution du plan de relance du secteur aérien	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Administration des Transports, Structures sous tutelles									
Mode de Calcul : Nombre des sociétés relancées / le nombre des sociétés prévues X 100									
Commentaires:									

Evolution des crédits du programme

2.3.3.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1045805555,00		1574376835		2 864 644 905
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	32 514 247 930	74 425 607 861	20000000000	43 127 369 851	20 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					66 706 900 000
Investissements sur Ressources Propres	60512924122,00		18216857579		73 993 505 740
Rémunérations	17314470556,00	15 879 514 659	25451326696	10 631 164 722	14 750 259 108
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2016125706,00		2016125706		4 048 857 316
Subventions aux Services Ex-BPO	3000000000,00	41 510 426 529	3000000000	750 000 000	
Total	116 403 573 869	131 815 549 049	70258686816	54508534572,72	182 364 167 069

Source : LFR 2024 et 2025, ESB 2024-2025 et PLF 2026

2.3.3.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	55890649747	131884918 576	52041829237	54508534573	41 663 761 329
Titre III : Dépenses de personnel	17528879737	157788903 87	25894109092	10631164722	15 582 186 196
Titre IV : Biens et matériels ;	169993799	169993799	260191864		892 022 631
Titre V : Dépenses de prestations ;	661402575		871402575		1 140 695 186
Titre VI : Transferts et interventions	37530373636	115936034 390,00	25016125706	43877369851	24 048 857 316
II. Dépenses en capital	60512924122	-	18216857579	-	140 700 405 740
Titre VII : Equipements	21442041626,0 0		7567082319		33 171 727 975
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	39070882496		10649775260		107 528 677 765
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	116403573869	131884918 576	70258686816	54508534573	182 364 167 069

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.4. Evolution des crédits par action du programme

2.3.4.1. Présentation des crédits par action

Tableau 20 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1021	Normalisation des activités des transports	594 128 618	-	795 497 767	-	593 137 382
2	1022	Développement des plateformes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	170 564 220 225
3	1023	Surveillance météorologique (stations d'observations climatiques)	1441293353	638 322 276	1095115100	318 805 866	3 906 644 012
4	1024	Surveillance exploitation de transports	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	104 513 452
5	1025	Délivrance des titres d'exploitation, de sécurité, de qualification professionnelle	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	6 552 112 588
6	1026	Emballages et étiquetage	352 113 918	-	469 256 738		643 539 410
Total			116403573869	131 246 596 300	70258686816	54 508 534 572	182 364 167 069

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 21: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1021 Normalisation des activités des transports					
Fonctionnement des Ministères	594128618		795497767		593 137 382
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 1	594 128 618		795497767		593 137 382
Action 2 : 1022 Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques					
Fonctionnement des Ministères	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	1 627 968 113
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					20 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					66 706 900 000
Investissements sur Ressources Propres					71 181 970 372
Rémunérations					7 837 381 740
Subventions aux Organismes Auxiliaires					3 210 000 000
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	38005345993		22632939070	18063242902	170 564 220 225

Action 3 : Surveillance météorologique (stations d'observations climatiques)					
Fonctionnement des Ministères					
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	344 029 509				
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					2 811 535 368
Rémunérations	639 945 372	638 322 276	637 796 628	318 805 866	637 790 172
Subventions aux Organismes Auxiliaires	457318472		457 318 472		457 318 472
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 3	1441293353	638 322 276	1095115100	318 805 866	3 906 644 012
Action 4 : 1024 Surveillance exploitation de transports					
Fonctionnement des Ministères	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					104 513 452
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 4	38005345993		22632939070	18063242902	104 513 452
Action 5 : 1025 Délivrance des titres d'exploitation, de sécurité, de qualification professionnelle					
Fonctionnement des Ministères	38005345993	43748865433	22632939070	18063242902	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					

Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					6 275 087 196
Subventions aux Organismes Auxiliaires					277 025 392
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 5	38005345993		17173578745	18063242902	6 552 112 588
Action 6 : 1026 Emballages et étiquetage					
Fonctionnement des Ministères	352 113 918		469 256 738		643 539 410
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 6	352 113 918		469 256 738		643 539 410
Total général	116403573869	131 246 596 300	70258686816	54 508 534 572	182 364 167 069

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 22 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1021 Normalisation des activités des transports					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	116 767 307		151052947		150 381 283
Titre IV : Biens et matériels ;	94 650 790		194650790		173 463 488
Titre V : Dépenses de prestations ;	309 794 030		449794030		269 292 611
Titre VI : Transferts et interventions	72 916 491				
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	594 128 618	-	795497767	-	593 137 382
Action 2 : 1022 Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	38005345993	435360913 41	22632939070	18063242902	8 336 427 859
Titre IV : Biens et matériels ;					521 615 872
Titre V : Dépenses de prestations ;					607 306 122
Titre VI : Transferts et interventions					23 210 000 000
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					30 360 192 607
Financement intérieur					

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					107 528 677 765
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	38005345993		22632939070	18063242902	170 564 220 225
Action 3 : 1023 Surveillance météorologique (stations d'observations climatiques)					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	639 945 372	638322276	637 796 628	318805866	637 790 172
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions	801347981		457 318 472		457 318 472
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					2 811 535 368
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 3	1441293353	638322276	1095115100	318805866	3 906 644 012
Action 4 : 1024 Surveillance exploitation de transports					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	38005345993	435360913 41	22632939070	18063242902	
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					104 513 452

II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 4	38005345993		22632939070	18063242902	104 513 452
Action 5 : 1025 Délivrance des titres d'exploitation, de sécurité, de qualification professionnelle					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	38005345993	435360913 41	22632939070	18063242902	6 275 087 196
Titre IV : Biens et matériels ;					
Titre V : Dépenses de prestations ;					
Titre VI : Transferts et interventions					277 025 392
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 5	38005345993		22632939070	18063242902	6552112588

Action 6 : 1026 Emballages et étiquetage					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	78215530,00		95358350,00		182 499 686
Titre IV : Biens et matériels ;	59801935,00		109801935,00		196 943 271
Titre V : Dépenses de prestations ;	214096453,00		264096453,00		264 096 453
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 6	352113918,00	-	469256738,00	-	
Total général	116403573869	131 246 59 6 300	70258686816	54 508 534 572	643539410

XV.Droits humains

(Sections 54)

Responsable du Ministère : SE. Monsieur MBEMBA KABUYA Samuel, Ministre de Droits Humains.

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

La vision du Gouvernement dans le secteur des Droits Humains consiste au renforcement de la bonne gouvernance, à la restauration de l'autorité de l'Etat, à la consolidation de l'Etat de droit et au respect des engagements souscrits par la République Démocratique du Congo tant au niveau international, régional que national en matière des droits de l'homme.

Pour concrétiser et matérialiser ladite vision dans le secteur des Droits Humains, le Ministère s'attellera à implémenter la justice transitionnelle ; implémenter et redynamiser les divisions provinciales(locales) de Droits Humains ; défendre les intérêts de la RDC devant les instances internationales et régionales ; mettre en œuvre et faire le suivi des instruments internationaux, régionaux et nationaux de droits de l'homme.

Dans le contexte actuel de la RDC, il y a des limitations concrètes, des contraintes particulières liées à l'aptitude des acteurs impliqués dans le processus de développement à adopter des mesures spécifiques de justice au respect des droits de l'homme. Toutes ces contraintes permettent d'admettre que des défis importants sont à relever et impactent négativement le développement national en général et les performances du secteur des Droits Humains en particulier. Au nombre de ces défis, il convient de citer : (i) l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (ii) la lutte contre la corruption et l'impunité, y compris avec le concours de l'expertise médico-légale et psycho légale ; (iii) la nécessité de disposer des mécanismes de la coopération des droits de l'homme ; (iv) la protection des défenseurs des Droits Humains, victimes et témoins ; (v) l'organisation administrative ainsi que la gestion du personnel, l'organisation des professionnels ainsi que la protection des activistes des Droits Humains et du personnel administratif ; (vi) la sécurité et la dignité humaines du Congolais ; (vii) la justice pénale et l'administration pénitentiaire ; (viii) la planification, la coordination, le suivi des reformes et le financement des Droits Humains ; (ix) l'existence dans les prisons et lieux de détention des cas de détention irrégulière notamment, par l'absence de titre justifiant la détention ou le maintien en détention ; (x) l'insuffisance du budget alloué au ministère des Droits Humains ; (xi) la présence des cas avérés des violations graves, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés en République Démocratique du Congo et (xii) la mise en œuvre des mécanismes de la justice transitionnelle suivant une vision holistique, globale et inclusive.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Promouvoir et protéger les Droits Humains à travers tout le territoire national, garantir les libertés fondamentales et les droits de tous les Congolais ainsi que des étrangers vivant en République Démocratique du Congo, implémenter la Justice transitionnelle et renforcer les mécanismes de défense des intérêts du pays devant les instances internationales et régionales des Droits Humains restent un défi à relever.

La stratégie sectorielle du Ministère des Droits Humains s'inscrit notamment sur les points suivants :

- Intensifier les échanges et impliquer les différentes couches de la population dans la dynamique de la paix et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans l'action en faveur des Droits Humains ;
- Promouvoir et consolider un Etat de droit respectueux des Droits Humains par la promotion et protection des libertés fondamentales et des devoirs de tout congolais ainsi que les étrangers se trouvant en RDC ;
- Contribuer au développement et au renforcement des capacités nationales pour la promotion, la protection et la modernisation de la question des Droits Humains ;
- Promouvoir l'émergence et consolider une culture des Droits Humains par l'éducation comme fondement de la paix ;
- Consolider la démocratie et la sauvegarde des Droits Humains en identifiant en concertation avec les parties prenantes des besoins en matière des Droits Humains, les objectifs, les ressources et les paramètres d'évaluation des progrès et obstacles rencontrés ;
- Implémenter les mécanismes de Justice transitionnelle pour renforcer la cohésion nationale.

Organisation et Domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à l'**Ordonnance N° 002/ 003** du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, les missions du Ministère des Droits Humains se résument de la manière suivante :

- Promotion et protection des Droits Humains et des libertés fondamentales ;
- Diffusion et vulgarisation des Droits Humains ;
- Suivi du respect des Droits Humains et proposition au Ministre ayant la justice dans ses attributions de toutes mesures protectrices des Droits Humains notamment la libération des prisonniers éligibles à cette procédure ;
- Examen et s'il échet, prise en charge des cas flagrants de violation des Droits Humains par des mécanismes appropriés tels que l'implémentation de la Justice transitionnelle et la médiation en matière de Droits Humains et la Commission de Contrôle sans se substituer aux Cours et tribunaux ni aux procédures administratives prévues par la loi ;
- Collaboration avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme, avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et avec d'autres Institutions nationales, régionales et internationales en matière des Droits Humains ;
- Défense des intérêts de la République Démocratique du Congo devant les instances internationales et régionales des droits de l'homme, notamment le Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Conception et diffusion des rapports périodiques destinés aux comités de surveillance des Traités internationaux et régionaux des Droits Humains.

1.2.2. ORGANISATION DU MINISTÈRE

Historique

Création du département

Le Ministère des Droits Humains a été créé en 1986, suivant l'Ordonnance n°86-268 du 31 octobre 1986 portant création d'un « DEPARTEMENT DES DROITS ET LIBERTES DU CITOYEN », telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n°87-034 du 22 janvier 1987.

Puis, l'Arrêté départemental n°04/CAB/CE/DLC/MAWU/87 du 02 février 1987 portant règlement interne organique du Département des Droits et Libertés du Citoyen viendra compléter les dispositions organiques. Ensuite, c'est avec la promulgation de l'Arrêté départemental n°05/CAB/CE/DLC/MAWU/87 du 02 février 1987, fixant l'organisation interne du cadre organique du Département des Droits et Libertés du Citoyen.

Ainsi, fut créé, sous la République du Zaïre, un Département des Droits et Libertés du Citoyen. La Mission essentielle de ce Département était de « défendre les droits et les libertés du Citoyen pour contribuer à l'avènement de la paix sociale par le droit ».

Organisation et fonctionnement du département des droits et libertés du citoyen

Aux termes de différents textes précités, en l'occurrence l'Ordonnance n°86-268 du 31 octobre 1986 complétée par l'Ordonnance n°87-034 du 22 janvier 1987, la mission du Département consistait dans la « protection des droits et libertés du citoyen zaïrois, à promouvoir les droits et libertés de tous ». Ce Département était un organe de l'Exécutif, c'est-à-dire du Gouvernement ».

Toutefois, il est important de signaler que l'arrêté départemental n°01/CAB/DLC/CE/BI/89 du 29 septembre 1989 avait déterminé l'organisation et le fonctionnement dudit département. L'article 8 du Règlement interne Organique du Département indiquait que celui-ci comportait quelques structures administratives chargées d'épauler le Commissaire d'Etat dans sa tâche. Il s'agissait :

- **D'une Administration Centrale** : après le Commissaire d'Etat, celle-ci était la première structure organique retenue et était composée du Secrétaire Général, des Directions (Sept Directions au total), des Divisions ainsi que des Bureaux ;
 - **D'un corps des juristes et des Représentations du Département** : qui était suivant l'article 20 du Règlement interne organique qu'un personnel non administratif comprenant un collège des juristes qui sera par la suite appelé collège des Conseillers Assistants et des Représentations ;
 - **Des Commissions permanentes de concertation** : des plates-formes de collaboration et de concertation destinées à la poursuite des actions communes de différentes structures en matière des droits du citoyen ;
 - **Du régime des sanctions** : il ressort des textes organisationnels du Département que les actions de cette structure gouvernementale pouvaient déboucher à deux types de sanctions à l'encontre de tout violateur des droits et des libertés du citoyen :
- **Une sanction de nature judiciaire** : qui pouvait déboucher sur certaines formes de réparation, notamment rétablir le citoyen plaignant dans son droit ou dans la situation où il se trouvait avant qu'une atteinte ait été portée à sa liberté.

- **Une sanction de nature politique** : beaucoup plus lourde de conséquence partant du contexte politique de l'époque, qui se matérialisait dans l'établissement d'un certain « fichier de moralité ».

Fonctionnement

Le Ministère des Droits Humains est organisé de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général avec 7 Directions ci-après :
- La Direction des Services Généraux et Ressources Humaines ;
- La Direction de Promotion ;
- La Direction de Protection-Prévention ;
- La Direction de Coopération ;
- La Direction d'Etudes et Planification ;
- La Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion ;
- Et la Direction de l'Inspection.

Outre les Directions citées ci-haut, le Ministère des Droits Humains comporte en son sein des services spécialisés :

- Le Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle ;
- Le Comité Technique Interministériel d'Elaboration de Suivi des Rapports ;
- Le Comité National de Prévention Contre la Torture « CNPT » ;
- Le Suivi des Droits de l'Homme ;
- Le Programme National de Promotion des Peuples Autochtones ;
- Le Fonds National de Réparation des Victimes des violences Sexuelles ;
- La Commission Nationale de Justice Transitionnelle et Réconciliation « CNJT » ;
- L'Entité de suivi du respect des droits de l'homme et de sécurité dans les industries extractives « RSDH » ;
- La Cellule Technique des Droits Humains ;
- L'Entité de Liaison des Droits de l'Homme ;
- Le Programme National de Justice Transitionnelle ;
- La Cellule de Gestion de Projet et Marchés Publics ;
- La Cellule de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- La Cellule Multisectorielle de Lutte contre le VIH/SIDA.

En plus de ces services, l'Administration des Droits Humains dispose également :

- Au niveau de la ville de Kinshasa une division urbaine avec des antennes communales ;
- Au niveau de chaque province, une Division provinciale avec ses antennes (Mairie, communes et territoires).

1.2.3. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère des Droits Humains.

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	CODE ACTION	LIBELLE ACTION	PÉRIMÈTRE	
						SERVICES NORMATIFS	OPÉRATEURS
54	DROITS HUMAINS						
		110			ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DROITS HUMAINS	Cabinet du Ministre, SG, DSGXRH, DEP, Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion, CGPMP, Comité national de Prévention contre la Torture, Suivi du Respect de Droit de l'Homme, Comité Technique Interministériel d'Elaboration de Suivi de Rapports, Programme National des Promotion des Peuples Autochtones et Commission Nationale des Droits de l'Homme.	
				11 01	Pilotage de la stratégie ministérielle des Droits Humains	Cabinet du Ministre.	
				11 02	Coordination Administrative des Droits Humains	SG, DSGXRH, DEP, DAPD, CGPMP, Comité nationale de Prévention contre la Torture, Suivi du Respect de Droit de l'Homme, Comité Technique Interministériel d'Elaboration de Suivi de Rapports, Programme National des Promotion des Peuples Autochtones et Commission Nationale des Droits de l'Homme.	
		111			PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS	Direction de Promotion, Direction de Protection et prévention, Direction de Coopération, Direction de l'Inspection.	Fonds National de Réparation des Victimes des violences sexuelles (FONAREV)

					Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle.
				La Direction de Promotion	
				La Direction de Protection et prévention	Fonds National de Réparation des Victimes des violences sexuelles (FONAREV) ; Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle.
				La Direction de Coopération	
				La Direction de l'inspection	

1.2. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Il convient de relever notamment en termes des performances antérieures, les activités effectuées, menées ou organisées par le Ministère des Droits Humains depuis janvier 2023, relatives à la promotion, à la protection des Droits Humains, à l'implémentation de la Justice Transitionnelle, à la Coopération en matière des Droits Humains et aux investigations sur les violations des Droits Humains. Pour ce faire, les performances à mettre en exergue sont regroupées en trois blocs distinctifs.

A. En matière de justice transitionnelle et réparatrice ⁸

- En matière de Justice transitionnelle, les missions (12 missions) d'enquêtes conjointes (JIT : Joint Investigation Team) et des audiences (16 audiences) foraines organisées à l'encontre des auteurs des violations graves des Droits Humains ;
- Organisation des formations sur les mécanismes de Justice transitionnelle à l'intention des diverses parties prenantes (armées, sécurités, membres du parlement, les universités, les membres des organisations de la société civile, les communautés locales ;
- La mise en place des politiques sectorielles du ministère des droits humains (non validées politiquement jusqu'ici), politiques sur la justice transitionnelle (validées), politiques nationales sur les principes volontaires des Nations Unies, politiques nationales sur les réparations (FONAREV) ;
- La tenue dans 14 provinces (Kasaï Central, Tanganyika, Kongo central, Lualaba, Haut-Katanga, Haut Lomami, Tshopo, Haut-Uélé, Bas-Uélé, Kinshasa, Sankuru, Lomami, Tshuapa et Kasaï Oriental) des consultations nationales sur la Justice Transitionnelle ;
- Le 5 avril 2025, Les signatures de partenariat significatif entre les ministères et les Partenaires Techniques et Financiers PTF (Agences des Nations Unies et le FONAREV, le ministère des Droits Humains avec les Etas Unis). Ce partenariat vise à amplifier les efforts de réparation en RDC en renforçant les capacités du FONAREV.
- Lancement du processus d'identification des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité en Février 2025 par FONAREV, en partenariat avec le gouvernement provincial du Kongo Central ;
- Cérémonie solennelle d'inhumation de 200 corps au cimetière du GENOCOST à Goma (Le 02 septembre 2024) ;
- Plaidoyer et mobilisation du ministère des Droits Humains pour l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution 2773, le 21 Février 2025 ;
- Après le test pilote de 2024 dans les territoires de Luozi et Muanda, FONAREV a étendu du processus de l'identification des victimes dans toute la province du Kongo Central.

B. Dans le domaine de l'amélioration du respect, de la promotion et de la protection des Droits Humains

⁸ Source Cabinet : - Rapports d'activités et réalisations de la ministre du 29 Mai 2024- 29 Mai 2025 ;

- Procès-verbal de remise et reprise Min. Albert Fabrice PUELA – Min. Chantal CHAMBU.

1. La Loi portant sur la protection et la responsabilité des défenseurs des droits de l'homme du 15 Juin 2023 ;
2. En 2023, un avant-projet de loi portant création d'un mécanisme de prévention de la torture, conforme au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ;
3. Le Monitoring des Droits Humains effectué dans la ville province de Kinshasa dans les Commissariats, sous-commissariats, points-chauds, ports, marchés publics (2023) ;
4. La collecte des données relatives aux violations des Droits Humains dans les lieux carcéraux (Prison Centrale de Makala, Prison Militaire de Ndolo, Prison de Boma...en 2023) ;
5. La mission collective effectuée dans les Divisions Provinciales des Droits Humains relative à l'état des lieux, le renforcement de capacité des agents et Cadres sur toute l'étendue du territoire national (2023) ;
6. Le plaidoyer ayant abouti à la promulgation de la loi n°23/027 du 15 Juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme ;
7. Organisation des ateliers de validation des textes juridiques relatifs au fonctionnement de l'Entité de liaison pour sa redynamisation (2024) ;
8. L'organisation à Kinshasa de l'atelier de validation du Plan d'action national sur les principes volontaires en RDC (Novembre 2024) ;
9. La réalisation des missions de redynamisation et d'implémentation des Divisions Provinciales (Mai 2023 et février 2025) ;
10. L'organisation d'un atelier stratégique de formation des cadres et membres du cabinet sur les Principes Directeurs des Nations-Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme « protéger, respecter et réparer » (Kinshasa, Juin 2025) ;
11. Organisation des missions humanitaires d'envergure à Uvira et au Burundi... Mai 2025 avec la participation des personnalités internationales (Mai 2025).

C. Dans le domaine de la Coopération en matière des Droits de l'Homme :

1. Défense du 4^{ème} rapport par la RDC à l'Examen Périodique Universel (EPU) à Genève (Novembre 2024) ;
2. L'élection de la République Démocratique du Congo en date du 10 octobre 2024 comme membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour le mandat 2025-2027 ;
3. Adoption de la résolution A/HRC/S37/L1 à la 37^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme relative à la création d'une mission d'établissement des faits et d'une commission d'enquête indépendante sur les graves violations des droits de l'homme et atteintes commises dans les deux provinces du Nord et Sud-Kivu de 2023-2024 ;
4. Adoption de la résolution 2773 du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamnant le Rwanda dans son soutien à l'offensive du Mouvement du 23 Mars (M23) à l'Est de la RDC et exigeant le retrait immédiat de ses troupes en 2025 ;
5. Présentation et défense régulière des rapports de la RDC devant les Comités de Surveillance et les organes des traités auxquels la RDC est partie prenante (Régional, Sous régional et international) ;

6. Organisation de la première cérémonie officielle la commémoration du génocide congolais « Genocost » à Kisangani, le 02 AOÛT 2024.

1.3.2. Perspectives

Pour consolider sa volonté irréversible de protéger, promouvoir et réaliser les Droits Humains, la République Démocratique du Congo a souscrit à une série d'engagements, mesures et actions concrètes nécessitant l'attention et l'engagement du Gouvernement.

Il s'agit notamment de :

- Engagement politique en matière de bonne gouvernance dans le secteur des Droits Humains ;
- L'organisation des états généraux des Droits Humains ;
- Plaidoyer pour la coopération internationale, régionale et sous régionale ... en matière des Droits de l'Homme ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation et vulgarisation des résolutions issues des dialogues de paix ;
- Missions des terrains et des dialogues intercommunautaires et locales ;
- Suivi du respect des Droits de l'Homme, des indemnisations (repartitions) ;
- Coordination stratégique et communication en matière des Droits de l'Homme (organisation de sensibilisation, de vulgarisation, mise en œuvre des résolutions et conventions des protocoles des textes juridiques et réglementaires ...) ;
- La création d'un corps d'OPJ à compétence générale des Droits Humains et d'un Comité National de Prévention contre la Torture ;
- L'élaboration d'une Politique Nationale de Promotion et Protection des Droits Humains (PNPPDH) ;
- Implémentation des autres piliers de la justice transitionnelle : Recherche de la vérité - poursuite judiciaire – réconciliation – vetting – réforme institutionnelle ;
- Implémentation des principes directeurs des Nations Unies ;
- Mise en place du Plan National sur le principe volontaire des Nations Unies ;
- L'intensification de la collaboration avec le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion sociale ;
- Validation politique de la stratégie sectorielle et du cadre organique du ministère des Droits Humains ;
- La création des Bases de données nationales des ONG et des statistiques des atteintes aux Droits de l'homme ;
- La formation aux droits de l'Homme auprès des forces de sécurité et défense, des magistrats, des greffiers, des secrétaires des parquets, du personnel pénitentiaire et des OPJ ;
- La mise sur pied du mécanisme d'alerte précoce des violations des Droits Humains et des réponses rapides à travers les quartiers, les communes, les villages et les villes du pays ;
- L'opérationnalisation de l'Entité de liaison des Droits Humains avec l'appui technique et financier des PTF.

1.3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et doter la République Démocratique du Congo des mécanismes de justice transitionnelle ;
- Défendre les intérêts de la République Démocratique du Congo devant les instances internationales et Régionales/ mettre en œuvre et faire le suivi des instruments internationaux, Régionaux et nationaux des Droits de l'Homme.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et doter la République Démocratique du Congo des mécanismes de justice transitionnelle.

Il s'agit de bénéficier d'un appui logistique au renforcement des mécanismes techniques en matière des Droits Humains ; de renforcer l'accès du public à l'information ; de protéger les libertés fondamentales conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ; de promouvoir et de renforcer les mécanismes de redevabilité ; de développer et de mettre en œuvre une politique nationale de justice transitionnelle holistique centrée sur les victimes.

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

OBJECTIF 2 : Défendre les intérêts de la République Démocratique du Congo devant les Instances internationales et Régionales/ mettre en œuvre et faire le suivi des instruments internationaux, Régionaux, et nationaux des Droits de l'Homme								
INDICATEURS		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de participation aux différentes sessions et réunions au niveau régional et international.	%	60	40	-	50	60	70
Source : Cabinet, Secrétariat Général aux Droits Humains.								
Mode de calcul : (Nombre de participation aux différentes sessions et réunions organisées / Nombre des sessions et réunions prévues) x100								
Commentaire : Au total pendant les trois ans repartis en 2026, 2027 et 2028 représenté par n (année), il sera question de participer pour la première année n1 à 50% de sessions et réunions, 60% pour la deuxième année n2 et 70% pour la troisième année n3.								
redovabilité mises en place et/ou opérationnelles pour l'amélioration de la situation des Droits Humains en RDC.								

INDICATEURS		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
2	Nombre des lois en matière des droits de l'homme promulguées conformes aux textes adoptés sur le plan régional et international	Nombre	1	1	-	2	3	4

Source Journal officiel de la RDC

Mode de calcul : Comptage

Commentaire : Il s'agit des lois promulguées par la RDC suivant les traités, accords, conventions dument ratifiées par le pays au niveau régional et international.

INDICATEURS		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
3	Taux d'exécution des recommandations formulées lors de l'EPU.	%	30	5	15	20	30	35

Source : Cabinet, CIDH, Rapport des ONGs et Secrétariat Général

Mode de calcul : (Nombre des recommandations exécutées/Nombre des recommandations acceptées) x100.

Commentaire : Lors du troisième cycle de l'EPU en 2019, sur les 267 recommandations émises, la RDC avait accepté 239 et a exécuté quelques-unes.
En Novembre 2024, lors du quatrième cycle 289 recommandations ont été formulées, la RDC a accepté 262.
D'après un rapport des ONG (le Centre CCPR - en collaboration avec le Centre Carter, TRIAL International et SOS-Torture Burundi), en mai 2023, 82 % de ces recommandations avait déjà été mis en œuvre et un autre 18% était toujours en attente d'application.
Pendant les années à venir, les recommandations formulées à la RDC lors de l'EPU doivent être exécutées pour améliorer la situation de droit de l'homme.

1.4. Evolution des crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Program me	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	110	Administration générale des Droits Humains	15 564 046 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569354	16 438 317 524
2	111	Promotion et protection des droits humains	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531
TOTAL			87 908 880 127	13 702 210 865	41 827 374 800	5 670 569 354	55 863 125 055

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.2 Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 862 017 136	7 431 902 610	4 797 549 247	2 156 298 311	7 037 426 709
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	77 897 789 675	1 199 041 517	27 800 000 000	-	36 970 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 150 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Rémunérations	4 999 073 316	5 071 266 738	8 428 900 444	3 514 271 043	8 934 634 471
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	87 908 880 127	13 702 210 865	41 827 374 800	5 670 69 354	55 863 125 055

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.3 Evolution des crédits par Titre 2024-2026
Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024- 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	86 758 880 127	13 702 210 865	41 026 449 691	5 670 569 354	52 942 061 180
Titre III : Dépenses de personnel	5 512 002 257	5 071 266 738	8 428 900 444	3 514 271 043	9 799 968 177
Titre IV : Biens et matériels ;	1 270 627 605	4 943 475 850	4 797 549 247	1 999 319 077	3 339 780 662
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 985 767 602	2 488 426 760	27 800 000 000	156 979 235	1 888 729 574
Titre VI : Transferts et interventions	77 990 482 663	1 199 041 517	-	-	37 913 582 767
II. Dépenses en capital	1 150 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Titre VII : Equipements	650 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	500 000 000	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	87 908 880 127	13 702 210 865	41 827 374 800	5 670 569 354	55 863 125 055

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif Salaire(1)	Total masse T3 2025 en CDF (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale (9)
Section : 54 DROITS HUMAINS	1 085	877 931 499	3 439 393 436					1 085	877 931 499
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	5	8 195 934	41 828 645					5	8 195 934
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	103	247 296 628	321 963 821					103	247 296 628
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	548	422 029 329	1 964 166 831					548	422 029 329
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	425	194 609 608	1 111 434 139					425	194 609 608
5. Autres	4	5 800 000						4	5 800 000
Total	1 085	877 931 499	3 439 393 436					1 085	877 931 499

Source : DIRPAIE/BUDGET

2. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : 110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable du Programme : MADRAGULE ORIPALE Roger.

Fonction : Secrétaire Général.

2.1.1. Périmètre du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après : Cabinet du Ministre, SG, DSGXRH, DEP, Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion et CGPMP.

2.1.2. Stratégie du programme

Elle consistera à :

- Renforcer les capacités de l'Administration des Droits Humains en vue de lui doter des infrastructures, d'un numéro vert, des équipements et matériels appropriés et la redynamiser ;
- Coordonner l'ensemble des activités de l'Administration des Droits Humains.

2.1.3. Les Objectifs et Les Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : **Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Droits Humains ;**

Objectif 2 : **Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux Droits Humains ;**

Objectif 3 : **Doter l'Administration des Droits Humains d'un bâtiment, des équipements et matériels.**

b. Cadre de performance du programme

Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1 : Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Droits Humains								
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'élaboration des documents sur la politique et stratégie	%	-	50	-	55	60	70
Source : Cabinet, Secrétariat Général (cellule de coordination), DSGRH, DEP, DAPD.								
Mode de calcul (Nbre de documents politique et stratégique élaborés, produits ou révisés / Nbre de document politique et stratégique prévu) x100								
Commentaires : A ce stade, il est question d'évaluer le nombre des documents élaborés, produits et/ou révisés sur la politique nationale et la stratégie sectorielle en identifiant les difficultés majeures								

rencontrées et en définissant les perspectives. Pour l'année en cours, l'évaluation n'est pas encore faite.

2	Nombre des mesures prises pour la promotion du genre	nombre	0	0	-	5	7	10

Source : Direction des Services Généraux / Direction d'Etudes et Planification

Mode de calcul : Comptage des mesures prises

Commentaires : Il s'agit d'améliorer les conditions de vies et de renforcer la qualité des prestations du personnel des Droits Humains par genre en vue de contribuer efficacement à l'atteinte des résultats escomptés. Toutefois, il sied de noter qu'en 2023, une mesure a été prise (promotion des Agents)

3	Taux de mise en œuvre des mesures prises	%	0	0	-	20	30	40

Source : Direction des Services Généraux / Direction d'Etudes et Planification / DAPD

Mode de calcul : (Mesures appliquées / mesures prises) x 100

Commentaires : Il s'agit d'évaluer le taux d'exécution des mesures prises en vue de l'amélioration de la situation de l'Administration de Droits Humains.

Objectif 2 : Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux DH

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1.	Taux de Mise en œuvre du Plan Directeur Informatique (PDI)	%	0	0	-	15	30	40

Source : Cabinet - Secrétariat Général

Mode de calcul : (phases du PDI exécutées / phases du PDI prévues) x 100

Commentaires : il s'agit ici d'un document formalisé présentant les orientations stratégiques du système d'information de l'Administration

2.	Proportion d'outils de gestion élaborés et / ou acquis	%	10	15	-	20	30	40

Source : SGDH / Direction des Services Généraux et Ressources Humaines /DEP/ Cabinet

Mode de calcul : (Nbre d'outils de gestion élaborés et/ou acquis/Nbre d'outils de gestion prévus) x 100

Commentaires : Il s'agit de doter l'Administration des outils modernes de gestion.

Objectif 3 : Doter l'Administration des Droits Humains d'un bâtiment, des équipements et matériels roulants

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'exécution des dépenses en capital	%	0	0	-	20	25	30

Source : Ministère du Budget / DGPPB

Mode de calcul : (dépenses en capital exécutées/ dépenses en capital prévues) x 100

Commentaires : L'indicateur renseigne sur l'effectivité des dépenses en capital du Ministère exécutés par rapport au budget alloué

2.1.4. Evolution des crédits du programme
2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 8: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 517 183 917	7 431 902 610	3 423 814 958	2156298 311	5 892 619 178
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 897 789 675	588 179 837	750 000 000	-	695 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 150 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Rémunérations	4 999 073 316	5 071 266 738	9 188 532 323	3 514 271 043	6 929 634 471
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	15 564 046 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569 354	16 438 317 524

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre**Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	14 414 046 908	13 091 349 185	13 362 347 281	5 670 569 354	13 517 253 649
Titre III : Dépenses de personnel	5 447 506 796	5071 266 738	9 188 532 323	3 514 271 043	7 727 247 943
Titre IV : Biens et matériels ;	1 142 804 053	4 943 475 850	1 094 356707	1 999 319 077	2 520 758 440
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 833 253 396	2 488 426 760	2 329 458 251	156 979 235	1 630 664 499
Titre VI : Transferts et interventions	5 990 482 663	588 179 837	750 000 000	-	1 638 582 767
II. Dépenses en capital	1 150 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Titre VII : Equipements	650 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Financement intérieur	-	-		-	-
Financement extérieur	-	-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	500 000 000	-		-	-
Financement intérieur		-		-	-
Financement extérieur		-		-	-
Total	15 564 46 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569	16 438 317 524

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

Présentation des crédits du programme par Rubrique en AE-CP 2026-2028

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Présentation des crédits par Action

1.1.1. N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1101	Pilotage de la stratégie ministérielle des Droits Humains	1 854 492 484	6 857 987 810	4 779 432 467	381 979 235	2 625 654 089
2	1102	Coordination Administrative des Droits Humains	13 709 554 424	6 233 361 375	9 383 839 923	5 288 590 120	13 812 663 435
Total			15 564 046 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569 354	16 438 317 524

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1101 Pilotage de la stratégie du ministère des Droits Humains					
Fonctionnement des Ministères	1854 492 484	6 857 987 810	2 024 432 467	381 979 235	2 625 654 089
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-

Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	1 854 492 484	6 857 987 810	2 024 432 467	381 979 235	2 625 654 089
Action 2 : 1102 Coordination administrative des Droits Humains					
Fonctionnement des Ministères	1 662 691 433	573 914 800	2 909 014 370	1 774 319 077	3 266 965 089
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 897 789 675	588 179 837	800 925 109	-	695 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 150 000 000	-	-	-	2 921 063 875
Rémunérations	4 999 073 316	5 071 266 738	8 428 900 444	3 514 271 043	6 929 634 471
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	13 709 554 424	6 233 361 375	12 138 839 923	5 288 590 120	13 812 663 435
Total général	15 564 046 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569 354	16 438 317 524

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1101 Pilotage de la stratégie du ministère des Droits Humains					
I.Dépenses Courantes	1 854 492 484	6 857 987 810	2 024 432 467	381 979 235	2 625 654 089
Titre III : Dépenses de personnel	180 785 415	-	391 983 814	-	411 583 004
Titre IV : Biens et matériels ;	435 422 186	4 924 475 850	174 835 844	225 000 000	752 641 770
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 156 667 043	1 933 511 960	923 842 289	156 979 235	900 970 269
Titre VI : Transferts et interventions	81 617 840	-	533 770 520	-	560 459 046
II. Dépenses en capital		-	-	-	-
Titre VII : Equipements		-	-	-	-
Financement intérieur		-	-	-	-
Financement extérieur		-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		-	-	-	-
Financement intérieur		-	-	-	-
Financement extérieur		-	-	-	-
Sous-total 1	1 854 492 484	6 857 987 810	2 024 432 467	381 979 235	2 625 654 089
Action 2 : 1102 Coordination administrative des Droits Humains					

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

I. Dépenses Courantes	12 559 554 424	6 233 361 375	11 337 914 814	5 288 590 120	10 891 599 560
Titre III : Dépenses de personnel	5 266 721 381	5 071 266 738	8 796 548 509	3 514 271 043	7 315 664 939
Titre IV : Biens et matériels ;	707 381 867	19 000 000	785 589 758	1 774 319 077	1 768 116 670
Titre V : Dépenses de prestations ;	676 586 353	554 914 800	640 896 813	-	729 694 230
Titre VI : Transferts et interventions	5 908 864 823	588 179 837	1 114 879 734	-	1 078 123 721
II. Dépenses en capital	1150 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Titre VII : Equipements	650 000 000	-	800 925 109	-	2 921 063 875
Financement intérieur		-	-	-	-
Financement extérieur		-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	500 000 000	-	-	-	-
Financement intérieur		-	-	-	-
Financement extérieur		-	-	-	-
Sous-total 2	13 709 554 424	6 233 361 375	12 138 839 923	5 288 590 120	-
Total	15 564 046 908	13 091 349 185	14 163 272 390	5 670 569 354	13 812 663 435

2.2. PROGRAMME 2 : (111) PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Responsable du Programme : MBUADI BALHA-BALHA Bernard.

Fonction : Directeur de Protection et Prévention

2.2.1. Périmètre du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après Direction de Promotion, Direction de Protection et prévention, Direction de Coopération et Direction de l'Inspection.

Aussi, les opérateurs de l'Etat qui interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie du programme sont le Fonds National de Réparation des Victimes de Violences Sexuelles Liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (**FONAREV**) et le Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle.

2.2.2. Stratégie du programme

Les interventions ci-après visent à répondre aux différents besoins de la protection et prévention des Droits Humains. Il s'agit notamment de :

- Améliorer la protection des Droits Humains relatifs aux Droits civils, politiques, socioéconomiques et culturels ;
 - Suivre et mettre en œuvre les recommandations des Traités et conventions dûment ratifiés par la RDC et des Objectifs du Développement Durable (ODD) ;
 - Observer les évolutions des Droits de l'homme et la sécurité dans les industries extractives « RSDH », le secteur de l'environnement et du climat ;
 - Poser le diagnostic et envisager les solutions en matière des droits de l'homme ;
- Créer un Corps des Inspecteurs des Droits Humains dans les différentes Thématiques (Industries Extractives-Environnement-Climat-Bonne Gouvernance) ;
- La protection des défenseurs des droits de l'homme.

2.2.3. Les Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la gestion des mécanismes de Promotion des Droits Humains ;

Objectif 2 : Renforcer la responsabilité de l'Etat dans la protection des Droits Humains et implémenter les mécanismes de justice transitionnelle ;

Objectif 3 : Participer aux différents forums régionaux et internationaux des Droits Humains.

Tableau 13 : **Cadre de performance des objectifs du programme Promotion et protection des Droits Humains**

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la gestion des mécanismes de Promotion des Droits Humains								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°	Nom de l'indicateur							
1	Nombre des mécanismes identifiés	Nombre	0	0	-	10	15	20
Source : Direction de Coopération								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : Il importe d'identifier les mécanismes existants et opérationnels de promotion des droits de l'homme.								
2	Niveau d'exécution de la politique nationale de promotion des Droits Humains	%	0	0	-	20	30	40
Source : Direction de Promotion								
Mode de calcul : (phases réalisées/phases prévues) x 100								
Commentaires : il importe de mettre en place puis évaluer la politique nationale de promotion des Droits Humains avec toutes les parties prenantes.								
3	Taux de sensibilisation des populations sur les mécanismes de promotion des Droits Humains.	%	0	0	-	20	30	40
Source : Direction de Promotion								
Mode de calcul : (Nb de sensibilisations tenues / Nb de sensibilisations prévues) x 100								
Commentaires : Il sied de signaler qu'il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation dans toutes les provinces sur les mécanismes de promotion des Droits Humains suivant les catégories ci- après : homme, Femme, Enfant et personnes vulnérables en matière des Droits de l'Homme.								
Objectif 2 : Renforcer la responsabilité de l'Etat dans la protection des Droits Humains et implémenter les mécanismes de Justice Transitionnelle.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cible		
N°	Nom de l'indicateur		2023	2024	2025	2026	2027	2028

1	Prévalence des violences sexuelles liées aux conflits sur les filles et les femmes	%	45		-	ND	ND	ND
Source : Cabinet, Direction de Protection et Prévention, Direction de Promotion, DEP, DAPD et BCNUDH, FONAREV.								
Mode de calcul : (nombre des victimes femmes/ nombre des victimes recensées) X100								
Commentaires : Il s'agit à ce stade de cibler les zones à fortes concentrations des violations des Droits Humains, de mettre en place une cartographie et d'y enregistrer les cas de violations afin de les traiter. Toutefois il est difficile de faire une projection des violations (non définies : nd) mais le travail s'attèlera sur la réduction et la baisse des violations.								
2	Taux de poursuite des auteurs des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.	%	ND	0	-	5	8	13
Source : SG / Direction de Protection et Prévention, Cabinet/FONAREV/Ministère de la justice								
Mode de calcul : (Nombre d'auteurs poursuivis /Nombre d'auteurs identifiés) X100								
Commentaires : Il est question de suivre les poursuites engagées contre les auteurs des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité afin de dissuader les éventuels auteurs de ces crimes.								
3	Nombre de campagnes de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement contre la pollution par les déchets plastiques	%	25	30	-	50	75	100
Mode de calcul : Comptage								
Source :								
Commentaires : Compte tenu nombre insuffisant de campagnes de sensibilisation menées en faveur de la protection de l'environnement contre la pollution par les déchets plastiques, Il est crucial d'intensifier et de multiplier ces campagnes, en les rendant régulières, accessibles et adaptées à tous les publics afin de provoquer un véritable changement de comportement et de responsabiliser davantage la population face aux enjeux environnementaux.								

Objectif 3 : Participer aux différents forums régionaux et internationaux des Droits Humains								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de Participation aux Forums sur les Droits Humains au niveau Régional et International	%	50	60	-	60	65	70
Source : Cabinet- Secrétariat Général et Direction de Coopération, CIDH								
Mode de calcul : (Nombre de participations aux forums / nombre des forums prévus) x100								
Commentaire : il est question pour le Ministère de participer aux forums sur les Droits Humains organisés au niveau Régional et International. Ces données relèvent seulement de la participation au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, à la SADC et autres.								
2	Nombre des rapports des Droits Humains présentés et/ou défendus devant les instances régionales et internationales.	Nombre	4	4	5	6	8	10
Source : Cabinet / Comité Interministériel des Droits Humains (CIDH)								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire : il s'agit de présenter et/ou de défendre les rapports sur les Droits Humains devant les instances régionales et internationales.								

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1 Evolution par rubriques budgétaire

Tableau 14 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	344 833 219	-	614 102 410	-	1 144 807 531
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	72 000 000 000	610 861 680	27 050 000 000	-	36 275 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	2 005 000 000
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.4.2 Présentation des crédits du programme par titre**Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531
Titre III : Dépenses de personnel	64 495 461	-	64 495 461	-	2 072 720 234
Titre IV : Biens et matériels ;	127 823 552	-	389 544 973	-	819 022 222
Titre V : Dépenses de prestations ;	152 514 206	-	160 061 976	-	258 065 075
Titre VI : Transferts et interventions	72 000 000 000	610 861 680	27 050 000 000	-	36 275 000 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme**2.2.5.1. Présentation des crédits par action****Tableau 16 : Evolution des crédits par programme**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	11 11	Diffusion et Vulgarisation des Droits Humains	77 013 664	-	155 163 741	-	628 297 989
2	11 12	Suivi du respect des Droits Humains et Implémentation de la Justice Transitionnelle	72 069 88 578	610 861 680	27 189 553 725	-	38 796 509 542
3	11 13	Coopération en Droits Humains	106 080 986	-	15 501 010	-	-
4	1114	Investigation sur les violations des Droits Humains.	91 749 991	-	161 883 934	-	-
Total			72 344 33 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 11 11 Diffusion et Vulgarisation des Droits Humains					
Fonctionnement des Ministères	77 013 664	-	155 163 741	-	628 297 989
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	77 013 664	-	155 163 741	-	628 297 989
Action 2 : 1112 Suivi du respect des Droits Humains et Implémentation de la Justice Transitionnelle					
Fonctionnement des Ministères	69 988 578	-	139 553 725	-	516 509 542
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	72 00 000 000	610 861 680	27 050 000 000	-	36 275 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	2 005 000 000
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	72 069 988 578	610 861 680	27 189 553 725	-	38 796 509 542

Action 3 : 1113 Coopération en Droits Humains					
Fonctionnement des Ministères	106 080 986	-	157 501 010	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 3	106 080 986	-	157 501 010	-	-
Action 4 : 1114 Investigation sur les violations des Droits Humains.					
Fonctionnement des Ministères	91 749 991	-	161 883 934	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 4	91 749 991	-	161 883 934	-	-
Total général	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 11 11 Diffusion et Vulgarisation des Droits Humains					
I. Dépenses Courantes	77 013 664		155 163 741	-	628 297 989
Titre III : Dépenses de personnel	14 010 260	-	14 010 260	-	32 650 822
Titre IV : Biens et matériels ;	16 304 381	-	87 397 893	-	423 80 527
Titre V : Dépenses de prestations ;	46699023	-	53 755 588	-	171 66 640
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	77 013 664	-	155 163 741	-	628 297 989
Action 2 : 1112 Suivi du respect des Droits Humains et Implémentation de la Justice Transitionnelle					
I. Dépenses Courantes	72 069 988 578	-	27 189 553 725	-	38 796 509 542
Titre III : Dépenses de personnel	16 574 666	-	16 574 666	-	2 040 069 412
Titre IV : Biens et matériels ;	42 979 059	-	122 979 059	-	395 241 695
Titre V : Dépenses de prestations ;	10 434 853	-	-	-	86 198 435

Titre VI : Transferts et interventions	72 000 000 000 000	610 861 680	27 050 000 000	-	36 275 00 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	72 069 988 578	610 861 680	27 189 553 725	-	38 796 509 542
Action 3 : 1113 Coopération en Droits Humains					
I. Dépenses Courantes	106 080 986	-	157 501 010	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	17 085 761	-	17 085 761	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	21 177 413	-	87 631 180	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	67 817 812	-	52 784 069	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	106 080 986	-	157 501 010	-	-
Action 4 : 11 14 Investigation sur les violations des Droits Humains.					
I. Dépenses Courantes	91 749 991	-	161 883 934	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	16 824 774	-	16 824 774	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	38 795 777	-	91 536 841	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	36 129 440	-	53 522 319	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-

Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	91 749 991	-	161 883 934	-	-
Total général	72 344 833 219	610 861 680	27 664 102 410	-	39 424 807 531

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

XVI. Affaires foncières

(Sections 55)

Responsable : S.E. Madame O’Neige N’Sele Mimpa, Ministre des Affaires Foncières.

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le Gouvernement a opté pour le développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire 2017-2021, pays émergent à l’horizon 2030 et pays développé en 2050 conformément au PNSD.

Pour ce qui est du secteur foncier, la stratégie nationale telle que déclinée dans le PNSD 2024-2028 en son pilier 4, est soutenue par le document de la Politique Foncière Nationale, le Plan Foncier National (PFN) et le Plan d’Aménagement du Territoire (PNAT) élaborés en tenant compte des exigences liées à l’accès aux terres, à la protection de l’environnement et au développement durable, ainsi qu’au Programme d’Action du Gouvernement (PAG) 2024-2028. Les missions suivantes sont reconnues spécifiquement au Ministère des Affaires Foncières :

- a. Construire un consensus national autour de la gestion et de l’utilisation des ressources foncières ;
- b. Concrétiser l’objectif national de souveraineté alimentaire par une exploitation rationnelle et durable de l’immense capital foncier dont dispose la RDC ;
- c. Créer de la valeur ajoutée à la terre par l’optimisation du système d’exploitation foncière ;
- d. Promouvoir et faciliter la participation des citoyens à l’amélioration de la gouvernance foncière ;
- e. Aligner les interventions des partenaires au développement sur les priorités de la présente politique foncière, telles qu’elles sont programmées dans le Plan Foncier National, dans ses programmes et projets de mise en œuvre et dans les stratégies provinciales d’intervention foncière ;
- f. Réformer une politique sectorielle simultanément avec les secteurs de l’aménagement du Territoire, de l’agriculture et des forêts desquels il faut tirer les contributions ;
- g. Mettre à contribution la loi sur la décentralisation ;
- h. Faire le lobbying de la loi foncière sous examen au niveau du parlement ;
- i. Sensibiliser la reconnaissance des droits fonciers détenus par les communautés locales, les peuples autochtones et les personnes vulnérables ;
- j. Une croissance démographique positive pour une occupation conséquente du territoire national.

Le Secteur connaît comme défis majeurs : Une législation à actualiser au regard des évolutions que les pays a enregistrée sur le plans politique et institutionnel et de l’adoption de nouveaux principes de droit international et régional en matière de gouvernance foncière ;

- Une mauvaise gouvernance foncière dans diverses dimensions et à tous les échelons ;
- Insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- Un développement urbain complexe et insuffisamment planifié ;
- Non application de la loi concernant les terres des communautés locales ;
- Insécurité entraînant des flux migratoires internes ;
- Insuffisante informatisation du cadastre et l’acquisition d’équipements géospatiaux ;
- Besoin de renforcement des capacités des acteurs étatiques ;
- Absence d’un cadre de concertation interministériel, inclusif ;
- Faible investissement public dans les infrastructures de base ;
- Manque d’une cartographie des circonscriptions foncières ;
- Mise en place lente de coordinations provinciales pour la réforme foncière ;
- Manque des partenariats pour la vulgarisation du document de politique nationale foncière (PNF) ainsi que la Loi foncière ;
- Insuffisance des moyens accordés à un secteur aussi stratégique comme les Affaires Foncières.

Pour relever ces défis, le Ministère s'emploie à mener les actions stratégiques ci-dessous :

- Améliorer le système de tenure des terres
- Décentraliser techniquement les services fonciers ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration foncière ;
- Coordonner les mécanismes de gestion intersectorielle ;
- Faire les lobbyings pour que le budget accordé au Ministère des Affaires Foncières soit exponentiellement augmenté afin de le permettre de remplir ses missions et devoirs dans la transparence et redevabilité tel qu'exigé par la gouvernance de performance ;
- Mettre en place un cadre de concertation avec les parties prenantes sur l'accès au Foncier ;
- Mener des campagnes de sensibilisation et vulgarisation de la Politique Foncière nationale et de la loi foncière.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Le Ministère ayant les Affaires Foncières dans ses attributions applique la politique de l'Etat en matière d'affectation et de distribution des terres. Il s'occupe de la gestion des terres du domaine foncier privé de l'État.

La vision qui sous-tend la politique foncière nationale est celle d'une République Démocratique du Congo pacifiée, socialement stable, économiquement dynamique et écologiquement viable, grâce, d'une part, à une gouvernance foncière considérablement améliorée tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre et d'autre part, à une administration foncière performante et professionnelle opérant de manière fiable à tous les échelons territoriaux suivant les principes fondamentaux qui régissent les services publics de l'Etat, des provinces et des entités territoriales décentralisées.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Les attributions du ministère des Affaires foncières, sont fixées par l'**ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022** fixant les attributions des Ministères. Il s'agit de :

- L'application et vulgarisation de la législation foncière et immobilière,
- Le notariat en matière foncière et cadastrale,
- La gestion et l'octroi des titres immobiliers,
- Le lotissement en collaboration avec le ministère ayant en charge l'urbanisme et l'habitat et celui de l'Aménagement du Territoire,
- L'octroi des parcelles de terre en vue de la mise en valeur.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère des Affaires Foncières est organisé de la manière suivante :

- Un Cabinet ministériel avec le Ministre et les membres de son Cabinet et
- Un Secrétariat Général ;
- Des Circonscriptions foncières au niveau provincial et local ;

Le cadre organique du ministère a été revisité en 2023 sous la coordination de la Fonction publique et sera publié dans le Journal officiel. En outre la Loi foncière revisitée a été adoptée au Conseil des Ministres du 15 Avril 2022 et se trouve actuellement au Parlement pour vote. L'actuel Cadre organique comporte au niveau du Secrétariat Général :

• Deux services spécifiques :

- Cellule de Gestion des Projets de Marchés Publics ;
- Commission Nationale de la Réforme Foncière.

• Deux Directions supports permettant de coordonner l'action des autres Services ci-dessous :

- Direction de Services Généraux et du Personnel,
- Direction d'Études et Planification

• ***Huit Directions métiers suivantes :***

- Direction des Titres Immobiliers,
- Direction du Cadastre foncier,
- Direction du Contentieux Foncier et Immobilier,
- Direction de l'École nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers,
- Direction du Cadastre fiscal,
- Direction du fonds de promotion,
- Direction des biens sans maître,
- Direction de l'inspection.

1.2.3. Maquette Programmatique Ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatique ministère des Affaires Foncières

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
55	AFFAIRES FONCIERES						
		112	Administration Générale des Affaires Foncières			Cabinet du Ministre, SG, DSGP, DEP, CGPMP, Direction ENACTI	
				1121	Pilotage de la strategies ministérielle des Affaires Foncières	Cabinet du Ministre	
				1122	Coordination Administrative des Affaires Foncières	SG, DSGP, DEP, CGPMP, Direction ENACTI	
		113	Accès au Foncier			Direction des Titres Immobiliers, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier, Direction des Biens sans Maître, Direction de l'Inspection, Direction de Cadastre Foncier	
				1131	Gestion, Sécurisation et Octroi des titres immobiliers	Direction des Titres Immobiliers, Direction des Biens sans Maître, Direction Inspection, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier	
				1132	Identification et immatriculation du domaine foncier	Direction de Cadastre Foncier	
				1133	Réforme institutionnelle foncière	CONAREF	
		114	Domaine foncier privé de l'État			Direction du cadastre fiscal, Direction du fonds de promotion foncière	
				1141	Valorisation du capital foncier	Direction du Fonds de Promotion Foncière	
				1142	Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'Etat	Direction de Cadastre Fiscal	

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

Pour la politique Nationale du Foncier adoptée au Conseil des Ministres du 15 avril 2022, les réalisations sont les suivantes :

- Amélioration du Climat des Affaires
 - Accroissement substantiel des recettes pour le compte du Trésor Public et des Régies Financières Provinciales ;
 - Gestion orthodoxe du domaine foncier et Immobiliers
 - Poursuite de la mise en application des opérations portant la bancarisation des transactions foncières et les inscriptions hypothécaires obligatoires ;
- Rapprochement des Assujetties et l'Administration Foncière

Pour la loi Foncière sous- examen au Parlement pour vote les attentes seront les suivantes :

- Texte légal d'application du Domaine Foncier et Immobiliers,
- Texte nécessitant l'implication de la haute hiérarchie pour son vote et sa publication.

Sur le plan foncier national du 06 Mars 2025, il a déjà été produit :

- Outil de la planification stratégique de la politique nationale du foncier

1.3.2. Perspectives

Le Ministère des Affaires Foncières focalisera son attention particulièrement sur :

- Renforcement des Capacités du Personnel
- La numérisation du Cadastre Foncier et des Titres Immobiliers ;
- L'Informatisation de l'Administration Foncière ;
- La Sécurisation des Titres ;
- L'Accroissement des Recettes de l'Etat perçues à l'initiative des Affaires Foncières.
- La Réduction du taux des Conflits Fonciers et Immobiliers ;
- Le Suivi du Processus de la Réforme Foncière ;
- La Production de l'Atlas Foncier ;
- La Mise en œuvre du Plan Foncier National ;
- Construction d'un Bâtiment pour le Secrétariat Général, des Circonscriptions Foncières et des Ecoles Nationales du Cadastre et des Titres Immobiliers (ENACTI) ; ainsi que la Réhabilitation des existants ;
- Création de la Reserve Foncière,
- Implémentation de la Revue légale des Concessions de plus de 5 hectares ;
- Création et Rationalisation des Lotissements viables à travers toute la République Démocratique du Congo ;
- La Mise en Place d'un Cadre de Dialogue Permanent avec les Communautés Locales et les Peuples Autochtones (pygmées);
- Promouvoir les Droits Fonciers et Immobiliers des Femmes et des Personnes Vulnérables ;

- La Mise en Place de l'Ordre National des Géomètres. Etc...

1.4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs

1. Améliorer la Gouvernance Foncière ;
2. Sécuriser les Droits Fonciers et Immobiliers des Particuliers.
3. Gérer le Domaine Foncier Privé de l'Etat.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus Représentatifs du Ministère

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Améliorer la gouvernance foncière										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
1	Personnel formé	%	3	4	4	15	25	35	50	
Source: DSGP, ENACTI										
Mode de Calcul : (Nombre d'Agents et des Cadres formés par an / le nombre total des Agents et cadres ciblés) X 100										
Commentaire : L'Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers à travers ses Extensions forme et recycle chaque année: des dessinateurs, arpenteurs, Géomètres, Notaires et Géomètres-experts Immobiliers.										
2	Textes réglementaires	Élaborés	Nombre	2	0	0	1	1	2	0
		Actualisés		0	0	0	0	1	1	1
		Vulgarisés		0	0	0	0	3	3	3
Source: DEP, CONAREF										
Mode de Calcul: Comptage										
Commentaire : Pour une gouvernance foncière efficiente, le Ministère des Affaires Foncières compte : • Mener un lobbying auprès du Parlement pour le vote de la nouvelle loi foncière réformée ; • Proposer au gouvernement le projet de la revue légale des concessions de plus de 5 hectares ; • Solliciter auprès du gouvernement des moyens additionnels pour l'opérationnalisation du Plan Foncier National.										
3	Bâtiments acquis	Nombre	2	4	3	3	5	8	12	
Source: DEP et Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics.										
Mode de Calcul : Comptage										
Commentaire: L'acquisition des bâtiments et matériels permettra d'améliorer les conditions de travail. (ces chiffres sont annuels et non cumulatifs).										
Objectif 2 : Sécuriser les droits fonciers et immobiliers des particuliers										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
1	Titres de propriété octroyés (Certificats	Nombre	11.743	12.132	10.383	11.419	12.561	13.817	15.199	
Source : Direction des Titres Immobiliers via les Circonscriptions Foncières.										

<i>Mode de Calcul: Comptage</i>									
<i>Commentaire : L'octroi des Titres sécurisés contribue à la réduction sensible des conflits fonciers et immobiliers et à la sécurisation des propriétaires.</i>									
2	Emphytéose		34.393	457.237	166	163.932	180.325	198.358	218.194
<i>Source : Direction des Titres Immobiliers via les Circonscriptions Foncières.</i>									
<i>Mode de Calcul : Comptage</i>									
<i>Commentaire : La procédure de la délivrance des titres de propriété commence par les contrats.</i>									
Objectif 3 : Améliorer la gestion du domaine foncier privé de l'Etat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Terres cartographiées	Nombre	ND	ND	8.210.027	18.424.478	30.925.363	44.224.826	60.000.000
<i>Source : Cadastre foncier à travers les circonscriptions foncières</i>									
Mode de Calcul : Comptage									
Commentaire: Les statistiques ci-dessus concernent les espaces : Kinshasa, Kongo Central, Grand Katanga, Grand Equateur, Grande Orientale, Grand Kivu, Grand Kasai et le Grand Bandundu									
2	Terres numérisées	%	0,5	1,5	1,8	2	2,2	2,4	2,6
<i>Source : Cadastre foncier</i>									
Mode de Calcul : (Terres numérisées /terres identifiées)x100									
Commentaire: Pour améliorer la gouvernance du système cadastral, le Ministère compte numériser toutes les terres identifiées et non identifiées.									
3	Terres non cadastrées	%	ND	ND	ND	85	72	55	20
<i>Source : Cadastre foncier</i>									
Mode de Calcul : (Terres cartographiées x 100) / Total de terres.									
Commentaire: Les terres non cadastrées sont des terres incultes, mises en valeur non identifiées.									

1.5. Evolution des crédits du Ministère
1.5.1.Présentation des crédits par programme
Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	112	Administration Générale des Affaires Foncières	27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 348	11 802 829 975	25 834 637 422
2	113	Accès au Foncier	1 337 754 908	3 525 000 000	1 038 083 188	-	1 238 261 082
3	114	Domaine foncier privé de l'État	208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513
TOTAL			29 037 519 384	30 466 747 097	25 078 214 140	11 802 829 975	32 083 630 017

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.2 Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	4 024 485 185	5 978 168 770	2 839 174 401	394 027 650	2 981 133 121
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	800 000 000,00	3 525 000 000	600 000 000	-	689 999 999
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Rémunérations	18 580 045 176	19 072 743 036	21 042 816 969	10 265 568 525	22 305 385 987
Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 596 222 771	1 890 835 291		1 143 233 800	4 917 958 365
Subventions aux Services Ex-BPO			596 222 771		-
Total	29 037 519 384	30 466 747 097	25 078 214 141	11 802 829 975	32 083 630 017

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.3 Evolution des crédits par Titre 2024-2026
Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	28 000 753 132	30 466 747 097	25 078 214 140	11 802 829 975	30 894 477 472
Titre III : Dépenses de personnel	19 005 361 721	19 168 479 556	21 359 151 220	10 265 568 525	22 605 536 950
Titre IV : Biens et matériels ;	2 150 207 660	919 000 000	1 730 147 875	394 027 650	1 540 655 270
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 274 713 194	39 876 101	434 669 187	-	764 402 647
Titre VI : Transferts et interventions	5 570 470 557	10 339 391 441	1 554 245 858	1 143 233 800	5 983 882 605
II. Dépenses en capital	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Titre VII : Equipements	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	29 037 519 384	30 466 747 097	25 078 214 140	11 802 829 975	32 083 630 017

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif (1)	Total masse T3 2025 en FC (2) :	Projection à fin Décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale en FC (9)
Section : 55 AFFAIRES FONCIÈRES	7 495	2 579 545 077	3 439 393 436					7 495	3 439 393 436
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	33	31 371 486	41 828 645					33	41 828 645
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	496	241 472 866	321 963 821					496	321 963 821
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	4 159	1 473 125 123	1 964 166 831					4 159	1 964 166 831
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	2 807	833 575 604	1 111 434 139					2 807	1 111 434 139
5. Autres									-
Total	7 495	2 579 545 077	3 439 393 436					7 495	3 439 393 436

Source : DIRPAIE/BUDGET

2.1. PROGRAMME 1 : (112) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable du programme : MAKANDO NGU BONIFACE

Fonction : Secrétaire Général a.i

2.1.1. Périmètre du programme

- Secrétariat Général, Direction des Ressources Humaines, ;
- Direction d'Études et Planification ;
- Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics.

2.1.2. Stratégie du programme

Ce programme vise à résoudre les défis majeurs liés à la gouvernance ci-dessous :

- Une mauvaise gouvernance foncière dans diverses dimensions et à tous les échelons ;
- Insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- Inexistence des dispositions claires dans la loi concernant les terres des communautés locales ;
- L'insuffisance des moyens accordés au secteur aussi stratégique comme les Affaires Foncières.

Pour y parvenir, le Ministère envisage :

- Actualiser les textes législatifs au regard des évolutions que le pays a enregistrées sur les plans politique et institutionnel ainsi que de l'adoption de nouveaux principes de droit international et régional en matière de gouvernance foncière ;
- Renforcer les capacités des agents et cadres du ministère;
- Développer le Partenariat Public-Privé (PPP) pour vulgariser la politique nationale du foncier ainsi que la Loi foncière ;
- Créer un cadre de concertation interministériel inclusif entre les ministères ayant l'incidence sur le foncier.

2.1.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

- a. Les objectifs Les objectifs du programme sont :
- b. Objectif 1 : Améliorer la Gouvernance Administrative et Foncière
- c. Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines et matériels
- d. Objectif 3 : Assurer un suivi sur l'application des textes et lois en vigueur

b. Cadre des performances du programme

Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

CADRE DE PERFORMANCE DU PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE										
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation	Estimation		Cibles prévues
			programmes et actions		Année	Valeur	2025	2026	2027	2028
P1	Administration Générale	Améliorer la gouvernance Administrative et foncière,	Textes réglementaires élaborés	Nombre	2025	128	36	32	35	25
			Textes réglementaires actualisés			1	0	1	0	0
			Textes réglementaires vulgarisés			6	0	2	2	2
		Renforcer les capacités humaines et matérielles	Agents formés	Nombre	2025	19.519	M 1.215 F 672	1.430	2.671	2.835
			Matériels topographiques et informatiques acquis			900	-	250	300	350
		Assurer un suivi sur l'application des textes et lois en vigueur	Circonscriptions sensibilisées	Nombre	2025	60	15	17	19	9
			Textes appliqués			35	6	11	10	8
A1.1	Pilotage de la stratégie ministérielle des Affaires Foncières	Garantir la mise en œuvre de la politique du secteur	Taux de mise en œuvre de la stratégie du secteur	%	2025	1	27	38	43	50
A1.2	Coordination Administrative des Affaires Foncières	Assurer la gestion administrative efficace et harmonisée	Taux de gestion administrative assurée et harmonisée	%	2025	75	14	15	16	30

2.1.4. Evolution des crédits du programme

2.1.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 8 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	3 278 418 111	5 978 168 770	2 228 665 609	394 027 650	2 340 098 890
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Rémunérations	18 580 045 176	19 072 743 036	21 042 816 969	10 265 568 525	22 305 385 987
Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 596 222 771	1 890 835 291	596 222 771	1 143 233 800	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Total	27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 349	11 802 829 975	25 834 637 422

SOURCE : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	26 454 686 058	26 941 747 097	23 867 705 349	11 802 829 975	24 645 484 877
Titre III : Dépenses de personnel	19 005 361 721	19 168 479 556	21 359 151 220	10 265 568 525	22 605 536 950
Titre IV : Biens et matériels ;	1 654 531 422	919 000 000	1 161 447 309	394 027 650	1 100 352 056
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 024 322 358	39 876 101	392 860 962	-	563 671 630
Titre VI : Transferts et interventions	4 770 470 557	6 814 391 441	954 245 858	1 143 233 800	375924241
II. Dépenses en capital	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Titre VII : Equipements	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545

Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 49	11 802 829 975	25 834 637 422

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Evolution des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1121	Pilotage de la stratégie du ministère des Affaires Foncières	1 772 148 346	5 863 432 250	933 879 629	361 727 650	980 573 611
2	1122	Coordination administrative des des Affaires Foncières	25 719 303 964	21 078 314 847	22 933 825 719	11 441 102 325	24 854 063 811
Total			27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 348	11 802 829 975	25 834 637 422

Source : LFR 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1121 Pilotage de la stratégie du ministère des Affaires Foncières					
Fonctionnement des Ministères	1 772 148 346	5 863 432 250	933 879 629	361 727 650	980 573 611
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	1 772 148 346	5 863 432 250	933 879 629	361 727 650	980 573 611
Action 2 : 1122 Coordination administrative des des Affaires Foncières					
Fonctionnement des Ministères	1 506 269 765	114 736 520	1 294 785 980	32 300 000	1 359 525 279
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Rémunérations	18 580 045 176	19 072 743 036	21 042 816 969	10 265 568 525	22 305 385 987

Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 596 222 771	1 890 835 291	596 222 770	1 143 233 800	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	25 719 303 964	21 078 314 847	22 933 825 719	11 441 102 325	24 854 063 811
Total général	27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 348	11 802 829 975	25 834 637 422

Source : LFR 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1011 Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes	1 772 148 346	5 863 432 250	933 879 629	361 727 650	980 573 611
Titre III : Dépenses de personnel	166 573 513	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	937051442	900 000 000	284 342 986	361 727 650	298 560 136
Titre V : Dépenses de prestations ;	494 275 605	39 876 101	291513556	-	306 089 234
Titre VI : Transferts et interventions	174 247 786	4 923 556 150	358 023 087	-	375 924 241
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-

Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	1 772 148 346	5 863 432 250	933 879 629	361 727 650	980 573 611
Action 2 : 1012 Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes	24 682 537 712	21 078 314 847	22 933 825 719	11 441 102 325	23 664 911 266
Titre III : Dépenses de personnel	18 838 788 208	19 168 479 556	21 359 151 220	10 265 568 525	22 605 536 950
Titre IV : Biens et matériels ;	717479980	19 000 000	804 907 130	32 300 000	801 791 920
Titre V : Dépenses de prestations ;	530 046 753	-	173 544 599	-	257 582 396
Titre VI : Transferts et interventions	4 596 222 771	1 890 835 291	596 222 770	1 143 233 800	-
II. Dépenses en capital	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Titre VII : Equipements	1 036 766 252	-	-	-	1 189 152 545
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	25 719 303 964	21 078 314 847	22 933 825 719	11 441 102 325	24 854 063 811
Total	27 491 452 310	26 941 747 097	23 867 705 348	11 802 829 975	25 834 637 422

Source : LFR 2024 et 2025, ESB 2024 et 2025, PLF 2026

2.2. PROGRAMME 2 : (113) ACCES AU FONCIER

Responsable du Programme : Léon LUBAMBA NGOY

Fonction : Directeur Chef des Services des Titres Immobiliers

1.2.1. Périmètre du programme

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce programme, au prorata de leurs attributions sont les suivantes :

- Direction des Titres Immobiliers, Direction des Biens sans Maître,
- Direction Inspection, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier
- Direction de Cadastre Foncier
- CONAREF

1.2.2. Stratégie du programme

Ce programme veut résoudre les difficultés suivantes relatives à l'accès à la terre. Il s'agit de :

- L'offre de plus en plus inférieure à la demande croissante des terres ;
- Les conflits liés à l'affectation et distribution des terres ;
- La superposition de plusieurs Titres sur un même fond ;
- L'attribution des terres sans création préalable des parcelles référencées sur un plan cadastral ;
- L'ingérence des autorités non-attitrées dans la distribution des terres ;
- La non mise à jour des plans cadastraux ;
- La gestion manuelle du cadastre.

Pour résoudre ces problèmes, le Ministère des Affaires Foncières s'emploie dans la stratégie du programme à :

- Faciliter l'accès au foncier à un plus grand nombre de membres de la communauté nationale en multipliant les lotissements viables et en décongestionnant les centres urbains ;
- Créer des lotissements sociaux en faveur des fonctionnaires de l'État sur toute l'étendue de la RDC ;
- Organiser les mises à jour des plans cadastraux et informatiser le cadastre sur toute l'étendue du territoire national.

1.2.3. Les objectifs du programme et indicateurs de performance

a. Objectifs du programme

Objectif 1 : Créer des Lotissements Viables à travers toutes les provinces de la RDC

Objectif 2. : Assurer la Facilitation d'accès sécurisé à la Terre à toutes les couches sociales : les Femmes, les Peuples Autochtones

Objectif 3 : Régler les conflits liés à l'accès aux terres

Ce programme comprend trois actions à savoir :

- Gestion, Sécurisation et Octroi des titres immobiliers
- Identification et immatriculation du domaine foncier
- Réforme institutionnelle foncière

Cadre de performance du programme Tableau 13 : cadre de performance du programme accès au Foncier											
Co de	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
			programmes et actions								
		Créer des Lotissements Viables à travers toutes les provinces de la RDC,	Lotissements viables créés par an	%	2025	25	0	2	4	6	13
			Titres de propriété délivrés	N ^{bre}	2025	958.431	10.549	175.351	233.393	256.732	282.406
		Assurer la Facilitation d'accès sécurisé à la Terre à toutes les couches sociales : les Femmes et les Peuples Autochtones	Nombre de concessions octroyées	%	2025	28	3	4	6	7	8
P2	ACCES AUX FONCIERS		Femmes ayant accès aux terres	%	2025	9	0,6	1,4	2	2,3	2,7
		Régler les conflits liés à l'accès de terre	Conflits Fonciers et Immobiliers			81	76	65	52	33	10
			Identifiés								
			Réglés	%	2025	71	5	11	13	19	23
A1.1	Gestion, Sécurisation et	Gérer, sécuriser et	Titres Gérés, sécurisés et octroyés	Nombre	2025		10.383	11.419	12.561	13.817	14.212

	Octroi des titres immobiliers	octroyer les titres										
A1.2	Identification et immatriculation du domaine foncier	Identifier et Immatriculer le domaine foncier privé de l'Etat	Domaine foncier privé de l'Etat identifié et immatriculé	%		60.000.000	14%	31%	52%	74%	100%	
A1.3	Réforme institutionnelle foncière	Adopter la Revue Légale des Concessions de plus de 5 Ha Mettre en place le Système d'Information Foncière (SIF)	Revue Légale adoptée et publiée Le SIF mis en place et opérationnel	Nombre	2025	1	0	0	0	1	0	0

1.2.4. Évolution des crédits du programme

1.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 14 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	537 754 908		438 083 188	-	548 261 083
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	800 000 000	3 525 000 000	600 000 000	-	689 999 999
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	1 337 754 908	3 525 000 000	1 038 083 188	-	1 238 261 082

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	1 337 754 908	3 525 00 000	1 038 083 188		1 238 261 082
Titre III : Dépenses de personnel		-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	354 902 419	-	438 083 188	-	377 530 066
Titre V : Dépenses de prestations ;	182 852 489	-	-	-	170 731 017
Titre VI : Transferts et interventions	800 000 000	3 525 00 000	600 000 000	-	689 999 999
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-

Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	1 337 754 908	3 525 00 000	1 038 083 188	-	1 238 261 082

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 16 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1131	Gestion, Sécurisation et octroi des titres immobiliers	414 630 324	3 525 000 000	330 292 802	-	435 081 178
2	1132	Identification et immatriculation du domaine foncier	123 124 584	-	107 790 386	-	113 179 905
3	1133	Reforme institutionnelle foncière	800 000 000	-	600 000 000	-	689 999 999
Total			1 337 754 908	3 525 000 000	1 038 083 188	-	1 238 261 082

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1131 Gestion, Sécurisation et octroi des titres immobiliers					
Fonctionnement des ministères	414 630 324	-	330 292 802	-	435 081 178
Interventions économiques, Sociales, culturelles et scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	414 630 324	-	330 292 802	-	435 081 178
Action 2 : 1132 identification et immatriculation du domaine foncier					
Fonctionnement des ministères	123 124 584,00	-	107 790 386	-	113 179 905
Interventions économiques, Sociales, culturelles et scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	123 124 584,00	-	107 790 386	-	113 179 905
Action 3 : 1133 Reforme institutionnelle foncière					
Fonctionnement des ministères	-	-	-	-	-
Interventions économiques, Sociales, culturelles et scientifiques	800 000 000	3525 000 000	600 000 000	-	689 999 999
Investissements sur ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur ressources Propres	-	-	-	-	-

Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 3	800 000 000,00	3 525 000 000	600 000 000	-	689 999 999
Total général	1 337 754 908	3 525 000 000	038 083 188	-	1 238 261 082

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1131 Gestion, Sécurisation et Octroi des titres immobiliers					
I. Dépenses Courantes	414 630 324		330 292 802		435 081 178
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	261 834 600	-	310 548 976	-	294 350 161
Titre V : Dépenses de prestations ;	152795724	-	19 743 826	-	140 731 017
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	414 630 324	-	330 292 802	-	435 081 178
Action 2 : 1132 Identification et immatriculation du domaine foncier					
I. Dépenses Courantes	123 124 584	-	107 790 386	-	113 179 905

Titre III : Dépenses de personnel		-	-	-	
Titre IV : Biens et matériels ;	93 067 819	-	107 790 386	-	83 179 905
Titre V : Dépenses de prestations ;	30056765	-	-	-	30 000 000
Titre VI : Transferts et interventions		-	-	-	
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	123 124 584		107 790 386		113 179 905
Action 3 : 1133 Réforme institutionnelle foncière					
I. Dépenses Courantes	800 000 000	3 525 00 000	600 000 000	-	689 999 999
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	800 000 000	3 525 00 000	600 000 000	-	689 999 999
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	800 000 000	3 525 00 000	600 000 000	-	689 999 999
Total général	1 337 754 908	3 525 00 000	1 038 083 188	-	1 238 261 082

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.3 PROGRAMME 3 : (114) DOMAINE FONCIER PRIVE DE L'ETAT

Responsable du programme : BALEGA ZAMUZIKO Stanislas

Fonction : Directeur du Cadastre Foncier

2.3.1. Périmètre du Programme

Il s'agit de :

1. Direction du Cadastre Foncier
2. Direction du Cadastre Fiscal

2.3.2. Stratégie du programme

Dans son domaine foncier privé, l'Etat congolais est buté à certain nombre de difficultés qui l'empêchent d'en tirer profit en vue de contribuer significativement au budget de l'Etat. Il s'agit notamment de :

- La faible identification des propriétés et des propriétaires ;
- La Faible identification des espaces valorisés et non valorisés ;
- La sous-évaluation des biens fonciers et immobiliers du domaine privé de l'Etat.
- L'immatriculation ou cadastration insuffisante des espaces des terres du domaine foncier privé de l'Etat ;
- La cartographie non exhaustive des espaces de terres du domaine foncier privé de l'Etat;
- La délimitation insuffisante des terres par rapport à leur destination et appartenance.

Pour résoudre ces problèmes, le Ministère des Affaires Foncières entend :

- Identifier, délimiter et immatriculer les espaces de terres du domaine foncier privé de l'Etat ;
- Elaborer et mettre à jour les plans cadastraux ;
- Numériser le système de gestion du cadastre
- Améliorer le système de tenure des terres ;
- Contribuer à la sauvegarde et à la durabilité de l'environnement.

2.3.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1. Préserver le domaine foncier privé de l'État contre les spoliations.

Objectif 2. Expertiser et évaluer le domaine foncier de l'État.

Objectif 3. Rendre disponible les réserves foncières

Présentation des actions du programme

Ce programme comprend deux actions, à savoir :

- Valorisation du capital foncier
- Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'État

b. Cadre de performance du programme

Tableau 23 : Cadre de performance

Tableau 19 : Cadre de performance du programme Domaine foncier privé de l'Etat.

Tableau 16.1 : Éléments de performance du programme Domaine Foncier Privé de l'Etat												
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
					Année	Valeur	2024	2025		2026	2027	2028
P3	Domaine Foncier Privé de l'État	Préserver le domaine foncier privé de l'État contre les spoliations	programmes et actions	Nombre	2025	5	-	1	1	1	2	
		Expertiser et évaluer le domaine foncier et immobilier privé de l'État	Mercuriale d'expertise et évaluation foncière et immobilière disponible	Nombre	2025	1	-	-	-	1	-	
		Rendre disponible les réserves foncières	Terres réservées	%	2025	20	2	3	4	5	6	
		Valoriser le capital du domaine foncier privé de l'Etat	Terres du domaine foncier prive valorisé	%	2025	30	1,5	2,5	6	8	12	
A.2	Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'État	Identifier et évaluer les biens foncier et immobilier de l'Etat	Biens fonciers et immobiliers de l'Etat identifiés et évalués	%	2025	30	1,5	2,5	6	8	12	

2.3.4. L'évolution des crédits du programme

2.3.4.1. Evolution des crédits par rubrique budgétaire

Tableau 20 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	208 312 166	-	172 425 604	-	92 773 148
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	4 917 958 365
Subventions aux Services Ex- BPO	-	-	-	-	-
Total	208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.3.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 21 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	208 312 166		172 425 604		5 010 731 513
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	140 773 819	-	172 425 604	-	62 773 148
Titre V : Dépenses de prestations ;	67 538 347	-	-	-	30 000 000

Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	4 917 958 365
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
TOTAL	208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 22 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1141	Valorisation du Capital Foncier	107 037 504	-	84 070 225	-	92 773 148
2	1142	Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'Etat	101 274 662	-	88 355 379	-	4 917 958 365
Total			208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 23 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1141 Valorisation du Capital Foncier					
Fonctionnement des Ministères	107 037 504	-	84 070 225	-	92 773 148
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	107 037 504	-	84 070 225	-	92 773 148
Action 2 : 1142 Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'Etat					
Fonctionnement des Ministères	101 274 662	-	88 355 379	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	4 917 958 365
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	101 274 662,00	-	88 355 379	-	4 917 958 365
Total général	208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

2.3.5.3 Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 24 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Action 1 : 1141 Valorisation du Capital Foncier					
I. Dépenses Courantes	101 274 662	-	84 070 225	-	92 773 148
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	61 944 807	-	84 070 225	-	62 773 148
Titre V : Dépenses de prestations ;	39 329 855	-	-	-	30 000 000
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	101 274 662	-	84 070 225	-	92 773 148
Action 2 : 1142 Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'Etat					
I. Dépenses Courantes	107 037 504	-	88 355 379	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-

Titre IV : Biens et matériels ;	78 829 012	-	88 355 379	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	28 208 492	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	4 917 958 365
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	107 037 504	-	88 355 379	-	4 917 58 365
Total	208 312 166	-	172 425 604	-	5 010 731 513

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin Juin 2025, PLF 2026

**XVII. Environnement et
Développement durable
(Sections 56)**

Responsable : S.E. Madame Marie NYANGE NDAMBO, Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

Le Gouvernement a opté pour le développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire 2017-2021, pays émergent à l'horizon 2030 de l'Agenda des Nations Unies y compris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et pays développé en vertu de la vision 2050 de la SADC.

Pour ce qui est du secteur de l'environnement, la stratégie nationale telle que déclinée dans le PNSD 2024-2028 dans son pilier 5, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2024-2028, devra être soutenue par un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT), La Contribution Déterminée National révisée 2021 (CDN) élaborés en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement et au développement durable.

Sous une coordination efficace des services, le Ministère se propose d'améliorer son cadre institutionnel de gestion par le renforcement de la législation en vigueur dans le secteur avec des ressources humaines et matérielles à la hauteur de ses attentes.

La garantie d'une bonne gestion budgétaire, la promotion de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la rénovation du processus de planification dans le cadre des réformes en cours constituent les interventions majeures à l'érection d'une administration forte.

De même, le respect des normes de protection de l'environnement, la gestion durable des déchets solides, liquides et gazeux, la gestion intégrée des terres et des ressources en eau, la consolidation des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ainsi que la protection et la conservation de la diversité biologique s'inscrivent dans un cadre d'amélioration du secteur de l'environnement et du cadre de vie.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Conformément au domaine de concentration du PNSD en lien avec le Développement Durable et équilibré des provinces dans son Axe 5, Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable vise à assurer un appui et un accompagnement conséquents pour la réalisation efficiente des actions prévues dans les différents documents stratégiques notamment :

- ✓ La Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) ;
- ✓ La Politique Nationale d'Assainissement ;
- ✓ La Stratégie Nationale Relative à la Foresterie Communautaire ;
- ✓ La Stratégie et Plan d'Action Nationale de la Biodiversité et Stratégie Nationale de promotion et valorisation de bois d'œuvre ;
- ✓ Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatique ;
- ✓ La Stratégie Cadre Nationale REDD+ ;
- ✓ La Stratégie et Plan National de la Biodiversité.

Les principaux objectifs déclinés dans les différents documents stratégiques sont les suivants :

- ✓ Pour ce qui est des résolutions en rapport avec le changement climatique, la RDC s'est résolue à maintenir l'augmentation de la température mondiale "bien en dessous" de 2°C en s'efforçant de la limiter à 1,5°C. Sa cible actuelle est de réduire de 21% ses émissions et ce, en prenant en compte secteur Déchets non visé dans la première soumission, pour un coût global estimé à quarante-huit virgule soixante-huit (48,68) milliards des dollars américains. La RDC a entrepris de rehausser ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, et accélérer les réformes forestières, foncières, et d'aménagement du territoire pour contribuer de manière efficace à la lutte contre la pauvreté ;
- ✓ En rapport avec l'assainissement, l'objectif est de contribuer à améliorer l'accès de la population aux services et infrastructures d'assainissement adéquats ;

✓ Quant à la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire, la RDC propose un cadre opérationnel pour le développement du processus de foresterie communautaire et garantir qu'il soit conduit de manière transparente et consensuelle conformément aux textes juridiques ;

✓ Pour les questions en rapport avec la stratégie et le plan d'action nationale de la biodiversité, l'objectif vise à utiliser durablement les ressources biologiques et partager les avantages résultant de l'exploitation des ressources génétique de manière juste et équitable ;

✓ De ce qui est de la Stratégie Nationale de promotion et valorisation de bois d'œuvre, l'objectif est de promouvoir la productivité des forêts et la transformation plus poussée de bois d'œuvre afin qu'ils contribuent de manière soutenue au développement socioéconomique et à la gestion durable des forêts ;

✓ En ce qui concerne la Stratégie Cadre Nationale REDD+, Stratégie et Plan National de la Biodiversité, Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique nationale ;

✓ S'agissant du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatique, réduire la vulnérabilité des pays aux incidences des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience.

1.2. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable par le biais de son Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, est chargé de :

✓ L'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'Environnement, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;

✓ L'élaboration des plans de mise en œuvre desdites politiques, leur suivi et évaluation ;

✓ La gestion durable des forêts, des ressources en eau, des ressources fauniques et de l'Environnement ;

✓ La gestion des établissements humains ;

✓ L'évaluation et suivi des études environnementales et sociales de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement ;

✓ La réglementation de toutes les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes ainsi qu'à la salubrité des milieux ;

✓ L'élaboration et mise en application des normes relatives à l'assainissement des milieux ;

✓ La création et aménagement des zones vertes et parcs d'attraction ;

✓ L'élaboration des normes relatives au respect de l'environnement dans les secteurs des mines, carrières et hydrocarbures ;

✓ La réglementation de la chasse et de la pêche, le cas échéant en collaboration avec le ministère ayant la Pêche dans ses attributions ;

✓ La protection de la faune et de la flore ;

✓ La promotion et coordination de toutes les activités relatives à la gestion durable de l'environnement, des ressources forestières, fauniques et aquatiques, et à la conservation de la nature ;

✓ Suivi et audits environnementaux des établissements publics et des entreprises privées ainsi que des organisations non gouvernementales œuvrant dans les secteurs de l'environnement et conservation de la nature ;

✓ La détermination et gestion des écosystèmes ;

- ✓ La gestion des services environnementaux ;
- ✓ La création des aires protégées autres que les réserves naturelles intégrales et propositions de création de ces dernières ;
- ✓ La création et gestion des stations de capture de la faune sauvage ;
- ✓ L'élaboration, vulgarisation et gestion des programmes d'éducation environnementale.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les structures organiques du Ministère sont les suivantes :

1. Le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général
2. Les Services du Secrétariat Général :
 - ✓ Secrétariat Administratif du Secrétaire Général
3. Services rattachés : la Cellule Technique d'Appui et la Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
4. Les Directions Standards : Direction des Ressources Humaines, Direction d'Etudes et Planification, Direction Administrative et Financière et Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication ;
5. Directions métiers (techniques) ;
 - ✓ Direction Générale Environnement et Cadre de Vie (Direction Conservation de la Nature, Direction Etablissements Humains et Protection de l'Environnement, Direction Assainissement, Direction Ressources en Eau) ;
 - ✓ Direction Générale Forêts (Direction Gestion Forestière, Direction Horticulture et Reboisement, Direction Inventaire et Aménagement Forestiers, Direction Promotion et valorisation du Bois, Direction Technologies de l'Energie Bois).
6. Directions spécifiques : Cellule Contrôle et Vérification, Direction Réglementation et Contentieux Environnementaux, Direction Cadastre Forestier, Direction Développement Durable.
7. Coordinations provinciales.
8. Etablissements sous tutelle :

Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), Fonds Forestier National, (FFN), Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE) et Autorité de Régulation du Marché de Carbone (ARMC).
9. Coordinations nationales spécialisées :

Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC), Fonds Verts Pour le Climat, Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forêt, Fonds National REDD, Coordination Nationale de la RAINFOREST, Coordination Nationale des tourbières et Gestion Intégrée des Ressources en Eau-Egypte (GIRE-E).

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

I.4.1 Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Code action n	Libelle Section	Code Prog	Libellé Programme	Code action	Libelle action	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE							
115			Administration Générale de l'Environnement et Développement Durable		Cabinet du Ministre, Le Secrétariat Général, DAF, DRH, DEP, DANTIC, CGPMP et CTA		
				1151	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'Environnement et Développement Durable	Cabinet du Ministre	
				1152	Coordination de l'administration de l'Environnement et développement durable	SG, DAF, DRH, DEP, DANTIC, CTA et CGPMP	
116			Environnement et cadre de vie		DG-ECV, DAS, DEHPE, DDD, DCV et DRCE		
				1161	Surveillance de l'environnement	DEHPE	
				1162	Assainissement du milieu	DAS	
				1163	Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et Gestion durable des terres	DDD	
				1164	Intégration de la gestion durable des terres dans la planification du secteur.		
117			Gestion Durable des Forêts		DG-For, Direction Horticulture et Reboisement, Direction Gestion Forestière, Direction Inventaires et Aménagement Forestiers, Direction Technologie et Énergie-Bois, Direction Cadastre forestier, Direction Promotion et Valorisation du bois.		
				1171	Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre ;	Direction Gestion Forestière, Inventaires et Aménagement	
						COMIFAC	

					Forestiers, Technologie et Énergie-Bois,		
				1172	Restauration des paysages forestiers dégradés ;	DHR	Fonds Forestier National
				1173	Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;	Direction Promotion et Valorisation du Bois	
				1174	Promotion de l'Horticulture ;	Direction Horticulture et Reboisement	
				1175	Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières	Direction Cadastre Forestier	
				118	Gestion des Ressources en Eau	DRE	
				1181	Valorisation des ressources en Eau		
				1182	Optimisation de la Gestion des eaux Transfrontalières et maritimes		
				1183	Conservation des écosystèmes aquatiques		
				1184	Réalisation de l'état des lieux de ressources en eau		
				1185	Elaboration des outils de gestion intégrée de ressources en eau		
				1186	Optimisation de la gestion des eaux non Conventionnées		
				1187	Suivi de la qualité et quantité des ressources en eau		
				119	Conservation de la Diversité Biologique	DCN	
				1191	Gestion des aires protégées nationales et transfrontalières		ICCN
				1192	Cogestion de la diversité biologique		
				1193	Valorisation de la diversité Biologique		
				1194	Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux	DCN	

1.3. Performances antérieures et perspectives

I.5 1.3.1. Performances antérieures

- ✓ Récupération de 2.574.705 ha, par l'Etat congolais et 18 contrats de concessions forestière auprès de 11 entreprises qui n'exploitaient plus sur le total de ladite superficie à la cour de l'année 2023 a évoqué la DGF ;
- ✓ L'Etat congolais a réattribués 221.546 concessions au de cette année 2023 ;
- ✓ Signature des accords clauses sociales et avenants dans 9 territoires et 11 groupements par la DGF à la cour de l'année 2023 ;
- ✓ Publication par la DANTIC de quatre (4) articles dans le site web (www.medd.gouv.cd) ;
- ✓ La DRCE a rédigé dix-huit (18) projets d'avis favorable et 2 conventions de partenariat à la signature du Ministre ;
- ✓ Mise en jour quotidienne du site Web et des réseaux sociaux du MEED, qui compte actuellement 12.000.000 d'abonnés et 54 000 000 des vites de fréquentation des internautes ;
- ✓ En 2023, Publication des 17 articles dans le Site Web (www.medd.gouv.cd) ;
- ✓ Coordination Urbaine de LUKUNGA a identifiée 80 forages dans la commune de Kintambo et Lingala dont 6 forages sont en étude au laboratoire ;
- ✓ La DTEB procède à la Construction du four brésilien Rabo-quente au port Moleka de Kinkole : 2700 briques sont disponibles ; les sites étant inondé, la construction est retardée ;
- ✓ Formation des géomètres du cadastre forestier à l'école nationale du cadastre forestier et des titres immobiliers à Kinshasa ;
- ✓ Durant l'année 2023, 13 demandes de permis de coupe industrielle de bois d'œuvre couvrant une superficie de total de 100834 hectares pour le prélèvement d'un volume total de 222.432.719 m3 de bois grumes ont été soumis à la signature de Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et développement Durable ;
- ✓ Au mois de mars 2023 les permis de coupe viennent en tête avec 88,2%, en superficie à exploiter 42,0% en nombre de tiges à couper 99,4% ainsi qu'en volume à prélever ;
- ✓ Selon la répartition mensuelle de permis de coupe industrielle du bois d'œuvre la province de l'Equateur occupe la première place en nombre de permis de coupe 33,3%, en superficie à exploiter 9% ainsi qu'en volume à prélever 65%mais occupe la deuxième place en nombre de tige à couper 0,9% ;
- ✓ Les essences les plus sollicitées en RDC au cours de l'année 2023 sont :
 - Aframosia 4500 m3 ;
 - Sapelli 4000 m3 ;
 - Wenge 3500 m3 ;
 - Tali 3000 m3 ;
 - Padouk 2500 m3.
- ✓ Au cours de l'exercice 2023 la DGF a traité et validé 648 contrats de vente et export de bois et produits de bois destinés à l'exportation de 13 entreprises se rapportant à un volume de 563.676,750 m3 bois grume et 250.939,843 m3 bois sciés, parquet 351,520 m3 ; ce qui fait un volume total de 814.968,112 équivalents grume ;
- ✓ Les différentes essences produites, achetés par les entreprises forestières s'élève à 173.460,495 m3 équivalent grumes soit 81,26% de grumes et 18,74% de bois sciés ;
- ✓ La DGF a enregistré et traité 8 demandes des autorisations d'achat, vente et d'exportation de bois d'œuvre pour un volume de 5.663,771 m3 pour un montant total de 28.423,52 USD ;
- ✓ En 2023 la DGF a réceptionnée et compilée 58 déclarations trimestrielles de coupe de bois d'œuvres issue de 16 permis de coupes de bois ; provenant de 7 exploitants forestiers industriels pour un volume total de 121.544,221 m3 ;
- ✓ A ce jour la DGF compte 172 concessions forestières de communautés locales qui sont octroyées dans 14 provinces avec une superficie de 3.410.557 Ha de forêts ;
- ✓ Les états généraux des forêts de la RDC, dont la tenue est prévue probablement au premier trimestre ;

- ✓ Durant l'année 2023 la DGFor, s'est focalisée à l'exécution de dossiers ci-après : la revue légale des concessions forestières, un rapport final publié ;
- ✓ Au cours de l'année 2023, la DGF s'est aperçue que l'Etat Congolais avait récupéré 18 Contrats de concession forestière auprès de 11 entreprises qui n'exploitent plus. Cela s'étalait sur une superficie totale de 2.574.705 ha ;
- ✓ Etablissement des notes de débit relatives à l'arrêté n°025/VPM-MIN/EDD/EBM2022 et n°049/CAB/MIN/FINANCES/2022 taxation sur la connaissance forestières et taxation sur les inventaires forestiers (assujettis concessionnaires forestiers 5% réalisée par DIAF ;
- ✓ Images satellitaires pour la classification de la couverture terrestre de la RDC, mise en jour de la rédaction du guide d'interprétation des images satellitaires au niveau national et local 75% par DIAF ;
- ✓ L'opérationnalisation du système national de surveillance de forêts (SNSF), le collecte de données à l'aide du drone (photographie aérienne), dans le parc marin des mangroves 90% ;
- ✓ Dans la perspective de la mobilisation des recettes au profit du Trésor Public, le MEDD, a mobilisé CDF au cours de l'exercice budgétaire 2024 un montant estimé à 418 358 737 572 CDF soit 133% par rapport aux assignations globales de l'ordre de 314 634 182 897 ;

I.6 1.3.2. Perspectives

Le SG-EDD va focaliser son attention particulièrement sur :

- ✓ L'élaboration de la politique forestière de la RDC ;
- ✓ La revue du Code forestier et de ses mesures d'application ;
- ✓ La levée du Moratoire sur l'exploitation des ressources forestières ;
- ✓ L'élaboration des stratégies thématiques sectorielles de l'Environnement et Développement Durable ;
- ✓ La mise en œuvre et l'opérationnalisation de la stratégie sectorielle de développement des statistiques Environnementales, forestières et de changements climatiques ;
- ✓ La matérialisation des décisions prises lors de grandes Conférences internationales notamment la Cop 28 et le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable ainsi que la Cop 13 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) ;
- ✓ L'appropriation de grille de traçabilité des bois par toutes les administrations qui interviennent dans leurs exportations, ceci avec l'appui des autorités politiques et d'autres organisations non gouvernementales et internationales ;
- ✓ L'acceptation par la Banque Mondiale de financer un programme d'envergure qui mettra à l'échelle les approches du PGAPF dans les provinces de l'ouest, du centre et de l'est de la RDC ;
- ✓ L'organisation des études de pré-faisabilité des Projets de : (1) Renforcement des Services et Promotion de la production durable de Biomasse en République Démocratique du Congo (PROBIO), (2) Appui à la mise en place d'un Système de collecte et de gestion des données et production des Statistiques Environnementales, Forestières et des Changements Climatiques « PASSEFCC » ;
- ✓ L'amélioration de la couverture végétale à l'hectare pour le maintien de l'équilibre écologique et lutter contre le changement climatique ;
- ✓ La Coordination et la mise en œuvre des ODD des ministères sectoriels pour l'atteinte de l'agenda 2030 ;
- ✓ L'amélioration de partenariat de collaboration avec le Ministère du plan dans la mise en œuvre de l'ODD12 ;
- ✓ La sensibilisation à la consommation et à la production durable (ODD12) ;
- ✓ La prospection des marchés des bois d'œuvres exploités en RDC ;
- ✓ L'enquête sur le volume des bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ La création du Centre National d'Affûtage de Kinshasa (CNAK) ;
- ✓ L'organisation d'une foire – exposition à Kindu ;

- ✓ La publication et vulgarisation du document de stratégie nationale relative à la promotion et valorisation des bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ La mise en œuvre des check points de suivi bois-énergie dans toutes les entrées stratégiques des grandes agglomérations de la RDC ;
- ✓ La mise œuvre d'un projet de reboisement pour les provinces restantes dans le but de lutter contre le réchauffement climatique et répondre au programme 1 milliard d'arbres du Chef de l'Etat ;
- ✓ Le développement des équations allométriques des biomasses et des volumes propres à la RDC selon les biomes ;
- ✓ Le lancement de l'inventaire des bambous et de cultures pérennes (palmier, cafetier, cacaoyers) ;
- ✓ L'organisation des états de lieux de nouvelles essences de bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ Le montage des études du Bois Congolais en vue de sa promotion.

1.4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

I.7 1.4.1. Objectifs

- ✓ Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre ;
- ✓ Objectif2 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et Restaurer les paysages forestiers dégradés
- ✓ Objectif 3 : Assainir le milieu.

I.8 1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

I.8.1 Tableau 2 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Bâtiment d'administration centrale construit	%	-	-	-	-	-	100	
Source : Rapport du Secrétariat Général									
Mode de calcul : Nombre de mesures appliquées/Nombre de mesures prises x100									
Commentaire :									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2	Mesures d'applications élaborés	%	65	68	70	72	80	83	87
Source : DRH									
Mode de calcul : Personnel formés/ Personnel prévus X100									
Commentaire :									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
3	Personnels du MEDD formés	%	65	68	70	72	80	83	87

Source : DRH

Mode de calcul : Personnel formés/ Personnel prévus X100

Commentaire : D'ici 2027, Au moins 87 % des agents et cadres du MEDD sont formés dans les domaines de gestion et d'évaluation institutionnelle, environnementale, des forêts, des eaux et de la Biodiversité en vue de s'adapter à l'évolution de la science et des technologies nouvelles.

Objectif 2 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et Restaurer les paysages forestiers dégradés

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Quantité Carbone séquestrée	MtCO ₂ e	-	-	8	10	12	14	20

Source : DDD

Mode de Calcul : Comptage

Commentaire : A l'horizon 2027, la RDC va constituer un puits de carbone d'une capacité l'ordre de 20Mt de CO₂e

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
2	Hectares reboisés et/ou restaurés	%	700	1422	0	800	1 332 846 ,33	1 332 846 ,33	1 332 846 ,33

Source : DHR, DDD et DG For

Mode de calcul : Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n - Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1 / Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1 X 100

Commentaires : Afin de consolider les actions du changement climatiques, le reboisement des zones dégradées avec des espèces en grande valeur écologiques, économiques et culturelles pour les communautés et le développement des plantations agroforestières dans les zones dégradées.

Objectif 3 : Assainir le milieu									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.	Accès de Ménages au système de gestion de déchet	%	29	30	35	46	70	85	92
Source : DAS									
Mode de calcul :									
Commentaires :									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2.	Villages certifiés FDAL	%	35	37	36	46	51	65	70
Source : DAS									
Mode de calcul :									
Commentaires :									

1.5. Evolution des crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Evolution des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	115	Administration Générale de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du climat	284 685 274 075	25 002 075 464	347 304 314 889	13 991 080 201	442 144 864 606
2	116	Environnement et cadre de vie	22 010 722 060	7 941 931 996	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215
3	117	Gestion Durable des Forêts	5 607 746 525	2 760 598 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413
4	118	Gestion des Ressources en Eau	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
5	119	Conservation de la Diversité Biologique	18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705
Total			331 483 685 506	44 756 968 589	385 759 180 952	24 941 602 841	477 373 420 629

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

1.5.2. Evolution des crédits par rubrique budgétaire 2026-2028**Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	233 370 000	-	233 370 000	-	240 371 100
Financement des Réformes	6 056 470 250	-	7 267 764 300	-	7 776 507 801
Fonctionnement des Ministères	7 367 412 465	2 005 813 186	7 728 761 102	66 450 472	12 115 199 157
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 420 246 252	147 819 460	3 974 115 348	60 000 000	4 570 232 650
Investissements sur Ressources Extérieures	248 284 788 704	-	309 408 232 026	-	387 192 826 178
Investissements sur Ressources Propres	6 300 000 000	-	-	-	1 889 808 746
Rémunérations	43 358 277 894	42 615 695 943	54 540 506 283	10 824 072 168	58 812 936 660
Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 463 119 941	-	963 119 941	-	4 775 538 337
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	953 889 321	-	-
Total	331 483 685 506	44 769 328 589	385 069 658 321	24 941 602 841	477 373 420 629

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

1.5.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026**Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	76 665 526 802	44 769 328 589	74 474 266 974	24 941 602 841	88 050 414 605
Titre III : Dépenses de personnel	44 555 973 416	42 669 036 494	55 738 201 805	23 681 162 655	59 688 240 079
Titre IV : Biens et matériels ;	2 395 969 696	1 224 856 288	2 308 563 390	756 367 922	6 556 782 360
Titre V : Dépenses de prestations ;	9 710 609 331	727 616 347	11 370 658 324	444 072 264	12 409 871 706
Titre VI : Transferts et interventions	20 002 974 359	147 819 460	5 056 843 455	60 000 000	9 395 520 460
II. Dépenses en capital	254 818 158 704	-	311 284 913 978	-	-
Titre VII : Equipements	254 818 158 704	-	311 284 913 978	-	374 684 606 024
Financement intérieur	-	-	-	-	14 638 400 000
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	331 483 685 506	44 769 328 589	385 759 180 952	24 941 602 841	477 373 420 629

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et masse salariale 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif salaire de base (1)	Total masse T3 2025 (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8): 1+7	Masse Salariale (9): 6+8+10
Section : 56 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	11 728	4 589 552 374	6 119 403 165	-	-	-	-	11 728	6 119 403 165
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	82	108 640 829	144 854 439	-	-	-	-	82	144 854 439
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	410	287 070 133	382 760 177	-	-	-	-	410	382 760 177
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	6 597	2 753 210 944	3 670 947 925	-	-	-	-	6 597	3 670 947 925
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	4 421	1 276 326 811	1 701 769 081	-	-	-	-	4 421	1 701 769 081
5. Autres	218	164 303 657	219 071 543	-	-	-	-	218	219 071 543
Total	11 728	4 589 552 374	6 119 403 165	-	-	-	-	11 728	6 119 403 165

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. Programme 1 : (115) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme : **Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**

Fonction : **Secrétaire Générale**

2.1.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ DRH
- ✓ DEP
- ✓ DAF
- ✓ DANTIC
- ✓ CGPMP
- ✓ CTA

2.1.2. La stratégie du Programme

Pour remplir efficacement les missions qui lui sont dévolues, le MEDD doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Le personnel qui la compose doit être compétent, maîtrisant bien ses techniques, bénéficiant des conditions logistiques, matérielles et financières garantissant sa performance.

La gestion performante des ressources humaines, matérielles, financières est un des gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.

Pour y parvenir, le programme comporte les actions ci-dessous :

- Pilotage de la stratégie ministérielle de l'environnement et développement durable ;
- Coordination administrative de l'environnement et développement durable.

2.1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle ;

Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre ;

Objectif 3 : Développer le système statistique environnementale.

b. Cadre de performance du programme

I.9 Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du Programme « Administration Générale ».

Code	Programmes et Actions	Objectifs des Programmes / Actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles Prévue	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
115	ADMINISTRATION GENERALE	Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle	Programmes et Actions	Nbre	2023	1	1	2	2026	2027	2028
			Document stratégie et politique élaborés		2023	9	9	14	24	32	40
		Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre	Rapports de validation produits	Nbre	2023	0	1	1	2	5	7
			Bâtiment d'administration centrale construit		2023	10	8	9	11	14	18
			Mesures d'applications élaborés		2023	68	70	72	80	83	87
			Personnels du MEDD formés		2023	4	0	1	1	1	1
1151	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Environnement et Développement Durable	Garantir l'élaboration et la mise en œuvre coordonnée de politique du MEDD	Solutions Logiciels Développés	Nbre	2023	0	0	0	2	2	2
			Annuaire statistique publiés		2023	2	4	6	8	10	12
1152	Coordination de l'administration de l'Environnement et développement durable	Assurer la gestion administrative efficace et harmoniser dans le secteur du MEDD	Procédures administratives mises en place et harmonisées	%	2023	2	3	5	7	8	10

Source : MEDD-SG

I.10 2.1.4. Evolution des crédits du Programme**I.10.1 2.1.4.1. Evolution des crédits par rubrique budgétaire****Tableau 8: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des projets	233 370 000	-	233 370 000	-	240 371 100
Financement des réformes	6 056 470 250	-	7 267 764 300	-	7 776 507 801
Fonctionnement des Ministères	4 531 356 177	1 868 382 701	4 596 003 999	1 133 989 714	8 839 608 340
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 924 095 877	56 659 500	-	-	3 373 649 079
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	309 408 232 026	-	387 192 826 178
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	1 489 808 746
Rémunérations	23 575 256 998	23 077 033 263	25 719 008 495	12 857 090 487	32 663 957 500
Subventions aux Organismes Auxiliaires	79 936 069	-	79 936 069	-	568 135 862
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	284 685 274 075	25 002 075 464	347 304 314 889	13 991 080 201	442 144 864 606

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	36 167 115 371	25 002 075 464	37 662 712 863	13 991 080 201	53 221 858 582
Titre III : Dépenses de personnel	24 213 357 359	23 130 373 814	26 357 108 856	-	33 289 854 809
Titre IV : Biens et matériels ;	1 569 917 949	1 160 110 413	1 249 810 828	12 857 090 487	4 483 147 729
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 260 199 951	654 931 737	9 856 248 944	706 436 650	11 457 321 630
Titre VI : Transferts et interventions	2 123 640 112	56 659 500	199 544 235	427 553 064	3 991 534 414
II. Dépenses en capital	248 518 158 704	-	309 641 602 026	-	388 923 006 024
Titre VII : Equipements	248 518 158 704	-	309 641 602 026	-	374 284 606 024
Financement intérieur	-	-	-	-	14 638 400 000
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	284 685 274 075	25 002 075 464	347 304 314 889	13 991 080 201	442 144 864 606

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1151	Pilotage de la stratégie du ministère l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du climat	1 841 480 381	1 729 931 737	1 478 662 339	752 553 064	2 509 234 993
2	1152	Coordination administrative de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du climat	282 843 793 694	23 272 143 727	345 825 652 550	13 238 527 137	439 635 629 613
Total			284 685 274 075	25 002 075 464	347 304 314 889	13 991 080 201	442 144 864 606

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1151 Pilotage de la stratégie du ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat					
Fonctionnement des Ministères	1 841 480 381	1 729 931 737	1 478 662 339	752 553 064	2 509 234 993
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-

Sous-total 1	1 841 480 381	1 729 931 737	1 478 662 339	752 553 064	2 509 234 993
Action 2 : 1152 Coordination administrative de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat					
Contrepartie des projets	233 370 000	-	233 370 000	-	240 371 100
Financement des réformes	6 056 470 250	-	7 267 764 300	-	7 776 507 801
Fonctionnement des Ministères	2 689 875 796	138 450 964	3 117 341 660	381 436 650	6 330 373 347
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 924 095 877	56 659 500	-	-	3 373 649 079
Investissements sur Ressources Extérieures	248 284 788 704	-	309 408 232 026	-	387 192 826 178
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	1 489 808 746
Rémunérations	23 575 256 998	23 077 033 263	25 719 008 495	12 857 090 487	32 663 957 500
Subventions aux Organismes Auxiliaires	79 936 069	-	79 936 069	-	568 135 862
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	
Sous-total 2	282 843 793 694	23 272 143 727	345 825 652 550	13 238 527 137	439 635 629 613
Total général	284 685 274 075	23 272 143 727	347 304 314 889	13 991 080 201	442 144 864 606

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.2. PROGRAMME 2 : (116) Environnement et Cadre de Vie

Pré-Responsable du Programme : MBUSA VANGI SIVAVI

Fonction : Directeur Général Environnement et Cadre de Vie

2.2.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ Direction Générale Environnement et Cadre de vie ;
- ✓ Direction Etablissements Humains et Protection de l'Environnement ;
- ✓ Direction Assainissement ;
- ✓ Direction Développement Durable ;
- ✓ Direction Réglementation Contentieux Environnementaux ;
- ✓ Cellule de Contrôle et Vérification.

2.2.2. Stratégie du Programme

C'est en considération des effets néfastes résultant des changements climatiques sur l'environnement que la RDC a intégré la dimension des changements climatiques dans sa stratégie nationale.

Dans le cadre de cette stratégie, les missions assignées au secteur de l'environnement telles qu'elles ressortent de la CDN visent :

- ✓ Un environnement sain pour le bien-être des populations assuré de manière durable et ;
- ✓ Une gestion durable des ressources en eau.

De ce qui précède, en tenant compte des exigences du Règlement Sanitaire International (RSI) en matière de Santé publique, les actions de ce programme sont les suivantes :

- ✓ Surveillance continue de l'environnement ;
- ✓ Assainissement du milieu ;
- ✓ Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Intégration de la gestion durable des terres dans la planification du secteur.

2.2.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1. Assurer la surveillance continue de l'environnement ;
- ✓ Objectif 2. Assurer l'assainissement du milieu ;
- ✓ Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1151 Pilotage de la stratégie du ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat					
I. Dépenses Courantes	1 841 480 381	1 075 000 000	1 478 662 339	752 553 064	2 509 234 993
Titre III : Dépenses de personnel	83 919 047	-	83 919 047	-	71 825 656
Titre IV : Biens et matériels ;	1 036 548 217	1 075 000 000	583 740 281	325 000 000	891 113 606
Titre V : Dépenses de prestations ;	625 462 015	-	715 451 909	427 553 064	1 520 603 322
Titre VI : Transferts et interventions	95 551 102	-	95 551 102	-	25 692 409
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	1 841 480 381	1 075 000 000	1 478 662 339	752 553 064	2 509 234 993
Action 2 : 1152 Coordination administrative de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat					
I. Dépenses Courantes	34 325 634 990	23 927 075 464	36 184 050 524	13 238 527 137	50 712 623 589
Titre III : Dépenses de personnel	24 129 438 312	23 130 373 814	26 273 189 809	12 857 090 487	33 218 029 153
Titre IV : Biens et matériels ;	533 369 732	85 110 413	666 070 547	381 436 650	3 592 034 123
Titre V : Dépenses de prestations ;	7 634 737 936	654 931 737	9 140 797 035	-	9 936 718 308
Titre VI : Transferts et interventions	2 028 089 010	56 659 500	103 993 133	-	3 965 842 005
II. Dépenses en capital	248 518 158 704	-	309 641 602 026	-	388 923 006 024
Titre VII : Equipements	248 518 158 704	-	309 641 602 026	-	374 284 606 024
Financement intérieur	-	-	-	-	14 638 400 000
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-

Sous-total 2	282 843 793 694	23 927 075 464	345 825 652 550	13 238 527 137	439 635 629 613
Total	284 685 274 075	25 002 075 464	347 304 314 889	13 991 080 201	477 373 420 629
Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026					

I.10.2 Tableau 13 : Cadre de performance des objectifs du Programme « Environnement et Cadre de Vie »

Code	Programmes et Actions	Objectifs des Programmes / Actions	Indicateur de performance Programmes et Actions	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles Prévués	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
116	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Assurer la surveillance continue de l'environnement	Installations classées contrôlées		2023		60		75	80	90
			Missions de suivi de l'état de l'environnement		2023		45	58	40	60	75
		Assurer l'assainissement du milieu	Accès de Ménages au système de gestion de déchet		2023		36	42	49	54	60
			Zones de santé (ZS) certifiées FDAL		2023		3	16	25	27	36
			Quantité de Carbone séquestrée		2023		8	10	12	14	20
1161	Surveillance de l'environnement	Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Hectares reboisés et/ou restaurés		2023		0	800	1 332 846 ,33	1 332 846 ,33	1 332 846 ,33
1162	Assainissement du milieu	Assurer le suivi de l'état de l'environnement	Cartographie de l'état de l'environnement réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-
1163	Assainissement du milieu	Assurer l'assainissement du milieu	Unités de traitement et transformations installées	-	-	-	-	-	-	-	-
	Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Assurer la consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Superficie reboisée	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : MEDD-SG

2.2.4. Evolution des crédits du programme

2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 14: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 333 301 980	83 665 975	1 497 301 980	-	1 691 084 706
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	7 424 205 142	-	1 000 000 000	60 000 000	230 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	9 107 344 572	7 858 266 021	12 651 336 684	3 955 350 342	11 124 689 936
Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 145 870 366	-	645 870 366	-	157 670 573
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	22 010 722 060	7 941 931 996	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	22 010 722 060	7 941 931 996	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215
Titre III : Dépenses de personnel	9 280 524 141	7 858 266 021	12 824 516 253	3 955 350 342	11 216 725 244
Titre IV : Biens et matériels ;	328 382 535	52 385 875	428 382 535	-	1 056 659 940
Titre V : Dépenses de prestations ;	831 739 876	31 280 100	895 739 876	-	542 389 458
Titre VI : Transferts et interventions	11 570 075 508	-	1 645 870 366	60 000 000	387 670 573
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	22 010 722 060	7 941 931 996	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.2.5. Evolution des crédits par action du programme

2.2.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 16 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1161	Surveillance de l'environnement	7 223 441 041	64 461 075	6 225 363 831	-	1 217 785 059
2	1162	Assainissement du milieu	11 025 153 087	7 858 266 021	9 069 145 199	3 955 350 342	11 046 496 968
3	1163	Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	235 863 541
4	1164	Gestion durable des terres	-	-	-	-	703 299 647
Total			22 010 722 060	7 922 727 096	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1161 Surveillance de l'environnement					
Fonctionnement des Ministères	193 227 969	64 461 075	357 227 969	-	987 785 059
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 762 077 210	-	500 000 000	-	230 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	1 200 000 000	-	4 800 000 000	-	-

Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 068 135 862	-	568 135 862	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	7 223 441 041	64 461 075	6 225 363 831	-	¹ 217 785 059
Action 2 : 1162 Assainissement du milieu					
Fonctionnement des Ministères	1 140 074 011	-	1 140 074 011	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 900 000 000	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	7 907 344 572	7 858 266 021	7 851 336 684	3 955 350 342	10 968 762 464
Subventions aux Organismes Auxiliaires	77 734 504	-	77 734 504	-	77 734 504
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	11 025 153 087	7 858 266 021	9 069 145 199	3 955 350 342	11 046 496 968
Action 3 : 1163 Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques					
Fonctionnement des Ministères		-	-		-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	-
Investissements sur Ressources Extérieures		-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres		-	-	-	-
Rémunérations		-	-	-	155 927 472
Subventions aux Organismes Auxiliaires		-	-	-	79 936 069
Subventions aux Services Ex-BPO		-	-	-	-

Sous-total 3	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	235 863 541
Action 4 : 1164 Gestion durable des terres					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	703 299 647
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	703 299 647
Total général	22 010 722 060	7 922 727 096	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1161 Surveillance de l'environnement					
I. Dépenses Courantes	7 223 441 041	19 204 900	6 225 363 831	-	1 217 785 059
Titre III : Dépenses de personnel	1 260 144 261	-	4 860 144 261	-	63 035 308
Titre IV : Biens et matériels ;	52 818 808	19 204 900	152 818 808	-	608 192 962
Titre V : Dépenses de prestations ;	80 264 900	-	144 264 900	-	316 556 789
Titre VI : Transferts et interventions	5 830 213 072	-	1 068 135 862	-	230 000 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	7 223 441 041	19 204 900	6 225 363 831	-	1 217 785 059
Action 2 : 1162 Assainissement du milieu					
I. Dépenses Courantes	11 025 153 087	7 922 727 096	9 069 145 199	3 955 350 342	11 046 496 968
Titre III : Dépenses de personnel	8 020 379 880	-	7 964 371 992	3 955 350 342	10 968 762 464
Titre IV : Biens et matériels ;	275 563 727	33 180 975	275 563 727	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	751 474 976	31 280 100	751 474 976	-	-

Titre VI : Transferts et interventions	1 977 734 504	-	77 734 504	-	77 734 504
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	11 025 153 087	7 922 727 096	9 069 145 199	3 955 350 342	11 046 496 968
Action 3 : 1163 Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques					
I. Dépenses Courantes	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	235 863 541
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	155 927 472
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	79 936 069
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et	-	-	-	-	-

édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	3 762 127 932	-	500 000 000	60 000 000	235 863 541
Action 4 : 1164 Gestion durable des terres					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	703 299 647
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	29 000 000
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	448 466 978
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	225 832 669
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	703 299 647
Total	22 010 722 060	7 922 727 096	15 794 509 030	4 015 350 342	13 203 445 215
Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026					

2.3. PROGRAMME 3 : (117) GESTION DES RESSOURCES FORESTIERESPré-Responsable du Programme : **DJENGO BOSULU Frédéric**

Fonction : Directeur Général Forêts

I.11 2.3.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ Direction Générale Forêt ;
- ✓ Direction Gestion Forestière ;
- ✓ Direction Cadastre Forestier ;
- ✓ Direction Horticulture et Reboisement ;
- ✓ Direction Energie Technologie et Bois ;
- ✓ Direction Promotion et Valorisation de Bois ;
- ✓ Direction Inventaire et Aménagement Forestiers.

I.12 2.3.2. La stratégie du Programme

L'abondance et la diversité des ressources forestières donnent l'illusion générale qu'elles sont inépuisables. Cependant, en l'absence d'une politique forestière appropriée, le zonage forestier national et d'une stratégie sectorielle de développement, la conduite du secteur forestier fait face à plusieurs défis majeurs à savoir :

- ✓ La déforestation et la dégradation des forêts ;
- ✓ La faible gouvernance forestière ;
- ✓ L'exploitation forestière non durable ;
- ✓ Faible implication des communautés locales et autochtones ;
- ✓ Faible valorisation économique du secteur ;
- ✓ Pression du changement climatique ;
- ✓ Faible capacité technique et financière ;
- ✓ Conflits d'usages et pression foncière ;
- ✓ Faible mise en œuvre de la politique forestière ;
- ✓ Faible suivi - évaluation et données forestières.

Pour faire face à ces défis majeurs, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable se propose de mettre en place la politique et stratégie nationale forestière.

I.13 2.3.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre ;
- ✓ Objectif 2 : Restaurer les paysages forestiers ;
- ✓ Objectif 3 : Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières.

I.13.1 Tableau 19 : Cadre de performance des objectifs du Programme «Gestion des ressources forestières»

Code	Programmes et Actions	Objectifs des Programmes / Actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles Prévue	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
117	GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES	Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre	Programmes et Actions								
			Concessions aménagées	%	2023		35	46	70	85	92
			Volume de bois d'œuvre produits	%	2023		36	46	51	65	70
		Restaurer les paysages forestiers Dégradés	Superficie de la couverture forestière reboisée.	%	2023		39	53	59	63	67
			Arbres plantés	%	2023		400.120	450.070	491.980	491.988	491.96
		Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières	Concessions matérialisées et délimitées Titres des concessions forestière sécurisés	%	2023		10	15	25	35	45

[illegible]

1175	Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières	Assurer la sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières	Titres validés et enregistrés	%	2023						

Source MEDD-SG

2.3.4. Evolution des crédits du programme

2.3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 20: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 005 033 287	53 764 510	1 137 734 102	16 519 200	1 584 506 111
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 812 254 926	-	893 578 448	-	238 676 478
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	2 719 194 432	2 719 194 432	3 719 194 432	1 359 597 216	559 834 944
Subventions aux Organismes Auxiliaires	71 263 880	-	71 263 880	-	71 263 880
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.3.4.2. Présentation des crédits du programme par titre					
Tableau 21 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413
Titre III : Dépenses de personnel	2 966 565 234	2 719 194 432	3 966 565 234	1 359 597 216	717 205 746
Titre IV : Biens et matériels ;	297 501 867	12 360 000	430 202 682	-	1 016 974 691
Titre V : Dépenses de prestations ;	460 160 618	41 404 510	460 160 618	-	410 160 618
Titre VI : Transferts et interventions	1 883 518 806	-	964 842 328	-	309 940 358
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413
Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026					

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 22 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1171	Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre	4 660 877 407	2 163 467 136	4 742 200 929	1 075 553 568	73 065 780
2	1172	Restauration des paysages forestiers dégradés	-	-	-	-	1 549 013 099
3	1173	Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux	109 950 684	109 950 684	109 950 684	54 975 342	184 560 024
4	1174	Promotion de l'Horticulture	423 748 748	352 484 868	423 748 748	176 242 434	-
5	1175	Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières	413 169 686	147 056 254	545 870 501	69 345 072	647 642 510
Total			5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 23: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1171 Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre					
Fonctionnement des Ministères	697 515 345	12 360 000	697 515 345	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 812 254 926	-	893 578 448	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-

Rémunérations	2 151 107 136	2 151 107 136	3 151 107 136	1 075 553 568	73 065 780
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	4 660 877 407	2 163 467 136	4 742 200 929	1 075 553 568	73 065 780
Action 2 : 1172 Restauration des paysages forestiers dégradés					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	1 042 515 345
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	238 676 478
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	196 557 396
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	71 263 880
Sous-total 2	-	-	-	-	1 549 013 099
Action 3 : 1173 Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	54 975 342	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	109 950 684	109 950 684	109 950 684	-	184 560 024
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 3	109 950 684	109 950 684	109 950 684	54 975 342	184 560 024
Action 4 : 1174 Promotion de l'Horticulture					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-

Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	352 484 868	352 484 868	352 484 868	176 242 434	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	71 263 880	-	71 263 880	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-		-	-
Sous-total 4	423 748 748	352 484 868	423 748 748	176 242 434	-
Action 5 : 1175 Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières					
Fonctionnement des Ministères	307 517 942	41 404 510	-	16 519 200	541 990 766
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	105 651 744	105 651 744	105 651 744	52 825 872	105 651 744
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 5	413 169 686	147 056 254	545 870 501	69 345 072	647 642 510
Total général	5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.3.5.3. Présentation des crédits par action et par titre					
Tableau 24 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1171 Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre					
I. Dépenses Courantes	4 660 877 407	2 163 467 136	4 742 200 929	1 075 553 568	73 065 780
Titre III : Dépenses de personnel	2 329 891 812	2 151 107 136	3 329 891 812	1 075 553 568	73 065 780
Titre IV : Biens et matériels ;	174 474 691	12 360 000	174 474 691	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	344 255 978	-	344 255 978	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	1 812 254 926	-	893 578 448	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	4 660 877 407	2 163 467 136	4 742 200 929	1 075 553 568	73 065 780
Action 2 : 1172 Restauration des paysages forestiers dégradés					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	1 549 013 099
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	285 342 072
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	659 474 691

Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	294 255 978
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	309 940 358
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Sous-total 2	-	-	-	-	1 549 013 099
Action 3 : 1173 Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux					
I. Dépenses Courantes	109 950 684	109 950 684	109 950 684	54 975 342	184 560 024
Titre III : Dépenses de personnel	109 950 684	109 950 684	109 950 684	54 975 342	184 560 024
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et	-	-	-	-	-

édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	109 950 684	109 950 684	109 950 684	54 975 342	184 560 024
Action 4 : 1174 Promotion de l'Horticulture					
I. Dépenses Courantes	423 748 748	352 484 868	423 748 748	176 242 434	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	352 484 868	-	176 242 434	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	352 484 868	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	71 263 880	-	71 263 880	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	423 748 748	352 484 868	423 748 748	176 242 434	-
Action 5 : 1175 Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières					
I. Dépenses Courantes	413 169 686	147 056 254	545 870 501	69 345 072	647 642 510
Titre III : Dépenses de personnel	174 237 870	105 651 744	174 237 870	52 825 872	174 237 870

Titre IV : Biens et matériels ;	123 027 176	-	255 727 991	-	357 500 000
Titre V : Dépenses de prestations ;	115 904 640	41 404 510	115 904 640	16 519 200	115 904 640
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	413 169 686	147 056 254	545 870 501	69 345 072	647 642 510
Total général	5 607 746 525	2 772 958 942	5 821 770 862	1 376 116 416	2 454 281 413
Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026					

2.4. PROGRAMME 4 : (118) GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Pré-Responsable du Programme : **LUNGU MALUTSHI Louis**

Fonction : Directeur des Ressources en Eau

2.4.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ La Direction de Ressources en Eau (service normatif),
- ✓ La Direction Gestion Intégrée des Ressources en Eau « GIRE-E » (Opérateur).

2.4.2. Stratégie du Programme

Les objectifs du programme sont :

La RDC est l'un des pays stratégiques d'Afrique, disposant d'un potentiel énorme en ressources hydriques et en biodiversité aquatique, dû à sa position géographique charnière entre les grands ensembles sous régionaux d'Afrique.

Cependant, tout objectif visant une gestion durable de ces ressources bute à d'innombrables problèmes et contraintes, parmi lesquels :

- ✓ La répartition inégale des ressources tant par rapport au territoire national qu'aux besoins de certaines contrées ;
- ✓ Les défis du respect des engagements souscrits au regard de la gestion concertée des eaux transfrontalières ;
- ✓ La détérioration de la qualité des ressources en eau, due à toutes les formes de pollutions et à l'absence des systèmes d'assainissement adéquats en milieux urbain et semi-urbain ;
- ✓ L'absence d'une politique formelle de gestion des ressources en eau ;
- ✓ Le faible niveau de perception de la valeur économique des ressources en eau ;
- ✓ Le faible financement des programmes de valorisation des ressources en eau ;
- ✓ L'absence d'un système de surveillance des ressources en eau ;
- ✓ Le faible niveau de connaissances des écosystèmes aquatiques ;
- ✓ L'absence d'une technologie de captage direct et de stockage d'eaux de pluies.

Les différentes actions stratégiques mise en œuvre pour ce programme sont :

- ✓ Gestion des Ressources en Eau ;
- ✓ Classification des plans d'eau ;
- ✓ Evaluation des mécanismes de coopération existants concernant la gestion commune des ressources en eau ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif des contributions financières du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière en matière des ressources en eau à temps réel.

2.4.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer la gouvernance de ressources en eau ;
- ✓ Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ Objectif 3 : Assurer la gestion du cycle de l'eau

Tableau 25 : Cadre de performance des objectifs du Programme « Gestion des Ressources en Eau »

Code	Programmes et Actions	Objectifs des Programmes / Actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles Prévue	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
118	Gestion des Ressources en Eau	Assurer la gouvernance des ressources en eau	Gouvernance améliorée	%	2023		0	10	40	60	80
		Assurer la gestion intégrée des ressources en eau	Projets intégrés exécutés	%	2023						
		Assurer la gestion du cycle de l'eau	Proportion de données hydrologiques disponibles	%	2023		0	30	70	80	85
1181	Classification des plans d'eau	Garantir la classification des plans d'eau	Cartographie des plans d'eau connus	Nbre							
1182	Evaluation des mécanismes de coopération existants concernant la gestion commune des ressources en eau	Assurer l'évaluation des mécanismes de coopération existants concernant la gestion commune des ressources en eau	5 mécanismes de coopération régionale disponible	Nbre							

1183	Mise en place d'un dispositif des contributions financières du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière en matière des ressources en eau à temps réel	Assurer la Mise en place d'un dispositif des contributions financières du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière en matière des ressources en eau à temps réel	Budget dédié	national	%								

Source : MEDD-SG

2.4.4. Evolution des crédits du programme

2.4.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 26: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	497 721 021	-	497 721 021	49 931 272	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	129 164 912	91 159 960	-	-	38 749 474
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	286 776 216	286 776 216	286 776 216	143 388 108	286 776 216
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.4.4.2. Présentation des crédits du programme par titre					
Tableau 27 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
Titre III : Dépenses de personnel	425 821 006	286 776 216	425 821 006	143 388 108	286 776 216
Titre IV : Biens et matériels ;	200 167 345	-	200 167 345	49 931 272	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	158 508 886	-	158 508 886	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	129 164 912	91 159 960	-	-	38 749 474
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.4.5. Evolution des crédits par action du programme

2.4.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 28 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1181	Valorisation des ressources en Eau	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
2	1182	Classification de plan d'eaux	-	-	-	-	-
3	1183	Evaluation des mécanismes de coopération	-	-	-	-	-
4	1184	Mise en place d'un dispositif de contribution financière du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière.	-	-	-	-	-
Total			913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.4.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 29: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1181 Valorisation des Ressources en Eau					
Fonctionnement des Ministères	497 721 021	-	497 721 021	49 931 272	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	129 164 912	91 159 960	-	-	38 749 474

Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	286 776 216	286 776 216	286 776 216	143 388 108	286 776 216
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
Action 2 : 1182 Classification de plan d'eaux					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 2	-	-	-	-	-
Action 3 : 1183 Evaluation des mécanismes de coopération					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-

Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 3	-	-	-	-	-
Action 4 : 1184 Mise en place d'un dispositif de contribution financière du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	-
Total général	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.4.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 30 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1181 Valorisation des Ressources en Eau					
I. Dépenses Courantes	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
Titre III : Dépenses de personnel	425 821 006	286 776 216	425 821 006	143 388 108	286 776 216
Titre IV : Biens et matériels ;	200 167 345	-	200 167 345	49 931 272	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	158 508 886	-	158 508 886	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	129 164 912	91 159 960	-	-	38 749 474
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
Action 2 : 1182 Classification de plan d'eaux					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-

Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	-	-	-	-	-
Action 3 : 1183 Evaluation des mécanismes de coopération					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et	-	-	-	-	-

édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	-	-	-	-	-
Action 4 : 1184 Mise en place d'un dispositif de contribution financière du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	-
Total général	913 662 149	377 936 176	784 497 237	193 319 380	325 525 690
Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026					

2.5. PROGRAMME 5 : (119) CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Pré-Responsable du Programme : **MAMBOLEO YA PATY**

Fonction : Directeur de la Conservation de la Nature

2.5.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ La Direction de Conservation de la Nature (Service normatif),
- ✓ L'ICCN (Opérateur).

2.5.2. La stratégie du Programme

La diversité biologique de la RDC est l'une des plus riches au monde en raison des innombrables et variables richesses fauniques et floristiques qui la compose.

Il s'agit de relever quelques problèmes dont fait face la gestion de la diversité biologique à savoir : la sur exploitation des espèces animales et végétales ; les conflits armés ; la faible implication des populations riveraines des aires protégées ; conflits d'intérêts anthropiques (miniers, culturels, urbains, énergétiques, etc.) ; la spoliation des terres et occupations illégales dans certaines aires protégées ; le mouvement transfrontaliers des espèces ; la perte du savoir traditionnel lié à la biodiversité ; introduction des espèces exotique envahissante ; la gouvernance et le cadre légal insuffisant ainsi que le changement climatique.

Au regard de ces défis liés à la gestion durable de cette immense diversité biologique, la RDC doit mettre en application sa stratégie de conservation de la diversité biologique dans les aires protégées afin de :

- ✓ Finaliser les études en vue de faciliter l'évaluation du réseau actuel et la création de nouvelles aires protégées ;
 - ✓ Réactualiser et rendre accessibles les données sur les inventaires biologiques à grande échelle ;
 - ✓ Délimiter les aires protégées existantes et/ou à créer ;
 - ✓ Réhabiliter les aires protégées existantes ;
- Il lui faudra aussi mettre en place une stratégie globale de conservation de la diversité biologique applicable non seulement pour les aires protégées, mais aussi en dehors de celles-ci, il s'agit de :
- ✓ Contribuer à la mise en place des mécanismes de coopération régionale pour une gestion commune des aires protégées transfrontalières (Grand Mayombe, Lac Tumba-Lac Télé, Grand Virunga, Swakibula, etc.) ;
 - ✓ Contribuer à la mise en œuvre des programmes des réseaux d'aires protégées national et régionaux (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), SADC, Grand Virunga, etc.)

La stratégie concernée doit aussi prendre en compte un certain nombre de défis, dont les plus remarquables sont :

- ✓ L'entrave à l'évolution normale de la végétation naturelle, due à l'introduction d'espèces exotiques qui occupent des étendues parfois importantes ;
- ✓ La surexploitation de certaines espèces animales et végétales ainsi que la forte pression, due essentiellement à l'agriculture itinérante sur brûlis, au braconnage, à des techniques de pêche destructives et à la collecte des combustibles ligneux entraînant la dégradation des habitats naturels et rendant précaire la pérennité des espèces ;
- ✓ Les conflits armés qui constituent un coup dur à la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ La faible implication des populations riveraines des aires protégées (locales et/ou peuples autochtones) vivant majoritairement de façon isolée et dans un important niveau de pauvreté, ainsi que la méconnaissance de leurs droits et devoirs au regard de l'environnement et des ressources naturelles ;
- ✓ Les conflits d'intérêts anthropiques (miniers, culturels, urbains, énergétiques, etc.) et le maintien de la diversité biologique ;
- ✓ La spoliation des terres et l'occupation illégale dans certaines aires protégées.

2.5.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau des aires protégées
- ✓ Objectif 2 : Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs
- ✓ Objectif 3. Assurer la valorisation de la diversité biologique

Tableau 31 : Cadre de performance des objectifs du Programme «Conservation de la Diversité Biologique »

Code	Programmes et Actions	Objectifs des Programmes / Actions	Indicateur de performance	Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles Prévue	
					Année	Valeur	2024	2025		2027	2028
119	CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau des aires protégées	Programmes et Actions	%	2023		10	15	30	45	60
			Aires protégées dotées des plans d'aménagement et de gestion actualisés				40	50	60	80	100
			Aires protégées ayant un plan d'affaire négocié				3	4	6	8	10
		Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs	Fora tenus	%							
			Protocoles d'accords signés				3	4	5	6	7
		Assurer la valorisation de la diversité biologique	Permis émis	%			0	0	60	47	24
			Etudes Réalisées				1	1	3	5	7

1191	Gestion des aires protégées nationales et transfrontalières	Assurer la gestion de la biodiversité	Plans de gestion mise en œuvre	Nbre							
1192	Cogestion de la diversité biologique	Garantir la gestion participative de la diversité biologique	Structures de gouvernance locales associées	Nbre							
1193	Valorisation de la diversité Biologique	Accroître la contribution des recettes issue de la valorisation de la diversité biologique	Contrats PPP signés	Nbre							
1194	Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux	Assurer la prévention des maladies dues aux facteurs environnementaux	Recettes générées	%							
			Etudes Réalisées	Nbre							

Source : MEDD-SG

2.5.4. Evolution des crédits du programme**2.5.4.1. Evolution par rubrique budgétaire****Tableau 32 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 130 525 395	-	2 080 536 900	-	689 157 619
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000
Rémunérations	7 669 705 676	8 674 426 011	12 164 190 456	5 365 736 502	14 177 678 064
Subventions aux Organismes Auxiliaires	166 049 626	-	166 049 626	-	3 978 468 022
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.5.4.2. Présentation des crédits du programme par titre					
Tableau 33 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026					
Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	11 966 280 697		14 410 776 982	5 365 736 502	18 845 303 705
Titre III : Dépenses de personnel	7 669 705 676	8 674 426 011	12 164 190 456	5 365 736 502	14 177 678 064
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	4 296 575 021	-	2 246 586 526	-	4 667 625 641
II. Dépenses en capital	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000
Titre VII : Equipements	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.5.5. Evolution des crédits par action du programme

2.5.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 34 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1191	Gestion les aires protégées nationales et transfrontalières	17 957 181 301	8 365 326 615	15 744 989 538	5 211 186 804	18 888 705 362
2	1192	Cogestion de la diversité biologique	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
3	1193	Valorisation de la diversité Biologique	-	-	-	-	47 498 947
4	1194	Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux	-	-	-	-	-
Total			18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.5.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 35: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1191 Gestion les aires protégées nationales et transfrontalières					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 130 525 395	-	2 080 536 900	-	641 658 672
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000

Rémunérations	7 360 606 280	8 365 326 615	11 855 091 060	5 211 186 804	13 868 578 668
Subventions aux Organismes Auxiliaires	166 049 626	-	166 049 626	-	3 978 468 022
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 1	17 957 181 301	8 365 326 615	15 744 989 538	5 211 186 804	18 888 705 362
Action 2 : 1192 Cogestion de la Biodiversité					
Fonctionnement des Ministères	-		-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-		-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-		-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-		-	-	-
Rémunérations	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-		-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-		-	-	-
Sous-total 2	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
Action 3 : 1193 Valorisation de la diversité biologique					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	47 498 947
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-

Sous-total 3	-	-	-	-	47 498 947
Action 4 : 1194 Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux					
Fonctionnement des Ministères	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	-
Total général	18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

2.5.5.3. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 36 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1191 Gestion les aires protégées nationales et transfrontalières					
I. Dépenses Courantes	11 657 181 301	8 365 326 615	14 101 677 586	5 211 186 804	18 488 705 362
Titre III : Dépenses de personnel	7 360 606 280	8 365 326 615	11 855 091 060	5 211 186 804	13 868 578 668
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	4 296 575 021	-	2 246 586 526	-	4 620 126 694
II. Dépenses en capital	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000
Titre VII : Equipements	6 300 000 000	-	1 643 311 952	-	400 000 000
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 1	17 957 181 301	8 365 326 615	15 744 989 538	5 211 186 804	18 888 705 362
Action 2 : 1192 Cogestion de la Biodiversité					
I. Dépenses Courantes	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
Titre III : Dépenses de personnel	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-

Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	309 099 396	309 099 396	309 099 396	154 549 698	309 099 396
Action 3 : 1193 Valorisation de la diversité biologique					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	47 498 947
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	47 498 947
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation,	-	-	-	-	-

addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 3	-	-	-	-	47 498 947
Action 4 : 1194 Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux					
I. Dépenses Courantes	-	-	-	-	-
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	-	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	-	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 4	-	-	-	-	-
Total général	18 266 280 697	8 674 426 011	16 054 088 934	5 365 736 502	19 245 303 705

Source : LFR 2024, LFR 2025, ESB 2024, ESB 2025 fin juin, PLF 2026

XVIII. Tourisme

(Sections 57)

1. PRESENTATION DU MINISTERE

RESPONSABLE DU MINISTERE : Didier M’PAMBIA MUSANGA

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

1.1.1. Priorités nationales

La vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrit dans le Plan National Stratégique du Développement « PNSD » est de porter le pays, en 2021 pays intermédiaire, en 2023 pays émergent et en 2050 pays développé.

A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine touristique afin de devenir une destination de référence en Afrique et dans le Monde.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Après avoir connu ses temps de gloire, avant l’indépendance et, entre 1968 à 1974, le Tourisme Congolais a connu diverses infortunes jusqu’à sombrer dans une léthargie inquiétante. Il est retombé quasiment à l’état embryonnaire. C’est dans cette perspective que le présent état des lieux se propose de dégager une photographie du secteur pouvant nous permettre la mise en place des mécanismes susceptibles de relever les différents défis afin de baliser le chemin du développement du tourisme de notre pays. Il révèle le cadre institutionnel et réglementaire, l’existence des sites, l’état des infrastructures du secteur, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui empêchent le secteur de se développer.

Le secteur du Tourisme en RDC à travers tous ses acteurs publics et privés, œuvrera à travers cette nouvelle politique à proposer à ses visiteurs une offre attractive fondée sur la diversité des expériences, l’amélioration de l’accessibilité et le renforcement des infrastructures touristiques et des services en termes de qualité et de confort par la création des écosystèmes des villages touristiques.

1.2. Organisation et Domaine d’intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d’intervention

Conformément à l’ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère du Tourisme intervient dans :

- Exécution de la Politique Nationale du Tourisme ;
- Elaboration, suivi et évaluation des plans de mise en œuvre de ladite Politique ;
- Gestion et exploitation des aspects touristiques dans les aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, jardins zoologiques et botaniques, domaines de chasse, etc.) ;
- Promotion du Tourisme par tous les moyens et coordination de toutes les activités du secteur ;
- Suivi et audit technique des établissements publics et privés œuvrant dans le secteur du Tourisme ;
- Promotion et organisation de l’industrie hôtelière et des agences de voyages ;
- Réglementation des activités touristiques ;
- Inspection des établissements touristiques et hôteliers sur le territoire National ;
- Elaboration des normes de classification des établissements touristiques, hôteliers, des agences de voyages et autres ;

- Identification, développement, aménagement et réhabilitation des infrastructures touristiques publiques ;
- Mise en œuvre des traités, conventions et accords sous régionaux, régionaux et internationaux relatifs au secteur du Tourisme ;
- Représentation de la République Démocratique du Congo aux conférences et réunions sous régionales, régionales et internationales relatives au secteur du Tourisme, en collaboration avec le ministère ayant la coopération internationale dans ses attributions ;
- Promotion du partenariat public–privé dans le domaine du Tourisme.

1.2.2. Organisation du Ministère :

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général ;
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planifications ;
- Direction des Ressources Touristiques ;
- Direction de l'Inspection Nationale ;
- Direction de Partenariat Touristique ;
- Direction de Promotions et Investissements Touristiques ;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication.

1.2.3. Maquette programmatique du Ministère
Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère du Tourisme

SECTION 57: TOURISME							
MAQUETTE NOMENCLATURE PROGRAMMATIQUE ACTUALISEE							
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Services normatifs Opérateurs
	57	TOURISME					
			120	Administration Générale du Tourisme			Cabinet, SG, DRH; DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP
					1201	Pilotage de la stratégie ministérielle du Tourisme	Cabinet du Ministre
					1202	Coordination Administrative du Tourisme	SG, DRH; DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP
			121	Développement des ressources touristiques et Mécanisme favorisant le tourisme durable			DPT ; DRT
					1211	Valorisation des produits touristiques et de la biodiversité	DRT
					1212	Appui aux syndicats d'initiative du tourisme	DRT
					1213	Incitation des partenariats publics-privés	DPT
					1214	Facilitation de la coopération	DPT
			188	Promotion de la destination RDC			DPIT ONT; STN
					1881	Organisation des évènements	DPIT
					1883	Organisation du tourisme scolaire	DPIT

1.3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

1.3.1. Performances antérieures

Le Secteur du Tourisme après la promulgation de la Loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant Principes Fondamentaux relatifs au Tourisme a réalisé :

- ❖ La rationalisation du Cadre Organique de l'Administration Générale ;
- ❖ La numérisation du secteur dans la perception de la Redevance du Fonds de Promotion du Tourisme auprès des Compagnies aériennes et Horeca par la Télé déclaration et télé paiement ;
- ❖ L'amélioration de la destination République Démocratique du Congo ces deux dernières années.

1.3.2. Perspectives

A la lumière de son étendue, la République Démocratique du Congo partant de sa faune, flore, espèces rares ambitionne de devenir très compétitive et une Industrie Touristique du Millénaire capable par son intervention à contribuer à la hauteur de 10% au PIB et créer plus de 50.000 emplois par an.

La République Démocratique du Congo espère faire rayonner le Tourisme par :

- ❖ L'amélioration de sa gouvernance et de son Cadre institutionnel légal ;
- ❖ L'Actualisation des textes réglementaires ;
- ❖ La Production des Statistiques fiables pour la création du compte satellite du Tourisme ;
- ❖ La sécurisation, la réhabilitation et la création des Sites Touristiques ;
- ❖ L'aménagement des voies d'accès et les Structures d'accueil ;
- ❖ La création des Zones de Développement et d'Expansion Touristiques ;
- ❖ La création des infrastructures de formation hôtelière ;
- ❖ Le respect des normes internationales dans la classification des unités touristiques ;
- ❖ L'incitation du Partenariat Public - Privé (PPP);
- ❖ La mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme et le tourisme scolaire.

1.4. OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs

1. Valoriser les unités touristiques et Promouvoir le tourisme durable
2. Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat
3. Diversifier les produits touristiques

1.4.2. Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs

Tableau 2 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs

Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques et Promouvoir le tourisme durable									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Voies d'accès aux sites touristiques aménagées et Réhabilitées	%	-	-	-	-	60	80	100
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : (Nombre des kilomètres des voies d'accès aménagées et réhabilitées / nombre des kilomètres des voies d'accès à aménager et à réhabiliter) X100									
Commentaires : Le manque des missions mixtes d'études de faisabilités avec les services transversaux au secteur n'ont pas permis la collecte des données quant à ce. Cet indicateur permet de déterminer et de mesurer le nombre des voies d'accès aux sites touristiques aménagées en vue de valoriser lesdits sites touristiques.									
2	Unités touristiques homologuées classées et non classées	Nombre	6 641	7 182	9 504	11285	13066	14847	16628
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : Nombre des unités touristiques répertoriées									
Commentaires : Cet indicateur permet de connaître le nombre et constater l'accroissement des unités touristiques homologuées classées et non classées en vue de promouvoir le tourisme durable et l'amélioration de la destination RDC.									
3	Sites touristiques identifiés et à aménager	Nombre	1 105	1472	1794	2116	2438	2760	3082
Source : DRT.									
Mode de calcul : Nombre des sites touristiques identifiés et à aménager									
Commentaires :									
Objectif 2 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de participation aux rencontres bi/multilatérales du Tourisme	%	0	25	37,5	25	50	75	100
Source : SG/ DPT,									
Mode de calcul : (Nombre de participations aux rencontres bi/multilatérales du tourisme/Nombre de rencontres bi/multilatérales du tourisme prévues) x 100									
Commentaires :									
2	Nombre de contrats de Partenariat conclus	Nbre	ND	ND	1	1	7	8	10
Source : DPT									
Mode de calcul : nombre de contrats de partenariat conclus par an									

Commentaire: Cet indicateur permet de percevoir l'augmentation des contrats de partenariats conclus à la suite de la sensibilisation et de la vulgarisation de la loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme

3	Taux de participation des femmes à la gestion des unités touristiques	%	ND	ND	ND	50	60	75	100

Source : SG/DRT

Mode de calcul : (nombre de femmes gestionnaires/nombre total des unités touristiques)*100

Commentaire: cet indicateur évalue le niveau d'intégration des femmes dans la prise de décisions au niveau sociétal

Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Nombre des produits innovants conçus (Tourisme de cure)	Nbre	ND	ND	ND	ND	1	3	5

Source : SG/ DRT

Mode de calcul : Nombre de produits innovants conçus et mis en œuvre

Commentaires : Cet indicateur permet de connaître les produits innovants conçus et mis en œuvre pour la diversification du Tourisme de cure

02	Nombre de zones d'expansion touristique créées	Nbre	0	0	0	0	1	1	1

Source : SG / DEP, DRT

Mode de calcul : Somme de zones d'expansion touristique créées

Commentaire : Les zones d'expansion touristiques à créer sont la résultante de la cartographie des sites touristiques et la collecte de tous les attraits, atouts et axes majeurs identifiés

1.5. EVOLUTION DES CEDITES DU MINISTERE

1.5.1. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par Programme

Source : LFR2025, CDMT Central 2026- 2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	120	Administration Générale du Tourisme	20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		69 884 596 638
2	121	Développement des ressources touristiques et Mécanisme favorisant le tourisme durable	419 005 808	0	684 042 908		2 741 785 043
3	188	Promotion de la Destination RDC	16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		19 818 148 846
TOTAL			37 928 789 862	18 397 513 592	80 825 011 174		92 444 530 527

1.5.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2024-2026

Tableau 4 : Projection de crédits par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	6 077 040 525	1 335 742 796	47 812 983 863		41 028 926 651
Investissements sur Ressources Propres	4 500 000 000		1 821 892 225		6 203 700 438
Rémunérations	16 794 396 660	16 595 677 260	24 372 312 941		25 834 651 717
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 413 389 189		2 413 389 189		7 081 069 695
Subventions aux Services Ex-BPO	4 204 432 956	82 401 292	4 204 432 956		
Total	37 928 789 862	18 397 513 592	80 825 011 174		80 263 348 501

Source : LFR2025, CDMT Central 2026- 2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

1.5.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026**Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024-2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	33 428 789 862		79 003 118 949		85 349 354 468
Titre III : Dépenses de personnel	17 724 546 712	16 595 677 260	27 993 543 306		30 651 206 678
Titre IV : Biens et matériels	1 136 948 295	830 609 197	3 464 318 983		4 659 643 580
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 530 740 734	505 133 599	40 348 233 071		40 348 233 071
Titre VI : Transferts et interventions	11 036 554 121	466 093 536	7 197 023 589		9 690 271 139
II. Dépenses en capital	4 500 000 000		1 821 892 225		7 095 176 059
Titre VII : Equipements					-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	4 500 000 000		1 821 892 225		7 095 176 059
Total	37 928 789 862	18 397 513 592	80 825 011 174		92 444 530 527

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale du Ministère pour l'Exercice 2026**Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026**

SECTION / GRADE	Salaire	
	Effectif Salaire (1)	Masse salariale (2)
Section : 57 TOURISME	4 852	1 357 998 973
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	23	16 041 467
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	186	57 668 216
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	2344	658 711 485
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	2213	603 293 947
5. Autres	86	22 283 858
Total	4 852	1 357 998 973

Source : DIRPAIE/BUDGET

2. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME 1 : (120) Administration Générale du Tourisme

Responsable du programme : Jean KINGOMBE TSHALI

Fonction : Secrétaire Général

2.1.1. Périmètre du Programme

- Secrétariat Général ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planifications ;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication ;
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics.

2.1.2. Stratégie du Programme

Les actions du programme se basent sur la conception, la planification, l'organisation, la coordination, le suivi et le contrôle des activités de l'Administration du Ministère en charge du Tourisme, conformément aux attributions, aux orientations du Ministère et celles régissant les opérateurs économiques intervenant dans le domaine Touristique.

Aussi, ce programme a pour but de :

- Assurer la coordination entre la hiérarchie du Ministère et les services administratifs ;
- Promouvoir l'unité de la jurisprudence administrative, la sauvegarde de la tradition administrative et la discipline du Ministère ;
- Assurer les autres fonctions supports du Ministère.

2.1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines

Objectif 2 : Améliorer la coordination et le pilotage des activités du secteur

Objectif 3 : Améliorer la mobilisation des recettes financières

b. Cadre de performance du Programme

Tableau 7 : Cadre de performance des objectifs du Programme Administration générale

Objectif1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux de mise en œuvre du plan de formation	%	02	02	03	04	06	09	15
Source : SG/DRH									
Mode de calcul : (Nombre de formations réalisées/Nombre de formations prévues) *100									
Commentaire : Plan formation disponible									
2	Textes réglementaires élaborés	Nbre	09	00	01	3	06	02	01
Source : SG									

Mode de calcul : Sommation de textes réglementaires élaborés									
Commentaire : Nous référant à la loi précitée, il y a des dispositions prévues au niveau de chaque chapitre qui nécessitent que des actes réglementaires soient pris notamment : 3 décrets, 3 arrêtés interministériels et 13 arrêtés ministériels.									
3	Taux de couverture de la campagne de vulgarisation des textes relatifs au secteur	%	15,38	00	7,69	00	23,07	38,46	15,4
Source : SG/ DRT, DAF, DIT (rapport des missions)									
Mode de calcul : Nombre de provinces vulgarisées sur nombre total des provinces du pays x 100									
Commentaire : l'indicateur renseigne sur le taux de provinces bénéficiant d'une vulgarisation des textes réglementaires du secteur de tourisme.									
Objectif 2 : Améliorer la coordination et le pilotage des activités du secteur									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Rapports annuels d'activités produits	%	23,5	26,5	100	-	100	100	100
Source : SG/DEP/DAF									
Mode de calcul : (rapports présentés et disponibles/nombre de rapports d'activités prévus) *100									
Commentaire : Il s'agit des rapports compilés provenant de différentes directions									
Objectif 3 : Améliorer la mobilisation des recettes									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de réalisation des recettes	%	25,2	43,8	27,8	16,6 %	100	100	100
Source : LF/DAF									
Mode de calcul : (Réalizations /assignations) *100									
Commentaires : Faible taux de réalisations par rapport aux assignations faute de décaissements des crédits alloués aux missions.									

2.1.4. L'évolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 8 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026

RUBRIQUE	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	5 482 484 010	1 335 742 796	46 864 185 714		40 166 509 112
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 549 530 532	136 488 370	-		
Investissements sur Ressources Propres	1 500 000 000		1 203 700 438		6 203 700 438
Rémunérations	10 733 646 156	10 971 560 529	14 285 389 073		14 269 582 052
Subventions aux Services Ex-BPO	16 55 155 828		1 655 155 828		
Total	20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		60 639 791 602

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.1.4.2. Evolution par Titre**Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	19 420 816 526	12 443 791 695	62 804 730 615		63 680 896 200
Titre III : Dépenses de personnel	11 586 280 738	10 971 560 529	17 779 931 118		18 062 955 246
Titre IV : Biens et matériels ;	1 034 389 491	830 609 197	3 265 074 779		3 563 905 929
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 116 258 493	505 133 599	39 725 367 446		39 725 367 446
Titre VI : Transferts et interventions	3 683 887 804	136 488 370	2 034 357 272		2 328 667 579
II. Dépenses en capital	1 500 000 000		1 203 700 438		6 203 700 438
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 500 000 000		1 203 700 438		6 203 700 438
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		69 884 596 638

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.1.5. Evolution des crédits par action du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1201	PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE DU TOURISME	2 055 745 276	1 316 742 796	40 166 509 111		40 166 509 112
2	1202	COORDINATION ADMINISTRATIVE DU TOURISME	18 865 071 250	11 127 048 899	23 841 921 942		29 718 087 526
Total			20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		69 884 596 638

Source : LFR 2025 , ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11 : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
ACTION 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE DU TOURISME					
Fonctionnement des Ministères	2 055 745 276	1 316 742 796	40 166 509 111		40 166 509 112
Sous-total 1	2 055 745 276	1 316 742 796	40 166 509 111		40 166 509 112
ACTION 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE DU TOURISME					
Fonctionnement des Ministères	3 426 738 734	19 000 000	7 646 474 752		7 295 338 901
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 549 530 532	136 488 370	1 203 700 438		
Investissements sur Ressources Propres	1 500 000 000				6 203 700 438
Rémunérations	10 733 646 156	10 971 560 529	14 285 389 073		14 269 582 052
Subventions aux Services Ex-BPO	16 55 155 828		1 655 155 828		
Sous-total 2	18 865 071 250	11 127 048 899	23 841 921 942		27 768 621 391
Total général	20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		67 935 130 503

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.1.5.3. Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026**Tableau 12 : Présentation des crédits du programme par action et par rubrique 2024-2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
ACTION 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE DU TOURISME					
I. Dépenses Courantes	2 055 745 276	1 316 742 796			
Titre III : Dépenses de personnel	247004148		1 223 263 423		1 223 263 423
Titre IV : Biens et matériels ;	187579759	811 609 197	1 153 839 034		1 153 839 035
Titre V : Dépenses de prestations ;	1379271485	505 133 599	37 647 516 770		37 647 516 770
Titre VI : Transferts et interventions	241889884		141 889 884		141 889 884
Sous-total 1	2 055 745 276	1 316 742 796	40 166 509 111		40 166 509 112
ACTION 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE DU TOURISME					
I. Dépenses Courantes	17 365 071 250		62 804 730 615		29 718 087 526
Titre III : Dépenses de personnel	11 339 276 590	10 971 560 529	16 556 667 695		16 839 691 823
Titre IV : Biens et matériels ;	846 809 732	19 000 000	2 111 235 745		2 410 066 894
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 736 987 008		2 077 850 676		2 077 850 676
Titre VI : Transferts et interventions	3 441 997 920	136 488 370	1 892 467 388		2 186 777 695
II. Dépenses en capital	1 500 000 000		1 203 700 438		6 203 700 438
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 500 000 000		1 203 700 438		6 203 700 438
Sous-total 2	18 865 071 250	11 127 048 899	23 841 921 942		6 203 700 438
Total	20 920 816 526	12 443 791 695	64 008 431 053		69 884 596 638

Source : LFR 2025 ET CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.2. PROGRAMME 2 : (121) Développement des ressources touristiques et Mécanisme favorisant le tourisme durable

Responsable du programme : Michel WATUNDA MAZOMBO

Fonction : Directeur des Ressources Touristiques

2.2.1. Périmètre du Programme

➤ DRT

➤ DPT

2.2.2. Stratégie du programme

L'ambition du Ministère est de faire du secteur du Tourisme une véritable industrie et un secteur prépondérant pour la diversification de l'économie afin de contribuer à l'émergence de la Nation d'ici 2030.

Au regard des attributions des directions impliquées, il est nécessaire de faciliter l'accessibilité aux sites touristiques, renforcer les infrastructures d'accueil dans les sites touristiques et aires protégées et numériser le secteur.

2.2.3. Les objectifs et Indicateurs de performance

a. L'objectif du programme est : valoriser les unités touristiques

b. Cadre de performance

Tableau 13 : Cadre de performance des objectifs du programme Développement des ressources touristiques et mécanisme favorisant le tourisme durable

Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Voies d'accès aux sites touristiques aménagées et Réhabilitées	%	-	-	-	-	60	80	100
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : (Nombre des kilomètres des voies d'accès aménagées et réhabilitées / nombre des kilomètres des voies d'accès à aménager et à réhabiliter) X100									
Commentaires : Le manque des missions mixtes d'études de faisabilités avec les services transversaux au secteur n'ont pas permis la collecte des données quant à ce. Cet indicateur permet de déterminer et de mesurer le nombre des voies d'accès aux sites touristiques aménagées en vue de valoriser lesdits sites touristiques.									
2	Unités touristiques homologuées classées et non classées	Nombre	6 641	7 182	9 504	11285	13066	14847	16628
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : Nombre des unités touristiques répertoriées									
Commentaires : Cet indicateur permet de connaître le nombre et constater l'accroissement des unités touristiques homologuées classées et non classées en vue de promouvoir le tourisme durable et l'amélioration de la destination RDC.									
3	Sites touristiques identifiés et à aménager	Nombre	1 105	1472	1794	2116	2438	2760	3082
Source : DRT.									
Mode de calcul : Nombre des sites touristiques identifiés et à aménager									

2.2.1. Evolution des Crédits du Programme**2.2.1.1. Evolution par Rubrique budgétaire****Tableau 14 : ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	419 005 808		684 042 908		2 741 785 043
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Total	419 005 808	0	684 042 908		2 741 785 043

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2.1.2. Evolution des crédits du programme par titre**Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	419 005 808	0	684 042 908		
Titre III : Dépenses de personnel	33 080 230		82 253 080		1 023 181 767
Titre IV : Biens et matériels ;	70 651 301		161 083 426		1 095 737 651
Titre V : Dépenses de prestations ;	315 274 277		440 706 402		622 865 625
Titre VI : Transferts et interventions			82 253 080		
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Total	419 005 808	0	684 042 908		2 741 785 043

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.2.2. Evolution des crédits par action du programme**2.2.2.1. Présentation des crédits par action****Tableau 16 : Evolution des crédits par action**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1211	Valorisation des produits touristiques et de la biodiversité	66 510 742		146 021 872		862 417 539
2	1212	Appui aux syndicats d'initiative du tourisme	44 340 495		97 347 915		
3	1213	Incitation des partenariats publics-privés	184 892 743		264 403 873		841 032 085
4	1214	Facilitation de la coopération	123 261 828		176 269 248		10 906 899 105
Total			419 005 808	0	684 042 908		12 610 348 729

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.2.2.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17 : ventilation des crédits du programme par action et par rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024	EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC		Exécution à fin juin en FC
ACTION 1 : VALORISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES ET DE LA BIODIVERSITE					
Fonctionnement des Ministères	66 510 742		146 021 872		862 417 539
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Rémunérations					
Sous-total 1	66 510 742	0	146 021 872		862 417 539
ACTION 2 : APPUI AUX SYNDICATS D'INITIATIVE DU TOURISME					
Fonctionnement des Ministères	44 340 495		97 347 915		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Rémunérations					
Sous-total 2	44 340 495	0	97 347 915		
ACTION 3 : INCITATION DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES					
Fonctionnement des Ministères	184 892 743		264 403 873		841 032 085
Rémunérations					
Sous-total 3	184 892 743	0	264 403 873		841 032 085
ACTION 4 : FACILITATION DE LA COOPERATION					
Fonctionnement des Ministères	123 261 828		176 269 248		
Rémunérations					5 318 097 052
Sous-total 4	123 261 828		176 269 248		5 318 097 052
TOTAL GENERAL	419 005 808	0	684 042 908		7 021 546 676

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.2.2.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 18: Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
ACTION 1 : VALORISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES ET DE LA BIODIVERSITE					
I. Dépenses Courantes	66 510 742	0	146 021 872		862 417 539
Titre III : Dépenses de personnel	16747207		31 396 673		343 266 389
Titre IV : Biens et matériels ;	11043775		34 418 528		336 991 927
Titre V : Dépenses de prestations ;	38719761		74 223 471		182 159 223
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital			-		
Sous-total 1	66 510 742	0	146 021 872		862 417 539
ACTION 2 : APPUI AUX SYNDICATS D'INITIATIVE DU TOURISME					
I. Dépenses Courantes	44 340 495	0	97 347 915		
Titre III : Dépenses de personnel	11164804		25 688 188		
Titre IV : Biens et matériels ;	7362516		28 160 613		
Titre V : Dépenses de prestations ;	25813174		49 482 314		
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital			-		
Sous-total 2	44 340 495	0	97 347 915		
ACTION 3 : INCITATION DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES					
I. Dépenses Courantes	184 892 743	0	264 403 873		841 032 085
Titre III : Dépenses de personnel	3 100 931		264 403 873		355 916 010
Titre IV : Biens et matériels ;	31 347 006		12 584 110		361 410 290
Titre V : Dépenses de prestations ;	150 444 805		174 350 339		123 705 785
Titre VI : Transferts et interventions					
II. Dépenses en capital			-		
Sous-total 3	184 892 743	0	264 403 873		841 032 085
ACTION 4 : FACILITATION DE LA COOPERATION					
I. Dépenses Courantes	123 261 828	0	176 269 248		10 015 423 484
Titre III : Dépenses de personnel	2 067 288		176 269 248		5 318 097 052
Titre IV : Biens et matériels ;	20 898 004		12 584 109		
Titre V : Dépenses de prestations ;	100 296 537		142 650 278		
Titre VI : Transferts et interventions					4 697 326 432
II. Dépenses en capital			-		891 475 621
Sous-total 4	123 261 828	0	176 269 248		10 906 899 105
Total général	419 005 808	0	684 042 908		12 610 348 729

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.3. PROGRAMME 3 : 188 ; Promotion de la Destination RDC

Responsable du programme : Jean Robert KASENGA KABEZAMWALI

Fonction : Directeur Promotion et Investissements Touristiques

2.3.1. Périmètre du Programme

- Direction de Promotion et Investissements Touristiques et Direction de Partenariat Touristique.

2.3.2. Stratégie du programme

Pour atteindre les objectifs, au regard de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au Tourisme, ce programme repose sur les actions ci-dessous :

- Promotion du secteur ;
- Participation aux différentes rencontres internationales relatives au tourisme ;
- Organisation des évènements

2.3.3. Objectifs et indicateurs de performance

- a. Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat

Objectif 2 : Promouvoir la destination RDC

Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques

- b. Cadre de performance

Tableau 19 : Cadre de performance des objectifs du Programme promotion de la destination RDC

Objectif 1 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Taux de participation aux rencontres bi/multilatérales du Tourisme	%	0	25	37,5	25	50	75	100
Source : SG/ DPT,									
Mode de calcul : $(\text{Nombre de participations aux rencontres bi/multilatérales du tourisme} / \text{Nombre de rencontres bi/multilatérales du tourisme prévues}) \times 100$									
2	Nombre de contrats de Partenariat conclus	Nbre	ND	ND	1	1	7	8	10
Source : DPT									
Mode de calcul : nombre de contrats de partenariat conclus par an									
Commentaire : Cet indicateur permet de percevoir l'augmentation des contrats de partenariats conclus à la suite de la sensibilisation et de la vulgarisation de la loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme									
3	Taux de participation des femmes à la gestion des unités touristiques	%	ND	ND	ND	50	60	75	100
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : $(\text{nombre de femmes gestionnaires} / \text{nombre total des unités touristiques}) \times 100$									
Commentaire : cet indicateur évalue le niveau d'intégration des femmes dans la prise de décisions au niveau sociétal									

Objectif 2 : Promouvoir la destination RDC

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
01	Taux de participation aux évènementiels (salons, foires et visites) organisés	%	9%	27%	43%	11%	60%	70%	80%

Source : DPIT**Mode de calcul :** Nombre de participations/ Nombre d'évènements organisés**Commentaires :** le taux de participation a seulement tenu compte des événements fixes selon le calendrier annuel de l'ONU Tourisme**Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2023	2023	2024		2026	20267	2028
1	Nombre de conception et de mise en œuvre des produits innovants (Tourisme de cure)	Nbre	ND	ND	ND	ND	1	3	5

Source : SG/ DRT**Mode de calcul :** Nombre de produits innovants conçus et mis en œuvre**Commentaires :** Cet indicateur permet de connaître les produits innovants conçus et mis en œuvre pour la diversification du Tourisme de cure

02	Nombre de zones d'expansion touristique créées	Nbre	0	0	0	0	1	1	1

Source : SG / DEP, DRT**Mode de calcul :** Somme de zones d'expansion touristique créées

2.3.4. Evolution des crédits du Programme

2.3.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 20 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2024-2026

	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	175 550 707		264 755 241		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 390 000 000	247 203 875	200 000 000		2 230 000 000
Investissements sur Ressources Propres	3 000 000 000		618 191 787		891 475 621
Rémunérations	6 060 750 504	5 624 116 731	10 086 923 868		11 565 069 665
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 413 389 189		2 413 389 189		5 131 603 560
Subventions aux Services Ex-BPO	2 549 277 128	82 401 292	2 549 277 128		
Total	16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		19 818 148 846

Source : LF 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.3.4.2. Evolution par Titre

Tableau 21 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes			16 132 537 213		18 926 673 225
Titre III : Dépenses de personnel	6 105 185 744	5 624 116 731	10 131 359 108		11 565 069 665
Titre IV : Biens et matériels ;	31 907 503		38 160 778		
Titre V : Dépenses de prestations ;	99 207 964		182 159 223		
Titre VI : Transferts et interventions	7 352 666 317	329 605 167	5 780 858 104		7 361 603 560
II. Dépenses en capital			-		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	3 000 000 000				
Total	16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		18 926 673 225

Source : LFR 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025(Fin juin), PLF 2026

2.3.5. Evolution des crédits par action du Programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 22 : Evolution des crédits par action

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1881	ORGANISATION DES EVENEMENTIELS	9 953 380 517	3 572 233 139	9 418 183 410		8 911 249 741
2	1883	ORGANISATION DU TOURISME SCOLAIRE	6 635 587 011	2 381 488 759	6 714 353 803		
Total			16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		8 911 249 741

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique 2024-2026

Tableau 23 : Ventilation des crédits du programme par action et par rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
ACTION 1 : ORGANISATION DES EVENEMENTIELS					
Fonctionnement des Ministères	105 330 424		158 853 145		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 434 000 000	3 374 470 039	120 000 000		115 000 000
Investissements sur Ressources Propres	1 800 000 000		370 915 072		
Rémunérations	3 636 450 302	148 322 325	6 052 154 321		6 246 972 613
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 448 033 513		1 448 033 513		2 549 277 128
Subventions aux Services Ex-BPO	1 529 566 277	49 440 775	1 529 566 277		
Sous-total 1	9 953 380 517	3 572 233 139	9 679 522 328		8 911 249 741
ACTION 2 : ORGANISATION DU TOURISME SCOLAIRE					
Fonctionnement des Ministères	70 220 283		105 902 096		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	956 000 000	2 249 646 692	80 000 000		
Investissements sur Ressources Propres	1 200 000 000		247 276 715		
Rémunérations	2 424 300 202	98 881 550	4 034 769 547		
Subventions aux Organismes Auxiliaires	965 355 676		965 355 676		
Subventions aux Services Ex-BPO	1 019 710 851	32 960 517	1 019 710 851		
Sous-total 2	6 635 587 011	2 381 488 759	6 453 014 885		
Total général	16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		17 822 499 482 1 249 741

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin), PLF 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
ACTION 1 : ORGANISATION DES EVENEMENTIELS					
I. Dépenses Courantes	8 153 380 517		9 679 522 328		8 911 249 741
Titre III : Dépenses de personnel	3 663 111 446	3 374 470 039	6 078 815 465		6 246 972 613
Titre IV : Biens et matériels ;	19 144 502		22 896 467		
Titre V : Dépenses de prestations ;	5 9524 778		109 295 534		
Titre VI : Transferts et interventions	4 411 599 790	197 763 100	3 468 514 862		2 664 277 128
II. Dépenses en capital	1 800 000 000		-		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 800 000 000				
Sous-total 1	9 953 380 517	3 572 233 139	9 679 522 328		8 911 249 741
ACTION 2 : ORGANISATION DU TOURISME SCOLAIRE					
I. Dépenses Courantes	5 435 587 011		6 453 014 885		
Titre III : Dépenses de personnel	2 442 074 298	2 249 646 692	4 052 543 643		
Titre IV : Biens et matériels ;	12 763 001		15 264 311		
Titre V : Dépenses de prestations ;	39 683 186		72 863 689		
Titre VI : Transferts et interventions	2 941 066 527	131 842 067	2 312 343 242		
II. Dépenses en capital	1 200 000 000		-		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 200 000 000				
Sous-total 2	6 635 587 011	2 381 488 759	6 453 014 885		
Total général	16 588 967 528	5 953 721 898	16 132 537 213		8 911 249 741

Source : LFR 2025, ESB 2024-2025(fin juin), PLF 2026

XIX. Genre, famille et enfant (Sections 65)

Responsable : S.E. Léonnie KANDOLO OMOYI Vice-Premier Ministre, Ministre Du Genre, Famille et Enfant

13. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le Plan National Stratégique de Développement 2024 – 2028 énonce la vision du Gouvernement dans le secteur du Genre qui consiste « à prendre en compte la dimension Genre dans les politiques et stratégies nationales et leur mise en œuvre pour lutter contre les inégalités homme-femme et contre les violences faites aux femmes ; ainsi que la protection de l'Enfant ». Cette vision résulte du constat fait dans le secteur lequel révèle d'énormes progrès réalisés en la matière, mais qui restent cependant mitigés malgré la visibilité de certaines actions menées dans ce cadre.

Ainsi, le PNSD relève – t – il les défis majeurs qui restent à relever. Il s'agit entre autres de (i) l'intégration du Genre dans les politiques et les programmes de développement ; (ii) la promotion de l'autonomisation économiques des femmes ; (iii) l'atteinte de la parité dans l'éducation secondaire et supérieure ; (iv) le soutien à la lutte contre les violences basées sur le genre et la protection de la famille, des femmes et des enfants ; et (vi) l'accroissement du budget consacré au genre, à la famille et à l'enfant.

Les objectifs ci – dessous sont définis pour soutenir l'action gouvernementale dans ce secteur :

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

- (i) renforcement des capacités des acteurs et intervenants en matière des Questions de Genre (renforcement du mécanisme interinstitutionnel des Cellules Genre et de la Task Force sur la violence sexuelle liée au conflit) ;
- (ii) amélioration organisationnelle et mise en place de structures et institutions d'application des textes législatifs et réglementaires et ;
- (iii) revitalisation du cadre réglementaire et institutionnel d'appui au développement du secteur.

Objectif 2 : Renforcer le Pouvoir Economique et l'Autonomisation de Femmes

- (i) Inclusion de l'économie et amélioration de l'employabilité des femmes ;
- (ii) finalisation et mise en œuvre de la politique nationale de l'autonomisation de la femme et ;
- (iii) renforcement des capacités socioéconomiques de la femme.

Objectif 3 : Promouvoir et Protéger la Famille, la Femme et les Droits de l'Enfant

- (i) Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, et Renforcement de la Prévention des Violences Sexuelles liées aux conflits ;
- (ii) Promotion de la Protection de la Famille ;
- (iii) Promotion et Protection des Droits de l'Enfant et de la Femme ;
- (iv) Mise en œuvre du Plan d'Actions National pour mettre fin aux unions conjugales des mineurs en RDC et ;
- (v) Elaboration et mise en œuvre du Plan d'actions de la troisième génération de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (PAN 3ème génération)

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de mentionner par ailleurs les priorités reprises dans le Programme d'Actions du Gouvernement (P.A.G) 2024 – 2028 ; lesquelles priorités déclinent du PNSD. Elles sont définies au Pilier IV intitulé « Garantir l'accès aux services de base » du programme susvisé

Ainsi, l'axe IV.4 relatif à l'Accès à la protection sociale en son Axe Stratégique 4.4.1 dédié à la réduction des inégalités homme-femme et des violences faites aux femmes met en exergue des actions que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans ledit secteur. Il s'agit de :

1. Augmenter le quota de participation des femmes dans les institutions, politico administratives ;

2. Construire des centres de suivi des Violences Basées sur le Genre et installer des antennes provinciales de l'AVIFEM ;
3. Mettre en œuvre le Plan d'action de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (implantation des CISM, opérationnalisation de l'AVIFEM).

1.1.2. Politiques Sectorielles

Toutefois, le Ministère du Genre, Famille et Enfant ne dispose pas encore d'une politique sectorielle. Néanmoins, son budget s'aligne sur les objectifs stratégiques définis dans le **PNSD** qui intègre les cadres stratégiques du secteur Genre.

1.2. Organisation et domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère du Genre, Famille et Enfant sont définies dans l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères. Les attributions du Ministère du Genre, Famille et Enfant se résument en ces termes :

- Protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille en collaboration avec les ministères concernés ;
- Etude et mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et de la femme ;
- Aménagement du cadre légal et institutionnel pour assurer la participation de la femme au développement de la Nation et promotion d'une représentation significative de la femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales
- Collaboration avec les ministères ayant dans leurs attributions les droits humains, l'Enseignement tant primaire, secondaire et technique que supérieur et universitaire, la Justice, la Santé ainsi que des Affaires sociales pour améliorer le statut de la femme et de l'enfant ;
- Promotion et vulgarisation de toutes études et recherches en rapport avec la condition de la femme et de l'enfant ;
- Intégration effective de la femme dans les politiques publiques et programmes politiques divers en R.D Congo.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les actions du Ministère sont mises en œuvre par les structures suivantes :

1. Le Cabinet de la Ministre
2. Le Secrétariat Général composé de 8 Direction normatives et 4 services spécialisés :
 - Services Généraux et du Personnel,
 - Etudes et Planification,
 - Services Juridiques,
 - Promotion Socioéconomique,
 - Organismes nationaux et internationaux,
 - Protection de l'Enfant,
 - Coordination,
 - Suivi et Evaluation des ONG, Inspection ;
 - Service National Femme et Développement,
 - Centre Hospitalier de Référence Mère et Enfant de NGABA,
 - Centre National de Documentation et d'Information sur la Famille et
 - Secrétariat National Permanent de la Résolution 1325 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère du Genre, Famille et Enfant

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	PERIMETRE	
						Services normatifs	OPERATEURS
65	GENRE, FAMILLE ET ENFANT	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfant			Cabinet, CGPMP et SG, DEP, DSGP, Inspection, Coordination et suivi des ONG, Dir. des Organismes internationaux et Bilatéraux,	SNFD
				1371	Pilotage de la stratégie ministérielle du Genre, Famille et Enfant	Cabinet, CGPMP	
				1372	Coordination Administrative du Genre, Famille et Enfant	SG ; DEP ; DSGP, Inspection ; Coordination et suivi des ONG, Dir. des Organismes internationaux et Bilatéraux,	SNFD
		138	Statut de la Femme et Egalité de genre			Directions des services juridiques, Direction de Promotion Socioéconomique ; Femme et Développement, Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes et la Construction, Appui aux Structures Spécialisées (Voir annexe 11), Cellule Technique Mixte sur la Masculinité Positive	AVIFEM, CEPFE, Masculinité Positive, MAISON DE LA FEMME, CEF
						Directions des services juridiques	AVIFEM, CEPFE
				1381	Lutte contre les violences basées sur le genre	Direction de Promotion Socioéconomique ; Femme et Développement, Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes et la Construction, Appui aux Structures Spécialisées (Voir annexe 11), Cellule Technique Mixte sur la Masculinité Positive	Masculinité Positive, MAISON DE LA FEMME, CEF
				1382	Autonomisation de la femme		
		139	Promotion et Protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille			Direction de protection de l'enfant, CENADIF, CHMEN, Cellule d'Étude et de Planification pour la Promotion de la Femme, Agence Nationale de Lutte contre les violences faites à la femme et jeune et petite fille (AVIFEM), Office National pour la Promotion de la Stabilité de la Famille	FONAFEN, ONAF, CERED –GL, CNE
				1391	Application et défense des textes juridiques relatifs aux droits de la femme, de l'enfant et de la famille	Direction de protection de l'enfant, CENADIF, CHMEN	FONAFEN, ONAF, CERED –GL, CNE

1.3. Performances antérieures et Perspectives

1.3.1. Performances antérieures

- Réhabilitation et équipements des bâtiments du Ministère du Genre, Famille et Enfant (le Min. Genre a réalisé une performance dans la réhabilitation et l'équipement des bâtiments grâce à l'appui des partenaires
- Réhabilitation et Equipements des CISM
- Réhabilitation Maison de la Femme
- Campagnes « Tolérance Zéro contre les VBG »
- Opérationnalisation du Conseil National de l'Enfant, AVIFEM, CERED-GL et CEPFE ;
- Vulgarisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
- Elaboration des stratégies nationales favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille
- Elaboration de deux plans nationaux de mise en œuvre de la Résolution 1325.
- Production régulière du magazine « Info Genre » sur la Famille, Femme et Genre
- Mise en place des Secrétariats Provinciaux de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité
- Elaboration de la stratégie sur la Masculinité Positive
- Elaboration de la Politique Sectorielle Genre
-

1.3.2. Perspectives

1. Bâtiments administratifs construits et équipés (8)
2. CISM Réhabilités (6)
3. Maisons de la Femme réhabilitées (4)
4. Elaboration de la politique sectorielle
5. Implantation des chambres froides mixtes à Kinshasa (9)
6. Appui en équipements des Maisons de la femme (4)
7. Appui en équipements des CISM
8. Acquisition d'équipements informatiques en faveur du Secrétariat Général (45)
9. Acquisition mobiliers de bureau du Secrétariat Général (288)
10. Installation des Comités d'Enfants et du Parlement d'Enfants
11. Appui à la Plate-forme numérique d'échange d'information sur le commerce intra-africain (projet 50 Millions des femmes)
12. Appui à la Base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'Exploitation des indicateurs Statistiques Genre en vue de publier l'Annuaire Statistique Genre
13. Projet d'autonomisation des femmes entrepreneurs (15000)
14. Projet d'autonomisation et d'apprentissage des filles (15000)
15. Validation de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme dans le secteur Agricole SNAEFSA
16. Validation de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme en RDC
17. Vulgarisation de la stratégie sur la Masculinité Positive

18. Vulgarisation de la Politique Sectorielle Genre

1.4. Objectifs et Indicateurs les plus Représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Réduire les inégalités de genre ;
2. Accroître la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG
3. Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Tableau 2 Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère de Genre, Famille et Enfant

Objectif 1. : Réduire les inégalités de genre									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Indice d'inégalité de genre	Indice		0,605	0,605	-	0,56	0,56	0,515
Source : rapport IDH/PNUD									
Mode de calcul : Indicateur composite calculé à partir de la mortalité maternelle, l'éducation secondaire des personnes âgées de 15 ans et plus santé reproductive, les données sur la représentation parlementaire et la participation aux marchés du travail									
Commentaires : Cet indicateur sert à mesurer les inégalités de genre calculé par le PNUD									
Objectif 2. : Améliorer la prise en charge holistique des survivants des VBG									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	%		25	19	17	15	13	11
Source : BDD VBG Min Genre									
Mode de calcul : Somme de femmes ou filles ayant connu des viols dont les dossiers ont obtenu un jugement prononcé sur l'ensemble des dossiers de la chaîne pénale									
Commentaire : Cet indicateur sert à mesurer l'ampleur des VBG dans la communauté et permet aux décideurs et aux intervenants de prendre des mesures pour réduire les cas des VBG et de planifier des actions pour la prise en charge des survivant (e)s.									

2	Survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge holistique	%		25	19	17	15	13	11
Source BDD VBG Min Genre									
Modalité de calcul : Pourcentage de Cas de prise en charge des VBG / le total des survivants des VBG X100									
Commentaire : cet indicateur sert à mesurer le niveau d'amélioration des conditions de vie des survivant(e)s pris en charge.									
Objectif 3. : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1	Pourcentage d'enfants de moins 5 ans dont les naissances sont enregistrées à l'Etat - civil	%		40	40	45	45	50	50
Source : EDS 2023 – 2024									
Modalité de calcul : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistrée à l'État-civil x 100 sur l'ensemble d'enfants enregistrés									
73									
2	Pourcentage de textes juridiques favorables aux droits des femmes, famille et enfant vulgarisés	%		20	20	40	60	80	100
Source : Min GEFAE									
Modalité de calcul : Pourcentage de textes juridiques favorables aux droits des femmes vulgarisés sur l'ensemble de texte (5)									
Commentaire : Cet indicateur permet à l'Administration du Genre de mesurer ses performances en ce qui concerne la vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits des femmes, enfants et familles									

1.5. Evolution des Crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfant	162 564 548 317	178 900 286 991	162 318 893 124	5 772 814 470	159 678 158 381
2	138	Statut de la Femme et Egalité de genre	15 145 042 899	509 800 812	4 125 898 172	263 048 406	5 262 883 114
3	139	Promotion et Protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille	8 340 750 104	4 716 971 064	7 581 092 236	2 309 835 570	6 817 133 868
TOTAL			186 050 341 320	184 127 058 867	174 025 883 532	8 345 698 446	172 800 819 263

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028

Commentaire : les crédits du Ministère du Genre ne connaissent pas une évolution significative/.La plus part des services se retrouve dans 137

1.5.2. Evolution des Crédits par Rubrique Budgétaire 2024-2026**Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026**

RUBRIQUE	RÉALISATION LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projection 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	595 000 000		1 000 000 000		1 200 000 000
Fonctionnement des Ministères	5 587 654 963	1 678 389 415	6 537 528 130	2.409.416.850	6 864 404 537
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	16 764 960 453		2 033 830 876		4 338 905 507
Investissements sur Ressources Extérieures	148 257 537 656	170 926 646 471	148 257 537 656		138 064 452 176
Investissements sur Ressources Propres	2 500 006 007		1 688 578 559		3 941 865 343
Rémunérations	11 117 293 203	11 294 355 057	13 280 519 273	5.936.281.596	17 077 350 429
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 227 889 038	227 667 924	1 227 889 038		1 313 841 271

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2028, PLF 2026

Commentaire : chaque année les crédits alloués au Ministère du Genre demeurent insignifiants et ne lui permettent pas de mettre en œuvre son plan d'action.

1.5.3. Evolution des Crédits par Titre 2024 – 2026**Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution en FC	
I. Dépenses Courantes					29 594 501 744
Titre III : Dépenses de personnel	11 714 709 059	11 294 355 057	13 928 588 273	5 936 281 596	17 857 797 446
Titre IV : Biens et matériels ;	1 046 182 009	1 207 174 850	1 810 082 091	257 300 000	1 900 091 335
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 745 414 340	471 214 565	3 921 595 142	2 152 116 850	4 018 195 193

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

Titre VI : Transferts et interventions	18 191 492 249	227 667 924	2 191 612 773		5 818 417 770
II. Dépenses en capital					143 206 317 519
Titre VII : Equipements	148 502 537 656	170 926 646 471	149 885 426 694		140 406 317 519
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction des maisons de la femme	2 850 006 007		2 288 578 559		2 800 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	186 188 123 217		174 025 883 532		172 800 819 263

Commentaire : les crédits du Ministère du Genre ne connaissent pas une évolution significative.

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et par Masse salariale 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

SECTION / GRADE	Effectif Salaire(1)	Total masse T3 2025 en CDF (2)	Projection à fin décembre 2025 à politique inchangée (3): =(2/9)*12	Nouvelles actions 2026				PROJECTIONS 2026	
				Effectifs (4)	Masse salariale (5)	Effectifs (6)	Masse salariale (7)	EFFECTIFS (8)	Masse Salariale (9)
Section : 65 GENRE, FAMILLE ET ENFANT	15	5 611 457	156 185 828					15	156 185 828
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG, DG, Directeur)	108	34 187 037	81 876 079					108	81 876 079
2. Cadres Supérieurs (CD, CB)	1 275	371 793 453	264 177 007					1 275	264 177 007
3. Agents de Collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	860	10 117 660	346 053 085					860	346 053 085
4. Agents d'exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	15	5 611 457	225 887 105					15	225 887 105
Total	2 258	653 667 329	1 762 799 437					2 258	1 762 799 437

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. PROGRAMME N° 1 : (137) ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme : Madame KAMWANYA BIAYI Esther

Fonction : Secrétaire Générale

2.1.1. Périmètre du programme (liste des services entrant dans le champ d'action de la mise en œuvre de la stratégie du programme)

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après : SG ; DSGP; DEP, CGPMP, Inspection ; Coordination et suivi des ONG, SNFD et Direction des Organismes internationaux et Bilatéraux.

2.1.2. La stratégie du programme

Dans le but de lutter contre les inégalités du Genre et de Promouvoir les Droits des Femmes et des Enfants ainsi que la stabilité de la famille, la stratégie du programme de l'Administration du Genre consistera à :

- Lutter contre les violences basées sur le Genre ;
- Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des Femmes;
- Promouvoir et Protéger les droits de l'Enfant, de la Femme et de la Famille.

Pour ce faire, l'Administration du Genre procédera de la manière suivante :

- Renforcement des capacités institutionnelles;
- Amélioration de la gestion des ressources budgétaires ;
- Amélioration du pilotage et la Coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.

2.1.3. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

a. Les objectifs Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Ministère du Genre, Famille et Enfant ;

Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère ;

Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant

b. Cadre de Performance du Programme

Tableau 7 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Programme Administration Générale

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Min. GEFAE									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice En cours	Cibles		
N°	Libellé indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proportion de bâtiments construits et équipés	%	12,5	0	0	12 ,5	25	25	25
Source : DSGP									
Mode de calcul : Les objectifs Les objectifs du programme sont :									
Commentaire : cet indicateur sert à mesurer le niveau d'amélioration des conditions de travail du Ministère en matière d'infrastructures.									
2	Proportion d'agents formés	%	8%	9%	10%	14%	16%	20%	23%
Source : Direction des Services Généraux et du Personnel, SG									
Mode de calcul : (Nombre d'agents formés/ Nombre total d'agents à former) x 100									
Commentaire : Cet indicateur permet de connaître l'amélioration du niveau de rendement des cadres et agents.									
Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice Encours	Cibles		
N°	Libellé Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'exécution du Budget	%	12	13	14	11	12	13	14
Source : Ministère du Budget et Ministère des Finances									
Mode de calcul : (Crédits payés / crédits prévus) X100									
Commentaire : Cet indicateur sert à évaluer le niveau d'exécution du budget du ministère.									
Sur l'enveloppe globale du ministère pour la période 2023 à 2024, le niveau d'exécution pour les trois années n'a même pas atteint 15%									

Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'exécution du Plan d'action	%	7	15	16	18	18,7	18,8	19
Source : DEP/ Ministère GEFAE									
Modalité de calcul : (nombre de réalisations / les activités planifiées) X100									
Commentaire : cet indicateur sert à mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du ministère, il est à noter la plupart des activités ont été réalisé avec l'appui du Gouvernement néanmoins il y a eu aussi l'intervention des fonds externes									

2.1.4. Evolution des crédits du programme

2.1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 8 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE EN COURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie des Projets	350 000 000		600 000 000		800 000 000
Fonctionnement des Ministères	4 612 886 643	1 678 389 415	5 507 075 588	2 409 416 850	5 986 976 285
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	637.466.596				500 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	148.257.537.656	170 926 646 471	148 257 537 656		138 064 452 176
Investissements sur Ressources Propres	2.500.006.007		1 688 578 559		3 941 865 343
Rémunérations	6 206 651 415	6 295 251 105	6 265 701 321	3 363 397 620	11 427 508 477
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	162 564 548 317	178 900 286 991	162.318.893.124	5 772 814 470	160 720 802 281

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028, ESB 2024-2026, PLF 2026

2.1.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					17 914 484 762
Titre III : Dépenses de personnel	6 618 210 266		6 749 874 821		12 010 899 894
Titre IV : Biens et matériels ;	978.852.260		1 702 868 229		1 761 194 540
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 044 693 635		3 182 251 962		3 476 719 336
Titre VI : Transferts et interventions	815 248 493		137 781 897		665 670 992
II. Dépenses en capital					142 806 317 519
Titre VII : Equipements	148 257 537 656		148 257 537 656		140 006 317 519
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 850 006 007		2 288 578 559		2 800 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	162 564 548 317		162 318 893 124		160 720 802 281

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.1.5. Evolution des crédits par actions du programme

2.1.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	1371	Pilotage de la stratégie ministérielle du Ministère du Genre, Famille et Enfant	1 550 093 045	1 647 508 905	2 308 988 321	2 377 116 850	2 178 829 216
2	1372	Coordination administrative du Ministère du Genre, Famille et Enfant	16 014 455 272	177 252 778 086	160 009 904 803	3 395 697 620	158 541 973 065
Total			162 564 548 317	178 900 286 991	162 318 893 124	5 772 814 470	160 720 802 281

Source : CBMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1351 Pilotage de la stratégie ministérielle du Ministère du Genre, Famille et Enfant					
Contrepartie					
Fonctionnement des Ministères	1 550 093 045	1 647 508 905	2 308 988 321	2 377 116 850	2 178 829 216
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex- BPO					
Sous-total 1	1 550 093 045	1 647 508 905	2 308 988 321	2 377 116 850	2 178 829 216
Action 2 : 1372 Coordination administrative du Ministère du Genre, Famille et Enfant					

Contrepartie	350 000 000		600 000 000		800 000 000
Fonctionnement des Ministères	3 062 793 598	30 880 510	3 198 087 267	32 300 000	3 808 147 069
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	637 466 596				500 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	148 257 537 656	170 926 646 471	148 257 537 656		138 064 452 176
Investissements sur Ressources Propres	2 500 006 007		1 688 578 559		3 941 865 343
Rémunérations	6 206 651 415	6 295 251 105	6 265 701 321	3 363 397 620	11 427 508 477
Subventions aux Organismes Auxiliaires					
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	161 014 455 272	177 252 778 086	160 009 904 803	3 395 697 620	158 541 973 065
Total général	162 564 548 317	178 900 286 991	162 318 893 124	5 772 814 470	160 720 802 281

Source : LFR 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.1.5.2. Présentation des crédits par action et par titre**Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 – 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1011 Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes					2 178 829 216
Titre III : Dépenses de personnel	169 945 414		134 533 000		207 764 650
Titre IV : Biens et matériels ;	187 674 511		875 680 956		912 568 543
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 054 691 223		1 160 992 468		913 825 031
Titre VI : Transferts et interventions	137 781 897		137 781 897		144 670 992
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice,					

acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	1 550 093 045		2 308 988 321		2 178 829 216
Action 2 : 1012 Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement					
I. Dépenses Courantes			6 615 341 821		15 735 655 546
Titre III : Dépenses de personnel	6 448 264 852				11 803 135 244
Titre IV : Biens et matériels ;	791 177 749		827 187 273		848 625 997
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 990 002 412		2 021 259 494		2 562 894 305
Titre VI : Transferts et interventions	677 466 596				521 000 000
II. Dépenses en capital					142 806 317 519
Titre VII : Equipements	148 257 537 656		148 257 537 656		140 006 317 519
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 850 006 007		2 288 578 559		2 800 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	161 014 455 272		160 009 904 803		158 541 973 065
Total	162 564 548 317		162 318 893 124		160 720 802 281

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2. PROGRAMME 2 (138) : STATUT DE LA FEMME ET EGALITE DE GENRE

Pré- Responsable du programme : KATALAY MASHUWA PAUL,

Fonction : Directeur – Chef des Services

2.2.1. Périmètre du programme

Deux Directions concourent à la réalisation de ce programme. Il s'agit de :

- Direction des Services Juridiques et ;
- Direction de Promotion Socio – économique.

2.2.2. La stratégie du programme

La stratégie du programme « Statut de la femme et Égalité de Genre » va consister à réaliser progressivement l'objectif de la parité des représentations homme-femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales pour lutter contre les inégalités de Genre et promouvoir les droits des femmes et des enfants ainsi que la stabilité de la famille.

De manière générale, la lutte contre toutes les formes de discriminations faites à l'égard de la femme sera au centre de ce programme en vue d'éliminer toutes les pratiques néfastes et défavorables au droit de la femme en matière d'accès à la propriété, à la gestion, à l'administration, à la jouissance et à la disposition des biens.

2.2.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- a. **Objectif 1 :** Accroître la prise en charge holistique des survivants des VBG
- b. **Objectif 2 :** Lutter contre toutes formes de discrimination

Tableau 13 : Cadre de performance des objectifs du programme Statut de la femme et égalité de Genre

Objectif 1. : Accroître la prise en charge holistique des survivants des VBG									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Indice d'inégalité de genre	Indice		0,605	0,605	-	0,58	0,56	0,55
Source : rapport IDH/PNUD									
Mode de calcul : Indicateur composite calculé à partir de la mortalité maternelle, l'éducation secondaire des personnes âgées de 15 ans et plus santé reproductive, les données sur la représentation parlementaire et la participation aux marchés du travail									
Commentaires : Cet indicateur sert à mesurer les inégalités de genre calculé par le PNUD									
Objectif 2. : Lutter contre toutes formes de discrimination									
Indicateur			Réalizations			Exercice en cours	Cibles		

No	Libellé de l'indicateur	Unité		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	%		25	19	17	15	13	11
Source : BDD VBG Min Genre									
Mode de calcul : Somme de femmes ou filles ayant connu des viols dont les dossiers ont obtenu un jugement prononcé sur l'ensemble des dossiers de la chaîne pénale x 100									
Commentaire : Cet indicateur sert à mesurer l'ampleur des VBG dans la communauté et permet aux décideurs et aux intervenants de prendre des mesures pour réduire les cas des VBG et de planifier des actions pour la prise en charge des survivant (e)s.									
2	Survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge holistique	%		25	19	17	15	13	11
Source BDD VBG Min Genre									
Modalité de calcul : Pourcentage de Cas de prise en charge des VBG / le total des survivants des VBG X100									
Commentaire : cet indicateur sert à mesurer le niveau d'amélioration des conditions de vie des survivant(e)s pris en charge.									

2.2.4. Evolution des crédits du programme**2.2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire****Tableau 14 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie					
Fonctionnement des Ministères	505 533 521		513 648 828		625 241 562
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 069 164 034		1 500 000 000		950 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	484 192 812	509 800 812	2 026 096 812	263 048 406	3 499 271 060
Subventions aux Organismes Auxiliaires	86 152 532		86 152 532		188 370 492
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	15 145 042 899	509 800 812	4 125 898 172	263 048 406	5 262 883 114

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					5 262 883 114
Titre III : Dépenses de personnel	640 132 852		2 145 722 812		3 624 878 360
Titre IV : Biens et matériels ;	45 584 079		72 713 862		76 349 555
Titre V : Dépenses de prestations ;	304 009 402		321 308 966		423 284 707
Titre VI : Transferts et interventions	14 155 316 566		1 586 152 532		1 138 370 492
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	15 145 042 899		4 125 898 172		5 262 883 114

Source : LFR Rectificatives 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

Commentaires : Compléter les données du tableau

2.2.5. Présentation des actions du programme**2.2.5.1. Présentation des crédits par action****Tableau 16 : Evolution des crédits par programme**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	1381	Lutte contre les violences basées sur le genre	736 708 109		379 937 206		2 537 345 611
2	1382	Autonomisation de la femme	14 408 334 790	509 800 812	3 745 960 966	263 048 406	2 725 537 503
Total			15 145 042 899	509 800 812	4 125 898 172	263 048 406	5 262 883 114

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique**Tableau 17 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028**

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1381 Lutte contre les violences basées sur le genre					
Fonctionnement des Ministères	336 708 109		379 937 206		398 934 066
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	400 000 000				300 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations					1 704 064 812
Subventions aux Organismes Auxiliaires					134 346 733
Subventions aux Services Ex- BPO					
Sous-total 1	736 708 109		379 937 206		2 537 345 611
Action 2 : 1382 Autonomisation de la femme					
Fonctionnement des Ministères	168 825 412		133 711 622		226 307 496
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	13 669 164 034		1 500 000 000		650 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	484 192 812	509 800 812	2 026 096 812	263 048 406	1 795 206 248
Subventions aux Organismes Auxiliaires			3 745 960 966		
Subventions aux Services Ex- BPO					54 023 759
Sous-total 2	14 408 334 790				2 725 537 503
Total général	15 145 042 899	509 800 812	3 745 960 966	263 048 406	5 262 883 114

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.2.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1381 Lutte contre les violences basées sur le genre					
I. Dépenses Courantes					2 537 345 611
Titre III : Dépenses de personnel	78 453 331		83 380 000		1 791 613 812
Titre IV : Biens et matériels ;	11 710 998		32 713 862		34 349 555
Titre V : Dépenses de prestations ;	246 543 780		263 843 344		277 035 511
Titre VI : Transferts et interventions	400 000 000				434 346 733
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	736 708 109		379 937 206		2 537 345 611
Action 2 : 1382 Autonomisation de la femme					
I. Dépenses Courantes					
Titre III : Dépenses de personnel	561 679 521		2 062 342 812		1 833 264 548
Titre IV : Biens et matériels ;	33 873 081		40 000 000		42 000 000
Titre V : Dépenses de prestations ;	57 465 622		57 465 622		146 249 196
Titre VI : Transferts et interventions	13 755 316 566		1 586 152 532		704 023 759
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements					

Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	14 408 334 790		3 745 960 966		2 725 537 503
Total général	15 145 042 899		4 125 898 172		5 262 883 114

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3. PROGRAMME 3 (139) : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Pré- Responsable du programme : LUYELA LOYEL Gauthier

Fonction : Directeur Chef des services

2.3.1. Périmètre du programme

La Direction de la Protection de l'Enfant, le CENADIF, CHMEN, FONAFEN, ONAF, CERED-GL et CNE sont des structures en charge du Programme 3 (139) relatif à la Promotion et à la Protection des Droits de la femme, de l'enfant et de la stabilité de la famille.

2.3.2. La stratégie du programme

La stratégie du programme 3 (139) consiste à réduire la vulnérabilité et la dépendance de la femme, de l'enfant et de la famille ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles qui sont des obstacles majeurs à leur épanouissement et leur contribution au développement des communautés.

Pour ce faire, ce programme se fondera sur l'application des textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille ainsi que de la mise en place des structures et des organes – conseil du Gouvernement qui assure la Promotion et la Protection des Droits de la Femme, de l'Enfant et de la stabilité de la Famille.

2.3.3. Objectifs et indicateur de performance du programme

Les objectifs du programme sont

- Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des familles
- Réduire l'incidence des facteurs favorisant la vulnérabilité et la dépendance de la femme, de l'enfant et l'instabilité de la famille ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles.

Tableau 28 : Cadre de performance.

Objectif 1 : Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des familles										
Indicateurs			Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé indicateur			2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Taux d'exécution des plans d'accompagnement des comités de médiation		%	13,1	13,1	14 ,7	16,2	17,7	17,7	22
Source : Direction de la protection de l'enfant										
Mode de calcul : (Nombre des plans d'accompagnement exécutés/Nombre des plans d'accompagnement prévus) X100										
Commentaire : De 2023 à 2024, ce taux a connu un léger progrès et les moyens faisaient défauts. le Ministère compte améliorer sa performance pour atteindre la cible.										
2	Proportion de dossiers des enfants en conflits transférés aux comités de médiation		%	14,29	14,56	14,70	14,84	14,97	15,1 1	15,9
Source : Direction de la protection de l'enfant										
Mode de calcul : Nombre de dossiers des enfants en conflits transférés / Nombre total des dossiers des enfants en conflits identifiés X100										
Commentaire : Cet indicateur sert à mesurer le nombre des dossiers transférés et traités par les comités de médiation										
Objectif 2. Réduire l'indice des facteurs favorisant la vulnérabilité et la dépendance de la femme, de l'enfant et l'instabilité de la famille ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles.										
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles			

N°	Nom		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Nombre de textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille vulgarisés	%	7	7	-	10	10	10	12
Source : Min GEFAE									
Mode de calcul : Nombre de textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille vulgarisés/									
Commentaires : Cet indicateur permet au Ministère du Genre de mesurer sa performance en ce qui concerne la vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits des femmes. Il y a une stagnation de vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité en 2023 et 2024 faute de moyens.									

2.3.4. Evolution des crédits du programme

2.3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 20 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Contrepartie	245 000 000		400 000 000		400 000 000
Fonctionnement des Ministères	469 234 799		516 803 714		252 186 690
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 058 329 823		533 830 876		2 888 905 507
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	4 426 448 976	4 489 303 140	4 988 721 140	2 309 835 570	2 150 570 892
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 141 736 506		1 141 736 506		1 125 470 779
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total	8 340 750 104	4 489 303 140	7 581 092 236	2 309 835 570	6 817 133 868

Source : LFR 2024, LFR : 2025 et CDMT Central 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.4.2. Présentation des crédits du programme par titre**Tableau 21 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026**

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes					6 417 133 868
Titre III : Dépenses de personnel	4 456 365 941		5 032 990 640		2 222 019 192
Titre IV : Biens et matériels ;	21 745 670		34 500 000		62 547 240
Titre V : Dépenses de prestations ;	396 711 303		418 034 214		118 191 150
Titre VI : Transferts et interventions	3 220 927 190		1 695 567 382		4 014 376 286
II. Dépenses en capital					400 000 000
Titre VII : Equipements	245 000 000		400 000 000		400 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	8 340 750 104		7 581 092 236		6 817 133 868

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme**2.3.5.1. Présentation des crédits par actions****Tableau 22 : Evolution des crédits par programme**

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
1	1391	Application et défense des textes juridiques relatifs aux droits de la femme, de l'enfant et de la famille	8 340 750 104		7 581 092 236		6 817 133 868
Total			8 340 750 104	4 489 303 140	7 581 092 236	2 309 835 570	6 817 133 868

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 23 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1391 Application et défense des textes juridiques relatifs aux droits de la femme, de l'enfant et de la famille					
Contrepartie	245 000 000		400 000 000		400 000 000
Fonctionnement des Ministères	469 234 799		516 803 714		252 186 690
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 058 329 823		533 830 876		2 888 905 507
Investissements sur Ressources Extérieures					
Investissements sur Ressources Propres					
Rémunérations	4 426 448 976	4 489 303 140	4 988 721 140	2 309 835 570	2 150 570 892
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 141 736 506		1 141 736 506		1 125 470 779
Subventions aux Services Ex-BPO					
Total général	8 340 750 104	4 489 303 140	7 581 092 236	2 309 835 570	6 817 133 868

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, PTA 2026, ESB 2024-2025, PLF 2026

2.3.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 24 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1391 Application et défense des textes juridiques relatifs aux droits de la femme, de l'enfant et de la famille					
I. Dépenses Courantes					6 417 133 868
Titre III : Dépenses de personnel	4 456 365 941		5 032 990 640		2 222 019 192
Titre IV : Biens et matériels ;	21 745 670		34 500 000		62 547 240
Titre V : Dépenses de prestations ;	396 711 303		418 034 214		118 191 150
Titre VI : Transferts et interventions	3 220 927 190		1 695 567 382		4 014 376 286
II. Dépenses en capital					400 000 000
Titre VII : Equipements	245 000 000		400 000 000		400 000 000
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière					
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total général	8 340 750 104		7 581 092 236		6 817 133 868

Source : LFR 2024 et 2025, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025, PLF 2026

**XX. Formation Professionnelle et
Métiers
(Sections 78)**

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Maitre Marc EKILA LIKOMBO, Ministre

1. PRESENTATION DU MINISTERE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le Ministère de la Formation Professionnelle (MFP), dans sa configuration actuelle, est appelé à organiser et à réguler le secteur de la formation professionnelle afin de doter le pays d'une main-d'œuvre qualifiée, condition indispensable au développement socio-économique du pays. À cette fin, il s'attèle à offrir des formations qualifiantes de qualité, adaptées aux besoins des secteurs productifs et des services, susceptibles de favoriser l'employabilité et l'auto-emploi, en particulier chez les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et le Programme d'Actions du Gouvernement 2024–2028 reconnaissent la Formation Professionnelle comme un levier stratégique pour la croissance inclusive, la réduction du chômage, et la modernisation de l'économie. Ils en font une priorité nationale, en inscrivant son développement dans la vision de transformation structurelle du pays et de développement d'un capital humain de qualité, ainsi, dans le PNSD, cela constitue un domaine de concentration.

À ce titre, la formation professionnelle poursuit les objectifs prioritaires suivants :

1. Contribuer à la croissance économique à travers le développement des compétences techniques et professionnelles en soutien aux orientations stratégiques du pays, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrialisation, des BTP, du numérique et des énergies renouvelables ;
2. Améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes, en assurant une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi, en synergie avec les efforts du secteur privé, des structures de développement de l'entrepreneuriat ;
3. Lutter contre la vulnérabilité des populations affectées par la crise socio-économique, à travers des formations de reconversion ou de mise à niveau, favorisant leur insertion ou réinsertion socioprofessionnelle ;
4. Opérationnaliser le cadre normatif et institutionnel de la qualification et de la certification professionnelles, notamment par la mise en œuvre d'un Répertoire National des Certifications, la modernisation des curricula, et l'amélioration du système d'évaluation et de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

5. Promouvoir la gouvernance du système de formation professionnelle, en renforçant la coordination interinstitutionnelle, la planification, le suivi-évaluation, et l'allocation budgétaire équitable et efficiente ;
6. Mettre en œuvre une politique ambitieuse de digitalisation de la formation professionnelle, tant dans les processus pédagogiques (E-learning) que dans la gestion administrative, pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre sur tout le territoire national, y compris dans les milieux ruraux.

Enfin, conformément à la vision du Chef de l'État pour la période 2024–2028, la formation professionnelle est appelée à soutenir la création massive d'emplois, en contribuant à la professionnalisation des filières stratégiques, à l'émergence de PME/PMI compétitives, et à l'adaptation des compétences aux mutations du marché du travail, dans un esprit d'innovation, de résilience et d'équité.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Le système de formation professionnelle en République Démocratique du Congo connaît de nombreuses insuffisances qui entravent son efficacité et sa capacité à répondre aux enjeux du développement national. L'on observe notamment une insuffisance généralisée, voire une absence de matériels didactiques et de manuels de formation adaptés aux différentes filières. À cela s'ajoute un déficit prononcé en équipements techniques appropriés, indispensables à l'organisation d'une formation pratique de qualité.

Cette situation est aggravée par une inadéquation persistante entre les contenus dispensés dans les programmes de formation et les besoins réels du marché de l'emploi, en particulier ceux exprimés par les entreprises. Par ailleurs, le secteur souffre de l'absence d'un dispositif structuré de formation continue pour les formateurs, ce qui limite leur capacité d'adaptation aux évolutions technologiques et aux exigences professionnelles contemporaines.

En outre, les opportunités de stages en milieu professionnel demeurent extrêmement limitées, privant ainsi les apprenants d'expériences pratiques essentielles à leur insertion socioprofessionnelle. Enfin, le secteur est caractérisé par l'inexistence d'un mécanisme d'inspection transversale, ce qui entraîne une grande disparité dans les évaluations des apprentissages, en fonction des ministères organisateurs.

La République Démocratique du Congo s'est dotée depuis 2016 d'une Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) couvrant la période 2016–2025, dans le but de poser les bases d'un système d'éducation et

de formation performant, équitable et aligné sur les besoins du développement national. Alors que cette stratégie approche de son terme, plusieurs évaluations critiques ont été réalisées, mettant en lumière des insuffisances persistantes dans le secteur de la Formation Professionnelle.

Les principaux constats concernent notamment l'absence ou l'insuffisance de matériels didactiques et de manuels adaptés aux filières techniques et professionnelles, ainsi que l'obsolescence des équipements indispensables à la formation pratique, compromettant l'acquisition effective de compétences techniques. À cela s'ajoute un décalage structurel entre l'offre de formation et les exigences réelles du marché de l'emploi, entraînant une faible employabilité des sortants du système.

En outre, le manque de dispositifs organisés de formation continue pour les formateurs limite fortement leur capacité à transmettre des compétences actualisées. La quasi-absence de stages professionnels en milieu productif prive les apprenants d'une expérience essentielle à leur insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, l'inexistence d'un système d'inspection transversale engendre des disparités importantes dans les normes d'évaluation d'un ministère à l'autre. Enfin, la coordination institutionnelle demeure limitée entre les acteurs publics et privés impliqués dans le pilotage, la mise en œuvre et le contrôle du secteur.

Face à ces insuffisances, l'évaluation de la stratégie sectorielle a permis de formuler plusieurs recommandations structurantes en vue de redynamiser le secteur. Il est notamment préconisé de renforcer la gouvernance institutionnelle, en clarifiant les rôles des différentes parties prenantes, en améliorant la coordination interinstitutionnelle et en renforçant les capacités opérationnelles du Ministère de la Formation Professionnelle.

Il est également recommandé d'adapter l'offre de formation aux réalités économiques, en privilégiant l'approche par compétences, et en développant des partenariats stratégiques avec les secteurs productifs. Le développement de mécanismes de financement durables et innovants, assurant à la fois l'équipement adéquat des centres et la valorisation du personnel formateur, constitue un autre levier essentiel.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un programme national de formation continue des formateurs, intégrant des modules techno pédagogiques et spécialisés par filière, est jugée prioritaire. L'évaluation insiste aussi sur la nécessité de faciliter l'insertion professionnelle des apprenants par la généralisation des conventions de stage, la promotion de l'alternance formation-emploi, et la mise en place d'un dispositif de suivi post-formation.

Enfin, l'évaluation recommande la finalisation et l'opérationnalisation du Cadre National de Qualification et de Certification (CNQC), en lien avec la

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et les référentiels régionaux, ainsi que le renforcement du système d'assurance qualité, notamment par la mise en place d'une inspection transversale couvrant l'ensemble des dispositifs publics et privés de formation professionnelle.

En outre, une Politique Nationale de la Formation Professionnelle est actuellement en cours d'élaboration en République Démocratique du Congo. Pilotée par le Ministère en charge de la Formation Professionnelle, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un processus de réforme ambitieux du secteur, avec pour objectif de doter le pays d'un cadre stratégique harmonisé, inclusif et orienté vers l'avenir. Elle vise à apporter des réponses structurelles et durables aux enjeux majeurs liés à l'employabilité des jeunes, à la compétitivité de l'économie nationale et à l'inclusion sociale.

Dans le même élan, plusieurs instruments juridiques ont été adoptés afin de renforcer le dispositif de régulation du secteur. Il s'agit notamment de l'arrêté ministériel n°031/CAB/MIN-FP/IG/JKM-BMB/JAK/2025 du 04 février 2025, fixant les modalités d'organisation des évaluations de fin de cycle des différentes formations professionnelles en République Démocratique du Congo, ainsi que l'arrêté n°032/CABMIN/MIN-FP/JAK/2025 du 04 février 2025, modifiant et complétant l'arrêté ministériel n°335/CABMIN/MIN-FPM/MIN/AKK/KMJ/maf/2023 du 11 décembre 2023, relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics et privés de formation professionnelle. Ces mesures traduisent la volonté des autorités de consolider les fondements normatifs du secteur, en vue d'en garantir la qualité, la transparence et la cohérence institutionnelle.

Par ailleurs, lors de la quarante-deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 02 mai 2025, plusieurs recommandations ont été formulées pour renforcer l'ancrage stratégique du secteur. Trois axes ont particulièrement retenu l'attention :

1. La signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de la Formation Professionnelle et le Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion communautaire et Stabilisation (P-DDRCS), en vue d'assurer une formation professionnelle qualifiante, adaptée aux contextes locaux et susceptible de favoriser la réintégration socioéconomique durable des ex-combattants, dans les provinces de Kinshasa, de l'Ituri et du Nord-Kivu ;
2. La mise en place d'une brigade de réflexion sur l'instauration d'un cycle de qualification avancée dans le domaine de la formation professionnelle, à travers une collaboration renforcée avec les universités

technologiques et les instituts spécialisés. Cette initiative vise à créer des passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur technique, pour une montée en compétences des jeunes congolais et une reconnaissance accrue des titres professionnels ;

3. L'organisation de la cinquième édition des épreuves certificatives nationales (session 2025), qui connaîtra une participation en forte hausse par rapport à l'édition précédente, notamment grâce à l'intégration des filières récemment reconnues, des établissements nouvellement agréés et des bénéficiaires de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le Gouvernement est appelé à apporter un **accompagnement logistique et financier conséquent** afin de garantir le bon déroulement de cette opération d'envergure.

Il sied de signaler que ledit protocole d'accord avec le P-DDRCS a déjà été conclu.

En effet, en application des instructions du Président de la République, appelant à l'amélioration des conditions de vie des militaires et de leurs familles, le Ministère de la Formation Professionnelle a lancé un programme de **formations gratuites** au profit des femmes et enfants des militaires, initialement dans les camps militaires de Kinshasa, avant extension progressive vers les provinces. Cette initiative, qui a débuté avec une première vague de 5 000 bénéficiaires dont 1 500 issus de familles militaires, ambitionne d'atteindre 10 000 apprenants. Elle s'inscrit dans une approche globale de soutien moral et social aux forces armées, afin de leur permettre d'accomplir leur mission de défense de l'intégrité territoriale dans la sérénité. Cette action revêt une importance stratégique dans un contexte de guerre d'agression, marqué par une forte augmentation des dépenses sécuritaires et humanitaires.

Parallèlement à ces efforts, le Ministère s'attèle à la revisitation de son cadre organique. Cette réforme en cours vise à adapter l'organigramme, les missions et les profils des services aux exigences contemporaines de gouvernance, d'efficacité opérationnelle et de performance publique. Elle s'inscrit dans une logique de modernisation institutionnelle.

Ces avancées témoignent de la volonté affirmée des autorités de faire de la formation professionnelle un levier de paix, de relèvement économique et de transformation sociale. Elles s'inscrivent dans la continuité des recommandations issues des évaluations successives de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016–2025, aujourd'hui dans sa dernière année d'exécution.

Enfin, lors de la cinquante et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 11 juillet 2025, le Président de la République a réaffirmé la nécessité d'intégrer systématiquement la formation professionnelle dans les grands projets d'investissement inscrits dans le Programme National Stratégique de Développement (PNSD). Il a déploré que de nombreux emplois, pourtant réservés aux Congolais, soient encore occupés par des travailleurs étrangers en raison du déficit de main-d'œuvre nationale qualifiée, même dans des métiers de base. À cet effet, il a chargé la Première Ministre de mandater le Ministre de la Formation Professionnelle pour constituer une commission gouvernementale élargie, chargée de proposer les mesures législatives et réglementaires nécessaires.

Ces mesures devront notamment :

- Imposer aux projets d'investissement la construction et l'équipement d'un établissement moderne de formation professionnelle dans leur périmètre ;
- Associer obligatoirement le Ministère de la Formation Professionnelle à la phase de conception et d'exécution des projets structurants ;
- Et **réserver une part dédiée du budget de chaque projet à la Formation Professionnelle**, en privilégiant les filières techniques, innovantes et directement liées aux besoins du secteur concerné.

De surcroît, du 24 au 26 octobre 2024, s'est tenue pour la toute première fois à Kinshasa, dans l'enceinte de l'Institut National Pilote d'Enseignement des Sciences de la Santé (INPESS), la **Foire internationale de la formation professionnelle**. Et ce, en dépit de multiples contraintes d'ordre organisationnel. Cette édition inaugurale s'est particulièrement distinguée par son **succès éclatant**, comme en attestent les résultats ci-après :

- **40 exposants** issus de secteurs divers et variés ;
- **4 019 jeunes** inscrits aux différents programmes de formation ;
- **1 300 participants** aux panels organisés durant les trois jours de l'événement ;
- **40 organisations**, tant nationales qu'internationales, mobilisées autour des 7 panels thématiques ;
- **15 000 visiteurs** enregistrés sur l'ensemble de la foire, bien au-delà des 6 000 initialement attendus ;
- **4 000 jeunes** inscrits aux panels et aux diffusions en streaming.

Les participants ont adopté les recommandations ci-après :

1. Adapter les formations aux besoins des secteurs économiques, en mettant l'accent sur les secteurs innovants liés à la durabilité et au

climat ;

2. Élaborer une Politique et un Plan Stratégique National de formation professionnelle ;
3. Créer un cadre permanent de concertation entre secteurs public et privé pour une adéquation formation-emploi ;
4. Mobiliser des fonds innovants, intégrer des quotités des marchés, transactions de la diaspora et redevances minières pour financer la gratuité de la formation professionnelle et créer une taxe dédiée pour financer le secteur de la formation professionnelle ;
5. Renforcer les partenariats entre entreprises et établissements de formation ;
6. Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures de formation professionnelle, et créer des pôles d'excellence pour la formation et l'insertion professionnelle ;
7. Poursuivre les initiatives de sensibilisation aux métiers ;
8. Evaluer et ajuster régulièrement les programmes de formation ;
9. Instituer un système de certification efficace et formaliser les compétences du secteur informel par la VAE ;
10. Renforcer les formations en milieu rural en collaboration avec les ministères concernés.

1.2. Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des ministères, la mission générale du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers est de contribuer au développement socio-économique du pays en assurant l'organisation, la normalisation et la régulation de la formation professionnelle.

Outre ce qui précède, le Ministère de la Formation Professionnelle a pour missions spécifiques:

- Concevoir et élaborer :
 - ❖ Les projets de politique et des stratégies relatifs à la formation professionnelle et en assurer la mise en œuvre après validation ;
 - ❖ Les avant-projets de textes législatifs, les projets de textes réglementaires, des normes et référentiels relatifs à la formation professionnelle et en assurer la mise en œuvre après publication au journal officiel ;
- Assurer :
 - ❖ L'organisation et la promotion de la formation professionnelle ;
 - ❖ La création et la gestion des établissements publics et l'agrément des établissements privés de formation professionnelle ;
 - ❖ La gestion du réseau des matières liées à la formation

- professionnelle ;
- ❖ La production de statistiques relatives à la formation professionnelle ;
- ❖ La négociation et la gestion des partenariats du secteur tant au plan national qu'international ;
- ❖ L'agrément des manuels et matériels didactiques de formation professionnelle ;
- ❖ La conception des normes et spécifications pour la construction et la réhabilitation des infrastructures de la formation professionnelle en collaboration avec les autres parties prenantes.
- Initier et participer à la conclusion des accords, traités et conventions dans le secteur de la formation professionnelle et en assurer l'application.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers (FPM) se présente comme suit :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général de la Formation Professionnelle ;
3. Inspection Générale de la Formation Professionnelle ;
4. Service National de Contrôle des Effectifs et Eléments de Paie du Personnel Enseignant et Formateur (SENACEEPEF) ;

Le Secrétariat Général est composé au niveau central de 15 Directions dont 4 dites Standards et 11 dites Spécifiques. Il s'agit de :

I. Directions Standards

1. Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
2. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
3. Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
4. Direction des Archives, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC).

II. Directions Spécifiques

1. Direction Formation Professionnelle (DFP) ;
2. Direction Programmes Scolaires, Manuels Pédagogique et Matériels didactiques (DIPROSMAD) ;
3. Direction Arts et Métiers (DAM) ;
4. Direction Examens, Concours et Certification (DECC) ;
5. Direction Apprentissage des Métiers (DAFPAM) ;
6. Direction Insertion et Réinsertion socioprofessionnelle, orientation scolaire Professionnelle et Partenariat Public-Privé (DIOP) ;
7. Direction des Infrastructures et Equipements des Centres (DIEQ) ;
8. Direction des Statistiques Scolaires (DSS) ;

9. Direction Promotion et Développement de la Formation Professionnelle et Métiers (DPD) ;
10. Direction Réseau d'Ecoles Professionnelles et Centres spécialisés (DREPCS) ;
11. Direction de Suivi des Appuis Extérieurs (DSAE).

III. Les Cellules rattachées au Secrétariat Général

1. Cellule de gestion de projets et passation de marchés publics (CGPMP)
2. Cellule Technique d'Appui (CTA)

Outre le Secrétariat Général et les Structures Centrales, le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers comprend 30 structures Provinciales (Divisions éducationnelles) et 315 Sous-divisions de la FPM qui exécutent chacune à son niveau, les instructions aussi bien de la hiérarchie nationale du Ministère que provincial.

Toutes ces Structures sont régies par l'arrêté ministériel de la Fonction Publique n°055/MIN.FP/YEB/2020 DU 12/11/2020 portant Agrément Provisoire du Cadre et Structures Organiques du Secrétariat Général du MIN-FPM et qui fixent les attributions et les effectifs du personnel requis à ce Ministère.

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

CODE SECTION	LIBELLE SECTION	CODE PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	CODE ACTION	LIBELLE ACTION	Périmètre		
						Services normatifs	Opérateurs	
78	FORMATION PROFESSIONNELLE							
	065	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
				0651	Pilotage du secteur de la Formation Professionnelle	Cabinet du Ministre		
				0652	Coordination Administrative de la Formation Professionnelle	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA, SSAE, SENACEEPEF		
			FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINTEGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE					
			066					
				0661	Amélioration de l'offre et de la qualité de la formation professionnelle	DFF, DIEQ, DREC, DAFPM, DROP, DIPROSMAD		
				0662	Formation et réinsertion socio-professionnelle des groupes spécifiques	DIOP,		
				0663	Création et gestion des chambres de métiers	DAM		
				0664	Promotion des métiers	DPD		
				0665	Production des annuaires statistiques	DSS		
	196	EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS					IG, DECC	
					196.1	Épreuves préliminaires et nationales	IG	
166.2					Certification professionnelle	IG		
196.3					Formation des formateurs et des inspecteurs	DECC		

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Performances antérieures

- Organisation des examens nationaux 2021 à 2024
- Construction du centre de formation professionnelle de KIKWIT
- Réhabilitation et acquisition des équipements du centre DUMI/Maluku
- Acquisitions des terrains et titres des propriétés

1.3.2. Perspectives

- Construction ou réhabilitation des centres de Formation Professionnelle à travers la République ;
- Conception, élaboration et diffusion des programmes de Formation Professionnelle dans les domaines des métiers ;
- Organisation, supervision et publication des épreuves certificatives et des concours de compétences ;
- Contrôle et certification de la qualité de la Formation Professionnelle ;
- Agrément des manuels et matériels didactiques des Formations Professionnelles relatives aux métiers ;
- Amélioration de la situation salariale des agents et cadres ;
- Elaboration du Cadre national de régulation ;
- Digitalisation de la Formation Professionnelle.

1.4. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs :

- Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur de la formation professionnelle ;
- Améliorer l'offre, la qualité et la pertinence de la Formation Professionnelle ;
- Améliorer l'accès à l'Emploi et l'Auto-emploi de sortants de la Formation Professionnelle.

1.4.2. Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs

Objectifs 1. Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur de la formation professionnelle										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'exécution des travaux de construction du bâtiment administratif	%	2022	0	0	0	0	50	100	100
2	Taux de participation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la politique	%	2022	0	0	0	0	50	100	100
3	Taux de participation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la stratégie	%	2022	0	0	0	0	50	100	100
Objectifs 2. Améliorer l'offre, la qualité et la pertinence de la Formation Professionnelle										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Taux d'établissements de formation professionnelle viables	%	2022	ND	ND	ND	ND	25	50	75
2	Taux de participation à la formation en ligne	%	2022	ND	ND	ND	ND	25	50	75
3	Taux de participation à la formation sur la gestion des catastrophes naturelles	%	2022	ND	ND	ND	ND	33,4	66,7	100
Objectifs 3. Améliorer l'Employabilité et l'Auto-emploi des sortants de la Formation Professionnelle										
Indicateurs		Unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues		
			Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028

1	Pourcentage de jeunes bénéficiaires de bourses de formation	%	2022	ND	ND	ND	0	25	50	75
2	Taux d'insertion des jeunes	%	2022	ND	ND	ND	0	25	50	75
3	Proportion des jeunes bénéficiaires des kits d'insertion	%	2022	ND	ND	ND	0	25	50	75

1.5. Evolution des crédits du Ministère de Formation Professionnelle

Il convient de souligner que le ministère de la Formation Professionnelle fait face à de nombreux défis prioritaires, notamment la quasi absence d'établissements de formation, des conditions de travail précaires, un personnel non rémunéré et nécessitant un renforcement de capacités, la digitalisation du secteur inexistante ainsi que la faible mise en œuvre des activités de promotion du secteur telles que la foire nationale et les campagnes de sensibilisation sur le terrain. À cela s'ajoutent l'organisation de l'examen national de formation professionnelle, les concours de certification des compétences, ainsi que les actions d'insertion et de réinsertion socio-professionnelle.

Cependant, en dépit de ces urgences, les lignes budgétaires prévues pour l'exercice 2026 apparaissent largement inférieures aux besoins du ministère, en raison du respect strict des normes budgétaires en vigueur. En effet, la quasi-totalité du budget alloué est absorbée par la rémunération d'à peine 10 % du personnel, la construction du bâtiment administratif et l'organisation de l'examen national. Les maigres ressources allouées au Secteur risquent de compromettre l'efficacité de ses différents programmes.

Il devient dès lors impossible de répartir équitablement les ressources disponibles entre les différents programmes.

Dans ce contexte, le Ministère plaide pour un réajustement des crédits alloués à la mesure des besoins prioritaires et pertinents exprimés afin d'assurer un fonctionnement optimal de ses services.

1.7. Evolution des crédits du Ministère

1.7.1. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	101	administration générale du ministère du ministère de formation professionnelle	42 860 174 117	3638239300-	66 636 533 915,00	248713 36039	80 893 538 307
2	102	formation professionnelle, insertion et réinsertion socio-professionnelle et formation continue	17 077 486 018-	9000000000	8 010 650 298	756247 0183-	24 756 649 145
3		Evaluation, certification professionnelle et formation des formateurs et des indicateurs	68378220742	35003979315	25 367 136 210	175733 54090-	2 205 769 491
TOTAL			134231356895	47642218615	100 014 320 423	18412 06563 9	80 893 538 307

Source :ESB2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT 2026-2028

1.3.1. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	42 860 174 117	3638239300	17 537 470 532	22985791712	37 562 756 623
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	9000000000	858 627 207	679313604	2 987 421 288
Investissements sur transfert aux ETD	12205629776	24199413307	-	1206230623	11 350 054 763
Investissements sur Ressources Propres	24199413307	12205629776	15 124 940 366	7562470183	2 774 330 433
Rémunérations	37888653677	35003979315	31 203 034 564	17573354090	26 218 975 200
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-	-
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-	-	-	-
Total	134231356895	476422186615	100014320423	18412065639	80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.2.2. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 – 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes		47642218615			
Titre III : Dépenses de personnel	1464465351 -	701103640	41 206 540 373	-22985791712	44 737 275 575
Titre IV : Biens et matériels ;	-17132216188	31070374	9 754 226 511	-679313604	11 058 703 919
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	9052311600	30 157 524 720	-1206230623	34 373 170 965
Titre VI : Transferts et interventions	145754972036	1415062200	1 358 627 207	7562470183	3 562 421 288
II. Dépenses en capital					
Titre VII : Equipements			-		3 776 740 383
Investissement sur ressources propres	18 205 629 776		-	--	
Investissements sur ressources aux ETD	22 178 071 432		-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 205 629 776	543366782	-	17573354090	10 347 644 813
rémunérations	35 047 650 600				-
Financement extérieur					-
Total	134231356895	476422186615	100014320423	18412065639	80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF 2026 et CDMT 2026-2028

1.5.4 Ventilation des effectifs globaux et par masse salariale du Ministère pour l'exercice 2026

SECTION / GRADE	Salaire		Total masse T3 2025 (5) : 2+4	Projection à fin decembre 2025 à politique inchangée (6): =(5/9)*12
	Effectif salariale (1)			
Section : 7+A58 FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS	2 255		3 196 029 294	4 261 372 392
1. HAUTS FONCTIONNAIRES (SG , DG, Directeur)	63		265 303 498	353 737 997
2. Cadres Supérieurs	261		647 016 621	862 688 828
(CD, CB)				
3. Agents de Collaboration	1 575		1 987 910 831	469 188 296
(ATA1, ATA2, AGA1)				
4. Agents d'exécution	356		295 798 344	394 397 792
(AGA2, AA1 / AA2, Huissier)				

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme : KENDELU MWAMINI Gisèle

Fonction : Secrétaire Général

1.1.1. Périmètre du programme

Le périmètre du programme est constitué de : Cabinet du Ministre, SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA, SSAE, SENACEEPEF. (Cfr. Cadre Organique du Ministère).

1.1.1. Stratégie du programme

Le fonctionnement global de l'administration du Ministère de la Formation Professionnelle en République Démocratique du Congo fait face à un certain nombre de contraintes structurelles, organisationnelles, logistiques et humaines qui affectent profondément son rendement et sa capacité à remplir ses missions.

En premier lieu, les conditions matérielles de travail dans l'administration du Ministère sont extrêmement précaires. Il y a insuffisance de bureaux et les quelques bureaux disponibles sont souvent exigus. Plusieurs directions fonctionnent dans des locaux empruntés ou loués suite à l'inexistence d'un bâtiment administratif propre au Ministère. Cette situation compromet non seulement la coordination interne entre les structures, mais aussi la visibilité institutionnelle, l'accueil des usagers et des partenaires, et la tenue régulière des réunions de service.

En second, l'irrégularité et la faiblesse de financement dédié au fonctionnement de l'administration constitue un goulot d'étranglement majeur. Le Ministère fonctionne souvent à l'aide de partenariats extérieurs ou de financements ponctuels.

A cet effet, le programme Administration générale vise à redorer l'image ternie du Ministère en renforçant ses capacités institutionnelles et en améliorant la gouvernance et le pilotage de la Formation Professionnelle. Il doit permettre de:

- Régulariser et mécaniser le personnel de manière équitable et transparente ;
- Construire un siège administratif moderne et fonctionnel pour le ministère ;
- Améliorer les conditions de travail et d'accueil ;
- Moderniser la gestion des ressources humaines par des outils numériques intégrés etc.

1.1.1. Objectif du programme et indicateurs de performance

Objectif1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur de la formation professionnelle

2.1.1. Présentation des actions du programme

PREMIER PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE														
Code	Programme s et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable	
			programmes et actions		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
0.651	ADMINISTRATION GENERAL E	Améliorer la gouvernanc e et le pilote du secteur de la formation professionnel le	Taux de participation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la politique	%	2022	0	0	0	50	100	100	100	CABMIN, SG, DEP, DRH, DAF, DFP, CGPMP	
			Taux de participation des parties prenantes au processus d'élaboration et de validation de la stratégie	%	2022	0	0	0	0	100	50	100		100
			Taux d'exécution des travaux de construction du bâtiment administratif	%	2022	0	0	0	0	25	50	75		100
			Pourcentage de textes légaux et réglementaires élaborés et vulgarisés	%	2022	20	30	50	75	100	100	100		100
	Pilotage du secteur de la Formation Profession nelle	Assurer la régulatio n du secteur	Taux des participation des parties prenantes au cadre national permanent de concertation	%	2022	0	0	0	25	50	75	100	CABMIN, SG, SSAE et DEP	
	Promouv oir l'offre de la Formation Profession nelle	Taux de participation à la Foire de la formation professionnelle	%	2022	0	0	0	100	0	100	100	100	CABMIN, S.G; DFP et DPD	
0.652	Coordinat ion Administr ative de la formation Profession nelle	Améliorer les condition s de travail des agents et cadres	Pourcentage d'agents et cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités	%	2022	ND	ND	ND	5	20	30	50	SG et DRH	
			Pourcentage d'agents et cadres mécanisés et payés	%	2022	3	5	7	7	15	30	45	45	SG, SENACCEEPEF, DRH
			Taux d'exécution des travaux de construction du bâtiment administratif	Nbre	2022	0	0	0	0	1	1	1	1	DIEQ

2.2.5. Évolution des crédits du Programme

2.2.5.1. Evolution des crédits par Rubrique budgétaire

N°	RUBRIQUE	Réalizations 2024		Exercice 2025		
		Crédités votés	Crédits exécutés	Crédits votés	Crédits exécutés	Prévision 2026
1	Contrepartie des Projets	-	-	-	-	
2	Fonctionnement des Ministères	42 860 174 117	3638239300	4571583424	8813190 057	37 562 756 623
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	9000000000	13528627207		2 987 421 2 88
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-		-		
5	Investissements sur Ressources Propres	241994133 07	241994133 07	2412461246		2 774 330 4 33
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	12205629776	1220562977	15124940366	1753074 6582	11 350 054 763
7	Rémunérations	378886536 77	3500397931 5	35146708180		26 218 975 200
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-		-		-
9	Subventions aux services Ex-BPO	-		-		
Total		13423135689 5	476422186 615	100014320423	1841206 5639	80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CMD2026-2028

2.2.5.1. Evolution par titre

N°	TITRE	REALISATIONS PLF2024		EXERCICE EN COURS 2025		PREVISION2026
		Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votes	Crédits exécutés	
I. Dépenses courantes						
1	Titre III : Dépenses de personnel	1464465351 -	701103640	34 636 027 805	881319057-	31 412 103 976
2	Titre IV : Biens et matériels	17 077 486 018-	31070374	3 257 049 493	-	9 611 329 178
3	Titre V : Dépenses de prestations	101638457697-	-	10847427798	-	22 758 298 669
4	Titre VI : Transferts et interventions	145754972036-	1415062200-	358 627 207,00	17530746582-	2 987 421 288
	Investissement sur les ressources propres	18 205 629 776		-		
	Investissement sur ressources aux ETD	22 178 071 432		--		
5	Titre VII : Equipements			-		3 776 740 383
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
II. Dépenses en capital						
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 205 629 776		17 537 401 612		10 347 644 813
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
Total		134231356895	476422186615	100014320423	18412065639	80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CMD2026-2028

2.2.5.1. Évolution des crédits par action

CODE ACTION	ACTIONS DU PROGRAMME	PREVISION
		2026
0.651	Pilotage du Secteur Formation Professionnelle	15 918 650 859
0.652	Coordination Administrative de la Formation Professionnelle	64 974 887 448
Total		80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2014-2025

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFRLFR 20		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Pilotage du secteur de formation professionnelle					
Fonctionnement des Ministères	42 860 174 117	701103640	4 050 189 413	881319057	15 918 650 859
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1 358 627 207		2 987 421 288
Investissements sur Ressources Extérieures	-				
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2 412 461 246		2 774 330 433
Rémunérations		543366782	35 146 708 180		26 218 975 200
Investissement sur transfert aux ETD	2 178 071 432	141062200	141062200	1753074582	11 350 054 763
Subventions aux Services Ex-BPO	-				
Sous-total 1	42 860 174 117		4 050 189 413		59 249 432 543
Total	13423135689	47642218615	10014320423	18412065639	80 893 538 307
Action 2 : coordination administrative de formation professionnelle					
Fonctionnement des Ministères	6279859925	701103640	12 828 542 656	881319057	64 974 887 448
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1 358 627 207		2 987 421 288
Investissements sur Ressources Extérieures			-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2 412 461 246		2 774 330 433
Rémunérations	35 047 650 600	543366782	35 146 708 180	1753074582	26 218 975 200
Investissement sur transfert aux ETD	2 178 071 432	141062200	15 124 940 366		11 350 054 763
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	6279859925				108 305 669 132
Total					
		47642218615	10014320423	18412065639	80 893 538 307

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action Pilotage du secteur de formation professionnelle				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	439 623 923	701103640	4 050 189 413	881319057
Titre IV : Biens et matériels ;	723442559	31070374	287301192	17530746582
Titre V : Dépenses de prestations ;	97682941962	1415062200	1972157098	
Titre VI : Transferts et interventions	-			
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 1	98450348444	47642218615	4 050 189 413	18412065639
Action 2 : coordination administrative de formation professionnelle				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	2960736028		1751068215	
Titre IV : Biens et matériels ;	2000099599		1869850166	

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

Titre V : Dépenses de prestations ;	3945515735		30671037893	
Titre VI : Transferts et interventions	29945234036			
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 2	74361185398		32609086274	
Total		476422186 15	80 893 538 307	18412065639

2.2. PROGRAMME 2 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE

Responsable du Programme : Gabriel NZAU NZAU

Fonction : DIRECTEUR – CHEF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.3. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme comprend les services ci-après : DFP, DIOP, DIPROSMAD, DAFPAM, DAM, DSS, DIEQ, DREC et DPD (cfr Cadre organique du Ministère).

2.2.1. Stratégie du Programme

En République Démocratique du Congo, le contexte sociopolitique, économique et sécuritaire instable des dernières décennies a engendré les conflits armés récurrents justifiant en grande partie une profonde fragilisation des tissus sociaux, accentuée par la pauvreté généralisée, le chômage massif des jeunes, la déscolarisation, les déplacements de population et l'effondrement de nombreux mécanismes de protection sociale. L'un des visages les plus visibles et les plus préoccupants de cette crise est l'exclusion socio-économique de larges couches de la population, en particulier des jeunes et des femmes marginalisés, dont une partie significative est constituée d'enfants en conflit avec la loi, d'enfants de la rue, des groupes de délinquants, de démobilisés, ainsi que de personnes sorties précocement du système éducatif sans qualifications.

Ces groupes partagent un dénominateur commun : l'absence de qualification professionnelle, l'exclusion des circuits traditionnels de formation et une rupture prolongée avec le tissu économique et social. Or, sans réponse structurelle à cette exclusion, ces personnes restent en permanence exposées à la récidive, à la criminalité, à la radicalisation ou à l'économie informelle. Cette situation compromet gravement la stabilité sociale, le développement économique durable, ainsi que la consolidation de l'État de droit et de paix. Elle renforce également les inégalités sociales et spatiales, notamment dans les zones urbaines surpeuplées et les provinces touchées par les conflits armés.

Cette réalité décrite ci-haut, nécessite un programme spécifique consacré à la formation, à l'insertion et à la réinsertion socio-professionnelle. Ce programme se veut donc une réponse nationale dans le domaine de la formation professionnelle en dotant le pays d'une main-d'œuvre qualifiée dans sa diversité en vue de booster l'économie pour l'émergence d'ici 2030.

En définitive, la mise en place d'un programme de formation professionnelle, insertion et réinsertion socio-professionnelle constitue une réponse stratégique à une urgence nationale. Il s'agit de donner une seconde chance à celles et ceux qui, trop longtemps, ont été laissés pour compte, et de faire de la formation un levier de justice sociale, de paix durable et de prospérité partagée en République Démocratique du Congo.

2.2.2. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Améliorer l'offre, la qualité et la pertinence des apprentissages

Objectif 2 : Assurer l'insertion professionnelle

Objectif 3 : Assurer la réinsertion socio-professionnelle

2.2.3. Présentation des actions du programme

DEUXIEME PROGRAMME : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE															
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	unité de mesure	Référence		Réalisation		Estimation	Cibles prévues			Structure responsable		
					Année	Valeur	2023	2024		2025	2026	2027		2028	
0.661	FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE	Améliorer l'offre, la qualité et la performance des apprentissages	Taux d'établissements de formation professionnelle conformes aux normes de viabilité.	%	2022	0	0	0	2025	25	75	100	DIP, DIOP, DIPROMAD, DAFPM, DAM, DSS, DIEQ, DREC et DPD		
				%	2022	0	0	0	ND	30	70	100			
		Pourcentage de sortants ayant bénéficié des bourses	Nbre	2022	0	0	0	2	30	10	10				
				2022	0	0	0	ND	25	10	10				
				2022	0	0	0	ND	250	100	100				
0.665	FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE	Augmenter la capacité d'accueil	Nombre d'établissements construits et équipés	Nbre	2022	0	0	0	2	30	10	10	SG et DIEQ		
				Nbre	2022	0	0	0	ND	25	10	10			
		Améliorer la qualité de la formation	Nombre de programmes élaborés ou actualisés	Nbre	2022	0	0	0	ND	250	100	100		DIPROMAD	
				Nbre	2022	0	0	0	ND	750 000	500 000	500 000			DIPROMAD
				%	2022	0	0	0	ND	50	25	25			
Digitaliser la Formation Professionnelle	Proportion des outils numériques perçus par l'administration de la formation professionnelle	%	2022	0	0	0	0	ND	100	100	100	DSS			
		%	2022	0	0	0	ND	100	100	100	DSS				
		%	2022	0	0	0	ND	100	100	100			DSS		
		%	2022	0	0	0	ND	100	100	100	DSS				
FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE	Assurer l'insertion et la réinsertion socio-professionnelle	Taux de participation à la formation professionnelle des jeunes et adultes	%	2022	0	0	0	0	ND	60		85	100	DREC, DIOP, DAM, DPD, DIPROMAD	
			%	2022	0	0	0	ND	25	50	75	75			
			%	2022	0	0	0	ND	25	50	75		75		
			%	2022	0	0	0	ND	25	50	75	75			

0.662	Formation et réinsertion socio-professionnelle des groupes spécifiques	Organiser la formation professionnelle des groupes spécifiques	Proportion des kits et matériels déployés et livrés par pour la formation ambulatoire	%	2022	0	0	0	0	ND	33.4	66.7	100	DREC / DIOP
			Proportion des kits et matériels déployés et distribués par pour la formation aux centres pénitentiaires	%	2022	0	0	0	0	ND	33.4	66.7	100	DREC
			Taux de déplacés de guerre réinsérés	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	25	50	75	DIOP
			Taux d'anciens détenus réinsérés	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	25	50	75	DIOP
0.664	Promotion des métiers	Redorer l'image de la formation professionnelle	Taux de démobilisés réinsérés	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	25	50	75	DIOP
			Nombre des campagnes de vulgarisation organisées	Nbre	2022	0	0	0	0	ND	4	4	4	DPD
			Nombre des métiers porteurs identifiés	Nbre	2022	ND	ND	ND	ND	ND	450	450	450	DIPROSMAD
			Nombre des chambres de métiers construits et équipés	Nbre	2022	0	0	0	0	ND	6	5	0	SG, DIEQ
0.663	Création et gestion de la chambre des métiers	Assurer l'insertion professionnelle des sortants	Proportion des métiers immatriculés	%	2022	0	0	0	0	ND	100	100	100	SG et DAM

2.2.5 Évolution des crédits du programme

2.2.5.2. Evolution des crédits par Rubrique budgétaire

N°	Rubrique	Réalizations LFR 2024		Exercices en cours LFR 2025		Prévision
		Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votés	Crédite exécutés	2026
1	Contrepartie des Projets					-
2	Fonctionnement des Ministères	5008604757	701103640	45971583424	881319057	107855956943
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1358627207		575 000 000 -
4	Investissements sur Ressources Extérieures					-
5	Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2412461246		-
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	22 178 071 432	1415062200	15124940366		-
7	Rémunérations	35 047 650 600	543366782	35146708180	1753074658 2	11 036 535 471
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-		-
9	Subventions aux services Ex-BPO	-	-	-		-
10	Transferts aux Provinces et ETD	-	-	-	1753074658 2	-
Total		1342313568 95	47642218615	100014320423	1841206563 9	107855956943

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin».PLF2026 et CDMT2026-2028

2.2.5.2. Evolution par titre

N°	TITRE	REALISATIONS PLF2024		EXERCICE EN COURS 2025		PREVISION2026
		Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votes	Crédits exécutés	
I. Dépenses courantes						
1	Titre III : Dépenses de personnel	923734309--	-	910 390 857	88131905-	12 992 900 926
2	Titre IV : Biens et matériels	730414847-	-	1 003 857 478	-	1 105 855 120
3	Titre V : Dépenses de prestations	-	-	5 142 272 414	17530746582-	10 082 893 099
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	575 000 000
	Financement intérieur	-		-		
	Financement extérieur	-		--		
5	Titre VII : Equipements	-		-		
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
II. Dépenses en capital						
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 205 629 776		17537401612		
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
Total		134231356895	47642218615	1000143204236	18412065639	107855956943

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin »,PLF2026 et CDMT2026-2028

EVOLUTION DES CREDITS PAR ACTIONS

Code Action	Actions du Programme	Prévision
		2026
0.661	Amélioration de l'offre de la formation professionnelle	21 817 592 856
0.662	Formation et réinsertion socio-professionnelle des groupes spécifiques	1 018 330 235
0.663	Création et gestion de la chambre des métiers	1 018 330 235
0.664	Promotion des métiers	996 714 516
0.665	Production des annuaires statistiques	996 714 516
Total		107855956943

Source : LFR 2024-25,ESB2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Amélioration de l'offre et de la qualité de la formation professionnelle					
Fonctionnement des Ministères	540904002	701103640	4 269 807 969	881319057	21 817 592 856
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1358627207		575 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	- 2412461246		
Rémunérations	4674516944	543366782	35146708180		11 036 535 471
Investissement sur transfert aux ETD	2217071432	141062200	1512490366	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO	-				
Sous-total 1	540904002		4 269 807 969		33429128327
Total	13423135689	47642218615	10014320423	18412065639	107855956943
Action 2 : formation et réinsertion socioprofessionnelle des groupes spécifiques					
Fonctionnement des Ministères	111 558 963		911 053 965		1 018 330 235
Interventions Économiques,	17 077 486 018		1358627207		575 000 000

Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures			-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776		2412461246	-	
Rémunérations	35 047 650 600		35146708180		11 036 535 471
Investissement sur transfert aux ETD			1512490366		
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	111 558 963		911 053 965		11594986706
Total	13423135689		10014320423		107855956943

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin jui»,PLF2026,DCMDT2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 3 : création et gestion des chambres des métiers					
Fonctionnement des Ministères	95 996 091		1 197 476 444	881319057	1 018 330 235
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1 358 627 207		575 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2 412 461 246		
Rémunérations	35 047 650 600	141062200	35 146 708 180 -		11 036 535 471
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782	15 124 940 366 -	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-			
Sous-total 1	95 996 091	-	1 197 476 444		12629865706
Total		47642218615		18412065639	107855956943
Action 4 : promotion des métiers					
Fonctionnement des Ministères	118 879 003		819 646 024	88131905	996 714 516
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17077486018	31070374393	1 358 627 207		575 000 000

Investissements sur Ressources Extérieures	-				
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2 412 461 246		
Rémunérations	35 047 650 600	141062200	35 146 708 180		11 036 535 471
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782	15 124 940 366	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2			819 646 024		13508249987
Total	13423135689	47642218615		18412065639	107855956943

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 5 : production des annuaires statiques					
Fonctionnement des Ministères	56 396 250		812 665 896	881319057	1 018 330 235
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	3107074393	1 358 627 207		575 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-				
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	2 412 461 246		
Rémunérations	35 047 650 600	141062200			11 036 535 471
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782	15 124 940 366	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO	-				
Sous-total 1	56 396 250	701103640	812 665 896		12629865706
Total		47642218615		18412065639	107855956943

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action1 Amélioration de l'offre et la qualité de la formation professionnelle				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	923730566		5823775673	881319057
Titre IV : Biens et matériels ;	2866093826	3107074393	653459420	17530746582
Titre V : Dépenses de prestations ;	2714432	9052311600	3033953148	
Titre VI : Transferts et interventions	-	141062200		
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements		543366782		
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-			
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 1	3792538824	47642218615	9511188241	18412065639
Action 2 : Formation et réinsertion socio professionnelle				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	111 558 963		120112248	
Titre IV : Biens et matériels ;	79471493		8555648	
Titre V : Dépenses de prestations ;	655146660		705384769	
Titre VI : Transferts et interventions	-		-	
II. Dépenses en capital			-	
Titre VII : Equipements			-	
Financement intérieur			-	
Financement extérieur			-	
Titre VIII : Construction, réfection,	-			

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 2	6742497116		834052665	
Total		476422186 15		18412065639

Source : LFR 2024- 2025, ,Esb2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action5 production des annuaires statistiques				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	56 396 250		60720181	
Titre IV : Biens et matériels ;	70260680		56453720	
Titre V : Dépenses de prestations ;	628138402		673997995	
Titre VI : Transferts et interventions	-			
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements	-			
Financement intérieur	-			
Financement extérieur	-			
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Sous-total 2	754795332		736523796	
Total		476422186 15		18412065639

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action3 Création et gestion de chambres des métiers				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	95 996 091	3107074393	103356162	881319057
Titre IV : Biens et matériels ;	121264368	9052311600	130561772	17530746582
Titre V : Dépenses de prestations ;	894942770	141062200	963558510	
Titre VI : Transferts et interventions	-		-	
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur			1197476444	
Sous-total 1	1112203229	47642218615		18412065639
Action 4 : promotion des métiers				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	118 879 003		127993519	
Titre IV : Biens et matériels ;	121264368		169693173	
Titre V : Dépenses de prestations ;	47970209		521959332	
Titre VI : Transferts et interventions				
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection,				

réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur	-			
Financement extérieur	-			
Sous-total 2	288113580		819646024	
Total		476422186 15		18412065639

PROGRAMME 3 : EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS

Responsable du Programme : Monsieur VALENTIN MITENDO MWADI YINDA L.

Fonction : Inspecteur Général

2.2.4. Stratégie du programme

Le système de formation professionnelle en République Démocratique du Congo se trouve actuellement à la croisée des chemins. L'un des maillons les plus critiques de ce système concerne les dispositifs d'évaluation, de certification des compétences et de formation des formateurs. Ces composantes, qui devraient constituer les piliers d'un système performant et orienté vers les besoins du marché de l'emploi, souffrent aujourd'hui de nombreuses faiblesses structurelles et fonctionnelles qui compromettent non seulement la qualité des formations, mais également la reconnaissance et la valorisation des compétences des apprenants.

En matière d'évaluation, on observe une absence criante d'un dispositif normatif harmonisé à l'échelle nationale. Les évaluations pratiquées dans les centres publics ou privés de formation sont très hétérogènes, tant dans leurs contenus que dans leurs méthodes. Elles sont, pour la plupart, centrées sur des épreuves théoriques, déconnectées des réalités professionnelles. Il manque une approche par compétences clairement définie et opérationnalisée, appuyée sur des référentiels de métiers élaborés en concertation avec le patronat. Les outils d'évaluation sont souvent obsolètes et le personnel en charge de l'évaluation, mal préparé, peine à objectiver ses appréciations. La dimension formative et progressive de l'évaluation est pratiquement inexistante, l'appréciation des acquis se limitant le plus souvent à une épreuve terminale, avec peu de retours constructifs permettant à l'apprenant de progresser tout au long de son parcours.

La certification professionnelle, qui devrait représenter le couronnement d'un processus d'apprentissage reconnu, souffre d'un déficit de crédibilité et de lisibilité. Il n'existe pas encore en RDC un cadre national des certifications officiellement adopté et opérationnel, qui permettrait de hiérarchiser, d'articuler et d'authentifier les différentes qualifications professionnelles. Les titres délivrés à l'issue des formations, qu'ils soient de courte ou de longue durée, manquent de standardisation et ne sont pas toujours reconnus par les employeurs. Cette situation est aggravée par la coexistence de certifications multiples, délivrées par des acteurs non coordonnés, sans qu'il existe un dispositif rigoureux d'uniformisation des titres. La validation des acquis de l'expérience (VAE), qui pourrait permettre de reconnaître les compétences acquises en milieu professionnel par des travailleurs sans certification formelle, demeure à l'état de concept ou de projet pilote, sans mécanisme fonctionnel à l'échelle nationale. En conséquence, un grand nombre de Congolais, qui possèdent pourtant des savoir-faire avérés dans divers métiers, se retrouvent exclus des parcours de reconnaissance professionnelle, freinant ainsi leur insertion et promotion socio-économique.

La situation est tout aussi préoccupante en ce qui concerne la formation des formateurs. Ces derniers constituent pourtant l'épine dorsale de tout système de

formation professionnelle efficace. Or, en RDC, le corps des formateurs se caractérise par une grande hétérogénéité en termes de profils, de compétences et de statuts. Beaucoup de formateurs sont issus de l'enseignement général ou universitaire ou encore des praticiens recrutés pour leur expérience, mais sans qualification pour la formation professionnelle. Les dispositifs de formation continue et de perfectionnement sont quasi absents. Il n'existe pas de plan national de développement des compétences des formateurs, ni de centre dédié à la formation des formateurs à l'échelle nationale. Les initiatives de recyclage sont sporadiques, dépendantes de financements extérieurs, sans logique de planification pérenne.

Partant de ce diagnostic approfondi, la mise en place d'un programme dédié à l'évaluation, à la certification des compétences et à la formation des formateurs en République Démocratique du Congo se justifie pleinement par la nécessité de refonder en profondeur un système aujourd'hui marqué par l'inefficacité, le manque de crédibilité et l'inadéquation avec les exigences du marché de l'emploi.

En somme, ce programme constitue une réponse globale et intégrée aux dysfonctionnements actuels, mais surtout une opportunité historique de refondation. Il portera la vision d'une formation professionnelle équitable, inclusive, de qualité, au service d'une République Démocratique du Congo résolument tournée vers la valorisation de son capital humain, la transformation de son économie et la réalisation de son potentiel de développement.

2.2.5. Périmètre du programme

Le périmètre de ce programme est constitué de l'Inspection Générale et de la Direction Examen, concours et certification.

2.2.6. Objectifs et indicateurs

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Valider et reconnaître les compétences acquises
- Objectif 2 : Renforcer les capacités des formateurs et des évaluateurs
- Objectif 3 : Assurer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

2.2.5 Ventilation des crédits du programme

Tableau 17: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURE LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	18969092223	701103640	45971583424	881319057	2 205 769 491
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	1358627207		
Investissements sur Ressources propres	18 205 629 776	9052311600	2412461246		
Investissements sur transfert aux ETD	22 178 071 432	141062200	15124940366	17530746582	
Rémunérations	4 674 516 944	543366782	35146708180		
Subventions aux Organismes Auxiliaires			-		
Subventions aux Services Ex-BPO			-		
Total	13423135689	47642218615	10014320423	18412065639	2 205 769 491

Source : LFR 2024- 2025, Esb2024-2025«fin »juin ,PLF2026 et CDMT2026-2028

2.2.5.2. Evolution par titre

N °	TITRE	REALISATIONS PLF2024		EXERCICE EN COURS 2025		PREVISION20 26
		Crédits votés	Crédits exécute s	Crédits votes	Crédits exécute s	
I. Dépenses courantes						
1	Titre III : Dépenses de personnel	6190562375 -	701103640 -	1 632 281 441	881319057	332 270 673
2	Titre IV : Biens et matériels	4750739006 2-	13586272 07 -	5 379 957 985	1753074658 2	341 519 621
3	Titre V : Dépenses de prestations	1243710270 0-	905231160 0-	13 411 223 168		1 531 979 197
4	Titre VI : Transferts et	4 677 486 018-	141062200	500 000 000 -		

	interventions					
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			--		
5	Titre VII : Equipements			-		
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
II. Dépenses en capital						
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		543366782	175374016 12		
	Financement intérieur			-		
	Financement extérieur			-		
Total		1342313568 9	476422186 15	100143204 23	184120656 39	2 205 769 491

Source : LFR 2024-2025, ESB2024-2025 «fin juin», PLF026 et CDMT2026-2028

2.2.4. Présentation des actions du programme

TROISIEME PROGRAMME : EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS															
Code	Programmes et actions	Objectifs des programmes / actions	Indicateur de performance	unité de mesure	Référence		Réalisation			Estimation		Cibles prévues			Structure responsable
					Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028			
196	EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS	Valider et reconnaître les compétences acquises	programmes et actions												
			Taux de participations à l'examen national de la formation professionnelle.	%	2022	ND	ND	ND	ND	100	100	100	IG, DECC et DEP		
			Taux de réussites à l'examen national de la formation professionnelle.	%	2022	ND	ND	ND	ND	60	70	80			
1961	Epreuves préliminaires et nationales	Sélectionner les meilleurs candidats	Taux de participation aux concours préliminaires	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	100	100	100	IG ET DECC	
		Valider et reconnaître les compétences acquises	Taux de participation à l'examen national	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	100	100	100		
196	EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS	Renforcer les capacités des formateurs et des évaluateurs	Taux de réussites à l'examen national	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	60	70	80	IG ET DECC	
			Pourcentage d'évaluateurs formés.	%	2022	ND	ND	ND	ND	33,4	33,3	33,3			
			Taux de missions de suivi et évaluation des formateurs.	%	2022	ND	ND	ND	ND	60	70	80			
1962	Formation des formateurs et des inspecteurs	Améliorer la qualité de la formation professionnelle	Nombre des formateurs et inspecteurs identifiés et sélectionnés	Nbre	2022	ND	ND	ND	ND	ND	500	500	500	IG	
			Nombre des formateurs formés	Nbre	2022	ND	ND	ND	ND	500	500	500			
			Nombre des inspecteurs formés	Nbre	2022	ND	ND	ND	ND	500	500	500			
196	EVALUATION, CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES FORMATEURS ET DES INSPECTEURS	Assurer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	Nombre des métiers identifiés												
			Taux de participation aux jurys de VAE	%	2022	ND	ND	ND	ND	100	100	100			
			Taux de réussite des candidats	%	2022	ND	ND	ND	ND	60	70	80			
1963	Organisation des épreuves de certification	Valider et reconnaître les compétences acquises sur le tas	Taux de participation aux jurys de certification	%	2022	ND	ND	ND	ND	ND	100	100	100	IG ET DECC	
			Taux de satisfaction des entreprises	%	2022	ND	ND	ND	ND	70	85	100			

2.2.5.2. Evolution par action

Code action	Actions du Programme	Prévision
		2026
1961	Epreuves préliminaires	918 004 696
1962	Certification professionnelle	918 004 696
1963	Formation des formateurs et des inspecteurs	1 287 764 795
Total		2 205 769 491

Source : Lois de Finances Rectificatives 2024 et 2025, ESB2024-2025 «fin juin», PLF2026 et CDMT2026-2028

Evolution des crédits par action

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : Epreuve préliminaires et nationale					
Fonctionnement des Ministères	540904002	701103640	4 269 807 969	881319057	918 004 696
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-17 077 486 018	31070374393	1 358 627 207		
Investissements sur Ressources Extérieures	-		-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	- 2 412 461 246		
Rémunérations	35 047 650 600	141062200	35 146 708 180		
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782	15 124 940 366	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO	-				
Sous-total 1	540904002	47642218615	4 269 807 969	18412065639	918 004 696
Action 2 : certification professionnelle					
Fonctionnement des Ministères	17 914 325 030	701103640	1 358 627 207		918 004 696
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	31070374393	2 412 461 246		

Investissements sur Ressources Extérieures	-		-		
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600			
Rémunérations	35 047 650 600	141062200	35 146 708 180		
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782			
Subventions aux Services Ex-BPO					
Sous-total 2	17 914 325 030				918 004 696
Total	13423135689	47642218615	10014320423	18412065639	2 205 769 491

Source : LFR 2024-2025, ESB2024-2025 «fin juin», PLF2026 et CDMT2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 3 : formation des formateurs et inspecteurs					
Fonctionnement des Ministères	1 054 767 170	701103640	1 197 476 444	881319057	1 287 764 795
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	- 17 077 486 018	31070374393	1 358 627 207	-	
Investissements sur Ressources Extérieures	-		-	-	
Investissements sur Ressources Propres	18 205 629 776	9052311600	-2 412 461 246	-	
Rémunérations	35 047 650 600	141062200	35 146 708 180 -	-	
Investissement sur transfert aux ETD	22 178 071 432	543366782	-	17530746582	
Subventions aux Services Ex-BPO	-	-			
Sous-total 1	1 054 767 170	-	1 197 476 444	18412065639	1 287 764 795
Total	13423135689	47642218615	10014320423	18412065639	2 205 769 491

Source : LFR 2024-2025, ESB2024-2025 «fin juin», PLF2026 et CDMT2026-2028s

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action1 Epreuves préliminaires et nationales				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	118 879 003		1418593180	881319057
Titre IV : Biens et matériels ;	121264368	31070374393	5125314430	17530746582
Titre V : Dépenses de prestations ;	47970209	9052311600	12743018256	
Titre VI : Transferts et interventions	-	141062200		
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements		543366782		
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 1				
Total		47642218615	10014320423	18412065639
Action 2 : certification professionnelle				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	118 879 003	31070374393	1418593180	
Titre IV : Biens et matériels ;	121264368	9052311600	5125314430	
Titre V : Dépenses de prestations ;	47970209	141062200	12743018256	
Titre VI : Transferts et interventions		543366782		
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière				
Sous-total 2				
Total		47642218615	10014320423	18412065639

Source :LFR 2024-2025,ESB2024-2025,«fin juin»,PLF2026et CDMT2026-2028

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025	
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC
Action3 formation des formateurs des inspecteurs				
I. Dépenses Courantes				
Titre III : Dépenses de personnel	198 471 357	31070374393	213 688 261	881319057
Titre IV : Biens et matériels ;	236510193	9052311600	254643555	17530746582
Titre V : Dépenses de prestations ;	619786120	141062200	667304912	
Titre VI : Transferts et interventions	-	543366782	-	
II. Dépenses en capital				
Titre VII : Equipements				
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 205 629 776			
Financement intérieur				
Financement extérieur				
Sous-total 1	198 471 357	47642218615	10014320423	18412065639

Source :LFR 2024-2025,ESB2024-2025«fin juin»,PLF2026 et CDMT2026-2028

XXI. Pêche et élevage (Sections 82)

I. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA PECHE ET ELEVAGE

Le Ministère de la Pêche et Elevage est dirigé par S.E. Monsieur Jean Pierre TSHIMANGA BUANA nommé par ordonnance N° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vices-Premiers Ministres, Ministres d'Etat, Ministres, Ministres Délégués et Vices Ministres en remplacement de S.E Monsieur Adrien BOKELE DJEMA.

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 Priorités Nationales

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vise à accroître la productivité et améliorer la situation substantielle de la qualité nutritionnelle de la population à travers le Ministère de la Pêche et de l'Elevage. Il cherche à positionner progressivement la RDC comme un des leaders sur le marché alimentaire mondial.

Pour ce faire, il est visé l'amélioration de la productivité de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture, la promotion des systèmes financiers décentralisés et adaptés aux besoins du secteur ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée animale, halieutique, aquacole, et l'amélioration de l'accès aux marchés, etc.

Le Gouvernement dans ce secteur vise en plus d'assurer la sécurité alimentaire de la population tout en approfondissant les chaînes de valeur pour plus d'emplois, en portant le taux de croissance annuelle de la production agricole de 2 à 6% à l'horizon 2030.

Ainsi, pour la relance du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture, le Gouvernement entend créer des richesses en milieux ruraux et urbains par la pêche, l'élevage et l'aquaculture du type familial, semi industriel et industriel compétitif.

Les actions menées par le Ministère puisent leur source dans certains documents de politique publique tant nationale qu'internationale, notamment :

- Objectifs de Développement Durable (objectifs 1, 2,8,12, 14 et 17) ;
- Agenda 2063 ;
- Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028, Composante 1, orientations Stratégiques, 1,3,4,6, mesures de facilitation 6,14,20) ;
- Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028, 1^{er} et 4^e Engagement majeur du quinquennat, Pilier I, Axe stratégique 1.2.1, Objectif 1 .2.2.2,4,6, Objectif 1.2.3.1,2).

1.1.2 Politiques sectorielles

- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- Plan Stratégique du Ministère de la pêche et de l'élevage 2020-2022 ;
- Politique Nationale de Développement de l'Elevage ;
- Plan de la Relance de la Pêche en RDC 2021-2030 ;
- Politique Nationale de Pêche et Aquaculture ;
- Stratégie Nationale du Développement d'Aquaculture.

1.2. Organisation et domaines d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 7 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, les missions/attributions du Ministère de la Pêche et Elevage sont les suivantes :

- Production animale, halieutique et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la pisciculture et de l'élevage ;
- Agrément et contrôle des dispensaires, cliniques, laboratoires et pharmacies vétérinaires ;
- Promotion et encadrement des paysans, éleveurs, pêcheurs, associations et coopératives avicoles, piscicoles, aquacoles et pastorales ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes avicole, piscicole, aquacole et pastoral ;
- Promotion des produits de la pêche et de l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance zoo-sanitaire et gestion de la quarantaine animale et halieutique à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques de pêche et d'élevage, sous forme d'annuaire ;
- Réglementation de la pêche en collaboration avec le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Pêche et Elevage est organisé de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général.

Conformément à son cadre organique agréé par le Ministre de la Fonction Publique à travers l'Arrêté N° 044/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JSP/2024 du 15 FEV 2024 portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage. Celui-ci est structuré de la manière suivante :

- a. Administration du Secrétariat Général,
- b. Services rattachés Auprès du Secrétaire Général
 - ✓ Cellule Technique d'Appui,
 - ✓ Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics
 - ✓ Cellule Inspection,
- c. Directions Standards**
 - ✓ Direction Ressources Humaines,
 - ✓ Direction Administrative et Financière,
 - ✓ Direction Etudes et Planification,
 - ✓ Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication (DANTIC),
- d. Directions Métiers**
 - ✓ Direction Services Vétérinaires,
 - ✓ Direction Production Animale,
 - ✓ Direction Aménagement des Infrastructures de Pêche, d'Aquaculture et d'Elevage (DAIPAE),
 - ✓ Direction Production Pêche et Ressources Halieutiques,
 - ✓ Direction Aquaculture,
 - ✓ Direction Promotion Pêche, Aquaculture et Elevage,
- e. Services déconcentrés**
 - ✓ Division provinciale de Pêche et Elevage,
 - ✓ Antenne Territoriale de Pêche et Elevage,
- f. Services spécialisés**
 - ✓ Service National d'Epidemio-surveillance (SENES),
 - ✓ Laboratoire Vétérinaire Central,
 - ✓ Service de Quarantaine Animale et Halieutique,

- ✓ Service National de promotion d'Elevage Familial et des Intrants connexes (SENAPEFIC),
- ✓ Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA),
- ✓ Service National des Statistiques de Pêche et Elevage (SENSPE),

g. Coordination provinciale des Services Spécialisés

- ✓ Coordination Provinciale du Service National de Promotion de l'Elevage familial et intrants connexes,
- ✓ Coordination provinciale du service national des statistiques de Pêche et Elevage,
- ✓ Coordination Provinciale du Service National d'Epidemio-surveillance,
- ✓ Coordination Provinciale du Service National de Développement de Pêche et Aquaculture,
- ✓ Coordination Provinciale du Service de Quarantaine Animale et halieutique.

1.2.3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de Pêche et Elevage

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre			
82	PECHE ET ELEVAGE	Services normatifs						Opérateurs	
		Administration Générale de la Pêche et élevage							
		163			1631	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Pêche et élevage	Cabinet du Ministre		
					1632	Coordination Administrative de la Pêche et élevage	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, Cellule Inspection, Cellules technique d'appui, CGPMP		
		082	Développement des Filières animales						
					0821	Relance de l'élevage des bovins	Dir Production Animale, SNDE		
					0822	Amélioration de l'élevage traditionnel	Service National promotion de l'élevage familial intrants connexes SENAPEFIC, Service National des statistiques des Pêches et Elevage		
					0823	Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage	Direction de l'Aménagement des infrastructures de Pêche, d'Aquaculture et d'Elevage		
		083	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles						
					0831	Pêche industrielle, semi industrielle et artisanale	Direction de Production Pêche et Ressources Halieutiques « DPPRH , Dir Promotion Pêche, Aquaculture et Elevage		ONPA
					0832	Aquaculture	Direction de l'Aquaculture « DA » et le Service National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SENADEPA)		
		187	Lutte contre les maladies animales						
					1871	Prévention et surveillance des maladies	Service National d'Epidémio-surveillance (SENES)		
			1872	Contrôle et éradication des maladies	Direction des Services Vétérinaires,, Direction de Lutte contre les Maladies Animales, laboratoire vétérinaires, services de quarantaines animales et halieutiques				

1.3.1. Performances antérieures

N°	Actions prévues		Réalisations						Source Financement	de				
			Nbre	Lieux	Année			Taux de Réalisation			Année	2022	2023	2024
					2022	2023	2024							
2	Réhabilitation des centres d'alevinage	3	Kasangulu/Kongo- central Kikwit/Kwilu Nyakabera/Sud-Kivu Kianza/Kwango					100	X				Trésor Public	
		6	Camp Kokolo/Kinshasa	x				80		x			Trésor Public	
	Construction des centres d'alevinage			x				70		x			Trésor Public	
			Kamanyola, Sange et Luvungi /Sud-Kivu					100	X				Banque Mondiale/PICAGL	
4.	Construction des débarcadères	6	Vichumbi/N-Kivu Tshomia/Ituri Mahagi/Ituri Baraka/Sud-Kivu Tanganyika Kinkole/Kinshasa					100 100 100 50 100					BAD BAD BAD Trésor public ALT	
5.	Renforcement des capacités (ACSA et Agents)	ND	Niveau central Sud-Kivu Tanganyika Kwilu					95		x			Trésor public	
								ND	X				Banque Mondiale/PICAGL	
								ND	X				Banque Mondiale/PICAGL	
								ND	X	x			FAO	
6.	Acquisition des intrants de pêche et piscicole	ND	Kinshasa, Kasaï Tanganyika Sud-Kivu Nord-Kivu	X X X X	X X X X	X X X X		ND ND ND ND ND	X X X X	x		x	Trésor public Trésor public Trésor public Trésor public Trésor public, BAD	

Source : DEP/Pêche et Elevage

1.3.2. Perspectives

N°	Perspectives d'avenir	Source de financement
1	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'administration de la pêche et de l'élevage	Trésor public
2	Accroître la production locale en viande	Trésor public
3	Accroître la production locale des poissons	Trésor public
4	Réduire les pertes postes captures	Trésor public
5	Réduire la mortalité animale	Trésor public
6	Prévenir les épidémies animales, épizooties et zoonoses	Trésor public

1.4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

1.4.1. Objectifs

- Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, de l'élevage, d'aquaculture et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Accroître la production et la productivité animales ;
- Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Améliorer la prévention et le contrôle des maladies animales prioritaires et des zoonoses.

1.4.2. Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs

Tableau 2 : Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs

Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, d'élevage et d'aquaculture et renforcer les capacités humaines et institutionnelles									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.	Personnel formé	%	10	5	2,65	En cours	30	45	52
Source : DRH									
Mode de calcul : Nombre des Agents et Cadres formés par an divisé par le nombre total des Agents et Cadres prévus multiplié par cent.									
Commentaire : le Ministère de la pêche et élevage prévoit de renforcer les capacités de 30% de son personnel pour l'exercice 2026 conformément à son plan de renforcement des capacités.									

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2.	capacités institutionnelles renforcées	%	4	0	2	En cours	8	10	12

Source : DAF

Mode de calcul : Nombre des services équipés en meubles et outils informatiques divisé par le nombre total des Services multiplié par cent.

Commentaire : une fois formés, les cadres et agents auront besoin d'un équipement adéquat pouvant leur permettre de bien exécuter leurs tâches.

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
3.	Textes réglementaires Elaborés	Nbre	2	2	4	En cours	2	10	30

Source : DEP, DRH, DPA, DPPRH, DSV

Mode de calcul : comptage

Commentaire : Textes réglementaires doivent être mis en place ou actualisés, vulgarisés pour régir et réglementer les activités du secteur à travers des mesures d'applications

Objectif 2. Accroître la production et la productivité animale

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
4.	Quantité de viande produite	Tonne	1832 25,9 3	2015 48,5 3	2910 00	En cours	4900 00	5880 00	7350 00

Source : DPA, SENAPEFIC

Mode de calcul : Comptage

Commentaire : la production locale des viandes va réduire le taux d'importation de la viande.

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
5.	Importations de la viande Réduites	%	ND	ND	64	En cours	52	47	42

Source : DPA, SQAHA

Mode de calcul : Quantité de la viande importée par an divisée par la quantité totale annuelle de viande consommée multiplier par cent

Commentaire :									
Objectif 3. Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6.	Ressources halieutiques et aquacoles capturées	Tonne	2500 00	2412 00	2412 00	En cours	6403 20	7603 20	85530 0
Source : DPPRH, DA, SNSPEL, SENADEPA									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : il s'agit de la capture halieutique et aquacole									
Objectif 4. Améliorer la prévention et le contrôle des maladies et des zoonoses.									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
7.	Campagne de vaccination animale organisée	Nombre	5	7	2	En cours	5	7	8
Source: SENES, SQAHA, DSV, LABO VET									
Mode de calcul : Comptage									
Commentaire :									
8.	Prévalence des maladies	%	ND	ND	10	En cours	8	6	5
Source: SENES, SQAHA, DSV, LABO VET									
Mode de calcul : Nombre des maladies animales et des zoonoses prévenues divisé par le nombre total des maladies par an multiplié par cent.									
Commentaire :									
9.	Mortalité animale réduite	%	ND	15	6,4	En cours	5,2	4,7	4
Source: SENES, SQAHA, DSV, LABO VET									
Mode de calcul : nombre d'animaux d'élevage mort par an divisé par le total d'animaux d'élevage recensé au cours de l'année multiplié par 100									
Commentaire : cet indicateur renseigne sur le niveau prévention, du contrôle et de maîtrise des causes de mortalité									

1.5. Evolution des Crédits du Ministère

1.5.1. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévision 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	163	Administration Générale de la Pêche et élevage	595 183 780 013	38 311 141 523	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427
2	082	Développement des Filières animales	226 536 416 881	1 091 465 076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467
3	083	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles	2 766 505 623	-	4 324 891 958	19 524 320	5 257 894 643
4	187	Lutte contre les maladies animales	4 626 162 119	-	511 557 539 4	164 362 651	5 196 807 983
TOTAL			829 112 864 636	39 402 606 599	302 928 841 298	33 967 684 350	266 805 851 520

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

1.5.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire 2026-2028

Tableau 4 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	22 765 475 750	17 015 664 235	24 217 597 754	22 025 781 313	25 428 477 642
Fonds de Péréquation	487 352 347 373	-	195 688 992 362	6 047 000 000	164 954 598 420
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 031 101 528	416 958 406	1 600 000 000	-	3 840 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres	72 181 178 241	11 993 432 290	13 342 255 609	-----	15 343 593 950
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	222 509 011 418	674 506 670	56 382 068 890	-	44 839 379 224
Rémunérations	9 273 750 326	9 302 044 998	11 697 926 683	5 894 903 037	12 399 802 284
Total	829 112 864 636	39 402 606 599	302 928 841 298	33 967 684 350	266 805 851 520

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

1.5.3. Evolution des crédits par Titre 2024-2026

Tableau 5 : Présentation des crédits par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	47 070 327 604	26 734 667 639	37 515 524 437	27 920 684 350	41 668 279 926
Titre III : Dépenses de personnel	13 122 775 360	9 302 044 998	16 806 616 470	5 894 903 037	18 030 234 973
Titre IV : Biens et matériels ;	4 902 041 606	619 000 000	4 059 515 224	21 162 188 895	4 440 121 124
Titre V : Dépenses de prestations ;	13 848 836 149	7 158 946 119	15 049 392 743	863 592 418	15 357 923 829
Titre VI : Transferts et interventions	15 196 674 489	9 654 676 522	1 600 000 000	-	3 840 000 000
II. Dépenses en capital	794 072 951 503	12 667 938 960	265 413 316 861	6 047 000 000	225 137 571 594
Titre VII : Equipements	194 940 938 949	12 667 938 960	137 034 713 472	6 047 000 000	122 005 796 695
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	587 101 598 083	-	128 378 603 389	-	103 131 774 899
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Total	829 112 864 636	39 402 606 599	302 928 841 298	33 967 684 350	266 805 851 520

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

1.5.4. Ventilation des effectifs globaux et masse salariale du Ministère pour l'exercice 2025-2026

Tableau 6 : Effectifs et masse salariale 2026

I.14 SECTION / GRADE	Salaire	
	Effectif	Masse salariale
Section : 82 PECHE ET ELEVAGE	1 896	524 928 080
1. Hauts Fonctionnaires (SG, Directeur)	14	3 081 804
2. Cadres supérieurs (CD, CB)	63	20 761 790
3. Agents de collaboration (ATA1, ATA2, AGA1)	991	272 558 010
4. Agents d'Exécution (AGA2, AA1 / AA2, Huissier)	828	228 526 476
I.15 TOTAL	1 896	524 928 080

Source : DIRPAIE/BUDGET

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.1. PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

- a. **Code et intitulé du programme : 165 ADMINISTRATION GENERALE**
- b. **Responsable du programme :** MBANGU KIKUMBI Pascaline, Secrétaire Général

2.1.1. *Périmètre du Programme*

Le programme « Administration générale » est constitué :

- Du Cabinet du Ministre, chargé du pilotage politique du Ministère ;
- Du Secrétariat Général, des services rattachés auprès du Secrétaire Général et des Directions standards du secrétariat général :
 - ✓ Cellule Inspection ;
 - ✓ Cellule Technique Appui ;
 - ✓ Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
 - ✓ Direction Etudes et Planification ;
 - ✓ Direction Administrative et Financière ;
 - ✓ Direction Ressources humaines ;
 - ✓ Direction Archives et Nouvelles Technologies d'information et communication ;

2.1.2. **La stratégie du programme**

Le programme Administration Générale déploie une stratégie qui tient à répondre aux problèmes de professionnalisation du personnel et des opérateurs du secteur, actualisation et/ou élaboration des documents de planification, de dotation du secteur des textes légaux et réglementaires, de l'insuffisance des moyens financiers ainsi que des infrastructures.

Pour ce faire, il s'évertue à procéder au renforcement de capacité du personnel et des opérateurs du secteur, à l'actualisation et/ou élaboration des documents de planification, à l'élaboration du cadre légal et institutionnel, à la mobilisation des partenaires techniques et financiers, et à la construction et réhabilitation de certaines infrastructures de base.

2.1.3. *Les objectifs du Programme et les indicateurs de performance*

a. **Les objectifs du programme**

- Objectif 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture ;
- Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles du secteur.

b. **Cadre de Performance des Objectifs du Programme**

Tableau 7 : Cadre de performance

Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, d'élevage et d'aquaculture									
Indicateur		Unité	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Textes légaux et réglementaires Elaborés	Nombre	ND	1	4	En cours	1	2	1
Source : DEP, DPA, DA, DRH									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : il s'agit d'avant projets de lois et textes réglementaires ci-après : avant projets sur l'élevage, sur la pêche et des textes réglementaires.									
Indicateur		Unité	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2	Documents de planification élaborés	Nombre	ND	1	2	1	2	0	0
Source : DEP									
Mode de calcul : comptage (annuel)									
Commentaire : il s'agit des documents de planification ci –après : stratégie sectorielle, plan de contingence de maladies de new castel, etc.									
Objectif 2. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles									
Indicateur		Unité	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Personnel formé	%	ND	3	2.6	En cours	6	9	12
Source : DRH									
Mode de calcul : Nombre d'agents et cadres formés par an divisé par le nombre total du personnel multiplié par cent.									
Commentaire :									
2	Capacités institutionnelles renforcées	%	ND	4	20,83	En cours	30	35	40
Source : DAF									
Mode de calcul : Nombre de services équipés en mobiliers et matériels divisé par le nombre total des Services multiplié par cent.									
Commentaire :									

2.1.4. L'évolution des crédits du programme**2.1.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire**

Tableau 8: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	14 145 402 545	17 015 664 235	13 002 042 153	21 957 187 208	14 682 363 321
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	13 031 101 528	-	1 000 000 000	-	480 000 000
Fonds de péréquation	487 352 347 373	-	195 688 992 362	6 047 000 000	164 954 598 420
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	44 839 379 224
Investissements sur Ressources Propres	72 181 178 241	11 993 432 290	11 444 453 985	-	13 161 122 082
Rémunérations	8 473 750 326	9 302 044 998	10 743 215 195	5 666 853 585	11 443 703 380
Total	595 183 780 013	38 311 141 523	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 9 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	35 650 254 399	26 734 667 639	24 745 257 348	27 624 040 793	26 606 066 701
Titre III : Dépenses de personnel	11 039 283 111	9 302 044 998	13 774 552 559	5 666 853 585	15 051 593 263
Titre IV : Biens et matériels ;	3 284 726 498	619 000 000	2 807 621 975	21 105 238 290	2 930 952 198
Titre V : Dépenses de prestations ;	8 129 570 301	7 158 946 119	7 163 082 814	851 948 918	8 143 521 240
Titre VI : Transferts et interventions	13 196 674 489	9 237 718 116	1 000 000 000	-	480 000 000
II. Dépenses en capital	559 533 525 614	12 667 938 960	207 133 446 347	6 047 000 000	222 955 099 726
Titre VII : Equipements	194 940 938 949	12 667 938 960	88 215 201 333	6 047 000 000	119 823 324 827
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	364 592 586 665	-	118 918 245 014	-	103 131 774 899
Financement intérieur	-		-	-	
Financement extérieur	-		-	-	
Total	595 183 780 013	-	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.1.4.2. Présentation des crédits par action

Tableau 10 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1631	Pilotage de la stratégie de la pêche et élevage	2 723 734 929	7 615 764 184	3 139 538 046	20 828 098 018	48 099 182 825
2	1632	Coordination administrative de la pêche et élevage	592 460 045 084	30 695 377 339	228 739 165 649	12 842 942 775	201 461 983 602
Total			595 183 780 013	38 311 141 523	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.1.4.3. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 11: Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1631 Pilotage de la stratégie du ministère de pêche et élevage					
Fonctionnement des Ministères	2 723 734 929	7 615 764 184	3 139 538 046	20 828 098 018	3 259 803 601
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	44 839 379 224
Rémunérations		-	-	-	
Sous-total 1	2 723 734 929	7 615 764 184	3 139 538 046	20 828 098 018	48 099 182 825
Action 2 : 1632 Coordination administrative du ministère de pêche et élevage					
Fonctionnement des Ministères	11 421 667 616	9 399 900 051	9 862 504 107	1 129 089 190	11 422 559 720
Fonds de péréquation	487 352 347 373	-	195 688 992 362	6 047 000 000	164 954 598 420
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	13 031 101 528	-	1 000 000 000	-	480 000 000

Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	72 181 178 241	11 993 432 290	11 444 453 985	-	13 161 122 082
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	
Rémunérations	8 473 750 326	9 302 044 998	10 743 215 195	5 666 853 585	11 443 703 380
Sous-total 2	592 460 045 084	30 695 377 339	228 739 165 649	12 842 942 775	201 461 983 602
Total général	595 183 780 013	38 311 141 523	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

2.1.4.4. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 12 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1631 Pilotage de la stratégie du ministère de pêche et élevage					
I. Dépenses Courantes	2 723 734 929	7 615 764 184	3 139 538 046	20 828 098 018	3 259 803 601
Titre III : Dépenses de personnel	305 445 740	-	808 872 741	-	849 316 378
Titre IV : Biens et matériels ;	751 996 406	600 000 000	872 707 423	20 013 925 100	826 585 346
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 535 440 024	7 015 764 184	1 457 957 882	814 172 918	1 583 901 877
Titre VI : Transferts et interventions	130 852 759	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	44 839 379 224
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	33 608 816 360
Financement intérieur			-	-	
Financement extérieur			-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	11 230 562 864

Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 1	2 723 734 929	7 615 764 184	3 139 538 046	20 828 098 018	48 099 182 825
Action 2 : 1632 Coordination administrative de pêche et élevage					
I. Dépenses Courantes	32 926 519 470	18 701 945 049	21 605 719 302	6 795 942 775	23 346 263 100
Titre III : Dépenses de personnel	10 733 837 371	9 302 044 998	12 965 679 818	5 666 853 585	14 202 276 885
Titre IV : Biens et matériels ;	2 532 730 092	19 000 000	1 934 914 552	1 091 313 190	2 104 366 852
Titre V : Dépenses de prestations ;	6 594 130 277	143 181 935	5 705 124 932	37 776 000	6 559 619 363
Titre VI : Transferts et interventions	13 065 821 730	9 237 718 116	-	-	480 000 000
II. Dépenses en capital	559 533 525 614	11 993 432 290	202 032 594 668	6 047 000 000	178 115 720 502
Titre VII : Equipements	194 940 938 949	11 993 432 290	88215201333	6 047 000 000	86 214 508 467
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	364 592 586 665	-	118 918 245 014	-	91 901 212 035
Financement intérieur					
Financement extérieur					
Sous-total 2	592 460 045 084	30 695 377 339	228 739 165 649	27 624 040 793	201 461 983 602
Total	595 183 780 013	38 311 141 523	231 878 703 695	33 671 040 793	249 561 166 427

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

a. Code et intitulé du programme : o82 DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

b. Pré-Responsable du programme : Dr Bertin MATUMO, Directeur-Chef de Service de la Production Animale (DPA).

2.1.5. Périmètre du Programme

Le programme « Développement de la filière animale » est un vaste programme qui concourt à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Il sera mis en œuvre par trois structures qui sont :

- Direction Production Animale (assure le leadership de ce programme) ;
- Service National de Développement de l'Élevage Familial et d'Intrants connexes (SENAPEFIC) ;
- Direction de l'Aménagement des infrastructures de Pêche, d'Aquaculture et d'Élevage ;
- Service National des statistiques des Pêches et Élevage ;
- Service National de Développement d'Élevage

2.1.6. La stratégie du programme

Le développement des filières animales est buté aux problèmes de faible production des élevages, insuffisance d'aliments équilibrés, un accompagnement insuffisant des éleveurs et des organisations paysannes, au manque d'infrastructures modernes de production et de commercialisation, ainsi des intrants vétérinaires.

Pour ce faire, le ministère tient à augmenter la production animale par la diffusion des reproducteurs améliorés, l'amélioration des pâturages, la production d'aliments équilibrés au niveau local, le développement des infrastructures de production et commercialisation et l'encadrement des acteurs de la filière.

2.1.7. Les objectifs du programme et les indicateurs de performance

▪ Les objectifs du programme

Objectif 1 : Relancer les ranchs et fermes publiques ;

Objectif 2 : Améliorer l'élevage traditionnel ;

Objectif 3 : Améliorer les infrastructures de production animale.

Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2026

Tableau 13 : Cadre de performance

Objectif 1. Relancer les ranches et fermes publiques									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
No	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	ranchs relancés	Nombre	0	0	0	0	1	1	1
Source : DPA, SNDE									
Mode de calcul : comptage (annuel)									
Commentaire : il s'agit du système de production, de la réhabilitation et/ou construction des infrastructures ainsi que du repeuplement des ranches de : katenga province de kwilu/Gungu ; Mitwaba (Haut katanga/Mitwaba), Kayembe Mukulu (Lualaba/Sandoa)									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
No	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
2.	Fermes publiques relancées.	Nombre	0	0	0	0	3	3	4
Source : DPA, SNDE									
Mode de calcul : comptage (annuel)									
Commentaire : il s'agit de la réhabilitation et/ou construction des infrastructures et repeuplement des fermes des provinces de Kwilu, Kasaï, Lomami, Maniema, Tshopo, Tshuapa, Tanganyika, Haut lomami, Nord-Kivu et sud-Kivu									
Objectif 2 : Améliorer l'élevage traditionnel									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	géniteurs améliorés diffusés	Nbre	0	0	17025	En cours	50 000	10 0000	250 000
Source : DPA, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA									
Mode calcul : comptage (annuel)									
Commentaire : Il s'agit d'améliorer la productivité des animaux d'élevage en milieu paysan									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
2.	Pâturages améliorés aménagés	superficie							
Source : DPA, SENAPEFIC, SNDE, DSV									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : Le pâturage amélioré fournira un aliment de qualité au bétail									
3.	Aliments équilibrés produits	Tonne	0	0	6000	0	219 000	328 500	438 000
Source : DPA, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA									
Mode de calcul : comptage (annuel)									
Commentaire : L'installation des provenderies dans les provinces améliorera la disponibilité des aliments									
Objectif 3 : Améliorer les infrastructures de production animale									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
1.	Infrastructures de production animale mises en place	Nbre	0	0	0	En cours			
Source : DPA, DAIPAE, SQAHA									
Mode calcul : comptage (annuel)									

Commentaires : il est question des infrastructures de production de viande (abattoirs, aménagement des aires d'abreuvement)									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			2025	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2026	2027	2028
2.	Unités de conservation et de transformation acquises	Nombre	0	0	10	5	12	24	50
Source : DPA, DAIPAE									
Mode de calcul : comptage (annuel)									
Commentaires : il est question des infrastructures de transformation et de conditionnement des produits d'élevage, Elles seront installées dans des provinces à haute potentialité de production notamment : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri le Tanganyika, le Kongo-Central, le Kwilu, le Kwango et la ville de Kinshasa									

2.1.8. L'évolution des crédits du programme

2.1.8.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 14: Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	2 027 405 463	-	3 086 995 165	41 354 300	1 206 894 187
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	222 509 011 418	674 506 670	56 382 068 890	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 000 000 000	416 958 406	100 000 000	-	3 000 000 000
onds de péréquation	-	-		-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	1 897 801 624	-	2 182 471 868
Rémunérations	-	-	142 804 572	7 1402 286	400 616 412
Total	226 536 416 881	1091465076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.1.8.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 15 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	4 027 405 463	416 958 409	3 329 799 737	112 756 586	4 607 510 599
Titre III : Dépenses de personnel	273 434 686	-	618 047 519	71402286	571 109 237
Titre IV : Biens et matériels ;	297 912 916	-	249 797 101	34325300	182 863 775
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 456 057 861	-	2 361 955 117	7029000	853 537 587
Titre VI : Transferts et interventions	2 000 000 000	416 958 409	100 000 000	-	3 000 000 000
II. Dépenses en capital	-	674 506 670	1 897 801 624	-	2 182 471 868
Titre VII : Equipements	-	-	1 897 801 624	-	2 182 471 868
Financement intérieur				-	
Financement extérieur					
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	222 509 011 41 8	-	56 382 068 890	-	-
Financement intérieur				-	
Financement extérieur				-	
Total	226 536 416 881	1091465076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.1.9. Evolution des Crédits du programme

2.1.9.1. Présentation des crédits par action

Tableau 16 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0821	Relance de l'élevage des bovins	3 117 347 303	416 958 406	3 077 476 969	-	1 170 833 650
2	0822	Amélioration de l'élevage traditionnel	-	-	1 117 968 667	41 354 300	2 636 676 949
3	0823	Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage	223 419 069 578	674506670	57 414 224 615	71 402 286	2 982 471 868
Total			226 536 416 881	1091465076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

2.1.9.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 17 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0821 Relance de l'élevage des bovins					
Fonctionnement des Ministères	1 117 347 303	-	1 079 675 345	-	1 170 833 650
Fonds de péréquation				-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 000 000 000	416 958 406	100 000 000	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures				-	
Investissements sur Ressources Propres			1 897 801 624	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD				-	
Rémunérations				-	-
Sous-total 1	3 117 347 303	416 958 406	3 077 476 969	-	1 170 833 650

Action 2 : 0822 Amélioration de l'élevage traditionnel					
Fonctionnement des Ministères	-	-	1 117 968 667	41 354 300	36 060 537
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	2 200 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	400 616 412
Sous-total 2	-	-	1 117 968 667	41354300	2 636 676 949
Action 3 : 0833 Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage					
Fonctionnement des Ministères	910 058 160		889 351 153	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	222 509 011 418	674506670	56 382 068 890	-	-
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	800 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	2 182 471 868
Rémunérations	-	-	142 804 572	71 402 286	-
Sous-total 3	223 419 069 578	674 506 670	1 032 155 725	71 402 286	2 982 471 868
Total général	226 536 416 881	1 091 465 076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.1.9.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 18 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0821 Relance de l'élevage des bovins					
I. Dépenses Courantes	3 117 347 303	416958406	1 179 675 345	-	1 170 833 650
Titre III : Dépenses de personnel	132 637 638	-	142 374 119	-	159 492 825
Titre IV : Biens et matériels ;	148 956 458	-	56 241 179	-	167 803 238
Titre V : Dépenses de prestations ;	835 753 207	-	881 060 047	-	843 537 587
Titre VI : Transferts et interventions	2 000 000 000	416 958 406	100 000 000	-	
II. Dépenses en capital	-	-	1897801624	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	1897801624	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Sous-total 1	3 117 347 303	416 958 406	3 077 476 969	-	1 170 833 650
Action 2 : 0822 Amélioration de l'élevage traditionnel					
I. Dépenses Courantes	-	-	1 117 968 667	41 354 300	2 636 676 949
Titre III : Dépenses de personnel	-	-	171 121 179	-	411 616 412
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	137 314 743 -	34 325 300	15 060 537
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	809 532 745	7 029 000	10 000 000
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	2 200 000 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	

Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	-	-	
Sous-total 2	-	-	1 117 968 667	41 354 300	2 636 676 949
Action 3 : 0823 Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage					
I. Dépenses Courantes	910 058 160	-	1 032 155 725	71 402 286	800 000 000
Titre III : Dépenses de personnel	140 797 048	-	304 552 221	71 402 286	-
Titre IV : Biens et matériels ;	148 956 458	-	56 241 179	-	-
Titre V : Dépenses de prestations ;	620 304 654	-	671 362 325	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	800 000 000
II. Dépenses en capital	222 509 011 418	-	56 382 068 890	-	2 182 471 868
Titre VII : Equipements	-	674 506 670	-	-	2 182 471 868
Financement intérieur	-	-	-	-	
Financement extérieur	-	-	---	-	
Titre VIII : Construction	222 509 011 418	-	56 382 068 890	-	
Financement intérieur	-	-		-	
Financement extérieur	-	-		-	
Sous-total 3	223 419 069 578	674 506 670	57 414 224 615	71 402 286	2 982 471 868
TOTAL	226 536 416 881	1 091 465 076	61 609 670 251	112 756 586	6 789 982 467

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

Pré-Responsable : KOMBOZI LIMBEYA Gabriel, Directeur Chef de Service de la Direction d'Aquaculture

2.3.1. Périmètre du Programme

Le programme « Développement de la filière halieutique et aquacole » sera mis en œuvre par quatre structures ci-dessous :

- Direction de Production Pêche et Ressources Halieutiques « DPPRHD;
- La Direction de l'Aquaculture « DA » ;
- Direction promotion pêche, aquaculture et élevage ;
- Service National Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA).

2.3.2. La stratégie du Programme

Le développement de ces filières est buté aux problèmes de faible production halieutique et aquacole, à l'insuffisance d'aliments équilibrés, à un faible accompagnement des opérateurs, au manque d'infrastructures modernes de production, de conservation et de commercialisation, ainsi qu'à une mauvaise gestion des pêcheries et un accès limité aux intrants de pêche.

Pour remédier à cette situation, le ministère tient à augmenter la production halieutique par la diffusion des reproducteurs améliorés et le repeuplement des zones à fort potentiel, la production d'aliments équilibrés au niveau local, le développement des infrastructures de production, transformation et commercialisations ainsi que l'encadrement des acteurs dans ces filières.

2.3.3. Objectifs du Programme et les indicateurs de performance**a. Les objectifs du programme**

Objectif 1 : Accroître la production halieutique ;

Objectif 2 : Améliorer la production aquacole.

b. Cadre de performance des objectifs du programme

Tableau 19 : Cadre de performance

Objectif spécifique 1 : Accroître la production halieutique									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Poissons capturés	Tonne	250.000	250.000	232 709	En cours	460 800	540 320	560 320
Source : DPPRH									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : renforcement des capacités et une meilleure gestion des pêcheries permettront une augmentation de capture des poissons									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations				Cibles		

	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2.	Perte poste-capture reduite	Taux				En cours			

Source : DPPRH, DAIPAE

Mode de calcul : comptage

Commentaires : en plus de 5 débarcadères existants à savoir débarcadère VITSHUMBI, débarcadère KALEMI, débarcadère TSHOMIA, débarcadère MAHAGI, le débarcadère de KINKOLE, le gouvernement vise à construire cette année le débarcadère de Muanda

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
3.	Intrants et équipements de pêche acquis	Tonne	-	-	57	En cours	60	65	70

Source : DPPRH, DAIPAE

Mode de calcul : comptage

Commentaire : les équipements et intrants respectant les normes pour la gestion durable de stock de poisson

Objectif spécifique 2 : Améliorer la production aquacole

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.	Centres d'alevinage construits	Nombre	-	-		ND	10	15	20

Source : DA, SENADEPA

Mode de calcul : comptage

Commentaire : la production des alevins de qualité permettront d'améliorer la production piscicole

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2.	Aliment pour poisson produit	Tonne	-	-		ND	1000	1500	2000

Source : DA, SENADEPA

Mode de calcul : comptage

Commentaire : la production locale d'aliment permettra de valoriser les intrants locaux et ainsi reduire le coût de production aquacole

2.3.4. L'évolution des crédits du programme**2.3.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire**

Tableau 20 : Ventilation des crédits du programme par Rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	1 966 505 623	-	3 295 072 318	4 614 500	4 397 894 643
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	500 000 000	-	360 000 000
Fonds de péréquation	-	-		-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-

Rémunérations	800 000 000	-	529 819 640	14 909 820	500 000 000
Total	2 766 505 623	-	4 324 891 958	19 524 320	5 257 894 643

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.3.4.2. Présentation des crédits du programme par titre

Tableau 21 : Présentation des crédits du programme par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	2 766 505 623	-	17 629 382 346	19 524 320	5 257 894 643
Titre III : Dépenses de personnel	1 213 188 191	-	1 375 245 580	14 909 820	1 557 532 268
Titre IV : Biens et matériels ;	322 391 144	-	254 588 125	22 625 305	394 298 485
Titre V : Dépenses de prestations ;	1 230 926 288	-	2 195 058 253	-	2 946 063 890
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	500 000 000	-	360 000 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	2 766 505 623	-	4 324 891 958	19 524 320	5 257 894 643

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.3.5. Evolution des crédits par action du programme

2.3.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 22 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	0831	Pêche industrielle, semi industrielle et artisanale	1 675 961 914	--	2 616 897 413	4 614 500	4 125 810 993
2	0832	Aquaculture	1 090 543 709	-	1 707 994 545	14 909 820	1 132 083 650
Total			2 766 505 623	-	4 324 891 958	19 524 320	5 257 894 643

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 23 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0831Pêche industrielle, semi industrielle et artisanale					
Fonctionnement des Ministères	875 961 914	-	1 616 897 413	4 614 500	3 265 810 993
Fonds de péréquation	-	-	-	-	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	500 000 000	-	360 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	
Rémunérations	800 000 000	-	500 000 000	-	500 000 000
Sous-total 1	1 675 961 914	-	2 616 897 413	4 614 500	4 125 810 993
Action 2 : 0832 Aquaculture					
Fonctionnement des Ministères	1 090 543 709	-	1 678 174 905	-	1 132 083 650
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques,	-	-	-	-	-

Sociales, Culturelles et Scientifiques					
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	29 819 640	14 909 820	-
Sous-total 2	1 090 543 709	-	1 707 994 545	19524320	1 132 083 650
Total général	2 766 505 623	-	4 324 891 958	19524320	5 257 894 643

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.3.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 24 : Présentation des crédits par action et par titre 2024 - 2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 0831Pêche industrielle, semi industrielle et artisanale					
I. Dépenses Courantes	1 675 961 914	-	2 616 897 413	4 614 500	4 125 810 993
Titre III : Dépenses de personnel	982 637 638	-	900 569 465	-	1 300 432 969
Titre IV : Biens et matériels ;	140 797 048	-	110 852 828	-	295 876 423
Titre V : Dépenses de prestations ;	552 527 228	-	1 105 475 120	4 614 500	2 169 501 601
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	500 000 000	-	360 000 000
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et -édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

Financement extérieur	-	-	-		-
Sous-total 1	1 675 961 914	-	2 616 897 413	4 614 500	4 125 810 993
Action 2 : 0832 Aquaculture					
I. Dépenses Courantes	-	-	1 707 994 545	14 909 820	1 132 083 650
Titre III : Dépenses de personnel	230 550 553	-	474 676 115	14 909 820	257 099 299
Titre IV : Biens et matériels ;	181 594 096	-	143 735 297	-	98 422 062
Titre V : Dépenses de prestations ;	678 399 060	-	1 089 583 133	-	776 562 289
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	1 090 543 709		1 707 994 545	14 909 820	1 132 083 650
TOTAL	2 766 505 623		4 324 891 958	19 524 320	5 257 894 643

2.4. PROGRAMME LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES

- **Code et intitulé du programme** : 187 lutte contre les maladies animales
- **Pré-Responsable du programme** : Dr. NLEMBA, Directeur Chef de Services Vétérinaires

2.4.1. Périmètre du Programme

Les composantes principales dudit programme sont : la surveillance, la détection et le contrôle qui seront mis en œuvre par les structures ci-après :

- Direction des Services Vétérinaires,
- Laboratoire Vétérinaire central ;
- Service National d'Epidémio-surveillance ;
- Service de Quarantaine Animale et Halieutique ;
- Direction de Lutte contre les Maladies Animales.

2.4.2. La stratégie du programme

Le secteur de l'élevage en RDC est confronté à beaucoup de problèmes de santé animale. Le pays fait face à une insuffisance de vaccin et autres produits vétérinaires, d'infrastructures sanitaires et postes de contrôle, d'un manque d'organisation régulière de campagne sanitaire d'envergure nationale, l'obsolescence du système de surveillance épidémiologique et d'alerte précoce ainsi qu'une faible collaboration avec les pays voisins sur la lutte contre les zoonoses aux frontières.

Pour y faire face, le Ministère entend assurer la production locale des vaccins, la coordination des campagnes sanitaires régulières, la construction et réhabilitation des infrastructures, l'amélioration du système de surveillance épidémiologique ainsi que le renforcement de la coopération régionale pour la lutte contre les zoonoses transfrontalières.

2.4.3. Les objectifs du Programme et les Indicateurs de Performance

a. Les objectifs du programme

- Prévenir et surveiller les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses ;
- Contrôler les mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.

b. Cadre de performance des objectifs du programme

Tableau 25 : Cadre de performance

Objectif 1 : Prévenir et surveiller les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Campagnes de vaccination organisées	nombre	-	-	-	-	1	1	1
Source : DSV, SENES, LABO VET									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : on entend par campagne de vaccination, une campagne qui couvre une maladie prioritaire parmi les 11.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations				Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
2.	Alertes déclenchées	Nombre	-	-	73	-	192	384	768
Source : Service National d'Epidémio-surveillance (SENES), SQAHA									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : Le renforcement du système de surveillance des maladies animales permet la détection précoce, la remontée des informations rapide et la riposte en temps opportun.									
Objectif 2 : Contrôler les mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations				Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
1.	Animaux contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-	12		30	40	50
Source : Service National de Quarantaine Animale (SQA)									
Mode de calcul : nombre d'animaux contrôlés à l'importation divisé par nombre total importés multiplié par cent.									
Commentaire : La porosité de nos frontières fait les mouvements des animaux ne sont pas contrôler à 100%, par ce indicateur, le ministère vise à augmenter son contrôle des mouvement des animaux									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations				Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
2.	Dispositifs de mise en quarantaine déployés	Nombre	-	-					
Source : Service National de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAHA)									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : pour endiguer la propagation des épidémies déclarée dans le pays									
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations				Cibles		
N°	Libellé		2022	2023	2024		2025	2026	2027
3	Produits alimentaires d'Origine animale contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-	8		30	40	50
Source : Service National de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAHA)									
Mode de calcul : quantité de produits alimentaires d'Origine animale contrôlés à l'importation divisé par quantité de produits alimentaires d'Origine animale totale multiplié par cent.									
Commentaire : Le contrôle des produits animaux permet de protéger notre pays contre la propagation des maladies.									

2.4.4. L'évolution des crédits du programme

2.4.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 26 : Ventilation des crédits du programme par rubrique 2026-2028

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Fonctionnement des Ministères	4 626 162 119	-	4 833 488 118	22 625 305	5 141 325 491
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	282 087 276	141737346	55 482 492
Total	4 626 162 119	-	5 115 575 394	164 362 651	5 196 807 983

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024, 2025 (Fin juin)

2.4.4.2. Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Tableau 27 : Présentation des crédits du programme par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
I. Dépenses Courantes	4 626 162 119	-	5 115 575 394	164 362 651	5 196 807 983
Titre III : Dépenses de personnel	596 869 372	-	1 038 770 812	141 737 346	850 000 205
Titre IV : Biens et matériels ;	997 011 048	-	747 508 023	22 625 305	932 006 666
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 032 281 699	-	3 329 296 559	-	3 414 801 112
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-	-	-	-

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	4 626 162 119	-	5 115 575 394	164 362 651	5 196 807 983

2.4.5. Evolution des crédits par action du programme

2.4.5.1. Présentation des crédits par action

Tableau 28 : Evolution des crédits par programme

N°	Code action	Intitulé de l'action	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
			Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin Juin en FC	
1	1871	Prévention et surveillance des maladies	-	-	329 411 227	-	2 688 323 991
2	1872	Contrôle et éradication des maladies	4 626 162 119	-	4 786 164 167	164362651	2 508 483 992
Total			4 626 162 119	-	5 115 575 394	164362651	5 196 807 983

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

2.3.5.2. Présentation des crédits par action et par rubrique

Tableau 29 : Ventilation des crédits du programme par action et par Rubrique 2024-2026

Rubrique	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Projections 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1871 Prévention et surveillance des maladies					
Fonctionnement des Ministères	-	-	329 411 227	-	2 688 323 991
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	-	-	-
Sous-total 1	-	-	329 411 227	-	2 688 323 991
Action 2 : 1872 Contrôle et éradication des maladies					
Fonctionnement des Ministères	4 626 162 119	-	4 504 076 891	22 625 305	2 453 001 500
Fonds de péréquation	-	-	-	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Extérieures	-	-	-	-	-
Investissements sur Ressources Propres	-	-	-	-	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-	-
Rémunérations	-	-	282 087 276	141 737 346	55 482 492
Sous-total 2	4 626 162 119	-	4 786 164 167	164 362 651	2 508 483 992
Total général	4 626 162 119	-	5 115 575 394	164 362 651	5 196 807 983

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)

2.4.5.3. Présentation des crédits par action et par titre

Tableau 30 : Présentation des crédits par action et par titre 2024-2026

Titre	REALISATIONS LFR 2024		EXERCICE ENCOURS LFR 2025		Prévisions 2026 en FC
	Crédits votés en FC	Exécution en FC	Crédits votés en FC	Exécution à fin juin en FC	
Action 1 : 1871 Prévention et surveillance des maladies					
I. Dépenses Courantes	-	-	329 411 227	-	2 688 323 991
Titre III : Dépenses de personnel	-	--	100 000 000	-	423 670 063
Titre IV : Biens et matériels ;	-	-	50 000 000	-	250 511 873
Titre V : Dépenses de prestations ;	-	-	179 411 227	-	2 014 142 055
Titre VI : Transferts et interventions	-	-		-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	-	-		-	-
Financement intérieur	-	-		-	-
Financement extérieur	-	-		-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-		-	-
Financement intérieur	-	-		-	-
Financement extérieur	-	-		-	-
Sous-total 1	-	-	329 411 227	-	2 688 323 991
Action 2 1872 Contrôle et éradication des maladies					
I. Dépenses Courantes	4 626 162 119	-	4 786 164 167	164 362 651	2 508 483 992
Titre III : Dépenses de personnel	596 869 372	-	938 770 812	141 737 346	426 330 142
Titre IV : Biens et matériels ;	997 011 048	-	697 508 023	22 625 305	681 494 793
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 032 281 699	-	3 149 885 332	-	-
Titre VI : Transferts et interventions	-	-	-	-	-
II. Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Titre VII : Equipements	--	-	-	-	-
Financement intérieur	-	--	-	-	-

Financement extérieur	-	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-	-	-	-
Financement intérieur	-	-	-	-	-
Financement extérieur	-	-	-	-	-
Sous-total 2	4 626 162 119	-	4 786 164 167	164 362 651	2 508 483 992
TOTAL	4 626 162 119	-	5 115 575 394	164 362 651	5 196 807 983

Source : LFR 2024 et 2025, PLF 2026, CDMT 2026-2028, ESB 2024-2025 (Fin juin)